ANNUAIRE

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD

RÉDIGÉ

Par MM. DEVAUX, père et fils.

A LILLE,

CHEZ L. QUARRÉ, LIBRAIRE, Grand'Place. | CHEZ L. DANEL, IMPRIMEUR, Grand'Place.

33me ANNÉE. — 1861.

JANVIER.

1	M	CIRCONCISION.
2	M	s Macaire.
3	J	ste Geneviève.
4	V	s Rigobert.
5	S	s Siméon S.
6	D	L'EPIPHANIE.
7	L	s Lucien, év.
8	M	ste Adèle.
9	M	s Julien, m.
10	J	s Guillaume.
11	V	s Théodose.
12	S	ste Césaire.
13	D	Bapt. de N. S.
14	L	s Hilaire, év.
15	M	s Nom de Jés.
16	M	s Marcel, pape
17	J	s Antoine, év.
18	V	Ch s Pierre à R
19	S	s Sulpice.
20	D	s Sébastien.
21	L	ste Agnès, v.
22	M	s Vincent.
23	M	s Alphonse.
24	J	s Timothée.
25	V	Conv. de s. P.
26	S	s Polycarpe.
27	D	SEPTUAGÉSIME.
28	L	sCharlemagne
29	M	s Franç. de S.
30	M	ste Martine.
31	J	s Pierre Nolas

FÉVRIER.

1	V	s Ignace.
2	S	PURIFICATION.
3	D	SEXAGÉSIME
4	L	s Gilbert.
5	M	ste Agathe.
6	M	ste Dorothée.
7	J	s Romuald.
8	V	s Jean de M.
9	S	ste Apolline
10	D	QUINQUAGÉSIM
11	L	s Séverin, ab.
12	M	ste Eulalie.
13	M	LES CENDRES.
14	J	s Valentin.
15	V	s Faustin, m.
16	S	s Grégoire.
17	D	QUADRAGÉSIME
18	L	s Siméon.
19	M	ste Julienne.
20	M	s Eleuthère 4T
21	J	s Pépin D.
22	V	Ch de s P. 4 T.
23	S	ste Isabel 4 T
24	D	REMINISCERE.
25	L	s. Victorin.
26	M	s Alexandre.
27	M	s. Lambert.
28	J	s Romain.

MARS.

1	V	s Aubin, évêq
2	S	s Simplice.
3	D	OCULI.
4	L	s. Casimir.
5	M	s. Théophile.
6	M	ste Colette.
7	J	s Thomas d'A.
8	V	s Jean de D.
9	S	ste Françoise.
10	D	LŒTARE.
11	L	s. Euloge.
12	M	s Grégoire.
13	M	ste. Euphrasie
14	J	ste Mathilde.
15	V	s Zacharie.
16	S	s. Alexandre.
17	D	LA PASSION.
18	L	s Cyrille, évêq
19	M	s Joseph.
20	M	s Joachim.
21	J	s Benoît.
22	V	s Basile, mart
23	S	s Othon, évêq
24	D	LES RAMEAUX.
25	L	L'Annonc.
26	M	s Ludger.
27	M	s. Rupert év.
28	J	LA SAINTECÈNE
29	V	Mort de N.-S.
30	S	s Jean Clim.
31	D	PAQUES.

AVRIL.

1	L	PAQUES.
2	M	s Franç. de P.
3	M	s Richard.
4	J	s Isidore, év.
5	V	s Vincent F.
6	S	s Célestin.
7	D	QUASIMODO.
8	L	s Albert.
9	M	steMarie Eg.
10	M	s Macaire.
11	J	s Léon, pape.
12	V	s Jules, pape.
13	S	s Herménég.
14	D	s Tiburce, m.
15	L	ste Anastasie.
16	M	s Druon, conf.
17	M	s Etienne, d.
18	J	s Parfait, m.
19	V	s Léon, pape.
20	S	ste. Cornélie.
21	D	s Anselme.
22	L	s Théodore, é.
23	M	s Georges.
24	M	s Fidèle, mart.
25	J	s Marc, abst.
26	V	ss Clet et M.
27	S	s Anthime.
28	D	s Vital, mart.
29	L	s Pierre, mart.
30	M	ste Cath. de S.

MAI.

1	M	ss Phil. et Jac.
2	J	s Athanase.
3	V	Inv. ste Croix
4	S	ste Monique.
5	D	s Pie V, pape.
6	L	ROGAT. abst.
7	M	s Stanislas.
8	M	s Juste.
9	J	ASCENSION.
10	V	s Antonin.
11	S	s Mamert.
12	D	ste Flavie.
13	L	s Servais.
14	M	s Boniface.
15	M	s Isidore.
16	J	s Honoré.
17	V	s Pascal.
18	S	s Venant.
19	D	PENTECOTE.
20	L	PENTECOTE.
21	M	s Félix.
22	M	ste Julie. 4 T.
23	J	s. Guilbert.
24	V	ste Jeanne 4 T
25	S	ste Marie. 4 T
26	D	LA TRINITÉ.
27	L	s. Jules.
28	M	s Germain.
29	M	s Maximin.
30	J	FÊTE-DIEU.
31	V	ste Pétronille.

JUIN.

1	S	s Pamphile.
2	D	s. Erasme.
3	L	ste Clotilde
4	M	s Quirin.
5	M	s Boniface.
6	J	OCT. FÊTE-D.
7	V	s. Robert.
8	S	s Médard, év.
9	D	ste Pélagie.
10	L	ste Marguerite
11	M	s Barnabé
12	M	s Jean, ermite
13	J	s Antoine.
14	V	s Basile.
15	S	s Modeste.
16	D	s François Ré.
17	L	s Avit
18	M	ste Marine.
19	M	s. Gervais.
20	J	ste Florence.
21	V	s Louis de G.
22	S	s Paulin.
23	D	s. Liébert.
24	L	Nat. s Jean-B.
25	M	s Prosper.
26	M	ss Jean et Paul
27	J	s Ladislas.
28	V	s Léon II, pape
29	S	Ss Pierre et P.
30	D	s. Martial

JUILLET.			AOUT.			SEPTEMBRE		
1	L	s Jules.	1	J	s Pierre-ès-l	1	D	s Gilles, abbé.
2	M	Visitat. N.-D.	2	V	N.-D. des Ang.	2	L	s Lazare, roi.
3	M	ste Hyacinthe	3	S	ste Lydie.	3	M	ste Euphémie
4	J	ste Berthe.	4	D	s Dominique.	4	M	ste Rosalie.
5	V	ste Zoé.	5	L	ste Mar. aux N	5	J	s Bertin.
6	S	ste Godelive.	6	M	Transf. N.-S.	6	V	s Eugène
7	D	s Willebaud.	7	M	s Gaëtan.	7	S	ste Reine.
8	L	ste Elisabeth.	8	J	s Cyriaque.	8	D	NATIVITÉ N.-D
9	M	Martyrs de G.	9	V	s Romain.	9	L	s Omer, évêq.
10	M	ste Félicité.	10	S	s Laurent.	10	M	ste Pulchérie.
11	J	Tran. s Benoît	11	D	ste Suzanne.	11	M	ste Hyacinthe
12	V	s Jean Gualb.	12	L	ste Claire, abb	12	J	s Silvin.
13	S	s Eugène.	13	M	s Hippolyte	13	V	s Amé, évêq
14	D	s Bonaventure	14	M	s Eusèbe. v. j.	14	S	Exalt. ste Cr.
15	L	s Henri II.	15	J	ASSOMPTION.	15	D	s Nicodème.
16	M	N.-D. du M.-C.	16	V	s Roch.	16	L	s Cornil, pape
17	M	s Alexis, conf.	17	S	s Carloman.	17	M	s Lambert.
18	J	s Arnould.	18	D	ste Hélène.	18	M	ste Sophie 4 T.
19	V	s Vincent de P	19	L	ste Thècle.	19	J	s Janvier.
20	S	s Jérome.	20	M	s Bernard.	20	V	s Eustache 4 T.
21	D	s Victor.	21	M	s Albéric.	21	S	s Mathieu 4 T.
22	L	ste Marie-Mag	22	J	s. Gustave.	22	D	s Maurice.
23	M	s Apollinaire	23	V	s Philippe.	23	L	s Lin, pape.
24	M	ste Christine.	24	S	s Barthélemy.	24	M	N.-D. de la M.
25	J	s Jacq. le maj.	25	D	s Louis, roi.	25	M	s Firmin.
26	V	ste Anne.	26	L	s Zéphirin.	26	J	ste Justine.
27	S	ste Nathalie.	27	M	s Césaire.	27	V	s Adolphe.
28	D	s Nazaire.	28	M	s Augustin.	28	S	s Privat, év.
29	L	ste Marthe.	29	J	Décoll. s J.-B.	29	D	Déd. s Michel.
30	M	ss Abdon et S.	30	V	ste Rose.	30	L	s Jérôme, d.
31	M	s Ignace de L.	31	S	s Raymond.			

OCTOBRE.			NOVEMBRE.			DÉCEMBRE.		
1	M	ss Remi et P.	1	V	TOUSSAINT.	1	D	AVENT.
2	M	Anges gard.	2	S	LES TRÉPASSÉS	2	L	ste Bibiane.
3	J	s Gérard, abbé	3	D	s Hubert.	3	M	s François Xa.
4	V	s François.	4	L	s Charles Borr	4	M	ste Barbe.
5	S	s Placide.	5	M	ste Berthilde.	5	J	s Sabas.
6	D	s Bruno, conf.	6	M	s Léonard.	6	V	s Nicolas.
7	L	s Marc, pape.	7	J	s Ernest.	7	S	s Ambroise.
8	M	ste Brigitte, v.	8	V	Les 4 Couron.	8	D	IMM. CONCEPT.
9	M	s Guislain, r.	9	S	s Denis.	9	L	ste Léocadie.
10	J	s François.	10	D	s Juste.	10	M	ste Eulalie.
11	V	s Germain.	11	L	s Martin, év.	11	M	s Damase, p.
12	S	s Evagre.	12	M	s Liévin.	12	J	ste Constance
13	D	s Edouard, roi	13	M	s Brice.	13	V	ste Luce.
14	L	s Calixte, pape	14	J	s Clémentin.	14	S	s Nicaise.
15	M	ste Thérèse.	15	V	s Eugène.	15	D	s. Eusèbe.
16	M	s Donatien.	16	S	s Edmond.	16	L	ste Adélaïde.
17	J	ste Hedwige.	17	D	s Grégoire.	17	M	ste Olympiade
18	V	s Luc, évang.	18	L	s Odon, abbé.	18	M	s Paul le 4 T.
19	S	s Pierre d'Alc.	19	M	ste Elisabeth.	19	J	s. Gatien.
20	D	s. Caprais.	20	M	s Félix de V.	20	V	s Philogo. 4 T
21	L	ste Ursule.	21	J	Présent. N.-D.	21	S	s Thomas. 4 T
22	M	s Sévère.	22	V	ste Cécile.	22	D	s Flavien.
23	M	s Séverin.	23	S	s Clément.	23	L	ste Victoire.
24	J	s Magloire.	24	D	s Florimond.	24	M	s Delphin. v.-j.
25	V	ss Crépin et C.	25	L	ste Catherine.	25	M	NOEL.
26	S	s Evariste, p.	26	M	s Pierre d'Alex	26	J	s Etienne.
27	D	s Florent.	27	M	s Maxime.	27	V	s Jean, évang.
28	L	ss Simon et J.	28	J	s Mansuet.	28	S	ss Innocents.
29	M	s Narcisse.	29	V	s Saturnin.	29	D	s Thomas de C
30	M	s Marcel.	30	S	s André.	30	L	s Savinien, m.
31	J	s Quentin. v.j.				31	M	s Sylvestre.

EMPIRE FRANÇAIS.

NAPOLÉON III (Charles-Louis), EMPEREUR DES FRANÇAIS,

Né à Paris, le 20 avril 1808, du mariage de Louis-Napoléon, roi de Hollande, et de Hortense-Eugénie, reine de Hollande; marié le 29 janvier 1853, à

EUGÉNIE, Impératrice des Français, née le 5 mai 1826. De ce mariage :

NAPOLÉON-EUGÈNE-LOUIS-JEAN-JOSEPH, Prince Impérial, né à Paris, le 16 mars 1856.

MATHILDE-LŒTITIA-WILHELMINE, née le 27 mai 1820, mariée en 1841 au prince Anatole Demidoff de San Donato;

NAPOLÉON-JOSEPH-CHARLES-PAUL, né le 29 septembre 1822; marié le 30 janvier 1859, à

LOUISE-THÉRÈSE-MARIE-CLOTILDE, fille de Victor-Emmanuel III, roi de Sardaigne, née le 2 mars 1843.

MAISON DE L'EMPEREUR.

S. Exc. M. le maréchal Vaillant, (G. ✻), sénateur, membre du conseil privé, *grand maréchal du Palais*, *ministre de la Maison de l'Empereur.*

GRANDE AUMÔNERIE.

S. Em. Mgr. le cardinal Morlot (C. ✻), archevêque de Paris, sénateur, membre du conseil privé, *grand aumônier.*

Mgr. Menjaud (C. ✻), archevêque de Bourges, *premier aumônier*, chargé du service.

Mgr. Tirmarche, ✻, évêque d'Adras, *second aumônier.*

M. l'abbé Devèze, ✻, *vicaire général.*

M. l'abbé Mullois, *premier chapelain.*

MM. l'abbé Versini, l'abbé Liabeuf, *chapelains ordinaires*; l'abbé Laine, *chapelain ordinaire*, *chargé des fonctions curiales.*

PALAIS.

S. Exc. M. le maréchal Vaillant (G. ✻), sénateur, membre du conseil privé, *grand maréchal du palais.*

M. le général de division Rolin, (G. O. ✻), *adjudant-général du palais.*

MM. le baron de Montbrun, ✻; — le baron de Varaigne, ✻; — le baron de Maussion, (O. ✻); — de Valabrègue de Lawœstine, ✻; — *préfets du palais.*

M. le comte Lepic (C ✻), *premier maréchal-des-logis.*
MM. le baron Emile Tascher de la Pagerie, ✻; — Oppermann (O ✻), chef d'escadron en retraite, *maréchaux-des-logis.*

GOUVERNEMENT DU PALAIS.

Gouverneur des palais des Tuileries, du Louvre et de l'Elysée, M. le général de division Alexandre (G. O. ✻),
Gouverneur du Palais de Saint-Cloud, M. le colonel comte de Thiérion (C ✻), député; — *du Palais Royal*, M. le général de brigade Deshorties de Beaulieu (G. O. ✻); — *de Saint-Cloud*, N..., — *de Meudon*, M. le colonel Gaudo-Paquet (O. ✻); — *de Versailles*, M. Dupont, (C. ✻), capitaine de vaisseau; — *de Trianon*, M. le colonel Quilico (C. ✻); — *de Rambouillet*, M. le général de brigade Besançon (C. ✻); — *de Fontainebleau*, M. le général de brigade de Polignac (C. ✻); — *de Strasbourg*, M. le colonel de Kœnigsegg (O. ✻); — *de Compiègne*, M. le général de brigade Lechesne (G.O. ✻); — *de Pau*, M. le colonel Ibert (O. ✻).

SERVICE DE LA CHAMBRE.

S. Exc. M. le duc de Bassano (G. O. ✻), sénateur, *grand chambellan.*
M. le comte Baciocchi (C. ✻), surintendant des spectacles de la Cour, de la musique de la Chapulle et de la Chambre, *premier chambellan.*
MM. le duc de Tarente (O. ✻), député; le comte d Arjuzon, ✻, député; le vicomte Olivier de Walsh, ✻; le marquis de Gricourt O. ✻); le marquis de Belmont, ✻, député; le marquis de Chaumont-Quitry, ✻, député; le comte Rod. d'Ornano (O. ✻), député; le comte de Labédoyère (O. ✻), sénateur; le marquis de Conégliano, ✻, député; le baron Bulach, ✻; le vicomte de Laferrière (O. ✻); le comte Roger de Riencourt, *chambellans;* M. le marquis Visconti-Ajimi, *chambellan honoraire.*

CABINET PARTICULIER DE S M. L'EMPEREUR.

M. Mocquart (C. ✻) secrétaire de l'Empereur, *chef du cabinet.*
M. de Dalmas (O. ✻), *sous-chef du cabinet.*

SERVICE DES DONS ET SECOURS.

M le docteur Conneau (C. ✻), *directeur.*
M. Peupin, ✻, *directeur-adjoint.*

ÉCUYERS.

N...., *grand écuyer.*
M. le général Fleury (G. O. ✻), aide-de-camp de l'Empereur, *premier écuyer.*
MM. Bachon (O. ✻), le baron Bourgoing, ✻, le comte d'Aiguesvives, ✻, de Grammont, le baron Lejeuné, ✻, le comte de

Castelbajac, ✻ Davilliers (O. ✻), *écuyers ordinaires ;* de Burgh, *écuyer honoraire.*

M. le comte d'Aure (O. ✻), *écuyer-inspecteur.*

VÉNERIE.

S. Exc. M. le maréchal Magnan (G. ✻), sénateur, *grand-veneur.*

M. le prince de la Moskowa (C. ✻), aide-de-camp de l'Empereur, *premier veneur.*

M. le marquis de Toulongeon (O. ✻), *commandant des chasses à tir.*

MM. le baron Lambert, ✻, le marquis de Latour-Maubourg, ✻, député, *lieutenants de vénerie.*

M. le baron Delage (O. ✻), *lieutenant des chasses à tir.*

CÉRÉMONIES.

S. Exc. M. le duc de Cambacérès (G. O. ✻), sénateur, *grand-maître des cérémonies.*

M. le comte Rodolphe d'Ornano (O. ✻), député, *premier maître des cérémonies.*

MM. Feuillets de Conches (C. ✻); le baron de Lajus (O. ✻), *introducteurs des ambassadeurs, maîtres des cérémonies.*

MM. Jules Lecocq, ✻, le baron Sibuet, *aides des cérémonies, secrétaires à l'introduction des ambassadeurs.*

TRÉSORERIE.

M. Bure, ✻, *trésorier général de la Couronne.*

M. Thélin, Charles, ✻, *trésorier de la cassette.*

MUSIQUE DE LA CHAPELLE ET DE LA CHAMBRE.

M. Auber (C. ✻), membre de l'Institut, *directeur.*

SERVICE DE SANTÉ.

M. le docteur Conneau (C. ✻), *premier médecin de l'Empereur.*

MAISON MILITAIRE DE S. M. L'EMPEREUR.

S. Exc. M. le maréchal Vaillant (G. ✻), ministre de la maison de l'Empereur, sénateur, membre du Conseil privé, grand maréchal du palais, *commandant la Maison militaire.*

M. Rolin (G. O. ✻), général de division, *adjudant-général du palais*

Aides-de-camp de l'Empereur : MM. le comte Roguet (G. O. ✻), général de division, sénateur ; le comte de Goyon (G. ✻), général de division ; de Failly (G. O. ✻), général de division ; le comte de Montebello (G. O. ✻), général de division ; Lebœuf, (G. O. ✻), général de division ; Frossard (G. O. ✻), général de division ; Mollard (C. ✻), général de divison ; le baron de Béville (C. ✻), général de brigade ; le prince de la Moskowa, (C. ✻), idem ; Fleury (G. O. ✻), idem ; de Waubert de Genlis

(C. ✻), colonel d'état-major ; Castelnau (C. ✻), idem ; le marquis de Toulongeon (O. ✻), idem ; le comte Lepic (C. ✻), idem ; le comte Reille (O. ✻), idem ; Favé (O. ✻), colonel d'artillerie.

Officiers d'ordonnance de l'Empereur : MM. le baron de Méneval, (O. ✻), lieutenant-colonel ; d'Andlau, ✻, chef d'escadron d'état-major ; de Vassart, ✻, capitaine d'artillerie ; Klein de Kleinenberg, ✻, idem d'état-major ; Friant, ✻, idem de cavalerie ; de Jouffroy d'Abbans, idem d'infanterie ; Beaupoil de Saint-Aulaire, ✻, idem d'artillerie ; de Clermont-Tonnerre, ✻, idem d'état-major ; Musnier de Mauroy, idem d'infanterie ; Rolin, ✻, idem d'état-major ; Hulot, ✻, idem d'infanterie ; de Quélen, ✻, idem de cavalerie, S. A. le prince J. Murat, ✻, idem de cavalerie ; de Galiffet ; ✻, idem de cavalerie ; Lebon-Desmottes, idem d'état-major.

ESCADRON DES CENT-GARDES A CHEVAL.

Lieutenant-colonel, commandant : M. Verly, ✻.

MAISON DE S. M. L'IMPÉRATRICE

Grande-maîtresse de la maison de S. M., Mme la princesse d'Essling.

Dame d'honneur, Mme la duchesse de Bassano.

Dames du palais : Mmes. la comtesse Gustave de Montebello ; la comtesse de Lézay-Marnezia ; la baronne de Pierres ; la baronne de Malaret, la marquise de Las-Marismas ; la marquise de Latour-Maubourg ; la comtesse de Labédoyère ; la comtesse de Lourmel ; la comtesse de la Poëze ; la comtesse de Rayneval ; de Sancy (née Lefebvre-Desnouettes ; de Saulcy.

Dame lectrice, Mme la comtesse de Pons de Wagner.

Grand-maître de la Maison. S. Exc. M. le comte de Tascher de la Pagerie (G. ✻), sénateur.

Premier chambellan, M. le duc Charles de Tascher de la Pagerie, (O. ✻), député.

Chambellan, M. le comte de Lézay-Marnezia, ✻.

Premier écuyer, M. le baron de Pierres, ✻.

Ecuyer, M. le marquis de Lagrange, ✻,

Secrétaire des commandements, M. Damas-Hinard (O. ✻).

MAISON DES ENFANTS DE FRANCE.

Mme. l'amiral Bruat, *Gouvernante*.

Mmes Bizot et de Brancion, *Sous-Gouvernantes*

Sénat.

Le Sénat est le gardien du pacte fondamental et des libertés publiques. Aucune loi ne peut être promulguée avant de lui avoir été soumise. Le

Sénat s'oppose à la promulgation : 1° des lois qui seraient contraires ou qui porteraient atteinte à la constitution, à la religion, à la morale, à la liberté des cultes, à la liberté individuelle, à l'égalité des citoyens devant la loi, à l'inviolabilité de la propriété et aux principes de l'inamovibilité de la magistrature ; 2° de celles qui pourraient compromettre la défense du territoire. Le Sénat règle par un sénatus-consulte : 1° la constitution des Colonies et de l'Algérie ; 2° tout ce qui n'a pas été prévu par la constitution et qui est nécessaire à sa marche ; 3° le sens des articles de la constitution qui donnent lieu à différentes interprétations. Ces sénatus-consultes sont soumis à la sanction de l'Empereur et promulgués par lui. Le Sénat maintient ou annule tous les actes qui lui sont déférés comme inconstitutionnels par le gouvernement, ou dénoncés pour la même cause par les pétitions des citoyens. Le Sénat peut, dans un rapport adressé à l'Empereur, poser les bases d'un projet de loi d'un grand intérêt national. Il peut également proposer des modifications à la constitution. Si sa proposition est adoptée par le pouvoir exécutif, il y est statué par un sénatus-consulte. Néanmoins, est soumise au suffrage universel toute modification aux bases fondamentales de la constitution, telles qu'elles ont été posées dans la proclamation du 2 décembre 1851 et adoptées par le peuple français. En cas de dissolution du Corps législatif et jusqu'à une nouvelle convocation, le Sénat, sur la proposition de l'Empereur, pourvoit, par des mesures d'urgence, à tout ce qui est nécessaire à la marche du gouvernement. L'Empereur convoque et proroge le Sénat ; il fixe la durée de ses sessions par un décret. Les séances du Sénat ne sont pas publiques.

Le nombre des sénateurs nommés directement par l'Empereur ne peut excéder cent cinquante. Le Sénat se compose : 1° des cardinaux, des maréchaux, des amiraux ; 2° des citoyens que l'Empereur juge convenable d'élever à la dignité de sénateurs. Les sénateurs sont inamovibles et à vie. Une dotation annuelle et viagère de 30,000 fr. est affectée à la dignité de sénateur. Le président et les vice-présidents du Sénat sont nommés par l'Empereur et choisis parmi les sénateurs. ; ils sont nommés pour un an.

BUREAU DU SÉNAT.

Président, S. Exc. M. Troplong (G. ✻), premier président de la Cour de cassation, membre du conseil privé.

Premier vice-président, M. de Royer (G. O. ✻).

Vice-présidents, LL. EExc. MM. le maréchal comte Baraguey d'Hilliers (G. ✻) ; le maréchal comte Régnault de St-Jean-d'Angély (G. ✻) ; le maréchal Pélissier, duc de Malakoff (G. ✻), membre du conseil privé.

Grand-référendaire, M. le général de division marquis d'Hautpoul (G. ✻).

Secrétaire du Sénat, M. le baron de Lacrosse (G. O. ✻).

PRINCE DE LA FAMILLE IMPÉRIALE.

S. A. I. le général prince Napoléon (G. ✻).

PRINCES DE LA FAMILLE CIVILE DE L'EMPEREUR.

S. A. I. le prince Louis-Lucien Bonaparte (G. O. ✻).
S. A. I. le prince Lucien Murat (G. ✻).

SÉNATEURS DE DROIT.

LL. EEm. NN. SS. le cardinal de Bonald (C. ✻), archevêque de Lyon ; le cardinal Mathieu (C. ✻), archevêque de Besançon ; le cardinal Gousset (C. ✻), archevêque de Reims ; le cardinal Donnet (C. ✻), archevêque de Bordeaux ; le cardinal Morlot (C. ✻), archevêque de Paris.

LL. EExc. MM.

Vaillant (G. ✻), maréchal de l'Empire.
Magnan (G. ✻), idem. commandant le 1er corps d'armée.
Le comte de Castellane (G. ✻), maréchal de l'Empire, commandant en chef l'armée de Lyon.
Le maréchal comte Baraguay-d'Hilliers (G. ✻).
L'amiral Hamelin (G. ✻), ministre de la marine.
Le maréchal Pélissier (G. ✻), duc de Malakoff, Gouverneur général de l'Algérie.
Le maréchal comte Randon (G. ✻).
Le maréchal Canrobert, François (G. ✻).
Le maréchal Bosquet (G. ✻).
Le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta (G. ✻).
Le maréchal comte Regnault de St.-Jean-d'Angely (G. ✻).
Le maréchal Niel (G. ✻).
L'amiral Desfossés, Romain (G. ✻).

MEMBRES.

MM.

Le général de division baron Achard (G. ✻), ancien membre de l'assemblée législative.
Le marquis d'Audiffret (G. O. ✻), président à la Cour des comptes.
Le général de division de Bar (G. O. ✻), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le marquis de Barbançois (O. ✻).
Barbaroux (C. ✻).
Le vicomte de Barral (O. ✻).
Barrot, Ferdinand (G. O. ✻), ancien ministre.
Barthe (G. ✻), ancien président de la Cour des comptes.
Le duc de Bassano (G. O. ✻).
Le duc de Beauffremont (C. ✻).
Le comte Hector de Béarn (G. O. ✻), ancien ministre plénipotentiaire.

Le comte de Beaumont (de la Somme) (O. ✻), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le prince de Beauveau, (O. ✻), ancien pair de France.
Le marquis de Belbeuf (O. ✻), ancien premier président de la Cour d'appel de Lyon.
Berthier, Charles, prince de Wagram, ✻.
Billaut (G. O. ✻), ministre sans portefeuille.
Le marquis de Boissy (O. ✻).
Bonjean (C. ✻).
Le baron J. Boulay (de la Meurthe) (C. ✻).
Le baron de Bourgoing (G. O. ✻), ancien ambassadeur
De Bourqueney (G. ✻), ministre plénipotentiaire.
Bret (G. O. ✻), ancien préfet du Rhône.
Le comte de Breteuil (C. ✻), ancien pair de France.
Le duc de Cambacérès (G. O. ✻), ancien pair de France.
Carrelet (G. ✻), général de division, ancien commandant de la 1re division militaire.
Le comte de Casabianca (G. O. ✻), ancien ministre d'Etat.
Le marquis de Castelbajac (G. ✻), général de division.
Le vice-amiral Casy (G. O. ✻), membre du conseil d'amirauté.
Le vice-amiral Cécille (G. O. ✻).
Le baron Chapuys de Montlaville (C. ✻), ancien préfet.
Le général de division Charron (G. ✻).
Le baron de Chassiron (C ✻), ancien député.
Chevalier, Michel (G.O. ✻), membre de l'Institut.
Le comte François Clary (O. ✻).
Le général de division marquis de Cramayel (G. O. ✻).
Le marquis de Croix (O. ✻).
Le baron de Crouseilhes (G. O. ✻), ancien ministre de l'instruction publique, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte Curial, ✻, ancien membre de l'Assemblée législative.
Dariste (C. ✻).
Daumas (G. O. ✻), général de division.
Delangle (G. ✻), ancien premier président de la cour impériale de Paris, ministre de la justice.
Doret (C. ✻), capitaine de vaisseau.
Dumas (G. O. ✻), ancien ministre de l'agriculture et du commerce, membre de l'Institut..
Dupin aîné (G. ✻), procureur général à la cour de cassation.
Le baron Charles Dupin (G. O. ✻), membre de l'Institut, ancien membre de l'Assemblée législative.
Élie de Beaumont (C. ✻), membre de l'Institut.
Le marquis d'Espeuilles, ✻.
Favre (Ferdinand) (C. ✻).
Le comte Fialin de Persigny, (G. O. ✻), ministre de l'Intérieur.

Le général de division, comte de Flahault (G. ✱), ambassadeur de France à Londres.
Le général de division Forey (G. O. ✱)..
Achille Fould (G. ✱), ancien ministre de la maison de l'Empereur,
Le baron de Fourment, ✱, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le marquis de Gabriac (O. ✱), ancien ministre plénipotentiaire.
Le général de division Gémeau (G. O. ✱).
Le marquis Ernest de Girardin (O. ✱), ancien membre de l'Assemblée législative.
Goulhot de Saint-Germain (O. ✱), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le marquis de la Grange (Gironde) (G. O. ✱), ancien membre de l'Assemblée législative.
Gréterin (G.O. ✱), ancien directeur général des douanes et contributions indirectes.
Le baron Grivel (G. ✱), vice-amiral.
Le baron Gros (G. O. ✱), ministre plénipotentiaire de France en Chine.
Le comte Jules de Grossoles Flamarens (O. ✱),
Le général de division Guesviller (G. O. ✱).
Le général de division marquis de Grouchy (G. O. ✱).
L'amiral Hamelin (G. ✱), grand chancelier de la Légion-d'honneur.
Haussmann, (G. O. ✱), préfet de la Seine.
Le général de division marquis d'Hautpoul (G. ✱), ancien ministre de la guerre, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le baron de Heeckeren, ✱.
Herman (O. ✱), ancien conseiller d'Etat.
Hubert-Delisle (O. ✱), ancien gouverneur de la Réunion.
Le vice-amiral baron Hugon (G. ✱).
Le général Husson (G. O. ✱), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division Korte (G. ✱).
Le comtede Labédoyère (O. ✱), ancien député.
Le baron de La Crosse (G. O. ✱), ancien ministre des travaux publics, ancien membre de l'Assemblée législative.
De Ladoucette (O. ✱), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le duc de la Force (O. ✱).
Le général de division vicomte de la Hitte (G. ✱), ancien ministre des affaires étrangères, président du comité d'artillerie.
A. Laity (G. O. ✱), ancien préfet.
Le comte Achille De Lamarre (O. ✱).
Le général de division marquis de Laplace (G. O. ✱).
Le marquis Larabit (C. ✱), ancien député.
Le comte de Lariboisière (G. O. ✱), ancien membre de l'Assemblée législative.

Le marquis de La Roche Lambert (O. ✻).
Le général comte de La Ruë (G. ✻).
Le marquis de Lavallette (G. O. ✻), ancien ambassadeur.
Le général de division marquis de Lavœstine (G. ✻), commandant la garde nationale de Paris.
Lebrun (O. ✻), ancien pair, membre de l'Institut.
Lefebvre-Durullé (C. ✻), ancien ministre des travaux publics.
Lelièvre, comte de Lagrange (G. O. ✻), général de division.
Le comte Le Marois (O. ✻), ancien membre de l'assemblé législative.
Le comte Lemercier, Louis (C. ✻), ancien pair de France.
Le vice-amiral Le Prédour (G. O. ✻).
Le baron Le Roy de Boisaumarie (C. ✻), préfet de la Seine-Inférieure.
Leroy de Saint-Arnaud (C. ✻), ancien conseiller d'État.
Le comte de Lesseps (C. ✻), directeur des consulats et affaires commerciales, au ministère des affaires étrangères.
Le général de division Létang (G. ✻).
Le gènéral de division Le Vasseur (G. O. ✻).
Leverrier (C. ✻), membre de l'Institut, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division Lyautey (G. O. ✻), membre du comité d'artillerie.
Magne (G. ✻), ministre sans portefeuille.
Mallet (C. ✻).
De Maupas (C. ✻), ancien ministre, chargé de l'administration du département des Bouches-du-Rhône.
De Mazenod (O. ✻), évêque de Marseille.
Mérimée (O. ✻), membre de l'Institut.
De Mésonan (C. ✻).
Mimerel (C. ✻), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division de Montréal (G. O. ✻).
Le duc de Mortemart (G. ✻).
Le général prince de la Moskowa (C. ✻).
S. A. le prince Lucien Murat (G. ✻).
Le général de division comte Ordener (G. O. ✻).
Le général de division comte d'Ornano (G. ✻), ancien membre de l'assemblée législative.
Le duc de Padoue (G. ✻), ancien conseiller d'État, ancien ministre.
Le général de division Le Pays de Bourjolly (G. ✻).
Le général Piat (G.-O. ✻).
Piétri (G.-O. ✻), ancien préfet de police.
Le pr. Poniatowsky, Joseph-Michel-Xavier-François-Jean (G. O. ✻).
Le général de division Renault.
Le baron Paul de Richemont, ancien député.

Le vice-amiral Rigault de Genouilly (G. O. ✻).
Le marquis de La Rochejacquelein (O. ✻).
Le général de division comte Roguet (G. O. ✻).
Le général de division de Rostolan (G. ✻).
Rouher (G. ✻), ministre des travaux publics.
Rouland (G. ✻), ministre de l'instruction publique et des cultes.
De Royer (G. O. ✻), ancien ministre.
Le général de division duc de Saint-Simon (G. ✻), ancien pair de France.
De Saulcy (O. ✻), membre de l'Institut.
Le général de division comte de Schramm (G. ✻), ancien ministre de la guerre, président du Comité d'infanterie.
Le comte de Ségur d'Aguesseau (O. ✻), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte Siméon (C. ✻), ancien membre de l'Assemblée législative.
De Sivry (C. ✻), ancien préfet.
Le vicomte de Suleau (C. ✻), ancien préfet.
Le général comte Louis Tascher de la Pagerie (G. ✻).
Amédée Tayer (O. ✻), membre de la commission municipale de la Seine.
Amédée Thierry (C. ✻).
Le baron de Thieullen (C. ✻), ancien deputé.
Le général de division Thiry (G. O. ✻).
De Thorigny (C. ✻), ancien ministre.
Thouvenel (G.-O ✻), ministre des affaires étrangères.
Thourangin (G.-O ✻), ancien conseiller d'État.
Le vice-amiral Tréhouart (G. ✻).
Le duc de Trévise (C. ✻).
Troplong (G. ✻), premier président de la Cour de cassation.
Le marquis de Turgot (G.-O ✻), ancien ministre des affaires étrangères.
Vaïsse (G.-O ✻), ancien ministre de l'intérieur, chargé de l'administration des Bouches.du-Rhône.
Le baron de Varenne (C. ✻), ancien ministre plénipotentiaire.
Le duc de Vicence, ✻.
Le baron de Vincent (C. ✻), ancien conseiller d'État.
Le comte de Villeneuve de Chenonceaux (O. ✻).
Le comte Colonna Walewski (G. ✻), ministre d'État.

Corps législatif.

Élu les* 21 *et* 22 *juin*, 6 *et* 7 *juillet* 1857, *en vertu du décret organique du* 2 *du même mois.

Il y a un député au Corps-Législatif à raison de trente-cinq mille électeurs; l'élection a pour base la population; les députés sont élus par le

suffrage universel, sans scrutin de liste; ils reçoivent une indemnité; ils sont nommés pour six ans. Le Corps législatif discute et vote les projets de loi et l'impôt. Tout amendement adopté par la commission chargée d'examiner un projet de loi est envoyé, sans discussion, au Conseil-d'Etat, par le président du Corps législatif. Si l'amendement n'est pas adopté par le Conseil-d'Etat, il ne peut pas être soumis à la délibération du Corps législatif. Les sessions ordinaires du Corps législatif durent trois mois; ses séances sont publiques; [mais la demande de cinq membres suffit pour qu'il se forme en comité secret. Le compte-rendu des séances du Corps législatif est soumis, avant sa publication, à une commission composée du président du Corps législatif et du président de chaque bureau.

Le président et les vice-présidents du Corps législatif sont nommés par l'Empereur, pour un an; ils sont choisis parmi les députés. Les ministres ne peuvent êtres membres du Corps législatif. Aucune pétition ne pent être adresée au Corps législatif. En cas de dissolution, l'Empereur doit en convoquer un nouveau dans le délai de six mois.

BUREAU DU CORPS LÉGISLATIF.

Président, S. Exc. M. le comte de Morny (G. ✻), membre du conseil privé.
Vice-Présidents, MM. Schneider (G. O. ✻); Réveil (C. ✻).
Secrétaires, MM. le comte de Cambacérès, le comte Le Hon ✻, le comte de Kersaint, le comte Joachim Murat, ✻.
Questeurs, MM. Hébert ✻, le général de division Perrot.

MEMBRES.

AIN. MM. le comte Le Hon ✻, le comte de Jonage, ✻; Bodin, ✻.
AISNE. MM. Hébert (O. ✻); le cte de Cambacérès; Baudelot, ✻; Geoffroy de Villeneuve, ✻.
ALLIER. MM. le baron de Veauce, ✻; Desmaroux de Gaulmain, ✻; Rambourg (O. ✻).
ALPES (Basses). M. le colonel Reguis (O. ✻).
ALPES (Hautes). M. Faure (O. ✻).
ALPES MARITIMES. M. Lubonis.
ARDÈCHE. MM. le général d'Autheville (C. ✻); le comte de Rochemure, ✻; le comte Boissy d'Anglas (C. ✻).
ARDENNES. MM. de Montagnac, ✻; de Ladoucette (Eugène), ✻.
ARIÈGE. MM. Didier; Busson, ✻.
AUBE. MM. le vicomte de Rambourget; de Maupas, ✻.
AUDE. MM. Roque-Salvaza, ✻; Dabeaux, ✻.
AVEYRON. MM. Girou de Buzareingues, ✻; Calvet-Rogniat, ✻; Auguste Chevalier (O. ✻).
BOUCHES-DU-RHÔNE. MM. Canaple, ✻; Rigaud (O. ✻); le b.on Laugier de Chartrouse, ✻.
CALVADOS. MM. Vautier, Abel, ✻; Douesnel; comte de Colbert-Chabannais; le marquis de Caulaincourt (O. ✻).
CANTAL. MM. de Parieu (O. ✻); Creuzet, ✻.
CHARENTE. MM. Gellibert des

Séguins; Tesnière, ✻; André, ✻
CHARENTE-INFÉRIEURE. MM. le baron Vast-Vimeux; Roy-Bry, ✻; le baron Eschassériaux, ✻; le vicomte Anatole Lemercier, ✻.
CHER. MM le comte de Nesle; Guillaumin, ✻.
CORRÈZE. MM. Lafond, ✻; le baron Léon de Jouvenel, ✻.
CORSE. MM Abattucci (Sévérin), ✻; le baron Mariani (O. ✻).
CÔTE-D'OR. MM. Vernier (O. ✻), Julien Ouvrard; Lous Bazile, ✻.
CÔTES-DU-NORD. MM. Le Gorrec; le comte de Champagny de Cadore, ✻; le vicomte de Latour, ✻; de Cuverville.
CREUZE. MM. Delamarre (O. ✻); Sallandrouze de Larmonaix (O. ✻).
DORDOGNE. MM. Paul Dupont, ✻; Adolphe de Belleyme, ✻; Dusolier, ✻; Taillefer, ✻.
DOUBS. MM. le marquis de Conégliano, ✻; Latour-Dumoulin (O. ✻).
DRÔME. MM. de Lacheisserie; Monier de la Sizeranne (O. ✻); Morin, ✻.
EURE. MM. le duc d'Albuféra, ✻; le marquis de Blosseville, ✻; le comte d'Arjuzon, ✻.
EURE-ET-LOIR. MM. le vicomte Reille (O. ✻); le colonel Normand (C. ✻).
FINISTÈRE. MM. Du Couëdic, ✻; Conseil, ✻; le comte de Tromelin (O. ✻); Bois de Mouzilly.
GARD. MM. Pérouze, ✻; le comte de Tascher de la Pagerie, ✻; André, ✻.
GARONNE (Haute). MM. le comte de Tauriac, ✻; de Perpessac, ✻; Massabiau, ✻; Duplan (O. ✻).
GERS. MM. Belliard, ✻, le comte Frédéric de Lagrange, ✻; Granier de Cassagnac (O. ✻).
GIRONDE. MM Curé, ✻; le baron Travot, ✻; le colonel Thiérion (C. ✻); le baron David (O. ✻); Arman, ✻.
HÉRAULT. MM. Doumet (C. ✻); Roulleaux-Dugage (C. ✻); Cazelles (O. ✻).
ILLE-ET-VILAINE. MM. le marquis de Piré, ✻; le comte de Caffarelli, ✻; de Delmas (O. ✻); Duclos (Ed.), ✻.
INDRE. MM. Charlemagne (Raoul); Delavau, ✻.
INDRE-ET-LOIRE. MM. Gouin, ✻; le comte de Flaviguy (O. ✻); Mame, ✻.
ISÈRE. MM. Arnaud, ✻; de Voize, ✻; Flocart de Mépieu, ✻; Faugier, ✻.
JURA. MM. Edouard Dalloz, ✻; le comte Toulongeon, ✻.
LANDES. MM. François Marrast; Corta, ✻.
LOIR-ET-CHER. MM. le vicomte Clary (O. ✻); Crosnier (C. ✻).
LOIRE. MM. Balay de la Bertrandière, ✻; le comte de Charpin-Feugerolles; Bouchetal-Laroche, ✻; le colonel du Marais (O. ✻).
LOIRE (Haute). MM. le marquis de Fay de Latour-Maubourg, ✻; de Romeuf (C. ✻).
LOIRE-INFÉRIEURE. MM. Thoinnet; Voruz; Simon; Ans.me Fleury, ✻.
LOIRET. MM. Nogent-St-Laurens (O. ✻); le duc de Tarente (O. ✻); le vicomte de Grouchy (O. ✻).
LOT. MM, le comte Joachim Murat, ✻; Deltheil (O. ✻).
LOT-ET-GARONNE. MM. Noubel, ✻;

Charles Laffitte, ✱; le vicomte de Richemont.
LOZÈRE. M. le comte de Chambrun, ✱.
MAINE-ET-LOIRE. MM. Ségris; Bucher de Chauvigné, ✱; Louvet (O. ✱); le comte de Las Cases, ✱.
MANCHE. MM. le comte de Kergorlay (O. ✱); Hervé de Saint-Germain, ✱; Brohyer de Littinière, ✱; le général Meslin (G. O. ✱).
MARNE. MM. Haudos, ✱; le général Parchappe (G. O. ✱); Carteret, ✱.
MARNE (Haute). MM. le baron Lespérut; Chauchard, ✱.
MAYENNE. MM. Jules Leclerc, ✱; Mercier (O. ✱); Halligon.
MEURTHE. MM. Drouot, ✱; le baron Buquet, ✱; Eugène Chevandier.
MEUSE. MM. Millon; de Benoist; le comte de Ségur, ✱.
MORBIHAN. MM. le général Boullé (G. O. ✱); le Melorel de la Haichois. ✱; le comte de Champagny.
MOSELLE. MM. le colonel Hennocque (O. ✱), de Wendel, ✱; le baron de Geiger (O. ✱).
NIÈVRE. MM. de Montjoyeux, ✱; le comte Lepelletier d'Aulnay, ✱.
NORD. MM. Kolb-Bernard, ✱; Brame; Lemaire, (O. ✱), Plichon, ✱; de Clebsattel, ✱; Choque, ✱; Seydoux (Ch.) (O ✱); Godard-Desmarest, ✱.
OISE. MM. le baron de Corberon, le vicomte de Plancy, ✱; Lemaire (O. ✱).
ORNE. MM. de Chazot; David-Deschamps; le comte de Torcy.
PAS-DE-CALAIS. MM. d'Herlincourt, ✱; Delebecque; d'Hérembault, ✱; de Monnecove; Wattebled, ✱.
PUY-DE-DÔME. MM. Léon de Chazelles, ✱; le comte de Morny (G. ✱); le comte de Kersaint, ✱; Du Miral, ✱; le marquis de Pierre.
PYRÉNÉES (Basses). MM. O'Quin, ✱; Larrabure; Etcheverry, ✱.
PYRÉNÉES (Hautes). MM Dauzat-Dembarrère, ✱; Achille Jubinal, ✱.
PYRÉNÉES-ORIENTALES. M. Justin Durand, ✱.
RHIN (Bas). MM. le baron Afred de Bussière (O. ✱); Coulaux ✱; le comte Hallez-Claparède, ✱; le baron Cœhorn.
RHIN (Haut). MM. Lefébure; le baron de Reinach, ✱; Keller.
RHÔNE. MM. Reveil (O. ✱); Hénon, ✱; Descours, ✱; le marquis de Mortemart, ✱.
SAÔNE (Haute). MM. le marquis d'Andelarre, ✱; le marquis de Grammont; Lelut (O. ✱).
SAÔNE-ET-LOIRE. MM. le comte de Barbantane, ✱; Schneider (G. O. ✱); le général Brunet-Denon (G. O. ✱); le comte de Chambrillan, ✱.
SARTHE. MM. le marquis de Chaumon-Quitry, ✱; Leret-d'Aubigny, ✱; le marquis de Talhouet, ✱; le prince Marc de Beauveau, ✱.
SAVOIE. MM. de Boigne; Greyfié.
SAVOIE (Haute). 1°

2°
SEINE. MM. Guyart Delalain, ✱; Devinch (C. ✱); général

Perrot (G. O. ✠); Ollivier, Émile; Picard; Favre, J.; Darimon; Fouché-Lepelletier, ✠; Kœnigswarter, ✠; Véron (O. ✠).
Seine-Inférieure. MM. Pouher-Quertier, fils, ✠; Quesné, ✠; de Corneillet; Lédier, ✠; Reiset, Ansel, ✠;
Seine-et-Marne. MM. de Beauverger, ✠; Gareau, ✠; Evariste Josseau, ✠.
Seine-et-Oise. MM. le baron Caruel de Saint-Martin, ✠; Darblay jeune, (O. ✠); Dambry, ✠; Brochant de Villers, ✠.
Sèvres (Deux). MM. Ferdinand David, ✠; le comte du Hamel (O. ✠); Leroux Ch. (O. ✠);
Somme. MM. Allart, ✠; le comte de Reincourt, ✠; Conneau (C. ✠); de Morgan, ✠; Randoing (O. ✠).
Tarn. MM. Gisclard; le baron de Carayon-Latour, (O. ✠); le général baron Gorsse (C. ✠).
Tarn-et-Garonne. MM. Janvier de la Motte, ✠; Belmontet, ✠.
Var. MM. Lescuyer-d'Attainville, ✠; Jules Portalis; le vicomte de Kervéguen.
Vaucluse. MM. le marquis de Verclos; Millet, ✠.
Vendée. MM. le marquis de Sainte-Hermine, ✠; Alfred Leroux (O. ✠); le général Lebreton (G. O. ✠).
Vienne. MM. Bourlon, ✠; de Beauchamp-Robert, ✠
Vienne (Haute). MM. Noualhier, ✠; Calley de Saint-Paul, ✠.
Vosges. MM. le comte Bourcier de Villers, ✠; Aymé, (O. ✠); le baron de Ravinel, ✠.
Yonne. MM. le comte Rodolphe d'Ornano (O. ✠); Javal, ✠; Le Comte, Eugène (O. ✠).

LISTE CHRONOLOGIQUE
DES DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT.

Nous pensons qu'on ne lira pas sans intérêt les noms des personnages qui ont fait partie de la députation du Nord, depuis l'établissement des Chambres législatives.

ÉTATS GÉNÉRAUX.

Réunis le 5 mai 1789, constitués en assemblée nationale le 17 juin suivant.

CLERGÉ.

Bailliage de Lille. — MM. Nolf, curé de Saint-Pierre de Lille; — Dupont, curé de Tourcoing.

Bailliage de Douai et Orchies. — M. Breuvard, curé de Saint-Pierre de Douai.

Bailliage de Bailleul. — M. Roussel, curé de Blaringhem.

Hainaut. — MM. Barbotin, curé de Prouvy; — Renaut, curé de Preux-aux-Bois.

Bailliage d'Avesnes. — M. Besse, curé de Saint-Aubin.

Cambrésis. — M. Bracq, curé de Ribécourt.

NOBLESSE.

Bailliage de Lille. — MM. le comte de Lannoy, maréchal-de-camp; — le baron de Noyelles.

Bailliage de Douai. — M. le marquis d'Aoust.

Bailliage de Bailleul — M. le prince de Robecq, chevalier des ordres du roi, grand d'Espagne, etc.; — le marquis de Harchies, capitaine au régiment de Bresse.

Hainaut. — MM. le duc de Croï, chevalier des ordres du roi; — le comte de la Marck.

Bailliage d'Avesnes. — M. le comte François de Sainte-Aldegonde, colonel au régiment de Royal-Champagne.

Cambrésis. — M. le marquis d'Estourmel.

TIERS-ÉTAT.

Bailliage de Lille. — MM. Chombart, propriétaire; — Lepoutre, fermier; — Scheppers, négociant à Lille; — Wartel, avocat à Lille.

Bailliage de Douai. — MM. Merlin, avocat au parlement de Flandre, secrétaire du roi; Simon de Maibelle, docteur et professeur en droit.

Bailliage de Bailleul. — MM. Delattre de Bolzeart, maître particulier des eaux et forêts à Merville; — Herwyn, conseiller pensionnaire à Hondschoote; — Dekytspotter, lieutenant-criminel; — Bouchette, avocat à Bergues.

Ville de Valenciennes. — MM. Nicodème, ancien échevin; — Perdry, idem.

Bailliage du Quesnoy. — MM. Gossuin, lieutenant-général du bailliage; — Poncin, avocat.

Bailliage d'Avesnes. — MM. Darche, maître de forges à Mariembourg; — Hennet, prévôt de Maubeuge.

Cambrésis. — MM. Delambre, cultivateur; — Mortier, idem.

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE.

Réunie le 1.er octobre 1791, en vertu de la Constitution du 3 septembre même année.

Membres. — MM Emmery, Jean-Marie, colonel de la garde nationale de Dunkerque; — Cochet, Henri, administrateur et membre du directoire du département; — Gossuin, Constant-Joseph, membre du directoire et président de l'assemblée électorale; — Lemesre, Jean-Baptiste, administrateur du département; — Prouveur, juge au tribunal du district de Valenciennes; — Carpentier, président du district d'Hazebrouck; — Lejosne, Étienne-Philippe-Marie, administrateur, membre du directoire du district de Douai; — Lefebvre, officier municipal au Quesnoy; — Duhem, médecin et juge-de-paix à Lille; — Vanhoenacker, maire de Lille; — Coppens,

président du département; — Lacombe St.-Michel, capitaine commandant au 7e régiment d'artillerie.

Suppléants. — MM. Salengros, officier municipal à Maubeuge; — Grenet, procureur de la commune de Valenciennes; — Woussen, procureur-syndic du district d'Hazebrouck; — Sta, officier municipal à Lille.

CONVENTION NATIONALE.

Convoquée par décret de l'assemblée législative du 10 août 1792, et réunie le 21 septembre suivant.

MM. Merlin, de l'assemblée constituante; — Duhem, ex-législateur; — Gossuin, idem; — Cochet, idem; — Fockedey, négociant à Dunkerque; — Briez, procureur-syndic du district de Valenciennes; — Carpentier, ex-législateur; — Lesage-Senaux, de Cambrai; — Salengros, officier municipal à Maubeuge.

CONSEILS DES ANCIENS ET DES CINQ-CENTS.

Réunis le 5 brumaire an IV.

Conformément aux lois des 13 fructidor an III et 30 vendémiaire an IV, le corps législatif institué par la Constitution de l'an III a été formé, savoir : pour deux tiers, des membres de la Convention réélus par les corps électoraux, et pour le troisième tiers, de membres désignés par les députés réélus de la Convention assemblés en comité électoral. La division des membres entre les deux Conseils a été formée ensuite par la voie du sort.

Nota. Le *Moniteur* de l'époque n'a pas publié les noms des membres de la première formation de ces Conseils, et les recherches faites dans les archives du département n'ont procuré à ce sujet aucun renseignement.

RENOUVELLEMENT DU TIERS DES MEMBRES, EN GERMINAL AN VI.

Conseil des Anciens. — MM. Chombart, de Lille, ex-constituant; — Coquillier, cultivateur de l'arrondissement de Dunkerque; — Vankempen, de Dunkerque, ancien administrateur du département; — Delahaye, président de l'administration municipale de Valenciennes.

Conseil des Cinq-Cents. — MM. Pottier, administrateur du département; — Declercq, Honoré; — Delabuisset, de Douai; — Thélu, Théodore, négociant et municipal, à Dunkerque; — Gossuin, ex-conventionnel; — Béthune, juge à Cambrai; — Leclercq-Scheppers, commissaire près de la municipalité de Lille; — Lesage-Senaulx, ex-conventionnel; — Lequinio, idem. (1)

RENOUVELLEMENT DU TIERS, EN GERMINAL AN VII.

Conseil des Anciens. — MM. Rivière, administrateur du dépar-

(1) Son élection a été annulée.

tement; — Baillion, du Quesnoy; — Courte, commissaire du pou voir exécutif près les tribunaux civil et criminel du Nord.

Conseil des Cinq-Cents. — MM. Dumonceaux, de Douai; — Delsaux, de Cambrai; — Woussen, d'Hazebrouck, membre sortant; — Danel (Paul), de Lille; — Dumoulin, juge.

CORPS LÉGISLATIF.

Institué en vertu de la Constitution de l'an VIII.

PREMIÈRE FORMATION. — NOMINATION PAR LE SÉNAT, DU 4 NIVOSE MÊME ANNÉE.

MM. Baillion (du Nord), du conseil des Anciens; — Danel (Paul), du conseil des Cinq-Cents; — Dumoulin, idem; — Gossuin, idem; — Rivière du conseil des Anciens; — Vankempen, idem.

RENOUVELLEMENT DU 5 VENDÉMIAIRE AN XIV.

MM. D'Haubersart (Alexandre-Joseph-Séraphin), premier président de la Cour d'appel de Douai; — Emmery (Jean-Marie-Joseph), ex-législateur, maire de Dunkerque; — Schadet (Louis-Philippe-Winoc), sous-préfet de Dunkerque; — Desprez (Albert-Marie-Victoire), général de brigade, retiré à Trélon, président du collége électoral d'Avesnes; — Farez (Maximilien), procureur impérial près le tribunal de première instance de Cambrai; — Dumolard (Joseph-Vincent), ex-législateur, sous-préfet de Cambrai; — De Brigode (Romain-Joseph), membre du Conseil général du département, auditeur au Conseil d'Etat; — Duquesne (Albert-François), négociant à La Gorgue.

RENOUVELLEMENT DU 8 MAI 1811.

MM. Farez, membre sortant; — le chevalier Gruson (Louis-Bauduin-Joseph), président de la chambre de commerce de Lille; — Dumoulin (Mathieu), de Douai, ancien membre du corps législatif; — Schadet, membre sortant; — le chevalier Emmery, idem; — le comte de Montesquiou (Elisabeth-Pierre), grand chambellan de France; — Baillion, Jean-Antoine-Joseph, maire du Quesnoy, ancien membre du corps législatif; — Dequeux-Saint-Hilaire, Philippe-Alexandre, sous-préfet d'Hazebrouck.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Instituée par la Charte constitutionnelle de 1814.

Cette Chambre à été formée, sans élections nouvelles, des membres existants du Corps législatif.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Elue en mai 1815.

MM. Gossuin, administrateur général des forêts; — Merlin, procureur-général de la cour de cassation; — Farez, ex-législateur; — Dumoulin, idem; — Demoustier, maire de Douai; — Kœnig,

maire de Dunkerque ; — De Warenghien, premier président de la Cour impériale ; — Bottin, secrétaire-général de la Préfecture.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

ÉLECTIONS DU 22 AOUT 1815.

MM. Beaussier-Mathon, négociant à Lille ; — Desmoutier, Ernest, conseiller de préfecture ; — comte de Béthisy, lieutenant-général ; — Potteau d'Hancardrie, propriétaire à Lille ; — d'Estourmel fils, officier ; — Van Merris, maire de Bailleul ; — marquis de la Mainsonfort, maréchal-de-camp attaché à la maison du roi ; — baron Coppens, d'Hondschoote ; — Deforest de Quartdeville, conseiller à la cour royale de Douai ; — baron Romain de Brigode, maire d'Annappes ; — Benoist, maire de Valenciennes ; — Bernard.

ÉLECTIONS DES 25 SEPTEMBRE, 4 OCTOBRE 1816.

MM. Beaussier-Mathon, ✻, négociant à Lille ; — le baron de Brigode, Romain, ✻, propriétaire, maire d'Annappes ; — le baron Coppens, ✻, propriétaire à Hondschoote ; — Deforest de Quartdeville, premier président de la cour royale de Douai ; — Desmoutier Ernest, conseiller de préfecture ; — Dupleix de Mézy (C. ✻), ancien préfet du Nord, directeur-général des postes, — le duc de Trévise (G. ✻), maréchal de France, gouverneur de la 16e division militaire.

ÉLECTION DU 20 SEPTEMBRE 1817.

M. Révoire, banquier à Lille.

ÉLECTIONS DU 26 OCTOBRE 1818.

MM. le baron de Brigode, ✻, maire d'Annappes ; — Deforest de Quartdeville, premier président de la cour royale ; — Dequeux Saint-Hilaire, ancien sous-préfet d'Hazebrouck ; — Dupleix de Mezy, directeur-général des postes ; — Frémicourt, négociant à Cambrai ; — Gossuin, ✻, receveur-général du département ; — Potteau d'Hancardrie, propriétaire et membre du Conseil général du département, à Lille ; — Révoire, président du Tribunal de commerce de Lille.

ÉLECTIONS DU 13 NOVEMBRE 1820.

Collége départemental. — MM. le comte de Muyssart, maire de Lille ; — De Staplande, propriétaire à Bergues ; — Bricout de Cantrainne, maire du Câteau ; — de Béthisy, lieutenant général.

ÉLECTIONS DU 28 JANVIER 1822.

Collége de Cambrai. — M. d'Estourmel fils, à Estourmel.

ÉLECTIONS DU 13 NOVEMBRE 1822.

Colléges d'arrondissement. — MM. Coffyn-Spyns, propriétaire à Dunkerque ; — comte de Béthisy, lieutenant-général ; — de Bully,

payeur du département ; — Potteau d'Hancardrie, propriétaire à Lille ; — de Préseau, propriétaire à Dompierre ; — Cotteau, propriétaire à Cambrai ; — Durand d'Elecourt, propriétaire à Douai ; — Merlin de Beaugrenier, propriétaire à Valenciennes.

ÉLECTIONS DU 20 NOVEMBRE 1822.

Collége départemental. — MM. Marchangy, avocat-général à la cour de cassation (1) ; — le comte de Muyssart, maire de Lille ; — Bricout de Cantrainne, maire du Câteau ; — Van Merris-Hynderick. maire de Bailleul.

ÉLECTIONS DU 17 AVRIL 1823.

Collége départemental. — M. Marchangy.

ÉLECTIONS DU 25 FÉVRIER 1824.

Colléges d'arrondissement. — MM. Coffyn-Spyns, — de la Basèque, propriétaire ; — de Bully ; — Potteau d'Hancardrie ; — de Caraman, à Paris ; — Cotteau ; — Durand d'Elecourt ; — Merlin de Beaugrenier.

Collége départemental. — MM. de Muyssart ; — Bricout de Cantrainne ; — Van Merris-Hynderick, — Barrois-Virnot, négociant à Lille.

ÉLECTIONS DU 17 NOVEMBRE 1827.

Colléges d'arrondissement. — MM. Benjamin Morel, négociant à Dunkerque ; — de la Basèque ; — de Bully ; — Potteau d'Hancardrie ; — de Caux, lieutenant-général ; — Cotteau ; — Durand d'Elecourt ; — le baron Pas de Beaulieu, ancien officier supérieur, à Valenciennes.

ÉLECTIONS DU 24 NOVEMBRE 1827.

Collége départemental. — MM. Barrois ; — De Francqueville de Bourlon, — le baron de Lépine, maire du Quesnoy ; — Ravez, président de la chambre des députés (2).

ÉLECTIONS DU 28 AVRIL 1829.

Collége départemental. — M. le baron de Brigode.

ÉLECTIONS DU 14 MAI 1829.

Collége d'Hazebrouck. — M. le comte de Murat, ancien préfet du Nord.

ÉLECTION DU 23 JUIN 1830.

Colléges d'arrondissement. — MM. Benjamin Morel ; — Warein, maire d'Hazebrouck ; — Barrois-Virnot, — baron de Brigode, ✻ ; — d'Estourmel fils, proprietaire à Estourmel ; — De Caux ; — vicomte de Montozon, maire de Lallaing ; — De Vatimesnil.

(1) Il n'a point été admis alors, à cause de la non justification de son cens d'éligibilité.

(2) A opté pour un autre département.

ÉLECTIONS DU 3 JUILLET 1830.

Collége départemental. — MM. Paul Lemaire, négociant, à Dunkerque; — Paturle, manufacturier au Câteau; — Lorain fils, juge au tribunal de Lille; — Martin fils, avocat à Douai.

ÉLECTIONS DU 5 JUILLET 1831 (1).

MM. Barrois-Virnot; — le baron de Brigode; — Coget (Alexandre), maire de Thumeries; — le vicomte de Montozon; — Martin fils; — Dupouy aîné, négociant à Dunkerque; — Lemaire (Paul), colonel de la garde nationale, idem; — Lallier-Frémicourt, président du tribunal de commerce de Cambrai; — comte d'Estourmel, ancien officier supérieur; — Taillandier, conseiller à la cour royale de Paris; — Warein.

ÉLECTION DU 7 JANVIER 1833.

Collége de Dunkerque (arrondissement). — M. de Lamartine.

ÉLECTION DU 7 SEPTEMBRE 1833.

Collége de Douai (arrondissement). M. Martin, avocat-général à la cour de cassation (2).

ÉLECTION DU 10 MAI 1834.

Collége de Douai (arrondissement) — M. Martin, ✻, procureur-général à la cour royale de Paris (3).

ÉLECTIONS DU 21 JUIN 1834.

MM. Delespaul, substitut du procureur du roi à Lille; — le baron de Brigode; — Hennequin, avocat à Paris; — comte de Montozon; — Martin ✻; — le comte Roger (Edouard), à Paris; — De Lamartine; — Lallier-Frémicourt, maire de Cambrai; — comte d'Estourmel, ministre de France en Colombie; — Dumont; — Merlin (Eugène), lieutenant-général; — Warein, propriétaire.

ÉLECTION DU 4 AOUT 1835.

Collége de Cambrai (ville). — M. d'Haubersart, maître des requêtes.

ÉLECTIONS DU 4 NOVEMBRE 1837.

MM. Delespaul; — Josson, président du tribunal de première instance de Lille; — Hennequin; — Comte de Montozon; — Martin, ✻; — comte Roger (Edmond); — de Lamartine; — Taillandier; — Corne, président du tribunal de première instance de Douai; — Taillandier (4); - Warein.

(1) Plus de collége départemental.
(2) Réélection par suite de la nomination de M. Martin comme avocat-général.
(3) Idem comme procureur-général.
(4) A opté pour Cambrai.

ÉLECTION DU 3 FÉVRIER 1838.

Collége d'Avesnes. — M. Marchant, ancien notaire à Maubeuge.

ÉLECTION DU 3 MARS 1838.

Collége de Dunkerque (arrondissement). — M. Louis de Staplande, propriétaire à Bergues.

ÉLECTIONS DU 2 MARS 1838.

MM. Delespaul ; — Lestiboudois (Thémistocle), docteur en médecine à Lille ; — le vicomte de Villeneuve (O. ✻), ancien préfet du Nord ; — le comte de Montozon ; — Martin, ✻, garde-des-sceaux, ministre de la justice et des cultes ; — comte Roger ; — Louis de Staplande ; — Taillandier ; — Corne ; — Dumont ; — Marchant ; — Warein.

ÉLECTIONS DU 9 JUILLET 1842.

MM. Delespaul ; — Lestiboudois (Thém.) ; — le vicomte de Villeneuve ; — le comte de Montozon ; — Martin, ✻ ; — comte Roger ; — de Staplande ; — d'Haubersart, conseiller d'État ; — Corne ; — de Maingoval, propriétaire à Valenciennes ; — Berryer fils, avocat à Paris (1).

ÉLECTION DU 24 SEPTEMBRE 1842.

Collége d'Hazebrouck. — M. Béhaghel, membre du Conseil général du département et maire de Bailleul.

ÉLECTION DU 29 SEPTEMBRE 1845.

Collége de Douai (*ville*). — M. Choque, notaire à Douai.

ÉLECTIONS DU 1er AOUT 1846.

Premier arrondissement électoral ; Lille (ville), *cantons centre et ouest.* — M. Delespaul, substitut du procureur du roi à Lille, membre du Conseil général du département

2.e — *Lille (ville), cantons nord-est, sud-est et sud-ouest.* — M. Lestiboudois, Thémistocle, docteur en médecine à Lille, membre du Conseil général du département.

3.e — *Lille (arrondissement), moins les cantons de la ville.* — M. le vicomte de Villeneuve (O. ✻), membre de l'Institut et du Conseil général du Var, ancien préfet du Nord.

4.e — *Douai (ville).* — M. Bommart, ✻, ingénieur en chef, inspecteur de l'Ecole royale des ponts-et-chaussées.

5.e — *Douai (arrondissement), moins les trois cantons de la ville.* — M. Martin du Nord (G. ✻), garde-des-sceaux, ministre de la justice et des cultes.

6.e — *Dunkerque (ville), deux cantons.* — M. le comte Roger, Edmond, ✻, ancien secrétaire d'ambassade.

(1) A opté pour un autre département.

7.ᵉ — *Dunkerque (arrondissement), moins les deux cantons de la ville.* — M. Dehau de Staplande, Louis, membre du Conseil général du département.

8.ᵉ — *Cambrai (ville), deux cantons.* — M. le vicomte d'Haubersart, ✻, conseiller-d'État en service ordinaire.

9.ᵉ — *Cambrai (arrondissement), moins les deux cantons de la ville.* — M. le vicomte de St.-Aignan (O. ✻), conseiller-d'Etat en service ordinaire, ancien préfet du Nord.

10.ᵉ — *Valenciennes (arrondissement)* — M. le baron de Maingoval, ancien officier.

11.ᵉ — *Avesnes (arrondissement).* — M. Béhic, Armand, ✻, directeur de la comptabilité au ministère de la marine.

12.ᵉ — *Hazebrouck (arrondissement).* — M. Plichon, ✻, avocat, docteur en droit.

ÉLECTION DU 17 AVRIL 1847.

5.ᵉ *Collège.* — *Douai.* — M. Guilbert, ✻, conseiller de préfecture.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

ÉLECTION DES 23 ET 24 AVRIL 1848.

MM. de Lamartine, ancien député; — Négrier, général de division, — Corne, procureur-général; — Hannoye, avocat à Avesnes; — Choque, ancien notaire à Douai; — Delespaul, substitut à Lille; — Boulanger, cultivateur à Doignies; — Desmoutier, idem à Faumont; — Regnard, avocat à Valenciennes: — Pureur, maire de Condé; — Malo, armateur à Dunkerque; — Serlooten, propriétaire à Bailleul; — Loiset, médecin-vétérinaire à Lille; — Vendois, médecin à Maroilles; — Bonte-Pollet, maire de Lille; — Huré, procureur-général à Douai; — Duquenne, meunier à La Gorgue; — Farez, Fénelon, avocat à Cambrai; — Lemaire, colonel de la garde nationale de Dunkerque; — Dollez, cultivateur à Crévecœur; — Giraudon, serrurier, à Lille; — Heddebault, Géry, propriétaire à Lille; — Lenglet, conseiller à Douai; — Mouton, avocat à Cambrai; — Descat, Théodore, teinturier à Roubaix; — Dufont, ancien notaire à Valenciennes; — Aubry, négociant à Avesnes.

ÉLECTION DU 4 JUIN 1848.

En remplacement de M. de Lamartine :

M. Antony Thouret, ex-commissaire du Gouvernement.

ÉLECTION DU 17 SEPTEMBRE 1848.

En remplacement du général Négrier :

M. Négrier, colonel du génie.

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE.

ÉLECTION DES 13 ET 14 MAI 1849.

MM. Dumas, membre de l'Institut; — Duquenne, meunier à La Gorgue; — Seydoux, ✻, propriétaire au Cateau; — Descat, teinturier à Roubaix; — Kolb-Bernard, propriétaire à Lille; — Fialin de Persigny, à Paris; — Mimerel (O. ✻), manufacturier à Roubaix; — Antony-Thouret, homme de lettres, ex-commissaire du Gouvernement, à Bouvignies; — Wallon, professeur à Valenciennes; — de Mérode, propriétaire à Trélon; — Béhaghel, propriétaire à Cassel; — D'Hespel, Adalbert, propriétaire à Haubourdin; — Aubry, négociant à Avesnes; — de Staplande, ancien député, maire de Bergues; — Vendois, médecin à Maroilles; — Loiset; médecin-vétérinaire à Lille; — Roger (du Nord), ancien député, à Paris; — Choque, ancien député, à Douai; — Lestiboudois, médecin à Lille; — de Melun, propriétaire à Lille; — Marchant, ancien député, à Maubeuge; — Delebecque, avocat à Douai; — Testelin, médecin à Lille.

ÉLECTION DU 3 NOVEMBRE 1850.

En remplacement de M. Wallon, démissionnaire :
M. le général de La Hitte, ex-ministre des affaires étrangères.

CORPS LÉGISLATIF.

Constitué par décret organique du 2 février 1852

ÉLECTION DU 29 FÉVRIER 1852.

1.re *circonscription (partie de l'arrondissement de Lille).* — M. P. Legrand, avocat.

2.e — *(partie de l'arrondissement de Lille).* — M. Descat, teinturier à Roubaix.

3.e — (*arrondissement de Valenciennes*). — M. Lemaire, membre de l'Institut.

4.e — (*arrondissement d'Hazebrouck*). — M. le baron de Lagrange.

5.e — (*arrondissement de Dunkerque*). — M. de Cleebsattel.

6.e — (*arrondissement de Douai*). — M. Choque, ancien député.

7.e — (*arrondissement de Cambrai*). — M. Seydoux, propriétaire au Câteau.

8.e — (*arrondissement d'Avesnes*). — M. le comte de Mérode.

ÉLECTION DU 4 SEPTEMBRE 1853,

Pour le remplacement de M le comte de Mérode :

8.e *circonscription.* (*Avesnes*). — M. Godard-Desmarest, maître de verrerie à Trélon.

ÉLECTION (renouvellement) DES 21 ET 22 JUIN 1857.

1.er *collége.* M. Legrand, ✻, député sortant.

2.e — M. Brame, Jules, ancien maître des requêtes.
3.e — M. Lemaire (O. ✻), membre de l'Institut, député sortant.
4.e — M. Plichon, ✻, avocat, ancien député.
5.e — M. de Cleebsattel, ✻, avocat, député sortant.
6.e — M. Choque, député sortant.
7.e — M. Seydoux, ✻, député sortant.
8.e — M. Godard-Desmarest, député sortant.

ÉLECTION DES 21 ET 22 AOUT 1859,

Pour le remplacement de M. Legrand, décédé :

M. Kolb-Bernard, ✻, négociant, ancien membre de l'Assemblée législative.

Conseil d'État.

FONCTIONS DU CONSEIL D'ÉTAT.

Le Conseil-d'Etat rédige les projets de loi et en soutient la discussion devant le Sénat et le Corps législatif. Il propose les décrets qui statuent 1° sur les affaires administratives dont l'examen lui est déféré par des dispositions législatives ou réglementaires; 2° sur le contentieux administratif; 3° sur les conflits d'attributions entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire. Il est nécessairement appelé à donner son avis sur tous les décrets portant règlement d'administration publique ou qui doivent être rendus dans la forme de ces règlements. Il connaît des affaires de haute police administrative, à l'égard des fonctionnaires dont les actes sont déférés à sa connaissance par l'Empereur. Enfin, il donne son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par l'Empereur ou par les ministres.

Le Conseil-d'Etat est présidé par l'Empereur, et, en son absence, par le président du Conseil-d'Etat.

FORME DE PROCÉDER DU CONSEIL D'ÉTAT DANS LES MATIÈRES CONTENTIEUSES.

La section du contentieux est chargée de diriger l'instruction écrite et de préparer le rapport de toutes les affaires contentieuses, ainsi que des conflits d'attributions entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire; elle est composée de six conseillers d'Etat, y compris le président, et du nombre de maîtres de requêtes et d'auditeurs déterminé par le règlement. Elle ne peut délibérer si quatre au moins de ses membres, ayant voix délibérative, ne sont présents. Les maîtres des requêtes ont voix consultative dans toutes les affaires, et voix délibérative dans celles où ils sont rapporteurs. Les auditeurs ont voix consultative dans les affaires dont ils font le rapport.

Le rapport des affaires est fait au nom de la section, en séance publique de l'assemblée du Conseil-d'Etat délibérant au contentieux. Cette

assemblée est présidée par le président de la section du contentieux. Après le rapport, les avocats des parties sont admis à présenter des observations orales. Le commissaire du gouvernement donne ses conclusions dans chaque affaire. Les affaires pour lesquelles il n'y a pas eu constitution d'avocat, ne sont portées en séance publique que si ce renvoi est demandé par l'un des conseillers d'Etat de la section ou par le commissaire du gouvernement auquel elles ont été préalablement communiquées et qui donne ses conclusions.

Les membres du Conseil-d'Etat ne peuvent participer aux délibérations relatives aux recours dirigés contre la décision d'un ministre, lorsque cette décision a été préparée par une délibération de la section à laquelle ils ont pris part.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTAT.

S. M. L'EMPEREUR.
S. A. I. le prince Napoléon (G. ✻).
Président, S. Exc. M. Baroche (G. ✻), membre du conseil privé, ministre sans portefeuille.
Vice-président, M. de Parieu (G. O. ✻), ancien ministre.
Président de la section du contentieux, M Boudet (C. ✻).
Président de la section de législation, justice et affaires étrangères, M. de Parieu (G. O. ✻), ancien ministre.
Président de la section de l'Intérieur, de l'Instruction publique et des Cultes, M. Boinvillers (O. ✻).
Président de la section des finances, M. Vuitry (O. ✻).
Président de la section des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, M. Vuillefroy (C. ✻).
Président de la section de la guerre et de la marine, M. le général Allard (C. ✻).
Secrétaire général du Conseil d'Etat, M. Boilay, ✻, conseiller d'État.

MM. *Conseillers d'Etat.*

Abattucci, ✻, ancien chef du cabinet du ministre de la Justice.
Bataille, ✻, ancien maître des requêtes.
Bauchart, Quentin (O. ✻), ancien membre de l'Assemblée législative.
Bavoux, ✻.
Besson, (G. O. ✻), ancien préfet.
Blondel (C. ✻), ancien directeur général des forêts.
Bréhier, ✻, ancien membre de l'Assemblée législative.
Boulatignier (O. ✻), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le baron de Bussières, Léon (O. ✻), ancien maître des requêtes.
Le comte de Chantérac (O. ✻), ancien député.
Charlemagne (O. ✻), ancien membre de l'Assemblée législative.
Chassériau (O. ✻), ancien maître des requêtes.

MM.
Conti (O. ✻), ancien directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice.
De Cormenin (O. ✻), ancien membre de l'Assemblée législative.
De La Cour (C. ✻).
Cornudet (O. ✻), ancien conseiller d'État.
Cuvier (O. ✻), idem.
Denjoy (O. ✻), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte Dubois (O. ✻).
Duvergier (C. ✻), ancien bâtonnier de l'ordre des avocats.
Flandin (O. ✻), ancien membre de l'Assemblée législative.
Gasc, ✻.
Godelle (O. ✻), ancien membre de l'Assemblée législative.
Gomel, ancien maître des requêtes.
Vicomte de la Guéronnière (C. ✻), ancien député au Corps législatif.
Heurtier (O. ✻).
His de Butenval (G. O. ✻), ancien ministre plénipotentiaire.
Lacaze (O. ✻), ancien membre de l'Assemblée législative.
Langlais (O. ✻).
De Lavenay, ✻.
Lefebvre Armand (C. ✻).
Le Play (C. ✻.
Lestiboudois (O. ✻), ancien maître des requêtes.
Maigne (O. ✻), ancien représentant.
Manceaux (O. ✻), ancien secrétaire-général du ministère de l'intérieur.
Vicomte du Martroy, ✻, ancien maître des requêtes.
Montaud (O. ✻), idem.
Persil (G. O. ✻), ancien ministre.
Quinette (O. ✻), ancien ministre plénipotentiaire.
Riche, ✻.
Le vicomte de Rougé, (O. ✻), membre de l'Institut.
De Sibert de Cornillon (C. ✻).
Suin (O. ✻), avocat-général à la Cour d'appel de Paris.
Villemain (C. ✻), intendant militaire.

MM. *Maîtres des requêtes de première classe.*

Comte d'Argout, Gaston, ✻, ancien maître des requêtes.
Aubernon, ✻.
Berger, Léon, ✻.
Du Berthier, ✻.
Baron de Bernon, ✻.
Chamblain, ✻, ancien préfet.
De Chassiron, ✻, ancien attaché d'ambassade.
Colas de La Noue, ✻.

MM.
Crignon de Montigny, ✻.
Du Fay de Launaguet, ✻.
François, ✻, ancien maître des requêtes de 2me classe
Gaslonde, ✻, ancien membre de l'Assemblée législative.
Goupil, ✻.
Jahan (O. ✻), ancien chef du cabinet du ministre des travaux publics.
Loyer, ✻.
Louyer-Villermay, ✻, ancien maître des requêtes.
Pagès, ✻, idem.
Pascalis, ✻, idem.
Vicomte Portalis, Ernest, ✻, ancien auditeur.
Redon de Beaupréau, ✻.
De Segur, Anatole, ✻, ancien préfet.

MM. *Maîtres des requêtes de deuxième classe.*

Bauchard.
Boinvilliers.
Bordet, ancien auditeur.
De Bosredon.
Le baron Cardon de Sandras, ✻, ancien auditeur.
De Casabianca, ancien chef du cabinet du ministre des finances.
Faré.
Ch. Fortoul, ✻, ancien chef du cabinet du ministre de l'instruction publique.
Fouquier, ancien conseiller de Préfecture.
Hudault, ✻.
Leblanc, Ernest, ✻, lieutenant de vaisseau.
Lemarié.
Leviez, ancien auditeur.
Lhopital, idem.
Marbeau.
De Maupas, Paul, ✻, ancien procureur de la République à Neufchâtel.
Mesnard.
De Missiessey.
De Montour, ✻, ancien chef du cabinet du ministre de l'Intérieur;
Robert, Charles, ✻, ancien auditeur du Conseil d'Etat.

Auditeurs de première classe.

Par décret du 24 octobre, leur nombre a été porté à 40.

MM. Alcoock; Aucoc; Bartholony; Bayard; le comte de Belbeuf. du Bodan; Boivin; Bouard; Braün; Brincard; Chadenet; le baron de La Coste du Vivier; Cottin, ✻; David; le vicomte

Dubois; Dufau; Flandin; Godard de Rivocet; d'Hauteserve; Hély d'Oissel; Le Chanteur; Lefevre-Pontalis; A. Legrand; Le Roy; le vicomte de Luçay; le baron de Mackau, de Meynard; des Michels; Moreau; Paixhans; Perret; de Ravignan; le comte de Renepont; Rolle; G. Rouher; de Sainte-Foy; de Salverte; Taigny; Tarbé des Sablons; Vicaire (Louis); Vieyra-Molina, ✻, Walckenaër.

Auditeurs de deuxième classe.

MM. de l'Aigle; de Barthélemy; de Baulny; Bessières; de Bonnechose; Bégé; Charner; Chauchard; Chauchat; Cohen; Cordier; de Crevecœur; Danyau; comte de Saint-Gilles; Ginoux; de Guigné; Grandidier; Jacquemont du Donjon; Jacquet; Jonglet de Ligne; Kratz; Lacave-Laplagne; Lecomte; Lezaud; Lombard de Buffières; vicomte de Lovordo; Mégard de Bourjolly; Monnier; Petiet; Picquart; Plantier; Randouin-Berthier; Réalier-Dumas; de Reverseaux; Roussigné; vicomte des Roys; Sauvage; Savoye; de Vaufreland; Vidal de Léry; Henri de Villeneuve; de Verneaux; de Voyer d'Argenson.

SECTION DE LÉGISLATION, JUSTICE ET AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. de Parieu (G. O. ✻), *président.* — *Conseillers d'Etat*, MM. Suin; Lacaze; Arm. Lefebvre; Conti; de Sibert de Cornillon; Persil; vicomte de La Guéronnière; Delacour; Riché

Maîtres des requêtes, première classe, MM. François; du Berthier; vicomte Portalis.— Deuxième classe, M. Mesnard.

Auditeurs, première classe, MM. Dufau; Bayard. — Deuxième classe, MM. de Bourjolly; Alcock; Sauvage; Brincart; comte de Saint-Gilles; Bégé; Petiet; Jacquemont du Donjon; de Barthélemy; baron de Verneaux; de Reverseaux; Cordier; Lombard de Buffières.

SECTION DU CONTENTIEUX.

M. Boudet (C. ✻), *président.* — *Conseillers d'Etat*, MM. Marchand; Boulatignier; Bauchard; Blondel; vicomte du Martroy.

CONSEILLERS D'ÉTAT DÉLIBÉRANT AU CONTENTIEUX.

Section de législation.— MM. Lacaze, ✻; de Sibert de Cornillon. — *Section de l'intérieur*, MM. Bréhier, ✻; Gomel. — *Section des travaux publics, agriculture et commerce*, MM. le comte Dubois, (O. ✻); Bavoux, ✻. — *Section de la guerre et de la marine*, MM. Maigne (O. ✻); Chassériau (O. ✻). — *Section des finances*, MM. de Lavenay, ✻; Gasc, ✻.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Gaslonde, ✻; Pascalis, ✻. — Deuxième classe, MM. Aubernon; de Cardon de Sandrans; L'Hopital; Lemarié.— *Maîtres des requêtes faisant fonctions de commissaires du gouvernement au contentieux adminis-*

tratif, MM. Chamblain, de première classe, Leviez; Ch. Robert, de deuxième classe.

Auditeurs, première classe, MM. de Belbeuf; Aucoc; de Renepont. — Deuxième classe, MM. du Bodan; Walkenaër; Perret; Tarbé des Sablons; David; Flandin; Réalier-Dumas; Roussigné; de Guigné; Chauchat; Savoye.

SECTION DE L'INTÉRIEUR, DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

M. Boinvilliers (C. ✻), *président*. — *Conseillers d'Etat*, MM. Cuvier; Flandin; Denjoy; vicomte de Cormenin; de Chantérac, de Bussière; de Rougé; Bréhier; Langlais; Gomel.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. vicomte de Beaupréau; de Ségur; Colas de La Noue; de Bernon. — Deuxième classe, MM. de Casabianca; Fouquier; Fortoul; Hudault; Marbeau.

Auditeurs, première classe, MM. Cottin; Des Michels; Bouard, Paixhans, de Ravignan. — Deuxième classe, MM. de Salverte; Chadenet; de La Coste; de Mackau; Braun; Ginoux de Fermon; Hély d'Oissel; Henri de Villeneuve; de Baulny; Chauchard; Plantier.

SECTION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

M. Vuillefroy (C. ✻), *président*. — *Conseillers d'Etat*, MM. Hourtier; Cornudet; de Buthenval; comte Dubois; Duvergier; Le Play; Bavoux.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Loyer; Pagès; de Chassiron; Jahan. — Deuxième classe, MM. de Maupas; de Montour; Leblanc; E. Boinvilliers; de Bosrédon.

Auditeurs, première classe, MM. Le Roy; Bartholony; Moreau; Rolle; Taigny. — Deuxième classe, MM. de Rivocet; Cohen; de Meynard; vicomte Dubois; Legrand; de Vaufreland, Monnier; Grandidier.

SECTION DE LA GUERRE ET DE LA MARINE.

M. le général Allard (G. O. ✻) *président*. — *Conseillers d'Etat*, MM. Villemain; Maigne; Montaud; Manceaux; Chassériaux; Abatucci.

Maîtres des requêtes, première classe, M. Dufay de Launaguet. — Deuxième classe, MM. de Missiessey; Faré; Bordet.

Auditeurs, première classe, MM Bauchard; Le Chanteur; Vieyra-Molina. — Deuxième classe, MM. Bessières; Kratz; Danyau; de Sainte-Foy; vicomte des Roys; de Voyer-d'Argenson; Charner.

SECTION DES FINANCES.

M. Vuitry (C. ✻), *président*. — *Conseillers d'Etat*, MM. Godelle; Quinette; Gasc; Lestiboudois; Bataille; de Lavenay.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Berger; Goupil; Louyer-Villermay; d'Argout; Crignon de Montigny.

Auditeurs, première classe, MM. Lefebvre-Pontalis; Boivin; — Deuxième classe, MM. d'Hauteserve; de Crèvecœur; Picquart;

vicomte de Luçay ; Lacave-Laplagne ; de Bonnechose ; Jaquet ; Lecomte ; Jonglet de Ligne.

Conseillers d'Etat en service ordinaire hors sections, MM, Ern. Baroche, ✻, directeur du commerce extérieur, au ministère du commerce ; Blanche (O, ✻), secrétaire général du ministère de la Marine ; Benedetti (C. ✻), ministre plénipotentiaire, directeur au ministère des affaires étrangères ; — de Boureuille (O. ✻), secrétaire général du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics : Chaix d'Est-Ange (O. ✻), procureur général près la cour de Paris. — De Contencin (O. ✻), directeur général de l'administration des cultes. — Darricau (G. O. ✻), intendant général inspecteur, directeur de l'administration de la guerre, au ministère de la guerre. — De Franqueville (O. ✻), directeur général des ponts-et-chaussées. — Gautier (O. ✻), secrétaire général du ministère de la Maison de l'Empereur. — Herbet (C. ✻), ancien ministre plénipotentiaire. — Lascoux (C. ✻), secrétaire-général du ministère de la justice. — Layrle (C. ✻), directeur du personnel au ministère de la marine. — E. Marchand (C. ✻), secrétaire général du ministère d'État. — Pelletier (O. ✻), ancien secrétaire général du ministère d'Etat. — Petitet (G.O. ✻), directeur de la comptabilité au ministère de la guerre. — Baron de Roujoux (C. ✻). — Serveux (C. ✻), secrétaire général du ministère des finances. — Stourm (C. ✻), directeur-général de l'administration des postes. — Thuillier (O. ✻), directeur-général de l'administrat. départementale et commerciale — Vaïsse (C. ✻), président à la cour de cassation.

Bureau de l'assistance judiciaire près le Conseil d'Etat. MM. Legé, président ; Béchard ; de Jouvencel ; Lambert, ✻ ; Rendu ; Soulery (O. ✻) ; de Vernière, Caille, secrétaire de la section du contentieux, *secrétaire délégué*.

MINISTÈRES.

MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR.

S. Exc. M. le maréchal Vaillant (G. ✻), sénateur, membre du conseil privé, *ministre*.

M. Gautier (O. ✻), conseiller d'Etat, *secrétaire-général*. — Bureau du secrétariat, *personnel, archives de la Couronne ;* 2e bureau : *Mobilier de la Conronne*.

DIVISION DES BATIMENTS DE LA COURONNE. — Bureau des bâtiments : *construction et entretien des palais, etc.; inspection et contrôle*.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE. — Bureau de l'ordonnancement. — Bureau de la comptabilité et des pensions.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES DOMAINES ET FORÊTS. — Bureau central. *Personnel, chasses, etc.* — Bureau des forêts. — Bureau des domaines, — Bureau du contentieux.

ADMINISTRATION DES ÉTABLISSEMENTS DE LA COURONNE. — Musées. — Mobilier. — Manufactures — Bibliothèques.

MINISTÈRE D'ÉTAT.

S. Exc. M. le comte Colonna Walewski (G. ✻), sénateur, membre du Conseil privé, *ministre.*

Cabinet du ministre, M, de Saux (Jules), *chef.*

M. E. Marchand (C. ✻), conseiller d'État, *secrétaire-général.* — Bureau du secrétariat: *Service législatif et bureau de la comptabilité.* — *Bureau du personnel.*

SECTION DES BATIMENTS CIVILS. — Bureau des travaux. — Bureau de la comptabilité. — Conseil général des bâtiments civils.

SECTION DES BEAUX ARTS. — DES THEATRES. — DES MONUMENTS HISTORIQUES.

DIRECTION GÉNÉRALE DES ARCHIVES DE L'EMPIRE. — Section du secrétariat. — Sections historique, administrative, législative et judiciaire.

Par décret impérial du 5 décembre 1860, ont été distraits du ministère de l'Instruction publique et des cultes pour être placés dans les attributions du ministère d'État, les services ci-après, savoir :

L'Institut Impérial de France — La bibliothèque impériale et le cours d'archéologie y annexé. — Les bibliothèques Mazarine, de Ste Geneviève, de l'arsenal, et la rédaction du catalogue des manuscrits des bibliothèques des départements. — L'académie impériale de médecine. — Le journal des savants — L'Ecole Impériale des chartes. — Les souscriptions aux ouvrages scientifiques et littéraires et la répartition de ces ouvrages entre les bibliothèques publiques. — Les encouragements et secours aux savants et gens de lettres. — Les subventions et encouragements pour voyages et missions scientifiques et littéraires.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

S. Exc. M. Delangle (G. ✻), *garde des sceaux*, *ministre.* — Cabinet du ministre, M. de Gonet, *chef.*

M. Lascoux (C. ✻), conseiller d'État, *secrétaire-général.*

DIVISION DU PERSONNEL. — Bureau du personnel. — Bureau de la comptabilité et des pensions. — Bureau de l'enregistrement et des légalisations. — Bureau des archives.

DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES ET DU SCEAU. — Bureau des matières civiles. — Bureau des naturalisations. — Bureau du notariat. — Bureau des avocats, avoués, etc.

DIRECTION DES AFFAIRES CRIMINELLES ET DES GRACES. — Bureau des affaires criminelles. — Bureau des grâces. — Bureau de la comptabilité. *Préparation des comptes.* — Bureau des frais de justice.

DIRECTION DE L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

S. Exc. M. Thouvenel, (G. O. ✻), sénateur, *ministre.* — Cabinet du ministre, M. Berthemy, ✻, *chef.*

CABINET ET SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. — Bureau du protocole : *exe-*

quatur, *décorations*, *etc.* — Bureau du départ et de l'arrivée des correspondances.

DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES. — Sous-direction du Midi et de l'Orient, — du Nord, — de l'Amérique et de l'Indo-Chine, — du contentieux.

DIRECTION DES CONSULATS ET AFFAIRES COMMERCIALES. — Sous-direction du Nord, — du Midi et de l'Orient, — de l'Amérique et de l'Indo-Chine.

DIRECTION DES ARCHIVES ET DE LA CHANCELLERIE. — Sous-direction des archives. — Bureau de la chancellerie.

DIRECTION DES FONDS ET DE LA COMPTABILITÉ.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

S. Exc. M. le comte F. de Persigny (G. O. ✻), sénateur, membre du conseil privé, *ministre*.

Direction générale du personnel et du cabinet. — M. de Saint-Paul (O. ✻), *directeur-général*. (1). — Cabinet. 1er. bureau, *correspondance générale*; — 2e. bureau, *personnel*. = Secrétariat : 1er. bureau, *arrivée et départ de la correspondance*, *personnel de l'administration centrale*, *légalisations*; 2e. bureau, *matériel et dépenses intérieures*; 3e. bureau, *archives départementales et communales*.

Direction de l'administration départementale et communale. — M. Thuillier (O. ✻), conseiller d'État, *directeur-général*.

Division de l'administration générale et départementale. — 1er. bureau : *administration générale*, *élections*, *maires*, *gardes nationales*, *pensions*; — 2e. bureau : *dépenses départementales*; — 3e. bureau : *aliénés*, *enfants trouvés*, *mendicité*; — 4e. bureau : *établissements généraux de bienfaisance*.

Division de l'administration communale et hospitalière. — 1er. bureau : *administration et comptabilité des communes*; — 2e bureau : *contentieux des communes*; — 3e. bureau, voirie : *cours d'eau et voirie municipale*; — 4e. bureau : *hospices communaux*, *bureaux de bienfaisance*, *monts-de-piété*.

Direction générale de l'imprimerie et de la librairie. — M. le vicomte de la Guéronnière (C. ✻), conseiller d'État, *chargé temporairement de la direction générale*.

Cabinet du conseiller d'État : *correspondance générale*, *affaires réservées*.

PRESSE ET COLPORTAGE. — 1re. section : *administration*, *statistique*, *autorisations et cautionnements*, *annonces judiciaires*, *avertissements*, *etc.* — 2e. section, presse française : *journaux*

(1) Dans l'ignorance où nous sommes de la répartition intérieure des attributions dans les différents services organisés par le récent décret du 14 décembre, nous sommes forcés d'indiquer ici les divisions et les bureaux tels qu'ils ont été établis par le précédent décret.

belges et français, *revues et brochures politiques*, *etc.* — 3e. section, presse étrangère : *traduction*, *etc.* — 4e. section : *colportage.*

DIVISION DE L'IMPRIMERIE ET DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE. — 1er. bureau : *imprimerie et librairie* ; — 2e. bureau : *propriété littéraire.*

Direction générale de la sureté publique. — M. Boittelle, préfet de police (C ✻), *chargé de la direction générale.*

1re DIVISION. — 1er. bureau : *correspondance générale*, sûreté publique, *commissariats de police, etc.* — 2e. bureau : *police spéciale;* — 3e. bureau : *police administrative.*

Direction générale des lignes télégraphiques. — M. de Vougy (O. ✻), *directeur-général.*

1er. bureau : *personnel;* — 2e bureau : *transmissions ;* — 3e. bureau : *matériel et travaux* ; — 4e. bureau: *vérification des taxes.*

Direction des prisons et des établissements pénitentiaires. — 1er. bureau : *administration générale des prisons;* — 2e bureau : *administration financière des maisons centrales et établissements de jeunes détenus;* — 3e. bureau : *administration financière des maisons d'arrêt, de justice et de correction.*

Division de la comptabilité. — 1er bureau : *opérations et écritures centrales ;* — 2e. bureau : *ordonnancements ;* — 3e. burean : *comptabilité départementale;* — 4e. bureau : *comptabilité des matières.* — Caisse centrale.

MINISTÈRE DES FINANCES.

S. Exc. M. de Forcade de la Roquette (O. ✻), *ministre.* — Cabinet du ministre, M. Bechet, inspecteur des finances, *chef.*

Administration centrale du ministère. — DIRECTION DU PERSONNEL ET DE L'INSPECTION GÉNÉRALE. — Bureau du personnel général. — Bureau de l'inspection générale.

Secrétariat-général. - M. Serveux (C.. ✻), conseiller d'État, *secrétaire-général.*

1re DIVISION. — ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES. — 1er bureau : *enregistrement*, *domaines, forêts.* — 2e. bureau : *douanes*, *contributions indirectes et tabacs.* — 3e. bureau : *postes*, *contributions directes et monnaies.*

2e DIVISION. — 1er. bureau : *ordonnancement et comptabilité.* — 2e. bureau : *archives et bibliothèques.* — 3e. bureau : *dépêches et contre-seing.* — 4e. bureau : *matériel et service intérieur.* — 5e. bureau : *service des bâtiments et conservation du mobilier.*

DIRECTION DU CONTENTIEUX DES FINANCES. — 1er. bureau : *instruction des affaires contentieuses*, *règlement des frais dus aux officiers*

ministériels. — 2e. bureau : *actions judiciaires intentées ou défendues par le Trésor.* — 3e. bureau : *examen et conservation des oppositions.*

DIRECTION DU MOUVEMENT GÉNÉRAL DES FONDS. — Bureau central : *surveillance des comptoirs d'escompte.* — Section des ordonnances. — Bureau du service extérieur. — Bureau des écritures.

DIRECTION DE LA DETTE INSCRITE. — Bureau central. — Bureau du grand-livre. — Bureau des transferts et mutations. — Bureau des pensions. — Bureau des cautionnements.

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DES FINANCES. — Bureau central. — Bureau de la perception des contributions directes et de la comptabilité des percepteurs et receveurs des communes et établissements publics. — Bureau de la comptabilité des receveurs des finances. — Bureau de la comptabilité des payeurs. — Bureau de la comptabilité des régies et administrations financières.

DIRECTION DES CAISSES CENTRALES DU TRÉSOR PUBLIC. — Caisse centrale. — Bureau central et de comptabilité. — Bureaux de paiement de la dette publique.

DIVISION DU CONTRÔLE CENTRAL. — Contrôle de la gestion du caissier central.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

S. Exc. M. le maréchal comte Randon (G. ✻), sénateur, *ministre.* — Cabinet du ministre : M le colonel Ribourt (C. ✻), *chef.*

1re. DIRECTION. — PERSONNEL. — 1er. bureau : *correspondance générale, opérations militaires.* — 2e. bureau : *états-majors, écoles militaires.* — 3e. bureau : *recrutement.* — 4e. bureau : *justice militaire.* — 5e. bureau : *infanterie.*

2e. DIRECTION. — CAVALERIE ET GENDARMERIE. — 1er. bureau : *cavalerie, remontes.* — 2e. bureau : *gendarmerie.*

3e. DIRECTION. — ARTILLERIE. — 1re. section : *personnel.* — 2e. section : *matériel, comptabilité.*

4e. DIRECTION — GÉNIE. — 1re. section : *personnel.* — 2e. section : *matériel, comptabilité.*

5e. DIRECTION. — ADMINISTRATION. — 1er. bureau : *intendance, service de marche, transports, équipages militaires.* — 2e. bureau : *subsistances, chauffage.* — 3e. bureau : *personnel des officiers de santé, hopitaux militaires, hospices civils, infirmeries régimentaires, invalides.* — 4e. bureau : *habillements, lits militaires, campements.* — 5e. bureau : *solde, revues de comptabilité, administration intérieure des corps de toutes armes.*

6e. DIRECTION. — DÉPOT DE LA GUERRE. — 1re. section : *géodésie, topographie, dessin et gravure.* — 2e. section : *travaux historiques, statistiques, bibliothèques, etc.*

7e. DIRECTION. — COMPTABILITÉ. — 1er. bureau : *contrôle des dépenses, contentieux, budgets généraux.* — 2e. bureau : *fonds, or-*

donnances; *comptes*. — 3e. bureau : *comptes-matières*. — 4e. bureau : *pensions*, *secours*. — 5e. bureau : *service intérieur*. — 6e bureau : *lois*, *archives*, *décorations*.

SERVICE DE L'ALGÉRIE. — M. Tassin, *chef de service*.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

S. Exc. M. le comte de Chasseloup-Laubat (G. ✻), *ministre*. — Cabinet du ministre. — 1re. section : *secrétariat*. — 2e. section : *mouvement*.

M. Alfred Blanche (O. ✻), conseiller-d'Etat, *secrétaire-général*.

DIRECTION DU PERSONNEL. — Bureau du personnel militaire et civil. — Bureau des corps organisés et de la justice maritime. - Bureau de la solde, de l'habillement et des revues.

DIRECTION DU MATÉRIEL. — Bureau des constructions navales et des travaux hydrauliques. — Bureau de l'artillerie. — Bureau des approvisionnements.

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION. — Bureau de l'inscription maritime, de la police de la navigation et des pêches. — Bureau des subsistances, des hôpitaux et des chiourmes. — Bureau de la comptabilité des matières.

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE. — Bureau des fonds et ordonnances. — Bureau des dépenses d'outre-mer. — Bureau de la comptabilité centrale des fonds. — Bureau du service intérieur et des archives.

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION COLONIALE. — 1er. bureau : *administration générale des colonies*. — 2e. bureau : *administration intérieure des colonies*. — 3e. bureau : *administration financière*. — 4e. bureau : *comptabilité générale*.

DIRECTION DES AFFAIRES MILITAIRES ET MARITIMES. — 1er. bureau : *affaires militaires et maritimes*. — 2e. bureau : *fortifications de terre et de mer*, *matériel du génie*, *de l'artillerie*.

INVALIDES DE LA MARINE. — Bureau central des invalides et des pensions. — Bureau des prises, bris et naufrages et du service des *gens de mer*.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

S. Exc. M. Rouland (G. O. ✻), sénateur, *ministre*.

DIRECTION DU PERSONNEL DU SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL ET DU CABINET DU MINISTRE, M. Gustave Rouland, ✻, *directeur*.

Cabinet. — Bureau des cultes. — Bureau du cabinet.

Personnel et Secrétariat. — *Personnel de l'administration académique*, *de l'instruction supérieure et secondaire*. — 1er. bureau : *souscriptions*, *missions*, *école française d'Athènes*, *travaux historiques*. — 2e. bureau : *corps savants*, *établissements scientifiques et littéraires*, *bibliothèques publiques*. — 3e. bureau : *procès-*

verbaux du Conseil impérial de l'instruction publique, archives, enregistrement des dépêches.

Administration de l'instruction publique.—1re. DIVISION. — 1er. bureau : *administration académique, instruction supérieure.* — 2e. bureau : *matériel de l'instruction supérieure.*

2e. DIVISION. — 1er. bureau : *instruction secondaire, bourses.* = 2e. burrau : *matériel de l'instruction secondaire.*

3e. DIVISION. — 1er. bureau : *instruction primaire.* — 2e. bureau : *matériel de l'instruetion primaire.*

Administration des cultes. — M. de Contencin (O. ✳), conseiller d'État, *directeur-général.*— Bureau du secrétariat et des archives. — 1re. DIVISION. — 1er. bureau : *personnel du clergé et police ecclésiastique.* — 2e. bureau : *service paroissial, contentieux, congrégations religieuses.*

2e. DIVISION. — 1er. bureau : *administration temporelle.* — 2e. bureau : *travaux diocésains, subventions.*

SOUS-DIRECTION DES CULTES NON CATHOLIQUES.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ CENTRALE. — 1er. bureau : *comptabilité de l'instruction publique.* — 2e. bureau : *comptabilité des cultes.* — 3e bureau : *pensions de retraite.*

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Sections d'histoire, de philologie, d'archéologie, des sciences.*

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

S. Exc. M. Rouher (G. ✳), sénateur, *ministre.* — Cabinet du ministre : M. Marchant, ✳, *chef.*

M. de Boureuille (O. ✳), conseiller-d'Etat, inspecteur général des mines, *secrétaire-général.*

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. — *Affaires qui ne ressortissent à aucun bureau.*

DIVISION DU PERSONNEL. — 1er. bureau : *nominations, promotions et mouvements.*— 2e. bureau : *frais et indemnités, secours, pensions, contentieux.*

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 1er bureau : *opérations centrales et ordonnancements.* — 2e. bureau : *comptabilité de l'agriculture et du commerce.* — 3e. bureau : *comptabilité des ponts-et-chaussées et des mines.*

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE FRANCE. — *Mouvement de la population, commissions statistiques, service statistique de la caisse des retraites pour la vieillesse, calcul des tarifs et table de mortalité, examen des tarifs des compagnies financières autorisées.*

AGRICULTURE.

DIRECTION DE L'AGRICULTURE. — 1er. bureau : *enseignement agri*

cole et vétérinaire. — 2e. bureau : *encouragements à l'agriculture, secours, chambres d'agriculture, associations agricoles, concours d'animaux, drainage, etc.* — 3e. bureau : *subsistances, mercuriales, importations et exportations des grains, foires et marchés, règlements de la boulangerie, boucherie, abattoirs, vente de comestibles.*

DIVISION DES HARAS. — Bureau des haras.

COMMERCE.

DIRECTION DU COMMERCE INTÉRIEUR. — 1er. bureau : *commerce, agents de change, courtiers.* — 2e. bureau : *industrie, chambres consultatives des arts et manufactures.* — 3e. bureau : *police sanitaire et industrielle.*

DIRECTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR. — 1er. bureau : *législation et tarifs de douanes en France.* — 2e. bureau : *législation, commerce et tarifs de douanes à l'étranger.* — 3e bureau : *mouvement général du commerce et de la navigation.*

TRAVAUX PUBLICS.

Ponts-et-chaussées et chemins de fer. — M. de Franqueville (O. ✻), conseiller-d'Etat, inspecteur général des ponts-et-chaussées, *directeur général.*

DIVISION DES ROUTES ET PONTS. — 1er. bureau : *routes impériales.* — 2e. bureau : *routes départementales et police du roulage.*

DIVISION DE LA NAVIGATION. — 1er. bureau : *ports maritimes, canaux de navigation.* — 2e. bureau : *rivières navigables et flottables.* — Bureau du *service hydraulique.*

Chemins de fer. — DIVISION DES ÉTUDES ET TRAVAUX. — 1er. bureau : *études et concessions.* — 2e. bureau : *travaux.*

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 1er. bureau : *exploitation commerciale.* — 2e. bureau : *exploitation technique.* — Bureau de la *statistique des chemins de fer.*

Mines. — DIVISION DES MINES ET USINES. — 1er. bureau : *mines, eaux minérales, appareils à vapeur.* — 2e. bureau : *usines métallurgiques, cartes géologiques et agronomiques.* — Bureau de la *statistique minérale.*

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

S. Exc. M. l'amiral Hamelin (G. ✻), sénateur, *grand chancelier,* ayant rang de ministre.

M. le général Eynard (C. ✻), *secrétaire-général.*

Bureau du secrétariat-général : *personnel de l'Administration centrale, demandes d'admission et de promotion dans l'Ordre, présentation de candidats.*

DIVISION ADMINISTRATIVE. — 1er bureau : *Enregistrement des no-*

minations, délivrance des brevets, constatation des droits aux traitements, décès des légionnaires, demandes d'accepter et porter des ordres étrangers. — 2me bureau : *maisons impériales Napoléon*

DIVISION DES FONDS ET DE LA COMPTABILITÉ. — 1er bureau : *admission aux traitements des décorés de la Légion-d'Honneur et de la Médaille militaire, arrérages.* — 2me bureau : *comptabilité générale, affaires contentieuses.*

ADMINISTRATIONS DES REVENUS PUBLICS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES. M. Vandal (O. ✵), *directeur-général.*

ENREGISTREMENT ET DOMAINES. M Tournus (C. ✵), *directeur général.*

DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES, M. Barbier (O. ✵), conseiller d'État, *directeur-général.*

TABACS. M. Rolland (O. ✵), *directeur-général.*

POSTES. M. Stourm (C. ✵), conseiller d'État, *directeur-général.*

FORÊTS. M. Vicaire (O. ✵), *directeur-général.*

MINISTRES SANS PORTEFEUILLE.

S. Exc. M. Magne (G. ✵), sénateur, ancien ministre des finances.

S. Exc. M. Billault (G. ✵), sénateur, ancien ministre de l'Intérieur.

S. Exc. M. Baroche (G. ✵), ancien ministre, membre du conseil privé, président du Conseil d'État.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.

S. Exc. M. le maréchal Pélissier, duc de Malakoff, (G. ✵), sénateur, membre du conseil privé, *gouverneur-général.*

M. de Martimprey (G O. ✵), général de division, chef d'état major général *sous-gouverneur.*

M. Mercier-Lacombe, (O. ✵), *directeur du service civil de l'Algérie,* chargé de l'Administration du département d'Alger.

partem ts	Chefs-lieux.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.	DIOC. SES.
		MM	NN. SS.	
ı.	Bourg.	Le Masson, ✻.	De Langalerie.	Belley.
ne.	Laon.	Castaing (O. ✻).	Christophe.	Soissons.
ier.	Moulins.	Genteur, ✻.	De Dreux-Brézé.	Moulins.
es (B.)	Digne.	Gimet, ✻.	Meirieu. ✻	Digne.
es (H.)	Gap.	Le Peintre, ✻.	Depery, ✻.	Gap.
es (Mar.)	Nice.	Gavini (O. ✻) m d. r. en s. ext.	Sola, (O. ✻).	Nice.
lèche	Privas.	Géry, ✻.	Delcusy, ✻.	Viviers.
dennes.	Mézières.	Le vicomte Tiburce Foy (O. ✻)		Reims (Marne).
iège.	Foix.	Amelin.	Bélaval.	Pamiers.
ibe.	Troyes.	Le vicomte De Charnailles, ✻.	Ravinet.	Troyes.
.le.	Carcassonne.	Le Pic.	De la Bouillerie, ✻.	Carcassonne.
eyron.	Rhodez.	Demonts, ✻.	Delalle. ✻	Rodez.
uch.-du-R.	Marseille.	De Maupas (C. ✻), sénateur, chargé de l'admin. du départ.	CHALANDON, ✻. De Mazenod, (O. ✻.)	AIX, Arles et Embrun Marseille.
lvados.	Caen	Tonnet (O ✻).	Didiot	Bayeux.
ntal.	Aurillac.	D'Arnoux, ✻.	De Pompignac.	Saint-Flour.
arente.	Angoulême.	Chadenet, ✻, m. d. r. en s. ext.	Cousseau, ✻.	Angoulême.
arente Inf	La Rochelle.	Boffinton, ✻.	Landriot.	La Rochelle.
er.	Bourges.	Paulze d'Ivoy, ✻.	MENJAUD (C. ✻).	BOURGES.
rrèze	Tulle.	Baragnon (O. ✻)	Berteaud. ✻	Tulle.
rse.	Ajaccio.	Ségaud (O. ✻.)	Casanelli-d'Istria.	Ajaccio.
te-d'Or.	Dijon.	Le baron J. de Bry, (O. ✻).	Rivet, ✻.	Dijon.
tes-du N.	St.-Brieuc.	Le c. Rivaud de la Raffin.re O. ✻	Martial.	Saint-Brieuc.
euse.	Guéret.	De la Rousselliére.		Limoges (Vienne-H.)
rdogne.	Périgueux.	Ladreit de la Charrière, (O. ✻).	Georg. Massonnais, ✻	Périgueux.
ubs.	Besançon.	Pastoureau (O. ✻).	S. E. LE CARDINAL MATHIEU, (C. ✻)	BESANÇON.
ôme.	Valence.	Ferlay (O. ✻).	Lyonnet.	Valence.
ıre.	Evreux.	Janvier de la Motte, ✻.	Devoucoux.	Évreux.
ıre et-Loir	Chartres.	Jaubert, ✻.	Regnault.	Chartres.
nistère.	Quimper.	Le baron Richard (O. ✻).	Sergent, ✻.	Quimper.
ırd.	Nimes.	Le b. Pongeard-Dulimbert C. ✻	Plantier, ✻.	Nîmes.
ıronne (H.)	Toulouse.	Boselli (O. ✻).	DESPREZ, ✻.	TOULOUSE et Narbonne
ırs.	Auch.	Le Vicomte de Gauville, ✻.	De Salinis (O. ✻).	AUCH.
ronde.	Bordeaux.	De Meutque, (C. ✻).	S. E. LE CARDINAL DONNET (C. ✻).	BORDEAUX.
érault.	Montpellier.	Piétri, J.-M (O. ✻).	Thibault (O. ✻).	Montpellier.
e-et-Vil.	Rennes.	Féart, (O. ✻).	BROSSAYS (O. ✻).	RENNES.
dre.	Châteauroux	Sohier, ✻.		Bourges (Cher).
dre-et-Loir	Tours.	Podevin, ✻	GUIBERT, ✻.	TOURS.
ère	Grenoble.	Le Baron Massy, (O. ✻.)	Ginoulhiac, ✻.	Grenoble.
ıra.	Lons-le-Saul	Nau de Beauregard, ✻.	Fillion.	Saint-Claude.
ındes.	Mont-de-M.	Guillaume d'Auribeau, (O. ✻).	Epivent.	Aire.
ir-et-Cher	Blois.	De Soubeyran, (O. ✻.)	Pallu du Parc. ✻	Blois.
oire.	St.-Etienne	Mouzard-Sencier (O. ✻).		Lyon (Rhône).
oire (H).	Le Puy.	De Rostan d'Ancenuze, ✻.	De Morlhon, ✻.	Le Puy.
oire-Infér.	Nantes.	Chevreau, Henri (C. ✻) c. d'Ét.	Jaquemet. ✻	Nantes.
oiret.	Orléans.	Le Provost de Launay, ✻.	Dupanloup (O. ✻).	Orléans.
ot.	Cahors.	Le Comte d'Andigné, ✻.	Bardou, ✻.	Cahors.
ot-et-Gar.	Agen.	Paillard, ✻.	De Vesins, ✻.	Agen.
ozère.	Mende,	Tourangin.	Foulquier, ✻.	Mende.
laine-et-L.	Angers.	Bourlon de Rouvre, (O. ✻).	Angebault, ✻.	Angers.

Départem.ts	Chefs-lieux.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM	NN. SS.	
Manche.	Saint-Lô.	Le Comte De Bouville, (O. ✻.)	Daniel (O. ✻).	Coutances.
Marne.	Châlons.	Chassaigne Goyon, ✻ (maître des requêtes en service extr.)	S. E. le cardinal Gousset (C. ✻). Bara.	REIMS (Arrond.t Reims Châlons. Ardenn
Marne H.	Chaumont.	Girard de Villesaison, (O. ✻).	Guerrin.	Langres.
Mayenne.	Laval.	Bulurgey de Grandville, (C. ✻.)	Wicart, ✻.	Laval.
Meurthe.	Nancy.	Lenglé (O. ✻).	Darbois. ✻.	Nançy.
Meuse.	Bar-le-Duc.	Rogniat, ✻.	Rossat, ✻.	Verdun.
Morbihan.	Vannes.	Poriquet, ✻.	L'abbé Maret.	Vannes.
Moselle.	Metz.	Le baron Jeanin, ✻.	Dupont des Loges.	Metz.
Nièvre.	Nevers.	Lerat de Magnitot (O. ✻).	Forcade.	Nevers
Nord.	Lille.	Vallon (C. ✻).	Régnier, ✻.	CAMBRAI.
Oise.	Beauvais.	Chevreau (Léon), ✻.	Gignoux, ✻.	Beauvais.
Orne.	Alençon.	De Matharel, ✻.	Rousselet, ✻.	Séez.
Pas-de-Cal.	Arras.	Le comte De Tanlay (O. ✻).	Parisis (O. ✻).	Arras.
Puy-de Dôm.	Clermont-F.	Le comte de Preissac, (C. ✻).	Féron, ✻.	Clermont.
Pyrénées (B)	Pau.	Pron, (O. ✻).	Lacroix, ✻.	Bayonne.
Pyrénées (H)	Tarbes.	Garnier, ✻.	Laurence, ✻.	Tarbes.
Pyrénées Or.	Perpignan.	Sallez, ✻.	Gerbet, ✻.	Perpignan.
Rhin (Bas.)	Strasbourg.	Migneret, (C. ✻.)	Roess, ✻.	Strasbourg.
Rhin (Haut.)	Colmar.	Odent, ✻.		
Rhône.	Lyon.	Vaïsse (G. O. ✻), sénat., chargé de l'administ.on du départem.t	S. E. le cardinal de Bonald (C. ✻)	LYON et Vienne.
Saône (H.)	Vesoul.	Isoard.		Besançon (Doubs).
Saône-et-L.	Mâcon.	Ponsard, (O. ✻).	De Marguerye, ✻.	Autun.
Sarthe.	Le Mans.	Montois (O. ✻.)	Nanquette, ✻.	Le Mans.
Savoie.	Chambéry.	Dieu (Hippolyte) (O. ✻.)	Billiet (C. ✻). Vibert (O. ✻). Turinaz (O. ✻).	CHAMBÉRY. St-Jean-de-Mauriens Moustiers.
Savoie (H.)	Annecy.	Petétin (Anselme).	Magnin.	Annecy.
Seine.	PARIS.	Haussman, (G. O. ✻), sénateur. Boittelle (C. ✻), préfet de police	S. Em. le cardinal MORLOT, (C. ✻)	PARIS.
Seine-Infér.	Rouen.	Le baron Le Roy (G. O. ✻), sén.	De Bonnechose, ✻.	ROUEN.
Seine-et-M.	Melun.	De Lassus St.-Géniès, O. ✻.	Allou, ✻.	Meaux.
Seine-et-Oise	Versailles.	De St-Marsault, (G. O. ✻).	Mabile, ✻.	Versailles.
Sèvres (Deux)	Niort.	Lorette, ✻.	Pie.	Poitiers (Vienne et 2
Somme.	Amiens.	Cornuau, cons. d'Etat, (C. ✻).	Boudinet.	Amiens.
Tarn.	Alby.	Rémacle, ✻.	De Jerphanion, ✻.	ALBY.
Tarn-et-Garr.	Montauban.	Levaiuville.	Doney.	Montauban.
Var.	Draguignan.	Le marquis de Fleury, ✻.	Jordany, ✻.	Fréjus et Toulon.
Vaucluse.	Avignon.	Durand Saint-Amand (O. ✻).	Debelay, (O. ✻.)	AVIGNON.
Vendée.	Napoléon-V.	Boby de La Chapelle, ✻.	Delamare. ✻.	Luçon.
Vienne.	Poitiers.	Levert (O. ✻).		Poitiers (Vienne et 2
Vienne (H).	Limoges.	Le comte de Coëtlogon, ✻.	Fruchaud.	Limoges.
Vosges.	Epinal.	Le b. de La Guéronnière, O. ✻.	Caverot, ✻.	Saint-Dié.
Yonne.	Auxerre.	Le baron Michel, ✻.	Jolly, ✻	SENS et Auxerre.

Administration départementale de l'Algérie.

Dép.t d'Alger, M. Mercier La Combe (O. ✻), direct. gén. du service civil, chargé de l'adm. du dépt; dépt d'Oran, M. Majorel (O. ✻.) préfet; dépt de Constantine, M. Lapeine (O. ✻.) préfet.

Evêchés des Colonies, suffragants de l'archevêché de Bordeaux

Siège	Évêque	Siège	Évêque
Saint-Denis. (Ile de la Réunion Afrique.)	Mgr. Maupoint.	St-Pierre et Port-de-France. (Martinique Antilles.)	Mgr. Mounicq.
Basse-Terre. Guadeloupe Antilles.	Mgr. Forcade, ✻.	Alger. (Afrique).	Mgr. Pavy (C. ✻

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

DEPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissements de sous-préfecture ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

ANCIENS PRÉFETS.

Le département a eu successivement pour Préfets :

M. Joubert, ex-constituant, nommé à la création, et, depuis, commissaire-général des relations commerciales en Hollande.

M. Dieudonné, officier de la Legion-d'Honneur, membre du tribunat, nommé le 3 pluviose an IX, décédé à Saint Saulve, le 27 vendémiaire, an XIV.

M. de Pommereul, général de division, baron de l'Empire, membre de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet d'Indre-et-Loire, nommé le 16 frimaire an XIV; et depuis conseiller d'État, directeur-général de l'imprimerie et de la librairie.

M. Duplantier, baron de l'Empire, officier de la Légion d'Honneur, auparavant préfet des Landes, nommé le 30 avril 1810, décédé à Paris, le 6 février 1814.

M. le comte Beugnot a administré le département pendant le premier trimestre de 1814, comme conseiller d'État en mission.

M. le baron Siméon, grand officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal de Saint-Hubert de Bavière, nommé le 2 mai 1814, et depuis pair de France et ministre d'État.

M. Dupont-Delporte, maître des requêtes au conseil d'État, nommé le 22 mars 1815.

M. Dupleix de Mézy, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 juillet 1815, depuis conseiller d'État, directeur-général des Postes.

M. le comte de Rémusat, grand'croix de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, chevalier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet de la Haute-Garonne, nommé le 5 février 1817.

M. le comte H. de Murat, conseiller d'Etat, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 3 janvier 1822, depuis pair de France.

M. le vicomte Alban de Villeneuve Bargemont, conseiller d'Etat, officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, auparavant préfet de la Loire-Inférieure, nommé le 3 mars 1828, depuis député du Nord.

M. le vicomte de Villers du Terrage, ancien préfet, officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 août 1830; depuis, pair de France.

M. le baron MÉCHIN, conseiller d'État, membre de la chambre des députés, ancien préfet, grand officier de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre de Léopold, nommé le 17 novembre 1830.

M. le vicomte de SAINT-AIGNAN, conseiller d'État, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold, nommé le 30 janvier 1839, depuis conseiller d'État en service ordinaire et député du Nord.

M. le baron Maurice DUVAL, pair de France, conseiller d'État, grand officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer, nommé le 15 mai 1845.

M. Em. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, auparavant préfet des départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais, nommé le 4 janvier 1847.

M. ANTHONY-THOURET, commissaire du Gouvernement, préfet provisoire, arrivé à Lille le 26 février 1848.

MM Ch. DELESCLUSE et D. PILLETTE ont administré le département, le premier comme commissaire général de la République, le second comme commissaire adjoint, depuis le 10 mars 1848 jusqu'au 18 mai suivant.

M. DURAND ST-AMAND, auparavant maire du 7e arrondissement de Paris, nommé le 29 mai 1848, depuis préfet de la Creuse, de l'Hérault et de Vaucluse.

M. DAVID, ancien sous-préfet de Douai, nommé le 24 janvier 1849.

M. VAÏSSE (C. ✠), auparavant préfet du Doubs, nommé le 20 novembre 1849, depuis ministre de l'Intérieur, conseiller d'État et sénateur.

M. BESSON, grand officier des ordres de la Légion-d'Honneur et de Léopold de Belgique, commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne, nommé le 17 mars 1851, auparavant préfet des départements du Jura, de Maine-et-Loire et de la Haute-Garonne, depuis préfet des Bouches-du-Rhône et conseiller d'État.

M. COLLET-MEYGRET, commandeur des ordres de la Légion-d'Honneur et de Léopold de Belgique, grand'croix de l'ordre d'Isabelle la Catholique, nommé le 30 juin 1857, auparavant préfet et ensuite directeur général de la sûreté publique.

PRÉFECTURE.

M. VALLON, commandeur de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur, nommé le 20 octobre 1857, *Préfet*.

Le Préfet est seul chargé de l'administration; il fait exécuter les lois et arrêtés du Gouvernement; il surveille toutes les parties de l'administration publique.

M. le Préfet donne ses audiences tous les jours, de une heure à trois.

M. le Préfet donne aussi des audiences particulières aux personnes qui les demandent.

Toutes les lettres doivent être affranchies.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

Aux termes de la loi du 28 pluviôse, an VIII, le secrétaire-général est chargé de la signature des expéditions et de la garde des papiers. Le décret du 29 décembre 1854 dispose que le secrétaire-général pourra, indépendamment des fonctions qui lui sont conférées par les lois et règlements, être chargé d'une partie de l'administration départementale, par délégation et sous la direction du Préfet.

M. Dureau, chevalier de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur et de l'ordre d'Isabelle la Catholique, *secrétaire-général*.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

MM. le Préfet, *président;* Balson; Cleenewerck de Crayencour; Richebé; Derbigny.

Le Conseil de Préfecture prononce sur les demandes à fin de décharge ou de réduction des contributions directes, sur les difficultés entre les entrepreneurs de travaux publics et l'administration concernant le sens et l'exécution de leurs marchés, sur les demandes en dommages et intérêts procédant du fait des entrepreneurs et non de l'administration, sur les demandes et contestations concernant les indemnités dues à raison des terrains pris ou fouillés pour la confection des ouvrages publics, sur les difficultés en matière de grande voirie, sur les autorisations de plaider, demandées par les communes, sur le contentieux des domaines nationaux, sur certaines difficultés en matière d'élections. En général, les Conseils de Préfecture sont les tribunaux de première instance de la justice administrative. Lorsque le Préfet assiste au Conseil, il préside; en cas de partage, sa voix est prépondérante.

Le Conseil tient ses séances les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à une heure.

Toutes les requêtes, soit en demandant, soit en défendant, doivent être préalablement déposées en double expédition et enregistrées au secrétariat, ou adressées à M. le Préfet, qui en ordonne le dépôt et l'enregistrement.

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Le *Conseil général* du département s'assemble chaque année. L'époque et la durée de ses réunions sont déterminées par le Gouvernement; l'Empereur nomme, parmi ses membres, le président, le vice-président et le secrétaire. Le Conseil général fait la répartition des contributions directes entre les arrondissements, il statue sur les demandes en réduction de contingent formées par les communes et préalablement soumises au Conseil d'arrondissement; il détermine dans les limites de la loi, le nombre des centimes additionnels dont l'imposition est demandée pour les dépenses du département; il entend le compte annuel que le Préfet rend de l'emploi des centimes additionnels

qui ont été destinés à ces dépenses ; il exprime son opinion sur l'état et les besoins du département et l'adresse au Ministre de l'intérieur

Conformément aux articles 3 et 4 du décret du 7 juillet 1852, il a été procédé, le 31 du même mois et le 1er août suivant, au renouvellement intégral du Conseil général du département. Le nombre des membres de ce Conseil est de 60, un par canton, et se répartit comme suit entre les sept arrondissements, savoir : Dunkerque, 7 ; Hazebrouck, 7 ; Lille, 16 ; Cambrai, 7 ; Avesnes, 10 : Douai, 6 ; Valenciennes, 7. Il a été procédé, le 2 juin 1855, au renouvellement du premier tiers sortant des membres du Conseil, et le 12 juin 1858 au renouvellement du second tiers.

Le Conseil est composé comme suit :

Bergues, MM. Joos, ✻, négociant à Bergues.
Bourbourg, De Coussemaker, ✻, chevalier de l'ordre de St Grégoire le-Grand, juge à Lille.
Dunkerque-Est, De Cleebsattel, ✻. avocat, député, à Dunkerque.
Dunkerque-O., A. Carlier, président de tribunal de commerce.
Gravelines, Le Camus (O. ✻), chef de bataillon du génie, en retraite, à Calais.
Hondschoote, Cuel (O. ✻), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, en retraite, à Dunkerque.
Wormhoudt, Morael, docteur en médecine à Wormhoudt.
Bailleul-Nord-E, Béhaghel, Louis, propriétaire à Bailleul.
Bailleul-Sud-O., Plichon, ✻, avocat, député, à Bailleul.
Cassel, Béhaghel, Louis, propriétaire à Cassel
Hazebrouck-N., Deschodt, Joseph, avocat, à Hazebrouck.
Hazebrouck-Sud, Cleenewerck, ✻, propriétaire à Hazebrouck.
Merville, Duquenne, maire de la Gorgue.
Steenwoorde, Beck, propriétaire et maire à Steenwoorde.
Armentières, Dansette, ✻, manufactur. et maire à Armentières.
La Bassée, Chombart, Louis, avocat à Lille.
Cysoing. Brame, Jules, député, à Lille.
Haubourdin, le comte d'Hespel, propriét. et maire à Wavrin.
Lannoy, Lefebvre, Julien, ✻, agronome à Lille.
Lille-Centre, Bernard, Henri, raffineur de sucre à Lille.
Lille-Nord-Est, Kuhlmann (O. ✻), président de la chambre de commerce à Lille.
Lille-Ouest, le comte De Melun, propriétaire à Lille.
Lille-Sud-Est, Morisson, docteur en médecine à Lille.
Lille-Sud Ouest, Mourmant, ✻, raffin. de sucre et adjoint à Lille.
Pont-à-Marcq, Desmoutier, Ernest, cultivateur à Mons-en-Pevèle.
Quesnoy-sur-D., Desrousseaux, Louis, ✻, notaire à Lille.
Roubaix, Mimerel (C. ✻), sénateur à Paris.
Seclin, Collette, Louis, notaire à Seclin.
Tourcoing-Nord, Defontaine, Ed., ✻, propriétaire à Lille.
Tourcoing-Sud, Masurel, Carlos, négociant à Tourcoing.

	MM.
Cambrai-Est,	Stiévenard-Béthune, propriétaire à Etrun.
Cambrai-Ouest,	Leleu, Prosper, cultivateur et maire à Tilloy.
Carnières,	Telliez, propriétaire et maire à Carnières
Clary,	le comte E. Martin (du Nord), propriétaire à Paris.
Le Câteau,	Seydoux, Ch. (O. ✼), propr., députe, au Câteau.
Marcoing,	Crépin, cultivateur et maire a Proville.
Solesmes,	Macarez, fabricant de sucre à Capelle.
Avesnes-Nord,	De Colnet, Louis, propriétaire à Dompierre.
Avesnes-Sud,	Mailliet, banquier, président de la société d'agriculture et adjoint à Avesnes.
Bavai,	le baron Butron de la Torre, maire à St-Waast.
Berlaimont,	Paul, Charles, ✼, avocat général à Limoges.
Landrecies,	Dequesnes, adjoint au maire à Landrecies.
Maubeuge,	De Carnières (C. ✼), directeur des affaires criminellés et des grâces au ministère de la justice, à Paris.
Le Quesnoy-Est,	Piette, Hippolyte, juge-de-paix au Quesnoy.
Le Quesnoy-O.,	le baron de l'Epine, ✼, propriétaire au Quesnoy.
Solre-le-Château,	Rouez, fab. de tissus et maire à Solre-le-Château.
Trélon,	Godard-Desmarest, ✼, maître de verreries, député à Trélon.
Arleux,	le marquis d'Aoust, maire de Cuincy.
Douai-Nord,	Maurice, ✼, avocat, propriétaire à Douai.
Douai-Ouest,	Danel, Paul, ✼, président à la cour impériale de Douai.
Douai-Sud,	Choque, Emmanuel, ✼, député, maire à Douai.
Marchiennes,	le baron de Bouteville, propriétaire à Hornaing.
Orchies,	Guilbert-Estevez, ✼, propr. et maire à Orchies.
St-Amand riv. d.,	Lécuyer, ✼, président honoraire du tribunal civil, à Valenciennes, maire, à St-Saulve.
St-Amand riv.g.,	le comte Dubois (O. ✼), conseiller d'État à Paris.
Bouchain,	Lebret, ✼, associé régisseur-gérant des mines d'Anzin, à Denain.
Condé,	Renard, Louis, maître de verreries à Fresnes.
Valenciennes-E,	Hamoir, ✼, fabric. de sucre et maire à Saultain.
Valenciennes-N.,	Lefebvre, banquier, président de la chambre de commerce, à Valenciennes.
Valenciennes-S,	Boulanger, Emile, juge à Valenciennes.

Conformément aux dispositions de la loi du 22 juin 1833, le Conseil général, dans sa session de 1852, a divisé les cantons du département en trois séries, pour le renouvellement partiel de ses membres et le renouvellement des membres des Conseils d'arrondissement.

Le 22 octobre suivant, M. le Préfet, en conseil de Préfecture, a

procédé au tirage au sort des séries pour régler l'ordre de renouvellement.

Par suite de ce tirage au sort, les séries se composent comme suit :

CONSEIL GÉNÉRAL. *Première série.* Maubeuge, Le Quesnoy-Est, Trélon, Carnières, Marcoing, Douai-Est, Orchies, Dunkerque-Est, Hondschoote, Wormhoudt, Cassel, Merville, La Bassée, Lille-Centre, Lille-Sud-Est, Quesnoy-sur-Deûle, Tourcoing-Nord, Saint-Amand (rive droite), Valenciennes-Nord et Valenciennes-Sud. — *Deuxième série.* Avesnes-Nord, Bavai, Berlaimont, Cambrai-Est, Clary, Solesmes, Arleux, Douai-Sud, Bergues, Dunkerque-Ouest, Bailleul-Nord-Est, Hazebrouck-Nord, Steenvoorde, Armentières, Haubourdin, Lille Nord-Est, Lille Sud-Ouest, Roubaix, Bouchain et Saint-Amand (rive gauche). — *Troisième série.* Avesnes-Sud, Landrecies, Solre-le-Château, Le Quesnoy-Ouest, Cambrai-Ouest, Le Câteau, Douai-Nord, Marchiennes, Bourbourg, Gravelines, Bailleul-Sud-Ouest, Hazedrouck-Sud, Cysoing, Lannoy, Lille-Ouest, Pont-à-Marcq, Seclin, Tourcoing-Sud, Condé, Valenciennes-Est.

Les séries pour les conseils d'arrondissement sont indiquées ci-après :

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Les bureaux de la Préfecture sont ouverts au public tous les jours, de une heure à trois heures de l'après-midi.

Toutes les pièces adressées au Préfet doivent être déposées sous bandes ou sous enveloppe chez les concierges de l'Hôtel ou des bureaux de la Préfecture. Sont exceptés de cette mesure les récépissés, visas, légalisations ou demandes de passe-ports qui pourront être remis aux garçons de bureaux pour être portés aux bureaux respectifs.

CABINET DU PRÉFET. MM. N..., *chef du cabinet*; Devaux fils, *commis de 1re classe.*

Première division. — M. Mallebrancq, ✻, *chef de division.* — BUREAU DES FINANCES.— MM. Lefebvre, *chef de bureau;* Lerouge, *commis de* 3e *classe;* Didier, *commis de* 4e *classe.*

ATTRIBUTIONS. Contributions directes : — répartement et sous-répartement; — jugement des réclamations; — emploi des fonds de non-valeurs: — nominations des percepteurs; — cadastre parcellaire = Contributions indirectes; — droits sur les boissons; — droits d'entrée; — culture du tabac; — droit de vérification des poids et mesures. = Octrois municipaux; — personnel et administration; — douanes; — — saisies dans l intérieur; — autorisation de former des établissements dans les lignes. = Communes; — administration et comptabilité; — règlement des budgets; — apurement des comptes; — administration des biens et des bois communaux; — parcours et vaine-pâture; —

nomination des receveurs municipaux. = Fabrique des églises ; — administration des biens ; — donations, legs et fondations religieuses. = Enregistrement et timbre ; — registres de l'état-civil. = Fondation des budgets départementaux.

BUREAU DES DOMAINES ET HOSPICES. MM. Lober, *chef du bureau ;* Joly , *commis de 1re classe* ; Defrenne , *commis de 3e classe.*

ATTRIBUTIONS. — Domaines ; — affaires contentieuses ; — ventes de biens ; — ventes d'objets mobiliers ; — révélations ; — successions dévolues à l'Etat ; — liquidations de dépenses. = Agence judiciaire du trésor public ; — correspondance ; — cautionnements ; — inscriptions hypothécaires. = Bois et forêts ; — délimitation ; — droits d'usage ; — aliénations ; — ventes de coupes ; — défrichements. = Hospices ; — bureaux de bienfaisance ; — monts-de-piété, — contentieux — régie des biens ; — administration ; — comptabilité ; — règlement des budgets ; — apurement des comptes ; — personnel des administrations, des agents comptables et des agents du service de santé. = Enfants trouvés et abandonnés ; — administration ; — comptabilité. = Caisses d'épargne ; — organisation. = Loteries de bienfaisance.

BUREAU DE COMPTABILITÉ. MM. Lauridant , *chef de comptabilité ;* Laurent , *commis de 2e classe.*

ATTRIBUTIONS. Délivrance des mandats sur les caisses publiques pour le paiement des traitements administratifs et des dépenses départementales ; — traitements des juges, des ministres du culte, etc. , — frais de justice , — tenue des registres de comptabilité ; — envoi aux divers ministères des situations mensuelles ; — confection des comptes annuels des dépenses du culte, de celles judiciaires et de celles départementales.

Deuxième division. — M. Deblock , *chef de division.* — SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. MM. Druez , *chef du bureau ;* Breton , *commis de 1re classe ;* Bernard , *commis de 1re classe ;* Plumecocq , *commis de 1re classe ;* Lechien , *commis de 2e classe ;* Plouvier , *commis de 3e classe ;* Durieux , *surnuméraire.*

ATTRIBUTIONS. Clôture et départ de la correspondance ; — enregistrement et distribution du *Bulletin des Lois et Actes administratifs de la Préfecture ;* — visas et légalisations. = Personnel des préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux, conseillers de préfecture, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux ; — organisation administrative ; — congés des fonctionnaires ; — délégations ; — cérémonies religieuses et fêtes publiques ; — préséances. = Police de l'imprimerie et de la librairie, gravures et lithographies ; — journaux et écrits périodiques ; — bibliothèques publiques. = Théâtres. = Brevets d'invention. = Mouvement de la population. = Naturalisation et autorisation de domicile en France. — Exécution des lois sur les élections et sur le jury ; — convocation des jurés. =

Mercuriales, subsistances; — police de la boulangerie. = Agriculture. Amélioration des chevaux; — foires, marchés. = Sociétés savantes; — beaux-arts; = monuments historiques; — archives; — commerce; — industrie; — travail des enfants dans les manufactures. = Ecole des arts et métiers; — écoles polytechnique et militaire; — école navale; — école des mineurs. = Tribunaux de commerce; — chambres de commerce; — chambres consultatives des arts et manufactures; — conseils des prud'hommes. = Instruction publique; — lycées et colléges communaux; — collation de bourses; — école normale; — écoles primaires; — salles d'asile; — institution des sourds-muets et des aveugles. = Cultes; — congrégations religieuses. = Art de guérir; — écoles de médecine; — réception des officiers de santé, pharmaciens, herboristes et sages-femmes; — vaccine; — épidémies; — eaux thermales; — médecine vétérinaire; — école vétérinaire d'Alfort. = Recrutement de l'armée; — affaires militaires. = Inscription maritime. = Garde nationale. = Pompiers.

BUREAU DE POLICE. MM. Vincent, *chef de bureau;* Masurel, *commis de 1re classe;* Trenois, *commis de 3e classe;* Torck, *commis de 4e classe.*

ATTRIBUTIONS. Police générale, municipale et rurale; — gardes-champêtres, gardes-messiers, gardes particuliers. = Prisons; — maison centrale de force et de correction; — maisons de justice, d'arrêt et de correction; — dépôts de sûreté. = Règlements de police. = Crimes, délits, événements, incendies = Surveillance des forçats et condamnés libérés, des mendiants, vagabonds et des filles publiques. = Asiles d'aliénés. = Commissions sanitaires des ports de Dunkerque et Gravelines. = Débits de boissons. = Surveillance des voyageurs et des réfugiés étrangers. = Passeports à l'étranger; — passeports gratuits; — passeports avec secours de route; — permis de chasse; — louveterie. = Echenillage. = Départs d'ouvriers pour l'Afrique; — transports d'armes et de poudre. = Belles actions, traits de courage et de dévoûment.

Troisième division. — M. Devaux, *chef de division.* — BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS. MM. Baillœul, *chef de bureau*; Dupire, *chef de bureau;* Mallebrancq fils, *commis de 1re classe;* Landrieu, *commis de 2e classe;* Decourchelle, *idem*; Cornée (Ferdinand), *commis de 3e classe;* Ducroc, *surnuméraire.*

ATTRIBUTIONS. Routes impériales et départementales. = Chemins de fer. = Navigation; — rivières et canaux navigables; — ports maritimes. = Desséchements. = Moulins à eau et usines; — leur établissement sous les rapports hydrauliques. = Grande voirie; — police; — roulage; — barrières de dégel; — alignements; — amendes, etc.; — personnel du service des ponts-et-chaussées. = Bacs et bateaux;

—droits de navigation ; — péages ; — concessions ; — expropriations pour cause d'utilité publique. = Concessions de mines et usines ; — traitement des substances minéralogiques ; — police et surveillance des exploitations ; — redevances fixes et proportionnelles ; — ouverture et exploitation des carrières, tourbières, etc. = Rivières non navigables ; — police et entretien. = Etablissements insalubres et incommodes ; — formation ; — contentieux. = Reconnaissance, établissement, réparation et entretien des chemins vicinaux ; — contentieux et exécution de la loi du 21 mai 1836. = Police de la petite voirie : chemins non grandes routes, voirie urbaine, confection des plans d'alignement des rues des villes. = Travaux départementaux, communaux et d'hospices ; — examen des projets, surveillance et règlement des travaux ; — comptabilité, etc. = Servitudes imposées à la propriété pour la défense des places ; — instruction des affaires ; — poursuites des contraventions ; — conférences avec les ingénieurs civils et militaires. = Exécution du traité des limites de la frontière. = Messageries ; — correspondance ; — exécution des règlements relatifs à la visite des voitures publiques.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE PRÉFECTURE. M. Dupire, chef de bureau, chargé de l'enregistrement des requêtes et de la tenue des écritures.

Bureau de l'instruction primaire. — MM. Cornaille, *secrétaire de l'inspection* ; Prestat, *employé*.

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

MM. Le Glay, ✻, *archiviste ;* Le Glay fils, *employé à la section historique ;* Alph. Boussemart, *employé à la section administrative*, Delmote, *employé.*

ARCHIVES COMMUNALES.

Par arrêté de M. le Préfet, en date du 22 janvier 1849, la commission chargée de la régularisation et de la bonne tenue des archives des communes et des établissements de bienfaisance du département du Nord a été réorganisée.

Elle est composée ainsi qu'il suit :

MM. le Secrétaire-général de la Préfecture, *président ;* Mimerel (C. ✻), sénateur, membre du Conseil général ; Jules Brame, député, membre du Conseil général ; Ed. Defontaine, ✻, ancien président du tribunal, membre du Conseil général ; de Hamel-Bellenglise, membre de la commission historique ; Le Glay, ✻, archiviste du département, *secrétaire*.

Imprimeur de la Préfecture, M. L. Danel, à Lille, Grande-Place.

Huissier de la Préfecture, le sieur Palliez.— *Huissier du conseil de préfecture*, le sieur Desmulliez. — *Concierge de l'hôtel*, veuve Bissat.— *Concierge des bureaux*, le sieur Delesalle.

SOUS-PRÉFECTURES ET CONSEILS D'ARRONDISSEMENT (1).

Les Conseils d'arrondissement s'assemblent deux fois par an aux époques fixées par le Gouvernement. Les présidents et secrétaires sont nommés, pour chaque année, par le Préfet ; ces conseils délibèrent sur les réclamations auxquelles donnent lieu la fixation du contingent de l'arrondissement dans les contributions directes et sur les demandes en réduction formées par les communes. Ils répartissent entre elles les contributions et donnent leur avis sur les divers objets d'intérêt local.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-Préfet, M. Gérard, ✻ ; *secrétaire*, M. Beunier.

Conseil d'arrondissement.

*Bergues,	MM. Hilst, doct.-méd. et maire à Armsbouts-Cappel
*Bourbourg,	Demeunynck, ✻, doct.-méd. à Bourbourg.
**Dunkerque-Est,	Beck, propr. à Dunkerque.
—	Verley, juge d'instruction à Dunkerque.
**Dunkerque-O.,	Mollet, ✻, maire à Dunkerque.
—	Bourdon, négociant, membre de la chamb. de commerce, à Dunkerque.
*Gravelines,	Vanwormhoudt, rentier à Gravelines.
*Hondschoote,	Goudaert, notaire à Hondschoote.
**Wormhoudt,	Bergerot, propr. et maire à Esquelbecq.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-Préfet, M. Siffait ; *Secrétaire*, M. Hanquier.

Conseil d'arrondissement.

**Bailleul-N.-E.,	MM. Bieswal, adjoint à Bailleul.
** —	Plouvier, propr. et maire à Steenwerck.
**Bailleul-Sud-O.	Stoppelgast, notaire à Bailleul.
**Cassel,	Desmyttère, propr. et maire à Cassel.
*Hazebrouck-N.	Lespagnol, juge d'instruction à Hazebrouck.
*Hazebrouck-S.	Claudorez, cultiv. et maire à Morbecque.
**Merville,	Hennion-Delebecque, not. et maire à Estaires
** —	Verhaeghe, maire de Merville.
* Steenvoorde,	Deschodt, propr. et maire à Terdeghem.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Conseil d'arrondissement.

*Armentières.	MM. Castrique, propriétaire à Armentières
**Cysoing.	Baratte fils, propr. et maire à Templeuve.
**Haubourdin,	Tierce, juge-de-paix à Haubourdin.

(1) Les séries pour le renouvellement des conseils d'arrondissement sont indiquées : la première par une astérisque et la seconde par une double astérisque.— La première a été renouvelée en 1855, et la seconde en 1858.

**La Bassée,	MM.	Leroy-Dubois, cultiv. et maire à Illies.
**Lannoy,		Tellier, juge suppléant à Lille.
*Lille-Centre,		Dehau, notaire honoraire à Lille.
*Lille-Nord-Est,		Rouzé, ✻, banquier à Lille.
*Lille-Ouest,		Pajot, notaire à Lille.
*Lille-Sud-Est,		Lefebvre, cultivateur à Lille (Fives).
*Lille-Sud-O.,		Defontaine, notaire à Lille.
**Pont-à-Marcq,		Des Rotours, ✻, prop. et maire à Avelin.
**Quesnoy-sur-D.,		Lambin, ✻, maire à Comines.
**Roubaix,		Piat, fabricant à Roubaix.
**Seclin,		Rose, propriétaire à Lille.
*Tourcoing-N.,		Bonduelle-Dalle, cultivateur et fabricant à Bousbecques.
*Tourcoing-S.,		Rousselle-Caulliez, fab. de tapis à Tourcoing

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-Préfet, M. Fréd. Barrot; *secrétaire*, M. Pourpoint.

Conseil d'arrondissement.

*Cambrai-Est.,	MM.	Leroy, notaire à Cambrai.
*Cambrai-O.,		Monier, propr. à Aubencheul-au-Bac
*Carnières,		Senez, brasseur à Beauvois
**Clary,		Vatin, propriétaire à Haucourt.
—		Beauchard, propr. et maire de Ligny.
*Le Cateau,		Seydoux, A., ✻, manuf. et maire au Cateau
* —		Carlier, médecin au Cateau.
**Marcoing.		Boulanger, propriétaire à Doignies.
**Solesmes,		Decaux, juge-de-paix à Solesmes.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-Préfet, M. Bordez; *secrétaire*, M. Michaux.

Conseil d'arrondissement.

**Avesnes-N.,	MM.	Devise, propr. à Saint-Hilaire.
**Avesnes-Sud,		Hulin, brasseur et maire à Cartignies.
**Bavai,		Coulmon, notaire et maire à Bavai.
**Berlaimont,		Delcroix, juge-de-paix à Berlaimont.
*Landrecies,		Béthune, juge-de-paix à Landrecies,
*Le Quesnoy-Est,		Lefebvre-Douay, propr. au Quesnoy.
*Le Quesnoy-O.,		Honoré, juge-de-paix au Quesnoy.
**Maubeuge,		Walrand, notaire à Maubeuge.
*Solre-le-Chât.,		Lhomme, propriétaire à Liessies.
*Trélon,		Stocquelet, notaire à Wignehies.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-Préfet, M. Am. Génin, ✻; *secrétaire*, M. Parsy.

Conseil d'arrondissement.

**Arleux,	MM. Cany, négociant et maire à Arleux.
*Douai-Nord,	Lequien, docteur en médecine à Douai.
* —	N...
*Douai-Ouest,	Lecq, fabricant et maire à Lambres.
* —	De Guerne, cons. à la Cour imp. à Douai.
*Douai-Sud,	Fiévet, fabricant et maire à Masny.
**Marchiennes,	Morelle, cultivateur et maire à Somain.
** —	Théry, notaire à Marchiennes.
**Orchies,	Josson-Mullié, brasseur à Orchies.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-Préfet, M. Marlière, ✡; *secrétaire*, M. Gomez père.

Conseil d'arrondissement.

*Bouchain,	MM. Delinselle, fabricant et maire à Denain.
* —	Bouchez, notaire à Bouchain.
*Condé,	Mention, maire de Condé.
*St-Amand r.-d.,	Baligand, propr. à Mortegné.
* — r.-g.,	Nicolle, maire à St-Amand.
**Valenciennes-E.,	Bracq, propr. et maire à Valenciennes.
**Valenciennes-N.,	Lewille, ✡, adjoint à Valenciennes.
** —	Blanquet, fabricant et maire à Famars.
**Valenciennes-S.,	Dupire, notaire à Valenciennes.

SERVICES PUBLICS ET DÉPARTEMENTAUX.

CORPS IMPÉRIAL DES PONTS-ET-CHAUSSÉES.

Personnel.

Le service des Ponts-et-Chaussées est divisé en 18 arrondissements d'inspection.

Le 2e arrondissement comprend le service ordinaire du département du Nord, de la Somme, du Pas-de-Calais et de l'Oise et les services spéciaux de la navigation de la Belgique sur Paris, des ports de Dunkerque, de Gravelines, de Calais et de Boulogne, du Chemin de fer du Nord et de ses embranchements.

Inspecteur général du 2.e arrondissement, M. Féburier, ✡.

SERVICE DES ROUTES, DE LA NAVIGATION ET DES IRRIGATIONS ET DESSÉCHEMENTS.

MM. Kolb, ✡, *ingénieur en chef du département*, à Lille; Menche de Loisne, ✡, *ingénieur ordinaire*, chargé du service des

routes et de la navigation, à Lille; N..., *idem*, à Dunkerque, Lermoyez, ✻, *idem*, à Cambrai; Bertin, ✻, *idem*, à Douai; Masquelez, ✻, *idem*, à Valenciennes; Drouets, *idem*, à Avesnes.

Conducteurs embrigadés. — *Conducteurs principaux*, MM. Dubrulle, à Douai; Coupey, à Lille. — *Conducteurs de* 1re. *classe*, MM. Lefebvre, à Cambrai; Landremont, à Douai, Labbé, à Valenciennes; Dorchies (Eloi), Flament, Lagangne, à Lille; Bélanger, à Condé. — *Conducteurs de* 2e. *classe*, MM. Dhaisnes, à Valenciennes; Surbayrolles, Chaponnière, à Cambrai; Dorchies (Louis), à Lille; Bonneau, à Avesnes; Szmurlo, à Lille; Monchovet, au Quesnoy; Parsy aîné, à Valenciennes; Chantraine, à Orchies. — *Conducteurs de* 3e. *classe*, MM. Daillier, à Lille; Daigremont, à Dunkerque; Dupont, à Avesnes; Jouin, à Cambrai; Cuvelier, à Dunkerque; Deregnaucourt, à Hazebrouck; Hacard, au Câteau; Macaigne (Valéry), à Merville. — *Conducteurs de* 4e. *classe*, MM. Mary, à Avesnes; Delhaye, Pons, à Douai: Legendre, Versmée, à Lille; Catelot, à Avesnes; Annoot, à Cassel; Parsy (Achille), à Valenciennes; Villette, à Cambrai.

Conducteurs auxiliaires, MM. Passage, à Avesnes; Villette, Petit, Foucart, à Dunkerque; Arduin, à Douai; Alavoine, à Lille; Drouets (Prosper), à Avesnes; Warin, à Lille, Verlinde, à Dunkerque; Lallemand, à Avesnes; Heughebart, Defernez, Coupey (Henri), à Lille; Caroulle, à Dunkerque.

Agents secondaires. — *De* 1re. *classe*, MM. Carette, Robin, Ingelrans, Lefebvre, Annebicque, J. Macaigne, Wardavoir, Vanriscotte, Coyaux, à Lille; Tortrad, à Avesnes; Heunet, Vallez, à Douai; N. Cailleau, J. Cailleau, à Cambrai; Denis, à Valenciennes. — *De* 2e. *classe*, MM. Wallaert, à Dunkerque; Desobruneau, à à Valenciennes; Fabre, à Douai. — *De* 3e. *classe*, MM. Verlinde, Léopold, à Dunkerque; Camberlin, à Avesnes.

SERVICE SPÉCIAL DE LA NAVIGATION DE LA BELGIQUE VERS PARIS.

Direction du service: M. Raymond-Legrand, ✻, *ingénieur en chef*, à Compiègne, M. Michéa, *conducteur embrigadé de* 2e. *classe*.

Première section du canal de Saint-Quentin, entre Cambrai et l'écluse de Lesdins, Escaut et canal de Mons à Condé: M. Lermoyez, ✻, *ingénieur ordinaire*, à Cambrai; MM. Malézieux père, *conducteur embrigadé de* 1re. *classe*, à Nauroy (Aisne). Dandré, *idem de* 2e. *classe*, à Cambrai; Huré, *idem, idem*, à Condé; Hérouard, *idem de* 4e. *classe*, à Cambrai; Hurier, *idem, idem*, à Valenciennes. — *Employés secondaires de* 1re. *classe*: MM. Berteloot et Dubus, à Cambrai; — *de* 2e. *classe*, MM. Mochet, à Valenciennes; Véret, à Cambrai.

Sambre française canalisée et canal de jonction de la Sambre à l'Oise (*service de contrôle*): MM. Drouets, *ingénieur ordinaire*, à Avesnes; Laterrade, *idem*, à Saint-Quentin; Wilmont, Henri,

conducteur embrigadé de 1re. *classe*, à Compiègne ; Goursault, *employé secondaire de* 1re. *classe*, à Avesnes.

SERVICE DES PORTS MARITIMES DE COMMERCE.

Service général : MM. Gojard (O. ✻), *ingénieur en chef*, à Dunkerque ; Haeuw, *conducteur auxiliaire*, *chef de bureau*, idem.

Service des ports de Dunkerque et de Gravelines : MM. Plocq, ✻, *ingénieur ordinaire*, à Dunkerque ; Maréchal, *conducteur principal*, idem ; Aligard, *conducteur embrigadé de* 3e. *classe* (en disponibilité) ; Brandt, *idem*, à Dunkerque; Pauwels, *idem*, idem ; Caroulle, *idem de* 4e. *classe*, à Gravelines, Gauthier, *conducteur auxiliaire*, à Dunkerque ; Leduc, *idem*, idem, Debacker, Em., *idem*, idem.

Employés secondaires de 2e. *classe* : MM. Debacker, Ed., Truck, Bataille, Lano, Melling, Meurs, Muotz, à Dunkerque.

Officiers de port : MM. Conseil, ✻, *capitaine de* 2e. *classe ;* Taris, *lieutenant de port de* 2e. *classe ;* Petyt, *idem*, Tresca, *maître de port de* 3e. *classe*, à Dunkerque ; Bommelaer, *maître de port de* 2e. *classe*, à Gravelines.

NAVIGATION A VAPEUR.

La Commission de surveillance des bateaux à vapeur qui naviguent sur mer, établie à Dunkerque, conformément à l'ordonnance royale du 22 mai 1843, est composée comme suit :

MM. Gojard (O. ✻), ingénieur en chef des ports maritimes, *président* ; Plocq, ✻, ingénieur ordinaire des ports de Dunkerque et de Gravelines, *secrétaire*; Cuel (O. ✻), ingénieur en chef en retraite ; N..... ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Dunkerque ; Conseil, ✻, capitaine de port, à Dunkerque ; Fournier (O. ✻), commissaire de l'inscription maritime ; Caron, chef des pilotes à terre, enseigne de vaisseau en retraite ; Terquem, professeur d'hydrographie ; Petyt, lieutenant de port ; Pauwels, conducteur des ponts-et-chaussées, *secrétaire-adjoint*.

Chemins de Fer.

SERVICE DU CONTROLE DE L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER DU NORD.

MM. de Fourcy, ✻, ingénieur en chef, à Paris ; Brame, ✻, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées, à Paris ; Cléry, ✻, ingénieur ordinaire des mines, idem ; Debray, conducteur embrigadé, à Lille.

Inspecteurs de l'exploitation commerciale : MM. le baron de Condé (O. ✻), inspecteur principal, à Paris ; Marie, inspecteur particulier, à Paris.

SERVICE DE CONTRÔLE DES TRAVAUX DES EMBRANCHEMENTS.

MM. Mangeot, ✻, ingénieur en chef, à Paris ; Masquelez, ✻, in-

génieur ordinaire, à Valenciennes, chargé des embranchements de Ferrière-la-Grande et de Bully-Grenay au canal d'Aire à La Bassée; Quaisain, ingénieur ordinaire, à Saint-Omer, chargé de la ligne de Lens à Hazebrouck et des autres embranchements des sociétés houillères à l'ouest de Lens; Jussy, ingénieur ordinaire, à Arras, chargé des lignes d'Arras à Lens et de Lens à Ostricourt (Nord), et des embranchements des sociétés houillères à l'est de Lens.

SERVICE DE CONTRÔLE DES LIGNES SPÉCIALES D'ANZIN A SOMAIN ET D'ANICHE A SOMAIN.

MM. Boudousquié, ✻, ingénieur en chef des mines de Valenciennes; Masquelez, ✻, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées, à Valenciennes.

SURVEILLANCE ADMINISTRATIVE.

Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer dans la traversée du département du Nord.

CHEMINS DE FER DU NORD. MM. Niqueux, commissaire de 2e classe, à Lille; Bimet, idem, de 4e classe, idem; Hédouin, idem, de 1re classe, à Valenciennes; Lalande, idem, de 1re classe, à Douai, Grégoire, idem, de 1re classe, à Dunkerque; Célarièr, de 3e classe; à Maubeuge; Lemarié, de 3e classe, à Hazebrouck.

CHEMIN DE FER D'ANZIN A SOMAIN. M. Médard, commissaire de 3 classe, à Anzin.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Ingénieurs de la Compagnie.

MM. Couche, ✻, ingénieur en chef, chargé des travaux et de la surveillance, à Paris; Petiet (O. ✻), ingénieur, chef du service d'exploitation et du matériel, à Paris; Boucher, ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées, chargé des travaux et de la surveillance; Alquié, ingénieur du matériel et de la voie, à Paris.

DESSÉCHEMENTS. — ASSOCIATIONS SYNDICALES.

MOERES.— *Commission administrative.*— MM. Delaroïere, ancien maire de Bergues, *président;* Beck, Boutté, Thélu, N..., — *Conducteur,* M. Beelkens, aux Mœëres; *percepteur.* M. Deman, à Dunkerque.

WAETERINGUES. Les terres dites waeteringues sont divisées en quatre sections dont chacune est réglée par une administration particulière.

Première section.— Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque. Sa superficie est de 9,186 hectares.

1re *section.* — *Commission administrative.* — MM. Vandenbavière, *président ;* Demarle-Catrice, Louf, Caron-Couvreur, Decarpentry. — *Conducteur,* H. Vercoustre, à Bourbourg ; *percepteur,* M. Demarle fils, à Gravelines ; *secrétaire,* M. Mine, à Dunkerque.

Deuxième section.—Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de 10,135 hectares.

2e *section.* — *Commission administrative.* — MM. le docteur Hilst, *président ;* Hamerel, Geersen, Belle, Mahieu.— *Conducteur,* M. Vercoustre, à Bourbourg ; *percepteur,* M. Dufossé, à Bourbourg; *secrétaire,* M. Vercoustre.

Troisième section.—Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au wattergand de Hondergracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

3e *section* —*Commission administrative.*— MM. Demeezemaker, *président ;* A. Carlier, Decrocq, Deleflie, Meezemaeker. — *Conducteur,* M. H. Hagron, à Bergues ; *percepteur,* M. Dehaeze, à Bergues ; *secrétaire*, M. Dehaeze.

Quatrième section.—Cette section ne comprend pas le bassin des Moëres, qui en occupe le centre et qui a son administration particulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de 10,727 hectares. La partie française comprend 2,129 hectares.

4e *section,— Commission administrative.* MM. Lemaire, ✻, *président ;* Vandewalle, Deblock, Verley, Féron. — *Conducteur,* M. Durand, ✻, *percepteur,* M. Debaeque fils, à Bergues; *secrétaire,* M. Mine, à Dunkerque,

MARAIS DE LA HAUTE-DEULE. — *Agence administrative.* — MM. Menche, maire d'Haubourdin, *directeur ;* Dillies, propriétaire à Phalempin, *directeur-adjoint ;* Léon Lefort, propriétaire à Bauvin ; comte d'Hespel, propriétaire et maire à Wavrin, Descamps, filateur à Lille, *membres ;* P. Cazier, maire d'Emmerin, *membre suppléant.*

Commission spéciale instituée par décret impérial du 27 décembre 1858, en vertu du titre X de la loi du 16 septembre 1807.

MM. Mourmant, ✻, adjoint au maire de Lille; Baratte, membre du conseil d'arrondissement de Lille ; Frémont (O. ✻), lieutenant-colonel du génie en retraite ; Coisne, propriétaire à Lomme ; Delasalle, propriétaire et maire à Beaucamps ; Lallemant, idem, idem, à Erquinghem-le-Sec ; Messéan idem, idem. à Boisgrenier.

PRÉS DUHEM. — *Syndicat d'entretien.* — Autorisé par décret du 9 avril 1856, constitué par arrêté préfectoral du 23 août 1856. — MM. Castrique, ancien notaire, *directeur ;* Rogeau-Planque, *directeur-adjoint ;* Ramery-Loire, *syndic;* Ch. Deleplanque et P. Lelong, *syndics-suppléants*

VALLÉE DE LA SCARPE. — Cette association est administrée par une commission syndicale unique composée de sept membres et nommée par une assemblée composée des trente propriétaires les plus imposés au rôle de desséchement., — *Commission administrative.* M. le baron de Bouteville, *président-directeur* ; Dumont, à Douai ; André, à Nivelle ; Lambrecht, à Montigny ; Caudrelier, à Pecquencourt ; Lenclud, à Hasnon ; Mahieu, idem. — *Percepteurs*, MM. Goube et Vilain ; *conducteur*, M. Lefevre, à Douai.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT. — *Commission administrative.* MM. Renard, à Fresnes, *président ;* Mention père, à Condé ; Miroir père, à Condé ; Gilmont à Thivencelles ; Defernez, à Hergnies. — *Conducteur*, M. Grimard; *percepteur*, M. Mayeur ; *secrétaire*, M. Guyot, A.

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAY. — *Commission administrative.* MM. Merlin de Beaugrenier, *président* ; Ruffin, à Anzin ; Hamoir, à Valenciennes ; Cavrois, à Valenciennes ; Miroux, à Bruay. — *Percepteur*, M. Cauvez, à Bruay.

PRAIRIES DE CHATEAU-L'ABBAYE ET DE MORTAGNE. — La société est administrée par une commission composée de cinq membres élus par les treize plus forts propriétaires de l'association. — *Commission administrative.* — MM. Pringal, à Château-l'Abbaye, *président ;* Baligand, à Mortagne ; Despret-Maurice fils, à Château-l'Abbaye ; Baligand (A.), à Mortagne ; Fourrez, à Château-l'Abbaye. — *Percepteur*, M. Delsart, à Saint-Amand.

PRAIRIES DE FLINES-LEZ-MORTAGNE. — Le syndicat est composé de cinq membres élus par les intéressés. — *Syndicat*, MM. Baligand, *directeur ;* Lecœuvre, *directeur-adjoint ;* Hornez, Devaux, Poutre, *syndics ;* Cateau, Bouchez, Watteau, *syndics-suppléants.*

Commission spéciale instituée par décret du 9 octobre 1854. — MM. Baligand, maire de Mortagne, *président ;* Desprez, maire de Château-l'Abbaye, *secrétaire ;* André, adjoint au maire de Bruille; Decobecq, cultivateur; Courouble, idem ; Donnez, idem ; Loiseau, notaire à Mortagne.

VALLÉE DE LA HAUTE-SAMBRE. — Deux syndicats sont établis, l'un pour les territoires situés sur la rive droite de la Sambre, l'autre pour les terrains situés sur la rive gauche. Ils sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres élus par l'assemblée des vingt propriétaires du syndicat les plus imposés. — *Commission administrative du syndicat de la rive droite.* MM. Berlaimont, *président*, à Maroilles ; le baron de l'Épine, ✻, Dequesne (Valéry), Largillère-Naveau, Mercier (Jules), *membres.* — *Conducteur*, M. Mary (Hector).

Commission administrative du syndicat de la rive gauche. MM. Applincourt, *président*, à Locquignol : Boutteau, Boulanger, Sury, Becquet, *membres.*

VALLÉE DE LA BASSE-SAMBRE. — Deux syndicats sont établis : l'un siégeant à Berlaimont pour les terrains situés jusqu'à l'aval de l'écluse d'Hautmont, dans les communes de Sassegnies, Laval, Berlaimont, Aulnoye, Aimeries, Pont-sur-Sambre, Bachant, Boussières, Saint-Rémy-Mal-Bâtit et Hautmont; l'autre dont le siége est à Maubeuge, pour les terrains existants de l'aval de l'écluse d'Hautmont jusqu'à la frontière, dans les communes de Louvroil, Neuf-Mesmil, Maubeuge, Rousies, Assevant, Boussois, Rocq, Marpent et Jeumont. Ces syndicats sont administrés chacun par une commission composée de trois membres et de cinq suppléants élus par les propriétaires.

Syndicat de Berlaimont. MM. Paul, maire de Berlaimont, *directeur ;* Mercier, propriétaire à Berlaimont, *directeur-adjoint ;* Lucq, propriétaire à Pont-sur-Sambre ; Toussaint, propriétaire à Douai ; Witrant, propriétaire à Laval, *syndics ;* Couplet, propriétaire à Bachant ; Grand (Pierre), maire à Pont-sur-Sambre ; Barcourt Th., brasseur à Berlaimont, *syndics-suppléants.*

Syndicat de Maubeuge. MM. Horrie H., juge-de-paix, *directeur ;* Deharveng-Colon, *directeur-adjoint ;* Walrand, notaire ; Labbé, propriétaire, *syndics ;* Poulet, de Jeumont ; Havenoit, de Rousies ; Fissiau, d'Assevent, *syndics-suppléants.*

VALLÉE DE LA NAVILLE. — Un décret impérial du 6 mai 1854, a concédé à une réunion de propriétaires le desséchement des terres marécageuses situés dans la vallée de la Naville, entre Denain et Bouchain.

L'association est régie par un syndicat d'entretien composé comme suit :

MM. Lebret, ✻, associé-régisseur-gérant de la compagnie des mines d'Anzin, *directeur ;* Mathieu, directeur des mines de Douchy ; le maire de Neuville-sur-l'Escaut ; Coquelle, maire de Mastaing ; Risbourg, maire de Rœulx, *syndics ;* Deslinsel, propriétaire à Denain, et Fauville, cultivateur à Neuville, *syndics-suppléants. Receveur*, M. Minne, percepteur à Bouchain ; *conducteur,* M. Defernez.

VALLÉE DE LA VERGNE. — *Agence administrative.* MM. Defernez, *directeur ;* Capillon, *di-recteur-adjoint* ; Pouille, *syndic ;* Dupriez, Lemer et Haubourdin, *syndics suppléants.*

Commission spéciale instituée par décret du 6 juin 1857. MM. Bonnier, juge-de-paix à Condé ; Vitrant, agent-voyer principal à Valenciennes ; Prud'homme, géomètre à Vieux-Condé ; Defernez (J.-B.), cultivateur à Hergnies ; Décourt-Fournier, adjoint à Vieux-Condé ; Millescamps (F.), propriétaire à Hergnies ; Dévaux (Louis), propriétaire à Flines-lez-Mortagne ; *receveur*, M. Delaverrie.

COURS D'EAU NON NAVIGABLES NI FLOTTABLES.

VALLÉE DE LA BASSE-DEULE ET DE LA LYS. — Un arrêté préfectoral du 24 mai 1854, a réuni en association syndicale, les propriétaires intéressés à l'entretien et à l'amélioration des ruisseaux de la Longue-Marque, de la becque du Pont-d'Or, du Chien et de la becque de Comines.

L'association est régie par un syndicat composé comme suit :

MM. le maire de Quesnoy-sur-Deûle, *directeur ;* de la Chaussée, propriétaire à Lille ; Quecq (Arthur), idem, idem ; comte de Melun, idem, idem ; de Norguet, idem, idem, *membres ;* Lambelin, propriétaire et cultivateur ; Fauvarque, distillateur, *membres suppléants.* — *Receveur*, M. Devemy.

SOLRE ET CANAL DE BOURGOGNE. — Par arrêté du 19 février 1855, un syndicat a été organisé pour l'entretien et le curage de ces cours d'eau. Sont membres du syndicat :

MM. Leroy (Alphonse), *directeur ;* Bever, notaire ; Preux, tanneur ; Cowez-Meurant, propriétaire ; Bernard (Célestin), rentier ; Lamelin, pharmacien, *membres ;* Rouez (Zénon), Portement, *membres suppléants.*

MINES.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, M. Boudousquié, ✱, à Valenciennes. — *Ingénieurs ordinaires des mines*, M. Dormoy, à Valenciennes, M. Bossey, à Lille. — *Garde-mines*, MM. Canelle, à Valenciennes ; Soyez, à Lille.

AGENTS-VOYERS

Chargés du service des chemins vicinaux d'intérêt commun et ordinaires.

Agent-voyer en chef du département, M. Dubois, à Lille. — *Agent-voyer en chef honoraire*, M. Marquette.

Arrondissement de Lille. MM. Soudant, agent-voyer principal Decroos, Deman, agents-voyers de 1re. classe à Lille ; Bar, agent-voyer de 3e. classe, à Haubourdin ; Cadet de Beaupré, idem, 3e. classe, à Pont-à-Marcq.

Arrondissement de Dunkerque. M. Lebleu, agent voyer principal à Dunkerque ; Delarre, agent-voyer ordinaire de 3e. classe à Bergues ; Dodanthun, idem de 3e. classe à Bourbourg.

Arrondissement d'Hazebrouck. M. Duchâtel, agent-voyer prin-

cipal, à Hazebrouck; Meurant, agent-voyer ordinaire de 2e. classe, à Bailleul; Masse, idem, de 3e. classe, à Cassel.

Arrondissement de Cambrai. M. Bruyelle, agent-voyer principal, à Cambrai; Lambert, agent-voyer ordinaire de 3e. classe, à Cambrai; Vasseur, idem, de 3e. classe, à Solesmes; Delhaye, idem, de 3e. classe, au Câteau.

Arrondissement d'Avesnes. M. Dagalier, agent-voyer principal, à Avesnes; Delasalle, agent-voyer ordinaire de 1re. classe, au Quesnoy; Fruleux, idem, de 2e. classe, à Maubeuge; Ringuet, idem, de 3e. classe, à Avesnes.

Arrondissement de Douai. M. Baelde, agent-voyer principal, à Douai; Lefèvre-Malet, agent-voyer ordinaire de 1re. classe, à Douai; Degravier, idem, de 3e. classe, à Marchiennes.

Arrondissement de Valenciennes. M. Vitrant, agent-voyer principal, à Valenciennes; Renard, agent-voyer ordinaire de 1re. classe, à Denain; Jougleux, idem de 3e. classe, à Saint-Amand.

Commission départementale des bâtiments civils.

Par arrêté du 6 janvier 1853, M. le Préfet a organisé la Commission départementale des bâtiments civils. Cette commission est chargée de l'examen des projets de travaux présentés dans l'intérêt du département, des communes ou des établissements publics, ainsi que des plans dressés pour l'alignement des rues des villes. Elle donne son avis sur la convenance des travaux au point de vue de la destination des édifices à construire ou à approprier, sur la composition des projets sous le double rapport de l'art et du goût et en ce qui concerne la solidité des constructions, le choix des matériaux, la bonne et exacte rédaction des devis et détails. Elle donne également son avis sur les plans d'alignement renvoyés à son examen.

Membres de la commission. MM. le Préfet, *président;* de Melun, membre du Conseil général, *vice-président*; Marteau, architecte, *secrétaire;* Kuhlmann, O. ✱, membre du Conseil général; Leconte, doyen-curé de Saint-Maurice, à Lille; Aernout, doyen-curé de Sainte-Catherine, à Lille; Vasse, inspecteur d'académie, à Lille, Menche de Loisne, ✱, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Lille; Marquette, agent-voyer en chef honoraire, à Lille; Benvignat, architecte à Lille; Dewarlez, architecte à Roubaix; Leroy, architecte à Lille; Vandenbergh, idem, idem; Bernot, directeur de l'école professionnelle à Lille; Mottez, directeur de l'école primaire supérieure à Lille; Devaux, chef de la division des travaux publics de la Préfecture.

ARCHITECTE DU DÉPARTEMENT.

M. Marteau, à Lille.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

Des lignes télégraphiques électriques relient à Paris, toutes les préfectures et un grand nombre d'autres villes importantes.

Par décret du 29 novembre 1858, le personnel du service extérieur des lignes télégraphiques comprend :

Un directeur de l'Administration au ministère de l'Intérieur,

Des inspecteurs généraux divisés en deux classes ; Des directeurs divisionnaires, divisés en trois classes ; Des inspecteurs, divisés en trois classes ; Des élèves inspecteurs ; Des directeurs de station, divisés en trois classes ; Des receveurs, divisés en trois classes ; Des traducteurs, divisés en trois classes ; Des stationnaires, divisés en trois classes ; Des stationnaires surnuméraires ; Des expéditionnaires, divisés en trois classes ; Des garde-magasins, divisés en trois classes ; etc.	En nombre suffisant aux besoins du service.

Le siége de l'Administration des lignes télégraphiques est à Paris, rue de Grenelle-St.-Germain, 103, au ministère de l'Intérieur, où toutes les lignes aboutissent.

Des bureaux supplémentaires sont établis, place de la Bourse, N° 12, à l'hôtel des Postes, rue Jean-Jacques Rousseau, rue St.-Lazare, N° 126, à l'Hôtel-de-Ville, au Luxembourg, aux gares du Nord, d'Orléans, de Rouen, de Lyon ; de l'Ouest, à la Douane, rue de Bondy, N° 36, à l'hôtel du Louvre, rue de Rivoli.

La direction divisionnaire de Lille comprend l'Inspection de Lille, dans la circonscription de laquelle sont les stations de Lille (gare), Lille (postes), Dunkerque, Roubaix, Tourcoing, Hazebrouck, Saint-Omer et Calais.

Les stations de Douai et Valenciennes font partie de la direction divisionnaire et de l'Inspection d'Amiens.

Celles de Maubeuge, Avesnes et Cambrai dépendent de la direction divisionnaire et de l'Inspection de Saint-Quentin.

Directeur général de l'administration, M. de Vougy, (O. ✻), au Ministère de l'Intérieur, Paris. — *Directeur divisionnaire à Lille*, M. Devémy, rue de Béthune, 51. — *Inspecteur à Lille*, M. Mairesse, rue des Fossés, 28. — *Directeur de la station centrale de Lille*, M. Warin, rue de Tournai, 21. — *Directeur de la succursale* (hôtel des postes, rue Marais), M. Leclercq.

POSTES ÉLECTRIQUES.

Lille (station centrale), entrée par la cour de la gare. (1)

Stationnaires, MM. Ruin, Dardenne, Margerie, Vanlande, Louchez, Lardeur, Sagot, Chapy, Vandesmet, Luiset.

Surveillants à Lille, MM. Portebois et Lejosne. — *Piétons*, MM. Dimiez aîné, Barbier et Rousselot.

Poste spécial de la compagnie du chemin de fer près des salles d'attente dans la gare, MM. Dimiez, Lechéne et Vallet, *stationnaires*.

Lille (succursale de l'hôtel des postes, rue Marais).

Stationnaires, MM. Verly; Legrand et Brulard. — *Piéton*, M. Delattre.

DANS LES AUTRES VILLES DE LA DIRECTION DIVISIONNAIRE DE LILLE.

STATIONS, *de Dunkerque*, M. Cabour, *directeur; de Calais*, M. Hermann, *directeur*; *de St.-Omer*, M. Gruson, *stationnaire*, *faisant fonctions de chef de service; de Roubaix*, M. Crépin, *directeur; de Tourcoing*, M. Canuel, *directeur; d'Hazebrouck*, M. Degravier, *stationnaire*, *faisant fonctions de chef de service.*

DANS LA DIRECTION DIVISIONNAIRE D'AMIENS.

Station de Douai, M. Napie, *stationnaire faisant fonctions de chef de service; station de Valenciennes*, M. Kermabon, *directeur*.

DANS LA DIRECTION DIVISIONNAIRE DE SAINT-QUENTIN.

Station d'Avesnes, M. Pépin, *stationnaire chargé de la gestion; station de Maubeuge*, M. Robert, *directeur; station de Cambrai*, M. Hocquet, *directeur.*

Le bureau est ouvert tous les jours sans exception, depuis sept heures du matin, en été, et depuis huit heures en hiver, jusqu'à neuf heures du soir.

Des tableaux indiquant les taxes des dépêches et les formalités de la perception sont affichés dans les bureaux où le public peut en prendre connaissance.

Depuis le 1[er] mars 1851, le public est admis à transmettre des dépêches privées, en vertu de la loi du 29 novembre 1850 sur la correspondance télégraphique; cette loi a été successivement modifiée par une loi en date du 28 mai 1853 et une loi votée en 1856. Cette dernière abaisse les tarifs ou taxes des dépêches privées.

Un décret en date du 27 décembre 1851, statue sur la police des lignes télégraphiques électriques et aériennes. Un autre décret, en date du 17 juin 1852, porte règlement sur le service de la correspondance télégraphique privée. Enfin, par suite de conventions internationales, les lignes françaises sont mises en relation avec le réseau des lignes élec-

(1) Un service de nuit existe à la station centrale de Lille, depuis le 20 juin 1857; la succursale ferme à neuf heures du soir.

triques des pays étrangers, avec l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, toute l'Allemagne, la Suisse, le Piémont, l'Italie, la Suède et la Norwège, la Russie, les Principautés danubiennes, la Turquie, l'Espagne et les îles de Corse et de Sardaigne.

La ligne télégraphique sous-marine de France en Algérie a été livrée à la correspondance, le 1er novembre 1857.

Texte de la loi votée par le Corps législatif dans sa session de 1856.

Article 1er Les dépêches télégraphiques privées sont soumises à la taxe suivante perçue au départ :

1° Pour une dépêche de un à quinze mots, il est perçu un droit fixe de deux francs, plus dix centimes par myriamètre.

Au-dessus de quinze mots, la taxe précédente est augmentée d'un dixième pour chaque série de cinq mots ou fraction de série excédant.

Il est accordé pour l'adresse de chaque dépêche, de un à cinq mots, qui ne sont pas comptés.

Au-dessus de cinq mots, l'excédant est compté et taxé avec le corps de la dépêche.

Le lieu de départ et la date sont transmis d'office.

2° Les dépêches entre deux bureaux télégraphiques d'une même ville, sont soumises à une taxe fixe, indépendante des distances.

La taxe est d'un franc pour une dépêche d'un à quinze mots; elle est augmentée d'un dixième pour chaque série de cinq mots, ou fraction de série excédant.

3° Les dépêches de nuit entre des stations télégraphiques où il existe un service de nuit ne donnent lieu à aucune surtaxe.

Dans les stations où le service de nuit n'est pas permanent, les dépê ches de nuit continuent d'être soumises à la double taxe ;

4° Le port des dépêches à domicile est gratuit. Néanmoins, lorsqu'un expéditeur demande qu'il soit délivré une copie de sa dépêche à plusieurs domiciles, dans un même lieu de station, il paie 0,50 centimes de port pour chaque copie, moins une, indépendamment du droit de copie de 0,50 établi par l'article 4 de la loi du 28 mai 1853 ;

5° Les dispositions de la présente loi seront mises à exécution à partir du 1er septembre 1856 ;

6° Sont maintenues les dispositions des lois des 29 novembre 1853, 28 mai 1853, et 22 juin 1854, qui ne sont pas contraires à la présente loi.

Extrait de la loi du 28 *mai* 1853. — *Articles encore en vigueur.*

Art. 2. Tout nombre jusqu'au maximum de cinq chiffres est compté pour un mot ; les nombres de plus de cinq chiffres représentent autant de mots qu'ils contiennent de fois cinq chiffres, plus un mot pour l'excédant. Les virgules et les barres de division sont comptées pour un chiffre.

Art. 3. Tout expéditeur peut exiger qu'on lui fasse connaître l'heure de l'arrivée de sa dépêche, soit au bureau télégraphique, soit au domicile du destinataire, à charge par lui de payer en plus le quart de la somme

qu'aurait coûtée la transmission d'une dépêche minimum pour le même parcours.

Art. 5. Le Ministre de l'Intérieur est autorisé à concéder des abonnements à prix réduit aux chambres de commerce, aux syndicats des agents de change, et aux syndicats des courtiers de commerce, sous la condition que les dépêches seront immédiatement rendues publiques dans les formes déterminées par le Ministre.

Extrait de la loi du 10 *mai* 1858.

A partir du 1er juillet 1858, les dépêches télégraphiques privées, de un à quinze mots, échangées entre deux bureaux d'un même département, seront soumises à une taxe fixe de un franc, quelle que soit la distance.

Les dépêches de un à quinze mots échangées entre deux bureaux de deux départements limitrophes, seront soumises à la taxe fixe de un franc cinquante centimes, quelle que soit la distance.

Dans l'un et l'autre cas cette taxe sera augmentée d'un dixième par chaque série de cinq mots ou fraction de série excédant.

OBSERVATIONS SUR LA CORRESPONDANCE PRIVÉE.

Les dépêches privées seront reçues dans les bureaux de l'État, et en outre dans la plupart des gares des chemins de fer desservies ou non par les employés de l'Etat. (*Décision du* 20 *juin* 1857)

La présentation des dépêches privées doit être faite au bureau télégraphique par l'expéditeur ou par une personne qui *doit savoir signer*. Les dépêches doivent être *intelligibles*, écrites *lisiblement*, sans abréviation et de manière à ne pas laisser place à l'interprétation.

Si des mots ont été effacés, l'expéditeur doit écrire sur la dépêche le nombre des mots rayés nuls et signer.

L'article 1.er de la loi du 29 novembre 1850, spécifie « que la transmission de la correspondance télégraphique privée est toujours subordonnée aux besoins du service de l'Etat. » Les dépêches officielles ont donc la priorité sur celles des particuliers.

Les dépêches privées sont toujours transmises dans l'ordre d'inscription pour chaque destination ; toutefois, les dépêches de plus de cent mots peuvent être retardées pour laisser passer des transmissions plus courtes. Un service de nuit régulier est établi à Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Strasbourg, Calais, Toulouse, Nancy, Lille et Tours, et en outre dans tous les bureaux des gares des chemins de fer desservis par les agents de l'État. Sur les chemins de fer du Nord, ces bureaux sont: Amiens, Boulogne, Creil, Dunkerque, Maubeuge, Valenciennes et la gare du nord à Paris.

Sont considérées comme dépêches de nuit celles qui sont déposées de 9 heures du soir à 8 heures du matin, du 1er octobre au 31 mars, et de 9 heures du soir à 7 heures du matin, du 1.er avril au 30 septembre.

Quand les dépêches vont à l'étranger, comme elles peuvent arriver à destination par diverses voies, que, par exemple une dépêche pour Trieste peut y parvenir en passant par la frontière de Belgique, de Prusse

de Bavière, du grand duché de Bade, de Suisse ou de Sardaigne, il importe que l'expéditeur indique la route qu'il désire faire prendre à sa dépêche. Dans ce cas, le nom du bureau destinaire est immédiatement suivi de l'une de ces mentions : voie Belgique, voie Prusse, voie Bavière, voie Bade, etc. Ces mots étant introduits pour la régularité du service, ne sont pas taxés.

Les dépêches privées ne peuvent être retirées avant ou pendant leur transmission que par la personne même qui les a remises ou envoyées. Il n'y a du reste lieu à remboursement que pour les frais de port ou d'exprès et autres accessoires; le principal de la taxe demeure acquis au trésor; toutefois, s'il s'agit d'une dépêche internationale, la taxe étrangère peut être rendue sous déduction d'un quart de la taxe.

Le directeur du télégraphe peut, dans l'intérêt de l'ordre public et des bonnes mœurs, refuser de transmettre les dépêches.

L'Etat n'est soumis à ***aucune responsabilité*** à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850, art 6).

Exemple de taxation d'une dépêche de* 15 *mots de Lille pour Paris

Distance. 21 myriamètres. — Taxe : 4 fr. 10 cent.

CORRESPONDANCE TÉLÉGRAPHIQUE PRIVÉE. — TARIF FRANÇAIS. — PRINCIPALES VILLES.

DE PARIS A	Distance en myriamètres	De un à 15 mots.	Partie additionnelle par série de 5 mots.	DE PARIS A	Distance en myriamètres	De un à 15 mots.	Partie additionnelle par série de 5 mots.
Abbeville......	15	3f 50c	»f 35	Lille........ ...	21	4f 10c	»f 41c
Agen.........	54	7 40	» 74	Lyon.........	40	6 »	» 60
Aix..........	65	8 50	» 85	Marseille......	67	8 70	» 87
Alby.........	55	7 50	» 75	Metz..........	29	4 90	» 49
Amiens.......	12	3 20	» 32	Montpellier....	60	8 »	» 80
Angers........	27	4 70	» 47	Mulhouse......	40	6 »	» 60
Arras.........	17	3 70	» 37	Nantes...	35	5 50	» 55
Bayonne......	68	8 80	» 88	Nevers........	22	4 20	» 42
Beaucaire......	60	8 »	» 80	Orléans..	12	3 20	» [illegible]
Besançon......	34	5 40	» 54	Poitiers........	30	5 »	» 50
Blois..........	17	3 70	» 37	Rennes.......	32	5 20	» 52
Bourges.......	20	4 »	» 40	Rochefort......	42	6 20	» 62
Bordeaux......	51	7 10	» 71	Rochelle (La)...	41	6 10	» 61
Boulogne.......	22	4 20	» 42	Roubaix.	22	4 20	» 42
Brest..........	52	7 20	» 72	Rouen........	12	3 20	» 32
Caen..........	21	4 10	» 41	Saint-Omer....	22	4 20	» 42
Calais..... ...	24	4 40	» 44	Saint-Quentin..	14	3 40	» 34
Cette.........	62	8 20	» 82	Saumur.... ...	26	4 60	» 46
Châlons-s.-Marne	16	3 60	» 36	Strasbourg....	41	6 10	» 61
Châlons s.-Saône	31	5 10	» 51	Tonnerre......	17	3 70	» 37
Châteauroux...	24	4 40	» 44	Toulon.......	71	9 10	» 91
Cherbourg.....	31	5 10	» 51	Toulouse......	60	8 »	» 80
Dieppe..... ..	16	3 60	» 36	Tours.........	21	4 10	» 41
Dunkerque	25	4 50	» 45	Valenciennes...	20	4 »	» 40
Hâvre (Le).....	18	3 80	» 38	Frontière belge..	3ezône	4 50	1 50

SERVICE DE SANTÉ.

Épidémies.

Des médecins nommés par le Ministre sont chargés du traitement des indigents, en cas de maladies épidémiques, Ce sont:

MM. Lemaire, à Dunkerque; Prévost, à Hazebrouck; Brigandat, ✻, à Lille; Chantreuil, à Cambrai; Contesse, à Etrœungt; Bagneris, fils, à Douai; Manouvrier, ✻, à Valenciennes.

Conseils d'hygiène publique et de salubrité.

Les conseils d'hygiène du département ont été organisés par un arrêté du préfet du 13 juin 1849, conformément aux dispositions de l'arrêté du président du Conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, en date du 18 décembre 1848. Ces comités remplacent les conseils de salubrité précédemment établis,

CONSEIL CENTRAL D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ DU DÉPARTEMENT.

MM. le préfet, *président;* Frémont (O ✻), lieutenant-colonel du génie en retraite, *vice-président*; Pilat, docteur en médecine, *secrétaire;* Bailly, ✻, docteur en médecine; Brigandat, ✻, docteur en médecine; Kuhlmann (O. ✻), chimiste; Pommeret, médecin-vétérinaire; Delezenne, pharmacien; Delezenne, ✻, professeur de physique; Demesmay, ✻, agronome; Kolb, ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Lille; Cazeneuve, ✻, directeur de l'école de médecine; Germain ✻, doct. en médecine; Meurein, pharmacien; Garreau, docteur en médecine; Violette, commissaire des poudres.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* Menneboo, ✻, docteur en médecine, *vice-président;* Faucon, idem, *secrétaire;* Darras, docteur en médecine; Duriau, idem; Lemaire, idem; Zandyck, idem; Leroy, pharmacien; Delattre, vétérinaire; Dessurne, ancien élève de l'École polytechnique; Develle, architecte; Thélu fils, pharmacien; Plocq, ✻, ingénieur du port.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président*; Thibaut, docteur en médecine, adjoint à Hazebrouck, *vice-président;* Debaecker, pharmacien, idem, *secrétaire*; Prévost, docteur en médecine à Hazebouck; Beesau, idem; Baelde, vétérinaire, idem; Deschodt, membre du Conseil général, à Hazebrouck; Stoppelgast, maire à Bailleul; Lobbedez, vétérinaire à Hazebrouck; Vandamme fils, pharmacien; à Bailleul; Decool, docteur en médecine, à Hazebrouck; Venière, officier de santé àSteenvoorde; N...

CONSEIL D'HYGIÈNE DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président*; Cambray, ✻, docteur en médecine, à Cambrai; Hardy, idem, idem; de Beaumont, idem, idem; Chantreuil, médecin des épidémies; de Baralle, architecte; Brunelle, docteur en médecine; Boileux, pharmacien; Senez, idem; Banse, vétérinaire; Delloye, ✻, ancien président du tribunal de commerce; Lermoyez, ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées; D'houdain, procureur impérial.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président;* Eliet, docteur en médecine, à Avesnes, *vice-président*; Caverne, pharmacien, *secrétaire;* Triffet, docteur en médecine, à Avesnes; Desmazure, idem, à Dourlers; Herbecq, officier de santé à Avesnes; Lemoyne, pharmacien, à Avesnes; Delflache, vétérinaire, idem; Fiévet, architecte du département, à Avesnes; Lubin, docteur en médecine, à Avesnes, Carlier à Avesnes.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président*; Lequien, docteur en médecine, *vice-président;* Duhem, idem; Burgeat, propriétaire, *secrétaire;* Bagnéris fils, docteur en médecine; Maugin, idem; Vasse aîné, professeur de sciences, au lycée; Billet, industriel, à Cantin; Delplanque, vétérinaire; Faucheux, docteur en médecine; Thurin, propriétaire; Evrard, chimiste.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président;* Marbotin, ✻, docteur en médecine, *vice-président;* Pesier, chimiste; Huart, vétérinaire; Manouvrier, ✻, docteur en médecine; Boca, fabricant d'huile; Boudousquié, ✻, ingénieur en chef des mines; Dutouquet, architecte; Dutemple, fabricant de sucre; Delanoue, naturaliste à Raismes; Morin Edmond, pharmacien; Bracq, ✻, maire de Valenciennes.

Commissions cantonales d'hygiène publique.

Un arrêté de M. le Préfet, du 25 novembre 1850, porte que les comités cantonaux de salubrité institués, par l'arrêté préfectoral du 23 décembre 1848, formeront à l'avenir les commissions cantonales d'hygiène publique.

Inspection de la Salubrité

Par arrêté du 6 juin 1859, M. le Préfet a établi un service spécial d'inspection de la salubrité publique dans le département. Ce service créé comme moyen de conseil, de surveillance et de contrôle, a pour principal but d'assurer l'exécution des conditions imposées aux propriétaires des établissements industriels classés comme dangereux, incommodes ou insalubres, et soumis à l'autorisation de l'administration, de veiller au maintien des dispositions prises pour l'accomplissement de ces conditions

et, surtout, d'éclairer les industriels sur la marche qu'ils ont à suivre pour l'exécution des mesures qui leur sont prescristes.

Inspecteur de la salubrité, M. Meurein, chimiste, membre du conseil central d'hygiène du département, à Lille.

Police de la pharmacie.

Un décret impérial du 23 mars 1859, a réglé le mode à suivre à l'avenir pour l'inspection des officines des pharmaciens et des magasins des droguistes et épiciers, en exécution de la loi du 21 germinal an XI.

Par un arrêté du 6 juillet suivant, M. le Préfet a nommé inspécteurs de la pharmacie les membres ci-après désignés des conseils d'hygiène et de salubrité.

Arrondissement de Lille. MM. Brigandat, ✻, docteur en médecine, professeur à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Lille; Garreau, docteur en médecine, professeur de pharmacie et de toxicologie à la même école; Delezenne, pharmacien à Lille.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Faucon, docteur en médecine à Dunkerque; Leroy, pharmacien, idem; Thélu, idem, idem.

Arrondissement d'Hazebrouck. MM. Prévost, Émile, docteur en médecine à Hazebrouck; Debaecker, Louis, pharmacien, idem; Vandamme, idem à Bailleul.

Arrondissement de Cambrai. MM. Chantreuil, docteur en médecine à Cambrai; Boileux, pharmacien, idem; Senez, idem, idem.

Arrondissement d'Avesnes. MM. Lubin, docteur en médecine à Avesnes; Caverne, pharmacien a Avesnes; Lemoine, idem, idem.

Arrondissement de Douai. MM. Lequien, docteur en médecine à Douai; Vasse, chimiste, idem; Burgeat, pharmacien, idem.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Marbotin, docteur en médecine à Valenciennes; Manouvrier, idem, idem, Pesier, chimiste, ancien pharmacien, idem.

Police sanitaire des ports.

Un décret du 24 décembre 1850 a réglé sur de nouvelles bases les dispositions relatives à la police sanitaire des ports. Par suite de ce décret, les deux commissions qui existaient à Dunkerque et à Gravelines ont été supprimées, et il a été créé une commission unique composée comme suit:

COMMISSION SANITAIRE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Dunkerque, *vice-président;* le commandant de la place; le directeur des douanes; le commissaire chargé du service maritime; Beck, membre du conseil municipal; Lebleu, idem; Meneboo, ✻, membre du conseil d'hygiène; Lemaire, idem; Choquet, membre de la chambre de commerce, *secrétaire.*

Agents sanitaires institués en vertu du décret du 24 décembre 1850 : MM. Faudacq, capitaine des douanes, *agent principal,* à

Dunkerque ; Mondelli, lieutenant des douanes, *agent ordinaire*, idem ; Morin, idem, idem ; Bimon, idem, idem ; Romby, idem, *agent ordinaire*, à Gravelines.

Vaccine.

COMITÉ CENTRAL DU DÉPARTEMENT.

MM. le préfet, *président;* Cleenewerck de Crayencour, conseiller de préfecture, *vice-président;* le maire de Lille ; lè vice-président de la commission administrative des hospices de Lille ; le vice-président du bureau de bienfaieance de Lille ; Lefebvre, ✻, doyen-curé de St.-Etienne ; Eschenauer, ministre du culte protestant ; J. Lefebvre, ✻, membre du conseil général ; Bailly, ✻, docteur en médecine ; Pucelle, idem ; Cazeneuve, ✻, idem ; Chrestien, idem ; Germain, ✻, docteur en médecine, *secrétaire* et conservavateur du dépôt de vaccin.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* Beck, membre du conseil d'arrondissement ; le maire de Dunkerque ; Deconinck, doyen-curé de St.-Jean-Baptiste ; le vice-président du bureau de bienfaisance de Dunkerque ; Meneboo, ✻, docteur en médecine, à Dunkerque ; Darras, docteur en médecine, à Dunkerque ; Lemaire, médecin des épidémies, *secrétaire du comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président;* Lespagnol, membre du conseil d'arrondissement ; le maire d'Hazebrouck ; Devulder, doyen-curé d'Hazebrouck ; le vice-président du bureau de bienfaisance d'Hazebrouck ; Decool, docteur en médecine, à Hazebrouck ; Beesau, docteur en médecine, à Hazebrouck ; Prévost, médecin des épidémies, *secrétaire du comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président* ; le maire de Cambrai ; le plus ancien curé ; le vice-président du bureau de bienfaisance de Cambrai ; Leroy, conseiller d'arrondissement ; de Beaumont, docteur-médecin, à Cambrai ; Chantreuil, médecin des épidémies, *secrétaire du comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM, le sous-préfet, *président :* Devise, conseiller d'arrondissement ; le maire d'Avesnes ; le plus ancien curé ; Carlier, membre du bureau de bienfaisance ; Lubin, docteur en médecine, à Avesnes ; Trifet, docteur-médecin, à Avesnes ; Comtesse, médecin des épidémies, *secrétaire du comité*, à Etrœungt.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président* ; Lequien, membre du conseil d'arrondissement ; le maire de Douai ; le plus ancien curé ; le vice-pré-

sident du bureau de bienfaisance de Douai ; Faucheux, docteur en médecine ; Gelez fils, idem ; Bagnéris, médecin des épidémies, *secrétaire du comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président ;* le maire de Valenciennes ; Dupire, membre du conseil d'arrondissement ; Pique, archiprêtre, doyen-curé de Notre-Dame de Valenciennes ; le vice-président du bureau de bienfaisance ; Marbotin, ✱, docteur en médecine, à Valenciennes ; Manouvrier, ✱ *secrétaire du comité*, N....

Eaux et boues de Saint-Amand.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situé à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ 3 kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom, 10 de Valenciennes et 16 de Tournai.

Cet établissement possède quatre sources : La Fontaine-Bouillon, le Pavillon-Ruiné, la Petite Fontaine et la Fontaine de l'Evêque d'Arras. La température des eaux et des boues est de 20 à 21 degrés Réaumur.

Les thermes de Saint-Amand sont concédés à M. le docteur Charpentier, et ont reçu des améliorations notables, tant au point de vue matériel que sous le rapport de l'application des moyens de traitement.

Inspecteur de l'établissement, M. Marbotin, docteur en médecine à Valenciennes.

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de huit, savoir : une maison de justice à Douai, près la Cour d'assises ; six maisons d'arrêt : à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes et Valenciennes, près les tribunaux de police correctionnelle, une maison centrale de détention à Loos (voyez ci-après) pour les individus condamnés à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement, et une maison correctionnelle départementale aussi à Loos.

Par les soins de l'administration, des Frères de l'institut de Saint-Joseph ont été placés dans chacune des prisons de Lille et de Douai.

Commissions des prisons.

Aux termes de l'ordonnance du 9 avril 1819, le premier président et le procureur-général dans les villes où siége une Cour impériale, et, dans les autres villes, le président du tribunal et le procureur impérial sont de droit membres des commissions des prisons.

Nous donnons ci-après les noms des membres électifs de ces commissions.

DUNKERQUE. MM. Dessurne, *vice-président ;* le président du tri-

bunal civil ; le procureur impérial ; Harcourt, propriétaire ; Zandyck, docteur en médecine ; Delelys, propriétaire ; Willems, avocat ; Delye, juge ; Lefebvre, avocat, *secrétaire.*

HAZEBROUCK. MM. Quenson, *vice-président ;* Ruyssen, Kien, Bloeme, Devulder, doyen-curé.

LILLE. MM. le comte de Melun, *vice-président ;* Dujardin, ancien notaire, *secrétaire ;* Lefebvre, ✻, curé de Saint-Etienne ; Ed. Reynart, ✻ ; Rouzière, négociant ; Dorémieux, conseiller municipal ; Lardinois-Goudeman, *secrétaire.*

CAMBRAI. MM. Renard, juge-suppléant ; Vallée, vicaire-général ; Mallet, chanoine ; de Beaumont, docteur-médecin ; Lestoquoy, juge-de-paix.

AVESNES. MM. Maurice-Bernard, *vice-président ;* George, maire ; Paul, ancien avoué ; Flamant-Fleury, Bevière ; le président du tribunal civil ; le procureur impérial.

DOUAI. MM. Bois, propriétaire, *vice-président ;* Lavoix, receveur municipal ; Boutique, avoué ; Rossignol, président du tribunal ; Lenglet, conseiller à la cour impériale ; Nutly, juge-de-paix, *secrétaire.*

VALENCIENNES. MM. le sous-préfet, *président ;* Pesier, *vice-président ;* Boulan, propriétaire ; Tamboise, Miot René, Dupont, avocat.

Médecins des prisons.

Douai (maison de justice), MM. Maugin, médecin, et Bagnéris, chirurgien ; Dunkerque, M. Lemaire ; Hazebrouck, M. Prevost ; Lille (maison d'arrêt et de correction), M. Brigandat, ✻ ; Cambrai, M. Hardy ; Avesnes, M. Herbecq ; Valenciennes, M. Manouvrier, ✻.

Aumôniers des prisons.

Douai, M. Sapelier ; Dunkerque, M. Deberdt ; Hazebrouck, M. Spannut ; Lille, M. Delebarre ; Cambrai, M. Margerin ; Avesnes, M. Dekerchieter ; Valenciennes, M. Decottignies.

Maison centrale de détention de Loos.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA MAISON CENTRALE.

Conformément aux dispositions d'une ordonnance en date du 5 novembre 1847, une commission de surveillance est établie près de la maison centrale. Elle est composée du Préfet, président, du premier président de la Cour impériale, du procureur-général, du président du Tribunal civil de Lille, du procureur impérial, de deux membres du Conseil général, de deux membres du Conseil d'arrondissement et du maire de Loos.

Cette commission, qui s'assemble au moins une fois par mois, donne son avis sur l'instruction morale, religieuse et élémentaire des détenus, sur l'état sanitaire de la maison, sur l'exercice de la justice discipli-

naire, sur les clauses des cahiers des charges des entreprises en cas de renouvellement, sur les tarifs de la main-d'œuvre, enfin sur les améliorations dont le régime et la police de la maison paraissent susceptibles.

Les membres amovibles de la commission, nommés par M. le Ministre de l'intérieur, sont :

MM. Mimerel (C. ✻), J. Lefebvre ✻ et Kuhlmann (O. ✻), membres du conseil général; Menche, maire d'Haubourdin; Billion, maire de Loos.

Commission de surveillance des jeunes détenus de la colonie agricole, MM. le chanoine Lemahieu, *président;* Ed. Reynart, *secrétaire;* J. Lefebvre, ✻, membre du conseil général, à Lille; Desrousseaux, ✻, conseiller général; Boutry, ✻, juge au tribunal civil de Lille.

Administration. MM. Dodun, *directeur;* Guilmot, Bompard, *inspecteurs;* Agnius, *agent comptable;* Lyoen, *greffier;* Baudry, *économe;* Laurent, *économe-adjoint;* Flament et Revel, *aumôniers;* N..., *médecin;* Billon, docteur en médecine, *chirurgien*; Martin, *pharmacien;* Briand, *instituteur;* Bailleul, *agent responsable de la colonie agricole;* Buchot, *teneur de livres;* Contamine, Hervieux, Doirat, Bordier, *commis aux écritures;* Vidal, *garde-magasin;* Hochart, *chef des cultures;* Dournel, *gardien-chef.*

M. Marteau, *architecte de la maison centrale.*

Monastère du Bon-Pasteur.

Établissement d'éducation correctionnelle pour les filles.

Cette œuvre a pour but l'amélioration morale et religieuse des femmes et des filles qui veulent quitter le désordre et passer avec avantage les années de surveillance qu'elles ont à subir.

Le nombre de détenus est d'environ 130 par an.

Supérieure, Dame Marie des Anges Levoyer.

Aumônier, M. Vendeville.

Médecin, M. Binaut.

Colonie agricole de Guermanez.

Établissement d'éducation correctionnelle pour les jeunes garçons.

Cette maison, autorisée par M. le Ministre de l'intérieur en 1855, reçoit les enfants condamnés, et a pour but de les former aux travaux agricoles ou aux professions qui s'y rattachent. Un aumônier les instruit dans les préceptes de la religion et de la morale, et un instituteur leur procure l'instruction élémentaire.

Commission de surveillance. — MM. le chanoine Lemahieu, *président;* Bourdon, juge; le comte Octave d'Hespel, conseiller général; Derbigny, conseiller de préfecture; Desrousseaux ✻, conseiller général.

Directeur. — M. le docteur Faucher.

ORGANISATION MUNICIPALE,

Les *Conseils municipaux* se composent :

De 10 membres dans les	communes de :	500	habitants,
12	—	501 à	1,500,
16	—	1,501 à	2,500,
21	—	2,501 à	3,500,
23	—	3,501 à	10,000,
27	—	10,001 à	30,000,
30	—	30,001 à	40,000,
32	—	40,001 à	50,000,
34	—	50,001 à	60,000,
36	—	60,001	et au-dessus.

Les Conseils municipaux se renouvellent intégralement tous les cinq ans.

Les conseillers municipaux sont élus par l'assemblée des électeurs communaux, qui comprend tous les citoyens âgés de 21 ans, ayant depuis six mois leur habitation dans la commune. Sont éligibles les citoyens âgés de 25 ans.

Les *Maires et Adjoints* sont nommés par l'Empereur dans les chefs-lieux de département, arrondissement, canton et dans les communes de 3,000 âmes et au-dessus ; ils sont nommés par le Préfet dans les autres communes. Les Conseils municipaux se réunissent 4 fois par an, au commencement des mois de février, mai, août et novembre. Chaque séance peut durer 10 jours. Le Maire préside le Conseil municipal ; en cas d'absence ou d'empêchement, l'adjoint le remplace. Un Conseil municipal ne peut validement délibérer, s'il n'y a au moins la moitié des membres présents.

Les Conseils municipaux ont été intégralement renouvelés en 1860, conformément aux dispositions de la loi du 7 juillet 1852.

Nous donnons ci-après, pour les principales communes, la composition de ces conseils, dans l'ordre du nombre des suffrages obtenus par leurs membres.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE. *Maire*, M. Mollet, ✻. — *Adjoints*, MM. Delelis, N... — *Conseil municipal*, MM. Delelis, Morel-Agie, Govare, A. Carlier, Cuel (O. ✻), Quillacq, Coffyn, Durin, Beck, Berteloot, Coquelin, Verleye, Delye, Bourdon, Hamoir, Gojard (O. ✻), Carpentier, V. Derode, Choquet Vandewalle, de Cleebsattel, ✻, Willems, Delaetre, Devries, Dessurne, Bessat, Salomez.

Secrétaire de la mairie, M. Caux.

Bergues. *Maire*, M. Verleye.—*Adjoint*, M. Guilbert. — *Conseil municipal*, MM. Joos, ✻, Debert, Clayes, Meesemacker, Vernaelde, Pastors, Pluvier, Debaecker-Beyaert, Choqueel, Deblock, Michiels, Devaecke, Vendenbroucke, Pareydt, Cièren, Bastaert, Vermullen. — *Secrétaire de la mairie*, M. Carpentier.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK. *Maire*, M. Houcke. — *Adjoints*, MM. Kien, Thibaut.— *Conseil municipal*, MM. Omaere, Cleenewerck, ✻, Kien, Houvenaghel, Deberdt, Warein, ✻, Debaeker, Pouvillion, Prévost, Quenson, Schimdt, Caboche, Thibaut, Deschodt, Claudorez, Donkele, Guermonprez, Vandewalle, E., Vandewalle, D., Delbecq, Bailleux, Massiet, Leclerc. — *Secrétaire de la Mairie*, M. Champeaux.

BAILLEUL. *Maire*, M. Stoppelgast. — *Adjoints*, MM. Plichon, Bieswal. — *Conseil municipal*, MM. Vandamme-Vanlerbergue, J. Hopsomer, Ild. Plichon, Cauwelier, Salomé, Vanlerberghe, H. Béhaghel, M. de Coussemacker, Hensele, J. de Coussemaker, Waultre, Van Merris, Lotthé, Flahault, L. Béhaghel, Declercq, Henri Flahault, E. Flahault, Lebleu, Bieswal, Delcour, Hennion, Hié-Vandermeerch. — *Secrétaire de la mairie*, M. Hopsomer.

CASSEL. *Maire*, M. Desmyttère.— *Adjoints*, MM. Dehandschoewerker, Chevalier. — *Conseil municipal*, MM. Desmyttère, Dehandschoewerker, Chevalier, Béhaghel, Marant, Wackernie, Vernimmen, Merchier, Dutroy, ✻, Leroy, Windrif, Vantroyen, Dousinelle, Pareys, Vanbever, Desmidt (C. ✻), Colpaert, Thiriôn, Losson, Samson, Quarez, Delebaere, Ryckewaert. *Secrétaire de la mairie*, M. Pastoors, Al.

ESTAIRES. *Maire*, M. Hennion. — *Adjoints*, MM. Deroy, Ducatez-Degrave. — *Conseil municipal*, MM. Deroy, Loridan-Hullebert, Hameau, Degroote-Delassus, Leclercq, Duret, Vieren, Ledieu, Depecker-Ridez, Rohart, Lecomte-Dupond, Rogie-Dupire, Singer, Taffin-Peuvion, Leroux, Breuwart-Savary, Ducatez-Degrave, Gruson-Puchelle, Degruson, Fenart-Lelong, Salomé-Blanquart, Hernu-Thoret, Duflos-Ferret. — *Secrétaire de la mairie*, M. Beau.

MERVILLE. *Maire*, M. Verhaeghe-Ledieu, ✻. — *Adjoints*, MM. Delassus-Vandenbergue, Senellar-Pannier. — *Conseil municipal*, MM. Arnould (Henri), Senellart-Pannier, Lutun, Bécu-Loutre, Duhamel, Hadou, Corniaux-Brulé, Variscotte-Dubois, Loridan-Loridan, Clarisse-Piat, Delassus-Vanderbergue, Lefebvre-Deroide, Mattelin, Bridelance, Grillet-Het, Roussel-Desprey, Duvette, Degruson, Cappon-Bécu, Deroo, Gombert-Dupont, Barizel, Delbarre-Duquenne. — *Secrétaire de la mairie*, M. Guy.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

LILLE. *Maire*, M. Richebé (O. ✻ ✻). — *Adjoints*, MM. Delattre (✻ ✻), Bommart-Crépy, ✻, Mourmant, ✻, Flamen, Meunier. — *Conseil municipal*, MM. Blocquel, ✻, Violette, ✻, Lechat, Descat (Floris), Faure, Delesalle Gustave, Frémont, ✻, H. Bernard, V. Delgutte, Delattre (✻ ✻), Léonard Danel, Bonte (Auguste), Th. Rouzé, ✻, Bommart-Crépy, ✻, Morisson, Ch. Crespel, Catel, Flamen, Dorémieux, Mourmant, ✻, Ladureau, Meunier, de Melun, Bigo-Tilloy, A. Six, Testelin, G., Dupont, Cox, ✻, Jules Defontaine, Dequoy, Debièvre, Gentil, Mercier, Meurein, Duchange, Soins. — *Secrétaire en chef de la mairie*, M. Grodée.

ARMENTIÈRES. *Maire*, M. Dansette-Leblon, ✻. — *Adjoints*, MM. Bayart, Pouchain-Boutry. — *Conseil municipal*, MM. Butin, Desmazières, A. Mahieu, Bayart, Cary, Deloince, Théry, Rogeau, J.-B. Pouchain, Dutilleul, Reynart, Clarisse, Fauquembergue, Hadou, Castrique, Delangre, Lescornez, Theetten, Descamps, Wanin, Grenier, V. Pouchain, N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Dernoncourt.

COMINES. *Maire*, M. Lambin, ✻. — *Adjoints*, MM. Meurillon, Desbonnets. — *Conseil municipal*, MM. Catteau-Lauwick, Delbecque, Desbonnets, Gaudron-Cuvelier, Ghesquière, Cuvelier-Pagès, Lambin, ✻, Dumortier-Toulemonde, Ghesquière-Herbaux, Lesaffre, Meurillon, Hassebroucq, Goeman, Froidure, Lecomte, Capelle, Lauwick, Lambin-Couroublé, Desprez, Caullié-Ployart, Flamen, Gondrexon-Lefrançois, Salembié. — *Secrétaire de la mairie*, M. Marcotte.

ROUBAIX. *Maire*, M. Ernoult-Bayart. — *Adjoints*, MM. J. Lagache, C. Descat, Renaux-Lemesre. — *Conseil municipal*, MM. Tiers-Bonte, Lefebvre, Lepers, Flipo, Watine, Hannart, Dellebecque-Desfontaines, Motte-Bossut, J. Lagache, Delattre, Ed., F. Duthoit, C. Piat, Duriez, Salembier, Roussel-Dazin, C. Descat, Renaux-Lemesre, H. Delattre, ✻, Parent, Delerue-Dazin, Wibaux, Dubar-Delespaul, Frasez, Ternynck, Ed. Debuchy, Ferret, Desobrie, Mimerel fils, ✻, Bourbier, Dewarlez. — *Secrétaire de la mairie*, M. Brun-Lavaine.

SECLIN. *Maire*, M. Duriez. — *Adjoints*, MM. Desmazières-Delannoy, Pinte. — *Conseil municipal*, MM. Desurmont, Desmazières-Delannoy, Lagache, Cottignies, Fournier, Cormorant, Dujardin, Mollet, Collette, Monchy, Labbe, Duriez, Descloquemant, Dujardin (François), Pinte, Raout-Menu, Moreaux, Prache, Six, Delahaye, Duquesne, Dujardin, Dupire. — *Secrétaire de la mairie*, M. Delacour.

Tourcoing. ***Maire***, M. Roussel-Defontaine. — ***Adjoints***, MM. J. Leblan, Bernard. — ***Conseil municipal***, MM. Roussel-Défontaine, J. Leblan, Bernard, Six-Lerouge, Vandebeulque, Delahaye, Desurmont-Desurmont, Plouvier, Jourdain-Défontaine, Caulliez-Catteau, Meurillon, Houzet, Desurmont, Delmasure, Ph. Motte, A. Debisschop, Herbaux-Thibeauts, Hassebroucq, Leserre, Darras-Lemaire, Pollet, Lorthiois-Desplanques, Joire, Delepoulle-Vanneslande, Laloy, Duvilliers, J. Laurent.—***Secrétaire de la mairie***, M. Elie Brun.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. ***Maire***, M. Petit-Courtin. — ***Adjoints***, MM. N. N. — ***Conseil municipal***, MM. Crespin, Mallet, Duchange, Brabant, Mallet-Boulanger, Danquigny, J.-B. Bricourt, Boittelle, Wallerand, Dutemple, Cirier, Taffin, Danquigny, I., Maréchal, Lallier, Proyart, Delaporte, Brulley de la Brunière, Minangoy, de Liénard, Pagniez-Delloye, Quinchon, Renard, d'Houdain, Parsy, Bertrand, Dron. — ***Secrétaire de la mairie***, M. Houzé.

Le Cateau. ***Maire***, M. Seydoux (Auguste), ✻. — ***Adjoints***, MM. Eraux-Chantreuil, Sartiaux. — ***Conseil municipal***, MM. Petit, Carlier, Devaux, Flavigny-Vallez, Fiévet-Remy, Ponsin-Bonnaire, Ponsin-Sartiaux, Cassine-Lacomblez, de Lafons, Basquin, Durieux, Maréchal, Delvallée, Collery-Colmant, Devouge, Dumesnil, Sautier, Mouton, Delsarte, Lozé, Regnaudin-Cousin, Degoix-Bienvaux. — ***Secrétaire de la mairie***, M. Collart.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Maubeuge. ***Maire***, M. Lucq, — ***Adjoint***, M. Deladrière. — ***Conseil municipal***, MM. Bottieau, ✻. Deladrière, Hamoir, Walrand, Deharveng, Ouverlaux, Meurisse, Jean, Levecque, Hubinet, Holgrin, Février, Autier-Carion, Marchant, de Mauraige, Autier (Jules), Autier-Desenfans, Froissart, Labbé, Verdavaine, Houdart, Dubois, N.. — ***Secrétaire de la mairie***, M. Cobert.

Avesnes. ***Maire***, M. George. — ***Adjoints***, MM. Mailliet, Flament. — ***Conseil municipal***, MM. Georges, Flament, Maillard, Caverne, Evrard, Mailliet, Guillemin, Ducarne, Lecompte, Liézard, Aubry, Arnoult, Renotte, Cabaret, Gauchet, Paul, Passage, Gossart, Carlier, Davoine, Mariscal. — ***Secrétaire de la mairie***, M. Lemire.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. — ***Maire***, M. Choque, ✻. — ***Adjoints***, MM. Asselin, Bagnéris.— ***Conseil municipal***, MM. Bagnéris, Choque ✻, Vasse, Lequien, Coudroy, Honoré, Asselin, Chappuy, Hannotte, Druon,

de Guerne, Demazières, Coppin-Lejeune, Théry, Robaut, Pinquet, Maurice ✻, Deloffre, Dubrulle, Paix, Tréca, de la Grange (C. ✻), Petit, ✻, Thorez, Gilet-Legrand, de Warenghien, N... *Secrétaire de la mairie*, M. Lepreux.

ORCHIES. — *Maire*, M. Guilbert-Estevez, ✻. — *Adjoints*, MM. Cordonnier-Jacquart, Bocquet. — *Conseil municipal*, MM. Dubus, Sablon-Descamps, Coez-Fourmestreaux, Regnier-Dhaînaut, Darrambide, Lecocq, Delegrange, Guilbert-Estevez, ✻, Dorchies, Bocquez, Leper, Caby, Josson-Maillié, Gamonet, Lahaussois, Cordonnier, Cuvelier, Lemaire-Lemaire, Lubrez, Fasciaux, Lubrez-Jacquart, Leroux, Bricquet. — *Secrétaire de la mairie*, M. Delegrange.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

VALENCIENNES. *Maire*, M. Bracq d'Abencourt, ✻. — *Adjoints*, MM. Lewille, Verdavaine. — *Conseil municipal*, MM. Boulanger, Bracq d'Abancourt, ✻, Verdavaine, Lefebvre, Canonne, Gérard, Deruesne, Maillart, Dutemple, de Warenghien, Hamoir, Duquesne, Manesse, Giard, Pesier, Leville, ✻, Maurice, Decrombies (O. ✻), Lebarbier, Noel-Lefebvre, Ledieu-Debaive, Renotte-Rombaux, Chavatte, Blondeau, Gauthier, Holaink-Maillard, Bony. — *Secrétaire de la Mairie*, M. Lamy, père.

CONDÉ. *Maire*, M. Bussières (O. ✻). — *Adjoints*, MM. Dervaux, Carlier. — *Conseil municipal*, MM. Delzant; Housez, Lefebvre, Haubourdin, Wattiau, Cornet, Caudron, Tocquet, Waternau, Reguem, Dapsence, Martel, Defline, Miroir, Lenfant, Mention, Charles, Maquet, Carlier, Demarez, Petit-Lefebvre, Dervaux, Glorieux. — *Secrétaire de la Mairie*, M. Petit.

SAINT-AMAND. *Maire*, M. Nicolle. — *Adjoints*, MM. Barbieux, Bouchart-Sterlin. — *Conseil municipal*, MM. Brasseur-Labit, Tournois-Maurois, André, Nicolle, Desbrosses, Waché, Dufrenne, Bouchart-Sterlin, Lecœuvre-Debrabant, Rogez, Davaine, Barbieux, Boutelier, Basiez, Mottez, Lemer-Talmant, Joly-Broutin, Wibault-Brohon, Basiez, Prosper, Verez-Druon, Davaine-Davaine, Carlier-Dutilleux, Legrand-Guislain. — *Secrétaire de la mairie*, M. Lorthioir.

Les noms des maires et adjoints de toutes les communes du département sont inscrits dans le tableau ci-après :

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Abancourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Massin.	Germe.	Deleforge.
Abscon.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Coez fils.	Guillemo.	Lespagnol.
Aibes.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Hersoy.	Petit.	Jonet.
Aix.	D.	Orchies	Orchies.	Quique.	Bouly.	Ghesquier.
Allennes-les-Mar.	L.	Seclin.	Seclin.	Collette.	Marchand.	Apourcheau
Alnes.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Dauchy.	Joly.	Wattelier.
Amfroipret.	A.	Bavai.	Bavai.	Pauquet.	Carlier.	Cailliez.
Anhiers.	D.	Douai-N	Douai.	Dupuis.	Delval.	N.....
Aniche.	D.	Douai-S.	Douai.	Patoux, Ad	J. Leroy; Mathieu.	Lecocq.
Annappes.	L.	Lannoy.	Lille.	Le Vte de Clercy	Dutronquoy.	Gahide.
Anneux.	C.	Marcoing.	Masnières.	Panien.	Goubet.	Cacan.
Annœullin.	L.	Seclin.	Carvin.	Mauroy.	Debarge; Denoullet.	Laurent.
Anor.	A.	Trélon.	Trélon.	Bernaille.	Larose; Colinet.	Leblon.
Anstaing.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Havez, J. B. ✲	Dufay.	Bonduelle.
Anzin.	V.	Valencienn.-N.	Bureau.	Quillacq.	Desert; Boucher.	Delattre.
Arleux.	D.	Arleux.	Douai.	Cany, P.-Jos.	Lepeuple, Louis.	Quiquempoi
Armbouts-Cappel.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Hilst.	Wemaere père.	Strobel.
Armentières.	L.	Armentières.	Bureau.	Dansette. ✲	Bayart; Pouchain.	Cateaux
Arnêke.	H.	Cassel.	Cassel.	Barbier.	Vandenbussche.	Verstraet.
Artres.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Guérit.	Wibaille, Ignace.	V. Quérénai
Ascq.	L.	Lannoy.	Lille.	Reuflet.	Castelain.	Dillies.
Assevent.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Fissiaux.	Brasseur, François.	Delcourt, A
Attiches.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à Marcq.	Roger.	Corman.	Demarescau
Aubencheul-au-B.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Cochon.	Bernard, J.-B.	Legrand.
Auberchicourt.	D.	Douai-S.	Douai.	Buisset.	Goguillon.	Lefrancq.
Aubers.	L.	La Bassée.	Fournes.	Cordonnier.	Marsy.	Pennequin.
Aubigny-au-Bac	D.	Arleux.	Douai.	Carpentier.	Charlon	Legrand.
Aubry.	V.	Valencienn.-N.	Anzin.	Maillard.	Lacroix.	Collet.
Auby.	D.	Douai-O.	Douai.	Moguez.	Dubois.	Desix.
Auchy.	D.	Orchies.	Orchies.	Leleu.	Delangue.	Apourcheau
Audencourt.	C.	Clary.	Clary.	Nicolas, Ct.	Meresse.	V. Inchy.
Audignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Hennet.	Jonart.	V. Bavai.
Aulnoy.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Leduc.	Michaux.	Dervaux.
Aulnoye.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Rousseau.	Ohresser.	V. Aymeries.
Avelin.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Des Rotours, ✲.	Jacquart.	Barbieux, Brou
Avesnelles.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Prangère.	Bucquoy, Auguste.	Delimal.
Avesnes.	A.	Avesnes.	Bureau.	George.	Mailliet, Flament.	Denis.
Avesnes-le-Sec.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Despinoy.	Deladerière.	Berteaux.
Avesnes les-Aub.	C.	Carnières.	Cambrai.	Derieux.	Glay-Tacq; Bury-Marcq.	Joly.
Awoingt.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Tellier.	Courbet.	Deligne.
Aymeries.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Mary.	Petoux.	Dubois.
Bachant.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Ternant.	Couplet.	Portier.
Bachy.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Huin.	Mathon.	Darras.
Bailleul.	H.	Bailleul.	Bureau.	Stoppelgast.	Plichon ; Bieswal.	Dehaene, Tacq Tamont, Debec

(1) Ce tableau, dressé par ordre alphabétique de communes, peut servir de table pour les recherche faire dans le tableau statistique par cantons, inséré ci-après, dans la seconde partie de l'Annuaire.

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
isieux.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Salembier.	Maes.	Deberckem.
ives.	A.	Trélon.	Trélon.	Hancart, Eug.	Guérin.	Dehu.
mbecque.	Dk.	Houdschoote.	Wormhoudt.	Vanbockstaele.	Verriele.	Puppinck.
nteux.	C.	Marcoing.	Masnières.	Sorlin.	Cousin.	N...
ıntigny.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Thery.	Bernard.	Ployart.
ıntouzelle.	C.	Marcoing.	Masnières.	Bancourt.	Waxin.	Demaret.
ıs-Lieu.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Ringuet.	Wautier.	V. Avesnes.
ıudignies.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Boez.	Dhourdin.	Duburcq.
ıuvin.	L.	Seclin.	Carvin.	Lemaire.	Bottelle.	Méplaux.
ıvai.	A.	Bavai.	Bureau.	Coulmon.	Ravaux, fils; Hémon.	Libert.
ıvinckhove.	H.	Cassel.	Cassel.	Baelen.	Vanbremeersch.	Deman.
ızuel.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Herlemont, An	Lesne François.	Pronier.
eaucamps.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Delesalle.	Desbonnets.	Delfortrie.
eaufort.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Leconte.	Havret.	Bracq.
eaumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Mériaux.	Dricot.	V. Inchy.
eaurain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Caillaux.	Delsart.	Lamour.
eaurepaire.	A.	Avesnes-S.	Landrecies.	Gaillard	Denis.	Mutte.
eaurieux.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Plancq.	Berlemont.	Clochez.
eauvois.	C.	Carnières.	Caudry.	Senez.	Balembois.	Remy.
ellaing	V.	Valenciènn.-N.	Valenciennes.	Lengrand.	Dupont.	Crauck.
ellignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Lequipart.	Prévost.	Jourdain.
erelles.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Bever	Hanze.	Anselot.
ergues.	Dk.	Bergues.	Bureau.	Verleye.	Guilbert A; Guilbert L	Delautre.
erlaimont.	A.	Berlaimont.	Bureau.	Paul.	Baudez.	Legrand.
ermerain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Regnault.	Leroy.	Griffon.
ermeries.	A.	Bavai.	Bavai.	Glineur.	Carlier.	V. Amfroipret.
ersée.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Levaillant.	Demessine, Augustin	Moreau.
ersillies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Derbaix.	Cornet.	V. Villers-sire-N.
erthen.	H.	Bailleul.-S.-O.	Bailleul.	Vanstaevel.	Deswel.	Vermersch.
ertry	C.	Clary.	Clary.	Lansiaux.	Laforge.	Druesnes.
éthencourt.	C.	Carnières.	Caudry.	Longatte.	Bracq.	Plouvier.
ettignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Lemaire fils.	Adam.	V. Gognie-Ch.
ettrechies.	A.	Bavai.	Bavai.	Demarbaix.	Ribeaucour.	Locquet.
eugnies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Hazard.	Deresme.	V. Sars-Poteries
euvrages.	V.	Valenciènn.-N.	Anzin.	Guisgond.	Lécailliez.	Manouvrier.
euvry.	D.	Orchies.	Orchies.	Defontaines.	Delgrange.	Comond.
évillers.	C.	Carnières.	Caudry.	Lemaire-Locquet.	Dupont.	Boulinguiez.
ierne.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Meezemaecker	Desoutter.	Walbron.
issezeele.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Caenens.	Vaesken.	Itsweire.
laringhem.	H.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	Waringhem.	Rauwel.	Champeaux.
lécourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Rousseau.	Villette, Louis.	Porreye.
oeschepe.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Decanter.	Delfly.	Damman.
oeseghem.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Delattre, Fidel	Legrand.	Bercker.
Bois-Grenier.	L.	Armentières.	Armentières.	Messéan.	Prin.	Deleflie.
Bollezeele.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Decorte.	Delepouve.	Leturgie.
Bondues.	L.	Tourcoing.-S.	Tourcoing	Lecat-Butin ✲	Hellin; Dupire.	Delemer.

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministre du culte
Borre.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Soots.	Meerssmann.	Cappelaere.
Bouchain.	V.	Bouchain.	Bureau.	Regnier.	Depres.	Grau.
Boulogne.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	Baudry.	Flament.	Ricourt, L.
Bourbourg-Camp.	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	Belle.	Tettart.	V. Bourbou
Bourbourg-Ville.	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	Demeunynck.	Deschodt.	Cadet.
Bourghelles.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Foutry.	Lecocq.	Lothé.
Boursies.	C.	Marcoing.	Masnières.	Deleau.	Corbier.	Bisiaux.
Bousbecques.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Dalle-Facon.	Catry.	Duez.
Bousies.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Lebrun.	Dumont.	Lemaire.
Bousignies.	A.	Solre-le-Chât.	Maubeuge.	Henry.	Bouset.	Herbonnez.
Bousignies.	V.	St.-Amandr.g.	Saint-Amand.	Hennocq.	Dubois.	V. Brillon.
Boussières.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Riche.	Stiévenard.	Valet.
Boussières.	C.	Carnières.	Cambrai.	Senez.	Villain	Detourmigni
Boussois.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Durieu.	Guillaume.	Delcourt.
Bouvignies.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Marecaux.	Fontenier.	Leconte.
Bouvines.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Desmarescaux.	Desfontaines.	Roget.
Briastre.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Petit.	Dubuisson-Dugimont.	Cudot.
Brillon.	V.	St.-Amandr.g.	Saint-Amand.	Remy.	Lecœuvre.	Cudot.
Brouckerque.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Vitse.	Adriansen.	Capèle.
Broxeele.	Dk.	Wormhoudt.	Watten.	Dehaene.	Permandt.	Plouvier.
Bruay.	V.	Valencien.-N.	Anzin.	Hautcœur.	Mention, Chevalier.	Dauchy.
Bruille lez-March.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Delontaine.	Herbage, J.-B.	Quéva.
Bruille-St.-Amand	V.	St.-Amand r.d.	Saint-Amand.	Lemer.	André.	Vlie rs.
Brunémont.	D.	Arleux.	Douai.	Duhin.	Bodvin, Pierre.	Malaquin.
Bry.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Héniau.	Gumez.	Sergent.
Bugnicourt.	D.	Arleux.	Douai.	Ladrière.	Taté.	Bussière.
Busigny.	C.	Clary.	Clary.	Croisette.	Chaleuton. Mortier-Pecqueur.	Crépin.
Buysscheure.	H.	Cassel.	Cassel.	Barbier.	Cooche.	Cavry.
Caëstre.	H.	Hazebr.-Nord.	Hazebrouck.	Deberdt.	Baelen.	Goris.
Cagnoncle.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Lefebvre.	Bury.	Maseaux.
Cambrai.	C.	Cambrai.	Bureau.	Petit-Courtin.	N....N....	Desrousseaux, Piquet.
Camphin-en-Car.	L.	Seclin.	Carvin.	Gravelaine.	Delval.	Vandaele.
Camphin-en-Pév.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Cte. de Brigode Keml	Cretin.	Beau.
Cantaing.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Faille.	Bocquet.	Ficheux.
Cantin.	D.	Arleux.	Douai.	Brachelet.	Leblond.	Douay.
Cappel.	Dk.	Dunkerque-O.	Bergues.	Mahieu.	Dewaele.	V. Armb. C
Capelle.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Macarez.	Poirette-Malaquin.	V. Escarmai
Capinghem.	L.	Armentières.	Lille.	Pollet.	Denoyelles	V. Lomme.
Cappelle.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	Druon.	Fretin, Gilbert.	Galand.
Cappellebrouck.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Banraet.	Degardin.	Bogaert.
Carnières.	C.	Carnières.	Cambrai.	Telliez.	Bricout.	Lancel et Bru
Carnin.	L.	Seclin.	Seclin.	Ledoux.	Desprez	Top, ✲.
Cartignies.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	Hulin.	Watteau.	Duhem.
Cassel.	H.	Cassel.	Bureau.	Desmyttère.	Behandschoewercher, Chevalier.	Arnould.
Câtillon.	C	Le Câteau.	Le Câteau.	Bricout.	Azambre ; Druon.	Bécar.

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Cattenières.	C.	Carnières.	Carnières.	Lefebvre.	Dumont.	Roget.
Caudry.	C.	Clary.	Bureau.	Jacquemin-Lefebvre.	Bracq ; Fontaine.	Brassart.
Caullery.	C.	Clary.	Clary.	Dolez.	Estevez.	Dayez.
Cauroir.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Bricout.	Dhordain.	Talfer.
Cerfontaine.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Gilloteau.	Mabille.	V. Rousies.
Chapelle-d'Arm.	L.	Armentières.	Armentières.	Duhem.	Six.	Hoost.
Château-l'Abbaye.	V.	St.-Amand r. d.	Saint-Amand.	Despret fils.	Pavot.	Vaillant.
Chemy.	L.	Seclin.	Seclin.	Fiévet de Chaumont	Deleval.	Defief.
Chéreng.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Duquennoy.	Castel.	Leroy.
Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Suin.	Harlet.	V. Obrechies.
Clary.	C.	Clary.	Bureau.	Bobœuf.	Largillière.	Coulmon.
Clerfayts.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Payen.	Bever.	Delattre.
Cobrieux.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Wauquier.	Carpentier.	Boissart.
Colleret.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Renon.	Ouverlaux.	Lecuyer.
Comines.	L.	Quesnoy-s.-D.	Bureau.	Lambin, ✻.	Meurillon; Desbonnets.	Reniez.
Condé.	V.	Condé.	Bureau.	Bussière.	Dervaux; Carlier.	Croquez.
Coudekerque.	Dk.	Dunkerque-E.	Bergues.	Vanoudendycke, H.	Gossaert.	Danes.
Coudekerque-Br.	Dk.	Dunkerque-E.	Dunkerque.	Daullé.	Lelieur.	V. Dunkerque.
Courchelettes.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Luce, ✻.	Fournier.	V. Lambres.
Cousolre.	A.	Solre-le-Chât.	Maubeuge.	Levecq fils.	Martin.	Genain.
Coutiches.	D.	Orchies.	Orchies.	Larose.	Poupart.	Galtier de Calmayrac.
Craywick.	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	Geersen.	Lobiau.	Dedrye.
Crespin.	V.	Condé.	Condé.	Delannoy.	Vasseur.	Courtecuisse.
Crèvecœur.	C.	Marcoing.	Masnières.	Desmoutiers.	Roth.	Despretz.
Crochte.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Cooren	Depoers.	Degrendel.
Croix.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Pavot.	Hollande.	V. Forest.
Croix.	L.	Roubaix.	Lille.	Baucarne-Leroux.	Lepers.	Direz.
Cuincy.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Marquis d'Aoust	Godin.	Lamorisse.
Curgies.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Stiévenard.	Durieux.	Herbet.
Cuvillers.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Germe.	Dupas.	V. Bantigny.
Cysoing.	L.	Cysoing.	Bureau.	Delinselle.	Delerue ; Legentil.	Rousselle.
Damousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Leroy.	Devins.	Dauchy.
Dechy.	D.	Douai-Sud.	Douai.	Jacquart.	Ducatillon.	Potteaux
Dehéries.	C.	Clary.	Clary.	Furgero.	Huart.	V. Malincourt.
Denain.	V.	Bouchain.	Bureau.	Deslinsel.	Lepoivre, Payen.	Lecardez.
Deûlémont.	L.	Quesnoy-s.-D.	Quesnoy-s.-D.	Philippo.	Vandermersch-Paret	Lavechin.
Dimechaux.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Solasse.	Lefrancq.	V. Dimont.
Dimont.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Harlet.	Ducarne.	Cossart.
Doignies.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Boulanger.	Caudrillier.	Lecerf.
Dompierre.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Druart.	Lecohier.	Dupont.
Douai.	D.	Douai.	Bureau.	Choque, ✻.	Asselin; Bagneris.	Voir au chapitre des cultes.
Douchy.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Rigaut.	Payen.	Decottignies.
Dourlers.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Brillet.	Demoulin.	Denis.
Dringham.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Desmidt.	Maegherman.	Outtier.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Dunkerque	Dk.	Dunkerque.	Bureau.	Mollet, ✻.	Delelis; N...	Delaeter; Deconinck et Deswarte.
Ebblinghem.	H.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	Le Sergeant.	Dumont.	Bollingier.
Écaillon.	D.	Douai-S.	Douai.	Tréca.	Houriez.	Muguez.
Eccles.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Soumillon.	Colson.	V. Solrinnes.
Éclaibes.	A.	Maubeuge.	Marchiennes.	Delpature.	Cuisset.	Poulet.
Écuelin.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	De Preseau.	Vincent.	V.St.-Remi-Ch.
Eecke.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Gilloots.	Houvenaghel.	Maes.
Élincourt	C.	Clary.	Clary.	Briatte.	Duprez.	Villette.
Élesmes.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Parée.	Hongne.	Michel.
Émerchicourt.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Hayez.	Rémy.	V. Aniche.
Emmerin.	L	Haubourdin.	Haubourdin.	Cazier.	Castel.	Desplanques.
Englefontaine.	A	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Michaux.	Douay.	Pierchon.
Englos.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Procureur.	Lefebvre.	Laumondays.
Ennetières-en-W.	L.	Haubourdin.	Fournes.	Lelong.	Lefebvre.	Mullet.
Ennevelin.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Lambelin.	N..	Colliot.
Eppe-Sauvage.	A.	Trélon.	Trélon.	Culbiat-Du Fresne	Quenée.	Echevin.
Erchin.	D.	Arleux.	Douai.	Jouvenet.	Devred.	Trupin.
Éringhem.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Meneboo.	Bruillie.	Declerck.
Erquinghem-le-S.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Lallemant.	Henneron.	V. Hallennes.
Erquinghem-Lys.	L.	Armentières.	Armentières.	Villers.	Decherf.	Pionnier.
Erre.	D.	Marchiennes.	Douai.	Delin.	Macarez.	Locquet.
Escarmain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Devaux.	Macarez.	Locqueneux.
Escaudain	V.	Bouchain.	Denain	Cartigny.	Cauliez.	Tison.
Escaudœuvres	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Belgrand.	Meurant.	Sevrez
Escaupont.	V.	Condé.	Condé.	Clément.	Alglave.	Noclercq.
Escobecques.	L.	Haubourdin.	Haubourdin	Mathelin.	Fortrie.	V. Radinghem.
Esnes.	C.	Clary.	Clary.	Rubin.	Fiévet.	Hutin.
Esquelbecq.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Bergerot.	Schottey.	Paëile.
Esquerchin.	D.	Douai-O.	Douai.	Hunez.	Wacheux.	Charlet.
Estaires.	H.	Merville.	Bureau.	Hennion, Louis	Deroy, Ducatez-Degrave.	Ducroquet.
Estourmel.	C.	Carnières.	Cambrai.	Leduc.	Hutin.	Hutin.
Estrées.	D.	Arleux.	Douai.	Bégot.	Savary.	Basuyau.
Eth.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Gravelle.	Cocquelet.	Sergent.
Etrœungt.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Maillard.	Maton.	Desforges.
Etrœux.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	Cheval.	Breucq.	Moncomble.
Etrun.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Stiévenard.	Carbonnelle.	Dewez
Ewars.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Monscourt.	Chauwin.	Delebecque.
Faches.	L.	Lille-S.-E.	Lille.	Montaigne.	Descamps.	Clinquet, Vitse.
Famars.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Blanquet.	Delobel.	Duvinage.
Faumont	D.	Orchies.	Orchies.	Picquet.	Bouchez.	Brienne.
Favril.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Daussy.	Hautecœur.	Leclercq.
Féchain.	D.	Arleux.	Douai.	Beugnier.	Bruneau.	Chalant.
Feignies	A.	Bavai.	Maubeuge.	Moreau.	Charles.	Bury.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Felleries.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Leblond.	Dubois.	Becar.
Fenain.	D.	Marchiennes.	Somain.	Dewalle.	Leclercq.	Dupont.
Férin.	D.	Douai-S.	Douai.	Watel.	Bertrand.	Dumoulin.
Féron.	A.	Trélon.	Fourmies	Goutierre.	D'arcy.	Denès
Ferrière-la-Grande	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Dumont.	Durant.	Legrand.
Ferrière-la-Petite.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Jenot.	Lecat, Firmin.	Bulteau.
FlaumontetWaud.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Dupont.	Flacon.	Laurent.
Flers.	L.	Lannoy.	Lille.	Crespel	Delebecque; Masquelier	Lefebvre.
Flers.	D.	Douai-O.	Douai.	Marquette.	Carlier.	Destombes.
Flesquières.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Crapez.	Basquin.	Blondel.
Flêtre.	H.	Bailleul-S.-O.	Bailleul.	Vanuxem.	Deberdt.	Réant.
Flines lez-Mortag.	V.	St.-Amand r.d.	Saint-Amand.	Barbieu.	Lecœuvre.	Remy.
Flines lez-Raches.	D.	Douai-N.	Douai.	Larose.	Lespagnol; Mouchon	Jacquart.
Floursies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes	Alex. Renon.	Aug. Renon.	V. Semousies.
Floyon.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Dussart	Estoclet.	Delattre.
Fontaine-au-Bois.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Pietrart.	Boucher.	Faidherbe.
Fontaine-au-Pire.	C.	Carnières.	Caudry.	Larivière.	Lenotte, François.	Vitoux.
Fontaine-Not.-D.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lavalard.	Panien.	Coupé.
Forenville.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Banse, Fidèle	Banse, Dominique.	V. Seranvillers.
Forest.	L.	Lannoy.	Lille.	Roman, Louis.	Caby, Louis.	Dubar.
Forest.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Boulogne.	Boulenger.	Dumortier.
Fourmies.	A.	Trélon.	Bureau.	Rousis.	Stincq; Bertaux.	Charles.
Fournes.	L.	La Bassée.	Distribution.	Dutilleul.	Mulier.	Bauduin.
Frasnoy.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	De l'Epine.	Gérin.	Ployart.
Frelinghien.	L.	Armentières.	Armentières.	Legourmand.	Delannoy.	Daubresse.
Fresnes.	V.	Condé.	Condé.	Renard, L.	Wargny, Maréchal	Taffin.
Fressies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Devis.	Haine. [Lenglé	Dernoncourt.
Fressin.	D.	Arleux	Douai.	Lanvin.	Desprès.	Deleplanque.
Fretin.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Lemesre.	Collette.	Delannoy.
Fromelles.	L.	La Bassée.	Fournes.	Vincent.	Leuridan, Trentile.	Delangre
Genech.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	Dubouvry.	Mouchon.	Dhalluin.
Ghissignies.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Deroubaix.	Lobry.	Hannoire.
Ghyvelde.	Dk.	Hondschoote.	Dunkerque.	Loby.	Boudin.	Verhaeghe.
Glageon.	A.	Trélon.	Trélon.	Leclercq.	Degaigne.	Dazin.
Godewaersvelde.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Devick.	Tillié, Jean-Franç.	Legrain.
Gœulzin.	D.	Arleux.	Douai.	Parsy.	Branque.	Blondel.
Gognies-Chaussée	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Darche.	Vignolle.	Dupont.
Gommegnies.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Carpentier.	Lenglet; Lhussier.	Lambert.
Gondecourt.	L.	Seclin.	Seclin.	MarquantCouvreur	Delebecque	Jaclin.
Gonnelieu.	C.	Marcoing.	Masnières.	Anselin.	Villetard.	Leveillé.
Gouzeaucourt.	C.	Marcoing.	Marcoing.	Leroy, Jacques.	Leroy, Florentin.	Vermont.
Grande-Synthe	Dk.	Dunkerque-O.	Dunkerque.	Codron.	Defraye, François.	Deduystche.
Gravelines.	Dk.	Gravelines.	Bureau.	Leroy-Angois.	Demarle; Vancasse.	Landshire.
Gruson.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Libert.	Coppenolle.	V. Bouvines.

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Guesnain.	D	Douai-Sud.	Douai.	Jacquart.	Leduc;	Reytier.
Gussignies	A.	Bavai.	Bavai.	De Fourmestraulx.	Wibaille.	Despretz.
Hallennes l.-Haub.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Hochart.	Choquet Dumez.	Becuwe.
Halluin.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Demeestère.	Wouters; Lemaire.	Blicq.
Hamel.	D.	Arleux.	Douai.	Cambray	Remy.	Forcst.
Hantay.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Leclercq.	Pollet, Ignace.	Pionnié.
Hardifort.	H.	Cassel.	Cassel.	Baelen.	Verryser.	Dewaine.
Hargnies.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Haplencour.	Maitte.	Pouille.
Hasnon.	V.	St.-Amand r.d.	Saint-Amand.	Lenclud.	Abrassart; Delcroix.	Delesalle.
Haspres.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Morelle.	Laurent; Mercier.	Moreau.
Haubourdin.	L.	Haubourdin.	Bureau.	Menche.	Tettelin; Dukin.	Ravaux.
Haucourt.	C.	Clary.	Clary.	Decaudin.	Langrand.	Dorchies.
Haulchin.	V.	Valencienn.-S.	Denain.	Mocq.	Lefebvre.	Lotten.
Haussy.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Tondeur.	Bisiau; Sariau.	Prouvost.
Haut-Lieu.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Pierart.	Mariez.	V. Avesnes.
Haumont.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Gillet.	Mary.	Blanchart.
Haveluy.	V.	Bouchain.	Denain.	Sorreau.	Caron.	Pierchon.
Haverskerque	H.	Merville.	Saint-Venant.	Dequirez.	Blondel.	Bourdon.
Haynecourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Dovilez.	Liefquint.	Devred.
Hazebrouck.	H.	Hazebrouck.	Bureau.	Houcke.	Kien; Thibaut.	Devulder.
Hecq.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Dreumont.	Leclercq.	Duez.
Hélesmes.	V.	Bouchain.	Denain.	Varlez.	Locquet.	Delgorge.
Hellemmes.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Odelant.	Salembier.	Vanacker.
Hem.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Leuridan, H.ri	Franchomme, Louis	Deltour.
Hem-Lenglet.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Tribou.	Pavot.	Tartulier.
Hergnies.	V.	Condé.	Condé.	Defernez	Pouille; Lemaire.	Becquet.
Herlies.	L.	La Bassée.	Fournes.	Chombart.	Riddez.	Canyn.
Hérin.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Breucq.	Gourdin.	Defrance.
Herrin.	L.	Seclin.	Seclin.	Descamps.	Durot.	V. Allenn.-l.-M
Herzeele	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Outters-Hilst.	Declunder.	Decraemer.
Hestrud.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Jeoffroy.	Charlet, Jean-Franç	Menet.
Holque.	Dk.	Bourbourg.	Watten.	Lardeur.	Canleers.	Deruywe.
Hondeghem.	H.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	Declerck.	Spanneut.	Serleys.
Hondschoote.	Dk.	Hondschoote.	Bureau.	Delaroière.	Lelieur; Bollengier.	Salomé.
Hon-Hergies.	A.	Bavai.	Bavai.	Hongne.	Waltier.	Lelong.
Honnechy.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Cotteaux.	Afchain Bataille.	Jaclin.
Honnecourt.	C.	Marcoing.	Masnières.	Waxin, Th.	Waxin, Pierre.	Manet.
Hordain.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Caudemont.	Dieulot.	Leclercq.
Hornaing.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Copin.	Martinache.	Hanne.
Houdain.	A.	Bavai	Bavai.	Lerat.	Bourlard.	Dennetières.
Houplin.	L.	Seclin.	Seclin.	Parent.	Liénart.	Néauport.
Houplines.	L.	Armentières.	Armentières.	Briait.	Brame.	Chocqueel.
Houtkerque.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Vantielcke.	Martein.	Ruyssen.
Hoymille.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Dewaele.	Coudeville.	V. Bergues.
Illies.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Leroy.	Rigaut	Lecomte.

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Inchy.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Gabet.	Danjou.	Leduc.
Iwuy.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Quelain.	Mascaux; Panien.	Garçon.
Jenlain.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Gravez.	Pétoux.	Crepin.
Jeumont.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Dècle.	Cantineaux.	Montay.
Jolimetz.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Lenglet, Aug.in	Dutrieux.	Lancelle.
Killem.	Dk.	Hondschoote.	Hondschoote.	Debreuw.	Lelieur.	Lesecq.
La Bassée.	L.	La Bassée.	Bureau.	Masure.	Bècle; Dillies.	Gérin.
LaFlamengrie.	A.	Bavai.	Bavai.	Crasquin.	Mirland.	Denis.
La Gorgue.	H.	Merville.	Estaires.	Duquenne.	Joye; Marsy.	Masse.
La Groise.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Godfrin.	Denise.	Quenot.
Lallaing.	D.	Douai-N.	Douai.	Lambrecht.	Herbeaux.	Lefebvre.
La Longueville.	A.	Bavai.	Bavai.	Prevost.	Lotteau.	Delvallée.
Lambersart.	L.	Lille-O.	Lille.	Du Lac de Fugères (O.✲).	Selosse.	Desplanques.
LaMagdeleine.	L.	Lille-C.	Lille.	Carrière.	Herteman.	Blanquart.
Lambres.	D.	Douai-O.	Douai.	Lecq.	Hette.	Rocquet.
Landas.	D.	Orchies.	Orchies.	Leprêtre.	Dupire.	Malvoisin.
Landrecies.	A.	Landrecies.	Bureau.	Deruez	Dequesne; Bonnaire.	Desse.
La Neuville.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	Mazingue.	Hochin.	Lefever.
Lannoy.	L.	Lannoy.	Bureau.	Parent.	Brame.	Delahaye.
Larouillies.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Contesse.	Hédon.	Lacomblez.
Lauwin-Planq.	D.	Douai-O.	Douai.	Le Sergeant d'Hendecourt	Cauchy.	Simoulin.
Le Câteau.	C.	Le Câteau.	Bureau.	Seydoux, ✲.	Eraux Chautreuil; Sartiaux.	Wallez.
Lecelles.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand	Monnier.	Roseau-Choteau.	Lahaye.
Lécluse.	D.	Arleux.	Douai.	Branque.	Leclerc.	Richez.
Lederzeele.	Dk.	Wormhoudt.	Watten.	Debroucker.	Devynck.	Labey; Dezeure
Ledringhem.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Devulder, P.re	Debavalaere.	Lameyse.
Leers.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Salembier.	Droulers; Delannoy.	Drubay.
Leffrinckbouchke.	Dk.	Dunkerque-E.	Dunkerque.	Wemaere.	Deswarte.	V. Uxem.
Le Maisnil.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Carlier.	Lutun.	Cornil.
Le Quesnoy.	A.	Le Quesnoy.	Bureau.	Prévost.	Beauvais; Goffort.	Lotte.
Lesdain.	C.	Marcoing.	Masnières.	Lefebvre.	Fontaine.	Agache.
Le Grand-Fayt	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Prangère.	Pigache.	Doby.
Les Moëres.	Dk.	Hondschoote.	Bergues.	Mallengier.	Paris père.	Werkein.
Le Petit-Fayt.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Bevenot.	Vitrant.	N...
Lesquin.	L.	Seclin.	Lille.	Marchand-Lefebvre	Chuffart.	Dubuisson.
Leval.	A.	Berlaimont	Berlaimont.	Collart.	Witrant.	Ketten.
Lewarde.	D.	Douai-S.	Douai.	Lasnes.	Fiévet.	Mascret.
Lezennes.	L.	Lille-S.-E	Lille.	Baudoux.	Descamps.	Herrengt.
Les Fontaines.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Lefebvre.	Legros.	Tellier.
Liessies.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Lhomme, fils.	Contesse.	Coppée.
Lieu St-Amand	V.	Bouchain.	Bouchain.	Bruneau.	Lempereur.	Lécuyer.
Ligny.	C.	Clary.	Clary.	Bauchard.	Leduc.	Wallez.
Ligny.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Waymel.	Foucart.	V. Beaucamps.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.[t]	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Ministres du culte.
Lille.	L.	Lille.	Bureau.	Richebé (O ✲)	Delattre, ✲; Bommart-Crépy, ✲; Mourmant, ✲; Flameut; Meunier.	Voir au chepitre des cultes.
Limont-Fontaine.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Vincent.	Colson, Adolphe.	Trannois.
Linselles.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Lefebvre.	Clarisse; Destombes	Guichard.
Locquignol.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Applencourt, L	Renard.	Joffrain.
Loffre.	D.	Douai-S.	Douai.	Caron.	Blanchard.	V. Montigny.
Lomme.	L.	Haubourdin.	Lille.	N...	Delattre.	Havez.
Lompret.	L.	Quesnoy-sur-D	Lille	Duthoit.	Verdier.	Meurillon.
Looberghe.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Landron.	Meezemaecker.	Leps.
Loon.	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	Vandenbavière.	Petel.	Delattre.
Loos.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Billon.	Boute.	Dufour.
Lourches.	V.	Bouchain.	Denain.	Bouchelet, ✲.	Cartry; Mathieu.	Ducatillon.
Louvignies-Bavai	A.	Bavai.	Bavai.	Mandron.	Deghaye.	V. Bavai.
Louvignies-Ques.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Wattremez.	Bruneau-Millot.	Dubois.
Louvil.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Mouque.	Olivier Duponchelle.	Delmer.
Louvroil.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Michaux, Franç	Alvin.	Delannoy.
Lynde.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	Degroote.	Dufour.	Verstavel.
Lys lez-Lannoy	L.	Lannoy.	Lannoy.	Delannoy.	Hespel.	Verbecq.
Maing.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Ledieu.	Plichon.	Garçon.
Mairieux.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Blavier.	Monfroy.	Godry.
Malincourt.	C.	Clary.	Clary.	Décaudin.	Leveaux.	Hebert
Marbaix.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Chartier.	Wery.	Barbet.
Marchiennes-Cam	D.	Marchiennes.	Bureau.	Villain.	Dussart.	V. Rieulay.
Marchiennes-Ville	D.	Marchiennes.	Bureau.	Piédanna.	Thery; Debonte.	Roussel.
Marcoing.	C.	Marcoing.	Bureau.	Carré.	Dufrenois.	Leriche.
Marcq.	D.	Arleux.	Douai.	Wiart.	Delécolle.	V. Marquette.
Marcq-en-Barœul	L.	Tourcoing-S.	Lille	Delos.	Despature; Honoré.	Lecocq
Mardyck.	Dk.	Dunkerque-O.	Dunkerque.	Geerssen.	Longueval.	Louf.
Mareschès.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Jacquemart.	Fremaux.	Martin.
Maretz.	C.	Clary.	Clary.	Mention.	Duva; Lefebvre.	Mucherie.
Marly.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	Poutin dit Tancrède	Manbré-Monchicourt	Dubus.
Maroilles.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Bachy.	Briatte.	Desruelles.
Marpent.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Haunequart.	Bureau.	V. Jeumont.
Marquette.	L.	Lille-O.	Lille.	Salembier.	Vernier.	Dethoor.
Marquette.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Leroy.	Cachera.	Lemaire.
Marquillies.	L.	La Bassée.	Fournes.	Chombart.	Brunel.	Millescamps.
Masnières.	C.	Marcoing.	Bureau.	Solau.	N....	Pollet.
Masny.	D.	Douai-S.	Douai.	Fiévet.	Herbage.	Tavaux.
Mastaing.	V.	Bouchain.	Bouchain.	C. Coquelle.	Grattepanche.	Coupé.
Maubeuge.	A.	Maubeuge.	Bureau.	Lucq.	Deladrière.	Babeur.
Maulde.	V.	St.-Amand r.g	Saint-Amand.	Hornez Watteau	Bont.	Gonez.
Maurois.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Taine	Lagouge.	Delemer.
Mazinghien.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Dehon, Franç.	Minaux	Wyar
Mecquignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Prevost.	Carlier.	Loyez.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Mérignies.	L..	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Bruneau.	Desmons, Auguste.	Fromentel.
Merkeghem.	Dk	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Schallier.	Alloy.	Caulier.
Merris.	H.	Bailleul-S.-O	Bailleul.	Hennebel.	Delebecq.	Debaudt.
Merville.	H.	Merville.	Bureau.	Verhaeghe, ✻.	Delessus; Sénellart.	Legrand.
Méteren.	H.	Bailleul-S.-O.	Bailleul.	Leurs.	Plouvier; Bacrot.	Ruckebussch.
Millam.	Dk.	Bourbourg.	Watten.	Porteman.	Desmidt.	Baillieu.
Millonfosse.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	Lecocq.	Evrard.	V. Hasnon.
Mœuvres.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Foulon, Phil.	Foulon, Siméon.	Lecœuvre.
Monceau-St.-W.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Courtin.	Leseailliez.	Dereine.
Monchaux.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Hallette-Val.	Hallette, Ach.	Delsart.
Moncheaux.	L.	Pont-à-Marcq.	Douai.	Durieux père.	Legrux.	Demarescaux.
Monchecourt.	D.	Arleux.	Douai.	Dartenay.	Dupas.	Brunet.
Mons-en-Bar.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Defrenne.	Delebecque.	Derode.
Mons-en-Pév.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Vallois.	Boutry.	Deregnaucourt.
Montay.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Feret, Ferdin.	Mouton.	Delagarde.
Montigny.	C.	Clary.	Clary.	Millot.	Galièque.	Lequien.
Montigny.	D.	Douai-S.	Douai.	Dovillers.	Brabant.	Wantiez.
Montrécourt.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Marchaud.	Desvigne.	V. Saulzoir.
Morbecque.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Claudorez.	Sericz; Mascret.	Markant; Facon
Morenchies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Bonnel.	Lesage.	V. Tilloy.
Mortagne.	V.	St.-Amand r.d.	Saint-Amand.	Baligand-Cochin.	Morivalle-Wibaut.	Dewatine.
Mouchin.	L.	Cysoing.	Orchies.	Bulteau.	Choteau.	Deleporte.
Moustiers.	A.	Trélon.	Trélon.	Berteaux.	Fosset.	Menet.
Mouveaux.	L.	Tourcoing-S.	Tourcoing.	Bourgois.	Mullier.	Delcruyelle.
Naves.	C	Cambrai-E.	Cambrai.	Lemaire, Désiré	Lemaire, Gervais.	Bury.
Neuf-Berquin.	H.	Merville.	Estaires.	Petitprez.	Singer.	Cousin.
Neuf-Mesnil.	A.	Bavai.	Maubeuge.	Deharveng.	Broudehoux.	Schacht.
Neuville.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Delannoy.	Trouillet.	Delvigne.
Neuville-en-Ferr.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Ghestem.	Dewitte; Biscop.	Prince.
Neuville-St.-Remy	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Pluvinage.	Boniface.	Boulongne.
Neuville-sur-l'Esc	V.	Bouchain.	Bouchain.	Leriche.	Fauville.	Sapelier.
Neuvilly.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Ledieu, L.	Ledieu, Aug.	Dapvril.
Nieppe.	H.	Bailleul-N.-E.	Armentières.	Delangre-Salembier	Romon; Lamerand.	Cornette.
Niergnies.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Pluvinage.	Masclet.	Quintin de Kercadio.
Nivelle.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	André.	Watteau.	Ficheux.
Nomain.	D.	Orchies.	Orchies.	Quique.	Laurent.	Demarescaux.
Noordpeene.	H.	Cassel.	Cassel.	Duvet.	Heauw.	Devos.
Noyelles.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Belot, Nicolas.	Demade, Louis.	Ramon.
Noyelles.	C.	Marcoing.	Marcoing.	Daillard.	Cureur.	Decaudain.
Noyelles.	L.	Seclin.	Seclin.	Malfait.	Dassonville.	Danjou.
Noyelles-sur-Selle	V.	Bouchain.	Bachant.	Flamen.	Chatelain, Ildeph.	Gérin.
Obies.	A.	Bavai.	Bavai.	Hottelart.	Deghaye.	Selliez.
Obrechies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Baudart.	Julien.	Bottiaux.
Ochtezeele.	H.	Cassel.	Cassel.	Piérens.	Vangrevelynghe.	Delautre.

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Odomez.	V.	Condé.	Condé.	Bocquet, Hyp.	Bocquet, A.	Boitiaux.
Ohain.	A.	Trélon.	Trélon.	Blaise.	Divry.	Dupont.
Oisy.	V.	Valenciенн.-S.	Valenciennes.	Mambré.	Pluchart.	V. Hérin.
Onnaing.	V.	Valenciенн.-E.	Valenciennes.	Deslinsel.	Lhotellerie; Bavay.	This.
Oost-Cappel.	Dk.	Hondschoote.	Hondschoote.	Geeraert.	Serdobbel.	Florisoone.
Orchies.	D.	Orchies.	Bureau	GuilbertEstevez ✵	Cordonnier; Bocquet	Charles.
Ors.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Pamart.	Seillier.	Ghyselynck.
Orsinval.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy	Rousseau.	Dupire.	Marchand.
Ostricourt.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	Dubois.	Lefebvre.	Dorchies.
Oudezeele.	H.	Steenvoorde.	Cassel.	Blaevoet, J.-B	Decroock.	Duverlie.
Oxelaëre.	H.	Cassel.	Cassel.	Faes.	Dutailly.	Judes.
Paillencourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Tétar.	Delmotte.	Basuyau.
Pecquencourt.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Caudrelier.	Ladent.	Jaclin.
Pérenchies.	L.	Quesnoy-s.-D.	Lille.	Fauquembergue	Delefortrie, Louis.	Maréchal.
Péronne.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Lefebvre.	Constant.	Segon.
Petite-Forêt-de-R.	V.	St.-Amand r.d.	Saint-Amand.	Leleu.	Pillion.	V. Aubry.
Petite-Synthe.	Dk.	Dunkerque-O.	Dunkerque.	Maegherman.	Fonteyne.	Delaeter.
Phalempin.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	Dillies.	Caillet.	Dutboit.
Pitgam.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Decroocq.	Vanhove.	Houvenaghel.
Poix.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Williot, Zul.d	Joveniaux.	Griffon.
Pommereuil.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Sellier.	Delattre.	Chauwin.
Pont-à-Marcq.	L.	Pont-à-Marcq.	Bureau.	Holbecq.	Six.	Dujardin.
Pont-sur-Sambre.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Grard.	Huriau.	Wallez.
Potelles.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Carton.	Dutrieux.	V. Villereau.
Pradelles.	H.	Hazebr.-Sud.	Hazebrouck.	L. Legillon.	Villette.	Gruson.
Premesques.	L.	Armentières.	Lille.	Lemesre.	Delobel.	Boone.
Préseau.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Dassonvil .	Bury.	Brasselet.
Preux-au-Bois.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Cauchy.	Dépret.	Humez.
Preux-au-Sart.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Tacq	Dehove.	Malaquin.
Prisches.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Lenain.	Burlion	Cambreleng.
Prouvy.	V.	Valenc.-Sud.	Valenciennes.	Basuaux	Hubert.	Jaclin.
Proville.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Crépin.	Lande.	Dorchies.
Provin.	L.	Seclin.	Carvin.	Legrain.	Grard.	Wenis.
Quaëdypre.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Debavelaere.	Janssen-Bennynck.	Lagatie.
Quaroube.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Cazin.	Dassonville.	Lambelin.
Querenaing.	V.	Valenc.-Sud.	Valenciennes.	Lecompt.	Huboux	Fromont.
Quesnoy-s.-Deûle	L.	Quesnoy-s.-D.	Bureau.	Fretin Vrambout ✵	Berthe ; Dhalluin.	Decottignies.
Quiévelon.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Boisse.	Lefraneq.	V. Aibes.
Quiévrechain	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Libert; Boulanger	Bouvez.	Montaigne.
Quiévy.	C.	Carnières.	Caudry.	Canonne.	Deladœuille; Davoine	Dauwerchain.
Raches.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Montagne.	Parsy.	Gadenne.
Radinghem.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Brice.	Defives.	Delebarre.
Raillencourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Desvignes	Normand.	V. Sailly.
Raimbeaucourt.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Debruille.	Guislin.	Houcke.
Rainsars.	A.	Trélon.	Trélon.	Plottaux.	Thiébaux-Willame.	Tison.

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
COMMUNES.	de l'arrond.t.	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
aismes.	V.	St.-Amandr.d.	Valenciennes.	Leroy.	Monouvrier; Fréant.	Rogie.
amillies.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Vasseur.	Moreau.	Houssoy.
amousies.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Cuisset.	Rousseau.	Roland.
ecquignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	De Roisin.	Delforge	Dubuisset.
enescure.	H.	Hazebrouck.	Hazebrouck.	Dupuis.	Stoven.	Kerkove.
eumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Hocquet.	Méresse.	Blas.
expoëde.	Dk.	Hondschoote.	Hondschoote.	Deprez.	Masselis.	Hopsomer.
ibécourt.	C.	Marcoing.	Masnières.	Leriche.	Debut.	Cattelain.
ieulay.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Wilbaut.	Villain.	Leclercq.
ieux.	C.	Carnières.	Cambrai.	Doise.	Largillière.	Bresson.
obersart.	A	Landrecies.	Landrecies.	Hallez.	Legrand.	Baligand.
œulx.	V	Bouchain.	Bouchain.	Risbourg, Ed.	Lecu.	Cornil.
ombies etMarch	V	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Delcroix-Mallet	Alglave.	Bourlet.
omeries.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Douay.	Duginont.	Poretz
onchin.	L.	Lille-Sud-Est.	Lille.	Morelle.	Spriet.	Monchy.
oncq.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Labbe.	Catteau; Vienne.	Delehaye.
oost-Warendin.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	De Chatenay.	Bernard.	Gillis.
osendael.	Dk.	Dunkerque E.	Dunkerque	Schodduyn.	Plouvier.	Decherf.
osult.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	Legrand.	Sauvage.	Petit.
oubaix.	L.	Roubaix.	Bureau.	Ernoult-Bayart.	Lagache; Descat; Renaux.	Maës, Herrengt
oucourt.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Flament.	Huin.	V. Englefontaine.
oucourt.	D.	Douai-Sud.	Douai.	Becquet de Mégille.	Debève.	Lefebure.
ousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Huvenoit, Ph.rt	Laurent.	Delecambre.
ouvignies.	V.	Valenc.-Sud.	Denain.	Landrieu.	Delille.	V. Prouvy.
ubrouck.	H.	Cassel.	Cassel.	D'Hondt.	Dufour.	Dewaele.
uesnes.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Lobelle.	Jacquain.	Demont.
umegies.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	Liermain.	Masingue.	Langrand.
umilly.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Lantiez.	Manniez.	Ségard.
ailly.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lucas.	Laude.	Lecompte.
ailly.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Rouzé.	Brunin.	Delvallée.
ainghin-en-Mél.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Pollet.	Quique.	Deleporte.
ainghin-en-Wep.	L.	La Bassée.	Fournes.	Romon.	Conia-Cousin.	Brassart.
ains.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	Maufroid.	Fosset.	Canonne.
t.-Amand.	V.	St.-Amand.	Bureau.	Nicolle.	Barbieux; Bouchart.	Joffrain.
t.-André.	L.	Lille-Ouest.	Lille.	Lesaffre.	Hazebrouck.	Varlet.
t.-Aubert.	C.	Carnières.	Cambrai.	Vallez.	Mascaux.	Villain.
t-Aubin.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Bruyère.	Triquet.	Largillière.
t.-Aybert.	V.	Condé.	Condé.	Saintenois.	Thomas.	V. Crespin.
t.-Benin.	C.	Le Câteau.	Câteau.	Durieux.	Griffard.	Gosselet.
t.-Georges.	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	Tettart.	Wasca.	Fockenberghe.
t.-Hilaire.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Bronchart.	Matton.	Berthier.
t-Hilaire.	C.	Carnières.	Caudry.	Henaut.	Aublin.	Becart.
t.-Jans-Cappel.	H.	Bailleul-N.-E.	Bailleul.	L. Billiau.	Verbaere.	Plaetevoet.
te-Marie-Cappel	H.	Cassel.	Cassel.	Dequidt.	Beun.	Bernast.
St.-Martin.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Mirland.	Delehaye.	Lecuppre.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Ministres du culte.
St.-Momelin.	Dk.	Bourbourg.	Watten.	Castier.	Degraeve.	Cieren.
St.-Pierre-Brouck	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	François.	Dereuddre.	Lefever.
St.-Python	C.	Solesmes.	Solesmes.	Robert-Bracq.	Blas.	Jeanlebœuf.
St. Remy-Chauss.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Guilbert.	Lapostolle.	Carlier.
St.-Remy-m.-b.-ti.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Drapier.	Juste.	Brogniet.
St.-Saulve.	V.	Valenc.-Nord.	Valenciennes	Lécuyer, ✱.	Durieux.	Carette.
St.-Souplet.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Millot.	Monchicourt Chartier	Barbier.
St.-Sylvestre-Cap.	H	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Croquette.	Serein.	Pauwels.
St.-Vaast.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Lengrand.	Caillaux.	Chrétien.
St.-Waast.	A.	Bavai.	Bavai.	De Batron, b. de la T	Decroué.	Delhaye.
Salesches.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Boulangé.	Lasne.	Engels.
Salomé.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Danel.	Dubrulle.	Degruson.
Saméon.	D.	Orchies.	Orchies.	Robert.	Herbomez.	Fleurquin.
Sancourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Caude.	Dureux.	V. Blécourt.
Santes.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Bernard, Félix	Coustenoble.	Dewaele.
Sars et Rosières.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	Dubois-Martin.	Doby.	Cauderlier,
Sars-Poteries.	A.	Solre-le-Chât.	Avesnes.	Imbert.	Dupont.	Collet.
Sassegnies.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Flament.	Baudez.	Lemaire.
Saultain.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes	Hamoir.	Remy.	Ducatteau.
Saulzoir.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Mériaux.	Duchâtel.	Thomas.
Sebourg.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	Lengrand.	Descamps.	Sauvet.
Seclin.	L.	Seclin.	Bureau.	Duriez.	Desmazière; Pinte.	Plaëtevoët.
Selvigny.	C.	Clary.	Clary.	Vilain, Joseph.	Claisse, Pierre.	Dhalluin.
Semeries.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Caullery.	Leclerc.	Duquesne.
Semousies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Wagnier, fils.	Wagnier.	Bottiaux.
Sepmeries.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Wallerand.	Bruyère.	Deleau.
Sequedin.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Salomé.	Hochard.	Caron.
Séranvillers.	C.	Carnières.	Cambrai.	De Valicourt, A.	De Valincourt, J.	Dubus.
Sercus.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	Hanotte.	Justice.	Cornette.
Sin.	D.	Douai-N.	Douai.	Anache.	Delfosse; Drumez.	Dumet.
Socx.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Duyck-Quinto	Coudeville.	Blomme.
Solesmes.	C.	Solesmes.	Bureau.	Douay.	Wagon; Degardin.	Gourdin.
Solre-le-Château.	A.	Solre-le-Chât.	Bureau.	Rouez.	Bever; Leroy	Agache.
Solrinnes.	A	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Planard.	Baudet.	Bottiaux.
Somain.	D.	Marchiennes.	Douai.	Morelle.	Bataille; Helbecque.	Carpentier.
Sommaing.	C.	Solesmes.	Solesmes	Dupont.	Durlin.	Dupont.
Spycker.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Wemaere, Ed.	Depoers.	Deschodt.
Staple.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	Cousin.	Facqueur.	Polart.
Steenbecque.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Coubronne.	Devalckenaere.	Marceaux.
Steene.	Dk	Bergues.	Bergues.	Dumont.	Debavelaere.	Vangraesschepe.
Steenvoorde.	H.	Steenvoorde.	Bureau.	Beck.	Vangraesschepe; Klein.	Pauwels; Vandevelde.
Steenwerck.	H.	Bailleul-N.-E.	Bailleul.	Plouvier.	Charlet; Buns-Bécue.	Lefrançois.
Strazeele.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Ruckebusch.	Rooses.	Desmedt.
Taisnières-en-T.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Wittrant-Binot.	Witrant.	Minaux.
Taisnières-sur-H.	A.	Bavai.	Bavai.	Brasseur.	Auquier.	Millot

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.		Maires	Adjoints.	Ministres du culte.
empleтars	L.	Seclin.	Seclin.	Rose, Pierre.	Dassonville.	Lefebvre.
empleuve.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	Baratte	Ricourt; Wartel.	Lancelle.
erdeghem.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Deschodt.	Boone.	Merlin.
éteghem.	Dk	Dunkerque-E.	Dunkerque.	Daullé.	Rommel; Muyls.	Deschildt
hiant.	V.	Valenciенn.-S.	Denain.	Mariage.	Bertout.	Dutriex.
hiennes.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Lobbedez.	Vicart.	Pruvot.
hivencelles.	V.	Condé.	Condé.	Gilmant.	Mayeur.	Gravelaine.
humeries.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Denneulin.	Duqueune.	Dorlencourt.
hun.	V.	St-Amand r.g.	Saint-Amand.	Raviart.	Vandeville.	Lefrancq.
hun-Lévêque.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Douay.	Deledicq.	Desmons.
hun-St.-Martin.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Vilain.	Lagouge.	Courtin.
illoy.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Leleu.	Lefebvre.	V. Neuville-s.-R.
illoy.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Bricqnet.	Leleu.	V. Brillon.
oufflers.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Deleplanque.	Plouvier.	Dehuy.
ourcoing.	L.	Tourcoing.	Bureau.	Rouss-I-D.fontai-e.	J. Leblan; Bernard.	Simon; Deregnaucourt.
ourmignies.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Moreaux.	Dennel.	Dumotier.
rélon.	A.	Trélon.	Bureau.	Stocquclet.	Cuvillier.	Larsonneur.
ressin	L.	Lannoy.	Cysoing.	Delahaye.	Mullié.	V. Ascq.
rith-St-Léger	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Fontaine.	Bassez; Vallez	Dupont; Delerue
roisvilles.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Cardon.	Bayard.	Tilmant.
xem.	Dk.	Dunkerq.-E.	Dunkerque	Steen.	Daverou.	Ducornetz.
alenciennes.	V.	Valenciennes.	Bureau.	Bracq Dabancourt ✲.	Lewille; Verdavaine.	V. au chapitre des cultes.
endegies-au-Bois	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Doison.	Pavot.	Bultez.
endegies-sur-Ec.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Dargaisse.	Druesne, Pierre.	Baligand.
endeville.	L.	Seclin.	Lille.	Buisine.	Dubray.	V. Lesquin.
erchain et Maugr	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Bailleux.	Quarez.	Dhainaut.
erlinghem.	L.	Quesnoy-s.-D.	Quesnoy-s.-D.	Lambelin	Ghestem, Zacharie.	Drumez.
ertain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Dubois	Dessenne.	Delcroix.
icq.	V.	Condé.	Condé.	Pisson-Verchain	Deleau.	Debavelaere.
iesly.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Vallez.	Bruyelle; Vitrant.	Soufflet.
ieux-Berquin	H.	Bailleul-S.-O.	Estaires.	Wicart.	Loones; Petitpré.	Acquart.
ieux-Condé.	V.	Condé.	Condé.	Castiau.	Decout; Dupas.	Musin.
ieux-Mesnil.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Minaire.	Forest.	V. Boussières.
ieux-Reng.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Gérard, Pierre.	Duraux.	Bonce.
illereau.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Laurent.	Haca.	Huart.
illers-au-Tertre.	D.	Arleux.	Douai.	Denoyelle.	Delval, Henri.	V.Monchecourt
illers-Campeau.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Alfred de Campeau.	Pagnien.	V. Somain.
illers-en-Cauch.	C.	Carnières.	Cambrai.	Denoyelle.	Denoyelle-Vilain.	Rousseaux.
illers-Guislain.	C.	Marcoing.	Masnières.	Bedu, Louis-J.	Vitté.	Broux.
illers-Outréau.	C.	Clary.	Le Catelet.	Simon, Ph.	Passet; Estevez.	Quiquempoix.
illers-Plouich	C.	Marcoing.	Masnières.	Lourdel.	Lobry.	Rogie.
illers-Pol.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Carlier.	Lefebvre.	Coquelet.
illers-sire-Nicole	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Legay.	Pronier.	Choquet.
red.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Lenoir.	Deregnaucourt	Vanreust.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministre du culte
Volkerinckhove.	Dk.	Wormhoudt.	Watten.	Vandenkerckhove.	Devynck.	Maerten.
Wahagnies.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	Grauwin.	C. Vallois.	Delahaye.
Walincourt.	C.	Clary.	Bureau.	Begaint, Franç.	Mailliez, Joseph.	Plouys.
Wallers.	A.	Trélon.	Trélon.	Brasselard.	Paul.	Hannoteau.
Wallers.	V.	Valencienn.-N.	Valenciennes.	Meriaux.	Dumez; Bar.	Cambreleng.
Wallon-Cappel.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	Vermersch-Versta-	Rauwel.	Salomé.
Wambaix.	C.	Carnières.	Cambrai.	Delacourt. (vel.	Lefebvre.	Mispelaere.
Wambrechies.	L.	Lille-O.	Lille.	V.te Obert ✲.	Duquesnoy; Guérin.	Saint-Léger.
Wandignies et H.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Mottez.	Cauvez.	Vallez.
Wannehain.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Hovine.	Pollet.	Averlant.
Wargnies-le-Gr.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	N...	Valin.	Carlier.
Wargnies-le-Petit	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Colmant, Ferd.	Cocquelet, Célestin.	Dernoncourt.
Warhem.	Dk.	Hondschoote.	Bergues.	Galle.	Verhulst.	Baudens.
Warnêton-Bas	L.	Quesnoy-s.-D.	Carnières.	Delebecque.	Cardon-Coutelle.	V. Deûlémon
Warnêton-Sud	L.	Quesnoy-s.-D.	Carnières.	Ghestem.	E. Delebecque.	V. Deûlémon
Wasnes-au-Bac.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Bouchez.	Macarez.	Cayez.
Wasquehal.	L.	Roubaix.	Lille.	Brulois.	Cocheteux.	Lambelin.
Watten.	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	Deleflie.	Vanderhaeghe.	Duriez.
Wattignies	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Legrand.	Baudart.	V. Damousies
Wattignies.	L.	Seclin.	Seclin.	Hocedez.	Waymel, J.-B.	Geeraert.
Wattrelos.	L.	Roubaix.	Roubaix.	Pollet.	Béghin; Dhalluin.	Seingier.
Wavrechain-s.-D.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Deslinsel.	Cheminais.	V. Denain.
Wavrechain-s.-F.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Bon Lahure.	Tondeur.	Lavechin.
Wavrin.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Cte O. d'Hespel.	Menu; Liénard.	Pouillaude.
Waziers.	D.	Douai-N	Douai.	Leboucq de Castro	Dubois.	Bonvarlet.
Wemaers-Cappel.	H.	Cassel.	Cassel.	Looten.	Reumaux.	Vanderbauwe
Wervick-Sud.	L.	Quesnoy-s.-D.	Comines.	Billiard.	Vanelslande fils.	Roussel.
West-Cappel.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Delylle.	Macke.	Vanbever.
Wicres.	L.	La Bassée.	Fcurnes.	Chombart.	Lezie.	Caudrelier.
Wignehies.	A.	Trélon.	Fourmies.	Demorgny.	Lermizeaux.	Lebon.
Willems.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Boutemy.	Mulliez.	Pluchart.
Willies.	A.	Trélon.	Trélon.	Cavrois, Emile	Cuisset.	V. Liessies.
Winnezeele.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Wyckaert.	Bocker.	Hilst.
Wormhoudt.	Dk.	Wormhoudt	Bureau.	Dehaene.	Bêle; Beudart.	Caillie.
Wulverdinghe	Dk.	Bourbourg.	Watten.	Drieux.	Cloet.	Bécue
Wylder.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Desmyttère.	Verriéle.	Cortyl.
Zeggers-Cappel.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Vandenbilcke.	Ardaens, père.	Leurèle.
Zermezeele.	H	Cassel.	Cassel.	Reumaux.	Vandaele.	Vancostenoble
Zuytcoote	Dk	Dunkerque-E.	Dunkerque.	Adam.	Vanhille.	V. Ghyvelde.
Zuytpeene.	H.	Cassel.	Cassel.	Franchois, Fidel	Desmondt.	Salomé.

COMPTABILITÉ COMMUNALE.

État des communes dont les revenus excèdent **20,000** *francs, et dans lesquelles les recettes municipales sont confiées à des receveurs spéciaux, et du personnel de leurs receveurs.*

Dunkerque, Versmée; Bergues, Deschamps; Gravelines, D'Haisnes; Hazebrouck, Vanhoucke; Bailleul, Baelde; Estaires, Bossu; Merville, Barizel; Lille, Jouffroy; Armentières, Boussemaer; Roubaix, Salembier; Tourcoing, Debuigne; Cambrai, Delattre; Le Câteau, Delhay; Avesnes, Lambert; Landrecies, Descamps; Maubeuge, Levecque fils; Douai, Lavoix; Condé, Douchemont; Saint-Amand, Duwez; Valénciennes, Deffaux.

OCTROIS.

État des communes où des octrois sont établis, et du personnel des employés (1).

Bergues, Deconinck, p. ch.; Demeyer, r. c. —Bourbourg-Ville, Boin, r. c. — Bourbourg-Campagne, Cocquiller, r. c. — Coudekerque-Branche, Judez, r. c. — Dunkerque, Dalinval, p. ch.; Dupays, r. c. — Gravelines, Deblaecker, r. c. — Hondschoote, Deman, r. c.— Bailleul, Freson, p. ch.; Deheere, r, c.— Cassel, Ballet, r. c. — Estaires, Dambrin, p. ch.; Fenard-Desmons, r. c. — Hazebrouck, Legrand, p. ch.; Itsweire, r. c. — La Gorgue Beun, r. c. — Merville, Boudville, p. ch,; Deroide, r. c — Morbecque, Castrique, r. c. — Steenvoorde, Deneuville, r. c. — Vieux Berquin, Ingelrans, r. c.— Annœulin, Panckouke, r. c. — Armentières, Camblin, p. ch.; Vanoye, r. c.—La Bassée, Hibon, r. c. — Comines, Marcotte, r. c.— Halluin, Noyelle, r. c.— Hauboudin, — Douez, r. c.— Lannoy, Page, r. c. — Lille, Bernard, p. ch.= Delebrayelle fils, r. c. — Quesnoy-sur-Deûle, Dutoit, r. c. — Roubaix, Roche, p. ch.; Bredard, r. c.— Seclin, Lorriau, p. ch.; Olivier, r. c. — Tourcoing, Lapersonne, p. ch.; Lemaire, r. c.— Cambrai, Delplanque, p. ch; Joliet, r. c.— Le Câteau, Dubois, p. ch.; Tasbille, r. c.— Avesnes, Dubois, p. ch.; Stéve et Noyon, r. c. — Bavai, Lambert, r. c.— Landrecies, Seraut, chargé du contrôle administratif; Degai, r. c. — Maubeuge, Misonne, p. ch.; Bierent et Paquié, r. c. — Le Quesnoy, Jan, p. ch.; Tessier, r. c. — Solre-le-Château, Teillier-Corneille, r. c. — Douai, Deberkem, p. ch.; Garez, r. c.— Orchies, Delegrange, r. c.— Anzin, Gomez, r. c. — Saint-Amand, Makenne, r. c. — Condé, G. Petit, p. ch.; Broussès, r. c.— Valenciennes, Boizard, p. ch.; Leclercq, r. c.— Vieux-Condé, Decout, r. c.— Denain, Delay-Dieudoné, p. ch.; Benoît, r. c.

(1) Explication des abrévations contenues dans le présent article : p. ch. (préposé chef); r. c. (receveur central)·

GARDE NATIONALE.

Les seules parties de la garde nationale organisées dans le département sont les corps spéciaux d'artillerie existant à Lille et à Valenciennes.

Lille. — Bataillon d'artillerie réorganisé par arrêté de M. le Ministre de l'intérieur en date du 28 février 1853. L'origine de ce corps remonte à l'année 1483. — *Commandant*, M. Saint-Léger (O. ✻).

Valenciennes. — Compagnie aussi très-ancienne, réorganisée par arrêté ministériel du 26 septembre 1853 — *Commandant*, N...

Sapeurs-Pompiers.

La ville de Lille possède un bataillon de sapeurs-pompiers municipaux soldés.— *Commandant*, M. Jorez, ✻.

Beaucoup de communes possèdent des compagnies ou des subdivisions de sapeurs-pompiers municipaux. Nous donnons dans la deuxième partie de cet Annuaire le résumé de l'effectif de ces divers corps.

COMMISSARIATS DE POLICE.

LISTE DU PERSONNEL DES COMMISSARIATS DE POLICE CANTONAUX CONSTITUÉS CONFORMÉMENT AU DÉCRET DU 28 MARS 1852.

Arrondissement de Dunkerque.

Cantons : Bergues, MM. Bloeme; Bourbourg, Champeaux; Dunkerque (deux cantons), Jordan, *commissaire central;* Dunkerque-Ouest, Venière; Gravelines, Boullay-Bonneville; Hondschoote, Minard; Wormhout, Bonnescuelles d'Orgères fils.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Cantons : Bailleul, MM. Stevenoodt; Cassel, Van Bambeke; Hazebrouck, Depaux; Horrie, *à Merville;* Botto, *à Estaires ;* Steenvoorde, Laplanche.

Arrondissement de Lille.

Cantons : Armentières, MM. Wernert; La Bassée, Legrand; Cysoing, Richard; Haubourdin, Cor, A.; Lannoy, Broyer; Lille (5 cantons), *commissaire central*, J. Cor; 1er arrondiss., Mathon; 2e arrondiss., Rozier; 3e arrondiss., Richard; 4e arrondiss., Houzé; 5e arrondiss. (quartier de Wazemmes), Raimond; 6e arrondiss., (quartier des Moulins), Cousin; 7e arrond., Bédourel; 8e arrond., Bastier; 9e arrondiss., Legillon; Pont-à-Marcq, Dallennes; Quesnoy-sur-Deûle, Girard, *à Comines*; Roubaix, Wallet, *comiss. cent.*; Druelle, Monge, *à Roubaix ;* Guilluy, *à Wattrelos ;* Seclin, Bonsan; Tourcoing, (2 cantons), Jean, *commiss. cent.*; Tourcoing-Sud, Luccioni, *à Tourcoing*; Tourcoing-Nord, Touzé, *à Halluin.*

Arrondissement de Cambrai.

Cantons : Cambrai, MM. Gibert ; *commiss. cent.*; Bonescuelles d'Orgères ; Carnières , Deledicque, *à Quiévy ;* Clary , Bonnier ; Le Câteau , Aigoin , Marcoing , Boulogne, *à Masnières ;* Solesmes, Roger.

Arrondissement d'Avesnes.

Cantons : Avesnes, MM. Chrissement ; Bavai, Piard; Berlaimont, Desoutter; Landrecies, N... ; Maubeuge, Mornave, Le Quesnoy, Robyn ; Solre-le-Château , Henry ; Trélon , Pettre , *à Fourmies.*

Arrondissement de Douai.

Cantons : Douai , MM. Thieffry, *commiss. cent.*; Hannotte ; Marchiennes , Dhaine , *a Somain ;* Orchies , Regnard ; Arleux, Beaurepaire.

Arrondissement de Valenciennes.

Cantons : Saint-Amand , MM. Couturier, Bouchain, Correaux, *à Denain ;* Condé , Deledicque ; Valenciennes, Lesage , *commis. cent. ;* Coorens, *à Valenciennes ;* Fournier , à *Anzin.*

Commissaires spéciaux aux stations de chemin de fer et à la frontière.

Valenciennes , MM. Delcourt ; Tourcoing, Harivel, Jeumont, Tanquerel; Feignies, Mulnaer; Baisieux, Joland ; Dunkerque, Baras.

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE BIENFAISANCE.

Hospices et Hôpitaux.

Le nombre des établissements hospitaliers existants dans le département du Nord est des cinquante-deux ; savoir : cinq hospices généraux ; huit hôpitaux de malades , deux hospices pour les malades , les vieillards et les orphelins ; cinq hospices pour les malades et les vieillards ; treize hospices pour les vieillards et les orphelins ; treize hospices destinés spécialement aux vieillards . et six hospices pour les orphelins.

Bureaux de Bienfaisance.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux indigents. La plupart de ces établissements possèdent des biens provenant d'anciennes fondations ; les revenus sont employés en distributions d'argent , d'aliments de vêtement et d'effets de couchage , et en honoraires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres.

Personnel de l'Administration des Hospices et des Bureaux de Bienfaisance (1).

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE.— *Hospices.* MM. Thélu, Féron–Morel fils, Pigalle, Beck, Vandewalle. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Papillon, *receveur;* Vanthielt, *économe-comptable;* J. Mine, *secrétaire.*

Bergues.— *Hospices.* MM. Joos, ✻, Deberdt, Delautre, Meesmaecker, Pluvier. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Bastaert, Pluvier, Deblock, Delautre, Pareydt. — MM. Cousyn, *receveur;* Lenglet, *économe–comptable;* Cousyn, *secrétaire de l'hospice;* Guilbert, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Bourbourg. — *Hospices.* Blavoet, Deschodt, Legaigneur, Vandenbroucque, N... — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Courdain, *receveur;* Joos, *secrétaire;* N. ., *économe.*

Gravelines.— *Hospices.* MM. Martin, Torris, Demarle, Jeannin, Lanstheere. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Duchatel–Hamerel, Poirrioz-Deldrève, Gourdin-Massenin, Loosdregt, Legouloz-Denêve.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck.— *Hospices.* MM. Pouvillon, Houvenaghel (Louis), Donckele, Houvenaghel (Justin), N... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Caboche, Cleenewerck, Loingeville, Defoort, Vandewalle.— MM. Salomé, *receveur;* Scheercousse, *secrétaire-économe–comptab.*

Bailleul. — *Hospices.* MM. Vandamme, Cortyl, Béhaghel, H., Béhaghel, L., Baelde. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Poupaert, de Coussemaker, Baelde, Bieswal, Hopsomer. — MM. Béhaghel, *receveur;* Bubbe, *économe comptable;* Depup, *secrétaire.*

Cassel. — *Hospices.* MM. Marant. Dehandschoewerker, Ch., Leroy, Wackernie, Dehandschoewerker, L., N... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dehandschoewerker, Ch. Vanbever, Chevalier, Marant–Stoven, Dehandschoewerker, L. — MM. Dekytspotter, *receveur et secrétaire;* Aertnouts, *économe comptable.*

Estaires. — *Hospice.* MM. Taffin, Degruson, Hennion, Vermersch, Deroy. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Priem–Dequirez, Taffin, Kiekin, Hennion, Degruson, Ed.— MM. Bossu, *receveur;* Beau, *secrétaire.*

La Gorgue. — *Hospice*, MM. Claudorez, Cattoir, Joye, Marsy, Ravel. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Lerouge–Joye, Leroy. Gailly, Cattoir, Lenglart.

Merville. — *Hospice.* MM. Loridan–Loridan, Arnould, Mattelin, Bridelance, ✻, Variscotte–Dubois. — *Bureau de bienfaisance.*

(1) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureaux de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600, nous n'indiquons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

MM. Boulliez-Verheghe, Variscotte-Dubois, Mattelin, Arnould, Bridelance, ✻, Taquet-Delbarre. — MM. Barizel, *receveur;* Mattelin, *secrétaire de l'hospice;* Bridelance, ✻, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Steenbecque. — *Hospice.* MM. Thoor, , Ruyssen, Durant, Beudaert.— *Bureau de bienfaisance,* MM. Compagnon, Looten, Derloo, Vandepitte.

Steenvoorde.— *Hospice.* MM. Oury, Klein, Dejonghe, Parent.— *Bureau de bienfaisance.* MM. Neuwe, Leureelle, Paresys, Parent. —MM. Riquet, *receveur;* Bailleul, *économe-comptable et secrétaire.*

Steenwerck. — *Hospice.* MM. Lefrançois, Lebleu, Charlet, Walle, Touquet. — *Bureau de bienfaisance* MM. Walle, Lesage, Wecksteen, Penin, Chieus.

Vieux-Berquin.— *Hospice.*— MM. Deker, Senellart, Lagersie, Acquart, Traisnel. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Danequin, Warin, Morel, Morel-Charlet; Petitprez.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Lille. *Hospices* (1). MM. Brame, ✻, Barrois, Bernard-Rouzé, comte de Melun, Lemaire, Flamen, Cazeneuve, ✻.— *Bureau de bienfaisance.* MM. Blocquel ✻, Bernard, Houzé de l'Aulnoit, avocat, Dorémieux, Pajot, Delcourt, Lefebvre, Alex. — MM. Dumon, *receveur*; Ducatez, *économe-comptable de l'hospice-général,* Duvochelle, *économe comptable de l'hôpital Saint-Sauveur;* Mallet; *économe-comptable des hospices Gantois, des Vieux-Hommes et de Stappaert;* Dürr, *secrétaire de la commission des hospices;* Laudas, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Armentières. *Hospices.* MM. Dansette, ✻, maire, *président;* Woussen-Gastrique, Castrique, Clarisse-Béghin, Musin-Lespagnol, Hadou. — *Bureau de bienfaisance.*— Les mêmes. — M. Marcotte, *receveur, secrétaire et économe-comptable.*

Bondues. *Hospices.* MM. Lecat, ✻, maire, *président;* Tiers, Hellin, Dupire, Delemer, Leduc.— *Bureau de bienfaisance.* MM. Lecat, ✻, *président*; Lefebvre, Desaint, Vienne, Procureur, Lebrun.

La Bassée. *Hospice.* MM. Tison, Soille, Cordier, Larsonneur, Largent.— *Bureau de bienfaisance.* MM. Legrand, Bavière, Denis, Masse-Lenfant, Hennebelle. — M. Denabrif, *receveur, économe-comptable et secrétaire.*

Comines. *Hospice.* MM. Cappelle fils, Catteau-Béghin, Lambin, Ghesquière, Lauwick.— *Bureau de bienfaisance.* MM. Devos, Flament, Gaudron-Cuvelier, Lesaffre, Desmazières.— MM. Messéan, *receveur de l'hospice et du bureau de bienfaisance;* Marcotte-Ghésquières, *économe de l'hospice et secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance.*

(1) Par exception et en raison de l'importance des établissements, l'administration des hospices de Lille est composée de sept membres.

Halluin. *Hospice.* MM. Demeestère, Danset-Lemaître, Phalempin, Lemaire, Wouters.— *Bureau de bienfaisance.* MM. Desprez, Pollet, Drouart, Mathieu, Dhalluin.

Haubourdin. *Hospice.* MM. Dherbigny, Testelin, Leroy, Rincheval, Schoutheer.—*Bureau de bienfaisance.* MM. Testelin, Labbe, Derbigny, Rincheval, Lamblin, Lefebvre.

Linselles. *Hospice.* MM. Ducatteau, Clarisse, Destombes, Guichard, Delannoy. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Chombart, Destombes Aug., Destombes-Derain, Ducatteau, Ghesquière-Delecourt.

Quesnoy-sur-Deûle. *Hospice* MM. Dhalluin, Decottignies, Lesaffre, Lambelin, Poullier, Benoit. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Ghesquier-Lernout, Coisne, Poullier, Lambelin.

Roubaix. *Hospice.* MM. Grimonprez-Bossut, Motte-Duthoit, Renaux-Lemaire, Destombes, Delfosse. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Prouvost, Réquillart, Flipo, Mullier-Delemazure. Lepoutre-Parent.— MM. Leconte fils, *receveur;* Vincre, *économe-comptable de l'hopital et de l'hospice;* Cottigny, *secrétaire de l'hospice;* L. Crombé, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Seclin. *Hospice.* MM. Cottignies, Claeys, Demeestère, Garez; Collette. — *Bureau de bienfaisance.* MM Dupire, Dujardin, Pinte, Olivier, Dubois. — M. Mullier, *receveur-économe et secrétaire.*

Tourcoing. *Hospice.* MM. Wattine, Ch. Wattine, L. Jonglez-Wattel, Hassebroucq, Desurmont-Desurmont.— *Bureau de Bienfaisance.* MM. Motte, Truche, Lorthiois, Duvillier-Duriez, Nollet.— MM. Debuigne, *receveur et secrétaire;* Tranoy, *économe-comptable.*

Wambrechies. *Hospice.* MM. Saint-Léger, Guérin, Chastelain, Catry, Duquesnoy. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Ghestem, Cardon, Butin, D'halluin, Saint-Léger.

Wattrelos. *Hospice.* MM. Delplanque, Droulers, Mulliez, Béghin-Tiers, Meurisse. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Delecroix, Dupire-Selosse, Droulers-Duquesnoy, Castel-Dujardin, Jubaru-Duquesnoy. — MM. Fourlinnie, *receveur et économe-comptable;* Fourlinnie, Th., *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. *Hospice.* MM. Proyart. de Liénard, Minangoy, Déjardin, l'abbé Vallée.—*Bureau de bienfaisance.* MM. Renard, Toussaint-Lallier, Boittelle, Piettre, de Beaumont (Emile).— MM. Bruyelle, *receveur;* Manniez, *économe-comptable;* Wilbert, *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. *Hospices.* MM. George, Evrard, Bevière, Beaumont, N....— *Bureau de bienfaisance.* MM. Flament, Lambert, Carlier, Arnould, Renotte. — MM. Michaux aîné, *receveur;* Dubois, *économe-comptable et secrétaire.*

Landrecies. ***Hospice.*** MM. Marie, Béthune, Bonnaire, Desbrosses, Passefort. —***Bureau de bienfaisance.*** MM. Boutteaux; Merlin, Bonnaire-Pavot, Marsy.— MM. Descamps, ***receveur ;*** Merlin, ***économe-comptable*** ; Madoulé, ***secrétaire.***

Maubeuge. ***Hospices.*** MM. Lucq, May, Horrie, Halgrin, de Carnières, Bayart. — ***Bureau de bienfaisance.*** MM. Guislain, Pechemartry, Labbé, Lombart, Legros.— MM. Lucq, ***receveur ;*** Dubut, ***secrétaire ;*** Deligne, ***économe-comptabble***

Le Quesnoy. ***Hospices.*** MM. Carion, Dupont, Piette, Goffart, Desquennes,— ***Bureau de bienfaisance.*** MM. Legrain-Piette, Mary, Hubert, Bercq, Rigolet. — MM. Baillion, ***receveur ;*** Mary-Culot, ***économe de l'hospice*** ; Vandame, ***secrétaire.***

Solre-le-Château. ***Hospices.*** MM. Leroy, P. Michaux, Baligand, J. Bever, Lancelin,— ***Bureau de bienfaisance.*** MM. Preux, Bever, Leroy, Baligand, Lancelin. — M. Georges, ***receveur.***

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai, ***Hospices.*** MM. Danel, ✻, Dumon, ✻, Capon père, Preux (O ✻). Desfontaines-d'Azincourt (O, ✻).— ***Bureau de bienfaisance.*** MM Petit, ✻, Tréca-Lelcu, Bommart, comte de Guerne, de Serval, (O. ✻), N... — MM. Lacombe, ***receveur ;*** Dubois, ***économe-comptable*** ; Brassart, ***secrétaire.***

Lallaing. ***Hospices.*** MM. Lebon, Morelle, Houseaux, Boulant, F., Boulant, D., Deregnaucourt, Wacquez.— ***Bureau de bienfaisance.*** MM. Houseaux, Williate, Boulant, Herbaux, Waquez.

Orchies. ***Hospices.*** MM. Lemaire, Is., Lahoussois, Hego-Bulteau, V. Cuvelier, Bocquet, — ***Bureau de bienfaisance.*** Les mêmes. — MM. Dherbomez, ***secrétaire;*** Dherbomez, ***receveur et économe-comptable.***

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. ***Hospices.*** MM. Hamoir, propriétaire, Delecourt-Dubois, Desfontaine de Preux, Lewille, Maillart. — ***Bureau de bienfaisance.*** Les mêmes.— MM. Mariage, ***receveur ;*** Leflan, ***secrétaire des hospices;*** Caudron, ***secrétaire du bureau de bienfaisance ;*** Vassart, ***économe-comptable.***

Saint-Amand. ***Hospices.*** MM. Barbieux, Basiez, Bouchart, Brasseur-Laby, Waché.— ***Bureau de bienfaisance.*** MM. Hedon, Naveteur, Saucourt, Coquériaux, Mériaux. — MM. Duwez, ***receveur et secrétaire ;*** Lemonnier, ***économe.***

Condé. ***Hospices.*** MM. Delzant, Martel, Mention-Bourgogne, Pureur, Rossy.—***Bureau de bienfaisance.*** Les mêmes.—MM. Douchement, ***receveur;*** Richard, ***économe-comptable et secrétaire.***

Asiles publics d'aliénés

Ces établissements sont régis par la loi du 30 juin 1838 et l'ordonnance réglementaire du 18 décembre 1839.

ARMENTIÈRES.

L'asile d'Armentières est destiné au traitement des hommes atteints de démence.

Commission de surveillance. MM. Dansette, ✻, membre du conseil général et maire d'Armentières, Cary, Boussemaer, Pouchain-Boutry, Woussen-Castrique. — *Directeur*, M. Delair ; *aumônier*, N... ; *médecin*, M. Butin ; *receveur*, M. Musin-Lespagnol; *économe*, M. Laleu.

LILLE.

L'asile de Lille est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Commission de surveillanee. MM. Verley, ✻, *président;* Meunier, adjoint ; Rouzé, ✻ ; Leconte, doyen-curé de Saint-Maurice ; E. Defontaine, ✻. — *Directeur*, M. Guilbert; *médecin*, M. le docteur De Smyttère ; *aumônier*, M. Sapelier; *receveur économe*, M. Longuespée.

LOMMELET.

Indépendamment des deux asiles publics de Lille et d'Armentières, il existe au hameau de Lommelet, commune de Marquette, près Lille, un asile privé destiné aux aliénés-hommes, desservi par les frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.

Directeur, M. Isaac Durosoy ; *médecin*, M. Joire.

Monts-de-Piété

Il existe cinq monts-de-piété dans le département, savoir : un à Bergues, un à Lille, un à Cambrai, un à Douai, un à Valenciennes.

Ces établissements sont placés sous la surveillance des commissions administratives des hospices.

L'intérêt des prêts est de 8 pour 100 à Bergues ; de 9 à Lille, de 12 à Cambrai, à Valenciennes et à Douai.

Les monts-de-piété de Cambrai et Valenciennes sont institués légalement par ordonnances des 8 septembre et 17 octobre 1847.

Le mont-de-piété de Lille a remis en exercice la fondation Masurel, anciennement instituée pour le prêt gratuit. Tous les prêts au-dessous de 30 fr. sont faits sans intérêt, lorsque les emprunteurs s'adressent directement au mont-de-piété.

Directeurs et contrôleurs des Monts-de-Piété du département du Nord.

A Bergues, MM. Guilbert, *directeur;* Willeman, *contrôleur.* — A Lille, MM. Fockedey, *directeur;* Masurel, *contrôleur.* — A Cambrai, MM. Sapelier, *directeur ;* Wilbert, *contrôleur.* — A Douai, M. Mouthon de Burdignin, (O. ✻), *directeur.* — A Valenciennes, MM. Hourdequin, *directeur ;* Caudron, *contrôleur.*

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du règlement du 7 messidor an IX, pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des comités consultatifs.

A Dunkerque, M. Al. Bouly de Lesdain, Willems fils, Louis Cousin. — A Hazebrouck, MM. Deschodt, Kien, Wandewalle. — A Lille MM. Delannoy, Théry, N... — A Cambrai, MM. Cirier, Dutemple, Lefranc. — A Avesnes, MM. Mary, Pillon, Guillaume; *membre adjoint*, M. Guillemin. — A Douai, MM. Dupont, Pellieux, Talon. — A Valenciennes, MM. Deruesnes, Girard, Didier.

Caisses d'épargne

Il existe dans le département du Nord vingt caisses d'épargnes, savoir : une à Douai, une à Dunkerque, une à Lille, une à Cambrai, une à Valenciennes, une à Maubeuge, une à Roubaix, une à Tourcoing, une à Avesnes, une à Hazebrouck, une à Bergues, une à Armentières, une à Bailleul, une à Estaires, une à Merville, une à Comines, une à Cassel, une à La Bassée, une à Bourbourg et une à Steenvoorde.

Elles ont été autorisées par ordonnances des 25 septembre et 1er novembre 1833, 11 mars 1834, 13 janvier et 25 février 1835; 1er décembre 1841; 13 octobre 1842, 31 janvier et 17 avril 1843, et par décrets des 8 novembre 1850, 24 juillet 1851, 7 août 1852, 8 septembre 1853, 20 et 23 octobre 1858, 10 novembre 1855, 25 mars 1857, 6 juillet 1860.

Des succursales de la caisse de Valenciennes sont établies à Condé, Saint-Amand et Denain. Une succursale de la caisse de Douai est installée à Orchies.

NOMS DES MEMBRES DES CONSEILS DE DIRECTION DES CAISSES D'ÉPARGNE.

DUNKERQUE. MM. Petyt, *président;* Morel-Agie, *vice-président;* Dessurne aîné, *secrétaire;* A. Dessurne, *secrétaire-adjoint;* Carlier, ✻, négociant; Chaveron, Cailliez, rentier; Féron, ✻, Caron, ✻, capitaine au long cours; Verleye, juge; Vandewalle, propriétaire; Beck, ancien notaire; Durin, négociant; Darras, idem; Lefebvre, avocat; Pigalle, percepteur; *trésorier,* N. Gombert.

BERGUES. MM. le maire, *président;* Michiels, Pouvillon, Pluvier, Dekester, Guilbert, Vernaelde, Gallo-Guilbert, Clayes, Herwyn, Pastoors, Delport, Pluvier, J., Deschamps; *trésorier,* M. Godbille Honoré.

HAZEBROUCK. MM. Houcke, maire, *président;* Kien, *adjoint*, *vice-président;* Caboche, greffier du tribunal; Vanhoucke père; Schmidt, inspecteur des contributions indirectes; Smagghe père, Vitse, pro-

priétaire; Scheercousse père, Bloeme, notaire; Deschodt, avocat; Donckele fils, propriétaire; Leleu, avoué; Vandewalle, propriétaire; *trésorier*, M. Deroo.

Bailleul. MM. le maire, *président*; Debaene, doyen de Saint-Amand; Bacquaert, idem de Saint-Vaast; Behaghel, L., conseiller municipal; Behaghel, H., idem; Flahaut (Hubert), Flahaut (Evar.), Bieswal, Behaghel, receveur des hospices; de Coussemaker, propriétaire; Cortyl, propriétaire; Baelde, receveur municipal; Lotthé, notaire; Vandewalle, conseiller municipal; *trésorier*, M. Baelde.

Cassel. MM. Desmyttère, maire, *président*: Béhaghel, *vice-président*; Windrif, *secrétaire*; Dehandschœwercker, A., Chevalier, Dutroy, ✻; Leroy, Wackernie; Vantroyen, Quarez, Deswartes, Morael, Delebaere, Dekytspotter, Roussel; *trésorier*, M. Pastoors;

Estaires. MM. Hennion, maire, *président*; Rogié-Dupire, Salomé-Blanquart, Minche (Théodore), Bossu-Revel, Courdent-Duflos, Vermerch, Hennion-Duflos, Taffin-Peuvion, Degruson, Taffin, A., Ducatez-Dagrave, Ledieu-Silvie, Lecomte-Dupont, Leclercq, Bonduel, *trésorier*, M. Beau.

Merville. MM. Verhaeghe, ✻, maire, *président*; Clarisse-Piat, *vice-président*; Bridelance, ✻, *secrétaire*; Delassus-Vanderberghe, *secrétaire-adjoint*; Scnellart-Pannier, *idem*; Bécu-Loutre, négociant; Grillet-Het, corroyeur; Duhamel, manufacturier; Barizel, receveur municipal; Barizel, receveur de l'enregistrement; Delassus, brasseur; Bécu-Dautriche, négociant; Verhaeghe-Duquenne, notaire; Arnould, commissaire-priseur; Degruson Paul, Vanuxem Justin, N...; *trésorier*, M. Guy.

Lille. MM. le maire de Lille, *président*; de Vogelsang, *vice-président*; Dumon, *secrétaire*; Remy-Meurisse, Jouffroy, Defontaine, Durieux-Forret, Desmedt-Wallaert — M. Charvet-Barrois, *vice-président honoraire*. — M. Keguelin de Rozières, *caissier*.

Armentières. MM. le maire d'Armentières, *président*; Castrique, Boussemaert, Bayart, Jeanson, Theeten, Demazières, Dutilleul, Pouchain-Boutry, Woussen-Castrique, Descamps-Cochet, Clarisse-Béghin, Fauquemberghe, Salmon, A., L. Baron, Marcotte-Boutry, *secrétaire*; *trésorier*, M. Hallot.

Comines. MM. le maire de Comines, *président*; Catteau-Lauwick, *vice-président*; Goeman, Froidure fils, Ghesquière, Gondrexon, Ghesquière-Herbaux, Hassebroucq-Lambin, Pagès, Parent, Salembié, Lauwick, Devos, Vandewynkele, Catteau, Ch., Lecomte, *secrétaire*; Plamont, *trésorier*.

Roubaix. MM. le maire de Roubaix, *président*; Leconte, *vice-président*; Delefosse, *secrétaire*; Frasez, *vice-secrétaire*; Dujardin, Grimonpret-Bossut, Réquillart-Screpel, Screpel, L., Watine, Réquillart-Désaint, Renaux-Lemesre, Lepoutre, Parent, Duhamel-Lefebvre, Eeckmann, Wibaux, Ch. Bourbière; *trésorier*, M. Laignel.

TOURCOING. MM. le maire, *président;* Hassebroucq, *vice-président;* Nollet, Motte, Leurent, Lemaire-Réquillart, Lorthiois-Leplat, Desurmont-Motte, Mathon, Nollet, Debischoop père, Destombes, Tiberghien-Duvillier, Caulliez-Catteau, Debuchy, Desurmont-Desurmont; *trésorier*, M. Deherripon.

CAMBRAI. MM. le maire de Cambrai, *président;* Toussaint, négociant; Bernard-Guéry, idem; Duvivier, architecte; Brunelle, médecin; Moreau François, Flavigny-Vallez, *membres élus par les fondateurs* : six conseillers municipaux, à tour de rôle; *trésorier*, M. Delattre.

AVESNES. MM. George, maire, *président*; Evrard, juge-de-paix, *vice-président*; George, juge-de-paix; Beaumont, banquier; Bevière-Fleury, propriétaire, Bernadou, propriétaire; Flament-Fleury, rentier; Marchant, notaire; Viroux, imprimeur; Dubois-Viroux, libraire; Cottereau, négociant; Delflache, artiste vétérinaire: Carlier, rentier; Durieux-Carlier, Caverne, pharmacien; *trésorier*, M. Fosset.

MAUBEUGE. MM. le maire, *président;* Quivy, *vice-président;* Bayart, *secrétaire;* Deharveng, *secrétaire-adjoint;* Sculfort, de Lagorce, Autier Jules, Riche, Philippe Marchant, Février-Guillemart, Autier (Emmanuel); *trésorier*, M. Levecque.

DOUAI. MM. Danel, ✻, président de chambre à la cour impériale, *président;* Leroy, propriétaire, *secrétaire;* Bois, propriétaire; Campion, idem; Danniaux, conseiller à la cour; de Bailliencourt, notaire; le comte de Guerne, conseiller à la cour; de Warenghien, idem; Delorme, propriétaire; Lagarde, conseiller à la cour; Lavoix, receveur municipal; Nutly, juge-de-paix; Preux, (O. ✻), premier président honoraire à la cour impériale; Maurice; ✻, ancien maire de Douai; Dincq, banquier; Béharel, propriétaire; de Maingoval, idem; Guille, idem; Bonnaire, idem; Cartier, ✻, garde d'artillerie; Thomassin; N...; Leboucq de Ternas, propriétaire; *trésorier;* M. Vadot.

VALENCIENNES. MM. Deruesnes, *président;* Desfontaines de Preux, *vice-président*, Didiez, avocat, *secrétaire;* Boulan, Rousseau fils, Pesier, Libert, Viel, Courtin, Hourdequin; Lusardy, propriétaire, Boulan, Ernest; Tamboise, Devillers; *trésorier,* M. Verchain.

Caisse de retraites pour la vieillesse.

La loi du 18 juin 1850 a ordonné qu'il serait créé, sous la garantie de l'État, une caisse de retraites pour la vieillesse. Elle a été ouverte dans le département le 31 juin 1851. Les versements sont reçus par le receveur général, à Lille, et par le receveur particulier des finances dans les arrondissements.

La situation des placements effectués dans le département du Nord est indiquée dans la deuxième partie du présent annuaire.

Sociétés de secours mutuels.

Les sociétés de secours mutuels sont régies par la loi du 15 juillet 1850 et par décret du 14 juin 1851.

La deuxième partie de l'Annuaire contient quelques renseignements statistiques sur la situation des sociétés existantes dans le département.

Les sociétés instituées comme établissements publics dans le département sont les suivantes :

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents.
	Arrondissement de Lille.	MM.
Annappes (Ste-Anne).	31 décembre 1853.	Richard.
Annappes. (St-Vincent-de-Paul).	24 décembre 1853	Delemazure.
St André (St-André).	30 avril 1860.	Dubois.
Annœulin (St-Martin).	21 décembre 1859.	Debarge.
Armentières (St-Hubert)	10 février 1853.	Dansette, ✲, maire.
Ascq (Bon-Pasteur).	2 décembre 1853.	Testelin.
Aubers (St-Vaast).	23 novembre 1855.	Cordonnier.
Avelin.	31 décembre 1852.	Deleplanque.
Avelin (St-Vincent).	24 février 1855.	Diéval.
Bois-Grenier (St.J.-Bte.)	20 juin 1859.	Desplanque.
Bondues (St-Waast).	2 juin 1853.	Delemer.
Bousbecques(St-Martin)	1 septembre 1855.	Catry-Dalle.
Bouvines (St-Pierre).	9 janvier 1855.	Deffontaines.
Comines.	30 juillet 1853.	Lambin, Louis, ✲.
Croix (St-Martin).	29 octobre 1858.	Lepers.
Cysoing (St-Calixte).	14 juin 1854.	Revel, Louis.
Deulémont.	10 janvier 1855.	Vandermersch.
Ennevelin (St-Quentin).	17 août 1855.	Favier.
Erquinghem-Lys (St-M.)	1 juillet 1858.	Feutrie.
Faches (la Prévoyante).	3 mars 1856.	Bajeux.
Forest (St-Jean-Bapt.).	20 janvier 1853.	Roman, maire.
Frelinghien. (le Funquereau).	7 décembre 1852.	Lotigier.
Frelinghien (le Bourg).	9 août 1853.	Le Gourmand, maire.
Gondecourt (St-Roch).	11 mars 1857.	Caigner-Cuvelier.
Gondecourt (Ste. Barbe).	17 mai 1859.	Berte.
Halluin (la Prévoyante)	28 octobre 1853.	Demeestère.
Hantay.	16 août 1854.	Leclercq-Mortelecque.
Haubourdin(St-Jean-B.)	16 avril 1853.	Testelin.
Hellemmes(St-Ghislain)	30 avril 1855.	Noé.
Illies.	4 décembre 1856.	Rigaut.
La Bassée.	14 juin 1855.	Grenier.
La Chapelle d'Arment.	12 juin 1855.	Duhem.
La Madeleine. (Ste Marie-Madeleine).	21 juin 1859.	Desmazières.
Lambersart (St. Nicolas)	5 septembre 1852.	Bailly.
Lambersart (Canteleu).	15 octobre 1855.	Bébarel.
Lannoy (St-Philippe).	14 octobre 1854.	Parent.
Lille (Assoc. musicale).	5 février 1855.	Renard, ✲.

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents.
		MM.
Lille (Société protest.)	15 décembre 1854.	Eschenauer.
Lille (N.-D. de Lille).	25 janvier 1855.	Comte de Melun.
Lille (la Prévoyance).	21 janvier 1856.	Vandeweghe.
Lille. — Fives (St-Luc).	18 juillet 1857.	Carrette.
Lille. — Moulins-Lille. (St-Roch).	24 février 1854.	Guichard.
Lille. — Wazemmes. (la Prévoyance).	10 février 1853.	Mourmant, ✲.
Lille (Association des Médecins du Nord).	21 juin 1859.	Le D[r] Cazeneuve. ✲
Linselles (St-Médard).	13 janvier 1858.	Demarcq.
Lomme (St-Eloi).	13 mars 1856.	Bailleux.
Lomme (St Hubert).	20 septembre 1855.	Duriez
Lomme (St-Martin).	10 juillet 1858.	Duriez.
Lompret (St. Joseph).	29 avril 1859.	Verdier.
Loos (St-Lucien).	1 octobre 1853	Betmann.
Marcq-en-B. (St-Jean).	3 mars 1856.	Ducrocq.
Marquette (St-Louis).	29 avril 1857.	Lemay.
Mons-en-Bar. (St-Jos.)	20 juillet 1857.	Delebarre
Neuville-en-Ferrain. - (St-Quirin).	6 juillet 1857.	Catteau.
Pérenchies (St-Mathias)	30 août 1858.	Droulers.
Phalempin.	3 février 1855.	Thérin.
Prémesq. (St-Laurent).	25 mai 1856.	Lambin.
Quesnoy-sur-Deûle.	6 novembre 1852.	Vienne.
Radinghem (St-Joseph)	12 juin 1855.	Brice.
Roncq (St-Piat).	6 février 1855.	Labbe.
Roubaix (Soc. des méd. de Ste-Hélène).	14 septembre 1858.	N....
Salomé.	24 février 1855.	Lecreux.
Seclin (St-Hubert).	5 juillet 1855.	Fournier.
Toufflers (St. Pierre).	9 février 1859.	Deleplanque.
Tourcoing (St-Napoléon)	25 mai 1856.	Roussel-Caulliez.
Tourcoing (St-V.-de-P.)	15 février 1858.	Leroux.
Tressin (St-Pierre).	8 mai 1855.	Destriez.
Vendeville (St-Joseph).	23 juin 1858.	Buisine.
Verlinghem (St-Chrys.)	1 mai 1854.	Mélisse.
Wambrec. (St-V.-de-P.)	6 février 1854.	Vte. Obert. ✲
Wattrelos (St-Vital).	9 septembre 1853.	Callens.
Willems (St-V.-de-Paul)	25 mai 1855.	Truffaut.

Arrondissement de Dunkerque.

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents.
Dunkerque (St-Michel).	18 février 1854.	Haeuw.
Dunkerque. (N.-D. des Dunes).	2 juin 1854.	De Cleebsattel, ✲.
Dunkerque (St-Joseph).	28 septembre 1855.	Delelis, Jules.
Esquelbecq.	29 janvier 1856.	Bergerot.

Arrondissement d'Hazebrouck.

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents.
Bailleul (anc. militair.)	24 novembre 1854.	Demeersman.
Bailleul (les vrais amis).	14 mai 1857.	Decreus.
Cassel.	23 septembre 1854.	Desmyttère.

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents
		MM.
Estaires (St-V.-de-Paul)	6 décembre 1854.	Deroy, Alexandre.
Estaires (Anc. militair)	16 septembre 1859.	Revel
La Gorgue.	30 août 1854.	Duquenne.
Hazebrouck.	7 mars 1853.	Cleenewerck, ✲.
Hazebrouck (anc. mil.)	10 août 1858.	Houcke.
Merville.	16 avril 1853.	Bouillez-Verhaeghe.
Merville (Anc. miltiair).	24 mars 1859.	Danel-Delbecq.
Morbecque (anc. mil.)	24 mars 1859.	Bouquel de Beauval.
Nieppe.	18 avril 1855.	Delangre.
Steenvoorde.	29 décembre 1855.	Beck.
Steenwerck	14 avril 1854.	Plouvier.
Vieux-Berquin.	24 février 1855.	Loones-David
	Arrondissement de Douai.	
Douai (société générale)	7 mars 1853.	Maurice, ✲,
Flines-lez-Raches.	8 octobre 1854.	Choque.
Lécluse.	3 janvier 1855	Branque.
Marchiennes.	25 avril 1855.	Piédanna.
Raimbeaucourt.	8 janvier 1855.	Davril.
Sin	10 janvier 1859.	Goulois.
	Arrondissement de Valenciennes.	
Anzin.	19 juillet 1858.	Jesnart.
Condé.	26 juin 1854.	Mention.
Raismes.	9 septembre 1853.	Leroy. Ed.
Saultain.	6 mars 1853.	Hamoir, Gustave.
Saint-Amand.	19 mai 1855.	Bailliard.
Vieux-Condé (St-Eloi).	14 août 1854.	Dervaux-Lefebvre.
Valenciennes. (Union valenciennoise)	8 septembre 1853.	Feytaud.
Valenciennes. (soc. gén. de prév.)	8 septembre 1853.	Fosse.
Valenciennes (St-Eloi).	6 avril 1857	Meurs, François.
Valenciennes. (L'Union fraternelle.)	9 juin 1857.	Lewille.
Valenciennes (Tailleurs d'habits).	18 juin 1859.	Noël.
	Arrondissement de Cambrai.	
Cambrai. (Ass. des ouvr. mal.)	7 mars 1857.	De Beaumont.
Trois-Villes.	22 juin 1855.	Rousseaux.
	Arrondissement d'Avesnes.	
Cousolre (soc. mut).	25 juillet 1860.	Herbecq.

Société de charité maternelle.

LILLE.

La société de charité maternelle, instituée à Lille en 1817, a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant, celles qui, ayant au moins un enfant, ont un mari tout-

à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique ; celles qui, étant infirmes elles mêmes, ont deux enfants vivants, toutes les grandes familles au moins de trois enfants vivants dont l'aîné est en bas âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires.

Voici le tableau des dames de l'association :

Présidente honoraire, Mme Vallon.
Présidente, Mme Briansiaux-Bigo.
Vice-présidentes, Mmes de la Serre, Ch. Verley.
Secrétaire, Mme Gentil-Descamps.
Trésorier, M. Desmottes, notaire.
Dame pour la confection des vêtements, Mlle Desjardins.

Dames honoraires.

Pour l'ancien Lille. Mmes la maréchale de Mac-Mahon, duchesse de Magenta, Blondeau-Piat, Demesmay, Kuhlmann, Vve Ch. Crespel, Descamps-Crespel, Huot, Lahousse, Droulers-Vernier, Gust. Descat-Leleux, Descat-Leleux, Em. Verstraete, Groulois-Lanvin, Regnault-Flamen, Delebecque-Barrois, Jonglez-Hovelacque, Bocquet-Richebé, Decoster-Droulers, Decroix-Duquenne, Tilloy-Casteleyn, Loncke, Meurisse, Rose, Copreaux-Malfait, Vandamme-Buisine, Descamps-Groulois, Revoire, Clainpanain, J. Casteleyn, Mlles Legrand, Mmes D'hailly, de Grimbry, J. de Vicq, Verley, Liénart fils, Ach. Wallaert, de la Phalecque, Mille-Mimerel, Murville, Lemaire-Raoust, Akermann, Ed. Fauchille, Delesalle-Desmet, Dambricourt, Auguste Lemoinier, Blanquart-Evrard, Mlle Théry, Mmes Catoire, Bigo-Danel, Farnèse-Favarque, Lépée-Watrelot.

Pour la section de Wazemmes. Mmes Decoster, Richer, Comère-Holbecq, Beghin-Dejaeghère, Laurange, Delcourt-Malfait, L. Faure, J. Chapus, Marcotte, Faucheur-Desmedt, Leféburе, H. Faure, Paul Lepercq, J. Lefebvre, Julien Barrois, Ch. Fauchille.

Pour la section des Moulins. Mmes Ph. Bériot, Denniel Bériot, Bonte, Collette, Gennevoise-Lefebvre, Lefebvre-Bériot, Lammens, Dequoy, Mlle Cliquennois, Mme Gisclon.

Pour la section d'Esquermes. Mmes la Prieure du Couvent des Bernardines, Crépy-Dubus, Vermersch, Louis Mallet, Wakernie, Mlle Billet.

Pour la section de Fives. Mmes veuve Barrois-Demesmay, G. Barrois, Brabant-Hette.

Pour la section de St-Maurice. Mmes veuve Cox, Edm. Cox, Lethierry-Barrois, Prouvost-Wacrenier, Van Troyen, Cuvelier, Cazeneuve.

Dames administrantes.

1er ARRONDISSEMENT. Mmes J. Mathon, Henri Scrive, Viseur-

Waymel, Mlle Dumon, Mmes A. Longhaye, Henri Barrois, Agache, de Genevières, Boutry.

2e ARRONDISSEMENT. Mmes Maquet-Verstraete, Dehau-Deleruyelle, Vannière-Smet, Henri Kolb, de Melun, Desrousseaux-Lefebvre, Lallier, Charvet-Fokedey, Terwangne.

3e ARRONDISSEMENT. Mmes Th. Cuvelier, Ch. Verley, Mlle Huret, Mmes Depret-Béghin. Huet, Bernard-Rouzé, Théry-Dumon, Desmedt-Faucheur, Rousselle, Ad. Mas, C. Mas, Rouzé-Dutheit.

4e ARRONDISSEMENT. Mmes Pajot, Fauchille-Prévost, Kolb-Bernard, Dehau-Defontaine, D. Verley-Charvet.

5e ARRONDISSEMENT. Mmes Gonnet-Murville, L. Delannoy, Desmedt-Wallaert, Léon Danel, Charvet-Barrois, Blondeau-Herlin, de la Serre, A. de Norguet.

SECTION DE WAZEMMES. Mmes Lepercq-Deledicque, Faucheur-Deledicque, *dames déléguées.*

Dames administrantes. Mmes Mourmant, Loyer, Ch. Faucheur, Delefortrie, Sarrazin, Frémeaux, Courtois, Waymel, Faucheur-Deledicque, Brielman, Rose, Lepercq-Deledicque, Tesse-Degland, Richter, C. Sarrazin.

SECTION DE MOULINS-LILLE. Mmes E. Wallaert, Poelman, *dames déléguées.*

Dames administrantes. Mmes Em. Wallaert, Poelman, V. Olivier, Mlles Delebecque, Brière.

SECTION D'ESQUERMES. Mme de Genevières, *dame déléguée.*

Dames administrantes. Mmes de Genevières, Bigo-Tilloy, Miellez, Braquaval, Delannoy.

SECTION DE FIVES. Mme Rose-Demerler, *dame déléguée.*

Dames administrantes. Mmes Rose-Demerler, Th. Barrois, Brabant-Dupont, Boutry-Droulers, Boutry-Flamen.

SECTION DE SAINT-MAURICE. Mmes Bachy-Cuvelier, Langlart-Barrois, *dames déléguées.*

Dames administrantes. Mmes Bachy-Cuvelier, Langlart-Barrois. Lambry-Carbon, Steverlynck-Delecroix.

VALENCIENNES.

Un arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 15 novembre 1848, autorise l'établissement d'une société de charité maternelle à Valenciennes.

Présidente; Mme Serret-Desvignes; *secrétaire*, N.., *conseillères*, Mmes Serret, S. de la Serre; *trésorière*, Mme Waternau.

Société charitable de St.-François-Régis, à Lille.

Cette société, autorisée par arrêté du Préfet, du 18 octobre 1849, a pour but de faciliter le mariage des indigents de Lille et des environs, et la légitimation des enfants naturels, en leur procurant gratuitement les pièces qui leur sont nécessaires.

Elle est administrée par un conseil composé de dix membres.
Elle tient ses séances les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois, dans le local de l'administration des hospices.
Elle reçoit les pauvres qui se présentent munis d'une lettre de recommandation et des pièces qui se trouvent en leur possession.

Association pour la construction de maisons d'ouvriers, à Douai.

Cette société a pour but de construire des maisons et de les louer aux ouvriers au plus bas prix possible.

Président, M. Maurice, ✻, ancien maire.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

La loi du 14 juin 1854 et le décret du 22 août suivant, ont réorganisé les services de l'enseignement public.
La France est divisée en quinze circonscriptions académiques.

ACADÉMIE DE DOUAI.

L'Académie de Douai comprend cinq départements, qui sont : l'Aisne, les Ardennes, le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme.

ADMINISTRATION ACADÉMIQUE.

Recteur, M. Guillemin (O. ✻) ; *inspecteurs*, MM. Dumouchels, ✻, à Laon; St-Joire, à Mézières ; Vasse (O. I.), à Lille ; Taiée, (✻ O. I.), à Arras; Allou , ✻, à Amiens ; Poinsignon, à Douai ; *secrétaire de l'Académie*, M. Clochez (O. I.)

CONSEIL ACADÉMIQUE.

Membres de droit, Le Recteur, *président ;* les inspecteurs d'Académie de la circonscription, les doyens des Facultés, les directeurs des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie du ressort.

Membres nommés. Mgr Régnier, ✻, archevêque de Cambrai ; Mgr Parisis (O. ✻), évêque d'Arras; MM. Devismes, pasteur protestant à St-Amand-les-Eaux ; de Moulon (O. ✻), premier président de la cour impériale de Douai ; Camescasse, ✻, procureur-général près la cour de Douai ; Vallon (C. ✻), préfet du Nord.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

FACULTÉ DES SCIENCES DE LILLE.

Tous les cours de la Faculté des Sciences sont publics et gratuits, à l'exception de ceux de l'enseignement pratique. Chaque auditeur, en effet, moyennant une rétribution annuelle de 200 fr. environ, tous frais

compris, peut être admis à répéter les expériences principales des cours publics. Il y a par semaine quatre manipulations en chimie, en physique en histoire naturelle et en mécanique. Ces manipulations sont dirigées dans les laboratoires de la Faculté, par les professeurs qui les font accompagner de conférences spéciales et développées. — Les collections et les laboratoires de la Faculté sont très-remarquables : ses amphithéâtres peuvent contenir plus de 300 personnes.

MM. Girardin (O. ✻), doyen, *professeur de chimie ;* Lamy, *professeur de physique ;* Guiraudet, *professeur de mathématiques appliquées ;* David (O. I.), *chargé du cours de mathématiques pures ;* Lacaze du Thiers, *professeur d'histoire naturelle*, *en congé ;* Dareste, *suppléant ;* Viollette, *professeur-adjoint de chimie.*

Cours annexes de la Faculté.

Histoire, M. Chon, professeur au lycée ; *littérature*, M. Colincamp, professeur à la Faculté des lettres de Douai.

Secrétaire de la Faculté, M. Lanvin

FACULTÉ DES LETTRES DE DOUAI.

MM. Abel Desjardins, ✻, doyen, *professeur d'histoire ;* Vidal, *professeur de littérature ancienne ;* Colincamp, *professeur de littérature française ;* Delondre, *professeur de philosophie ;* Parisot, ✻, *professeur de littérature étrangère ;* Candas (O. I.), *secrétaire de la Faculté.*

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LILLE.

Directeur, M. Cazeneuve, ✻, docteur en médecine, professeur de clinique interne.

Professeurs titulaires, Anatomie et Physiologie, M. Houzé de l'Aulnoit. — Pathologie externe et médecine opératoire, M. Morisson. — Clinique externe, M. Parise. — Pathologie interne, M. Pilat. — Clinique interne, M. Cazeneuve, ✻. — Accouchements, maladies des femmes et des enfants, M. Binaut. — Matière médicale et thérapeutique, M. Brigandat, ✻. — Pharmacie et notions de toxicologie, M. Garreau.

Professeurs adjoints. Anatomie et Physiologie, M. Arrachart. — Pharmacie et toxicologie, N....

Professeurs suppléants. Pour la chaire de médecine proprement dite, N.... — Pour les chaires de chirurgie et d'accouchement, M. Joire. — Pour les chaires d'anatomie et de physiologie, M. Chrestien.

Chef des travaux anatomiques, M. Féron.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

LYCÉE DE DOUAI.

Bureau d'administration, MM. Génin, ✻ ✠, sous-préfet ; Maurice, ✻, conseiller général ; de Moulon (O. ✻), premier président

de la cour impériale de Douai; Héroguer, grand-doyen, curé de Saint-Pierre; Choque, ✻, membre du Corps législatif, maire de Douai.

Administration, MM. Fleury, ✻, *proviseur;* Pernelle, *censeur;* Fournet (O. I.), *aumônier;* Souriau, *économe;* Mekerke, 1er *commis d'économat;* Legouzac, 2e *commis*.

Professeurs. Logique, M. Gindre de Mancy; rhétorique, M. Jarry; mathématiques spéciales, M. Pacuvin, ✻ (O. I.); physique, M. Vasse aîné (O. I.); histoire, M. Périgot; mathématiques pures et appliquées, M. Petit Jean et M. Broye. — *Professeurs adjoints de physique*, MM. Offret et Fiévet; *professeur adjoint de mathématiques*, M. Ricourt.— *Seconde*, M. Nicolas; *troisième*, M. Figarol; *quatrième*, M. Girardin; *cinquième*, M. Wagnoir; *sixième*, M. Lamarre; *septième*. M. Bercq; *huitième*, M. Cousin; langue anglaise, M. Mervoyer; langue allemande, M. Kotzustski. — *Surveillant général*, M. Cantin.

Maîtres répétiteurs, MM. Piétain, Monier, Mollet, Pointelin, Pelletier.

Aspirants répétiteurs. MM. Beury, Boulzin, Hallynck, Boone, Labaere, Jouval, Carneaux, A. Cousin.

Maître de travaux graphiques, M. Malet, ✻.— *Maître de chant*, M. Noury. — *Maître de dessin;* M. Chevalier.— *Maître d'écriture*, M. Flamand. — *Médecin*, M. Maugin. — *Chirurgien*, M. Gelez fils, — *Maître de gymnastique*, M. Deleplace.

LYCÉE DE LILLE.

Bureau d'administration. MM. Dureau (✻ ✠ Esp), secrétaire-général de la préfecture; Richebé (O. ✻), maire de la ville de Lille; Lefebvre, ✻, doyen-curé de Saint-Etienne, Dufresne(O. ✻), président du tribunal civil; Delerue (O. A.), juge-de-paix; Petitbon (O. I.), proviseur.

Administration. MM. Petitbon (O. I.), *proviseur;* Duval, *censeur;* Gonthier, *aumônier;* Soulié (O. A.), *économe;* Lemoigne, *premier commis d'économat;* Gaillard, *deuxième commis*.

Professeurs. Professeur de mathématiques spéciales, M. Bos; logique, M. Répelin; rhétorique, M. Hinstin; physique, M. Serreguino; histoire, M. Chon (O. I.); mathématiques pures, MM. Bailliart et Laigle; professeur adjoint de mathématiques, M. Dave; professeurs adjoints de physique, MM. Schmeltz et Gali:— *seconde*, M. Portelette; *troisième*, M. Wartel; *quatrième*, M. Carpentier; *cinquième*, M. Magnier; *sixième*, M. Renard; *septième*, MM. Caron et Gamin; *huitième*, M. Lecomte. — *Cours préparatoires aux professions commerciales et industrielles*. Littérature et histoire, M. Wocquier; mathématiques, M. Basselart; géométrie descriptive, M. Bos; mécanique, M. Serré-Guino; chimie, histoire naturelle, M. Gali; écriture commerciale, M. Planard.— *Cours préparatoire à la division élémentaire*, MM. Planard et Duriez; *maître de*

langue anglaise , M. O'Neil Nesbitt ; *maître de langue allemande* , M. Meyer ; *surveillant-général* , M. Latreille ; *maîtres répétiteurs*, MM. Laroche et Claudel ; *aspirants répétiteurs* , MM. Buridant , Perdrizet, Garot, Gambier, Percheron, Pottier, Granier, Ménant, Crouet, Goury, Godard, Moulin, Chauvin ; *maîtres de travaux graphiques*, M. Vandenbersse ; *maître de dessin* , M. Menier ; *maître d'écriture* , M. Planard ; *médecin* , M. Bailly ; *maître de gymnastique* , M. Madurel.

COLLÉGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES.

Bureau d'administration : MM. Dansette, ✲, maire , *président* ; Cateaux , curé ; Castrique , ancien notaire ; Butin , médecin ; Deoince-Boutry, conseiller municipal. — M. Bouvart , *principal*.

Professeurs : MM. Legros , *régent de mathémathiques* ; Paulier , *régent de troisième et quatrième ;* Rémaut , *régent de cinquième et sixième, chargé de l'enseignement de la langue anglaise ;* Burlot , *régent de septième et huitième ;* Berker, *maître de dessin linéaire et d'arithmétique.* — *Maîtres de français et d'études* : MM. Bouvart fils , Guillois , Meurisse et Delannoy.

COLLÉGE DE TOURCOING.

Bureau d'administration. MM. Motte, Simon , doyen de N.-D., Vanlaer, docteur en médecine , Cauliez-Catteau , conseiller municipal, H. Desurmont , idem. — M. l'abbé Leblanc , *principal*.

Professeurs: MM. Fichaux , *régent de logique* ; l'abbé Deltour , *régent de rhétorique* ; Piques , *chargé de la seconde ;* Playoust , *chargé de la troisiéme ;* Podvin, *régent de quatrième ;* Delsaut , *régent de cinquième ;* Deltour, *régent de sixième ;* Ducoulombier, *régent de septième*; Lecomte, *régent de huitième ; physique et chimie*, Jaudeau; Paillard , *régent de mathématiques supérieures* ; Tellier, *régent de mathématiques élémentaires ;* Fichaux , *chargé de l'enseignement de la langue anglaise.*

Maîtres d'études , MM. Tanchon , Destombes.

Econome , M. Cornille.

Classe primaire supérieure annexée, MM. Leplat et Ducoulombier, chargés des cours. — *Classe élémentaire*, MM. Dransart, Wicart et Harbonnier.

COLLÉGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

Conseil d'administration. M. Gérard, ✲, sous-préfet, *président ;* Mollet , ✲, maire , Cuel , (O. ✲) , ingénieur en chef en retraite , Carlier, ✲, négociant ; Verleye, juge; de Clebsattel , ✲, député , — M. Boutoille , *principal*.

Professeurs : MM. Millet , *régent de logique ;* Rouzé , *régent de rhétorique* ; Pavillon , *professeur de physique ;* Guesdon , *régent de mathématiques supérieures ;* Charlier, *régent de mathématiques élémentaires ;* Labbé *régent de seconde ;* Duwez , *régent de troisième* ; Callais , *régent de quatrième ;* Becquet, *régent de cinquième ;* Morel, *régent de sixième ;* N. . . , *régent de septième.*

Directeurs de l'école professionnelle annexée, MM. Quiquet, Nivois, *maîtres*: Sigerson, *maître d'anglais ;* Guthlin, *maître d'allemand*, Herpreck, *maître d'écriture*; Dubuisson, *maître de dessin.*
Maîtres d'études., MM. Vallois, Cousin.

COLLÉGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

Bureau d'administration. MM. le sous-préfet, *président ;* Houcke, maire ; Thibaut, adjoint ; Kien, idem; Vandewalle, propriétaire ; M. l'abbé Dehaene, *principal et régent de rhétorique* ; M. l'abbé Dekeiser, *sous-principal ;* M. l'abbé Dehaene (Louis). *économe.*
Professeurs : M. l'abbé Bonte, *suppléant de rhétorique ;* M. Robert, *régent de seconde ; suppléant* M. l'abbé Debuschère; Vallée, *régent de quatrième ;* Lefebvre, *régent de cinquième ;* Jansoone, *régent de sixième* ; N..., *régent de septième ;* Gobrecht, *maître d'études*, *chargé de la huitième;* Thooris, *régent de mathématiques* ; MM. les abbés Debuschère et Delelis, M. Ganthier, *professeurs de l'école primaire supérieure.*
Maître d'études, M. l'abbé Lacroix.

COLLÉGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

Bureau d'administration. MM. le maire, *président* ; Bacquart, *curé ;* Van Merris, Behaghel, Baelde. — M. l'abbé Pruvost, *principal.*
Professeurs : MM. le principal, *régent de rhétorique et de seconde;* Gourmez, *de troisième et de quatrième, et chargé des mathématiques;* Dorédonville, *de cinquième et de sixième ;* l'abbé Delecambre, *de septième ;* Vandamme, *de huitième ;* Béhagnon, *chargé du cours professionnel ;* Châteliez, *chargé de la classe élémentaire.*

COLLÉGE COMMUNAL DE CASSEL.

Bureau d'administration. MM. Desmyttère, maire, *président ;* Dehandschoewercker, Aimé; Chevalier, Wackernie, Desmidt (C. ✻). — M. Rybeyre, *principal.*
Professeurs : MM. le principal, *régent de quatrième et de cinquième et du cours supérieur de français* ; Rouiller, *régent de sixième et de septième ;* Darques, *régent de huitième et du deuxième cours de français ;* Honnaert, *professeur du troisième cours de français.* — *Cours préparatoire*, M. Louis Rybeyre.

COLLÉGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

Bureau d'administration. MM. Hennion, maire, *président;* Deroy, médecin ; Degruson, propriétaire, H. Hennion, Taffin-Peuvion. — Delplanque, *principal, régent de quatrième et de cinquième.*
Professeur, M. Duwez, *régent de sixième, septième et huitième.*
M. Pollet, *maître élémentaire.*

COLLÈGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

Bureau d'administration. MM. F. Barrot, sous-préfet, *président;* Petit-Courtin, maire ; Maréchal père, de Liénard, Proyart, président du tribunal civil, de Beaumont, A. Leroy — M. Baisier, (O. I.), *principal;* M. Bertrand, *aumônier.*

Professeurs : MM. Platriez, *régent de logique ;* Vanwtberghe (O. I.), *régent de mathématiques supérieures;* Vermeille, *régent de physique;* Fournaud, *régent de mathématiques élémentaires;* Cappelle, (O. A.), *régent de rhétorique ;* Vondercher, *régent de seconde* ; Lefebvre, *régent de troisième ;* Ausécache, *régent de quatrième ;* Lefebvre, *régent de cinquième;* Cousin, *régent de sixième;* Davoine, *régent de septième ;* Maréchal et Guillot, *maîtres de langue française pour l'enseignement spécial communal.*

Maîtres d'études, MM. Labaere, Bachy, Bussy.

Maître d'anglais, M. Vondercher.

COLLÈGE COMMUNAL DU CATEAU.

Bureau d'administration, MM. Seydoux, ✻, maire, *président;* Sautier, docteur-médecin ; Ponsin-Bonnaire, Fiévet-Rémy, Wauters, juge de-paix. — M. Louvet, *principal, chargé de la troisième et de la quatrième.*

Professeurs, MM. Bricout, *régent de cinquième et de sixième ;* Lefebvre, *régent de septième et de huitième ;* Devémy, *régent de mathématiques ;* Francq, *directeur de l'école primaire supérieure annexée ;* Lhomme, *instituteur primaire élémentaire.*

COLLÈGE COMMUNAL D'AVESNES.

Bureau d'administration, MM. George, maire, *président* ; Viroux, Malfait, N., N., N., — M. Clarck, *principal.*

Professeurs, MM. Vandepitte, *régent de quatrième et de cinquième ;* Bourgeois, *régent de sixième et de septième ;* Davigo, *régent de mathématiques et de huitième.*

Maîtres d'études, MM. Bassez, *directeur de l'école primaire supérieure annexée*, et Tubat.

COLLÈGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président ;* Février, Bottieau, Autier-Carion, Ouverlaux.— M. Delesalle (O. A.), *principal ;* M. l'abbé Bouchez. *aumônier.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de seconde et de troisième;* Duburcq, *régent de quatrième et de cinquième ;* Eynnard, *régent de sixième et de septième ;* Lesage, *régent de mathématiques et de physique;* Chevalier, *chargé du cours de français ; dessin*, M. Bailiaut ; *écriture*, M. Gaudry.

Maîtres d'études, MM. Baey, Bouve et Delcroix.

COLLÉGE COMMUNAL DU QUESNOY.

Bureau d'administration, MM. Prevost, maire, *président ;* Piette, juge-de-paix ; Honoré, Vanickaut, médecin ; Lefranc, notaire. — M. Blaringhem, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de rhétorique et de seconde;* Déjardin, *régent de troisième et de quatrième ;* Pruvost, *régent de cinquème et de sixième ;* Harlaux, *régent de septième et de huitième ;* Lemaire, *régent de mathématiques et de sciences physiques.*

Maîtres d'études, MM. Holbein, Blaringhem, Rousseau, Pisson.

Directeur de l'école professionnelle annexée, M. Boudringhin.

Ecole primaire, M. Pisson. — *Ecole élémentaire*, M. Boone.

COLLÉGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président ;* Beauvois, Dupont (O. A.) ; Dumont, Regnard, Defontaine, doyen de Saint-Nicolas. — M. Cromback (O. I.), *principal.* — M. Lehoucq, *aumônier.*

Professeurs, MM. Ledien, *régent de logique ;* Nicolet (O. A.), *régent de physique et de chimie ;* Farez, *professeur d'histoire naturelle;* Dépasse, Deneuche et Laurent, *régents de mathématiques ;* Caffiaux (O. A.), *régent de rhétorique ;* Leleu, *régent d'histoire ;* Louise, *régent de seconde;* Bebin, *régent de troisième ;* Petit (O. A.), *régent de quatrième ;* Vilon, *régent de cinquième ;* Fiévet, *régent de sixième ;* Pruvost, *régent de septième ;* N..., *chargé de la huitième*, *maître de langue anglaise ;* Quiquet, *maître élémentaire ;* Buckner, *maître de langue allemande.*

Maîtres d'études, MM. Boulzin, Roussy.

Enseignement spécial. Maîtres, MM. Tricottez, Quiquet, Mélot.

COLLÉGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

Bureau d'administration, MM. de Bettignies, *président ;* Mottez, négociant ; Plichon-Havez, usinier. — M. Cassera, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *faisant les classes de quatrième et de cinquième ;* Toulet, *régent de sixième et de septième.*

M. Bara, *maître de l'école primaire supérieure annexée.*

M. Mériaux, *maître de l'école primaire élémentaire.*

COLLÉGE COMMUNAL DE CONDÉ.

Bureau d'administration, MM. Mention, maire, *président ;* Croquey, curé ; Martel, notaire ; Caudron, médecin ; Petit, secrétaire de la mairie. — M. Richard, *principal, chargé des classes élémentaires.*

Professeurs, MM. Richard, *chargé de la quatrième et de la cinquième ;* Hacard, *chargé de la sixième et de la septième ;* Lebon, *régent de huitième et d'un cours de français.*

Professeur de dessin, M. Rossy. — *Ecole professionnelle*, M. Descamps, *directeur.* — *Régent de mathématiques*, M. Studler.

Maître d'études, M. Hervotte.
M. Descamps, *directeur de l'école primaire supérieure annexée.*
Ecole élémentaire, M. Maniez, *maître.*

COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES CANDIDATS AUX BOURSES DANS LES LYCÉES ET LES COLLÉGES ET AU PRYTANÉE IMPÉRIAL MILITAIRE.

MM. l'Inspecteur d'Académie, *président;* Petitbon, proviseur du lycée de Lille; Chon, professeur, idem; Wartelle, idem, idem; N...., idem, idem.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les attributions de ce conseil s'appliquent aux établissements libres d'enseignement secondaire et aux établissements d'enseignement primaire.

MM. le Préfet, *président;* Vasse, inspecteur d'académie; Mgr. l'archevêque de Cambrai; MM. Vallée, vicaire-général; Eschenauer, pasteur protestant; Chevalier, procureur impérial; Tournier, juge au tribunal civil; de Beaumont (O. I.); Mourmant, ✻, membre du Conseil général; Deschodt, membre du conseil général; Grimon, inspecteur de l'instruction primaire; Defontaine, E., ✻, membre du conseil général, *secrétaire.*

Inspection départementale d'instruction publique·

Etablissements libres d'enseignement secondaire, établissements d'instruction primaire.

M. Vasse, *inspecteur d'académie.*— MM. Cornaille, *commis d'inspection;* Prestat, *employé.*

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

INSTITUTIONS ECCLÉSIASTIQUES.

Marcq-en-Baroeul.— MM. Crevecœur, *supérieur;* Lassé, *directeur,* Duretz, *économe.*— *Professeurs*, MM. Delahodde, Binaut, Vandenbrouke, Serrurier, Polet, Becquet, Cambier, Dutois, Fanien, Rousseau, Jaspard, Legrand-Josson, Lechef, Delrue, Voregard, Ruyssens, Quentin, Maigret, Delorème, Moilleron, Roussel, Delarovère, Durant, Payelle, Poulet,

Lille (Institution de Saint-Joseph). — MM. Dennel, *supérieur;* Hollebecque, *directeur. Professeurs*, MM. Sockeel, Meesmaecker, Vandenbavière, Lefebvre, Courquin, Dhez, Vallez-Mille, Dequesne, Leleux, Heussé, Delporte, Carnel.

Roubaix (Institution de Notre-Dame-des-Victoires). -- M. Dayez, *directeur; professeurs,* MM. Mouton, Casier, Senneville, Cousin, Corbier, Wirth, Baudez, Bordoduc, Laisnez, Trouillez, Hubinet.

Dunkerque (Pensionnat de Notre-Dame-des-Dunes).— M. Durant, *supérieur; professeurs,* MM. Loetgiter, Bertein, Dehenne, Deram,

Delélis, Dezitter, Sagary, Duquesnoy, Flahaut, Martin, Vasseur, Masse, Coubronne, Reunaux, Courtois.

BERGUES (Institution de Saint-Winoc). — M. Brande, *directeur; professeurs*, MM. Deseille, Level, Riquier, Ravaux, Ouin, Bleuzé, Legrand.

GRAVELINES (Institution de Saint-Joseph). — M. Delelis, *supérieur; professeurs*, MM. Hebant, Masselis, Durant.

SOLESMES (Institution de Ste.-Marie). — M. Destombes, *supérieur; professeurs*, MM. Dransart, Boniface, Duviliers, Dewitte, Feuillet, D'Hélin, Dominicus.

BAVAI (Institution de l'Assomption). — M. Mortier, *supérieur; professeurs*, MM. Dechy, Fournier, Denis, Briolet, Valin, Dubrule, Bombort, Vassart, Lecappre.

DOUAI (Institution Saint-Jean). — M. Destombes, *supérieur;* M. Lefer, *économe; professeurs*, MM. Hautcœur, Dehaisne, Cardon, Decorne, Mianoe, Lecq, Gravelaine, Dubus, Delahaye, Catteau, Billault, Desilve, Hennousse, Delfolie, Joleau, Charlez, Hertelinck.

AUCHY (Pensionnat). — M. Sainsoillier, *directeur*; *professeurs*, MM. Delanghe, Deleflie, Dessauvage, Lubrez, Helle, Dufossez, Defontaine, Pionnié, Claisse, Durez.

SAINT-AMAND (Institution Notre-Dame-des-Anges) — MM. Duriez, *supérieur; professeurs*, MM. Cailliez, Delobel, Dupain, Carlier, Debruyn, Duhez, Huart, Lambert.

VALENCIENNES (Institution de Notre-Dame). — M. Lasnes, *supérieur; professeurs*, MM. Deraismes, Vaillant, Bouchard, Dumon, Vermelle, Mangé, Leroy, Descat, Cérisier, Paris, Julien, Lecœuvre, Samain, Lebert, Denimal.

INSTITUTIONS LAÏQUES.

Arrondissement de Lille. MM. Preys, à Lille; Fourmariez, id.; Vanhende, id.; Mercier, id.; Sellier, id,; Vanerdewegh, à Roubaix; Duchâteau, à La Bassée.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Riquier, à Dunkerque; Lépollart, id.; Selingue, à Gravelines.

Arrondissement de Cambrai. MM. Dupont, Dumont, à Cambrai.

Arrondissement d'Avesnes. M. Lefrancq, à Landrecies.

Arrondissement de Douai. MM. Faure, à Douai; Brare, idem; Lesens, à Somain; Leleu, à Auchy.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Gruson, à Valenciennes; Nonclercq, id., Tamboise, id.

COMMISSION D'EXAMEN DES ASPIRANTS AU BREVET DE CAPACITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

MM. l'Inspecteur d'académie, *président ;* de Beaumont, membre du conseil général; N..., professeur à la Faculté des sciences de Lille; Petitbon, professeur au lycée impérial de Lille; Chon, professeur, id., l'abbé Dennel, chef d'institution libre; N...

ÉCOLE PROFESSIONNELLE DU NORD.

L'École professionnelle du Nord, établissement de l'État, subventionné par la ville de Lille, est placée sous la surveillance des autorités instituées par la loi du 15 mars 1850, et d'une commission administrative nommée par le Ministre. Cette école prépare aux professions commerciales, par l'étude des opérations de négoce, de la comptabilité et du droit commercial; aux carrières industrielles, par l'étude des matières employées dans l'industrie; aux services administratifs où l'étude des mathématiques appliquées est exigée, comme dans le service des ponts et-chaussées, des chemins de fer et de la télégraphie; et plus spécialement aux arts mécaniques, en donnant aux jeunes gens qui la fréquentent, avec l'habitude des travaux manuels, une instruction théorique et pratique qui les rend aptes à entrer dans les ateliers, les usines, les fabriques, à devenir promptement contre-maîtres, directeurs de travaux, entrepreneurs, constructeurs, etc. — L'enseignement religieux est donné sous la direction de M. le doyen de Saint Maurice. L'enseignement scientifique et les manipulations ont lieu sous la direction et avec le concours des professeurs de la Faculté des sciences. Un architecte enseigne l'art de bâtir. Des conférences ont lieu au musée industriel, par les soins du professeur de Chimie. Des praticiens sont chargés des travaux d'atelier.

Commission de surveillance. MM. Vasse, inspecteur d'académie, Dureau, ✻, secrétaire-général de la Préfecture; Girardin (O. ✻), Leconte, doyen-curé de Saint-Maurice; Kuhlmann (O. ✻), Frémont (O. ✻), Wallaert fils, Scrive, Fievet.

Directeur, M. Bernot.

Professeurs. — *Instruction religieuse*, M. l'abbé Bourgeois. *géométrie descriptive et mécanique*, M. Weinberger. —*Hygiène des ateliers*, M. le docteur Houzé de l'Aulnoit. — *Chimie industrielle*, M. Meurein. — *Physique industrielle*, M. Weinberger.— *Exercices de rédaction*, M. Bernot. — *Agriculture industrielle et mécanique agricole*, M. Charles. — *Mathématiques élémentaires, algèbre et trigonométrie*, M Cochez —*Arithmétique, commerce, comptabilité et droit commercial*, M. Grégoire. — *Langue française, histoire et géographie*, M. Tilman. — *Langue anglaise*, M. Cochez. — *Dessin industriel appliqué aux bâtiments, etc.*, M. Vandenberghe. — *Direction des ateliers de forge, de fonderie, d'ajustage, etc.*, M. Boire. — *Direction des ateliers de menuiserie et de modelage*, M. Bernard. — *Art de bâtir*, M. Leroy, architecte.

ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE TISSAGE, DE ROUBAIX.

Cette école a été fondée par la ville, en 1857.

Commission de surveillance, MM. J. Lagache fils, Mimerel jeune, Ch. Prouvost.

Professeur, M. Louis Serrure.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Commission d'examen des candidats aux fonctions d'inspecteur de l'instruction primaire.

MM. Poinsignon, inspecteur d'académie, à Douai ; Abel Desjardins, ✻, doyen de la Faculté des lettres ; Descamps, inspecteur de l'instruction primaire de l'arrondissement de Douai.

Commission d'examen des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire.

MM. Lefebvre, ✻, archiprêtre, doyen-curé de Saint-Etienne, à Lille, *président;* Defontaine, François; Brigandat, ✻, professeur à l'école de médecine, Bernot, directeur de l'école professionnelle ; l'abbé Dennel, directeur du collége libre de St-Joseph ; Grimon, inspecteur primaire, *secrétaire ;* N.... — MM. Eschenauer, membre du conseil départemental; Danel, *membres adjoints.* — Mme Wallaert-Crépy, Melle Gamonet, *dames adjointes.*

Commission d'examen chargée de constater l'aptitude des personnes qui aspirent à diriger les salles d'asile.

MM. Vasse, inspecteur d'académie, *président;* Lefebvre, ✻, doyen-curé de Saint-Etienne ; Mmes Wallaert-Crépy et Gamonet. M. Grimon, inspecteur-primaire, *secrétaire.*

Inspecteurs de l'enseignement primaire.

MM. Bonvoisin, pour les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck ; Grimon, pour l'arrondissement de Lille ; Luçon, pour l'arrondissement de Cambrai ; Chevalier (O. A.), pour l'arrondissement d'Avesnes ; Descamps (O. I.), pour l'arrondissement de Douai; Tricottet (O. I.), pour l'arrondissement de Valenciennes.

DÉLÉGUÉS CANTONAUX

CHARGÉS DE LA SURVEILLANCE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Arrondissement de Dunkerque.

CANTON DE BERGUES. MM. Delaeter, curé ; Delaroière, propriétaire; Deblocq, prop.; Vernaelde, id.; Pluvier, Jean, id.; Pluvier; Houvenaghel, curé; Debecker, prop.

CANTON DE BOURBOURG. MM. Bondu, receveur de l'enregistrement; Legaigneux, prop.; Deleflie, officier de santé; Cadet, doyen; Demeunynck, maire; Vercoustre, prop.; Decarpentry, juge-de-paix; Lefebvre, curé.

CANTON DE DUNKERQUE (Est). MM. Delaeter, doyen; Delye, juge; le comte de Causans; Cousin; Carlier, négociant; Lebleu, médecin; Decarpentry; Deschildre, curé; de La Gorce, président du tribunal civil.

CANTON DE DUNKERQUE (Ouest). MM. Deconynck, curé; Bessat,

inspecteur des douanes en retraite ; Cavrois, propriétaire ; De Bertrand, homme de lettres; Infroit, docteur-médecin ; Decarpentry.

Canton de Gravelines. MM. Landsheere, doyen; Loosdreght, notaire; Delattre, curé à Loon ; Betel, cultivateur; Vanwormhoudt, juge-de-paix; Martin, vérificateur des douanes.

Canton d'Hondschoote. MM. Salomé, doyen ; Opsomer, curé; Debille, pharm.; Duvet, juge de paix; Leys, médecin.

Canton de Woormhoudt. MM. Caille, doyen; Debavay, percepteur; Bergerot, maire; Vandenkerkhove, prop.; Debreyne, notaire; Villette, maire; Billiet, juge-de-paix.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Canton de Bailleul (Nord-Est). MM. Béhaghel, conseiller général; Bacquaert, doyen ; Plouvier, maire; Lefrançois, curé.

Canton de Bailleul (Ouest). MM. Plichon, député et conseiller général ; Dehaene, doyen; Wicart, maire; Bieswal-Pouvillon, Prop ; Leurs, maire à Meteren.

Canton de Cassel. MM Desmyttère, maire; Arnould, doyen; Piérens, maire; Wyndrif, médecin ; Dehandschoewerker, notaire; D'hondt, maire.

Canton d'Hazebrouck (Nord). MM. Devulder, doyen ; Deschodt, conseiller général ; Decool, notaire ; Leleu, avoué ; Kien, id.; De la Serre, prop.

Canton d'Hazebrouck (Sud). MM. Markant, doyen ; Lespagnol, juge d'instruction ; Maissiet-Pouvillon, propriétaire ; Bieswal, juge-de-paix.

Canton de Merville. MM. Legrand, doyen ; De Gruson, ancien conseiller général ; Bouillez-Verhagne, propriétaire ; Leclercq, idem.

Canton de Steenvoorde. MM. Pauwels, doyen ; Beck, maire; Van Graefschepe, adjoint.

Arrondissement de Lille.

Canton de Lille (Centre). MM. Bafaleur, doyen ; Le Glay, ✻, archiviste ; Houzé de l'Aulnoit, avocat.

Canton de Lille. (Nord-Est) MM. Delerue (O. A.), juge-de-paix ; Dorémieux, propriétaire ; Richebé, conseiller de préfecture, Leconte, doyen ; Dehau-Deleruyelle, propriétaire.

Canton de Lille (Ouest). MM. Aernouts, doyen ; De Caulaincourt, propriétaire ; Gentil, idem ; le comte de Melun ; Vandenbussch, doyen.

Canton de Lille. (Sud-Est). MM. Honoré, doyen ; G. Bernard, négociant ; Th. Rouzé, ✻, banquier.

Canton de Lille (Sud-Ouest). MM. Lefebvre, ✻, doyen ; De Genevières, propriétaire ; Remy-Meurisse, idem ; Fays, idem ; N...

Pour les écoles de la ville de Lille : MM. Dorémieux, propriét.; Fays, idem : Houzé de l'Aulnoit, avocat ; le comte de Melun ; N...

Canton de Cysoing. MM. Revel, juge-de-paix ; Baratte, propr.; Lancelle, doyen ; Delerue, propriétaire ; Rousselle, curé ; Delinselle, maire.

Canton d'Armentières. MM. Cateau, doyen ; Cerf, percepteur ; Dansette, ✻, maire ; Lesage, juge-de-paix : Woussen, manufacturier; Castrique, ancien notaire ; Boussemaert, propriétaire.

Canton de La Bassée. MM. Chombart, conseiller général ; Chombart, maire ; Gérin, doyen ; Serrurier, notaire ; De la Gorce, juge-de-paix ; Ybert, ancien maire.

Canton d'Haubourdin. MM. Derbigny, conseiller de préfecture ; Ravaux, doyen ; Menche, maire ; Billon, maire ; De Garsignies, propriétaire ; Félix Bernard, maire ; Tierce, juge-de-paix.

Canton de Lannoy. MM. Defrènes-Delerue, industriel ; Parent, maire ; J. Lefebvre, ✻, conseiller général : Delahaye, doyen ; Cordonnier, propriétaire ; Gahide, curé ; Deberker, curé ; Henri Mas, propriétaire ; Ch. Delerue, idem

Canton de Pont-a-Marcq. MM. Ernest Desmoutiers, conseiller général ; Delecluse, juge-de-paix; Deregnaucourt, doyen ; Des Rotours, ✻, maire ; E. Des Rotours, propriétaire.

Canton de Quesnoy-sur-Deule. MM. Reniez, doyen ; Fretin-Vrambout, ✻, maire ; Desplanques, juge-de-paix ; Meurillon, notaire ; Desreumaux-Cailleret, fabricant.

Canton de Roubaix. MM. Maes, doyen ; Grimonprez-Bossut, fabricant ; Motte, idem ; Motte-Bredart, négociant : Parel, juge-de-paix.

Canton de Seclin. MM. Collette, conseiller général ; Delespaul, juge-de-paix ; Plaetvoet, doyen ; Taffin-Peuvion, fabricant ; Rose fils, maire ; Lefort, fabricant ; Lefort.

Canton de Tourcoing (Nord). MM. Simon, doyen ; Truche, juge-de-paix ; Leblan, adjoint ; Bonduelle, conseiller d'arrondissem.

Canton de Tourcoing (Sud). MM. Carlos Masurel, ✻, conseiller général ; Deregnaucourt, doyen ; Duchochois, juge-de-paix.

Arrondissement de Cambrai.

Canton de Cambrai (Est). MM. Leleu, chanoine ; Lestoquoy, juge-de-paix, Belgrand, propriétaire ; Flávelle, avocat ; Stiévenard, propriétaire, conseiller général.

Caaton de Cambrai (Ouest). MM. Desrousseaux, doyen ; Lancelle, juge-de-paix ; Bonnel, maire ; Tribou, officier de santé ; Monier, conseiller d'arrondissement : Bouchez, vérificateur des poids et mesures ; l'abbé Cailleau.

Canton de Carnières. MM. Bouly, juge-de-paix ; Plouvier, curé : Brunet, doyen-curé ; Senez, maire ; Villain, propriétaire ; Cattelain, idem ; Dauverchin, curé.

Canton du Cateau. MM. Wauters, juge-de-paix ; Wallez, doyen ; Flayelle, notaire ; Delafons, prop.; François, idem ; Flayelle-Ternant, négociant ; Sartiaux, adjoint.

Canton de Clary. MM. Coulmont, doyen ; Bobœuf, notaire ; Delfosse, juge-de-paix ; Vatin, conseiller d'arrondissement ; Marlier, propriétaire ; Bauchard, maire ; Mucherie, curé.

Canton de Marcoing. — MM. Pollet, curé ; Leroy, adjoint ; Boulanger, propriétaire ; Solau, propriétaire ; Léveillé, curé ; Ségard, curé ; Savary, juge-de-paix ; Crépin, conseiller-général.

Canton de Solesmes. MM. Decaux, juge-de-paix ; Lobry maire ; Thomas, curé ; Richez, adjoint ; Ratte-Béra, négociant ; Gourdin, doyen ; Canonne, cultivateur.

Arrondissement d'Avesnes.

Canton d'avesnes (Nord). MM. Denis, doyen ; George, juge-de-paix ; de Colnet, conseiller général ; Demeulin, notaire ; George, prop.; Fauquet, ancien maire.

Canton d'Avesnes (Sud). MM. Wéry, rentier ; Joffrain, propriét.; Delforge, doyen-curé ; Evrard, juge-de-paix ; Emond, prop.

Canton de Bavai. MM. Libert, doyen-curé ; Delhaye, ancien notaire ; baron de Molambaix, prop.; Moreau, adjoint ; Delefosse, juge-de-paix ; Coulmon, maire ; Levent fils, cultivateur.

Canton de Berlaimont. MM. Legrand, doyen-curé ; Hennet, percepteur ; Wallez, curé ; Orhesser, directeur de hauts fourneaux ; Baudoin, march.

Canton de Landrecies. MM. Dessc, doyen curé ; Meurisse ; licencié en droit ; Gabet, prop.; Minon, prop ; Béthune, juge-de-paix.

Canton de Maubeuge. MM. Babeur, doyen-curé ; Horrie, juge-de-paix ; Lemaire fils, prop.; Legrand, desservant ; Ouverlaux, notaire ; Lucq, receveur de l'hospice ; Renaux, propriétaire ; Renon, adjoint ; Meurisse, propriétaire ; Quendt, officier retraité.

Canton du Quesnoy (Est). MM. Lotte, doyen-curé ; Fremin-Dusartel fils, prop ; Honoré, idem ; Rigolet, idem ; Mote, idem ; Piette, juge-de-paix.

Canton du Quesnoy (Ouest) MM. Lambert, doyen-curé ; de l'Épine, prop.; de l'Epine, ✻, conseiller-général ; Blaringhem, principal du collége ; Desenfans, notaire.

Canton de Solre-le-Chateau. MM. Thieuleux, cult.; Lomme, maire ; Magy-Magy, négociant ; Agache, doyen-curé, Duthild, juge-de-paix ; Declemy, propriétaire.

Canton de Trélon. MM. Larsonneur, doyen-curé ; Delloue, prop.; Hannoteau, ancien maire ; Stocquelet, notaire ; Cahier, juge-de-paix ; Lebègue, filateur ; Clavon, ancien notaire.

Arrondissement de Douai.

Canton d'Arleux. MM. Luiset, juge-de-paix ; Quicampoix,

doyen; Leclercq, maire; Lolliot, ancien maire; Pennequin, notaire, N....

Canton de Douai (Nord). MM. Héroguer, grand-doyen; Théry, juge-de-paix; Waché, notaire; Coulmont, prop.; Lequien, docteur en médecine; Asselin, avocat.

Canton de Douai (Ouest). MM. Dubrulle, prop., Bataille, doyen; Bernard fils, prop., N...

Canton de Douai (Sud). MM. Lefebvre, doyen; de la Phalecque, prop., Fiévet, maire; Vuillemin, directeur des mines d'Aniche; Despretz, juge-de-paix.

Canton de Marchiennes. MM. Baucq, prop.; Horrie, juge-de-paix; Dupont, curé; de Bouteville, conseiller général; Tailliar, percepteur; Debonte, notaire; Lambrecht, propriétaire; Rousselle, doyen-curé.

Canton d'Orchies. MM. Charles, doyen-curé; Guilbert-Estevez, ✻, maire; Adam, juge-de-paix; Lefebvre, curé; Gamonet, notaire; Warocquier, idem; Appourchaux, curé.

Arrondissement de Valenciennes.

Canton de Valenciennes (Est). MM. Pique, doyen; Bracq d'Abancourt, ✻, maire; Dugimont, juge-de-paix; Sauvet, curé; Florent, propr.; Gambart, idem.

Canton de Valenciennes (Nord). MM. de Warenghien, président du tribunal; Dubois, Henri, négociant; Collet, curé; Lavechin, cultiv.; Hautcœur, Aug., cultivat.; Boulan, propr.; Charamond, juge-de-paix.

Canton de Valenciennes (Sud). MM. Desfontaines, doyen; Boulan fils; Hallette, propr; Mette, cultiv.; Paillard, juge-de-paix; Lesens, industriel.

Canton de Saint-Amand (rive droite). MM. Joffrain, doyen; Barbieux, notaire; Baligand, maire; de Courmaceul, juge-de-paix; Ewbanck, propr.

Canton de Saint-Amand (rive gauche). MM. Plichon, négociant; Baillart, juge-de-paix; Delahaye, doyen; Henocq, cultiv.

Canton de Bouchain. MM. Grau, doyen; Gouvion-Deroy, cultiv.; Cartigny, négociant; Cattelain; notaire; Bouchez, idem; de Maingoval, prop.; Fauville, cultiv.; Nutly, juge-de-paix; Moreau, curé; Courtin, cultiv.

Canton de Condé. MM. Bonnier, juge-de-paix; Croquey, doyen; Defontaine, Victor, rentier; Waternau; Taffin, curé.

Ecole normale primaire du département.

Établie à Douai.

M. Hilaire, directeur-économe

Le directeur enseigne les mathématiques, les sciences physiques, chimiques et naturelles.

Maitres adjoints. MM Vasseur, Maury. — *Aumonier,* M. l'abbé Leclercq. — *Directeur de l'école annexe*, M. Aubert.

Le département entretient 37 bourses et 7 demi-bourses dans cette école.

Institution de Sourds-Muets et de jeunes Aveugles, à Lille.

Cet établissement forme deux maisons : l'une pour les garçons, au faubourg de Fives ; l'autre, pour les filles, à Lille. Des classes spéciales y sont ouvertes pour les jeunes aveugles.

Comité de surveillance. MM. Richebé (O. ✻), maire, *président ;* Verley, ✻, *vice-président ;* Lefebvre, ✻, archiprêtre, doyen-curé de Saint-Étienne, *trésorier;* Le Glay, ✻, archiviste du département ; Reust, négociant ; Oscar de Brigode, Théodore Aronio, F. Dehau.

Directeurs des Sourds-Muets, les Frères de Saint-Gabriel.

Directrices des Sourdes-Muettes, les Sœurs de la Sagesse.

Le Conseil général, dans sa dernière session, a voté en faveur de ces écoles une somme de 28,200 fr. pour l'entretien de 9 bourses et de 10 demi-bourses de jeunes aveugles, et de 30 bourses et 22 demi-bourses de sourds-muets.

CULTES.

La population du département du Nord est presque exclusivement catholique. Il existe, dans quelques communes des arrondissements de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques israélites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCÈSE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Tournai, de Saint-Omer, d'Ypres et de Liége.

Le département du Nord forme seul aujourd'hui un diocèse dont le siége est à Cambrai.

Le siége de Cambrai, établi au commencement du VIe siècle, fut érigé en archevêché en 1559.

En 1802, lors du Concordat, le siége de Cambrai fut rétabli, mais comme évêché seulement.

L'église de Cambrai a été rendue à son ancienne dignité de métropole par bulle apostolique du pape Grégoire XVI, avec l'évêché d'Arras pour suffragant.

Archevêque, Mgr. Réné-François RÉGNIER, (O. ✻) né à Saint-Quentin (Maine-et-Loire), le 17 juillet 1794, précédemment évêque d'Angoulême, sacré le 25 septembre 1842, institué archevêque de Cambrai, le 30 septembre 1850.

Vicaires-généraux, MM. Philippe, Henri-Joseph; Bernard, Charles; Vallée, Adrien, *agréés par le gouvernement;* Leleu, Jean-Baptiste; Bonce, Benoît-Félicien; Sudre, Augustin, *vicaires-généraux honoraires.*

SECRÉTARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ.

Le secrétariat de l'archevêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine-sainte, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six heures.

MM. Duprez, Jean-Louis-Joseph, *secrétaire général;* Delefortrie, Joseph-Séraphin, *secrétaire.*

OFFICIALITÉ DIOCÉSAINE.

MM. Philippe, vicaire-général, *official;* Leleu, vicaire-général, *vice-official;* Bury, chanoine, *promoteur;* Delefortrie, chanoine honoraire, *greffier.*

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

Chanoines d'honneur, Mgr. Wicart, évêque de Laval, précédemment vicaire-général de Cambrai; Mgr. de Bonnechose, archevêque de Rouen; Mgr. Desprez, archevêque de Toulouse, ancien doyen-curé de Notre Dame, à Roubaix; Mgr. Fruchaud, évêque de Limoges, ancien vicaire-général honoraire de Cambrai.

Chanoines titulaires, MM. Bonce, Dupont, Duprez, Piquet, Debord, Mallet, Dallenne, Leleu, Bury, Caillian.

Chanoines honoraires, MM. Delautre, ancien vicaire-général; Giraud, idem; Desrousseaux; Lagatie, ancien chanoine titulaire; Top, ✻, Delefortrie, A. Lefebvre, ✻, Pique, Martin, Denis, Aernout, Heroguer, Dehaëne, Deconynck, Reniez, Wicart, Thénard, Deregnaucourt, Maes, Defontaine, Bafaleur, Lemahieu, Larsonneur, Cateaux, Simon, F. Lefebvre, Lotte, Ravaux, Cappelle, Honoré, Leconte, Bouillon.

Diacre du chapitre, M. Lesage; *sous-diacre*, M. Gosse.

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN.— BUREAU ADMINISTRATIF.

Président, Mgr. l'archevêque.

Vice-Président, l'un de MM. les vicaires généraux.

Membres, MM. Dupont, chanoine, *trésorier;* Duprez, chanoine, *secrétaire;* Sudre, supérieur du grand séminaire; Monniez, supérieur du petit séminaire, Belle, économe du grand séminaire; Hannoye, économe du petit séminaire.

GRAND SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Sudre.

Professeurs, MM. Girard, Monteil, Wenès, Teissandier.

Econome, M. Belle.

PETIT SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Mounier.

Directeur, M. Hannoye.

Professeurs, MM. Guillemot, Meurisse, Lefebvre, d'Hérin, Margerin, Delcroix, Thobois, Rigaut, Debrabant, Bon, Bécar, Hannoye, Manier, Rouez, Courtois.

Econome, M. Hannoye.

Architecte des édifices diocésains, M. de Baralle, à Cambrai.

Division du Diocèse.

Le diocèse est partagé en quatre archidiaconés qui sont :

L'archidiaconé de Cambrai, divisé en deux archiprêtrés, dont l'un comprend l'arrondissement de Cambrai, l'autre celui de Douai.

L'archidiaconé de Lille, divisé en deux archiprêtrés, comprenant chacun une section de l'arrondissement de Lille.

L'archidiaconé de Dunkerque, divisé en deux archiprêtrés, dont un pour l'arrondissement de Dunkerque et l'autre pour l'arrondissement d'Hazebrouck.

L'archidiaconé de Valenciennes, qui comprend trois archiprêtrés, un pour l'arrondissement de Valenciennes et deux pour l'arrondissement d'Avesnes.

Les archiprêtrés sont subdivisés en autant de décanats qu'il y a de cantons ou de justices de paix, à l'exception des cantons de Dunkerque-Ouest, de Lille-Ouest, de Quesnoy-sur-Deûle et de Roubaix, qui ont chacun deux décanats.

Les décanats ont pour chefs-lieux ceux des cantons, excepté les six suivants :

Canton	d'Hazebrouck-Sud,	chef-lieu de cure, à	Morbecque.
»	de Cysoing,	»	Templeuve.
»	de Pont-à-Marcq,	»	Mons-en-Pévèle.
»	de St.-Amand (rive gauche).	»	Lecelles.
»	d'Avesnes Sud,	»	Etrœungt.
»	de Quesnoy-Ouest,	»	Gommegnies.

Ces soixante-quatre décanats sont eux-mêmes divisés en cinq cent soixante-trois succursales, dont cinq sont situées en Belgique.

ARCHIDIACONÉ DE CAMBRAI,

M. Vallée, vicaire-général, *archidiacre*.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

M. Picquet, *archiprêtre*.

DÉCANATS. — Cambrai-Est (Notre-Dame), M. Picquet, *doyen*; N..., *vice-doyen*. — Cambrai-Ouest (Saint-Géry), MM. Desrousseaux, *doyen ;* Basuyau, curé de Paillencourt, *vice-doyen*. — Le Câteau, MM. Wallez, *doyen ;* Leduc, curé d'Inchy, *vice-doyen*. — Carnières, MM. Brunet, *doyen ;* Bresson, curé de Rieux, *doyen honoraire ;* Bécar, curé de Saint-Hilaire, *vice-doyen*. — Clary, MM.

Coulmont, *doyen ;* Quiquempoix, curé de Villers-Outréau, *vice-doyen.* — Marcoing, MM. Leriche, *doyen ;* Lecerf, curé de Doignies, *vice-doyen.* — Solesmes, MM. Gourdin, *doyen ;* N.... *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

M. Héroguer, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Douai-Sud (Notre Dame), MM. Lefebvre, *doyen ;* Lecocq, curé d'Aniches, *vice-doyen.* — Douai-Nord (St.-Pierre), MM. Héroguer, *doyen ;* Lefebvre, curé de Lallaing, *vice-doyen.* — Douai-Ouest (St.-Jacques), MM. Bataille, *doyen ;* Lamorisse, curé de Cuincy, *vice-doyen.* — Arleux, MM. Quiquempoix, *doyen ;* Blondel, curé de Gœulzin, *vice-doyen.* — Orchies, MM. Charles, *doyen ;* N..., *vice-doyen.* — Marchiennes, MM. Rousselle, *doyen* ; Carpentier, curé de Somain, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE LILLE.

M. Bernard, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA Ire SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Lefebvre, ✻, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Armentières, MM. Catteaux, *doyen ;* Hoolt, curé de La Chapelle, *vice-doyen.* — La Bassée, MM. Gérin, *doyen :* N..., *vice-doyen.*— Haubourdin, MM. Ravaux, *doyen ;* Pouillaude, *vice-doyen.* — Lille-Ouest (Sainte-Catherine), M. Aernout, *doyen.* Lille-Ouest (Saint-André), M. Vandenbussche, *doyen.* — Lille-Sud-Ouest (Saint-Etienne), M. Lefebvre, ✻, *doyen.* — Lille (St.-Pierre-St.-Paul), M. Gadenne, *desservant.* — Lille (Notre Dame-de-Consolation), M. Willaye, *desservant.* — Lille (Saint Martin), M. Vanlaton, *desservant.* — Lille (Saint-Vincent-de-Paul), M. Herlemont, *desservant.* — Pont-à-Marcq (Mons-en-Pévèle), MM. Deregnaucourt, *doyen ;* Dujardin, curé à Pont-à-Marcq, *vice-doyen.* — Seclin, MM. Plaetvoet, *doyen ;* Jaclin, curé de Gondecourt, *vice-doyen.* — Cysoing (Templeuve), MM. Laucelle, *doyen ;* Rousselle, curé de Cysoing, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Bafaleur, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Comines, M. Renier, *doyen.* — Lannoy, MM. Delahaye, *doyen* ; Gahide, curé d'Annappes, *vice-doyen.* — Lille-Nord-Est (Saint-Maurice), M. Leconte, *doyen.* — Lille-Centre (La Madeleine), M. Bafaleur, *doyen.*— Lille-Sud-Est (Saint-Sauveur), M. Honoré, *doyen.* — Saint-Maurice (banlieue), M. Malfait, *desservant.* — Fives (banlieue), M. Masemacker, *desservant.*— Quesnoy-sur-Deûle, M. Decottignies, *doyen.* — Roubaix (Saint-Martin), MM. Maes, *doyen ;* Direz, curé de Croix, *vice-doyen.* — Roubaix (Notre-Dame), M. Herrengt, *doyen.* — Tourcoing-Sud (Saint-Christophe), M. Deregnaucourt, *doyen.*— Tourcoing-Nord (Notre-Dame), MM. Simon, *doyen ;* Bliecq, curé d'Halluin, *vice-*

ARCHIDIACONÉ DE DUNKERQUE.

M. Leleu, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

M. Delautre, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Dunkerque-Est (Saint-Éloi), M. Delaeter, *doyen.* — Dunkerque-Ouest (Saint-Jean-Baptiste), M. Deconynck, *doyen.* — Dunkerque (Saint-Martin), M. Deswarte, *doyen.* — Bergues, MM. Delautre, *doyen;* Vanbever, curé de West-Cappel, *vice-doyen.* — Gravelines. M. Lendsheere, *doyen.* — Hondschoote. MM. Salomé, *doyen;* Hopsoner, curé de Rexpoëde, *vice-doyen.* — Wormhoudt. MM. Caillé, *doyen;* Leurele, curé de Zeggers-Cappel, *vice-doyen.* Bourbourg. MM Cadet, *doyen;* Lips, curé de Looberghe, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

M. Legrand, Alexandre, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Hazebrouck-Nord (Hazebrouck). M. Devulder, *doyen;* Verstavel, curé de Lynde, *vice-doyen.* — Hazebrouck-Sud (Morbecque). MM. Marckant, *doyen;* N... *vice-doyen.* — Bailleul-Nord-Est (Saint-Vaast). MM. Bacquart, *doyen;* Plaetvoet, curé de Saint-Jans-Cappel, *vice-doyen.* — Bailleul Sud-Ouest (Saint-Amand). MM. Dehaene, *doyen;* Deboudt, curé de Merris, *vice-doyen.* — Cassel. MM. Arnould, *doyen.* Vanderbauvede, curé de Wemaers-Cappel, *vice-doyen.* — Steenvoorde. MM. Pauwels, *doyen;* Maes, curé d'Eecke, *vice-doyen.* — Merville. MM. Legrand, *doyen;* Ducroquet, curé d'Estaires, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE VALENCIENNES.

M. Philippe, Henri, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

M. Pique, Hyacinthe, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Bouchain. M. Grau, *doyen;* N..., *vice-doyen* — Valenciennes-Sud (Saint-Nicolas). MM. Defontaine, *doyen;* Garçon, curé de Maing, *vice-doyen.* — Valenciennes-Est (Notre-Dame). MM. Pique, *doyen;* This, curé d'Onnaing, *vice-doyen.* — Valenciennes-Nord (Saint-Géry). MM Capelle, *doyen;* Delattre, curé d'Anzin, *vice-doyen.* — Condé. MM. Croquey, *doyen;* Taffin, curé de Fresnes, *vice-doyen.* — Saint-Amand, rive droite (Saint-Amand). MM. Joffrain, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Saint-Amand, rive gauche (Lecelles). MM. Labaye, *doyen;* Petit, curé de Rosult, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA Ire SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Avesnes-Nord (Avesnes). MM. Denis, *doyen;* N... *vice-doyen.* — Avesnes-Sud (Etrœungt). MM. Desforges, *doyen;* Delattre, curé de Floyon, *vice-doyen.* — Landrecies, MM. Desse,

doyen; Desruelles, curé de Maroilles, *vice-doyen.* — Solre-le-Château. MM. Agache, *doyen;* Carion, curé de Boussus (Belg.), *vice-doyen.* — Trélon. MM. Larsonneur, *doyen;* Charles, curé de Fourmies, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Babeur, Charles-François; *archiprêtre.*

Décanats. — Bavai. MM. Libert, *doyen;* Bury, curé de Feignies, *vice-doyen.* — Berlaimont. MM. Legrand, *doyen;* Wallez, curé de Pont-sur-Sambre, *vice-doyen.* — Maubeuge. MM. Babeur, *doyen;* Chocquet, curé de Villers-Sire-Nicole, *vice-doyen.* — Le Quesnoy-Est (Le Quesnoy). MM. Lotte, *doyen;* Pierchon, curé d'Englefontaine, *vice-doyen.* — Le Quesnoy-Ouest (Gommegnies). MM. Lambert, *doyen;* N..., *vice-doyen.*

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DE FEMMES.

1.re SECTION. — *Communautés à supérieure locale non dépendantes d'une supérieure générale.*

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOM de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Bergues..............	Sœurs noires.......... ..	Soin des malades à domicile
Bourbourg............	Pénitentes capucines.....	Instruction des jeunes filles
Gravelines	Sœurs ursulines..........	Idem.
Bailleul..............	Sœurs noires............	Soin des malades à domicile
Estaires..............	Sœurs bénédictines.......	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille.......	Filles de l'Enfant-Jésus...	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille................	Religieuses franciscaines ..	Idem.
Lille................	Dames du Sacré-Cœur....	Pensionnat de demoiselles.
Lille................	Sœurs de N.-D. de la Treille.	Soin à domicile des malades de la classe ouvrière.
Lille (Esquermes).....	Dames bernardines.......	Pensionnat de demoiselles.
Roubaix..............	Carmelites..............	Instruction des jeunes filles.
Tourcoing............	Sœurs de N.-D. des Anges..	Instruction des jeunes filles.
Cambrai...	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades. — Noviciat et maison mère.
Cambrai..............	Sœurs de Sainte-Claire....	Instr. grat. des jeunes filles.
Le Câteau............	Sœurs de la congr. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles.
Avesnes..............	Sœurs de la Pr. de S.te-Th.	Soin des malades et Instruction des jeunes filles.
Douai................	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Douai................	Dames de Flines.........	Idem.
Douai................	Dames de la Sainte-Union..	Idem.
Douai.	Sœurs carmélites	Idem.
Douai................	Sœurs de Sainte-Marie.....	Soin des malades en ville.
Saint-Saulve..........	Sœurs ursulines..........	Instruction des jeunes filles.
Valenciennes........ .	Sœurs de St.-Joseph......	Instruction des jeunes filles soin des malades.

2.e SECTION. — *Communautés dépendantes d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.*

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET, de l'institution.
Cambrai..	Cambrai, hôp. St.-Julien	Sœurs de l'O. de S-Aug	Soin des malades.
Paris....	Cambrai (Hosp. Gén.).	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris...	Cambr.(h. Vanderburch)	Idem..............	Soin, inst. des j. filles.
St.-Laurent (Vendée).	Cambrai.............	Filles de la Sageese..	Salle d'asile.
Esquermes	Cambrai........	Dames Bernardines...	Pensionnat de demois.
St-Sauveur le-Vicomte	Abancourt.	Sœurs des écoles chr.	Idem.
Douai. ..	Avesnes-lez-Aubert....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. ..	Béthencourt	Idem.	Idem.
Amiens..	Boursies.............	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
Douai...	Briastre.............	Dames de la Ste-Union	Instr. des Jeunes filles.
Avesnes..	Cagnoncles..........	Sœurs de la Providence	Salles d'asile.
Amiens..	Cantaing............	Sœurs de la Ste-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Douai ...	Caudry.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Clary.......	Idem....	Idem.
Cambrai..	Crèvecœur...........	Sœurs de St-Augustin	Idem.
Amiens..	Doignies...........	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Amiens..	Escaudœuvres........	Idem..............	Idem.
Douai...	Etrun	Dames de la Ste-Union	Idem.
Amiens..	Fontaine-Notre-Dame..	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
St-Sauveur	Fontaine-au-Pire......	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Amiens..	Gouzeaucourt........	Idem..	Idem.
Douai ...	Haussy.............	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Amiens..	Honnecourt..........	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Iwuy..............	Dames de la Ste.Union	Idem.
St-Laurent (Vendée).	Le Câteau...........	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Cambrai.	Le Câteau...........	Augustines	Soin des malades.
Amiens..	Marcoing	Sœurs de la Ste.-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Paris ...	Maretz.......... ..	Filles de la Charité..	Idem.
Amiens..	Masnières.........	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
Douai ...	Maurois..	Dames de la Ste-Union	Idem.
St-Laurent	Neuville-St-Remy	Filles de la Sagesse .	Idem.
St-Laurent (Vendée).	Paillencourt.	Idem.......... ...	Idem.
St-Sauveur	Romeries	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Douai...	Saint-Aubert	Dames de la Ste.-Uuion	Idem.
Avesnes..	Saint-Souplet........	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai. ..	Saint-Waast	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai. ..	Saulzoir.............	Idem..............	Idem.
Le Câteau.	Solesmes...........	Congrégation de N.-D.	Idem.
Amiens..	Troisvilles..........	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai ...	Vendegies	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. ..	Viesly	Idem.............	Idem.
Amiens..	Villers-Plouich.......	Sœurs de la Ste-Fam	Idem.
Paris....	Douai (Hospice-Général)	Filles de la Charité...	Soin des vieil. et enf.
Paris....	Douai....	Idem..............	Secours à domicile.
Lille	Aix.......... ..	Religieuses francisc..	Idem.
Paris....	Aniche............	Idem..............	Pensionnat, asile, soins des malades.
Douai.. .	Aniche..............	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.

Chef-lieu de la congrég.ons	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Amiens..	Auchy	Sœurs de la Ste.-Fam.	Instr. des jeunes filles
Lille....	Auchy	S. N-D. de la Treille.	Idem.
Douai...	Bouvignies	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai....	Cuincy	Idem	Idem.
Douai...	Dechy	Idem	Idem.
Douai...	Ecaillon	Idem	Idem.
Cambrai..	Fenain	Augustines	Idem.
Douai...	Flers	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Flines lez-Raches	Dames de Flines	Idem.
Douai...	Gœulzin	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Poitiers.	Hornaing	Sœurs de St-André..	Idem.
Avesnes..	Lallaing	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Lambres	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Lauwin-Planque	Idem	Idem.
Amiens..	Lécluse	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Marchiennes	Dames de la Ste.-Union	Idem
Portieux.	Nomain	Sœurs de la Providence	Idem.
Portieux.	Orchies	Idem	Idem.
Lille....	Orchies (hospice)	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des mal. et vieill.
Douai...	Pecquencourt	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Roost-Warendin	Idem.	Idem.
Douai...	Sin	Idem	Idem.
Paris....	Somain	Filles de la Charité..	Instruction des jeunes filles et s. des malades
Portieux.	Somain	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Vred	Dames de la Ste-Union	Idem.
S-Laurent (Vendée).	Warlaing	Filles de la Sagesse..	Instruction des jeunes filles et s. des malades
Paris....	Lille (h. des V.-H. et B.)	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Lille (h. de Stappaert).	Idem	Soin des enfants.
Paris....	Lille (secours à domic.).	Idem	Secours aux ind. mal.
Paris....	Lille	Sœurs de Bon-Secours	Soin des mal. en ville
Lille....	Lille (Hospice Général)	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Cambrai.	Lille (hôp. St.-Sauveur)	Augustines	Soin des malades.
Cambrai..	Lille (hosp. Ganthois).	Idem	Soin des vieilles femm.
Lille....	Lille (asile d'aliénées).	Filles de l'Enf. Jésus.	Soin des malades.
Angers..	Lille	Dames du Bon-Pasteur	Pens. de filles repenties
St-Laurent	Lille	Filles de la Sagesse...	Inst. de sourdes-muett.
S-Laurent	Lille	Idem	Salles d'asiles.
Paris...	Lille	Dames de St-Maur..	Inst. des jeunes filles.
Rennes.	Lille	Petites Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Douai...	Annappes	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Paris....	Annappes	Filles de la Charité...	Soin des vieillards.
Paris...	Armentières	Filles de la Charité..	Soin des vieillards et Instr. des jeunes filles.
Paris...	Armentières	Dames de St-Maur...	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Armentières Campagne.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Amiens..	Aubers	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Avelin	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Baisieux	Idem	Idem.
Lille....	Beaucamps	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai....	Bersée	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Bondues	Idem	Idem.
Lille....	Bondues (Hospice)...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Douai...	Camphin	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Capelle	Idem	Idem.

Chef-lieu de la congrég.°	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Lille....	Comines.............	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles.
Cambrai..	Comines (Hopital).....	Augustines........ .	Soin des malades.
Douai...	Croix..............	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Douai.. .	Cysoing............	Idem..............	Idem.
Lille....	Deûlémont..........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Ennetières.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Ennevelin..........	Idem	Idem.
Douai...	Erquinghem..	Idem..............	Idem.
Douai. ..	Faches.	Idem..............	Idem.
Douai....	Fives......	Idem.............	Idem.
Douai. ..	Flers.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Argentan.	Fournes............	Dames de l'éduc. chr.	Idem.
Lille....	Frelinghien.........	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Douai...	Fretin	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille	Genech.............	Dames Franciscaines .	Idem.
St-Laurent	Halluin	Filles de la Sagesse.	Idem.
St Laurent	Haubourdin.........	Filles de la Sagesse..	Idem.
Lille....	Hellemmes.	Dames franciscaines..	Idem.
Douai...	Hem...............	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille. ...	Herlies............	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai ...	La Bassée	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille. ...	La Bassée (Hospice)...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Poitiers..	La Madeleine	Sœurs de St-André...	Instr. des jeunes filles
Lille....	Lambersart..	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Douai...	Lannoy.	Dames de la Ste-Union.	Idem.
Douai. .	Leers..............	Idem............	Idem.
Lille. ...	Lesquin.	Dames Franciscaines..	Idem.
Lille....	Linselles...........	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Amiens..	Lompret	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Argentan.	Loos..............	Dames de l'éduc. chrét.	Idem.
Angers ..	Loos..............	Dames du Bon-Pasteur.	Soin des orphelins.
Paris....	Loos..............	Filles de la Charité. .	Soin des malades.
Lille	Lys	Dames Franciscaines .	Idem.
Douai. ..	Marcq-en-Barœul......	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Mons-en-Barœul.	Filles de l'Enf.-Jésus	Inst. des jeunes filles.
Douai...	Mons-en-Pévèle.......	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille....	Moulins-Lille........	Dames Franciscaines.	Idem.
Douai...	Neuville-en-Ferrain . . .	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. ..	Pont-à-Marcq.	Idem..............	Idem.
Lille.....	Provin.............	Dames Franciscaines..	Idem.
Paris....	Quesnoy-sur-Deûle.....	Filles de la Charité...	Idem.
Avesnes..	Roncq..............	Sœurs de la Providence	Idem.
Lille	Roubaix (Hospice)....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille.. .	Roubaix (Hôpital)	Idem.......... ...	Soin des malades.
Douai ..	Roubaix............	Dames de la Ste Union	Instr. des jeunes filles.
St-Laurent	Roubaix............	Filles de la Sagesse ..	Salles d'asile.
Paris....	Roubaix............	Sœurs de Bonsecours..	Soin des malades.
Lille....	Sailly	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles
Douai ...	Sainghin-en-Mélantois .	Dames de la Ste-Union	Idem.
St-Laurent	Santes............	Filles de la Sagesse. .	Salles d'asile.
Cambrai..	Seclin (hospice)......	Augustines........	Soin des malades.
Rouen...	Seclin	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles
Lille. ...	Templeuve	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Paris....	Tourcoing..........	Filles de la Charité . .	Secours à domicile
Avesnes..	Tourcoing	Sœurs de la Providence	Instruction des jeunes filles et soins des vieill.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Douai. . .	Tourcoing	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Lille	Tourcoing	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Lille....	Tourcoing (hospice)...	Idem.	Soin des vieillards.
Douai. . .	Tourmignies..........	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Verlinghem..........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Lille....	Wambrechies.........	Idem.............	Soin des vieillards.
Rouen...	Wambrechies.........	Sœurs de la Providence	Inst. des jeunes filles.
Lille.....	Wasquehal...........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Lille ...	Wattrelos	Idem..............	Idem.
Douai ...	Wavrin	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Portieux .	Lille (Wazemmes)	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles
Douai ..	Lille (Wazemmes).....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille. ...	Lille (Wazemmes) .. .	Sœurs de N. D. de la T.	Soin des malades.
Lille... .	Wervicq	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles
Paris....	Willems.............	Filles de la Charité..	Instr. et visite des m.
Lille	Dunkerque (Hospice).	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Lille....	Dunkerque (m.on de ch.)	Idem.	Secours à domicile.
Amiens. .	Dunkerque...........	Dames de Louvencourt	Inst. des jeunes filles.
Rouen. .	Dunkerque.	Sœurs de la Providence	Soin des malades.
Douai ...	Dunkerque	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Paris....	Bergues (hospice).....	Filles de la Charité...	Soin des vieillards, etc.
Lille. ...	Bourbourg (hospice)..	Filles de l'Enf.-Jésus	Id. et inst. jeunes filles
Lille. ..	Gravelines.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Hospice et asile.
Douai ...	Esquelbecq.	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai. ..	Lederzeele..	Idem	Idem.
Douai...	Rosendaël	Idem..	Idem.
Douai. ..	Looberghe..........	Idem.	Idem.
Douai. .	Téteghem.	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai. ..	Hazebrouck..........	Filles de la Charité .	Instr. des jeunes filles.
Paris. ...	Hazebrouck (Hospice)..	Sœurs de S-Vinc. de P.	Soin des vieillards
Douai ...	Arnèke	Dames de la Ste-Union	Inst. des jeunes filles.
Lille. ...	Bailleul (hospice).....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille	Bailleul	Filles de l'Enf.-Jésus .	Inst. des jeunes files.
Paris....	Bailleul.	Dames de St.-Maur..	Idem.
Douai. ..	Caëstre	Dames de la Ste.-Union.	Idem.
Lille. ...	Cassel.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Lille	Cassel (Hospice).......	Idem...	Soin des vieill. et enf.
Douai...	Doulieu.............	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Paris....	Estaires.............	Filles de la Charité...	Soin des orphelins.
Douai. .	Estaires............	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Godewaersvelde	Filles de l'Enfant-J..	Idem.... ....
Douai...	Hondeghem.........	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Houtkerque..........	Idem.............	Idem.
Douai. ..	La Gorgue	Idem.............	Idem.
Lille....	Merville	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille....	Merville...........	Idem............	Instr. des jeunes filles
Lille....	Morbecque	Filles de l'Enfant-J..	Idem
Amiens. .	Morbecq. (la-Motte-au-B.)	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Neuf-berq	Douai.............	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. ..	Nieppe.............	Idem.	Idem.
Douai ...	Oudezeele	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. ..	Renescure..........	Idem............	Idem.
Lille....	Steenbecque...........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Lille....	Steenvoorde (hospice)...	Filles de l'Enf.-Jésus .	Soin d. vieill.et malades
Lille....	Steenvoorde.	Idem..............	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Steenwerck	Idem.........	Idem.
Lille	Steenwerck.........	Idem.............	Soin des vieillards.,
Amiens..	Vieux-Berquin........	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Lille....	Vieux-Berquin........	Filles de l'Enf.-Jésus..	Soin des vieillards.
Avesnes..	Valenciennes..... . .	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Paris. ..	Valenciennes.........	Filles de la Charité...	Secours à domicile et instr. des jeunes filles.
St-Laurent	Valenciennes.........	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Lille....	Abscon..............	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles
Avesnes..	Anzin	Sœurs de la Providence	Idem.
Paris....	Anzin...	Filles de la Charité ..	Soins des malades.
Paris....	Aubry.............	Idem..............	Inst. des jeunes filles.
Amiens..	Aulnoy.............	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Amiens..	Avesnes le-Sec.......	Idem....	Idem.
Amiens..	Bellaing	Idem..............	Idem.
Amens..	Beuvrages	Idem..............	Idem.
Douai...	Bouchain....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Brillon.............	Idem............	Idem.
Douai ..	Bruay..............	Idem....	Idem.
Lille....	Condé.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Denain.............	Dames de la Ste-Union	Idem.
Paris ...	Denain	Filles de la Charité. .	Soin des malades.
Douai ...	Douchy............	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Flines.............	Idem...	Idem.
Lille. ...	Fresnes...........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Amiens..	Haveluy............	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai ...	Hergnies	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai. ..	Hérin.	Idem.............	Idem.
Douai. .	Lecelles..	Idem.......	Idem
Douai. ..	Mastaing...........	Idem........... .	Idem.
Douai...	Moncheaux	Dames de la Ste-Union	Idem.
Portieux.	Mortagne...........	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Amiens .	Nivelles............	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai ...	Noyelles sur Selles....	Idem..............	Idem.
Lille....	Onnaing	Filles de l'Enfant-J...	Idem.
Lille.. ..	Quaroube.......... .	Filles de l'Enfant.-Jés.	Idem.
Amiens..	Raismes......... ...	Sœurs de la Ste-Famille	Idem
Avesnes..	Saint-Amand.	Sœurs de la Providence	Idem.
Amiens..	Saultain	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai. ..	Sebourg......... ...	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. ..	Thiant.	Idem.............	Idem.
Douai. ..	Thivencelles	Idem.............	Idem.
Douai. ..	Trith-St.-Léger.	Idem.	Idem.
Douai....	Wallers............	Idem.............	Idem.
Douai...	Wavrecham	Idem	Idem.
Cambrai..	Aymeries	Augustines.........	Idem.
Avesnes..	Anor.	Sœurs de la Providence.	Idem.
Avesnes..	Bavai.............	Idem	Idem.
Douai. .	Baudegnies	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes.	Bellignies...........	Sœurs de la Providence	Idem.
Lille....	Bousies.............	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES. où les établissements sont situés.	NOM. de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Douai...	Cousolre....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Engle-Fontaine.......	Idem.............	Idem.
Douai...	Eppe-Sauvage........	Idem........... ..	Idem.
Avesnes..	Etrœungt............	Sœurs de la Providence	Idem.
Lille....	Forest.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Avesnes..	Fourmies.......... .	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai....	Frasnoy...	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes..	Glageon	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Gommegnies	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. .	Hargnies.	Idem.......	Idem.
Avesnes .	Landrecies...........	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes .	Le Quesnoy...... ...	Idem...............	Idem.
Avesnes .	Le Quesnoy (hospice) ..	Idem.............	Soins des vieill. et orph
Avesnes..	Marbaix.......	Idem.............	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Mareschès...... ..	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Avesnes .	Maubeuge...........	Sœurs de la Providence	Soins des vieill. et instr
Avesnes .	Ohain..............	Idem.............	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Pont-sur-Sambre......	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille	Preux-au-Bois	Filles de l'Enf-Jésus.	Idem.
Lille. ...	Robersart............	Filles de l'enfant Jés.	Idem.
Douai....	Ruesnes...	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes..	Sains..............	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai. ..	Solre-le-Château......	Dames de la Ste-Union	Idem.
Portieux..	Trélon.............	Sœurs de la Providence.	Idem.
Douai. .	Wargnies-le-Petit.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes .	Wignehies..........	Sœurs de la Providence	Idem.

CULTE PROTESTANT.

Le nombre des personnes qui professent la religion protestante est peu considérable dans le département.

Il existe une église consistoriale à Lille, et cinq oratoires à Lille, Quiévy, Walincourt, Inchy et Saint-Amand.

Pasteurs : MM. Echenauer, à Lille ; Lebrat, à Roubaix , Levavasseur , dit Durelle , à Quiévy ; Schoen , à Walincourt ; N..., à Inchy ; Devisme, Casimir, à Saint-Amand.

CULTE HÉBRAIQUE.

Les juifs existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, à Dunkerque et à Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Ministre officiant. M. Lœvensohn.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

COUR IMPÉRIALE DE DOUAI.

Les audiences ordinaires de la cour s'ouvrent à dix heures du matin et sont de trois heures au moins.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, et la deuxième chambre civile, les jeudi, vendredi et samedi.

La chambre des mises en accusation siége ordinairement le jeudi de chaque semaine, et en outre, sur la convocation de son président, toutes les fois que les affaires sont en état.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences les lundis et jours suivants, tant pour le jugement des affaires dont elle a l'attribution que pour celui des affaires civiles qui lui sont renvoyées par le premier président.

La cour d'assises siége au moins une fois par trimestre, pendant les mois de février, mai, août et novembre.

Le greffe est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, sans interruption.

COMPOSITION DE LA COUR IMPÉRIALE.

Premier Président, M. de Moulon (O. ✱). — *Premier Président honoraire*, M. Preux, (O ✱). — *Présidents*, MM. Danel, ✱; Dumon, Demeyer, ✱, Binet, ✱. — *Président honoraire*, M. Petit, ✱.

Conseillers, MM. Tailliar, ✱; De Warenghien, ✱; Benoist; Vanderwallen, ✱; Cahier, ✱; Souquet; Lenglet; Francoville, ✱; Minart, ✱; Lagarde; Grimbert; Devinck; Le Bihan, ✱; Cotteau; de Guerne; Farez; Daman; Courtin, ✱; Bottin; Faucher; Danniaux; De Caudavaine, ✱; Fiévet; Bertauld; Drouard de Lezey. — *Conseiller honoraire*, M. Dubrulle, ✱.

PARQUET. — *Procureur-général impérial*, M. Camescasse, ✱; — *Premier avocat-général*, M. Morcrette, ✱. — MM. Carpentier, Berr, *avocats généraux*. — *Substituts pour le service du parquet*, MM. Preux; Hazard.

GREFFE. — *Greffier en chef*, M. Cuvelle. — *Commis-greffiers assermentés*. MM. Debonte, Dupuis, Lenglin, Broutin et Bourriot.

Liste de service et composition des chambres pendant l'année judiciaire commencée le 1er novembre 1860.

PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE.

Premier Président, M. de Moulon (O. ✱); *président*, M. Demeyer ✱;

Conseillers, MM. Tailliar, ✻, Benoist, Cahier, Lenglet, Lagarde, de Guerne, Fiévet, Drouart de Lezey.

DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE.

Président, M. Danel, ✻; *Conseillers*, MM. Francoville, Vanderwallen, ✻; Souquet, Grimbert, Cotteau, Farez, Daman, Bottin, Decaudavaine, ✻.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

Président, M. Binet ✻; *Conseillers*, MM. Lagarde, Courtin, Fiévet, Bertauld.

CHAMBRE DES APPELS EN POLICE CORRECTIONNELLE.

Président, M. Dumon; *Conseillers*, MM. de Warenghien, ✻; Minart, ✻; Devinck, Le Bihan, ✻; Courtin, Faucher, Danniaux, Bertauld.

Avocats à la Cour impériale, MM. Honoré, Talon, Pellieux, Dupont père, d'Esclaibes, Duhem, Coquelin, Flamant, Clavon, Delebecque, Merlin, Lemaire, Legrand, Demarquette, Delaby, de Beaulieu, Lemaire, Delaby, Rossignol, Flamen, Maurice, Rémoleux dit Dartois, Dubois, Desuède, Honoré, Béharelle, Brassart, Hattu.

Avocats admis au stage, MM. Bommart, Fliniaux, Tarlier, Boucher-Cadart, Lancien, Houcke, Dalbersanson, Bommier, de Coussemacker, Danvin, Dupont fils.

Avoués près de la Cour, MM. Debeaumont, Estabel, Huret, Lavoix, Legrand, Villette, Bonnaire, Poncelet, Dussalian.

Huissiers-audienciers, MM. Bracq, Vaillant, Leclercq, Coppin, Pinsart.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à onze heures. Les jeudis et les vendredis sont consacrés aux affaires civiles et aux criées; et les mardis et les samedis aux affaires correctionnelles. Les référés ont lieu devant le président, les mercredis, à onze heures.

Président, M. Maurice de la Gorce. — *Juges*, MM. Verleye, juge d'instruction; Deleye, Lucas; *Juge suppléant*, M. Hovelt. — *Procureur impérial*, M. Bagneris. — *Substitut*, M. A. Armand. — *Greffier*, M. Dejaeghère. — *Commis-Greffier*, M. Guitton.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Lefebvre, bâtonnier; de Lesdain, Cousin, Lemaire, Willems, Bogaert, Schadet, Gaspard, Lemaire, Pelletrau, Regodt.

Avoués, MM. Carpentier, Hovelt, Quenez, Montenuis, Duchateau, Liem, Lebleu.

Huissiers, MM. Vollaeys, Dumont, Delahaye, Vianne, à Dunkerque ; Tersen, Sterkman, à Bergues; Baron, Venderluys, à Bourbourg; Duchâtel, à Gravelines ; Ryngaert, à Hondschoote ; Marchand, à Rexpoëde ; Cassella, à Watten ; Dedryver, à Wormhoudt.

JUSTICES DE PAIX.

1er. CANTON. — DUNKERQUE–EST. — Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge–de–paix*, M. Tresca. *Suppléants*, MM. Carpentier et Lefebvre. *Greffier*, M. Demaegt. *Huissier–audiencier*, M. Delahaye.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, a dix heures.

2e. CANTON. — DUNKERQUE–OUEST. — Il réunit quatre communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Choussy. *Suppléants*, MM. De Clebsattel, ✱, et Willems. *Greffier*, M. Cleys. *Huissier–audiencier*, M. Vianne.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque, MM. Hovelt, Villette, Debaëque, Darras, Choquet, Delval.

Commissaires-priseurs, MM. Nagel fils et Thilliez.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les mardis, à 10 heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire central de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Nosten.

3e. CANTON. — BERGUES. — Il est composé de treize communes. *Juge–de–paix*, MM. Deberdt. *Suppléants*, MM. Goutier et Pluvier. *Greffier*, M. Isoré. *Huissier–audiencier*, N...

Jours d'audience : les audiences sont fixés aux lundis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Delport, Guilbert, Dequeker, à Bergues.

Commissaire-priseur, M. Bellinck.

4e. CANTON. — BOURBOURG. — Il réunit treize communes. *Juge-de-paix*, M. Descarpentry. *Suppléants*, MM. Deschodt et Bondu. *Greffier*, M. Picquart. *Huissier–audiencier*, M. Baron.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Verschaeve, Schalier, à Bourbourg.

5e. CANTON. — GRAVELINES. — Il réunit quatre communes. *Juge–de–paix*, M. Wanwormhoudt, *Suppléants*, MM. Demarle et Loosdregt. *Greffier*, M. Bellon. *Huissier–audiencier*, M. Duchâtel.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Salomé et Loosdregt, à Gravelines.

6e. CANTON.— HONDSCHOOTE.— Il est composé de huit communes. *Juge-de-paix*, M. Duvet. *Suppléants*, MM. Goudaert et Verley. *Greffier*, M. Debil. *Huissier-audiencier*, M. Ringaert.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Goudaert, Verley, à Hondschoote; Deprez, à Rexpoëde.

7e. CANTON. — WORMHOUDT. — Il est composé de dix communes. *Juge-de-paix*, M. Billiet. *Suppléants*, MM. Villette, à Bollezeele, Dehaëne, à Wormhoudt. *Greffier*, M. Caboste. *Huissier-audiencier*, M. Dedryver.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Debreyne, à Wormhoudt; Villette fils, à Bollezeele; Devey, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement d'Hazebrouck.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les vendredis sont destinés aux affaires civiles, les samedis aux affaires civiles et commerciales. Les jeudis sont consacrés aux affaires correctionnelles, des douanes, des contributions indirectes et forestières. Les lundis sont réservés pour les criées, et les mercredis pour les délibérés en la chambre du conseil.

Président, M. Loy. — *Juges*, MM. Lespagnol, juge d'instruction, Quenson, Gobert. — *Juges suppléants*, MM. Deschodt, Kien, Ruyssen. — *Procureur impérial*, M. Doé de Maindreville. — *Substitut*, M. Gentil.— *Greffier*, M. Caboche.— *Commis-greffier*, M. Vanderputte.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Deschodt, Alf. Kien, Deblock

Avoués, MM. Ruyssen, Kien, Leleu, Taverne.

Huissiers, MM. Bruneel, Degrendel, Frison, Debert, Paresys, à Hazebrouck; Bernoux, Herry, à Bailleul; Lynde, Fernagut, à Cassel; Jourdain, Cordier, à Steenvoorde; Lancry, à Merville.

JUSTICES DE PAIX.

1er. CANTON. — HAZEBROUCK-NORD. — Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bieswal. *Suppléant*, M. Leleu. *Greffier*, M. Legrand. *Huissiers-audienciers*, tous les huissiers d'Hazebrouck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2e. CANTON. — HAZEBROUCK-SUD. — Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Massiet. *Suppléant*, M. Alf. Kien. *Greffier*, M. Cauwel. *Huissier-audiencier*, M. Bruneel.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck, MM. Bogaert, Smagghe, Bloeme, à Hazebrouck; Roussel, à Renescure; Decool, à Wallon-Cappel; Toursel, à Caestre; Deram, à Steenbecque.

Commissaire-priseur, M. Deroo.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges-de-paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après-midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Wavyn.

3e. CANTON.— BAILLEUL-NORD-EST.— Il est composé de trois communes, plus d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dathis, *Suppléants*, MM. Declecq et Stoppelgast. *Greffier*, M. Séname; *Huissier-audiencier*, M. Herry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, a dix heures.

4e. CANTON. — BAILLEUL-SUD-OUEST. — Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Vandeper. *Suppléants*, MM. Leurs et H. de Coussemaker. *Greffier*, M. Loviny. *Huissier-audiencier*, N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul, MM. Liem, Lhotté fils, Declercq, à Bailleul; Gokelaere, à Nieppe; Plouvier, à Steenwerck; Taffin, à Vieux-Berquin.

Commissaire-priseur, M. Debaeker.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Flahaut-Hubert.

5e. CANTON. — CASSEL. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Smagghe. *Suppléants*, MM. Dehandschoewerker et D'hont. *Greffier*, M. Aernouts. *Huissier-audiencier*; N...

Jours d'audience : Les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures.

Notaires du canton de Cassel, MM. Dehandschoewerker, Morael et Delabaëre, à Cassel; Bogaert, à Rubrouck.

6e. CANTON. — MERVILLE. — Il est composé de cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Arnould, à Merville. *Suppléants*, MM. Duquenne et Verhaeghe. *Greffier*, M. Vanuxem, à Merville. *Huissier-audiencier*. M. Lancry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville, MM. Verhaeghe fils, Legrand, à Merville ; Hennion, Bonduel, à Estaires.

Commissaires priseurs, MM. Ducatez, à Merville ; Menche, à Estaires.

7e. CANTON. — STEENVOORDE. — Il réunit cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Haeu. *Suppléants*, MM. Beck et N... *Greffier*, M. Legrand. *Huissier-audieneier*, M. Jourdain.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde, MM. Vercamer et Hem, à Steenvoorde; Stoffaes, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Lille.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure après midi, les lundis, mardis et mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles : les jeudis, vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. Dufresne (O. ✻). — *Vice-président*, M. Lallier, — *Juges*, MM. Boutry, ✻, Bourdon, Tournier, de Coussemaker, ✻ ✠. *Juges d'instruction*, MM. Loingeville, ✻, Artaud, ✻. *Juges suppléants*, MM. Desrousseaux, ✻, Brielman, Telliez. — *Procureur impérial*, M. Chevalier. — *Substituts*, MM. Leroy, Gimelle. — *Secrétaire du parquet*, M. Dierckens. — *Greffier*, M. Cresson. — *Commis-greffiers*, MM. Lutun, Lelièvre, Lelièvre jeune et Demarchelier

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Brielman, Blondeau, Delannoy, Théry, Ladureau, Dupuis, Dubus, Chombart, Houzé de l'Aulnoy, Compagnon, S. Nepveur, Brackers d'Hugo, Ovigneur, Labbe, Bayart, Grillet, Legrand (Pierre).

Avocats stagiaires, MM. Boniface, Gruloy, Desmottes, Philippe, Lefebvre, Paquet, Derick-Descamps, Théry fils.

Avoués, MM. Samin, Ed. Desrousseaux, Hurtrel, Coquelle, Lefrancq, Gennevoise, Bulteau, Blondeau fils.

Huissiers, MM. Mas, Doutreligne, Desante, Dubreucq, Leplat, Huart, Pannier, Broutin, Lefebvre, Desante jeune, Carbonnier, Doutreligne jeune, Tiprez, à Lille ; Doutreligne, à Lannoy ; Fru-

chart, à Armentières; Lys, à Haubourdin : Létendart, à Pont-à-Marcq; Delory, à Quesnoy; Bonnaire, à La Bassée; Fontaine, Tiberghien, à Roubaix; Dupont, à Seclin; Loiseau, à Cysoing; Ruffelet, à Tourcoing.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — LILLE-NORD-EST. — Il est composé de trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Delerue. *Suppléants*, MM. Félix Dehau et Pajot. *Greffier*, M. Lequenne. *Huissier-audiencier*, M. Huart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à trois heures.

2e. CANTON. — LILLE-CENTRE. — Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Blondin. *Suppléants*, MM. Carlier et Desrousseaux, Edouard-Victor. *Greffier*, M. Duretz. *Huissier-audiencier*, M. Pannier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin.

3e. CANTON. — LILLE-SUD-EST. — Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bougenier. *Suppléants*, MM. Deledicque et Flamen. *Greffier*, M. Beckaert, *Huissier-audiencier*, M. Doutreligne jeune.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, a neuf heures du matin.

4e. CANTON. — LILLE-SUD-OUEST. — Il comprend trois communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lejosne. *Suppléants*, MM. Mas, N... *Greffier*, M. Leborgne. *Huissier-audiencier*, M. Carbonnier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures et demie du matin.

5e. CANTON. — LILLE-OUEST. — Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dancoisne. *Suppléants*, MM. Blondeau et Hurtrel. *Greffier*, M. Wannercho. *Huissier-audiencier*, M. Dubreucq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures du matin.

Notaires des cinq cantons de Lille, MM. Carlier, Desmottes, Mas, L. Desrousseaux, ✲, Pajot, Coustenoble fils, Defontaine, Desrousseaux, J. Danel, Courmont, Lebigre, Meunier, Lefebvre, Herlin, Deledicque, Dujardin, Leclercq, Werquin, à Lille; Cochez, à Ronchin; Guérin, à Wambrechies.

Commissaires-priseurs, MM. Drion, Pajot, Delfosse, Cottignies, Jude, à Lille.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences les lundis, à dix heures. Un commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Guidacioli.

9e. CANTON. — ARMENTIÈRES. — Il est composé de sept communes. *Juge-de-paix*, M. Lesage. *Suppléants*, MM. Butin et Dansette, ✻, *Greffier*, M. Samyn. *Huissier-audiencier*, M. Fruchart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à deux heures.

Notaires du canton d'Armentières, MM. Desmazières, Debruyne, à Armentières; Houzé, à Frelinghien.

Commissaire-priseur, M. Duretz, à Armentières.

7e. CANTON. — CYSOING. — Il réunit quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Revel. *Suppléants*, MM. Delinselle et Delerue, à Cysoing. *Greffier*, M. Damide. *Huissier-audiencier*, M. Loiseau.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin:

Notaires du canton de Cysoing, MM. Delinselle, à Cysoing; Bommart, à Templeuve.

8e. CANTON. — HAUBOURDIN.— Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Tierce. *Suppléants*, MM. Menche et Duverdyn, *Greffier*, M. Spanneut. *Huissier-audiencier*, M. Lys.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton d'Haubourdin, MM. Béghin, à Haubourdin, Josson, à Lomme; Galloo, à Radinghem; Menu, à Wavrin.

9e. CANTON. — LA BASSÉE. — Il réunit onze communes. *Juge-de-paix*, M. de Lagorce. *Suppléants*, MM. Dutilleul et Ybert. *Greffier*, M. Béghin. *Huissier-audiencier*, M. Bonnaire.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée, MM. Cousin, Serrurier, à La Bassée; Deron, à Aubers; Dutilleul, à Fournes.

10e. CANTON. — LANNOY. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Hindré, à Lannoy. *Suppléants*, MM. Parent et Brame. *Greffier*, M. Marquette. *Huissier-audiencier*, M. Doutreligne.

Jours d'audience les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Lannoy, MM. Catteau, à Lannoy; Reuflet, à Ascq.

11e. CANTON. — PONT-A-MARCQ. — Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Delecluze. *Suppléants*, MM. Bruneau et Josson. *Greffier*, M. Desmazières. *Huissier-audiencier*, M. Létendart.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq, MM. Josson, à Pont-à-Marcq, Cousin, à Phalempin.

12e. CANTON. — QUESNOY-SUR-DEULE. — Il se compose de neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Desplanques. *Suppléants*, MM. Fauvarque et Frétin, ✻. *Greffier*, M. Gervoson. *Huissier-audiencier*, M. Delory.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle, MM. D'halluin, à Quesnoy; Lamblin, Meurillon, à Comines.

13e. CANTON. — ROUBAIX. —Il est composé de quatre communes. *Juge-de-paix*, M. Parel. *Suppléants*, MM. Cottigny et Lanvin. *Greffier*, M. Lemaire. *Huissiers-audienciers*, MM. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Roubaix, MM. Lanvin, Cottigny, Duchange, à Roubaix.

Commissaire-priseur, M. Loridan.

14e. CANTON. — SECLIN. — Il réunit seize communes. *Juge-de-paix*, M. Delespaul. *Suppléants*, MM. Collette fils et Cottignies, *Greffier*, M. Cornillot. *Huissier-audiencier*, M Dupont.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux jeudis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Seclin, MM. Collette, Cottignies, à Seclin.

15e. CANTON. — TOURCOING-NORD. — Il est composé de cinq communes, plus une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Truche. *Suppléants*, MM. Deroubaix et N... *Greffier*, M. Vanaverbecq. *Huissier-audiencier*, M. Ruffelet.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin, et aux samedis, à deux heures du soir.

16e. CANTON. — TOURCOING-SUD. — Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Duchochois. *Suppléants*, MM. Rousselle-Caulliez et Jourdain-Defontaine. *Greffier*, M. Farvaque. *Huissier-audiencier*, M. Ruffelet.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing, MM. Hassebroucq, Delahaye, Delepoulle, à Tourcoing; D'halluin, à Linselles; Labbe, à Roncq; Ducrocq, à Marcq-en-Barœul.

Commissaire-priseur, M. Delahaye.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tout les samedis, à deux heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dujardin.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE
de l'arrondissement de Cambrai.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine. Elles s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure, depuis la rentrée jusqu'au 1er mai, depuis cette dernière époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire, elles commencent à neuf heures et demie et se terminent à midi et demi.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi; elles commencent à neuf heures et demie, depuis la rentrée jusqu'au 1er mai, et à neuf heures, depuis cette époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire.

Les causes qui intéressent les administrations sont portées aux audiences des premier et troisième samedis de chaque mois; celles intentées par les parties civiles, aux audiences des deuxièmes et quatrièmes samedis.

Le lundi et le mardi sont réservés pour les rapports du juge d'instruction, les affaires en délibéré, en instruction, par écrit et à bureau ouvert.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le vendredi, à trois heures de relevée.

Président, M. Proyart, ✠. *Juge d'instruction*, M. Le Clercq, *Juges*, MM. Quecq, Asselin. *Juges suppléants*, MM. Renard, Dutemple. *Procureur impérial*, M. D'houdain. *Substitut*, M. Hibon. *Greffier*, M. Dourlez. *Commis-greffiers*, MM. Belot et Rivière.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du matin, jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats. MM. Pley, ✠, Dutemple, Cirier, Flayelle, Lefrancq, Ouvrard, Delattre.

Avocats stagiaires, MM. Hattu, Delambre, Christian.

Avoués, MM. Farez, Hourie, Rondeau, Glinel, Lavoix, Berna, Lefebvre.

Huissiers, MM. Daigremont, Boudry dit Daniau, Hulot, Doudecame, Herlin, Bommier fils, Bertin, Decupère, à Cambrai, Pierrin, à Carnières; Hautecœur, Picart fils, au Câteau; Marchandise, Pruvost, à Clary; Gonthier, à Marcoing; Blanchard, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1er. CANTON. — CAMBRAI-EST. — Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lestoquoy. *Sup*

pléants, MM. de la Brunière et Cirier. *Greffier*, M. Fliniaux. *Huissier-audiencier*, M. Hulot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

2e. CANTON. — CAMBRAI-OUEST.— Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lancelle. *Suppléants*, MM, Déjardin et Flayelle (Auguste). *Greffier*, M. Masson. *Huissier-audiencier*, M. Décupère.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures à l'Hôtel-de Ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai, MM. Bruley de la Brunière, Lemaire, Savary, Wacquez, Basquin, Mallet, Ledoux, Lefebvre, N..., à Cambrai.

Commissaires priseurs, MM. Rohart et Chemet, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal alternativement présidé par MM les juges-de-paix, tient ses audiences tous les vendredis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public. *Greffier*, M. Laleu.

3e. CANTON. — CARNIÈRES.— Il comprend seize communes. *Juge-de-paix*, M. Bouly. *Suppléants*, MM. Huet et Bricout. *Greffier*, M. Lansiaux. *Huissier-audiencier*, M Piérin, à Carnières.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au jeudi de chaque semaine, à neuf heures : elles ont lieu à Carnières

Notaires du canton de Carnières, MM. Carrez, à Avesnes-lez-Aubert ; Tabary, à Quiévy.

4e. CANTON. — LE CATEAU. — Il comprend la ville du Câteau, le bourg de Câtillon et quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Wauters. *Suppléants*, MM. Eraux et Sartiaux. *Greffier*, M. Delevar. *Huissiers-audienciers*, MM. Hautecœur et Picart fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton du Câteau, MM. Henri Flayelle, Basquin, Penart, Hector Flayelle, au Câteau ; Basquin, à Câtillon.

5e. CANTON. — CLARY.— Il contient dix-sept communes. *Juge de-paix*, M. Delfosse-Boudinier. *Suppléants*, MM. Bauchard et Fignier. *Greffier*, M. Galièque. *Huissiers-audienciers*, MM. Marchandise et Pruvost.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary, MM. Dutemple, à Walincourt ; Bobœuf, à Clary ; Grimbert, à Caudry.

6e. CANTON. — MARCOING. — Il comprend vingt communes. *Juge-*

de-paix, M. Savary. *Suppléants*, MM. Trocmez et Daillard-Bris. *Greffier*, M. Dron. *Huissier-audiencier*, M. Gonthier.

Jours d'audience : tous les mardis à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing, MM. Bommier, à Flesquières ; Dupuick, à Gouzeaucourt.

7e. CANTON. — SOLESMES. — Il contient le bourg de ce nom et seize communes. *Juge-de-paix*, M. Decaux. *Suppléants*, MM. Lempereur et Mesnard-Payen. *Greffier*, N... *Huissier-audiencier* M. Blanchard.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes, MM. Lempereur et Mallet, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE
de l'arrondissement d'Avesnes

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à deux heures. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistrement et des domaines, en bureau ouvert ; les mardis et mercredis, aux affaires correctionnelles ; les jeudis, aux affaires commerciales, expropriations, interdictions, déclarations d'absence, partages, licitations etc. ; les vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. Parmentier. — *Juges*, MM. Bourgeois et Tabary. — *Juge d'instruction*, M. Tabary. — *Juges suppléants*, MM. Hannoye et Quenson. — *Procureur impérial*, M. Le Bihan. — *Substitut*, M. Desticker. — *Greffier*, M. Carniaux. — *Commis-greffiers*, MM. Hamont, Roque et Hazard. — *Expéditionnaire*, M. Calet.

Le greffe est ouvert, pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi ; et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM P. Hannoye, Delaville, Mary, Pillion, J. Lebeau, Guillemin, Manesse, Pascal, Canquelain, Evrard.

Avoués, MM. Pécart, Paul, Caffiery, Couronne, Gauchet, Passage, Dupont.

Huissiers, MM. Pourier, Dineux, Colinet, Cardon, Adam, à Avesnes ; Friard, à Berlaimont, Ringuet, Lobry, à Landrecies ; Deghaye, Lermuzeaux, Mehaux, à Maubeuge ; Duchâteau, Lenclud, Bocquet, Dugimont, au Quesnoy ; Baudson, à Solre-le-Château ; Passage, Mercier, à Trélon ; Guilain et Pagniez, à Bavai.

JUSTICES DE PAIX.

1er. CANTON. — AVESNES-NORD. — Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Georges. *Suppléants*, MM. Lavice et Fauquet. *Greffier*, M. Farce. *Huissier-audiencier*, M. Pourier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

2e. CANTON. — AVESNES-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Evrard. *Suppléants*, MM. Couronne et Marchand. *Greffier*, M. Lefebvre. *Huissier-audiencier*, M. Colinet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes, MM. Ducarne, Canquelain, Davoine, Arnoult, Marchand, à Avesnes ; Demoulin, à Dourlers ; Cottéreaux, à Étrœungt ; Lambret, à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Passage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les Juges-de-paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Renau.

3e. CANTON. — BAVAI. — Il est composé de vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Delefosse. *Suppléants*, MM. Coulmont et Crapez. *Greffier*, M. Erouart. *Huissiers-audienciers*, MM. Guilain et Pagniez.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Marchal, Payen, Gravis.

4e. CANTON. — BERLAIMONT. — Il est composé de quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Delcroix. *Suppléants*, MM. Paul et Emond. *Greffier*, M. Taulet. *Huissier-audiencier*, M. Friard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Eliez et Emond, à Berlaimont.

5e. CANTON. — LANDRECIES. — Il est composé de dix communes. *Juge-de-paix*, M. Béthune. *Suppléants*, MM. Bonnaire, Déquesnes. *Greffier*, M. Madoulé-Lavice. *Huissiers-audienciers*, MM. Ringuet et Lobry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et aux vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Deruez, Stiévez, Meurice, à Landrecies ; Azambre, à Maroilles.

6e. CANTON. — LE QUESNOY-EST. — Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Piette. *Suppléants*, MM. Vaniekant et Dupont. *Greffier*, M. Carion. *Huissiers-audienciers*, MM. Duchâteau, Bocquet, Lenclud, Dugimont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

7e. CANTON. — LE QUESNOY-OUEST. — Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Honoré, *Suppléants*, MM. Rigolet et Lefranc. *Greffier*, M. Loiseau. *Huissiers-audienciers*, MM. Bocquet, Duchâteau, Dugimont, Leuclud.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy, MM. Goffart, Lefranc et Legrain, au Quesnoy ; Lustremant, à Jenlain ; Desenfant, à Gommegnies.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal tient ses audiences tous les samedis, à dix heures, il est présidé alternativement pendant un trimestre par l'un des juges-de-paix.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Spital, Léopold.

8e. CANTON. — MAUBEUGE. — Il est composé de vingt-huit communes. *Juge-de-paix*, M. Horrie. *Suppléants*, MM. Froissard et Ouverlaux. *Greffier*, M. Lesne. *Huissiers-audienciers*, MM. Deghaye, Lermuzeaux et Mehaux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Walrand, Froissard, Ouverleaux, Bottieau, à Maubeuge.

Commissaire-priseur, M. Bayart.

9e. CANTON. — SOLRE-LE-CHATEAU. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Duthil. *Suppléants*, MM. Rouez et Leroy. *Greffier*, M. Baligant. *Huissier-audiencier*, M. Baudson.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Déclemy, Godfrin, à Solre-le-Château.

10e. CANTON. — TRÉLON. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Cayet. *Suppléants*, MM. Macaigne et Stocquelet. *Greffier*, M. N... *Huissiers-audienciers*, MM. Passage et Mercier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Macaigne, à Trélon ; Divry, à Fourmies ; Stocquelet, à Wignehies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Douai.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure. Les mercredis, jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et affaires commerciales ; les samedis aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. Rossignol. — *Juges*, MM. Dorlencourt, Deuzy.— *Juge d'instruction*, M. Dubrulle.— *Juges suppléants*, MM. Honoré, Lemaire, Maurice. — *Procureur impérial*, M. Lefrançois. — *Substitut*, M. Sauvage. — *Greffier*, M. Dubron. — *Commis-greffiers*, MM. Wantiez et Wallez. — *Expéditionnaire*, M. Dubron fils.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Avocats, les mêmes que ceux de la cour impériale.

Avoués, MM. Vigneron, Boutique, Boniface, Desplanque, Barbedienne.

Huissiers, MM. Delgrange, Bracq, Campion, Carnin, Copin, Dellefoly, Vaillant, Tétar, Pinsart, Caplain, à Douai; Sénéchal, à Arleux; Delannoy et Guillemont, à Marchiennes; Lemaire-Deroubaix, à Orchies.

JUSTICES DE PAIX.

1er. CANTON. — DOUAI-NORD. — Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Théry. *Suppléants*, MM. Duclerfays et N... *Greffier*, M. Duhem. *Huissier-audiencier*, M. Vaillant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2e. CANTON — DOUAI-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Déprès. *Suppléants*, MM. Lagache et N... *Greffier*, M. Lepeuple. *Huissier-audiencier*. M. Tétar.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

3e. CANTON. — DOUAI-OUEST. — Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Nutly. *Suppléants*, MM. Huret et Duhem. *Greffier*, M. Jovenet. *Huissier-audiencier*, M. Delgrange.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures.

Notaires des trois cantons de Douai, MM. Druon, Proyart, Gambart, Demont, Moreau, de Bailliencourt dit Courcol, Bruneau, Waché, Cardon, Monier, Trinquet.

Commissaires-priseurs. MM. Millot, Foucart, Delcambre, à Douai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix.

Greffier du tribunal, M. Milliot, à Douai.

4e. CANTON. — ARLEUX. — Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Luiset, à Arleux. *Suppléants*, MM. Leclercq et Pennequin. *Greffier*, M. Peugniez, à Arleux. *Huissier-audiencier*, M. Sénéchal, à Arleux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Lepeuple fils, Pennequin, à Arleux.

5e. CANTON.— MARCHIENNES.— Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Horrie. *Suppléants*, MM. Théry et Debonte. *Greffier*, M. Fourot. *Huissier-audiencier*, M. Delannoy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf. heures.

Notaires du canton, MM. Théry et Debonte, à Marchiennes.

6e. CANTON. — ORCHIES. — Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Adam. *Suppléants*, MM. Josson et Gamonet. *Greffier*, M. Dépret. *Huissier-audiencicr*, M. Lemaire-Deroubaix.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Warocquier, Gamonet, Dubus, à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Valenciennes.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires civiles, les vendredis et samedis aux affaires correctionnelles; néanmoins, l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des eaux et forêts; aux audiences du mardi sont portées les affaires relatives aux expropriations forcées, aux licitations et à toutes les ventes judiciaires, et après celles-ci le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureaux ouverts.

Les affaires civiles de nature a être jugées sur requêtes sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. de Warenghien, ✻. *Juges*, MM. Maniez, juge d'instruction; Boulanger, Dupont. *Procureur impérial*, M. de Beaumont. *Substitut*, M. Bulot. *Greffier*, M. Malicorne.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir sans interruption.

Avocats, MM. Girard, bâtonnier; Regnard, Dubus, Deruesne, Thellier, Saint-Ouen, Foucart, Didiez, Collet, Doutriaux, Theillier.

Avoués, MM. Le Barbier, Delsart, Devillers, Libert, Podevin, N...

Huissiers. MM. Leflan, Syndic, Berquet, Cochinart, Chartier, Bulté, Bruyère, Léchelle, Loth, Bisiau, Bourse, Pillon, à Valenciennes ; Avis, Leclercq, à Bouchain ; Taquet, Marchand, à Condé, Horrie, Desmons, Soucourt, à Saint-Amand.

JUSTICES DE PAIX.

1er. CANTON. — VALENCIENNES-NORD. — Il est composé de sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Charamont. *Suppléants*, MM. Gamblon et Boulan. *Greffier*, M. Baboma. *Huissier-audiencier*, M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

2e. CANTON. — VALENCIENNES-EST. — Il comprend dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dugimont. *Suppléants*, MM. Guislain et Deruesne. *Greffier*, M. Godon. *Huissier-audiencier*, M. Cochinart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

3e. CANTON. — VALENCIENNES-SUD. — Il réunit quatorze communes outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Paillard. *Suppléants*, MM. Tamboise et Collet. *Greffier*, M. Squalard. *Huissier-audiencier*, M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis et samedis à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes, MM. Guislain, Beauvois, Dupire, Baudrain, Gamblon, Alglave, Lefebvre, Dubois. Paillard, Bultot, Stamant, à Valenciennes.

Commissaires-priseurs, MM. Laplace, Dayez, Delahaye, à Valenciennes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous les mercredis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Delgrange.

4e. CANTON. — BOUCHAIN. — Il est composé de vingt-et-une communes. *Juge-de-paix*, M. Hindré, à Bouchain. *Suppléants*, MM. Lahure et Bouchez. *Greffier*, M. Dupont, à Bouchain. *Huissier-audiencier*, N...

Notaires du canton, MM. Bouchez fils, Cogé, Cattelin à Bouchain.

5e. CANTON. — CONDÉ. — Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*,

M. Bonnier. *Suppléants*, MM. Waterneau, Martel, à Condé. *Greffier*, N... *Huissier-audiencier*, M. Marchand.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Martel, Carlier, Mention, à Condé.

Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé, à Condé.

6e. CANTON. — SAINT-AMAND (rive droite de la Scarpe). — Il est composé de sept communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. de Courmaceul. *Suppléants*, MM. Debettignies et Desbrosses. *Greffier*, N... *Huissier-audiencier*, N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, a dix heures.

7e. CANTON.— SAINT-AMAND (rive gauche de la Scarpe).— Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bailliart, ✻. *Suppléants*, MM. Hédon et Waché. *Greffier*, M. Joly. *Huissier-audiencier*, M. Horrie.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand, MM. Loiseau, à Mortagne; Herbert, Baligand, Davainne, Barbieux, Vérez, à Saint-Amand.

Commissaire-priseur, M. Mariage, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant les premier et troisième trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les deuxième et quatrième trimestres.

Il est alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Gonthier. *Commis-greffier*, M. Dupire.

ASSISTANCE JUDICIAIRE.

Aux termes de la loi du 22 janvier 1851, l'admission à l'assistance judiciaire est prononcée par un bureau spécial établi au chef-lieu judiciaire de chaque arrondissement.

Les bureaux d'assistance judiciaire sont composés comme suit :

COUR IMPÉRIALE DE DOUAI.

MM. Preux (O. ✻), premier président honoraire à la Cour impériale, *président;* Rey, vérificateur de l'enregistrement ; Leroy, ancien avocat ; Leroy (de Béthune), ancien avocat ; Dupont, avocat ; Honoré, idem ; de Beaumont, avoué.

TRIBUNAL CIVIL DE DUNKERQUE.

MM. Lambert, vérificateur de l'enregistrement ; Beck, ancien notaire ; de Lesdain, avocat ; Hovelt, avoué ; Lefebvre, avocat.

TRIBUNAL CIVIL D'HAZEBROUCK.

MM. Paillassier, vérificateur de l'enregistrement; Kien, membre du Conseil municipal; Vandewalle, ancien magistrat; Bloeme, notaire; Deschodt, avocat.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE.

MM. Delannoy, avocat, *président;* Cleenewerck de Crayencour, conseiller de préfecture; Desmaretz, vérificateur de l'enregistrement; Ladureau, avocat; Desrousseaux, avoué; Cresson, *secrétaire.*

TRIBUNAL CIVIL DE CAMBRAI.

MM. Leroy A., notaire; Dutemple, avocat; Perrioud, vérificateur de l'enregistrement; Renard, ancien avocat; Hourie, avoué.

TRIBUNAL CIVIL D'AVESNES.

MM. Hannoye, bâtonnier de l'ordre des avocats, *président;* Paul, avoué; Lavice, ancien avoué; N..; Carniaux, *greffier-secrétaire.*

TRIBUNAL CIVIL DE VALENCIENNES.

MM. Lefebvre, ancien maire; Boca, ancien magistrat; Theillier aîné, avocat; Delsart, avoué; N..

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Un décret du 2 mars 1852 a abrogé celui du 22 août 1848 relatif à l'organisation des tribunaux de commerce. Conformément aux articles 618, 619, 620, 621 et 629 du Code de commerce, au décret du 6 octobre 1809 et à la loi du 3 mars 1840, les membres de ces tribunaux sont élus par une assemblée composée de citoyens français, commerçants patentés depuis cinq ans, des capitaines au long cours et des maîtres au cabotage ayant commandé des bâtiments depuis cinq ans et domiciliés depuis deux ans dans le ressort du tribunal.

Les tribunaux de commerce existant dans le département sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Cambrai et Valenciennes; ils sont composés ainsi qu'il suit :

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. Morel-Agier. — *Juges*, MM. Coquelin, Durin, Z. Choquet, Govare. — *Juges suppléants*, MM. Hâmoir, Beck, Sharp, Cadran. — *Greffier*, M. Gasteau; *commis-greffier*, M. Dodanthun.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. Verley, ✻. — *Juges*, MM. Crespel-Tilloy, Derode, propriétaire; Danel, Kiener. — *Juges suppléants*, MM. Wallaert-Mille, ✻, Decoster, Barrois, Th. Bernard. — *Greffier*, M. Blondeau; *commis-greffier*, N..

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. Toussaint-Lallier. — *Juges*, MM. Crespin, Cornaille-Leroy, Boone, Lévêque. — *Juges-suppléants*, MM. Soyer, Bricourt-Mollet, Moreau, Delaporte. — *Greffier*, M. Pellereau.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. Lefebvre Em. — *Juges*, MM. Manesse, Giard, Ledieu, Hamoir. — *Juges-suppléants*, MM. Dutemple, Delame, Mariage, Pesier Em. — *Greffier*, M. Dècle.

CONSEILS DES PRUD'HOMMES.

LILLE.— *Président*, M. Descat-Leleux ; *vice-président*, M. Faucher-Deledicque. — *Patrons*, Vernier-Druez, Schouttetten, Druez, Leblan, Descamps-Crespel, Vendenem–Meurisse. — *Ouvriers*, MM. Bécar, Brunin, Fiévet, Millecamps. Dhellain, Doignon, Philippo.

ROUBAIX.—*Président*, M. Lefebvre Louis ; *vice-président*, M. Watine, Louis. — *Patrons*, MM. E. Grimonprez, Gaydet-Boet, Duburcq, Duthilleul-Lorthiois, Duhamel, L. Wattine.—*Ouvriers*, MM. Barot, Lecomte, Martin, Clarisse, Selosse, Lainé.

TOURCOING. — *Président*, M. Roussel-Defontaine ; *vice-président*, M. Bernard-Cuvillier.— *Patrons*, MM. Leserre, Duprez, Duvillier-Delattre, Darras-Lemaire, Delmazure, Destombes-Leroy, Duhamel fils, Dervaux-Couvreur. — *Ouvriers*, MM. Delahaye, Jouvenel, Penillot, Corman, Dervaux, Tiberghien, Catteau, Hus.

ARMENTIÈRES. —*Président*, M. Tetthen ; *vice-président*, M. Reynaert. — *Patrons*, MM. Bayart, Vanlaton, Théry, Pouchain (Victor), Pouchain (J.-B.), Fauquembergue, Descamps. —*Ouvriers*, MM. Louis, Bague, Caulier, Ficherolle, Boureck.

VALENCIENNES. — *Président*, M. Lewille, ✻; *vice-président*, M. Marquis. — *Patrons*, MM. Renotte, Flamant, Meurs, Costé, Val, Buisine. — *Ouvriers*, MM. Raux, Serret, Lennes, Bastien, Prignet, Hecquet, Lamorici, Couvreur.

DOUAI — *Président*, M. Dubrulle-Plet ; *vice-président*, M. Deloffre. — *Patrons*, MM. Moreau, Détrain, Havez, Dubourg, Carton, Mailliez, N.. — *Ouvriers*, MM. Ruggieri, Dassonville, Lecas-Chrétien, Triou.

CAMBRAI. — *Président*, M. Doudan-Canonne ; *vice-président*, M. Hattu. — *Patrons*, MM. Bassuyau, Carier, Quersin aîné, Vinchon, Germe. — *Ouvriers*, MM. Coffiaux, Beaudumont, de Beaumont, Descamps, Hermine.

LE CATEAU. — *Président*, M. Rousseau ; *vice-président*, M. Dutrieux.— *Patrons*, MM. Ognier, Valeine, Robert, Crépin, Collart. — *Ouvriers*, MM. Barbet, Dutrieux, Berlemont, Delvallée.

ORGANISATION MILITAIRE.

Par décision impériale du 17 août 1859, l'Empire a été divisé en sept arrondissements militaires dont le commandement a été confié à un même nombre de maréchaux. Une décision de décembre 1859 a modifié la dénomination d'arrondissements militaires, à laquelle a été substituée la désignation de *corps d'armée.*

Le 2e. corps d'armée dont le quartier général est à Lille, comprend les troupes de toutes armes des 3e et 4e divisions militaires territoriales.

COMMANDEMENT SUPÉRIEUR DU 2e CORPS D'ARMÉE.

S. Exc. M. le Maréchal de France de Mac-Mahon, Duc de Magenta. (G. ✻),

Aides-de-camp de S. Exc. M. le Maréchal. MM. Borel (O. ✻), chef d'escadron ; Broye (O. ✻), capitaine.

M. Jarras (C. ✻), général de brigade, *chef de l'état-major général*; M. Poulle (C. ✻), colonel, *sous-chef de l'état-major général.*

MM. de Boncourt (O. ✻), chef d'escadron d'état-major; Hennequin de Villermont, ✻, capitaine d'état-major ; Samuel, ✻, id.; Lafouge, ✻, idem ; Bremard, idem.

3e DIVISION.

La division ayant pour chef-lieu Lille, porte le N° 3, et comprend les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

COMMANDEMENT DE LA DIVISION.

M. Maissiat (G.-O. ✻), *général de division commandant la division et la première subdivision.*

M. Gallotti, capitaine, *aide-de-camp.*

M. de Massoni (O. ✻), lieutenant-colonel, *chef de l'état-major de la* 3e *division.*

M. Lamy (O. ✻) chef d'escadron d'état-major ;
M. Lesieur (O. ✻), idem.
M. de Batz, capitaine d'état-major.
M. Bertrand, idem.
M. Jariez, idem.
M. de Tayrac, ✻, *capitaine secrétaire-archiviste de la division.*

PREMIÈRE SUBDIVISION (réunie au commandement de la division).

DEUXIÈME SUBDIVISION.

M. Metman (C. ✻), général de brigade, *commandant le département du Pas-de-Calais,* à Arras.

TROISIÈME SUBDIVISION.

M. Borel de Bretizel (C. ✻), général de brigade, *commandant le département de la Somme*, à Amiens.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD

LILLE. — M. Desmaretz (O. ✻), colonel, *commandant de place*; MM. Morel, ✻, Sexe, ✻, Gaspart, ✻, de Tayrac, ✻, capitaines, *adjudants de place*; MM. Nougiez, Picard, ✻, Lauer, lieutenants, *adjudants de place*.

CITADELLE DE LILLE. — M. Delmas de Lacoste, ✻, chef d'escadron, *commandant de place;* M. Lhorens, ✻, capitaine, *adjudant de place*.

PLACE DE VALENCIENNES. — M. Dupré (O. ✻), colonel, *commandant de place;* MM. Curutchet, ✻, capitaine; Courtois, ✻, id.; Bertin, ✻, lieutenant, *adjudants de place*.

PLACE DE DUNKERQUE ET FORT-LOUIS. — M. Roudière (O. ✻), colonel, *commandant de place;* MM. Padovani, ✻, capitaine, *adjudant de plaee;* Roussillon, ✻, lieutenant, *idem*.

PLACE DE DOUAI ET FORT DE SCARPE. — M. Babut (O. ✻), colonel, *commandant de place;* MM. Braun, ✻, capitaine, *adjudant de place;* Leroy, lieutenant, *idem;* de Glaubitz, ✻, capitaine, *commandant le Fort-de-Scarpe*.

PLACE DE CAMBRAI. — M. le baron d'André (O. ✻), colonel, *commandant de place*; MM. Nadaliac, capitaine, *adjudant de place;* Chabalet, ✻, lieutenant, *idem*.

PLACE DE MAUBEUGE. — M. Courbier (O. ✻), lieutenant-colonel, *commandant de place;* M. du Plessis, ✻, capitaine, *adjudant de place*.

PLACE DE CONDÉ. — M. Martin, ✻, chef d'escadron, *commandant de place;* M. Moriceau, ✻, lieutenant, *adjudant de place*.

PLACE DU QUESNOY. — M. de Balzac (O. ✻) chef d'escadron, *commandant de place*.

PLACE D'AVESNES. — M. Durrieux (O. ✻), chef d'escadron, *idem*.

PLACE DE LANDRECIES. — M. Rabiat (O. ✻), idem. *idem*.

PLACE DE BOUCHAIN. — M. Chatelain, ✻, idem. *idem*.

PLACE DE BERGUES ET FORT-FRANÇAIS. — M. Francès, ✻, major, *idem*.

PLACE DE GRAVELINES. — M. Ledée, ✻, chef d'escadron, *idem*.

ARTILLERIE.

M. Huerne (O. ✻), général de brigade, *commandant l'artillerie de la* 3e *division militaire;* N.., capitaine de 1re. classe, *aide-de-camp*, à Douai.

ECOLE D'ARTILLERIE DE DOUAI. — M. Hellouin de Menibus, ✻, lieutenant-colonel, *directeur de l'école;* MM. Merklein, ✻, *professeur de sciences appliquées;* Malet, ✻, *professeur de dessin et de fortifications*; de Lacombe, lieutenant, *adjoint aux professeurs*; Duprez, *garde d'artillerie de* 1re *classe;* Baron, ✻, *idem de* 2e. *classe;* Parisot, ✻, *maître artificier*.

Fonderie de Douai. M. Martin. ✻, lieutenant-colonel, *directeur;* MM. Ponsart, capitaine de 1re. classe, *sous-directeur;* Creton, capitaine en 2e, *adjoint;* Claudel, idem, *idem;* Wartelle, idem, *idem*; Himmelspach, *garde d'artillerie de 1re classe;* Desmules, *idem de 2e classe;* Cartier, ✻, *contrôleur à la fonderie;* Desforges, *idem;* Michel, maréchal-des-logis d'ouvriers d'artillerie, *adjoint aux contrôleurs.*

Directeur de l'artillerie de Douai. M. Laffite ✻, lieutenant-colonel, *directeur*, à Douai; MM. Boileau, ✻, chef d'escadron, *sous-directeur*, à Douai; Pellé, ✻, capitaine en 1er, *adjoint*, à Douai; Spy, ✻, capitaine en 1er, *commandant l'artillerie*, à Lille, Joubert, capitaine en 2e, à Lille; Lavayette, chef d'escadron, *idem*, à Valenciennes; Jerney, ✻, capitaine en résidence fixe, *commandant l'artillerie*, à Cambrai; Huet, capitaine en 2e, *adjoint à la direction*, à Douai; Boniface, idem, *idem;* Doucet, ✻ capitaine en résidence fixe, *adjoint au commandant de l'artillerie*, à Douai; Marnet, ✻, idem, *idem;* Cluhr, ✻, idem, *commandant l'artillerie*, à Condé; Parod, ✻, idem *idem*, à Maubenge; Flick, ✻, idem, *idem*, au Quesnoy; Montaigu, idem, *idem*, à Avesnes; Blet, ✻, capitaine en 2e, *commandant l'artillerie*, à Landrecies; Nicolle, garde principal à l'arsenal de Douai; Peugniez, ✻, garde de 1re classe, à Douai; Malacroix, garde de 2e classe, *agent spécial*, à Douai.

Direction de l'artillerie de Saint-Omer. MM. N..., chef d'escadron, *commandant l'artillerie*, à Dunkerque; N..., capitaine, *idem*, à Bergues; N..., *idem*, à Gravelines.

GÉNIE.

4e DIRECTION. — LILLE.

M. de Monfort, (O. ✻), colonel, *directeur des fortifications;* MM. Rougevin, Boulanger, *gardes*, au fort Saint-Sauveur.

Place de de Lille. M. Cadart (O. ✻), colonel, *ingénieur en chef;* MM. Coqueret, Pognon, Loisy, ✻, Castel, *capitaines;* Delahaye, ✻, Dambrin, Oyez, Abraham, Mériaux, Vahé, *gardes.*

Place de Douai. M. Antoine, ✻, chef de bataillon, *ingénieur en chef;* MM. Géraud, Prohon, ✻, Iffli, Guilbert, *gardes.*

Places de Valenciennes et de Bouchain. M. Oudot, ✻, chef de bataillon, *ingénieur en chef;* MM. Cord, capitaine; Chauvey, Vucher, Vanoy, *gardes*, à Valenciennes; Guerlot, ✻, *garde*, à Bouchain.

Place de Condé. M. Coffyn (O. ✻), chef de bataillon, *ingénieur en chef;* MM. Nadeau, Pironneaux, ✻, *gardes.*

Place de Dunkerque. M. Lebleu. ✻, chef de bataillon, *ingénieur en chef;* MM. Ducoroy, ✻, lieutenant; Portes, Girardot, ✻, Salomez, *gardes.*

Place de Bergues. M. Requières, ✻, *garde.*

Place de Gravelines. M. Leleu, capitaine. *ingénieur en chef;* M. Chassang, *garde.*

Place de Cambrai. M. Mante, ✻, chef de bataillon, *ingénieur en chef;* MM. Mainvielle, Richard, Darloy, *gardes*.

Place d'Avesnes. M. Saint-Quentin, capitaine, *ingénieur en chef;* M. Gaigne, *garde*.

Place de Maubeuge. M. Gauché-Chaumont, ✻, chef de bataillon, *ingénieur en chef;* MM. Lambert, lieutenant, Greff, Jubin, *gardes*.

Place de Landrecies. M. Ador, ✻, capitaine, *ingénieur en chef;* M. Caron, ✻, *garde*.

Place du Quesnoy. M. Demont, capitaine, *ingénieur en chef;* Coiffiez, ✻, *garde*.

POUDRES ET SALPÊTRE.

RAFFINERIE DE LILLE.

MM. Clerc, *inspecteur*; Violette, ✻, *commissaire des poudres de première classe*; Bonnier, Louis, *maître raffineur*.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

MM. De Soye (O ✻ C. ✠ St.-Grégoire-le-Grand), *intendant de la* 3e *division militaire*, à Lille; Le Monnier, ✻, *sous-intendant de* 1re *classe*, à Lille; Guérin, ✻, *sous-intendant de* 2e *classe*, à Lille; Maisse, *adjoint de* 2e *classe*; Picot de Moras, ✻, *sous-intendant de* 2e *classe*, à Douai; Lejeune, ✻, *adjoimt de* 1re *classe*, à Cambrai; Richard, ✻, *sous-intendant militaire de* 2e *classe*, à Valenciennes; Cuffeney, ✻, *adjoint de* 1re *classe*, à Dunkerque; Méry, *adjoint de* 1re *classe*, à Maubeuge; Borbal–Combret, *officier de* 1re *classe d'administration, chef des bureaux de l'intendance de la* 3e *division militaire*, à Lille; Debret, *adjudant en second*, à Dunkerque; Tabo, *officier d'administration*, à Valenciennes; Paternotte, *idem*, à Lille; Gérard, *idem en premier*, à Lille; Gravelle, *officier d'administration de* 2e *classe*, à Douai; Leley, *idem*, à Douai; Bernard, *idem en deuxième*, à Cambrai, Legendre, *idem*, à Lille; Émard, *idem*, à Maubeuge; Sallard, *idem*, à Lille; Vinsounaud, *idem*, à Lille; Gérard, *adjudant d'administration en premier*.

PLACE DE LILLE. — HOPITAL-MILITAIRE.

MM. Murville (O. ✻), *médecin principal de première classe*, à Lille; Ladureau, ✻, *médecin major de première classe;* Astié, ✻, *idem*, à Lille; Fretin, *médecin major de deuxième classe*; Pressoir, *pharmacien–major;* Clarisse, *aumônier de deuxième classe;* Babeau, *pharmacien aide-major de deuxième classe*, à Lille.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

Durfort de la Broye, ✻, *officier d'administration de* 1re *classe*, *comptable;* Bilco, *adjudant en premier d'administration des hopitaux;* Cuvru, *idem;* Hippert, *adjudant en premier, idem*.

MAGASIN DE CAMPEMENT ET D'HABILLEMENT.

M. Thorel, *officier d'administration comptable, de première classe,*

à Lille ; Cœuilte, *adjudant d'administration en deuxième du service de campement*, à Lille ; Lechapt, *adjudant d'administration en premier*, à Lille.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

MM. Bourgoin, ☼, officier d'administration de première classe, *comptable des vivres et fourrages;* Poisnel, officier-d'administration comptable, *chef du bureau de centralisation*, à Lille ; Bouffard, *adjudant d'administration en deuxième;* Berbesson, *idem;* Bourgeois, *idem*, *attachés au magasin des vivres*, à Lille.

SERVICE DU CHAUFFAGE. M. Paquin, *entrepreneur de la* 3e *division*, à Lille.

SERVICE DES LITS MILITAIRES. M. Caillebotte, *directeur du service pour la* 3e *division militaire*.

SERVICE DES TRANSPORTS DE LA GUERRE. M. Delgutte, *agent principal et préposé*.

SERVICE DES CONVOIS MILITAIRES. MM. Bourlon, *entrepreneur général*, à Paris; Baude, *agent divisionnaire*, à Lille.

PLACE DE DUNKERQUE. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Villette, ☼, *médecin-major de première classe*, à Dunkerque ; Roure, *médecin aide-major de première classe;* Hallemès, *pharmacien-major de première classe*, idem.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION. MM. Laput, ☼, *officier d'administration des hôpitaux*, à Dunkerque ; Ceccaldi, *adjudant en premier d'administration*, idem ; Campagnie, *aumonier de quatrième classe*, idem.

SERVICE DES SUBSISTANCES. M. Polin, *officier d'administration chargé du service des vivres.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES. M. Ferrus, *préposé*.

PLACE DE CAMBRAI. — HOPITAL MILITAIRE.

OFFICIERS DE SANTÉ. MM. Fenin (O. ☼), *médecin principal de deuxième classe*, à Cambrai ; Besnier, *pharmacien-major de deuxième classe*, idem.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION. MM. Hubert, *officier comptable de première classe*, à Cambrai; Thénard, *aumônier de quatrième classe*, idem; Mignucci, *adjudant d'administration des hopitaux*.

SERVICE DES VIVRES PAIN. M. Grégori, *officier d'administration, comptable de deuxième classe*.

SERVICE DES LITS MILITAIRES. Mlle. Larzillière, *garde-magasin*.

PLACE DE VALENCIENNES. — HOPITAL MILITAIRE.

OFFICIERS DE SANTÉ. MM. Varlet, ☼, *médecin principal de deuxième classe*, à Valenciennes ; Mahieu, *médecin sous-aide*, idem; Bachelet, ☼, *pharmacien-major de deuxième classe*, idem; Chaumelle, *pharmacien aide-major de deuxième classe*, idem.

Officiers d'administration. MM. Laloë des Longchamp, *officier d'administration*, *comptable de deuxième classe*, à Valenciennes; Clarisse, *aumônier de quatrième classe*, idem; Thévenin, *adjudant en premier*.

Service des vivres. M. Lataix, *officier d'administration comptable de première classe*.

Service des lits militaires. M. Delescluse, *garde-magasin*.

PLACE DE DOUAI.

Service des vivres-pain. M. Chatenet, *officier d'administration, comptable de première classe*.

Service des lits militaires. M. Bréau, *garde-magasin*.

PLACE DE MAUBEUGE. — HOPITAL MILITAIRE.

Officiers de santé. MM. Gramaccini, ✻, *médecin principal de deuxième classe*, à Maubeuge; Michot, *médecin aide-major*. idem: Dupuis, ✻, *pharmacien-major de première classe*, idem; Parrant, *pharmacien aide-major de première classe;* Laviron, *officier d'administration, comptable*, Martin, *adjudant d'administration des hôpitaux;* Calestroupat, *idem*; M. Wastin, *aumônier de quatrième classe*, à Maubeuge.

Service des vivres-pain. Daguerre, *officier d'administration de deuxième classe, comptable*.

Service des lits militaires. M. de Sambeuf, ✻, *garde-magasin*.

GENDARMERIE IMPÉRIALE.

La compagnie du département du Nord fait partie de la 24e légion, dont le chef lieu est à Arras.

Les officiers de cette arme employés dans le département sont :

M. Robbe, ✻, *chef d'escadron commandant*, à Lille, MM. Deboissy, *capitaine*, à Lille; Blanchart, *lieutenant-trésorier*, idem; Gouget, ✻, *capitaine*, à Douai; de Bigault-Casanové, *capitaine*, à Dunkerque; Duphil, *sous-lieutenant*, à Hazebrouck; Morel, ✻, *capitaine*, à Cambrai; Jaeger, *lieutenant*, à Avesnes; Peuchet, *capitaine*, à Valenciennes; Solanet, *sous-lieutenant*, *commandant la deuxième section de l'arrondissement de Lille*, à Roubaix; Bascourt, *marechal des logis*, *adjoint au trésorier*, à Lille.

La compagnie du département du Nord est composée de 54 brigades, dont 38 à cheval et 16 à pied. Ces brigades, fortes de cinq à six hommes, sont placées dans les localités ci-après désignées :

COMMANDANTS.

Une à cheval à Dunkerque..	MM. Guilbert, *maréchal-des logis.*
Une id. à Bergues....	Coplo, *idem.*
Une id. à Gravelines..	Folton, *brigadier.*
Une à pied à Hondschoote..	Grave, *idem.*
Une id. à Wormhoudt...	Lecaille, *idem.*
Une à cheval à Watten....	Dubuche, *idem.*
Une id. à Hazebrouck	Nicolle, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Bailleul....	Boursier, *idem.*
Une id. à Cassel.....	Boubet, *idem.*
Une à pied à Merville......	Gamait, *idem.*
Une id. à Steenvoorde..	Lalié, *idem.*
Trois à cheval à Lille......	Honoré, ✻, *maréc.-des-logis-ch.* Boulanger, *brigadier,* et Renaud, *idem.*
Une id. à Lannoy....	Chedaille, *brigadier.*
Une id. à Seclin.....	Bertein, *idem.*
Une à pied à Wazemmes ..	Flamant, *maréchal-des-logis.*
Une à cheval à Roubaix....	Divry, *idem.*
Une id. à Pont-à-Marcq	Béhague, *idem.*
Une id. à Armentières.	Schouller, *brigadier.*
Une id. à Fournes....	Boquet, *idem.*
Une à pied à Tourcoing....	Bastien, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Cysoing......	Deloffre, *brigadier.*
Une à cheval à Quesnoy-s-D.	Morlet, *idem.*
Deux id. à Cambrai....	Martin, *maréchal-des-logis,* et Carnel, *brigadier.*
Une id. au Câteau....	Carpentier, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Clary......	Richard, *brigadier.*
Une id. à Solesmes...	Guenne, *idem.*
Une id. à Masnières..	Huchard, *idem.*
Une id. à Avesnes....	Hivet, *maréchal-des-logis.*
Une à pied à Avesnes......	Crochet, *brigadier.*
Une à cheval à Berlaimont..	Coussemacq, *idem.*
Une à pied à Maubeuge....	Corroyette, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Trélon.......	Rudeaux, *brigadier.*
Une id. à Landrecies...	Fostier, *idem.*
Une id. au Quesnoy....	Renouard, *idem.*
Une id. à Bavai........	Damien, *idem.*
Une id. à Solre le Chât..	Lebrun, ✻, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Hautmont.....	Varoteau, *brigadier.*
Deux à cheval à Douai....	Chrétien, *maréchal-des-logis,* et Noiset, *brigadier.*
Une à pied à Douai.......	Legrand, *brigadier.*
Une à cheval à Orchies....	Deschartes, *idem.*

Une à pied à Marchiennes..	MM. Bachelet, *brigadier*
Une id. à Aniche.......	Leroy, *idem*.
Une à cheval à Aubigny-au-B	Messince, *idem*.
Une id. à Valenciennes	Lohé, *maréchal des-logis*.
Une à pied à Valenciennes..	Rolo, *brigadier*.
Une id. à Denain.......	Demory, *maréchal-des-logis*.
Une à cheval à Bouchain...	Lannoi, *brigadier*.
Une id. à Condé.....	Tourtois, *idem*.
Une id. à Saint-Amand	Delemer, *maréchal-des-logis*.
Une à pied à Anzin	Pol, *brigadier*.
Une id. à Cysoing......	Deloffre, *idem*.

MARINE ET COLONIES.

PREMIER ARRONDISSEMENT MARITIME.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Le littoral du sous-arrondissement de Dunkerque est limité au nord, par la frontière belge, et au sud, par la digue du Haut-But. — Il comprend quatre quartiers, savoir : Dunkerque, Calais, Boulogne et Saint-Valéry-sur Somme.

Le littoral du quartier de Dunkerque est limité au nord par la frontière belge, et au sud par l'extrémité ouest de la commune d'Oye (Pas-de-Calais).

État nominatif des officiers militaires et civils de l'administration de la marine, employés dans les ports de Dunkerque et de Gravelines.

ADMINISTRATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM. Fournier, Aug. (O. ✻), commissaire de la marine de première classe, *chef du service de la marine au port et sous arrondissement de Dunkerque;* Jolly, sous-commissaire de première classe, *chargé des détails administratifs*; Fournier, P., sous-commissaire de deuxième classe, *chargé de l'inscription maritime;* Wood, aide-commissaire, *chargé du bureau central des invalides;* Quiquet, commis de la marine; Cattoën, idem; Isaac, ✻, idem; Ricot, *trésorier des invalides de la marine;* Terquem, *professeur d'hydrographie;* Meneboo, ✻, *médecin civil, chargé du service de santé de la marine*; Rouillé, *syndic des gens de mer.*

ADMINISTRATION DU SOUS-QUARTIER DE GRAVELINES.

MM. Decreus, *aide-commissaire chargé de l'inscription maritime;* Torris, *préposé du trésorier des invalides,* Debaecker, *inspecteur des pêches;* Delahaye, *syndic des gens de mer*.

ORGANISATION FINANCIÈRE.

TRÉSOR PUBLIC.

SERVICE DES RECETTES.

Receveur général du département du Nord, M. Akermann (O. ✻), à Lille. *Fondé de pouvoirs*, M. V. Crouan.

Receveurs particuliers dans les arrondissements, MM. de Montaignac, à Dunkerque ; Delalleau, à Hazebrouck ; Berard, à Cambrai ; Cabaret, à Avesnes ; Guilmot, ✻, à Douai ; comte Ledochowski, à Valenciennes.

SERVICE DES DÉPENSES.

Payeur du Trésor impérial, M. Faure, ✻, à Lille — *Fondé de pouvoirs*, M. Delattre.

PERCEPTEURS.

Tableau des circonscriptions de perception

DU DÉPARTEMENT DU NORD,

Constituées conformément à la décision ministérielle du 23 *mai* 1850.

COMMUNES composant chaque réunion.		NOMS	COMMUNES composant chaque réunion.		NOMS
Nombre.	Noms. (1)	des titulaires.	Nombre.	Noms.	des titulaires.
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.				
4	BERGUES. (2) Armbouts-Cappel Bierne Hoymille	Vanhoucke, Jules	4	BOURBOURG-VILLE Bourbourg-camp. Brouckerque Spycker	Courdain, Charles.
			1	DUNKERQUE	Pigalle, Jules.
5	BOLLEZEELE Broxeele Ledeizeele Merckeghem Volckerinckove	Behague L.	4	GRAVELINES Craywick St.-Georges Loon	Dhaines Jules.

(1) Le montant des contributions de chaque commune est porté au tableau statistique qui se trouve au commencement de la deuxième partie de l'Annuaire.

(2) La commune qui se trouve en tête de chaque groupe est celle du chef-lieu de perception.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.	Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
3	HONDSCHOOTE Killem Moëres (les)	Dabbadie, Jean.	4	REXPOEDE Bambecque Oost-Cappel Warhem	Trentesaux, Julien.
4	LOOBERGHE Capellebroucq Dringham S.-Pierrebroucq	Delerue, Is.	7	TETEGHEM Coudekerque-Br. Coudekerque-Vil. Ghyvelde Leffrinckoucke Uxem Zuydcoote	Dubus, Célestin.
4	PETITE-SYNTHE Armbouts-Cappel.-Cappel. ou seulemnet Cappel. Mardyck Grande Synthe	Hovelt, Hippolyte.	5	WATTEN Holque Millam St.-Momelin Wulverdinghe	Vasseur, Théop.
5	PITGAM Bissezeele Crochte Eringhem Steene	Deroubaix, Ed.	5	WORMHOUDT Esquelbecq Herzeele Ledringhem Zeggers-Cappel	Debavay, Alexand.
4	QUAEDYPRE Socx West-Cappel Wylder	Alavoine, Hector.			

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.	Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
6	ARNÈKE Buysscheure Noordpeene Ochtezeele Rubrouck Zermezeele	Facon, Emile.	7	EBBLINGHEM Blaringhem Lynde Renescure Sercus Staple Wallon-Cappel	Deberdt, César.
2	BAILLEUL Saint Jans-Cappel.	Humery.	2	ESTAIRES La Gorgue	Vermersch, Aug.
7	CASSEL Bavinchove Hardifort Ste.-Marie Cappel Oxelaëre Wemaers-Cappel Zuytpeene	Delamare, Alph.	5	EECKE Boeschèpe Godewaersvelde St.-Sylvestre-Capp Terdeghem	Debrock, Jean.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
6	HAZEBROUCK Borre Caëstre Hondeghem Pradelles Strazeele	Gibiat, Pierre.
5	MÉTEREN Berthen Flêtre Merris Vieux-Berquin	Lecœuche, Charl.
3	MERVILLE Haverskerque Neuf-Berquin	Enaux, Seb.
4	MORBECQUE Boeseghem Steenbecque Thiennes	Iserby, Louis.
2	NIEPPE Steenwerck	Bonnet, J.-B.
4	STEENVOORDE Houtkerque Oudezeele Winnezeele	Riquet, Hippolyte.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
4	ANNAPPES Ascq Flers Forest	Foutry, (O. ✻)
8	ANNŒULLIN Allennes-lez-Marais Bauvin Camphin-en-Carembault Carnin Chemy Herrin Provin	Panckoucke, Léon.
3	ARMENTIÈRES Chapelle-d'Ar. (la) Erquinghem-Lys Bois-Grenier.	Cerf, Jules.
6	BAISIEUX Anstaing Chéreng Gruson Tressin Willems	Barbare, Henri.
5	BASSÉE (LA) Hantay Illies Marquillies Salomé	Denabrif, Ch.-Jos.
5	COMINES Deûlémont Warnêton-Bas Warnêton Sud Wervick-Sud	Messéan, J.-*Bap*
3	CROIX Wasquehal Wattrelos	Bataille, Jacques.
7	CYSOING Bourghelles Bouvines Camphin-en-Pévèle Péronne Sainghin-en-Mélantois Wannehain	Dumesnil, Joseph

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
6	Ennetières-en-Weppes Englos Erquinghem-le-Sec Escobecques Maisnil (le) Radinghem	Ferru, Alphonse.
7	FIVES Faches Hellemmes Lezennes Madeleine (la) Mons-en-Barœul Ronchin	Devemy, Th.
6	FOURNES Aubers Fromelles Herlies Sainghin-en-Weppes Wicres	Delegrange, P.-Jos.
5	HAUBOURDIN Hallennes lez-Haubourdin Lomme Loos Sequedin	Lefevre, Bernard.
4	HOUPLINES Capinghem Frelinghien Prémesques	Baude, Eugène.
6	LANNOY Hem Leers Lys Sailly Toufflers	Dellénius, Jacques.
	LILLE 1.re division	N...
	Lille 2 e division	N...
3	MARCQ-EN-BARŒUL Bondues Mouveaux	Folet, Félix.
8	MONS-EN-PÉVÈLE Bersée La Neuville Moncheaux Ostricourt Phalempin Thumeries Wahagnies	Cochoix Pierre.
7	PONT-A-MARCQ Attiches Avelin Ennevelin Fretin Mérignies Tourmignies	Mantoulet, Hipp.
4	QUESNOY-SUR-D. Lompret Pérenchies Verlinghem	Cuvelier, Pierre.
5	HALLUIN Bousbecques Roncq Linselles Neuville-en-Ferrain	Fievet, Waldemar.
1	ROUBAIX	Leconte, Vincent.
4	SAINT-ANDRÉ Lambersart Marquette Wambrechies	Hochart, Alexandre
5	SANTES Beaucamps Emmerin Ligny Wavrin	Passage, Charles.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
3	SECLIN, Gondecourt, Houplin	Renau, F. J.
7	TEMPLEUVE, Bachy, Cappelle, Cobrieux, Genech, Louvil, Mouchin	Lejariel, Augustin.
1	TOURCOING	Nepveur, Hipp.
5	WATTIGNIES, Lesquin, Noyelles, Templemars, Vendeville	Guilbert, Jules.
3	WAZEMMES, Esquermes, Moulins-Lille	Badin, Antoine.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
9	ABANCOURT, Blécourt, Aubencheul-au-Bac, Cuvillers, Bantigny, Fressies, Hem-Lenglet, Paillencourt, Sancourt	Chardot, Louis.
6	ANNEUX, Boursies, Cantaing, Doignies, Mœuvres, Noyelles-sur-l'Escaut	Foulon, Benjamin.
6	AVESNES-LEZ-AUB., Quiévy, Rieux, Saint-Aubert, Saint-Hilaire, Villers-en-Cauchies	Bonnay, Théodore.
5	BEAUVOIS, Bethencourt, Bevillers, Boussières, Fontaine-au-Pire	Bévenot, Eugène.
1	CAMBRAI	Delesalle, Antoine.
5	ESTOURMEL, Cattenières, Carnières, Seranvillers, Wambaix	François.
5	CATEAU (LE), Montay, Saint Benin, Saint-Souplet, Pommereuil	Génédor, Pierre.
5	CATILLON, Basuel, La Groise, Mazinghien, Ors	Liegey, Charles.
6	CAUROIR, Awoingt, Cagnoncles, Forenville, Naves, Niergnies	Stocquelet, Alph.
5	CLARY, Bertry, Busigny, Marest, Montigny	Derquenne, Albert.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
7	GOUZEAUCOURT Banteux Bantouzelle Gonnelieu Honnecourt Villers-Guislain Villers-Plouich	Legrand, Joseph.	8	NEUVILLE-St.-REMY Fontaine-N.-D. Haynecourt Morenchies Proville Raillencourt Sailly Tilloy.	Midy, Émile.
5	HAUSSY Montrecourt Saulzoir Saint-Waast Vertain	N.............	6	SOLESMES Beaurain Briastre Saint-Python Romeries Viesly	Perret, Edmond. ✻
7	IWUY Escaudœuvres Estrun Eswars Ramillies Thun-Lévêque Thun-St.-Martin	Libert, Emile	7	INCHY Beaumont Honnechy Troisvilles Maurois Neuvilly Reumont	Delannoy, Victor.
6	LIGNY Audencourt Caudry Caullery Esnes Haucourt	Maubec, Pierre.	6	Vendegies-sur-Ecaillon Bermerain Capelle Escarmain Saint-Martin Sommaing	Béhaghel, Jules
7	MASNIÈRES Crevecœur Flesquières Lesdain Marcoing Ribecourt Rumilly	Dumotiez, Théod.	6	WALINCOURT Deheries Elincourt Malincourt Selvigny Villers-Outréaux	Bonnay, Clovis.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

COMMUNES composant chaque réunion. — Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
7	AVESNES Avesnelles Bas-Lieu Dompierre Flaumont-Waudrechies Haut-Lieu Saint-Hilaire	Lambert, Henri.
7	BAVAI Audignies Houdain Honbergies Louvignies-Bavai Mecquignies Obies	Basset, Louis.
8	BEAUFORT Damousies Eclaibes Ferrière-la-Petite Limont-Fontaine Obrechies Saint-Remy-Mal-Bâti Wattignies	Royaux, Auguste.
8	BERLAIMONT Aulnoye Aymeries Leval Monceau-S.-Waast Noyelles St-Remy-Chaussée Sassegnies	Hennet, Florent.
6	CARTIGNIES Beaurepaire Boulogne Fayt-le-Grand Fayt-le-Petit Marbaix	Estassin, Marcel.
7	COLLERET Cerfontaine Jeumont Marpent Quiévelon Recquignies Rousies	Pavot, Jacq.-Jos
5	COUSOLRE Aibes Berelles Bousignies Estrud	Dujardin, Réné.
5	DOURLERS Beugnies Floursies Saint-Aubin Semousies	De Jouffroy Fréd.
8	ENGLEFONTAINE Hecq Locquignol Neuville Poix Raucourt Salesches Vendegies-au-Bois	Annibert, Martin.
6	EPPE-SAUVAGE Baives Liessies Moustier Wallers Willies	Dujardin, Louis.
3	ETROEUNGT Floyon Larouillies	Dehorter, Louis

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
4	FOURMIES	Lion, Léopold.
	Anor	
	Féron	
	Wignehies	
7	GOMMEGNIES	Delpature, Hector.
	Bry	
	Eth	
	Frasnoy	
	Preux-au-Sart	
	Wargnies-le-Grand	
	Wargnies-le Petit	
4	LA LONGUEVILLE	Moland, Auguste.
	Feignies	
	Neuf-Mesnil	
	Taisnières-sur-Hon	
7	LANDRECIES	Baltard, Eugène.
	Bousies	
	Croix	
	Fontaine-au-Bois	
	Forest	
	Preux-au-Bois	
	Robersart	
7	LE QUESNOY	Dupont, Louis.
	Baudegnies	
	Ghissignies	
	Jolimetz	
	Louvignies-Quesnoy	
	Potelle	
	Villereau	
4	MAROILLES	Cantel, Victor.
	Favril	
	Prisches	
	Taisnières-en-Thierache	
6	MAUBEUGE	Beneyton, Ch
	Assevent	
	Boussois	
	Ferrière-la-Grande	
	Hautmont	
	Louvroil	
6	PONT-SUR-SAMBRE	Bommart Emile.
	Bachant	
	Boussières	
	Ecuelin	
	Hargnies	
	Vieux-Mesnil	
5	SAINS	Salomé, Mélici.
	Felleries	
	Ramousies	
	Semeries	
	Rainsars	
7	SAINT-WAAST	Dupont, Louis.
	Amfroipret	
	Bellignies	
	Bermeries	
	Bettrechies	
	Flamengrie (la)	
	Gussignies	
10	SOLRE-LE-CHATEAU	George, Louis.
	Beaurieux	
	Choisies	
	Clerfayts	
	Dimechaux	
	Dimont	
	Eccles	
	Lez-Fontaines	
	Sars-Poteries	
	Solrinnes	
3	TRÉLON	Renon, Célestin.
	Glageon	
	Ohain	
6	VILLERS POL	François, Désiré.
	Jenlain	
	Maresches	
	Orsinval	
	Ruesnes	
	Sepmeries	
7	VILLERS-SIRE-NIC.	Balicq, Jules.
	Bersillies	
	Bettignies	
	Elesmes	
	Gognies-Chaussée	
	Mairieux	
	Vieux-Rengt	

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
7	Arleux Gœulzin Cantin Estrées Lécluse Hamel Brunémont	Laplanche, Ant.
8	Bugnicourt Erchin Villers-au-Tertre Monchecourt Fressin Marcq Aubigny-au-Bac Féchain	Fleurinck, Jean.
7	Cuincy Auby Flers Lauwin-Planque Esquerchin Courchelettes Lambres	Leclercq, Gustave.
1	Douai	Degouve, Théod.
5	Landas Aix Beuvry Nomain Saméon	Delannoy, Alexis.
7	Lewarde Aniche Auberchicourt Ecaillon Loffre Masny Montigny	Denabrif, Charles.
5	Marchiennes-ville Alnes Bouvignies Tilloy Wandignies	Lancel, Jules.
4	Orchies Auchy Coutiches Faumont	Leroy, Louis.
5	Pecquencourt Bruille Marchiennes-Campagne Rieulay Vred	Rennuit, Ch.
6	Raches Anhiers Flines Lallaing Raimbeaucourt Roost-Warendin	Dislère, Augustin
6	Sin Dechy Férin Guesnain Roucourt Waziers	Ch. Colin
5	Somain Erre Fenain Hornaing Villers-Campeau	Carton, Célestin.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
7	ANZIN Aubry Bellaing Beuvrages Bruay Saint-Saulve Wallers	Rennuit, Carlos.	5	FRESNES Crespin Escaupont Odomez Vicq	Panckoucke, Victor
7	BOUCHAIN Emerchicourt Hordain Marquette Mastaing Wasnes-au-Bac Wavrechain-sous-Faulx	Minne, Amaury.	6	LECELLES Maulde Nivelles Rumegies Rosult Thun	Buligand, Martin.
5	CONDÉ Hergnies Saint-Aybert Thivencelles Vieux-Condé	Chevalier, Edouard	5	MARLY Curgies Préseau Saultain Sebourg	Filz, Philippe.
7	DENAIN Abscon Escaudain Haveluy Hélesmes Rœulx Wavrechain-sous-Denain	Abbatucci, Jean.	5	ONNAING Etrœux Quaroube Quiévrechain Rombies	Perrot de Thaunberg
7	DOUCHY Avesnes-le-Sec Haspres Lieu-Saint-Amand Lourches Neuville Noyelles	Fromont.	7	RAISMES Bruille St-Amand Château-l'Abbaye Flines-lez-Mortagne Hasnon Mortagne Petite forêt de Raismes	Delsart, Alexis.
7	FAMARS Artres Aulnoy Maing Monchaux Querenaing Verchain-Maugré	Dumulz, Louis.	7	ROUVIGNIES Haulchin Hérin Oisy Prouvy Thiant Trith-Saint-Léger	Chalenton, Gabriel.
			5	SAINT-AMAND Bousignies. Brillon Millonfosse. Sars-et-Rosières.	Brunier de Larnage
			1	VALENCIENNES	Courtin, Philippe.

ETAT DES PERCEPTIONS RESTÉES PROVISOIRES.

LILLE.	1re division.	MM.	de Coupignv.
	2e	—	Dibos, Victor.
	3e	—	De Rossollin.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

L'Administration de l'enregistrement et des domaines est la plus ancienne des régies financières. Son origine remonte à plusieurs siècles. Elle est importante non pas seulement par l'abondance de ses produits (plus de 340,000,000), mais encore par les nombreux services qu'elle rend à la société. Elle fut reconstituée sur de nouvelles bases par la loi du 27 mai 1791.

La direction des domaines de ce département est une des dix directions de première classe : elle produit près de 12 millions. Son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur de 1re classe. M. Vieillard d'Estrées, ✻, à Lille, rue de Béthune, 15. — *Premier commis de la direction*, M. Desmaretz, de 1re classe. — *Inspecteur de 2e classe*, M. Sauliner, à Lille. — *Vérificateurs*, MM. Perrioud, de 3e classe, à Cambrai ; Desmarets. de 3e classe, à Lille ; Villette, de 3e classe, à Lille ; Rey, de 2.e classe, à Douai; Lambert, de 1re classe, à Dunkerque ; Chabaud, de 3e classe, à Avesnes; Paillassier, de 3e classe, à Hazebrouck ; Duponchel, de 1re classe, à Valenciennes. — *Garde-magasin, contrôleur du timbre,* M. Jacquinot. — *Receveur du timbre extraordinaire*, M. Sarlat, à la direction.

Nota. Chaque receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est pas indiquée.

Il existe, indépendamment des trois débits spéciaux de timbre, ouverts à toute heure, un, Grand'Place, N° 58, un autre, rue de Paris, N° 104, et un troisième, rue de Lille (section de Wazemmes), à Lille, un autre, à Dunkerque, un autre, à Roubaix, et nombre d'autres, chez des percepteurs et des receveurs des douanes, placés dans les communes rurales du département.

BUREAUX DES RECEVEURS DU DÉPARTEMENT.

Arrondissement de Dunkerque. — Bergues, M. Demool ; Bourbourg, M. Pecquet ; Dunkerque, enregistrement, M. Houillon ; domaines et actes judiciaires, M. Brunaud-Desjardins ; hypothèques, M Follet ; Gravelines, M. Malot ; Hondschoote, M. Favié ; Wormhoud, M. Fourré.

Arrondissement d'Hazebronck.—Bailleul, M. Delesalle; Cassel, M. Vaillant; Hazebrouck, enregistrement et domaines, M. Calonne; hypothèques, M. Beudant ; Merville, M. Taté; Steenvoorde, M. Grenier.

Arrondissement de Lille. —Armentières, M. Faucheux; Cysoing, M. Grard; Haubourdin, M. Thomas; La Bassée, M. Véron; Lannoy,

M. Cuvelier; Lille, enregistrement et timbre, M. Gabella; successions et timbre, M. Devienne ; domaines, actes judiciaires et timbre, M. Destelle; hypothèques, M. Colin; Pont-à-Marcq, M N...; Quesnoy-sur-Deûle, M. Delatte; Roubaix, M. Sy; Seclin, M. Brasseur; Tourcoing (pour les deux cantons), M. Baudot.

Arrondissement de Cambrai. — Cambrai, enregistrement et timbre, M. Mayaud; actes judiciaires, domaines et timbre, M. Galup; hypothèques, M. Delcamp; Carnières, M. Gisbert, Clary, M. Picart; Le Câteau, M. du Montchaux ; Marcoing, M. Colombet de Pragnan ; Solesmes, M. Fauville.

Arrondissement d'Avesnes.— Avesnes, enregistrement, domaines et timbre, M. Bernard; hypothèques, M. Samin; Bavai, M. Léguay; Berlaimont, M. Piérard ; Landrecies, M. Carton ; Le Quesnoy, M. Becq; Maubeuge, M. Pouillaude de Carnières; Solre-le-Château, M. Montbrun; Trélon, M. Gobled.

Arrondissement de Douai. — Arleux, M. Jolly de Sailly; Douai, enregistrement et timbre, M. Wavrin ; domaines, actes judiciaires et timbre, M. Reboussin ; hypothèques, M. Catusse ; Marchiennes, M. Bacaud ; Orchies, M. Caboche.

Arrondissement de Valenciennes. — Bouchain, M. Martinot; Condé, M. Cornet; Saint-Amand (pour les deux cantons), M. Péronnet ; Valenciennes, enregistrement et timbre, M. Piérard ; domaines, timbre et actes judiciaires, M. Ballard ; hypothèques, M. Lecomte.

Surnuméraires, MM. Bourgeois, à Avesnes; N..., à Cambrai, de Carpentier et Basuyau, à Douai ; Hubert, à Dunkerque ; Vermelle, à Hazebrouck; Boniface, Désir, Deloffre et Houzelot, à Lille; Passerat, à Valenciennes.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

La direction des contributions directes du Nord est une des treize directions de première classe, et se compose ainsi :

Directeur, M. H. Renard, ✻, rue du Pont-Neuf, à Lille.

Inspecteurs, MM. Bussière et Garreau, à Lille.

Commis principal de la direction, M. Guyot, à Lille.

Contrôleur principal, M. Guerre, à Lille.

Contrôleurs hors classe, MM. Pannerot, à Roubaix; Regnault, à Valenciennes; de Morcourt, à Dunkerque; Lefebure, à Lille; Vion, à Douai; Ryembault, à Tourcoing ; Duchastelet, à Maubeuge ; Muset, à Cambrai

Contrôleurs de première classe, MM. de Moncheaux, à Saint-Amand ; Boué, à Cambrai; Peignian, à Valenciennes; Masse, au Câteau

Contrôleurs de deuxième classe, MM. Lelièvre, à Lille ; Béhaghel, à Lille ; Joly de Sailly, à Douai ; Cornée, à Lille; Menu, à Avesnes.

Contrôleurs de troisième classe, MM. Toulet, à Cassel; du Commun du Locle, au Quesnoy; Daubigny, à Hazebrouck.

Surnuméraires, MM. Painblan, Capet, Richier.

CADASTRE.

M. J. Ponsot, *géomètre en chef par interim*, à Lille.

N...., *géomètre-triangulateur.*

MM. Durand, Couteaux, Leblanc (Charles), De sroches, Leblanc (Pierre), *géomètres de* 1re *classe.*

SERVICE DES DOUANES, DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET DES TABACS.

Par décret en date du 27 décembre 1851, le service des contributions indirectes a été réuni à l'administration des douanes.

Il a été créé une troisième direction dont le siége est à Lille.

Le département du Nord est donc ainsi divisé en trois directions; la direction de Lille comprend l'inspection d'Armentières, celle de Lille et celle d'Orchies; la direction de Dunkerque comprend la côte depuis Gravelines jusqu'à Zuydcoote, et la ligne de terre depuis ce dernier endroit jusqu'à Berthof; la direction de Valenciennes occupe les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes (1), et une partie de celui de Douai. Elle touche, sur une étendue de 18 myriamètres, aux frontières de la Belgique, et se trouve bornée d'un côté par la direction de Lille, et de l'autre par celle de Charleville.

Toutes les communes qui se trouvent placées dans les deux myriamètres des frontières de terre sont assujetties au régime des douanes, sans préjudice de la recherche à faire dans toute l'étendue de l'Empire, des cotons filés, tissus et tricots de coton et de laine, et tous autres tissus de fabrique étrangère, prohibés d'après les dispositions du titre VI de la loi du 28 avril 1816.

La direction de Lille comprend trois inspections de ligne, trois principalites et neuf capitaineries.

La direction de Dunkerque est divisée en deux inspections de ligne, deux principalités et six capitaineries.

La direction de Valenciennes se compose de trois inspections de ligne, d'une sous-inspection, de cinq principalités et de douze capitaineries.

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE LILLE.

M. Leroy, ✻, *directeur*, à Lille.

Commis de la direction.— Douanes, MM. Vautier, 1er *commis;* Hugon, 2e *commis;* Duhem, 3e *commis;* Berthélémy et Mantoulet, *commis attachés;* Carez, Debertrand, Caille, *snrnumérаires.*

(1) Sauf les communes d'Anor, Fourmies et Wignehies, qui appartiennent à la direction de Charleville.

Contributions indirectes, MM. Deberdt, 1er *commis ;* Merchez, 2e *commis ;* Bournens, 3e *commis.*

SERVICE DES DOUANES.

INSPECTION D'ARMENTIÈRES.

M. Lemor, *inspecteur.*

Service des bureaux. — MM. Hébert, *receveur principal ;* Petitclerc, *commis principal de* 1re *classe ; commis de* 1re *classe,* MM. Cardock, Grimont, Sauguet et Hibon.

Bureaux particuliers de la principalité d'Armentières. — Seau. MM. Platelle, *receveur ;* Osmont, *visiteur.* — Pont-de-Nieppe. MM. Derudder, *recevenr;* Chevalier, *visiteur.* — Houplines. M. Deman, *receveur.* — Bizet. M. Laude, *receveur.* — Pont-Rouge. MM. Baranger, *receveur ;* Planet, *visiteur.* — Deûlémont. MM. Henrion, *receveur;* Obron, *visiteur.* — Quesnoy. M. Ragon, *receveur.* — Pont-de-Warneton. M. Gautier, *receveur.* — Comines. MM. Chouffe, *receveur;* Chardot, *visiteur.* — Werwicq. MM. Dugard, *receveur;* Vautier, *visiteur.* — Rue de la Lys. M. Verron, *receveur.* — Steenwerck. M. Doez, *receveur.* — Wez-Macquart. MM. Milani, *receveur ;* Mélot, *visiteur.* — Pérenchies. M. Colin, *receveur.* — L'Armée. M. Crombez, *receveur.*

Service actif. — CAPITAINERIE D'ARMENTIÈRES. MM. Vernet, *capitaine,* à Armentières; Dubois, *lieutenant,* à Houplines; Panier, *idem,* à Nieppe.

Cette capitainerie comprend les brigades de Sceau, Nieppe, Pont-de-Nieppe, Steenwerck, Armentières, Houplines et Frelinghien.

CAPITAINERIE DE COMINES. — M. Pauchet, *capitaine,* à Comines ; Houry, *lieutenant,* à Werwicq ; Hibon, *idem*, à Deûlémont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Pont-Rouge, Deûlémont, Pont-de-Warnêton, Quesnoy, Comines, Werwicq, Rousbecques et Linselles.

CAPITAINERIE DE RUE DE LA LYS. — MM. Lefèvre, *capitaine,* à Rue de la Lys ; Deneuville, *lieutenant,* à Wez-Macquart ; Legris, *idem,* à la Croix-de-Boc.

Cette capitainerie comprend les brigades de Verriers, Croix-de-Boc, Rue de la Lys, Sailly, Chapelle-Grenier, l'Armée, Wez-Macquart et Pérenchies.

INSPECTION DE LILLE.

MM. Bersot, *inspecteur principal ;* Gréterin, *inspecteur sédentaire.*

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE LILLE. MM. Boucher-Précourt, *receveur principal ;* Favry, *sous-inspecteur sédentaire ;* Minet, *contrôleur.* — *Vérificateurs,* MM. Smet-Jamar, Sainsoillez, Guéricy, Orange, Cornille, Clazer. — *Commis principaux de première classe.* MM. Vandeville, Tesmoingt, Lenoir d'Epinasse et

Langevin.—*Commis principaux de deuxième classe.* MM. Monnier, de Ste-Valière , St-Quentin, Delavaivre, Chellonneix, Chavéria, et Bourgain. — *Commis de première classe*, M. Huet. — *Commis de deuxième classe*, M. Demasur. — *Surnuméraire*, M. Sauvage. —*Garde-magasin*, M. Renaud.

Bureaux particuliers de la principalité de Lille.— Halluin. MM. Woirhaye, *receveur;* Gonichon, Gérard, Lemonnier, *visiteurs.* — Riscontout. MM. Deligny, *receveur;* Kosbühl, *visiteur.* — La Marlière. M. de Maunoy, *receveur.*—LeTouquet. M. Desmidt, *receveur.* —Tourcoing, M. Margaine, *sous-inspecteur ;* Vandeville, *receveur;* Delaunoy, Duparcq, Saint-Amour, Proromant, Lefrançois, Chuquet, *visiteurs.* — Roubaix. MM. Parsy, *receveur;* Copin, Souslacroix, Vandaele, Jacquot, de Bonnay de Breuille, *visiteurs.* — Wattrelos. MM. Morin de la Pillière, *receveur;* Grandin et Baës, *visiteurs.* — Leers. M. Arné, *receveur.* — Toufflers. MM. Delaporte, *receveur;* Leroy, *visiteur.* — Lannoy. M. Vidal, *receveur.* — Baisieux. M. Glenisson, *receveur;* Millot, Leleu, *visiteurs.* — Saint-André. MM. Minon, *receveur;* Blondel, *visiteur.* — Marcq-en-Barœul. MM. Basset, *receveur;* Henricy. *visiteur.* — Mons-en-Barœul. MM. Mundtveiller, *receveur;* Lelong, *visiteur.* — Fives. MM. Doyelle, *receveur* ; Leroy, *visiteur.* — Douai. MM. N...., *contrôleur-receveur;* Cary, Pierrot et Champanhet, *visiteurs;* Delvas, *garde-magasin.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE TOURCOING. MM. Blutel, *capitaine*, à Tourcoing; N ..., *lieutenant*, à Tourcoing (ville); Lafontaine, *lieutenant,* à Tourcoing (station) ; Lecomte, *lieutenant,* à Roncq; Caffier, *lieutenant*, à Roubaix.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Halluin, Neuville, Roncq, Riscontout, La Marlière, Touquet, Tourcoing (ville), Tourcoing (station), Lamartinoire, Wattrelos, Grimonpont, Roubaix (ville) et Roubaix (station).

CAPITAINERIE DE CHÉRENG. MM. Grandjean, *capitaine,* à Chéreng; Suvelier, *lieutenant*, à Lannoy; Soury, *lieutenant,* à Baisieux.

Cette capitainerie comprend les brigades de Leers, Toufflers, Lannoy, Sailly, Chéreng, Willems, Camphin et Baisieux.

CAPITAINERIE DE LILLE. MM. Leroy, *capitaine*, à Lille; Corsin, *lieutenant*, à Saint-André; de Gency, *lieutenant*, à Fives.

Cette capitainerie comprend les brigades du Corbeau, Marcq-en-Barœul, Saint-André, Lille, Mons-en-Barœul, Fives et Flers,

INSPECTION D'ORCHIES.

M. Rogier, *inspecteur.*

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ D'ORCHIES. MM. Maupin, *receveur principal;* Guilbert, *vérificateur ;* Vandenvaere, *commis de première classe ;* de l'Eglise, *commis de deuxième classe.*

Bureaux particuliers de la principalité d'Orchies; Pont-à-Marcq,

MM. Magnien, *receveur;* Lemerle, *visiteur.* — Cysoing. M Rogier, *receveur.* — Wannehain. M. Champagne, *receveur.* — Mouchin, MM. Mullier, *receveur*; Valin, *visiteur.* — Bouvignies. M. Durand, *receveur.* — Coutiches. M. Fornier, *receveur.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE TEMPLEUVE. MM. Coquille, *capitaine*, à Templeuve; Douay, *lieutenant*, à Sainghin; Foigne, *lieutenant*, à Pont-à-Marcq.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ascq, Sainghin, Péronne, Lesquin, Ennetière, Templeuve, Pont-à-Marcq.

CAPITAINERIE DE MOUCHIN. — MM. Challier, *capitaine*, à Mouchin; Delobelle, *lieutenant*, à Cysoing; Landon, *lieutenant*, à Nomain.

Cette capitainerie comprend les brigades de Wannehain, Bachy, Cysoing, Genech, Mouchin, Nomain et Aix.

CAPITAINERIE D'ORCHIES. — MM. N...., *capitaine*, à Orchies; Salmon, *lieutenant*, à Cappelle; Fourcy, *lieutenant*, à Bouvignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Capelle, Auchy, Bersée, Orchies, Beuvry, Court-au-Bois, Coutiches et Bouvignies.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

INSPECTION DE LILLE.

Inspecteur, M. Souguenet, à Lille.

Receveur-général, M. Bouton, à Lille.

Commis de la recette principale, MM. Lauchard, 1er *commis*; Tortey, 2e *commis*; Devos, 3e *commis*; Dret, 4e *commis*; Servien, *surnuméraire.* — *Entreposeur des tabacs*, M. Boudeville, à Lille. — *Sous-inspecteur sédentaire*, M. Ramecourt, à Lille. — *Contrôleurs.* MM. Marage, Brion, idem, Dubois de Jancigny, idem. — *Receveurs particuliers,* MM. Dehaene (Lille), Rochoux (quartier de Wazemmes) et Germain (quartier des Moulins). — *Receveur de navigation,* M. Croin, (quartier de Wazemmes-La Barre). — *Contrôleur de la garantie*, M. Dufey, à Lille.

RÉSIDENCE D'ARMENTIÈRES. *Contrôleur de ville*. M. Lenglet; *receveur particulier sédentaire*, M. Davidi. — RÉSIDENCE DE ROUBAIX. — *Contrôleur de ville,* M. Passe; *receveur particulier sédentaire,* M. Dethoor, — RÉSIDENCE DE LA BASSÉE. — *Receveur particulier sédentaire,* M. Hibon-Lafresnoy. — RÉSIDENCE DE SECLIN. — *Receveur particulier sédentaire,* M. Beaufort. — RÉSIDENCE DE TOURCOING. — *Contrôleur de ville,* M. Laville; *receveur particulier sédentaire,* M. Ruyssen.

INSPECTION DE DOUAI.

Inspecteur, M. Kolb, à Douai.

Receveur principal entreposeur, M. Spycket, idem.

Commis de la recette principale, MM. Barnetche. 1er *commis;* Cormon, 2e. *commis;* Lemaitre, *surnuméraire.* — *Contrôleur de ville*, M. Desjardin. — *Receveurs particuliers sédentaires*, MM.

Faguet de Champcourt, à Raches ; Cartier, à Marchiennes; Villette, à Arleux.—*Receveurs de navigation*, MM. Molliard, à Auby; Donzel, à Douai.

SERVICE DES SUCRES.

INSPECTION DE LILLE.

Inspecteur, M. Lecoutre de Beauvais, à Lille. — *Controleurs*, MM. Boullet, à Lille ; Verlynde, à Bondues ; Merlant, à Bauvin ; Bruneel, à Pont-à-Marcq.

INSPECTION DE DOUAI.

Inspecteur, M. Cauchois, à Douai ; *controleurs*, MM. Biard, à Douai ; Doublat, a Marchiennes ; Hautcœur, à Cantin ; Frémont, à Phalempin.

ENTREPÔT DES SUCRES DE LILLE.

Controleur, M. Crochard ; *receveur particulier buraliste*, M. Goirand.

ENTREPÔT DES SUCRES DE DOUAI.

N...

SERVICE DES TABACS.

(Par arrêté du Gouvernement, en date du 5 avril 1848, l'administration des tabacs a été réunie à celle des contributions indirectes.)

Le département du Nord est autorisé, pour 1861, à planter en tabac, pour l'approvisionnement des manufactures de l'Etat, 835 hectares de terre, non compris le cinquième en excédant toléré par l'article 193 de la loi du 26 avril 1816, soit 167 hectares, et au total 1002 hectares, réparties par arrondissement comme suit :

Ces 1002 hectares devront procurer une quantité de 2,800,000 k. de tabac.

MANUFACTURE.

Personnel de l'établissement.

Régisseur, M. Frontin de Bellecombe, à Lille.

Contrôleur de comptabilité, M. Décoeq.

Contrôleur de fabrication, M. Vieillard-Baron.

Sous-Contrôleur de fabrication, M. Debize.

Garde-magasin, M. Rocaz.

Bureaux. — MM. Lesueur, *premier commis ;* Lecharpentier, *deuxième commis ;* Duchesne, *commis de première classe ;* Guermonpret, *commis de deuxième classe ;* Piot, *commis de troisième classe* ; Charpentier, *cemmis de quatrième elasse ;* Vangrevelynghe, *surnuméraire*.

CULTURE. — *Sous-Inspecteur*, M. Gares, à Lille.— *Magasin N.° 1. Garde-magasin*, M. Rolland, à Lille ; *contrôleur de magasin*, M. Mérel ; *commis aux écritures*, M. Caille.— *Magasin N.° 2. Garde-magasin*, M. Héron, à Lille, *controleur de magasin*, M. Mallard,

à Lille ; *commis aux écritures*, M. Nicolas. — *Magasin de Merville. Garde-magasin*, M. Tulle ; *controleur de magasin*, M. Guillon.

SERVICE DE LA CULTURE DES TABACS. — *Controleurs*, MM. Petit, Boursy, à Lille ; Cointe, à Merville.

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE DUNKERQUE.

M. Verlingue, ✱, *directeur*.

Bureaux de la direction. — DOUANES. MM. Bouly de Lesdain, *premier commis* ; Guillet, *second idem ;* Caron, *troisième idem ;* Tortel, *commis attaché ;* Cornemont, *idem ;* Maniez, Vanheeger, Foutrein, Faudacq, *surnuméraires*.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. MM. Devaux, *premier cemmis* ; Laussucq, *deuxième idem* ; Guillaume, *surnuméraire*.

SERVICE DES DOUANES.

INSPECTION DE DUNKERQUE.

MM. Van Cassel, *inspecteur divisionnaire* ; Jullien, *inspecteur sédentaire*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE. M. Mayan, *receveur principal.*

M. Juré, *sous-inspecteur sédentaire.*

M. Danican, *idem.*

Controleurs, MM. Lauwers, Paris, Mathorez et Pétiaux.—*Vérificateurs*, MM. Honoré, Bouvy, Cornemont, Lefèvre, Gête, Evrard, Blanc, Chabanel, Simon, Delattre, Leclercq.— *Commis principaux*, MM. Hovelt, Espicier, Olivier, Cheffre, Carion, Angois, Doué, Lecomte. — *Commis*, MM. Honoré, Gervoson, Bourdon, Duvaucel, de Guerny, Martin et Plancke. — *Gardes-magasins*, MM. Arduser et Verhaege.

Receveurs particuliers de la principalité de Dunkerque. — Gravelines, MM. Deborde, *receveur;* Martin, Theubet, *visiteurs.* — Ghyvelde, MM. Villevielle, *receveur* ; Collet, *visiteur.* —Bergues, M. Choquet, *receveur.* — Labrouskstraete, M. Le Bouhélec, *receveur.*— Oost-Cappel, MM. Cahagnet, *receveur;* Herbart, *visiteur.* -- Wormhoudt, M. Eloi, *receveur.* — L'Etoile, MM. Lefèvre, *receveur* ; Willaey, *visiteur.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE DUNKERQUE. MM. Faudacq, ✱, *capitaine*, à Dunkerque ; Mondelli, *lieutenant*, à Dunkerque ; Bimon, *idem*, à Dunkerque ; Morin, *idem*, à Dnnkerque ; Romby, *idem*, à Fort-Philippe ; Tesmoing, *idem*, à Mardyck.

Cette capitainerie comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Clipon, Mardyck, Saint-Paul, Grande-Synthe et Dunkerque.

CAPITAINERIE D'HONDSCHOOTE. MM. Duval, *capitaine*, à Hondschoote; Monart, *lieutenant*, à Ghyvelde ; Dromaux, *idem*, à Rexpoëde ; Rousse, *idem*, à l'Etoile.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ghyvelde, Mœrkerque, Labroukstraete, l'Etoile, Killemlinde, Oost-Capel, la Krustraete, Rexpoëde et Hondschoote.

CAPITAINERIE DE BERGUES. MM. Beaucertain, *capitaine*, à Bergues; Levecque, *lieutenant*, à Teteghem; Baude, *idem*, à Wormhoudt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Téteghem, Bergues, Bissaert, Wormhoudt, Rosendael et Tente-Verte.

INSPECTION D'HAZEBROUCK.

M. Thomas, *inspecteur*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK. MM. Nollen, *receveur principal;* Tortel, Michel, *commis*.

Bureaux particuliers de la principalité d'Hazebrouck. — Houtkerque. M. Fécheroulle, *receveur*. — Steenvoorde. MM. Paravicini, *receveur*; Pétremant, Aubry, *visiteurs*. — Boeschèpe, M. Straek, *receveur*. — Schaexhen. M. Salemon, *receveur*. — L'Hazewinde. M. Choteau, *receveur*. — Bailleul, MM. Delevacque, *receveur;* André, Olivier, Aubert, Moutte, *visiteurs*. — La Cornette. M. Morin, *receveur*. — Outtersteene. M. Buffin, *receveur*.

Service actif. — CAPITAINERIE DE STEENVOORDE. MM. Lory, *capitaine*, à Steenvoorde; Reveillon, *lieutenant*, à Houtkerque; Venet, *idem*, à Godewaersvelde.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Houtkerque, Winnezèele, Herzeele, Terdeghem, Steenvoorde et Godewaersvelde.

CAPITAINERIE DE METEREN. — MM. Ruant, *capitaine*, à Meteren; Sauvage, *lieutenant*, à Berthen; Gouble, *idem*, à Bailleul.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mont-des-Cats, Berthen, Schaexhen, Méteren, Bailleul et Nouveau-Monde.

CAPITAINERIE D'HAZEBROUCK. MM. Boville, *capitaine*, à Hazebrouck; Delmotte, *lieutenant*, à Strazeele; Mignonet, *idem*, à Bavinchove.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hardifort, la Cornette, l'Hazewinde, Bavinchove, Hazebrouck, Caestre, Strazeele, Outtersteene et Verte-Rue.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Inspecteur, M. Lemoine, à Dunkerque.

Receveur principal, *entreposeur de tabacs*, M. Moulin, à Dunkerque; *commis*, M. Benac, Guillaume, à Dunkerque. — *Receveur particulier sédentaire*, à Dunkerque, M. Pigelet.

Contrôleurs de ville, MM. Petit-Mangin et Greslé. — *Contrôleur de garantie*, M. Bisserie, à Dunkerque. — *Garde-magasin des tabacs*, M. Méchin, à Dunkerque. — *Contrôleur des tabacs*, M Louet, à Dunkerque. — *Commis de première classe*, MM. Bois-

sonnet, Brossart-Dalban, Fontaine, Roissard, Roorvck, Vasseur, Geffroy, Lechien, Crépin, Poulet, Chapey; *de deuxième classe*, MM. Plancke, Marsilloux, Leroux, Coudor, Gassmann, Leroy, Larrière, Bélec, Bouquet, Denis; *de troisième classe*, M. Frédérick. — *Préposé sédentaire de première classe*, M. Bouclet. — *Surnuméraires*, MM. Bimon et Dantin. — *Receveur de navigation* à Dunkerque, M. Gobin; *surveillant de navigation*, M. Meurs.

RÉSIDENCE DE BERGUES. *Contrôleur*, M. Dubuisson; *receveur particulier sédentaire*, M. Jobard; *commis de deuxième classe*, MM. Golse et Bufanin; *de troisième classe*, MM. Dalinval et Decherf; *commis principal*, *chef de service*, M. Drouet, à Steene; *commis de deuxième classe*, M. Labbé; *préposés sédentaires de première classe*, MM. Dollet et Lordez; *receveur buraliste de navigation*, M. Marbais, à Bergues. — RÉSIDENCE DE BOURBOURG. *Receveur particulier sédentaire*, M. Parsy; *commis principal*, *chef de service*, M. Huguenin; *commis de troisième classe*, M. Lenglet; *receveur buraliste de navigation*, M. Janssoons. — RÉSIDENCE DE WATTEN. *Receveur particulier sédentaire*, M. Spilleux; *commis principal*, *chef de service*, M. Borde; *commis de troisième classe*, M. Bonnel.

RECETTE AMBULANTE DE WORMHOUDT. *Receveur*, M. Lebeau; *commis principal de deuxième classe*, M. Vanstrazeele; *receveur buraliste*, M. Bouve. — RECETTE AMBULANTE D'HONDSCHOOTE. *Receveur*, M. Richard, *commis principal de deuxième classe*, M. Collin; *receveur buraliste*, M. Deman. — RECETTE AMBULANTE DE GRAVELINES. *Receveur*, M. Leneve; *commis principal de deuxième classe*, M. Brulley. — POSTE DE CRAYWICK. *Commis principal de deuxième classe*, *chef de service*, M. Appourchaux; *commis de deuxième classe*, M. Carré.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Inspecteur, M. Schmidt Van Dorselaer, à Hazebrouck; *receveur principal et entreposeur de tabacs*, M. Borel, à Hazebrouck; *commis*, M. Le Boucher-Duvigny, à Hazebrouck; *commis principal de première classe*, *chef de service*, M. Grolleron, à Hazebrouck; *commis de deuxième classe*, M. Basel; *idem de troisième classe*, MM Boudart et Réant; *surnuméraires*, MM. Devoghel, Wicart et Bernard.

RÉSIDENCE DE BAILLEUL. *Receveur particulier sédentaire*, M. Michel; *commis principal de première classe*, *chef de service*, M. Sérendat; *commis de deuxième classe*, M. Michel; *idem de troisième classe*, MM. Fourneries et Estagerie.

RECETTE AMBULANTE DE CASSEL. *Receveur*, M. Jouveneau; *commis principal de deuxième classe;* M. Boitel, *receveur buraliste*, M. Ballet. — RECETTE AMBULANTE DE MERVILLE. *Receveur*, M. Pitollet, *commis principal de deuxième classe*, M. Dupont; *receveur buraliste*, M. Cédé. — RECETTE AMBULANTE DE STEENVOORDE. *Receveur*

M. Hecquet; *commis principal de deuxième classe*, M. Fay; *receveur buraliste*, M. Deneuville. — RECETTE AMBULANTE DE BOESEGHEM. *Receveur*, M. Hamel; *commis principal de deuxième classe*, M. Taverne; *receveur buraliste*, M. Bigotte. — RECETTE AMBULANTE DE NOORDPEENE. *Receveur*, M. Dupont; *commis principal de deuxième classe*, M. Chevreson; *receveur buraliste*, M. Claerbout. — RECETTE AMBULANTE DE STEENWERCK. *Receveur*, M Merlin; *commis principal de deuxiéme classe*, M. Picard; *receveur buraliste*, M. Roch.

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE VALENCIENNES.

M. Gréterin, ✻, ✠, *directeur.*

Bureaux de la direction. — DOUANES. MM. Charligny, *premier commis*; Dany, *deuxième idem*; Duthillœul, *troisième id.* MM. Laigle, Gréterin et Vanderwallen, *commis attachés.* MM. Fosset, Gourdin, Carlier, Van de Pitte, Nortier et Dremeaux, *surnuméraires.*

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. MM. Génin, *premier commis*; Lajoie, *deuxième idem*; Laporte, *troisiéme idem*; Derome, *quatrième id.*

SERVICE DES DOUANES.

INSPECTION DE SAINT-AMAND.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Condé.

Sous-inspecteur divisionnaire, M. Prévost.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ. MM. Serval, *receveur principal*, à Condé; Fournier, *sous-inspecteur*, idem; Hencart, Sarthe-Sarrivatet, *vérificateurs de première classe*; Penaud, *commis principal de deuxième classe*; Leblanc, Saint-Quentin, *commis de première classe.*

Fresnes, M. Buissart, *receveur.* — Mortagne, MM. Bocquillet, *receveur*; Maguin, Fuchs, *visiteurs.* — Hergnies, M. Tricot, *receveur.* — Vieux-Condé, M. Moucheront, *receveur.* — Le Coq, MM. Fontaine, *receveur*; Serval, *visiteur.*

Saint-Amand, MM. Lesage, *receveur*; Honoré, *visiteur.* — Rumegies, MM. Gobin, *receveur*; Blanchard, *visiteur.* — Maulde, MM. Cordon, *receveur*; Choffez, *visiteur.* — Raismes, M. Mathieu, *receveur.* — Hasnon, M. Drapier, *receveur.* — Brillon, M. Dineux, *receveur.*

INSPECTION DE VALENCIENNES.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Valenciennes.

Inspecteur, M. Dragon de Gomiécourt.

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES. MM. Duval-Ramerie, *receveur principal*; Ambaud, *sous-inspecteur*; Mineur, *contrôleur*; Teintu-

rier, Dorigny, Blouet, Blondeau, *vérificateurs de première classe;* Nicollet, *commis principal de première classe*; D'Hailly, Bonnet de Viller, Roussel-Galle, *commis principaux de deuxième classe;* Lépidi, *commis de première classe;* Bouteleux, *commis de 2e clatse.*
Blanc-Misseron, MM. Sautteau, *receveur;* Rolier, Troussier, Demarbaix, *visiteurs.* — Marchipont, M. Bouchez, *rceveur.* — Sebourg, MM. Courteville, *receveur*; Groualle, *visiteur.*— Bruay, (route), M. Venet, *receveur.* — Bruay (canal), M. Lebeau, *receveur.* — Saint-Saulve, M. Nortier, *receveur.*— Marly, MM. Malet, *receveur*; Mineur, *visiteur.* — Crespin, M. Pichoir, *receveur.*— Saint-Vaast, M. Lécuyer, *receveur.*

INSPECTION DE MAUBEUGE.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont à Feignies et à Jeumont.

M. Josset, *inspecteur,* à Maubeuge.

PRINCIPALITÉ DE FEIGNIES. MM. Louette, *receveur principal* à Feignies; Dapremont, *sous-inspecteur;* Frilet, Malingre, *vérificateurs de première classe;* Lhôte, *vérificateur de deuxième classe*; Buhot, *commis principal de première classe*; Meurisse, *commis principal de deuxième classe*; Lenglet, Edmond, Ouin et Luce, *commis de première classe*, à Feignies.

Bellignies, MM. Darène de Lacroze, *receveur*; Derolin, *visiteur.* — Hergies, M. Lancel, *receveur.*— Hon, M. Mercier, *receveur.* — Malplaquet, MM. Lefebvre, *receveur;* Desmazières, *visiteur.* — Gognies-Chaussée, M. Fournier, *receveur.* — Le Quesnoy, M. Cocquelet, *receveur.*— Pont-sur-Sambre, M. Bach, *receveur.* – Bavai, M. de Valensart, *receveur.*

PRINCIPALITÉ DE JEUMONT. MM. Rochez, *receveur principal*; Luce, *sous-inspecteur*; Nortier, *contrôleur*; Lebrnn, Genet, de Saint-Martin, *vérificateurs de première classe;* Foigne, Sapin, Deman, *vérificateurs de deuxième classe*; Potaire, Cerfon, Dumont, Teiteix, *commis principaux de deuxième classe;* Riocreux, *commis de première classe*: Lenglet, Emile, Delévy; *commis de deuxième classe.*

Bettignies, MM. Housquains, *receveur;* Vabambeke, de Varène, *visiteurs.*— Villers-sire-Nicole, M. Delemotte, *receveur.* — Vieux-Reng, M. Dumez, *receveur.*— Maubeuge (ville), MM. Feret, *receveur;* Guiomar, Schillinger, *visiteurs.* — Maubeuge (station), M. Jaugeon, *receveur.* — Hautmont, M. Billiet, *receveur.* — Aulnoye, M. Ginisty, *receveur.*

INSPECTION D'AVESNES.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Avesnes.

PRINCIPALITÉ D'AVESNES. MM. Willemin, *inspectcur*; Rousset-Pomaret, *receveur principal*; De Lamustière, *vérificateur de deuxième classe*; Truelle, *commis de première classe.*

Coulsore, MM. Defontaine, *receveur*; Poulaine, *visiteur*. — Hestrud, M. Fauconnier, *receveur*. — Solre-le-Château, MM. Rognion, *receveur*; Gosselin, *visiteur* —Clairfayts, M. Lhot, *receveur*. — Eppe-Sauvage, M. Lecerf, *receveur*. — Wallers, M. Lemoine, *receveur*. — Trélon, M. Perin, *receveur*. — Ohain, M. Vinchon, *receveur*. — Avesnelles, M. Lefebvre, *receveur*.

INSPECTION DE SAINT-AMAND.

Service actif. — CAPITAINERIE DE LECELLES. — MM. Dineur, *capitaine*, à Lecelles; Fouquet, *lieutenant*, à Saméon; Mouy, *lieutenant*, à Saint-Amand.

Cette capitainerie comprend les brigades de Planard, Rumegies, Saméon, Lecelles, Maulde, St.-Amand, Landas et Rue-de-Chorette.

CAPITAINERIE D'HASNON. MM. Navel, *capitaine*, à Hasnon; Lédo, *lieutenant*, à Tilloy; Chassaing, *lieutenant*, à Vicoigne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Brillon, Hasnon, Tilloy, Grand-Bray, Vicoigne et Raismes.

CAPITAINERIE DE NOTRE-DAME-AU-BOIS. MM. Derbecq, *capitaine*, à Notre-Dame-au-Bois; Colmant, *lieutenant*, à Bruille; Blutel, *lieutenant*, à Condé.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mortagne, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-aux-Bois, Vieux-Condé, Condé, Fresnes, Château-l'Abbaye et du Cocq.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

CAPITAINERIE D'ONNAING. MM. Dromaux, *capitaine*, à Onnaing; Lefèvre, *lieutenant*, à Blanc-Misseron; N..., *lieutenant*, à Curgies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron, Marchipont, Onnaing, Sebourquiaux, Sebourg, Curgies et Thivencelles.

CAPITAINERIE DE VALENCIENNES. MM. Pourcelot, *capitaine*, à Valenciennes; Cuirot, *lieutenant*, à Valenciennes (station); Coquelet, *lieutenant*, à Anzin; Ridon, *lieutenant*, à Vendegies-sur-Ecaillon.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bruay, Saint-Saulve, Anzin, Marly, Sepmeries, Vendegies-sur-Ecaillon, Valenciennes (station), Famars.

CAPITAINERIE DE WARGNIES-LE-PETIT. MM. Gérard, *capitaine*, à Wargnies-le-Petit; Martin, *lieutenant*, à Saint-Vaast; Mathieu, *lieutenant*, à Wargnies-le-Petit.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bry, la Bocrette, Jenlain, Saint-Waast, Bettrechies, Amfroipret et Wargnies-le-Petit.

INSPECTION DE MAUBEUGE.

CAPITAINERIE DE LA LONGUEVILLE. MM. Gréterin, *capitaine*, à La Longueville; Louvel, *lieutenant*, à Bavai; Dubray, *lieutenant*, à Feignies (station); Cannaux, *lieutenant*, à Feignies (village).

Cette capitainerie comprend les brigades de Bellignies, Hon-Hergies, Bavai, Malplaquet, Gognies-Chaussée, Feignies (station), Feignies (village) et Lalongueville.

CAPITAINERIE DE JOLIMETZ. MM. Landousie, *capitaine*, à Jolimetz, Beuzard, *lieutenant*, à Berlaimont; Jacquart, *lieutenant*, à Beaudignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ruesnes, le Quesnoy, Baudignies, Jolimetz, Locquignol, Berlaimont et Pont-sur-Sambre.

CAPITAINERIE DE MAUBEUGE. MM. Huart, *capitaine*, à Maubeuge; Aubert, *lieutenant*, à Villers-sire-Nicole; Robert, *lieutenant*, à Colleret; Arnoult, *lieutenant*, à Jeumont (station).

Cette capitainerie comprend les brigades de Bettignies, Villers-Sire-Nicole, Vieux-Rengt, Jeumont, Colleret, Maubeuge, Cerfontaine et Jeumont (station).

INSPECTION D'AVESNES.

CAPITAINERIE DE SOLRE-LE-CHATEAU. MM. Jourdain, *capitaine*, à Solre-le-Château; Beaudet, *lieutenant*, à Beaurieux; Paris, *lieutenant*, à Solrinnes.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hestrud, Beaurieux, Clairfayts, Solrinnes, Solre-le-Château, Cousolre, Ferrière-la-Petite et Felleries.

CAPITAINERIE DE GLAGEON. MM. Sant, *capitaine*, à Glageon; Bertholet, *lieutenant*, à Trélon; Vallette, *lieutenant*, à Liessies.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ohain, Trélon, Liessies, Sains, Glageon et Willies.

CAPITAINERIE D'AVESNELLES. MM. Collart, *capitaine*, à Avesnelles; Mondelli, *lieutenant*, à Dompierre; Petit, *lieutenant*, à Etrœungt.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Avesnes, Saint-Remy-Chaussée, Dompierre, Avesnelles, Haut-Lieu, Etrœungt, Larouillies et Saint-Hilaire.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

SERVICE SPÉCIAL DES SUCRES.

MM. de Chabert, *inspecteur*, à Valenciennes; Gablier, *sous-inspecteur, divisionnaire*, à Cambrai.— *Contrôleurs*, MM. Louis, à Valenciennes; Jérôme, à Onnaing; Rossignol, à Bouchain; Carlier, à Cambrai; Delforge, à Denain; Debuys, à Saint-Amand; Mahieu, à Famars; Reinflet, à Jenlain; Taviaux, à Solesmes.

SERVICE GÉNÉRAL.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Inspecteur, M. de Jancigny; *sous-inspecteur*, M. Boursy, à Valenciennes; *receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Curmer; *premier commis de la recette principale*, M. Lantin; *deuxième id.*,

M. Tanton; *troisième idem*, M. A. Boüet; *contrôleurs*, MM. Courtois et Boulanger, à Valenciennes; *receveur de navigation*, M. Demogue, à Valenciennes; *contrôleur de garantie*, M. Boulanger, à Valenciennes; *receveur particulier*, M. Charpentier.

RÉSIDENCE D'ANZIN. *Commis principal*, M. Lucas; *receveur particulier sédentaire*, M. Pinard. — RÉSIDENCE DE SAINT-AMAND. *Contrôleur*, M. Teissier, *receveur particulier sédentaire*, M. Dupont. — RÉSIDENCE DE CONDÉ. *Contrôleur*, M. Legrand; *receveur particulier sédentaire*, M. Canolle; *receveur de navigation*, M. Grosdemange. — RÉSIDENCE DE FRESNES. *Receveur particulier et de navigation*, M. Toucheboeuf. — RÉSIDENCE DE DENAIN. *Contrôleur*, M. Gueugniaud; *receveur particulier sédentaire*, M. Lanoy; *receveur de navigation*, M. Lucas. — RÉSIDENCE D'ONNAING. *Receveur particulier sédentaire*, M. Duquesne. — RÉSIDENCE DE VIEUX-CONDÉ. *Receveur de navigation*, M. Jacquot. — RÉSIDENCE DE BOUCHAIN. *Receveur ambulant*, M. Thibault. — RÉSIDENCE DE DOUCHY. *Receveur ambulant*, M Degrave. — RÉSIDENCE D'ESCAUDAIN. *Receveur ambulant*, M. Callau. — RÉSIDENCE DE MAING. *Receveur ambulant*, M. Guillemin. — RÉSIDENCE DE MARLY. *Receveur ambulant*, M. Gouërc. — RÉSIDENCE DE MORTAGNE. *Receveur ambulant*, M. Boutry.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Inspecteur, M. Lecouturier, à Avesnes; *sous-inspecteur*, M. Flamant, idem. *Receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Morisot, idem. *Premier commis*, M. Brondel; *deuxième idem*, M. Scellier de Lample. *Contrôleur*, M. Hérou, à Maubeuge. *Receveurs particuliers sédentaires*, MM. Duval, à Maubeuge, Bazenerie, à Landrecies. *Receveurs ambulants*, MM. Evrard, à Avesnes, Jan et Delcourt, au Quesnoy; Hazard, à Solre-le-Château; Georges, à Bavai, Godard, à Berlaimont; Gérard, à Trélon; Dhaussy, à Maroilles; Renaud, à Fourmies.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Inspecteur, M. Meunier, à Cambrai. *Sous-inspecteur*, M. Dupuich. *Receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Maës, à Cambrai. *Premier commis*, M. Lefebvre; *deuxième idem*, M. Parisel. *Contrôleur de ville*, M. Dubois, à Cambrai. *Receveur de navigation*, M. Arbinet, à Cambrai. *Receveurs particuliers*, MM. Derome, à Cambrai, Thervay, au Câteau. *Receveurs ambulants*, MM. Coupois, à Cambrai; Terrien, à Carnières; Seguin, au Câteau; Madelain, à Clary; Bisson, à Gouzeaucourt; Desert, à Iwuy; Laby, à Masnières; Largillière, à Solesmes; Thibault, à Walincourt

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,145 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,442 hectares dans l'arrondissement

d'Avesnes seulement, et 8,556 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins, il n'en a que 901 hectares.

Sur ces 49,145 hectares de bois, 19,650 hectares appartiennent à l'Etat, 2,000 hectares aux communes et aux établissements publics, le reste aux particuliers,

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont : la belle forêt de Mormal, de la contenance de 9,200 hectares; la forêt de Nieppe, de 2,500 hectares; la forêt de Saint-Amand, de 3,400 hectares; la forêt de Phalempin, de 900 hectares; le grand bois l'Evêque, de 900 hectares; la forêt de Fourmies, de 900 hectares; la forêt du bois l'Abbé, de 1,100 hectares; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares, la forêt de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares; la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES FORÊTS.

La France est divisée en trente-cinq conservations forestières, y compris celles de Chambéry et de Nice.

La septième conservation est celle de Douai, composée des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, M. Thiéry, ✻, à Douai

MM. Petit, *sous-inspecteur sédentaire, secrétaire de la conservation*; Lambert, *garde général des travaux d'art, attaché à la conservation*; Recullé, *garde général adjoint, commis d'ordre*; Badré, *idem, chargé de la comptabilité*; Gottiniaux, *garde sédentaire, expéditionnaire*.

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux Lille et Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM. le baron d'Hastrel, *inspecteur, chef de service*, à Lille; Le Beuf, *garde sédentaire, attaché à l'inspection*; Cayet, *sous-inspecteur* à Valenciennes; Clauzet, *garde général*, à Hazebrouck.

INSPECTION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

MM. de Raismes, *inspecteur, chef de service*, au Quesnoy; Lambret, *brigadier sédentaire, attaché à l'inspection*; Charles, *sous-inspecteur*, à Englefontaine; Regneault, *garde général*, au Quesnoy; Bonneau, *garde général*, à Trélon; Dambrun, *idem*, à Landrecies; Cotte, *garde général adjoint*, à Locquignol.

POSTES AUX LETTRES.

DIRECTION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL. M. Chapuis, ✻, *inspecteur des postes et relais du département*, à Lille.

Sous-inspecteur, M. Doniol, 1er *commis d'inspection, faisant fonction de sous-inspecteur.*

MM. de Pontlevoy, 2e *commis;* De Boury, 3e *commis;* N..., 4e *commis*, adjoints à l'inspection.

Brigadier-facteur. M. Wautiez.

Il y a dans le département du Nord soixante cinq bureaux de postes aux lettres, sept directions composées, cinquante bureaux simples et huit distributions. L'état suivant indique les communes où ils sont placés et présentent le nom du directeur de chaque bureau.

DIRECTIONS COMPOSÉES. Lille. MM. Labitte, *directeur*; Vaffier, *contrôleur*; Méo, *commis principal*. — *Préposés de bureaux supplémentaires* : Mme. Herbage, quartier de Moulins-Lille; Mme. Asbroucq, quartier de Wazemmes. — Avesnes. M. Adam, *Directeur*; — Cambrai, M. Polart, *idem*; — Douai, M. Bausse, *idem;* — Dunkerque, M. Delaunay, *idem;* — Roubaix, M. Vavassseur, *idem*; — Valenciennes, M. De Loe, *idem*.

DIRECTIONS SIMPLES. Aniche, Mlle. Dhaisne; Anzin, Mlle. Aubertin; Armentières, M. Houde; Bailleul, Mme. Geslin; La Bassée, Mlle. Houde; Bavai, Mme. veuve Serre; Bergues, Mme. François; Berlaimont, Mme. Menet; Bouchain, Mme. Godon; Bourbourg, Mlle Desjardins; Busigny, Mlle. Felhoen; Cassel, Mme. Desmidt; Le Cateau, M. Campion; Caudry, Mlle Marlierre; Clary, Mlle Caboche-d'Etilly; Comines, Mme. Hanguillard; Condé, Mlle. Bossel; Cysoing, Mlle. Bauvin; Denain, M. Cochard; Estaires, M. Cat; Fourmies, Mlle. Sévené; Gravelines, Mme. veuve Doublet; Haubourdin, Mme. veuve Lamour; Hazebrouck, M. Piettre; Hondschoote, Mlle Lion; Jeumont, M. Disneur; Landrecies, Mlle. Richez; Lannoy, Mme. Simon; Marchiennes, Mme. Bailleu; Masnières, Mme. veuve Mollien; Maubeuge, M. Mazurand; Merville, Mme. Barthès; Onnaing, M. Duretz; Orchies, Mlle. Royer; Pont-à-Marcq, Mlle Huguier; Quesnoy-sur-Deûle, Mlle. Dubuisson; Le Quesnoy, M. Dekeyser; Raches, Mme. Dumet; Raismes, M. Dehaisnes; Saint-Amand, M. Daussy; Seclin, Mme. Bocquet; Solre-le-Château, Mme. veuve Lenglé; Solesmes, Mme. Decaux; Somain, M. Mio; Steenvoorde, Mme. veuve Duvet; Tourcoing, M. Renouard; Trélon, Mme Balasse; Walincourt, Mlle Cornillot; Watten, Mme. veuve Letu; Wormhoudt, Mlle Deschamps.

BUREAUX DE DISTRIBUTION. Arleux, M. Delcambre; Etrœungt, Mlle Godbille; Fournes, Mlle. Rousselot; Gouzaucourt, Mme. Devaux; Halluin, Mme. Wallard; Hautmont, Mlle. Delaporte; Iwuy, Mlle. de Bornier; Templeuve, Mme. Pottier.

PRÉPOSÉS DANS LES GARES DES CHEMINS DE FER. MM. Laporte, à Lille; Gabelle, à Busigny; Courtin, à Cambrai; Cendro, à Douai; Demory, à Hazebrouck; Delattre, à Somain; Lejeune, à Valenciennes.

FRANCHISES POSTALES.

Jouissent de la franchise illimitée par lettres fermées pour toute l'étendue de l'Empire : S. M. l'Empereur, S. M. l'Impératrice, S. A. I. le prince Napoléon, S. A. la princesse Mathilde, S. A. I. la princesse-Marie-Clotilde Napoléon, le directeur général des postes.

Pour toutes les correspondances qui leur sont adressées : l'Empereur, l'Impératrice, le prince Napoléon, la princesse Mathilde, la princesse Marie-Clotilde Napoléon;

La dame d'honneur de S. A. I. Mme la princesse Marie-Clotilde Napoléon, le Ministre d'Etat, les aides de camp de l'Empereur de service, les secrétaires du cabinet de l'Empereur, le commandant militaire de la maison de l'Empereur, le gouverneur général des palais impériaux, le premier aumônier de la maison de l'Empereur, le grand maréchal du palais, le grand chambellan, le grand écuyer, le grand veneur, le grand maître des cérémonies, le secrétaire des commandements de l'Impératrice, le grand maître de la maison de l'Impératrice, le chevalier d'honneur de S. A I. Mme. la princesse Mathilde, la gouvernante des enfants de France,

Le président du Sénat, le président du Corps législatif, le grand référendaire du Sénat, le grand chancelier de la Légion-d'Honneur, les ministres secrétaires d'État à départements ministériels, le président du Conseil d'État, le vice-président du Conseil-d'État, le président du contentieux du Conseil d'État, le premier président et le procureur-général de la Cour de cassation; le premier président et le procureur-général de la Cour des comptes, le commandant supérieur des gardes nationales du département de la Seine, le commandant de la 1re division militaire, le commandant de Paris et du département de la Seine, le préfet de police, le directeur de l'administration de l'enregistrement et des domaines, le directeur du personnel au ministère de la guerre, le directeur de l'administration des forêts, le directeur de l'administration des douanes et des contributions indirectes, le directeur de l'administration des contributions directes, le directeur de l'administration des tabacs, le directeur de l'administration des postes, le directeur de l'administration de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, le secrétaire général du Conseil d'État, le président de la commission d'enquête des tabacs, le commissaire de l'Empereur près la commission d'indemnité des colons de Saint-Domingue, le secrétaire général de la même commission, le directeur général des cultes, le directeur de l'imprimerie Impériale.

TAXE DES LETTRES.

Nous avons inséré, il y a trois ans, dans notre recueil, les notions générales sur les taxes dont l'administration des postes frappe les lettres privées, les papiers d'affaires, gravures, prospectus, journaux, etc.,

circulant dans Paris, dans l'intérieur de l'Empire, ou à destination des Colonies Françaises Pour consulter ces tarifs, se reporter à la page 193 de l'Annuaire de 1858

Comme suite aux indications que nous avons publiées à cette époque, nous croyons devoir donner ci-après les nouvelles instructions de l'administration des postes sur les valeurs cotées et déclarées.

Lettres contenant des valeurs déclarées.

L'expéditeur qui veut s'assurer en cas de perte, sauf le cas de force majeure, le remboursement des valeurs payables au porteur insérées dans une lettre, doit la faire *charger*, et, en outre, faire la déclaration du montant des valeurs que cette lettre contient.

La déclaration ne doit pas excéder 2,000 francs ; elle est portée en toutes lettres à l'angle gauche supérieur de la suscription de l'enveloppe et énonce en francs et centimes le montant des valeurs insérées. Elle doit être écrite d'avance par l'expéditeur lui-même sans rature ni surcharge.

Chargements des valeurs cotées.

Les valeurs cotées sont renfermées, en présence des directeurs, dans des boîtes ou étuis ayant au plus 10 centimètres de longueur, 8 centimètres de largeur et 5 centimètres d'épaisseur. Les objets réunis à la boîte ne doivent pas dépasser le poids de 300 grammes. En cas de perte, l'administration tient compte du montant de l'estimation.

Modèles de procurations.

pour retirer des valeurs cotées ou des valeurs déclarées, et pour toucher des mandats d'articles d'argent.

Les facteurs ruraux sont autorisés à accepter des particuliers qui leur en donneront commission, et cela sans qu'il puisse en résulter aucune responsabilité pour l'administration des postes, pouvoir de retirer du bureau de poste auquel ils sont attachés des valeurs cotées et des lettres contenant des valeurs déclarées, ou de toucher à ce bureau des mandats d'articles d'argent. Ces procurations peuvent être faites sur papier non timbré. On en donne ci-dessous les modèles.

1er MODÈLE (retrait d'une valeur cotée ou d'une valeur déclarée.)

Je soussigné demeurant à autorise le sieur facteur rural, à retirer du bureau d , et sans qu'il puisse en résulter aucune responsabilité pour l'administration des postes, une (*valeur cotée* ou *lettre contenant des valeurs déclarées*), dont l'avis, en date du 1861, faisant connaître l'arrivée à mon adresse, est ci-joint.

A le 1861.

(Légalisation de la signature.) (Signature du destinataire.)

2e MODÈLE (paiement des mandats.)

Je soussigné demeurant à autorise le sieur facteur rural, à recevoir au bureau de poste d , et sans qu'il

puisse en résulter aucune responsabilité pour l'administration des postes, le montant du mandat d'articles d'argent ci-annexé de la somme de délivré à mon profit par le bureau d
le 1861.

A le 1861.

(Légalisation de la signature.) (Signature du destinataire.)

POIDS ET MESURES.

PERSONNEL.

MM. Caux, *vérificateur;* Henry, *premier vérificateur adjoint;* N.., *deuxième vérificateur, adjoint,* à Lille; Dawint, *vérificateur,* à Dunkerque; Boone, *idem*, à Hazebrouck; Boucher, *idem*, à Cambrai; Giron, *idem*, à Avesnes; Wantier, *idem*, à Douai; Loriaux, *idem*, à Valenciennes.

SCIENCES ET ARTS.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Commission historique du département du Nord.

Cette commission, instituée par arrêté de M. le Préfet, du 14 novembre 1839, est chargée de veiller à la conservation des monuments et édifices historiques du département, et de se livrer à toutes les recherches qui peuvent intéresser les diverses branches de l'archéologie nationale.

Elle est composée de vingt-deux membres, et a des correspondants dans chaque arrondissement du département.

Membres honoraires.

MM. de Saint-Aignan (O. ✻), ancien préfet du Nord, à Paris, fondateur de la Commission; De Contencin (O. ✻), directeur général des cultes au ministère de l'instruction publique, ancien président de la Commission.

Bureau. MM Le Glay, ✻, ✻, archiviste du département, correspondant de l'Institut, *président;* De Coussemaker, ✻, ✻, correspondant de l'Institut, *vice-président*; Chon, professeur d'histoire à la Faculté des sciences, *secrétaire-général;* Ch. Vincent, chef de bureau à la préfecture, *secrétaire-archiviste.*

Membres résidants.

MM. Balson, conseiller de préfecture; Benvignat, architecte; Bernard, H., négociant, conseiller-général; Blanquart-Evrard, ✻, propriétaire, imprimeur-photographe; l'abbé Carnel; Colas, professeur à l'école de peinture; De Caulincourt, propriétaire; Deligne, Jules, professeur; De Melun, ✻, propriétaire, conseiller-général;

De la Phalecque, propriétaire; Desmyttère, médecin en chef de l'asile d'aliénées de Lille; Gentil-Descamps, ✻, propriétaire, ancien adjoint au maire de Lille, Le Glay, Jules, employé à la section historique des Archives; Paeile, ✠, bibliothécaire et archiviste; Van Hende, chef d'institution.

Membres correspondants.

ARRONDISSEMENT DE LILLE. MM. Brun-Lavainne, secrétaire de la mairie de Roubaix, ancien membre résidant; Derbigny, conseiller de préfecture, à Haubourdin, ancien membre residant; l'abbé Dervaux, à Comines; Fretin, ✻, maire de Quesnoy-sur-Deûle.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES. MM. Cabaret, receveur particulier des finances, à Avesnes; Fiévet, architecte, à Avesnes; Michaux, chef de bureau à la sous-préfecture d'Avesnes.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI. MM. De Baralle, architecte à Cambrai; de Beaumont, docteur en médecine, à Cambrai; Bruyelle, propriétaire à Cambrai; Wilbert, président de la société d'émulation, à Cambrai.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI. MM. Bra, ✻, statuaire à Douai; Brassart, secrétaire des hospices à Douai; Cahier, conseiller à la cour impériale de Douai; Preux, substitut du procureur-général; Duthillœul, ✻, ancien bibliothécaire à Douai; Tailliar, ✻, conseiller à la cour impériale de Douai.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. MM. Chamonin, vice-consul d'Espagne, à Dunkerque; Cousin, avocat, à Dunkerque; Debaecker, ancien juge de paix, propriétaire à Bergues; Derode, négociant à Dunkerque, ancien membre résidant; Develle, architecte à Dunkerque; Bonvarlet fils, négociant à Dunkerque; Bergerot, maire d'Esquelbecq, membre du conseil d'arrondissement; Cousin, Louis, avocat à Dunkerque.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK. MM. Ig. Plichon, ✻, membre du conseil-général, député au corps législatif, à Bailleul; Deschodt, membre du conseil général, à Hazebrouck; Desmyttère, maire à Cassel; Quenson, juge au tribunal d'Hazebrouck.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. MM. Grar, Edouard, ✻, à Valenciennes; Grimault, architecte, à Valenciennes; Lelièvre, ✻, ancien capitaine du génie, à Valenciennes; Courmaceul, juge de paix à Saint-Amand; De la Fons, baron de Melicocq, archéologue à Raismes; Hédouin, commissaire de surveillance au chemin de fer du Nord, à Valenciennes.

Correspondants hors du département.

MM. Beaussire, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, ancien membre résidant; Boca, Louis, archiviste à Amiens; Bollaert, ✻, ingénienr à Lens (Pas-de-Calais); Bouly, Eugène, homme de lettres, à Paris; Carlier, ancien agent de change, à Paris; Dan-

coisne, notaire, à Hénin-Liétard; baron de Bry (O. ✻), ancien président de la Commission, préfet de la Côte-d'Or; de Fontenay, président de la Société Eduenne, à Autun; De Girardot, ✻, secrétaire-général de la Loire-Inférieure, à Nantes; De Godefroy de Menilglaise, ✻, propriétaire à Paris; De Linas, ✻, propritéaire, à Arras; Didron aîné, directeur des annales archéologiques à Paris; De Rosny, Lucien, membre de la société des Antiquaires de France. à Paris; De Sáulcy (O. ✻), sénateur, membre de l'Institut, conservateur du Musée d'artillerie, à Paris; Dinaux, Arthur, correspondant de l'Institut, à Paris; Failly, ancien membre résidant, à Paris; Edward Le Glay, ✻, ✠, sous-préfet à Libourne, ancien membre résidant; Mille, ✻, ✠, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Paris, ancien membre résidant; Robert (O. ✻), sous-intendant militaire à Paris, ancien membre résidant.

Correspondants à l'étranger.

MM. De Reume, capitaine d'artillerie, à Bruxelles; De Roisin (le baron), propriétaire à Bonn (Allemagne), ancien membre résidant; Janssens, chef de bureau au ministère des affaires étrangères, à Brûxelles; Don Castellanos de Losada, président de l'Institut historique de Madrid; De la Frémoire, ✻, ingénieur de chemin de fer à Namur, ancien membre résidant.

Société Impériale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, établie à Douai

La société d'agriculture a été formée le 19 avril 1799; le 22 mars 1805, elle s'est réunie à celle des sciences et des arts, établie le 22 février 1800; elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du 1er octobre 1819 et reconnue par le Gouvernement le 11 juillet 1829; les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois; ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

Mgr. l'archevêque de Cambrai; MM. le premier président de la Cour impériale; le procureur-général impérial; le prefet du département du Nord; le sous-préfet de l'arrondissement de Douai; le maire de la viile de Douai; le général commandant la division; le général commandant le département; le général commandant l'école d'artillerie; le colonel commandant la place de Douai; le président du tribunal de première instance; le procureur impérial; le recteur de l'Académie de Douai; les doyens des facultés.

Membres honoraires nommés par la Société.

MM. Daix-Deshayes, proprietaire; Quenson, ✻, président du tribunal de Saint-Omer; Preux (O. ✻), premier président honoraire de la cour impériale; Bagneris père, docteur en médecine;

Maugin, docteur en médecine; Danel, ✻, membre du conseil général et président à la Cour impériale; Duthillœul, ✻; Honoré père, avocat à la Cour impériale; Plazanet, ✻, colonel du génie en retraite; De Lagrange, ✻, colonel d'artillerie en retraite, ancien député au Corps législatif; Lagarde, conseiller à la Cour impériale; Tailliar, ✻, conseiller, idem; Leroy (de Béthune), avocat; Lequien, docteur en médecine; Dubois, ✻, ancien sous-intendant militaire; Bigant, ✻, ancien président à la Cour impériale; Corne, ancien représentant; Bra, ✻, statuaire; Foucques de Wagnonville, propriétaire; Bourlet, ancien aumônier; Desfontaines d'Azincourt (O. ✻), membre du conseil municipal; Cahier, ✻, conseiller à la Cour impériale; Vasse, professeur de physique au lycée; Jouggla, médecin vétérinaire.

Fonctionnaires de la Société.

MM. A. Dupont, *président;* Preux père, *premier vice-président;* Tailliar, *deuxième vice-président;* Cahier, ✻, *secrétaire-général;* Asselin, *premier secrétaire adjoint;* Offret, *deuxième secrétaire adjoint;* Paix, *économe;* Potiez, *trésorier;* Brassart, *conservateur des jardins et archiviste.*

Membres résidants.

MM. Minart, conseiller à la Cour impériale; Nutly, juge-de-paix; Thomassin, propriétaire; Fiévet, conseiller à la Cour impériale; David, ✻, professeur de mathématiques spéciales au lycée; Delplanque, médecin vétérinaire; Bagneris fils, docteur en médecine; Paix, négociant; De Maingoval, propriétaire; Comte de Guerne, conseiller à la Cour impériale; Dupont, avocat à la Cour impériale; Petit, ✻, président à la Cour impériale; Mercklein, ✻, professeur de sciences à l'école d'artillerie; Talon, avocat à la Cour impériale; Meurant, architecte de la ville de Douai; Thurin, propriétaire; Robaut, dessinateur; baron de Guerne, F., propriétaire; Copineau, ✻, officier supérieur en retraite; Martin, ✻, directeur de la fonderie; Asselin, avocat; Leroy, Emile, avocat; Fleury, ✻, proviseur du lycée; Delannoy, docteur en médecine; Courtin, ✻, conseiller à la Cour impériale; Butruille, négociant; Offret, professeur adjoint de physique au lycée; Dehaisnes, professeur à l'institution Saint-Jean; Liègard, vérificateur des domaines; Tarlier, propriétaire; Preux fils, substitut du procureur général; Lecq, maître de postes; Luce, propriétaire; Maurice, Léon, avocat.

Société impériale des siences, de l'agriculture et des arts de Lille.

Cette société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811.

Bureau. MM. De Coussemacker; ✻, *président;* Lamy, *vice-prési-*

dent; Bos, *secrétaire-général;* Canissié, *secrétaire de correspondance;* Bachy, *trésorier;* Chrestien, *bibliothécaire*

Membres honoraires.

MM. le Préfet du département du Nord; le Maire de Lille; Desmazières, propriétaire.

Membres résidants.

MM. Delezenne, ✻, correspondant de l'Institut; Verly, architecte; Kulhmann (O. ✻), chimiste, correspondant de l'Institut; Bailly, ✻, docteur en médecine; Heegmann, propriétaire; Danel, ✻, propriétaire; Moulas, littérateur; Le Glay, ✻, archiviste du département, correspondant de l'Institut; Benvignat, architecte; Lefebvre, propriétaire; Testelin, docteur en médecine; Cazeneuve, ✻, doct. en méd.; Delerue (O. A.), juge de paix; Bachy, propriétaire; Chon, professeur d'histoire; Chrestien, docteur en médecine; Corenwinder, chimiste-agronome; Lavainne, professeur de musique; Dupuis, avocat; Parise, professeur à l'école de médecine; Lamy, professeur à la Faculté des sciences; Deligne, homme de lettres; Blanquart-Evrard, ✻, imprimeur-photographe; Colas, peintre; Violette, ✻, commissaire des poudres; Garreau, professeur à l'école de médecine, Meurein, inspecteur de salubrité; Cox, ✻, manufacturier; Fiévet, ingénieur-mécanicien; Lacaze-Duthiers, professeur à la faculté des sciences; Paeile, bibliothécaire de la ville; Portelette, professeur au lycée; Viollette, Ch. (O. A.), prof. à la Faculté; Mathias, ingénieur de la traction au chemin de fer du Nord; De Melun, ✠, propriétaire; Dureau, ✻ ✠ (Esp.), secrétaire-général de la préfecture; Bossey, ingénieur des mines; Bos, professeur au lycée; Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine; Van Hende, chef d'institution.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE ET NUMISMATIQUE.

MM. Le Glay, ✻ ✠, archiviste du département; Verly, architecte; Chon, professeur d'histoire au lycée.

COMMISSION D'AGRICULTURE.

MM. Violette, ✻; Corenwinder, *secrétaire*; Lefebvre-Heegmann, ✻; Bachy, à Fives; Kuhlmann (O. ✻); Meurein; Girardin (O. ✻).

Société centrale de médecine du département, à Lille.

Cette société a été établie en vertu d'une autorisation du Ministre de l'Intérieur, en date du 24 mai 1846.

Elle a pour but : 1° de favoriser l'étude des sciences médicales et de concourir à leurs progrès; 2° de veiller au maintien de la dignité de la profession; 3° de faciliter la formation et le développement d'associations médicales dans le département, et de leur servir de lien commun. — Elle pourvoit à ses dépenses à l'aide d'une cotisation que s'imposent

ses membres. — Elle publie un bulletin, à la collaboration duquel sont appelés tous les praticiens du Nord. — Elle donne des consultations gratuites en faveur de la classe ouvrière de la ville et des campagnes, le mercredi de chaque semaine, de trois à quatre heures de l'après-midi.

BUREAU POUR 1861. MM. Testelin, docteur en médecine, *président*; Cazeneuve, ✻, *vice-président*; Petit, *secrétaire-général*; Vanverts, *secrétaire des consultations gratuites;* Simon, *bibliothécaire;* Despinoy, pharmacien, *trésorier*.

Membres honoraires.

M. Lestiboudois (O ✻), conseiller d'état; Despinoy, pharmacien; Simon, id.

Membres titulaires résidants.

MM. Arrachart, Bailly, ✻, Brequin, Binaut, Cappelle, Castelain, Cazeneuve, Charles, Chrestien, Daubresse, Delage, Delezenne, Dewaele, Dujardin, Féron, Godefroy. Houzé, Joire, Mazurel, Meurein, Morisson, Parise, Petit, Pilat, Pommeret, Six, Testelin, Vanverts, Vanpeteghem, Wannebroucq.

Membres titulaires non résidants.

MM. Dupont, ✻, Bourgeois, Legentil.

Société d'émulation de Cambrai.

Cette société, formée le 16 novembre 1805, et autorisée par décision de M. le Ministre de l'intérieur, transmise par M. le Préfet le 8 nivôse an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, et les progrès de l'agriculture, le tout principalement considéré dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

BUREAU. MM. Wilbert, *président;* Renard, *vice-président;* Lefebvre, *secrétaire*; Bruyelle, *bibliothécaire-archiviste ;* Roth fils, *trésorier.*

Membres honoraires.

Mgr. l'archevêque de Cambrai; MM. Vallon (C. ✻), préfet du Nord; de Contencin (O. ✻), directeur-général des cultes ; Guillemin, ✻, recteur de l'Académie; Petit-Courtin, maire de Cambrai.

Membres résidants.

MM. Berger, ancien directeur de l'école de dessin; Abel Berger, directeur de la même école; Boucher, sous-bibliothécaire de la ville; Bruyelle, receveur des hospices ; Carion, rédacteur en chef de l'*Emancipateur* ; Crépin, agriculteur; de Baralle, architecte ; de Beaumont, docteur-médecin ; H. de Try, maître de chapelle; Dumont, chimiste; Fenin, médecin en chef de l'hôpital militaire ; Durieu, professeur de dessin ; Dutemple, avocat; Hardy, docteur-médecin ; Houzé, secrétaire de la mairie ; Lefeb-

vre, régent au collége ; Leleu, agriculteur ; Lévêque, juge au tribunal de commerce ; Roth, négociant ; Renard, avocat ; comte Charles de Vendegis ; Wilbert, avocat, secrétaire des hospices et du bureau de bienfaisance ; Lestoquoy, juge-de-paix.

Société des Amis des arts, à Douai.

Cette société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation, d'encourager les talents et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM. Maurice, ✻, ancien maire, *président* ; Duthillœul, ✻, ancien juge-de-paix, *secrétaire* ; Desmarets, avocat, *trésorier* ; de Guerne, conseiller à la cour impériale ; baron de Lagrange (O. ✻), ancien député au Corps-législatif ; Lequien, docteur en médecine.

Société des Amis de l'Industrie, à Douai.

La société des Amis de l'Industrie a été fondée par arrêté de M. le maire de Douai, du 7 février 1829, approuvé par le Préfet le 19 du même mois.

MM. Maurice, J., ✻, ancien maire, *président ;* Lequien, *vice-président ;* Thorez-Corbitt, *secrétaire* ; Pinquet, adjoint, *trésorier ;* de Guerne, conseiller à la Cour impériale ; Dubrulle-Chevalier, plombier ; Petit, ✻, président à la Cour impériale ; Robaut (Félix), lithographe.

Société médicale de Douai.

Cette société, instituée par arrêté du 2 septembre 1804, est régie par un règlement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances les premier et troisième lundis de chaque mois.

MM. Duhem, *président* ; Léonardi, *secrétaire ;* Bagnéris père, docteur en médecine, *trésorier* ; Faucheux, docteur en médecine, *archiviste ;* Maugin, Tesse, Fontaine, Watelle, docteurs en médecine ; Bagnéris fils, Delplanque, vétérinaire ; Gelez fils. *Membres honoraires,* MM. Lequien et Gelez père.

Société impériale d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes.

Cette société a été organisée au commencement de 1831 et a été installée le 3 mars de la même année ; son règlement actuel a été approuvé par M. le Préfet, le 27 décembre 1851, conformément au décret qui la reconnaît comme établissement d'utilité publique.

Bureau. MM. Grar, Ed., ✻, *président* ; Lewille, ✻, *premier vice-président ;* Pesier, *deuxième idem* ; Martin, Ad., *secrétaire-général ;* Collet, avocat, *secrétaire-adjoint* ; Feytaud, *trésorier, rapporteur-général.*

Membres honoraires résidants.

MM. le sous-préfet de l'arrondissement, le maire de Valenciennes, Boulanger, juge au tribunal civil ; Defaux, receveur municipal à Valenciennes ; Coffin, commandant du génie à Condé ; Boudousquié, ✻, ingénieur en chef des mines ; Pétiaux, architecte.

Membres titulaires composant la section centrale.

MM. Grar, Ed., ✻, à Valenciennes ; Pêtiaux, architecte de la ville, idem ; Pesier, Edm., professeur du cours de chimie, idem ; Huart, médecin-vétérinaire, idem ; Cheval-Bonaventure, cultivateur à Etrœux ; Delanoue, membre de la société géologique de France, à Vicoigne ; Delgrange, à St-Saulve ; Lewille, ✻, adjoint au maire, ancien capitaine d'artillerie ; Martin, Ad., homme de lettres à Valenciennes ; Stiévenart, Abel, docteur en médecine, correspondant de l'Académie de médecine de Paris ; Bouton, archiviste de la ville ; Defontaine, doyen-curé de Saint-Nicolas, à Valenciennes ; Cromback, principal du collége, idem ; Caffiaux, prof. de rhétorique au collége, idem ; Bousdouquié, ✻. ing. en chef des mines, idem ; Feytaud, rédacteur du *Courrier du Nord*, idem; Collet, avocat, idem ; de Bracquemont, ✻, ingénieur-directeur des mines de houille de Vicoigne ; Hamoir, Gustave, ✻, cultivateur, fabricant de sucre, à Saultain ; Courtin, percepteur, à Valenciennes; Courtin, médecin, idem; Monchicourt, Achille, industriel, à Marly; Debettignies, fabricant de porcelaines, à Saint-Amand ; Cellier, inspecteur de la bibliothèque de la ville ; Cabanis, ingénieur ; Bultot, substitut du procureur impérial ; Dormoy, ingénieur des mines ; Castiau, fabricant de sucre, à Vieux-Condé ; Mariage, fabricant de sucre, à Thiant ; de Courmaceul, juge-de-paix, à Saint-Amand.

Association lilloise.

pour l'encouragement des lettres et des arts dans le département du Nord.

Cette association, autorisée par un arrêté du Préfet, du 17 septembre 1836, compte plus de 500 membres. Elle a pour objet de fournir aux personnes et surtout aux jeunes gens du pays qui cultivent les lettres et les arts, des moyens de réunion et d'études, de bonnes et sages inspirations, de généreux encouragements; de leur créer un public et des occasions de se produire ; de leur offrir des ressources pour publier leurs écrits, placer leurs ouvrages d'art, faire exécuter leurs compositions musicales, autant que le permettent les moyens de l'association ; de les aider dans leurs travaux, de leur donner elle-même ou de leur procurer un patronage bienveillant et désintéressé.

Elle consacre à une exposition permanente des ouvrages de ses membres, son salon, où les principales revues religieuses, littéraires et artis-

tiques sont données en lecture. Elle fait tous les ans, à l'époque de la fête de Lille, une exposition d'ouvrages d'art dans tous les genres, provenant soit de ses membres, soit des artistes nés dans le département, soit des artistes habitant le département; elle décerne, d'après les annonces qu'elle publie, des récompenses aux auteurs des meilleurs ouvrages de littérature ou d'art adressés à l'association. Elle s'occupe de la propagation du chant dans les écoles.

MEMBRES DU CONSEIL ADMINISTRATIF DE L'ASSOCIATION.

MM. Le Glay, ✻, archiviste du département, *président honoraire*; le comte de Melun, propriétaire, *président;* Kolb-Bernard, ✻, *vice-président;* de Vogelsang, *vice-président;* Fockedey, *secrétaire-général;* Pajot fils, *secrétaire-adjoint*; Dumon, *trésorier*; Lejosne, propriétaire; Rouzière-Cavalier; de la Chaussée, idem; Bourdon, juge; Dorémieux; Bouton; F. Cannissié; Arnold; Le Glay fils; Frappé; Deplanck; J. Philippe fils.

Société dunkerquoise.

pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Cette société, fondée en février 1851, a été autorisée par M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, le 19 août suivant.

Bureau. MM. Cousin, *président;* N..., *vice-président;* Delye, *secrétaire-perpétuel*; Gütlin, *secrétaire-adjoint;* Thélu, médecin, *archiviste;* Allart, négociant, *trésorier.*

M. Mollet, ✻, maire de Dunkerque, *président honoraire.*

LISTE DES MEMBRES COMPOSANT LA SOCIÉTÉ.

Membres titulaires résidants. MM. Alard, banquier; Bernaert, idem; Bonvarlet, négociant; Boutoille, principal du collége; Carlier, Am., ✻, négociant; Chamonin, idem; Chappuy, ancien médecin; Conseil, ✻, capitaine du port; Cousin, Louis, avocat; de Bertrand, Raymond, propriétaire; de Clebsattel, Alf., ✻, avocat, député; Delye, juge au tribunal de Dunkerque; Derode (Victor), négociant; Desmit, professeur de peinture; Develle, architecte de la ville; le comte de Causans, propriétaire; Duriau, docteur en médecine; Dussausey, propriétaire, Everhaert, idem; Flament, architecte-adjoint de la ville; Fournier, sous-commissaire de la marine; Gojard (O. ✻), ingénieur en chef des ports; Gassemann, employé des contributions indirectes; Güthlin, professeur d'allemand au collége; Hovelt, notaire; Lebleu, ✻, chef de bataillon, commandant du génie; Mathorez, professeur; Millet, professeur au collége; Mollet, ✻, maire de la ville; Plocq, ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées; Quiquet, directeur du cours professionnel; Terquem, professeur d'hydrographie; Thélu, médecin; Zandyck, idem.

Membres titulaires non résidants. MM. Bergerot, à Esquelbecq;

Herwin, propriétaire à Bergues; Morael, docteur en médecine à Wormhoudt; de Coussemaker, ✵ et chevalier de St.-Grégoire-le-Grand, juge au tribunal de Lille.

Comité Flamand de France.

Le Comité flamand de France, fondé à Dunkerque le 10 avril 1855, a pour but principal la recherche, la conservation et l'étude des documents en langue flamande relatifs à l'histoire et à la littérature des Flamands de France. Par arrêté en date du 24 août 1853, M. le Ministre de l'Instruction publique a autorisé le Comité à se constituer définitivement et a approuvé ses statuts.

Bureau. MM. de Coussemaker (✵ ✠), *président;* de Baecker, *vice-président;* Victor Derode, *idem*; Bouvarlet, *secrétaire;* l'abbé Carnel, *idem*; R. de Bertrand, *trésorier*; Thélu, *archiviste.*

Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.

Bureau. MM. Cabaret, *président;* Michaux, *vice-président*; Caverne, *secrétaire*; Colinet (Cyr), *trésorier*; Bourgeois, *bibliothécaire-archiviste.*

Membres résidants. MM. Bevière, propriétaire; Chevalier, inspecteur primaire; Colinet (Cyr); Colinet (Elisée), sous-inspecteur des enfants trouvés; Fiévet, architecte; Hannoye, propriétaire; le marquis Louis de Nédonchel, propriétaire, Tordeux, filateur; Viroux, imprimeur; Pauquet, propriétaire, Gossart aîné, négociant; le comte de Mérode, propriétaire; de Colnet, idem.

Société d'horticulture du département du Nord.

Cette société a pour but le perfectionnement de l'agriculture et de l'économie rurale, surtout d'encourager la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

MM. le Préfet, *président d'honneur*; Tripiez-Jonglez, *président*; Lemoinier, *vice-président*; Doyen, docteur en médecine, *secrétaire-général*; Rouzière-Chevalier, *archiviste*; Paillart, *trésorier.*

Conseil d'administration. MM. Aldebert (Amand), horticulteur; Bernard (Paul), propriétaire; Cousin, idem; Danel, ✵, idem; Descamps (Ed.), idem; de Vogelsang, idem; Dibos, ✵, idem; Dubus, négociant; Gabriels, horticulteur; Grodé, secrétaire en chef de la mairie; Groulois, propriétaire; Legentil, idem; Paillart, propriétaire; Schlactère, horticulteur; Vanderhelle, propriétaire.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Le nombre est de onze dans le département.

BIBLIOTHEQUE DE LILLE.

Ce dépôt est riche de 33,954 volumes imprimés et de 515 volumes manuscrits. Il est placé dans un vaste et beau local; un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions du quinzième siècle, les Albe, les Plantin, les Elzevir et les gravures les plus précieuses; cette collection a été formée, peu de temps après la révolution, des livres provenant de la collégiale de Saint-Pierre et des abbayes de Loos, de Phalempin, de Marquette et de Cysoing.

La bibliothèque est ouverte tous les jours de la semaine sans exception et pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi; les dimanches, jusqu'à une heure seulement.

C'est la bibliothèque du département la plus fréquentée; plus de 50 lecteurs y vont journellement compulser ses nombreux ouvrages.

MM. Paeile, ✠, *bibliothécaire*; Gailliez, *sous-bibliothécaire*; Magot, *sous-bibliothécaire adjoint.*

Commission de surveillance. MM. Richebé (O. ✱), maire, *président;* Blondeau, avocat, Hebbelinck, chef d'institution; Blocquel, ✱, conseiller municipal, Paillart, propriétaire.

BIBLIOTHÈQUE DE ROUBAIX.

Cette bibliothèque, instituée le 1er février 1856, est ouverte au public tous les jours, savoir : les dimanches et fêtes, de dix heures à une heure, les mardis, jeudis et samedis de neuf heures à midi et les trois autres jours de la semaine, de quatre heures à neuf heures du soir. Elle contient environ 3,000 volumes imprimés et 13 manuscrits, dont 3 livres d'heures du XVe siècle, d'une richesse remarquable. Le nombre quotidien des lecteurs est de 18.

Bibliothécaire, M. Th. Leuridan.

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

C'est aujourd'hui, après celles de Douai et de Lille, la plus riche du département. Le nombre des volumes imprimés est de 33,767; les manuscrits forment un total de 1,230 volumes. Le bâtiment dans lequel elle est placée a été restauré ou plutôt réédifié par M. l'architecte De Baralle.— Cette bibliothèque a été formée, à l'époque de la révolution, au moyen des collections des couvents supprimés.

Bibliothécaire, M. Bouchez.

Ouverture : tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de dix à une heure. Ce dépôt est peu fréquenté; c'est à peine si 4 ou 6 lecteurs s'y rendent journellement.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

Établie dans un magnifique local dépendant du Muséum, cette bibliothèque renferme environ 37,479 volumes, dont 970 manuscrits; parmi ces derniers, il en est de fort précieux; au nombre des imprimés on remarque quelques éditions très-anciennes. Elle a été fondée en 1767.

Les jours d'ouverture sont le mardi, le jeudi et le samedi de chaque semaine, de trois heures de l'après-midi jusqu'à six, dans le printemps et l'été, et depuis deux heures jusqu'à cinq pendant l'automne et l'hiver; 10 lecteurs environ la fréquentent par jour.

Bibliothécaire, M. Estabel-Luce ; *bibliothécaire-adjoint*, M. l'abbé Dehaisne.

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

Cette bibliothèque, fondée par les Jésuites, enrichie par des dons particuliers et par les débris des communautés religieuses supprimées par la révolution de 1789, est établie dans les bâtiments du collége communal ; elle est ouverte tous les jours, le matin, de dix heures à une heure, et le soir, de cinq à huit heures, les dimanches et fêtes exceptés ; elle renferme 21,000 volumes et 626 manuscrits formant 858 volumes. Elle est fréquentée journellement, en moyenne, par 15 lecteurs.

Pour que cette bibliothèque, déjà si riche en ouvrages précieux, ne reste pas au-dessous des connaissances actuelles, la ville vote chaque année une somme fixe, pour achat de livres nouveaux.

Bibliothécaire, M. Gambart ; *inspecteur*, M. Cellier.

Bibliothèque et musée Benezech annexés à la bibliothèque communale.

Cette collection, qui contient 4,045 volumes, dont plueiurs d'une grande valeur, plus de 100 tableaux et un grand nombre d'objets d'histoire naturelle et d'antiquité, est à la disposition du public, selon les intentions du donateur.

Les jours d'ouverture sont les mêmes que ceux fixés pour la bibliothèque publique.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, contient environ 6,000 volumes et 34 manuscrits. Il a été fondé, en 1740, par l'historien Faulconnier qui légua à la ville sa bibliothèque comprenant 3,000 volumes.

Il est ouvert les lundis, mercredis et vendredis, de six à neuf heures du soir.

Commission de surveillance, MM. le maire, *président ;* Fontemoing, avocat ; Gouchon, propriétaire ; A. Philippe, idem; Caux, secrétaire de la mairie,

Bibliothécaire, M. L. Caux.

BIBLIOTHÈQUE DU CATEAU.

La bibliothèque du Câteau n'existe que depuis 1835. Elle a été formée

à l'aide d'un petit fonds de livres qui étaient abandonnés dans les greniers du collége, et au moyen d'acquisitions, de dons du Gouvernement et d'offrandes de particuliers. Le nombre actuel des volumes est de 2,097. Cette bibliothèque est ouverte les dimanches et les jeudis, de neuf heures du matin à six heures du soir.

Conservateur, M. N...

BIBLIOTHÈQUE DE MAUBEUGE.

Une petite bibliothèque, composée de 995 volumes, a été établie dans cette ville, en 1843, par les soins de l'autorité municipale. Elle est ouverte les mardis et jeudis, de deux à cinq heures du soir.

Conservateur, M. Cobert, secrétaire de la Mairie.

BIBLIOTHÈQUE D'AVESNES.

Le zèle éclairé de l'autorité municipale a créé en 1832, ce dépôt, qui s'élève, suivant les derniers renseignements, à 2,000 volumes. La bibliothèque d'Avesnes est ouverte les mardi et jeudi de chaque semaine, de cinq à huit heures du soir; elle est fréquentée en moyenne par 12 lecteurs.

Conservateur, M. Bourgeois, Adolphe.

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMAND.

1,149 volumes imprimés et 10 manuscrits, provenant pour la plupart de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, forment le fonds actuels de cette petite bibliothèque, qui ne peut manquer de s'accroître. Elle est ouverte tous les jours, de neuf heures à midi et de deux à quatre heures.

Bibliothécaire, M. Lorthioir.

BIBLIOTHÈQUE DE BERGUES.

Il existe en cette ville un dépôt de 5,293 volumes, dont 36 manuscrits, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Winoc.

Il est ouvert a ceux qui en font la demande à la mairie.

BIBLIOTHÈQUE DE BAILLEUL.

Un très-petit nombre d'ouvrages modernes existe à l'Hôtel-de-Ville de Bailleul et forment le noyau d'une bibliothèque que l'autorité pourra établir plus tard.

BIBLIOTHÈQUE DE BOURBOURG.

Cette bibliothèque, établie dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville a été créée en 1845. Elle contient 3,153 volumes dont 10 manuscrits. Ouverte tous les jours, de dix heures à midi et de deux à quatre heures (les dimanches et fêtes exceptés), elle reçoit environ 11 lecteurs par jour; des ouvrages sont donnés en ville, pour un temps déterminé. Un médailler a été ajouté, en 1859, à cette bibliothèque.

Conservateur, M. Joos, Parfait.

BIBLIOTHÈQUE DE PRÊT.

Indépendamment de ces bibliothèques publiques, il existe à Lille, à Cambrai, à Valenciennes et dans d'autres localités du département, des bibliothèques formées au moyen de souscriptions particulières et ayant

pour but d'offrir gratuitement des lectures instructives, amusantes et surtout morales, aux personnes de la classe moyenne et ouvrière. Les ouvrages dont se composent ces dépôts sont des romans religieux, des voyages, des histoires générales et particulières, des biographies, des livres de sciences telles que physique, chimie, etc., mises à la portée des ouvriers, littérature classique, etc., etc. Les livres sont prêtés à domicile sous la garantie de personnes connues ; on en prête aussi aux hospices, aux hôpitaux, aux prisons, aux curés et aux maires des communes voisines. Ces institutions rendent d'éminents services à la société en occupant utilement les loisirs d'un grand nombre de personnes et en inspirant à celles-ci, par de bonnes lectures, des idées d'ordre et de moralité.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Dunkerque, Douai, Valenciennes et Roubaix.

LILLE.— MUSÉE DE PEINTURE.

Ce musée, établi en l'année 1795 contient plusieurs morceaux d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus, à plusieurs époques, de la munificence du Gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés par école, dans quatre grandes salles, à la Mairie, et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Ed. Reynard, ✲

Commission de surveillance, MM. Reynard, ✲; Grodée; H. de Jouffroy; Herlin, Auguste; Colas, professeur de peinture; Benvignat, architecte.

MUSÉE WICAR.

Une riche collection d'objets d'art a été léguée à la ville de Lille par le chevalier Wicar, peintre, natif de Lille, décédé à Rome. L'administion de ces objets a été confiée à une commission prise dans le sein de la société des sciences et dont voici la composition :

MM. Benvignat, architecte; Verly, architecte; Chon, professeur d'histoire; Colas, professeur à l'académie, Ch. Bachy, propr.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes.

Ce musée a été transféré, en 1856, dans les vastes locaux de la Faculté des sciences.

Commission de surveillance, MM. A Flamen, représentant le maire; le doyen de la Faculté; le président de la Société des sciences; Faivre, professeur adjoint à la Faculté des Sciences; le docteur Bailly, ✲, membre de la Société des sciences.

Conservateur des collections, M. Lacaze Duthiers, professeur à la Faculté.

MUSÉE DES MÉDAILLES.

Ce musée s'est formé de dons successifs. Il possède une belle suite de monnaies romaines.

A cette collection sont annexées des copies de camées, des armes antiques et divers debris des monuments anciens.

La société des sciences, chargée de la surveillance de ce musée, a délégué à cet effet :

MM. Le Glay, ✲; Verly; Chon; de Coussemaker, ✲, N...

MUSÉE MOILLET.

Ce musée se compose d'armes, de costumes, de meubles et d'ustensiles recueillis par M. Moillet, dans ses voyages, et légués à la ville de Lille. Il est surveillé par une commission spéciale, composée comme suit :

MM. A. Flamen, adjoint au maire, *délégué pour la présidence*, Chrestien, docteur en médecine; Bachy, propriétaire; Violette, membre de la Société des sciences.

MUSÉE TECHNOLOGIQUE.

Ce musée, dont on doit rapporter la première idée à M. le docteur Gosselet, a été organisé par la société impériale des sciences qui en a fait l'ouverture le 3 août 1856. Il présente déjà de précieux et nombreux spécimens à l'aide desquels on peut suivre les différentes phases par lesquelles doivent passer, avant d'être livrés à la consommation, les produits des diverses industries qu'il renferme.

Commission chargée de la surveillance et du classement, MM. Violette, *président*; Verly; Bachy; Blanquart-Evrard, ✲; Lamy; le docteur Chrestien; Meurein; le docteur Garreau.

DUNKERQUE.

Le musée de Dunkerque renferme des objets d'art et d'histoire naturelle. Les efforts tentés pour le créer remontent à l'année 1829; mais sa formation a surtout été déterminée, en 1835, par un don considérable de M. Benoît Gernart, consul de France à Canton, auquel sont venues s'ajouter les offrandes des habitants et les acquisitions de la mairie. On remarque dans cet établissement près de 80 tableaux, la plupart de l'école flamande, dont quelques-uns ont une grande valeur. Le musée de Dunkerque a été inauguréel e 27 juin 1841; il est ouvert les dimanches et fêtes, de midi à quatre heures de relevée, et les jeudis, de deux à cinq heures.

Commission du musée ; MM. le Maire, *président de droit ;* A. Philippe, *vice-président ;* Gaspard fils, *secrétaire ;* Darras, médecin ; Schoutheer fils ; Develle ; Dagneau ; Cuel (O. ✻) ; Duthoit fils ; Ponchez fils ; Fr. Darras ; Lambert ; E. de Forcade, *conservateur*.

DOUAI.

Le musée de Douai est un des plus riches établissements de ce genre. Il se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au Jardin-des-Plantes de Paris. Il existe, en outre, une grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Conservateur-préparateur, M. N...

Commission du musée.

Section de la bibliothèque et des médailles. MM. Copineau, ✻, propriétaire, *président ;* Lepreux, secrétaire de la Mairie, *secrétaire* ; Duhem, docteur-médecin ; Minart, conseiller ; Taillar, idem ; le comte de Guerne, id. ; Rossignol, président du tribunal civil ; Honoré, ancien maire de Douai ; Montée, docteur ès-lettres.

Section d'archéologie et des beaux-arts. MM. Cahier, ✻, conseiller ; de Warenghien, idem ; Delannoy, pharmacien ; Imbert de la Phalecque, propriétaire ; Dubrulle fils, architecte ; Asselin, propriétaire, adjoint au maire ; Preux fils, de Baillencourt, Thomassin.

Section d'histoire naturelle. MM. de Guerne, Fréd., propriétaire ; Delplanque, vétérinaire ; Desmarets, Emile, avocat ; Potiez, Anatole ; propriétaire ; Tesse, docteur ; Vasse, professeur de physique ; Watelle, docteur.

VALENCIENNES.

Le musée de Valenciennes possède de nombreuses collections de minéralogie, de conchyliologie et d'ornithologie.

Cet établissement est placé sous la direction d'une commission permanente. Les membres de cette commission sont :

MM. Delanoue, géologue, *vice-président* ; Ed. Pesier, chimiste, *secrétaire* ; Charles Courtin, naturaliste ; Dutemple, chirurgien ; Delgrange, naturaliste ; De Bracquemont, ingénieur civil.

ROUBAIX (musée industriel).

Cet établissement, organisé en février 1856, est destiné à conserver tout ce qui intéresse l'industrie locale.

Il contient actuellement, entr'autres curiosités spéciales : 1° Six carnets où sont placés chronologiquement les échantillons de tissus déposés, depuis 1835, aux archives du conseil des prud'hommes, par les fabricants de Roubaix, pour constituer la propriété exclusive des dessins de leur invention ; — 2° des éléments pour former d'autres collections de

tissus antérieurs à 1835; — 3° les échantillons de nouveautés des diverses fabriques de France, que le musée se procure par voie d'abonnement, et qu'on peut consulter tous les jours.

Conservateur, M. Th. Leuridan.

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable.

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est dans le meilleur état, et les leçons, données par un professeur instruit, sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du jardin des plantes à Paris, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de 5,000 plantes indigènes et exotiques.

Conservateur, M. Brassart.

THÉATRES.

Il en existe dans les cinq grandes villes du département et dans quelques villes secondaires.

Lille a une théâtre desservi par une troupe sédentaire qui joue l'opéra-comique, le vaudeville, la comédie et le drame.

Directeur, M. Desmottes.

Douai a une troupe sédentaire dirigée par M. Guillemet.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai, Valenciennes, Avesnes et Maubeuge, sont desservis alternativement par les troupes ambulantes de :

MM. Filhol, René, Rancy et Lejeune.

ÉCOLES SPÉCIALES COMMUNALES.

Lille.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MUSIQUE, SUCCURSALE DE L'ÉCOLE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION DE PARIS.

Origine de l'École. En 1733, un cercle d'amateurs de musique s'établit à Lille et prit le titre de *Société du grand Concert*, sous les auspices du maréchal de Boufflers. Quarante-quatre ans après, en 1777, une réorganisation fut reconnue nécessaire et une réunion d'abonnés plaça la société sous le patronage du Prince de Soubise. C'est à cette époque qu'il fut arrêté que douze demoiselles recevraient gratuitement l'instruction musicale donnée par des professeurs rétribués au compte de la société. Les succès obtenus à diverses époques firent naître, en 1801, la pensée d'annexer une école académique à la société du Concert. Le nombre des élèves fut fixé à douze; ils reçurent un uniforme

et durent s'engager à chanter dans les réunions de l'association. Une gratification de 24 francs était décernée à l'élève qui avait chanté le mieux et fait le plus de progrès pendant l'année. En 1802 et en 1810, l'Ecole fit de pressantes instances auprès du gouvernement pour obtenir l'autorisation de prendre le titre de *Conservatoire secondaire de Paris.* Ce vœu ne fut pas exaucé alors, mais, en 1816, l'école fut réorganisée comme établissement communal, en vertu d'une autorisation du Ministre de l'Intérieur, et, en 1820, elle obtint de faire porter la livrée du roi aux gens attachés à son service; enfin, en 1827, une ordonnance royale nomma l'Ecole de Lille succursale du Conservatoire de Paris. En 1852, l'administration de l'établissement, qui avait été exercée depuis 1816 par une Commission formée sous la présidence du maire, fut confiée, par décision ministérielle, à un directeur spécial, et la commission administrative de l'école fut convertie en commission de patronage et de surveillance.

L'académie impériale de Lille donne l'instruction gratuite de la musique à cent élèves des deux sexes et a produit un grand nombre de sujets distingués.

Tous les ans, la distribution solennelle des prix est précédée d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Commission de patronage et de surveillance, MM. le maire, *président;* Danel, ✻, *vice-président;* Crespel, Desrousseaux, Tilloy-Casteleyn, Théry.

ADMINISTRATION. *Directeur,* M. Magnien; *secrétaire-archiviste,* M. Winter.

ENSEIGNEMENT. *Professeurs.* Chant. Classe de chant et de vocalisation (demoiselles), Mlle Florin. Classe de chant (hommes), M. Boulanger. Solfége. Pour les demoiselles : 1re classe, M. Français, 2e classe, M. L. Delannoy. Classe élémentaire. M. Bar. Classe chorale pour adultes, M. Larsonneur. Piano, 1re classe, M. Lavainne; 2e classe, Mlles Platelle, Laballette et Sellier. Violon, M. Paul Martin. Violoncelle, M. Baumann; suppléant, M. L. Delannoy. Clarinette et basson, M. Baumann. Flûte et hautbois, M. Herman. Cor, M. Miot. Cornet à piston et trompette, M. Sinsoilliez.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Commission administrative. MM. le maire, *président;* Reynart, ✻, *vice-président;* Barrois, manufacturier; Kolb, ✻, ingénieur en chef; Herlin, négociant, Jouffroy, receveur municipal; comte de Melun, propriétaire; Menche de Loisne, ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées; Grodée, secrétaire en chef de la mairie; Verly, architecte.

Peinture. M. Colas, *professeur.*

Dessin de la figure et modèle, MM. Colas, *professeur-directeur;* Cadet de Beaupré, *professeur en second.*

Ecole d'architecture, M. Benvignat, *professeur.*

Cours de perspective linéaire, M. Ménier, *professeur.*

Anatomie appliquée aux arts du dessin, M. Houzé de l'Aulnoit, *professeur.*

Géométrie et mécanique appliquées aux arts, M. Granofski, *professeur.*

Coupe des pierres, application à la géométrie descriptive, M. Granofski, *professeur.*

Dessin géométrique et levée de machines, M. Granofski, *professeur.*

Dessin linéaire, M. Ménier, *professeur.*

ÉCOLE D'ÉQUITATION DE LILLE. — *Commission de surveillance*, MM. Descamps-Crespel, Debuchy, Gentil, Pommeret, vétérinaire, Steverlynck-Mallet; Tellier, juge suppléant.

Directeur du manége. M. Ruelens, Ferdinand.

Roubaix.

ÉCOLE DE DESSIN (fondée en 1833).

L'enseignement comprend : le dessin de la figure, le dessin d'ornement et le dessin de fabrique de tissus, le dessin linéaire et des cours d'architecture.

Commission de surveillance. MM. C. Piat, Sadou, Bayart.

Professeurs, M. Lepers, architecte ; *professeur-adjoint,* M. Letombe.

ÉCOLES DE MUSIQUE. *Commission de surveillance.* MM. Brun-Lavaine, *président ;* Ch. Wattel et Pierre Catteau.

Directeur, M. V. Delannoy.

Professeurs. Solfége, M. Victor Delannoy; chant d'ensemble, M. Julien Catteau ; clarinette, flûte, hautbois et basson, M. V. Delannoy ; instruments à cordes, M. Julien Catteau ; instruments de cuivre, MM. D. Catteau et Heinewetter.

Tourcoing.

ÉCOLES ACADÉMIQUES *Commission administrative.* MM. le maire, *président;* J. Leblan, *président honoraire ;* Saint-Amour, *secrétaire*; Truche, juge-de-paix ; Hassebrouck, notaire ; Caulliez-Catteau, conseiller municipal ; Dervaux-Wetzel ; J. Mathon ; Cadeau, docteur en médecine; Sioen, docteur en médecine.

Dessin et peinture, M. Chérier, *professeur.*

Architecture, M. Maillard, *professeur.*

Musique vocale et instrumentale, M. Rosoor, *professeur-directeur.* *Professeurs-adjoints :* MM. Leroy, Coutiez et Boissière.

Dunkerque.

ÉCOLE DE MATHÉMATIQUES ET D'HYDROGRAPHIE ÉTABLIE DANS LES BATIMENTS DU COLLÉGE ET ENTRETENUE PAR LA MARINE

M. Terquem, *professeur.*

ÉCOLES ACADÉMIQUES. *Commission de surveillance des écoles d'architecture et de dessin*. MM. le Maire, *président ;* Bourdon, négociant ; Dagneau fils, négociant ; Descroix, propriétaire ; Philippe, idem ; Verquelle, idem.

Professeurs. Architecture, M. Flamant ; dessin et peinture, MM. Dubuisson et Desmit.

Cambrai.

ÉCOLE DE MUSIQUE. *Administrateur*. M. Evrard, ✻, capitaine des sapeurs-pompiers.

Professeurs, MM. Detry, professeur de violoncelle ; Tingry, professeur de violon ; Duez, professeur de violon et violoncelle ; Crême, professeur de clarinette ; Bonnays, professeur d'instruments de cuivre ; Dienne, professeur de solfége ; Duez, chargé du cours des adultes.

ACADÉMIE DE DESSIN. *Commission de surveillance*. MM. le Maire, *président ;* Maréchal, *vice-président* ; Foulon, rentier ; Dufrenois, ancien directeur du comptoir ; Flayelle, négociant ; *directeur*, M. Berger fils ; *professeur*, M. Berger père.

ACADÉMIE DE PEINTURE, SCULPTURE ET DESSIN LINÉAIRE. *Commission de surveillance*. MM. de Baralle père, architecte ; Evrard Cléomede ; de Baralle fils, architecte ; *professeur*, M. Grohain.

Maubeuge.

COURS DE DESSIN ET DE PEINTURE. M. le Maire, *président*, M. Bailiand, *directeur*.

Douai.

Commission des écoles académiques, M. le Maire, *président*.

SECTION DES BEAUX-ARTS. MM. de la Phalecque, *vice-président* ; Meurant, architecte de la ville, *secrétaire* ; Cahier, ✻, conseiller à la cour impériale ; Robaut père, propriétaire.

SECTION DE MUSIQUE. MM. Desuède, *vice-président ;* A. Duthillœul, *secrétaire* ; Demon, notaire ; Desmarets, avocat ; Dislères, percepteur ; Thomassin, propriétaire.

Cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts. M. Malet fils, *professeur*.

Ecole d'architecture. M. Malet fils, *professeur*.

Ecole de dessin. M. Petit ; *professeur-adjoint*, M. Cellier.

Ecole de modelure. M. Potiez Louis.

ÉCOLE DE MUSIQUE. MM. Heisser, professeur de vocalisation ; Noury aîné, professeur de cor ; François, professeur de violoncelle ; Noury aîné, professeur de solfége ; Hellebecque, professeur de flûte ; Dubus aîné, professeur de hautbois ; Lefranc, professeur de violon ; Hochet, professeur-adjoint ; Decarpentrie, professeur de clarinette ; Heisser, professeur de piano ; Demoulier, professeur de basson et d'ophicléide.

Cours de demoiselles. — Mme Copin, professeur de piano ; Mlle Gindre, professeur de solfége.

Valenciennes.

ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, AFFILIÉE A L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES BEAUX-ARTS DE PARIS.

Membres administrateurs, MM. le maire, *président*; N..., *vice-président*; Ewbanck, *secrétaire*; Rousseau, Dupire, Baisier, artiste peintre; De Warenghien, Hamoir, Courtin, de Saint-Ouen, Hédouin, Dutouquet, Prignet.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins de l'école, d'après les rapports des membres surveillants.

Professeurs, MM. Detrez, professeur de dessin et de peinture; Fache, professeur de sculpture, modelure et ornements; Pétiaux, professeur d'architecture.

ÉCOLE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE. MM. Nicolet, *professeur de physique*; Pesier, *professeur de chimie*.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. *Membres administrateurs*, MM. le maire, *président*; Teinturier, *vice-président*; Girard fils, *secrétaire*; Gillard, Lefebvre fils, Perriquet, Durieux.

Professeurs, MM. Seigne, solfége et violon; Mohr, clarinette, Hilario, flûte et hautbois; Duez, violoncelle; Lagrange, cor et cornet à pistons; N..., vocalisation et classe d'ensemble.

LISTE DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

BREVETÉS, DANS LE DÉPARTEMENT.

Imprimeurs. A Lille, MM. Blocquel, Danel Louis, Lefort, Castiaux fils, Léonard Danel, Reboux, Danel-Bigo, Lefebvre, Destigny, Levy, Leleux, Horemans, Béhague, Mme Ducatteau, M. Rollin. — A Armentières, M. Cadot. — A Roubaix, MM. Reboux, Ve Béghin. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbeck. — A Dunkerque, MM. Kien, d'Hubert, Lorenzo. — A Bergues, M. Focqueur. — A Hazebrouck, M. Guermonprez. — A Bailleul, M. Vanneufville. — A Cambrai, MM. Simon, Deligne, Carion, Régnier. — Au Câteau, M. Dumesnil. — A Avesnes, MM. Carton, Dubois. — A Maubeuge, MM. Levêcque, Decaussenne. — Au Quesnoy, M. Préseau — A Douai, Ve Ceret-Carpentier, MM. Obez, Wartelle, Dechristé, Ve. Adam. — A Valenciennes, MM. Henry, Prignet. — A Saint-Amand, M. Raviart. — A Anzin, M. Bouchez.

Imprimeurs-lithographes. A Lille, MM. Blocquel, Mayeur, Salomé, Bauchet, Leterme, Danel-Bigo, Reboux, Leclercq, Lefebvre, Choquet, Horemans, Danel Léonard, Bayart (Mme), Ve. Béghin, Ducâteau, Guermonprez, Dubois, Boldoduc, Hutin, Delahaye, Schœller, Vannebrouck, Tribout, Ghémar, Petit. — A Roubaix, MM. Reboux, A. Levy, Defrenne, Courmont, Hazebrouck, Florin. — A Armentières, M. Cadot. — A Tourcoing, M. Mathon, Ve. Pruvost, M. Vanaverbecq. — A Haubourdin, M. Schouters. — A Bergues, M. Sifantus-Maes. — A Dunkerque,

MM. Pieters, Schoutter, Vanderest, Brasseur, D'Hubert. — A Cassel, M. D'Hubert. — A Cambrai, MM. Simon, Saudeur, Lepage. — Au Câteau, M. Dumesnil, Mme Ve. Terrin. — A Avesnes, MM. Dubois, Regnaudin. — A Bavai, M. Jouglez. — A Landrecies, M. Deloffre. — A Maubeuge, M. Decaussenne. — Au Quesnoy, M. Préseau. — A Trélon, MM. Tricot, Rousseau. — A Douai, MM. Mortreux, Obez, Robaut, Legros, Crepin, Ve. Adam, Wartelle. — A Saint-Amand, M. Raviart. — A Anzin, M. Bouchez. — A Valenciennes, MM. Giart, Torret, Prignet fils.

Imprimeurs en taille douce. A Lille, MM. Schœller, Hutin, Leterme, Tribout. — A Dunkerque, M. Torris.

Libraires. A Lille, MM. Blocquel, Lefort, Foucart, Fremaux, (Delle), Laurent fils, Castiaux, Reboux, Danel-Bigo, Bauchet, Druart, Béghin, Puisaye, Leleu, Dufour, Bla, Zévort (Dlle.), Labitte, Rousselle, Billaux, Danel, Levy, Dubois, Pilate, Solomé, Leleux, Boldoduc, Quarrez, Minart, Guillot, Cuisinier, Langlet, Plumcoecq (Dlle.), Cufay, Béhague, Cambrai, Wilmot, Horemans, Dubois, Hutin, Martin (Dlle.), Ducatteau (Dame), Arnold (Dlle.), Robbe. — Annœulin, MM. Couvreur, Béghin. — A Armentières, M. Cadot, Legrand (Dlle.), Ve. Nolant. — A La Bassée, Mmes. Bailly, Cambiez. — A Cysoing, M. Mouque. — A Haubourdin, Mme. Schoutter. — A Roubaix, Mme. Béghin, M. Reboux, Catteau (Dlle.), MM. Lesguillon, Cocheteux, Florin, Plouvier. — A Seclin, M. Delacourt. — A Tourcoing, MM. Mathon, Lepers, Vanaverbeck, Pruvost (Ve.). — A Dunkerque, MM. Lorenzo, Gillet, Vanderest, Lalou, Lecocq, Vancauwenberghe, Maillart, Pauwels (Ve.), Théry (Dame), André, Brasseur, Williers, Bacquet, Marteel (Dlle.), Vandenbussche, D'Hubert. — A Bergues, MM. Barbez, Debever, Coudeville (Ve). — A Bollezeele, MM. Devulder, Paccou. — A Bourbourg, M. Vandenbroucq fils. — A Gravelines, MM. Dauchel, Lebon, Parisis. — A Rexpoëde, M. Marchand. — A Hondschoote, MM. Hemegraese, Haemers. — A Wormhoudt, M. Cavry. — A Bailleul, MM. Schercousse, Dehaene, Baelde. Vanneufville, Debusschère (Dlle.) — A Cassel, M. Lion, Dominicus (Ve), Vandamme (Dlle), Boedt (Ve). — A Estaires, M. Rousselle. — A Hazebrouck, MM. Debusschère, Réant fils, Guermonprez, Gobrecht (Dame). — A Merville, MM. Lemire-Delpierre, Wantier. — A Steenwerck, MM. Walle, Plouvier. — A Cambrai, MM. Hattu, Simon, Lecocq, Deligne, Bonnier, Caron, Levêque, Denis, Baladier. — Au Câteau, MM. Dumesnil, Terrin (Dlle), Pilloy (Ve). — A Solesmes, M. Tramblin, Gambiez (Ve). — A Avesnes, MM. Michaux, Bourgeois, Vandepitte (Dame), Dubois. — A Bavai, M. Jouglez, Bouchez (Ve). — A Berlaimont, M. Gomez. — A Etrœungt, Dlle. Crevelle. — A Fourmies, MM. Buissart, Legrand. — A Gommegnies, Dlle. Jouglez. — A Landrecies, MM. Deloffre, Capillier, Pécher. — A Maroilles, Ve. Bévenot. — A Maubeuge, Dlle. Virlet. MM. Decaussenne, Delgorge, Levêque. — Au

Quesnoy, Navez (Dlle), Mme. Bellaing, M. Dupont, Beaugrand (Dlle), M. Préseau. — A Trélon, MM. Rousseau, Tricot. — A Douai, MM. Vinois, Jacquart, Cuenelaere (Dame), Adam (Ve.) Lafoscade, Céret-Carpentier (Ve.), Madoux, Robaut, Crepin, Foucart, Wartelle, Bonnart. — A Orchies, MM. Dubois, Carpentier. — A Somain, M. Mio. — A Saint-Amand, MM. Raviart, Druon, Brassier. — A Anzin, M. Boucher fils. — A Condé, M. Descamps, Sauvage (Dame). — A Denain, M. Dandin, Cambay. — A Valenciennes, MM. Giart, Lemaître, Boucher, Descamps, Ségard, Désert, Marlière, Binois.

INSPECTION DE LA LIBRAIRIE ÉTRANGÈRE

A Lille, M. Druez, *inspecteur de 1re classe;* à Valenciennes, M. Dubouys, *id. de 2e classe;* à Dunkerque, M. Dessurne, *id. de 4e classe.*

ÉCRITS PÉRIODIQUES

Publiés dans le département du Nord.

JOURNAUX POLITIQUES :

VILLES où paraissent les Journaux.	TITRES ET SOUS-TITRES des JOURNAUX.	NOMS du Propriétaire. ou du gérant.	du Rédacteur en chef.	de l'Imprimeur.
	ARRONDISSEMENT DE LILLE.			
Lille.......	L'Écho du Nord..........	Leleux, gér...	Leleux.....	Leleux.
Idem.......	Le Mémorial de Lille et du nord de la France........	Boutteau.....	Destigny....	Destigny.
Idem.......	Le Propagateur du Nord et du Pas-de-Calais..........	H. Lefebvre ..	H. Lefebvre .	Lefebvre-Ducrocq.
Tourcoing ...	L'Indicateur de Tourcoing et de Roubaix	Mathon.... .	Mathon.....	Mathon.
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.			
Valenciennes.	Le Courrier du Nord.......	Benoît Henry.	Feytaud. ...	Benoît Henry.
Idem.......	L'Écho de la Frontière......	Boulan frèr. et Lemaire	Lemaire....	Prignet.
Idem.......	L'Impartial du Nord.......	Prignet......	Prignet....	Idem.
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.			
Dunkerque.	L'Autorité....................	Benj. Kien...	Benj. Kien.	Benj. Kien.
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI.			
Douai......	L'Indépendant............	P. Adam.....	P. Adam ...	Vve Adam.
Idem... ...	Le Courrier Douaisien	Vve. Céret et Lacquement.	D. Barrez...	Veuve Céret.
	ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.			
Cambrai....	L'Émancipateur............	Carion (Louis)	Carion (L).	Carion (L).
Idem.......	La Gazette de Cambrai.....	Lévêque......	Lévêque....	Renier, Boutteau
	ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.			
Hazebrouck..	L'Indicateur d'Hazebrouck..	Guermonprez	Guermonprez.	Guermonprez.
	ARRONDISSEMENT D'AVESNES.			
Avesnes.....	L'Observateur des arrondissements d'Avesnes, Cambrai et Valenciennes.........	Viroux......	Dubois.....	Dubois.

JOURNAUX NON-POLITIQUES.

Arrondissem.ts	Villes.	Titres et Sous-Titres.	NOMS des Propr.-Gérants	NOMS des Imprimeurs.
Lille.......	Lille.......	L'Echo de Lille...........	Lévy.........	Lévy.
Idem.......	Idem.....	Le Prix courant légal des marchandises en gros.....	Le syndicat des court. de com.	
Idem.......	Idem.......	Affiches et Annonces, Journal de Lille.............	Danel et de Franciosi....	
Idem......	Idem.......	Guide du Voyageur sur le Chemin de fer du Nord.......	Danel	Danel.
Idem.......	Idem......	La Revue du mois	G. Legrand...	Lefebvre.
Idem......	Idem......	La Fauvette du Nord......	Lizot.......	Vve Bayart
Idem......	Idem......	Le Courrier du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture du Nord...........	Reboux......	Reboux.
Idem.......	Roubaix....	Journal de Roubaix........	J. Reboux...	J. Reboux.
Idem.......	Idem.......	Feuille d'Annonces.........	Idem.	Idem.
Valenciennes.	Valenciennes	La Revue agricole, industrielle et littéraire......	Feytaud.....	Henry.
Dunkerque..	Bergues....	Journal de Bergues........	Focqueur, aîné	Focqueur....
Idem	Dunkerque..	Le Pilote Dunkerquois......	D'Hubert.....	D'Hubert.
Douai.....	Douai......	L'instituteur du Nord et du Pas-de-Calais...........	Adam.......	Adam.
Idem.......	Idem......	Jurisprudence de la Cour impériale..............	Delebecque...	Obez.
Idem.......	Idem	L'Industrie douaisienne......	Crépin.......	Wartel......
Cambrai....	Le Câteau..	Le Journal du Câteau et du département du Nord.......	Dumesnil.....	Dumesnil
Idem.......	Cambrai....	L'Industriel............	Morcrette....	Simon.
Idem.......	Idem	Courrier de l'Escaut	Denis........	Regier et Bouillet...
Avesnes....	Avesnes	Le Glaneur, Feuille d'affiches de l'arrondis. d'Avesnes..	Carton......	Carton.

Par arrêté en date du 26 décembre 1860, M. le Préfet du Nord a décidé que les annonces judiciaires exigées par les lois pour la validité de la publicité des procédures ou des contrats seront insérées, pendant l'année 1861, à peine de nullité, dans les journaux ci-après désignés.

Pour l'arrondissement de Lille, le *Mémorial de Lille*; pour l'arrondissement d'Avesnes, l'*Observateur d'Avesnes*; pour l'arrondissement de Cambrai, la *Gazette de Cambrai*; pour l'arrondissement de Douai, l'*Indépendant*; pour l'arrondissement de Dunkerque, l'*Autorité*; pour l'arrondissement d'Hazebrouck, l'*Indicateur d'Hazebrouck*; pour l'arrondissement de Valenciennes, le *Courrier du Nord.*

Le tarif des annonces judiciaires est fixé à 20 centimes la ligne de 32 à 35 lettres effectives. Le coût du N.° justificatif est fixé à 50 c.

Les gérants des journaux d'arrondissement sont tenus de faire insérer à leurs frais et au prix du tarif, dans le *Mémorial de Lille*, un extrait sommaire de chacune de leurs annonces judiciaires.

AGRICULTURE.

CHAMBRE CONSULTATIVE.

La loi du 20 mars 1851 sur l'organisation des chambres d'agriculture a été modifiée par un décret du 25 mars 1852, portant qu'il sera établi, dans chaque arrondissement, une chambre consultative d'agriculture, dont les membres seront nommés par le Préfet

Les chambres consultatives d'agriculture sont composées d'un nombre de membres égal à celui des cantons de l'arrondissement. Elles sont présidées dans l'arrondissement chef-lieu du département par le Préfet, et dans les autres arrondissements par le sous-préfet. Elles nomment au scrutin un vice-président et un secrétaire.

Conformément aux dispositions du décret précité, M. le Préfet a, par un arrêté du 16 août 1858, procédé à la réorganisation des chambres consultatives du département.

Voici la composition de ces chambres :

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. MM. Cuel (O. ✻), conseiller général, *vice président*; Vercoustre, *secrétaire;* Delaetre, propriétaire et secrétaire de la société d'agriculture, à Dunkerque; Dufour, cultivateur à Brouckerque; Vandercolme, ✻, propriétaire et agriculteur, à Dunkerque; Cardock, cultivateur, à Petite-Synthe; Dewaele, maire d'Hoymille.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK. MM. Cappon, cultivateur à Vieux-Berquin, *vice-président*; Deberdt, propriétaire, *secrétaire*; Dequindt, cultivateur et propriétaire, à Sainte-Marie-Cappel; Seingier-Legris, agriculteur à Steenwerck, Claudorez, idem, idém; Senellart-Pannier, cultivateur et adjoint, à Merville; Beck, maire à Steenvoorde.

ARRONDISSEMENT DE LILLE. MM. Lefebvre, ✻, propriétaire à Lille, *vice-président;* Des Rotours, ✻, propriétaire et agriculteur, à Avelin, *secrétaire;* Leroy-Dubois, cultivateur et maire, à Illies; Demesmay, ✻, cultivateur, à Templeuve; Lallemant, cultivateur et maire, à Erquinghem-le-sec; Kulmann (O. ✻), fabricant de produits chimiques, à la Madeleine, correspondant de l'Institut; Messéan, cultivateur et maire, Bois-Grenier; O'Delant, maire d'Hellemmes; Brame, Député, membre du Conseil général du département; Lefebvre, cultivateur, à Lille; Deleplanque, cultivateur, à Lille; Bonduelle fils, cultivaleur, à Bousbecque; Lecat-Butin, ✻, cultivateur et maire, à Bondues; Beaucarne-Leroux, cultivateur, à Croix; Taffin-Peuvion, fabricant de sucre, à Lesquin; Fretin, ✻, maire de Quesnoy-sur-Deûle.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI. MM. Raoult, cultivateur et maire, à Iwuy ; Leleu, idem, idem, à Tilloy ; Tilloy, cultivateur et fabricant de sucre, à Carnières ; De Beaumont, président du comice agricole ; Bauchart, cultivateur et maire à Ligny ; Boulanger, cultivateur, à Doignies ; Monier, cultivateur, à Aubencheul-au-Bac.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES. MM. Godart-Desmarest, ✻, propriétaire et député, à Trélon, *vice-président ;* De Colnet, conseiller général, à Dompierre ; Delhaye, propriétaire et ancien notaire, à Bavai ; Douai-Macarez, propriétaire et cultivateur, à Ghissignies ; Beyer, cultivateur, à Lez Fontaine ; Maillard, maire à Etrœungt ; Mary, agriculteur, à Aymeries ; Darche, maire de Gognies-Chaussée ; Dequesne, conseiller général, à Landrecies ; Dervaux-Lefebvre, idem, à Wargnies-le-Grand ; Poulet, *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI. MM. Billet, cultivateur et fabricant de sucre, à Cantin, *vice-président ;* Vasse, professeur au lycé, *secrétaire ;* Bernard fils, cultivateur, à Roost-Warendin ; Fiévet, cultivateur et maire, à Masny ; Morelle, idem, à Somain ; Dubus, idem, à Waziers ; Guilbert-Estevez, ✻, propriétaire et maire, à Orchies.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. M. Grar, Ed., ✻, raffineur de sucre, président de la société d'agriculture de Valenciennes, *vice-président ;* Hamoir, ✻, cultivateur, à Saultain, *secrétaire ;* de Courmaceul, juge-de-paix et agriculteur, au Quesnoy ; Devaine-Nicole, propriétaire et agriculteur, à Saint-Amand ; Gouvion-Deroy, ✻, agriculteur, à Denain ; Bonnier, juge-de-paix, à Condé ; Blanquet, cultivateur et raffineur de sucre, à Famars.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE. (1)

DUNKERQUE.

La société d'agriculture de Dunkerque comprend les cinq cantons de Dunkerque Est et Ouest, de Bergues, de Wormoudt et d'Hondschoote.

Bureau. MM. Cuel (O. ✻), ingénieur en chef en retraite, *président* ; Harcourt, *trésorier* ; Bessat, *secrétaire.*

Membres résidants. — Canton de Dunkerque-Est. MM. Vandercolme, *vice-président* ; Carlier, ✻, président du tribunal de commerce ; Nys, propriétaire à Dunkerque ; Delelis, adjoint au maire de Dunkerque ; de Causans, propriétaire, id. ; Debavelaere, cultivateur à Coudekerque-Branche ; Foubel, cultivateur à Teteghem ; Caudilier, propriétaire, à Dunkerque ; Bigorgne, idem, idem ; Steen, maire à Uxem ; Walkens, médecin, idem ; Lebecque-Gomel ; Romain-Daullé, maire à Teteghem ; Debavelaere, cultivateur à Teteghem ; Wemaere, cultivateur à Leffrinckhoucke.

(1) Les sociétés savantes qui s'occupent en même temps d'agriculture sont inscrites au chapitre *Sciences et Arts.*

Canton de Dunkerque-Ouest. MM. Mahieu fils, *vice-président*, Plock, ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées; Hubert aîné, propriétaire à Dunkerque; Gaspard père, idem, idem; Gaspard fils, docteur en droit, idem; Cardock, cultivateur à Petite-Synthe; Clément, idem à Grande-Synthe; Maegherman, maire à Petite-Synthe, Coquillier, cultivateur à Grande-Synthe.

Canton de Bergues. MM. Verleye, *vice-président;* Wæmaere, cultivateur à Armboutscappel; Courtroy, fabricant à Steene; Vanhove, cultivateur à Pitgam; Herrewyn, percepteur à Bergues; Demazure, à Bergues; Gerrsen, vétérinaire, idem; Demeesemaker, propriétaire, idem; Ryssen, cultivateur à Socx; Coudeville, cultivateur à Bierne; Meezemaker, idem, idem; Duewel, cultivateur à West-Cappel; Lelieur, cultivateur à Quaëdypre. de Breyne, idem, idem; Janssens-Benynck, idem, idem; Dousselaert, idem, idem; Dewaele, idem à Pitgam; Decrocq, idem, idem; Debaecque, homme de lettres à Bergues, Boutten, cultivateur à Armbouts-Cappel; Verhille, propriétaire, idem; Dewaele, cultivateur à Hoymille; Demeesemaker fils, propriétaire à Bergues; Mikiels, médecin à Quaedypre.

Canton de Wormhoudt. MM. Vandenkerkhove, *vice-président,* à Volkerinckhove; Vanhoutte, cultivateur à Herzeele; Houtters, idem, idem; Bergerot, maire à Esquelbecq; Sapelier, cultivateur à Zeggers-Cappel; Blankaert, idem, idem; Marcotte, idem, idem, Deseize, idem, à Wormhoudt; Denielle, idem, idem; Dehaele, idem, idem; Liévin, Ate, à Wormhoudt.

Canton d'Hondschoote. MM. Regodt, *vice-président*, aux Moëres; Danotte, cultivateur à Killem; Wemaere, idem, à Rexpoëde; Dewaele, idem, idem; Vandaele, idem à Warhem; Bollingier, idem, idem; Vandenbavière, idem, à Ghyvelde; Laby, idem, idem; Blanckaert, idem, à Bambecque; Vandermeersch, idem, à Hondschoote, Lelieur, idem, idem; Coppens, idem, idem.

Membres résidants hors de la circonscription. MM. Hamereel, cultivateur à Spycker; Nanquette, vétérinaire à Bourbourg; Bortier, propriétaire, à Ghistelle près Furnes; Landron, cultivateur à Brouckerque

BOURBOURG.

La société de Bourbourg comprend les cantons de Bourbourg et de Gravelines.

Bureau. MM. Demeunynck, ✻, maire de Bourbourg, *président;* Vandenbavière, cultivateur à Loon, *vice-président*; Vercoustre, conducteur de la 2e. section des Waeteringues, *secrétaire*; Nanquette, vétérinaire à Bourbourg, *secrétaire-adjoint*; Deschodt, propriétaire, *trésorier-bibliothécaire.*

Membres honoraires. MM. Vanwormhoudt, conseiller d'arrondis-

sement, à Gravelines, Bachelier père, ancien maire, à Cappellebrouck,

Membres titulaires. — *Canton de Bourbourg.* MM. Decoussemacker, ✡ ✠, conseiller général, à Bourbourg; Decarpentry, juge-de-paix, idem; Vercoustre, propriétaire, idem; Lysensoone, herbager, idem; Deschodt, cultivateur, idem; Delecourt, pépiniériste, idem; Duval, vétérinaire; Louf, cultivateur à Bourbourg-Campagne; Tettart, Aug., idem; Belle père, propriétaire, idem; Belle, Ed., cultivateur, idem; Vercoustre, Vict., idem, idem, idem; Ryckevaert, idem, idem; Duytsche, idem, idem; Desmidt, idem, idem; Dufour, idem, à Brouckerque; Debavelaere, idem idem; Francke, idem; Landron, idem, idem; Lysensoone, idem, à Cappellebrouck; Mahieu, idem, idem; Schalier, idem, à Capellebrouck; Landron, Louis, idem, à Looberghe; Meesemaker, idem, idem; Meesemaeker, Alf.; Derycke, idem, idem; Deram, idem, idem; Landron, Désiré, idem, idem; Bellangé, idem, idem; Hauw, idem, à Looberghe; Wemaere, maire à Spycker; Senaeme, J., cultivateur, idem; Senaeme, B., idem, idem; François, idem, à Saint-Pierrebroucq; Bogaert, idem, à Looberghe.

Canton de Gravelines. MM. Vanwormhoudt, entrepreneur et cultivateur à Gravelines; Longueval, maire à Loon; Fétel, cultivateur, idem; Caron, idem, idem; Fétel-Longueval, idem, idem; Thelliez, idem, idem; Hubert, idem, idem; Fournier, idem, idem; Backeroot, idem, idem; Fétel-Devos, idem, à Loon; Stevenodt, adjoint à Loon; Devos, cultivateur, idem; Geerssen, idem, à Craywick; Louf, à Saint-Georges.

HAZEBROUCK.

Bureau. MM. Cappon, *président;* Cleenwerck, ✡, *vice-président*; Deberdt, *secrétaire*; Claudorez, *trésorier.*

Membres. MM. Senellart-Pannier, à Merville; Dezeure, à Wallon-Cappel; Villette, à Pradelles; Joie, à La Gorgue; Dequidt, à Sainte-Marie-Cappel; Bouillez-Verhaghe, à Merville; Beck, à Steenvoorde; Dumont, à Ebblinghem; Schrevere, à Zuydpeene, Lutun, à Merville; Mooreel, à Ecke; Deschodt, à Hazebrouck; Lobbedez, idem; Duquenne, à La Gorgue; Demeerseman, à Borre; Loridan-Hullebert, à Estaires; Vandaele, à Zermezeele; Claudorez, à Morbecque; Desreumaux, à Wemaers-Cappel; Rohart, à Estaires; Warein, à Hazebrouck; Lespagnol, idem; Bieswal, idem; Smagghe, idem; Margerin, idem; Debaecker, idem; Guermonprez, idem; Houvenaghel, idem; Omaere, Louis; id.; H. Omaere, idem; de Palmaert, à Ebblinghem; Carlier, à Steenbecque; Hadoux, à Merville; Cattoir-Flahaut, à La Gorgue; Vandenbussche, à Arnêke; Decanter, à Steenvoorde; Deroo, cultivateur à Morbecque; Houcke, maire d'Hazebrouck; Costenoble, à Merville; Lerouge, à Estaires; Gombert-Dupont, à Merville.

BAILLEUL.

Bureau. MM. Behaghel, conseiller général, *président*; Cortyl, Ch., *vice-président*; Gourmez-Caboche, *secrétaire*; Baelde, P., *trésorier*.

Membres résidants. MM. Stoppelgast, maire de Bailleul; Decoussemaker, Henri; Declercq; Decoussemaker, Maximilien; Duverlie; Salomé, Lauwerière, Delerue, Delangre, David, Hopsomer, Dumetz, docteur en médecine; Deswaerte, Devos, E. Flahaut, H. Flahaut, Vandewalle, Henri.

LILLE. — COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT.

Créé par arrêté du Préfet du 22 *août* 1853.

Ce comice est composé de 5 membres honoraires, de 180 membres titulaires et de 30 membres correspondants.

Membres honoraires. MM. le Préfet du Nord, *président*, le général commandant la division, le secrétaire-général de la Préfecture, le maire de Lille, Desmazières, botaniste à Lambersart.

Bureau. MM. Lefebvre, ✻, propriétaire, *président*; Des Rotours, ✻, *vice-président*; Lecat-Butin, ✻. cultivateur, *idem*; Charles, médecin-vétérinaire, *secrétaire-général*; Lethierry, *secrétaire-adjoint*; Defontaine, E., propriétaire, *bibliothécaire-archiviste;* Jules Lefebvre, *bibliothécaire-adjoint*; Tripier-Durieux, idem, *trésorier*.

AVESNES.

Bureau. MM. Mailliet aîné, *président*; N...., *vice-président*; Caverne fils, *secrétaire*; Fosset, *secrétaire-adjoint*; Delflache, *trésorier*; Colinet, *bibliothécaire*; Bourgeois, *bibliothécaire-adjoint*.

Membres. MM. Tordeux, filateur à Avesnes; Aubry, négociant, idem; Legrand, Th., filateur à Fourmies; Azambre propriétaire à Avesnes; Hennet, idem, idem; Mary, propriétaire à Aymeries; Boy-Cannier, idem au Quesnoy; Lelong, maître de postes à Avesnes; Douay-Macarez, fabricant de sucre à Ghissignies; Darcy, idem à Sains; Dequesnes, adjoint à Landrecies; Godart-Desmaret, ✻, député, f. de sucre à Trélon; de St-Aubin, idem, à Sassegnies; Wagnier fils, idem, à Semousies; Poncet, vétérinaire au Quesnoy; Wasquier, idem, à Dourlers; Hédon, idem, à Cartignies; Sury, idem, à Berlaimont; Blanchard, propriétaire à Baslieu; Evrard, juge-de-paix à Avesnes; de Colnet, propriétaire à Dompierre; Martin, capitaine en retraite à Fayt; Brillet, négociant à Dourlers; Juniet, propriétaire à Saint-Hilaire; Maillard, maire à Etrœungt; Lambert, notaire à Cartignies; Gosse, propriétaire à Petit-Fayt; Lengrand, idem, à Haut-Lieu; Hazard, idem, à Moustier; Letorel, idem, à Trélon; Marchand, notaire à Avesnes; Dervaux, propriétaire à Wargnies-le-Grand; Collart fils, à Baslieu; Madoulé, vétérinaire à Landrecies; Noquet, idem, à Maroilles; Hulin, propriétaire à Cartignies; Bevière-Saint-Fleury, idem, à

Avesnes ; Bourgeois, professeur, idem ; de Préseau, propriétaire, idem ; Maillard, idem, idem ; Guillain-Thiébaut, idem à Etrœungt; Dineux-Havée, idem, idem ; Dubreucq, cultivateur à Wargnies-le-Grand ; Emond, notaire à Berlaimont ; Campagnie , propriétaire à Landrecies ; Hubert , banquier, idem ; Lelong , à Landrecies ; Bricart , propriétaire à Boulogne ; Bricart , Em., idem, idem ; Couppé-Brillet, négociant à Dourlers ; Brochet, ingénieur civil, à Landrecies ; Viroux , propriétaire à Avesnes ; Renaux , meunier à Floursies ; Bachy, pharmacien à Maroilles ; Brulin , instituteur, idem ; Demoulin , notaire à Dourlers.

Maubeuge

Bureau. MM. le maire de Maubeuge, *président honoraire* ; Walrand, notaire, *président* ; Deroisin , propriétaire, ex-agriculteur, à Recquignies , *vice-président* ; Bailliant, marchand , à Maubeuge, *secrétaire* ; Levecque, receveur municipal, à Maubeuge, *trésorier* ; De la Torre, conseiller-général , maire à St-Vaast , président du comice de Bavai ; Coulmon, conseiller d'arrondissement , à Bavai ; vice-président du comice de Bavai ; Bever, notaire à Solre-le-Château, président du comice de ce canton ; Rouez, conseiller général et maire à Solre-le-Château, vice-président de ce comice.

Haras.

Le service des haras a été organisé en vertu d'une ordonnance du 10 décembre 1853.

Il existe dans le département cinq stations d'étalons impériaux ; elles sont placées à Lille, Valenciennes, Avesnes, Le Cateau et Bourbourg, et comprennent ensemble 15 étalons.

Sur un vœu exprimé par le Conseil général, dans sa session de 1853, M. le Préfet du département du Nord, par arrêté du 17 janvier 1854, a ordonné le placement des étalons départementaux chez des cultivateurs dont la probité, la position de fortune et les connaissances agricoles et hippiques présentent toutes les garanties désirables. Les détenteurs d'étalons sont responsables, pendant six années, des producteurs qui leur sont confiés ; ils doivent les soigner suivant le mode adopté dans les haras impériaux, les amener, si la distance le permet, aux concours régionaux, et les soumettre aux fréquentes visites des délégués de l'administration ; mais, au bout de ces six années, l'étalon devient leur propriété exclusive. De plus les bénéfices de la saillie, dont le prix est de 5 fr., appartiennent à l'étalonnier, qui a la faculté, après l'époque de la monte, fixée du 1er février au 30 juin, d'employer l'étalon aux travaux agricoles.

Les étalons départementaux, au nombre de dix-neuf , sont répartis dans les divers arrondissements.

Outre les étalons ci-dessus désignés, il existe dans le département du Nord 13 étalons approuvés, qui, comme les premiers, font le service de la monte.

Des fonds sont affectés dans le budget départemental à l'amélioration de la race chevaline. Le Conseil général a voté à cet effet, dans sa session de 1860, un nouveau crédit de 10,000 fr. pour être affecté à l'achat d'étalons.

Art vétérinaire.

Le nombre des vétérinaires brevetés exerçant dans le département est de 67, qui se répartissent par arrondissement, savoir :

Dunkerque, 4 ; Hazebrouck, 5 ; Lille, 9 ; Cambrai, 17 ; Avesnes, 17 ; Douai, 3, Valenciennes, 12.

ASSOCIATION VÉTÉRINAIRE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

Autorisée par décision ministérielle du 14 octobre 1844.

Président, M. Pommeret, médecin-vétérinaire, à Lille.

Secrétaire, M. Delplanque, idem, à Arras.

Drainage.

Le service du drainage est placé, depuis le 1er janvier 1859, dans les attributions de MM. les Ingénieurs des ponts-et-chaussées.

La loi du 17 juillet 1856, sur le drainage, dispose qu'une somme de cent millions est affectée à des prêts destinés à faciliter les opérations du drainage. Ces prêts sont remboursables en 25 ans, par annuités comprenant l'amortissement du capital et l'intérêt calculé à 4 p. $^0/_0$. — Un décret du 21 septembre 1858 a déterminé la forme et l'instruction des demandes de prêts, et les conditions de ces prêts.

INDUSTRIE.—COMMERCE.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Ces chambres ont été renouvelées en 1852 et 1853, par voie d'élection, conformément aux dispositions des décrets des 3 septembre 1851 et 30 août 1852. Elles sont composées ainsi qu'il suit :

LILLE. MM. le Prélet, *président d'honneur* ; Kuhlmann (O. ✱), *président* ; Verley, ✱, *vice-président* ; Rouzé, ✱, *trésorier* ; Lefebvre, ✱, Tilloy-Casteleyn, Bernard, Loyer, Scrive-Bigo, ✱, Delesalle, Descat-Leleux, Bonte, Descamps, Decroix, Vanderhagen.

Secrétaire de la chambre, M. Blondeau.

DUNKERQUE. MM. Féron, ✱, *président* ; A. Carlier, ✱, Morel-Agie, ✱, Choquet, Petit, Collet-Taverne, Verleye, Durin, Becq.

VALENCIENNES. MM. Lefebvre, Emile, *président* ; Canonne, ✱, *vice-président* ; Delame, *trésorier*,

Membres correspondants dans l'arrondissement d'Avesnes. MM. Dumont, ✱, maître de forges à Ferrière-la-Grande ; Hamoir, idem, à Maubeuge ; Lucq aîné, à Maubeuge ; Gossart, à Avesnes.

Secrétaire de la chambre, M. E. Bouton.

CHAMBRES CONSULTATIVES DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET MÉTIERS.

Quatre chambres consultatives sont établies dans ce département, à Tourcoing, à Roubaix, à Cambrai et à Avesnes. Voici la nomenclature des membres qui les composent :

TOURCOING. MM. Desurmont-Desurmont, *président*; Jourdain; Défontaine, Leplat-Desnoulet, Lucien Nollet, Lorthiois-Desplanques, Motte, Jonglez-Wattel, Deroubaix, Leurent, Laloy, Duvillier-Duriez, Lamourette; *secrétaire*, Elie Brun.

ROUBAIX. MM. Roussel-Dazin, *président*; Defrenne, Grimonpret-Bossut, Eeckmann, Mimerel fils, Lefebvre, Delfosse, Descat, Requillart-Screpel, Wattine-Bossut, Delattre fils, Screpel; *secrétaire*, Brun-Lavainne.

CAMBRAI. MM. Wallegrand, Pierson, Cornaille-Leroy, Lallier, Seydoux, Petit-Courtin, Bertrand, Milcent, Brabant, Quenchon, Tilloy, G. Mallet.

AVESNES. MM. Mailliet, filateur à Avesnes; Dumont, ✵, maître de forges à Ferrière-la-Grande; Rouez-Zénon, filateur de laine; Tordeux, idem; Godard-Desmarets, ✵, maître de verreries; Coquelet-Boniface, filateur à Fourmies; Hamoir, directeur de hauts-fourneaux à Maubeuge; Hasard, marchand de bois à Beugnies; Sculfort, fabricant; Clavon, filateur de soie; Herbecq, mauufacturier; George.

BUREAU DE CONDITIONNEMENT des soies et laines à Roubaix.

Un décret du 31 août 1828 a autorisé la ville de Roubaix à ouvrir un bureau de conditionnement de soies et laines.

Commission de surveillance : MM. C. Descat, G. Frasez, J. Lagache, conseillers municipaux; Delfosse, A. Mimerel fils, membres de la chambre consultative des arts et manufactures.

Directeur, M. A. Musin.

BUREAU DE PESAGE POUR LES MATIÈRES TEXTILES.

Institué par arrêt préfectoral du 27 août 1858.

Directeur-comptable, M. A. Musin.

Inspection du travail des enfants dans les manufactures.

Inspecteur spécial du département, M. Dupont.

COMMISSIONS D'INSPECTION.

ARRONDISSEMENT DE LILLE. MM. le Préfet (C. ✵), *président*; De Melun, conseiller général, *vice-président*; Durieux-Forret, propriétaire, *secrétaire*; Dupont, inspecteur; Kolb-Bernard, ✵, député; Dumon, receveur des hospices; Binaut, docteur en médecine; Malfait, idem; Caux, vérificateur des poids et mesures; Remy-Meurisse, propriétaire; Ed. Defontaine, ✵, ancien président du

tribunal civil ; Vandenbogaert ; Dehau, ancien notaire; Mas, négociant ; Fr. Defontaine, propriétaire; De Caulaincourt, propriétaire; De Germiny, idem ; Rouzière-Cavalier, ancien négociant; Jonglez-Deligne, propriétaire; Bommart-Crépy, ✻, propriétaire et adjoint au maire ; Scrive-Labbe, ancien manufacturier; Vandercruyssen, fils, propriétaire ; Bayart, conseiller municipal à Armentières ; Boussemart, ancien notaire, idem ; Fretin, ✻, maire à Quesnoy-sur-Deûle ; Dubuisset, docteur en médecine, idem ; Cottignies, notaire à Seclin ; Bulteau, brasseur à Pont-à-Marcq ; Six, tanneur, idem ; Parent, maire à Lannoy ; J.-B. Brame, propriétaire, idem; Decottignies, commerçant, idem ; Briffault, cultivateur, à Flers ; Deledeuille, officier de santé à Haubourdin ; Leclercq-Grandel, propriétaire à Wazemmes ; Brasme, rentier, idem ; Auffray, capitaine en retraite, idem ; Lecomte, propriétaire à Moulins-Lille ; Denniel, idem ; Jeanson, pharmacien à Armentières ; Prevost, conseiller municipal à Templeuve ; Menche, propriétaire et maire à Haubourdin ; Lefebvre Crombez, négociant, idem ; Célarier, ancien commissaire-priseur à Loos ; Billon, docteur en medecine, idem ; Billet, marchand à Halluin ; Demeestere, propriétaire, idem ; Dujardin, propriétaire à Roubaix ; Prouvost, propriétaire, idem ; Pennel, propriétaire à Ronchin ; Flippo, propriétaire ; Dubar-Delespaul, négociant, idem ; Delahaye, pharmacien à Seclin ; Messéan, idem, à Comines ; Froidure-Lambin, idem, idem ; Catteau-Lauwick, idem, idem ; Meurillon, propriétaire à Comines ; Nollet, négociant à Tourcoing ; Masnou, avocat à Lille; Derbigny, conseiller de préfecture, propriétaire à Haubourdin ; Duverdyn, idem ; Bonte, idem, idem ; Flament-Charvet, propriétaire à Lille ; Debuchy, idem, à Roubaix ; Brulois, idem, idem ; Delemer-Peuvion, idem, idem ; Lepercq, brasseur à Quesnoy-sur-Deûle ; Ollivier-Charvet, propriétaire à Lille ; Henry, docteur en médecine à Seclin ; Dujardin, rentier ; Quecq, avocat à Lille ; Taillar fils, propriétaire, idem ; Honoré, idem, à Marcq-en-Barœul ; Poullet-Brunel, idem, idem ; Gruez, capitaine de douanes en retraite à Wambrechies ; Butin, pépiniériste, idem ; Destombes-Leroy, propriétaire à Tourcoing ; Delputte, fabricant, idem ; Apprederis, propriétaire, idem ; Baudoux, ancien notaire à Phalempin ; Pipelart, marchand, idem ; Brulois, cultivateur à Wasquehal ; Selosse, idem, idem ; Mille, propriétaire à Lille ; Mourcou, idem, à Lille ; Lardinois-Goudeman, idem ; Guichard-Evrard, idem ; Rouzé, propriétaire à Willems ; Moutardier, receveur à Tourcoing ; Rameau, propriétaire à Templeuve ; Bommart, notaire, idem ; Lefebvre, propriétaire à Hellemmes ; Rouzière, idem, à Lille, Houzé de l'Aulnoit, avocat, idem ; Dupire-Duponchel, propriétaire à Roubaix ; Ducourouble, idem, à Lille; Brice, idem, idem ; Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine à Lille ; Ployette, prop. idem ; Dorémieux, conseiller municipal, idem.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. MM. Delaeter, doyen-curé de St-Eloi à Dunkerque ; Morel, conseiller municipal, id.; Meneboo, ✻, docteur en médecine, id.; Lebleu, id., et conseiller municipal à Dunkerque ; Bonvoisin, inspecteur primaire, id.; Deleflie, maire à Watten ; Hilst, id. à Armbouts-Cappel; Favier, receveur d'enregistrement, à Hondschoote.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK. MM. Behaghel, membre du conseil général, à Bailleul ; Deblock, ancien vérificateur des poids et mesures, à Hazebrouck ; Arnould, négociant à Merville ; Delassus, id., id.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI. MM. Toussaint-Lallier, négociant, à Cambrai; Eraux-Chantreuil, marchand de draps, au Câteau ; Sartiaux, prop.; Desrousseaux, curé de St.-Géry, à Cambrai ; Stiévenart, prop., id.; Bouchez, vérificateur des poids et mesures, id.; Crépin, conseiller général, à Proville ; Boulanger, conseiller d'arrondissement, à Doignies ; Ségard, curé à Rumilly ; Sorlin, prop. à Banteux ; Delafons, id. au Câteau ; Flayelle, notaire, id.; Collery, cultivateur, id.; l'abbé Mallet, chanoine à Cambrai ; Rousseau-Charlet, négociant au Câteau.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES. MM. Wéry, prop. à Saint-Hilaire, Darcy père, id. à Sains ; Girod, vérificateur des poids et mesures; Maillard, prop. à Etrœungt ; Marsy, pharmacien à Landrecies ; Philippe, brasseur à Maubeuge ; de Lagorce, prop. id.; Mathieu, médecin à Hautmont ; Marchant, prop. à Maubeuge ; Baillon-Pluchart, prop. au Quesnoy ; Lustremant, médecin à Wargnies-le-Petit ; Carlier fils, prop. à Villers-Pol; Lefebvre-Douez, prop. au Quesnoy ; Couvez, marchand de bois à Solre-le-Château ; Divry, notaire à Fourmies ; Delloue, prop. à Anor ; Delhaye, ancien notaire à Bavai ; de Colnet, conseiller général, à Dompierre ; Bernaille, maire à Anor.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI. MM. Wautiez, vérificateur des poids et mesures ; Boutique, avoué à Douai ; Tréca-Leleu, propriétaire, idem ; Imbert de la Phalecque, avocat, idem ; Potiez, propriét., idem ; Lavoix, receveur municipal, idem ; Desuède, propriét., idem ; Bourgeois, inspecteur de l'instruction primaire, idem ; Branque, maire à Lecluse ; baron de Bouteville, conseiller général, à Hornaing; Piédanna, médecin à Marchiennes ; Leleu, conseiller d'arrondissement à Auchy.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. MM. Lemer, maire à Bruille-St.-Amand; Deslinsel, maire à Denain ; Loriaux, vérificateur des poids et mesures à Valenciennes ; Renard, membre du conseil général, à Fresnes ; Bouchez, conseiller d'arrondissement, à Bouchain ; Deslinsel, propriétaire à Onnaing ; de Monchaux, contrôleur à Valenciennes ; Barbieux, notaire à Saint-Amand; Bouchelet, maire à Lourches ; Morelle, idem à Haspres ; Waterneau, médecin ; Castiaux, maire à Vieux-Condé ; Bracq, ✻, idem, à Valen-

ciennes ; Tancrède fils, idem à Marly ; Lecuyer, ✱, idem à Saint-Saulve ; Manouvrier, médecin à Valenciennes ; Courtin, prop. à Valenciennes ; Dutouquet, architecte, idem ; David, sous-inspecteur des enfants assistés.

BANQUE DE FRANCE. — SUCCURSALE DE LILLE.

Un décret du Gouvernement provisoire, en date du 27 avril 1848, a réuni la banque de Lille à la banque de France.

Directeur, M. Verley, ✱; *administrateurs*, MM. Bernard ; Descamps (Alfred) ; Heurté ; Huet ; Rouzé, Th., ✱; Scalbert, A.; Verstraete, Em.; Wallaert. Aug. ; *censeurs*, MM. Charvet-Barrois ; Marracci ; Pollet.

SUCCURSALE DE VALENCIENNES. *Directeur*, M. Delcourt-Dubois ; *administrateurs*, MM. Delame-Lelièvre ; Dupont ; Lefebvre ; Dècle ; Hollande ; Ewbanck, Bracq-d'Abancourt, ✱; Hamoir ; *censeurs*, MM. Canonne, ✱; Lebret, ✱ ; Blanquet ; *caissier*, M. Véron ; *contrôleur*, M. Verron ; *comptables*, MM. André et Bourriot.

SUCCURSALE DE DUNKERQUE. *Etablie par décret du 13 juin* 1855.— *Directeur*, M. Coffyn ; *administrateurs*, MM. Beck père, Thierry, Vancauwenberghe, Collet-Taverne, Z. Chocquet, Durin, G. Malo, Bonvarlet, de Clebsattel, ✱ ; *censeurs*, MM. Carlier, A., ✱, Féron, ✱; *caissier*, M. Hernu ; *contrôleur*, M. Champeaux ; *expéditionnaire*, M. Bardin.

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Société anonyme autorisée par décret impérial du 10 *mai* 1854.

Directeur, M. Kiener ; *caissier*, M. Grimbel ; *conseil d'administration*, MM. Catel-Béghin, Derode, P., Descat-Leleux, Droulers, ✱, Gentil, Arthur, Grandel-Parvillez, Groulois, Honnorat, Kuhlmann (O. ✱), Loncke-Maccartan, Noyelle, Scrive ; *censeurs*, MM. Richebé (O. ✱), Maraccci, Vanderhagen, Alex.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE DUNKERQUE.

L'établissement de ce comptoir a été autorisé par arrêté ministériel du 10 juillet 1848.

Directeur, M. Petyt ; *sous-directeur*, N.; *caissier*, M. Vemeulen ; *conseil d'administration*, MM. Dumoulin, Morel-Agie, ✱, Huret fils, Vancosten.

BOURSES DE COMMERCE.

Quatre bourses de commerce existent dans le département du Nord ; elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE. MM. Sergent, *syndic ;* Plaideau, *premier adjoint;* Sapelier, *deuxième adjoint*; Debaeker, Sapelier, Symph., Leroy, Deman, Bessac, Sapelier, H., Spiers, Vandercolme fils, Lefebvre, Sauvage.

BOURSE DE LILLE. MM. Ch. Duquesuoy, *syndic*; Dupuis, Verbiest, Liagre, Prat, Labielle, *adjoints*.

Il y a en outre dix courtiers de commerce.

MM. Salembier, *syndic*; Helley, *premier adjoint*; Colle, *deuxième adjoint*; Roland, Degueuser, Blancho, Desmyttère, Mercier, Werquin, Desoubry.

BOURSE DE DOUAI. Trois agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce.

MM. Lasorne, Pouille, N...

BOURSE DE VALENCIENNES. Il doit y avoir six agents de change; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

COURTIERS DE COMMERCE. N..., *syndic*; MM. Maqueron, *syndic-adjoint*; Derombies, Canu, Delgrange, Denoyelle.

Agents consulaires étrangers en résidence dans le département.

DUNKERQUE. MM. Bonvarlet, consul de Danemarck et de Hanovre; Bourdon, consul de Prusse; Allard, consul des Pays-Bas; Cousin, vice-consul des Pays-Bas; Morel-Agie, consul de Hambourg, de Brême, de Lubeck, des Etats-Unis d'Amérique et du Mexique: Thierry, consul de Suède et de Norwège; N..., vice-consul de Portugal; Dewulf, consul de Belgique; Morel, vice-consul du Mexique, agent consulaire d'Autriche et de Toscane; Chamonin, vice-consul de Sardaigne et vice-consul d'Espagne; Darras, vice-consul des Deux-Siciles; Féron, vice-consul du Brésil et du Mexique; Norman-Pringle, consul d'Angleterre; Pezet, vice-consul de la république du Pérou; Vanderest, consul de la Confédération-Argentine; C. Debaecque, vice-consul de Russie; P. Debaecque, consul de Costa-Rica; Collet, consul de la république de Vénézuela.

LILLE. MM. Ph. Decoock (O. ✠ ✠), consul de Belgique; Decoock fils, vice-consul, idem.

VALENCIENNES. M. Edouard Ewbanck, consul de Belgique.

GRAVELINES. M. Demarle, vice-consul de Suède et de Norwège.

COMMISSIONS CANTONALES DE STATISTIQUE.

Un décret du 1er juillet 1852 a établi dans chaque canton une commission de statistique chargée de remplir et de tenir à jour pour les communes de la circonscription cantonale, deux tableaux de renseignements sur les faits statistiques dont il importe que le Gouvernement ait la connaissance annuelle et sur ceux qui, par leur nature, ne peuvent être utilement recueillis que tous les cinq ans. Les membres des commissions sont nommés par le Préfet. Dans les villes chefs-lieux de départements ou d'arrondissements comprenant plusieurs cantons, il n'y a qu'une seule commission. Les Préfets et Sous-Préfets sont présidents de droit des commissions établies dans les chefs-lieux de départements et d'arrondissements. Les autres commissions ont un président nommé par le

Préfet. Chaque commission peut élire un ou plusieurs secrétaires-archivistes

Les commissions cantonales de statistique du département du Nord sont composées comme suit :

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Cantons de Lille. MM. Richebé (O. ✱ ✠), maire ; Bernard, cons. gén.; Kuhlmann, id.; De Meulun, id.; Rouzé, cons. d'arr.; Pajot, id.; Lefebvre, doyen-c.; Honoré, id.; Aernouts, id.; Leconte, id.; Bafaleur, id.; Vieillard-d'Estrées, dir. des dom.; Renard, dir. des cont.; Leroy, dir. des douan.; Bourdon, juge; Lejosne, j.-de-p.; Dancoisne, id.; Bougenier, id.; Delerue, id.; Brame, v.-prés. des hosp.; Cazeneuve, docteur-méd.; Le Glay, arch.; Bernot, dir. d; l'éc. prof.; Verley, dir. de la banq.; d'Hastrel, insp. des for.; Dumon, receveur des hospices; Marteau, architecte ; Marquette, agent-voyer chef hon.; Brigandat, docteur; Cleenewerck, cons. de préfect.; Binaut, doct. ; Desrousseaux, notaire ; Deledicque, id. ; Delannoy, avocat; Gentil-Descamps, anc. adjoint ; Théry, avocat; Degrimonpont-Vernier, filateur ; Delesalle, idem ; Longhaye, nég.; Scrive, fabricant ; Dorémieux, propriét.; Machu, père, fabricant; Mas, nég.; Verstraete, id.; Charvet, id.; Toussin, fil.; Steverling-Mallet, nég.; Bernard, id.; Danel, imp.; Ricouart, entrep.; Steverlyng-Desmons, fil.; Daumas, nég.; Courbon, fil.; Calaisse, nég.; Fays, prop.; Dehau-Deleruyelle, prop.; Tierce, arch.; Derode, prop.; Séon, vét.; Delefosse, av.; Werquin, prop.; Bacq, idem ; Defontaine, id.; Obert, id.; Delattre, id.; Sénéchal-Ovigneur, id.; Fiévet-Delmer, id.; Venot-Cazier, id.; Hautbois, méd.; Carrière, maire ; Frappé-Leloir, cult.; Dumoutier, prop.; Richebé, prop.; Bachy, prop.; Castel, fab.; O'Delant, maire ; Montaigne, id.; Bajeux, cultivateur; Bigo-Tilloy, fabricant ; Houvenaghel, propriétaire; Vanlaton, curé ; Mourmant, adjoint; Loyer, proprietaire ; Herlemont, curé ; Lefebvre, fab.; Olivier, doct.; Lesaffre, maire ; Gadenne, cult.; Picavet, id.; Cornille, id.; Masquelier, id.; Meurisse, maire ; Hochart, percept. ; Desmazières-Maquet, prop.; Defives, ferm.; Bailly, pép.; Salembier, maire ; Leroy, adj.; Claies, cult.; Danset, man.; Vte Obert, maire ; St.-Léger, curé ; Delos, cult.; Pollet, id.; Catry, prop.; Desbonnets, cult.; Morelle, maire; Panckoucke, perc., Dubuisset, cult.; Lefebvre, maire; Baudoux, cult.; Defrenne, maire.

Canton d'Armentières. MM. Dansette, maire, ***président ;*** Bayart, nég.; Rogeau, cult.; Boussemar, rec.; Jeansonne, ph.; Cerf, perc.; Bouvart, princ.; Dernoncourt, sec. de la m.; Lemor, insp. de douan.; Musin-Lespagnol, écon.; Briait, maire ; Brame, adj.; Decoster, sec. de la m.; Villers, maire ; Lecherf, adj.; Duhem, maire ; Deron, cult.; Samyn, sec. de la m.; Roussel, maire; Delobel, adj.; Pollet, maire; Denoyelle, adj.; Legourmand, maire ; Delannoy, brass.; Wicart, march.; Messéant, Maire ; Prin, adj.

Canton de La Bassée. MM. Ybert, maire; *président*; Leleux, greff. de j.-de-p.; Denabrif père, perc.; Costement, ag.-v.; Cousin, not.; Candelier, cult.; Dilly-Bavière, id ; D'Hennin-Lefebvre, id., Marsy père, id.; Denis, id.; Béghin-Descamps, id.; Lestarquit, id.; De la Gorce, j.-de-p.; Legrand, comm. de pol.; Duchâteau, inst.; Lesage, vét.; Serrurier, not.; Lefebvre, not.; Degruson, curé; Lemaire, adj.; Glauchent, inst.; Barbry, fab.; Danel, id.; Lefebvre, id.; Dubrulle, cult.; Chombart, maire; Brunelle, adj.; Cogez, fab.; Desurmont, prop.; Huage, cult.; Boulogne, id.; Chombart, maire; Chombart, cult.; Lezie, id.; Caudrelier, curé; Romon, maire; Brassart, curé; Lallemand, adj.; Coma, cult.; Lecocq, id.; Pionnier, id.; Delfosse, maire; Waymel, adj.; Dutilleul, not.; Denis, pharmac.; Lys, méd.; Boidin, prop.; Catteaux, id.; Chombart, maire; Chombart, m. du cons. gén.; Delgrange, perc.; Canyn, curé; Carré, cult.; Lefebvre, id.; Desnoulet, inst.; Delattre-Delerue, prop.; Cordonnier, maire, Pennequin, curé; Brasme, cult.; Leroy-Leroy, fab.; Féron, méd ; Deron, not.; Adam, cult.; Leclercq, id.; Leroy-Dubois, maire; Rigaut, adj.; Hazebrouck, cult.; Becquet, id.; Rigaut, id.; Delerue, id.; Desnoulet, inst.; Lallemant, maire; Vincent-Treulite, cult.; Lemaire, cons. mun.; Gruson, id.; Delangre, curé; Leclercq-Mortelecque, maire; Delecourt, cult.; Pollet, id.; Leclercq-Despature, id.; Duchatelet, inst.

Canton de Cysoing. MM. Delinselle, not. et maire, *président*; Brame, cons. gén.; Revel, j.-de-p.; Delerue, adj.; Rousselle, curé; Legentil, adj.; Desmons, brass.; Lefebvre, cultiv.; Lecocq, id.; Druon, maire; Caby, cult.; Castel, cult.; Choteau, adj.; Dutilleul, cult.; Thierry, cult.; Desfontaines, adj.; Cretin, adj.; Mulle, cult.; Maigret, adj.; Dauchy, cult.; baron de La Grange, maire; Carpentier, cult.; Dufresnoy, maire; Mouque, maire; Bulteau, propr.; Lefebvre, maire; Pollet, id.; Pollet, J., cult.; Pollet, B., id.; Baratte, maire; Lancelle, doyen-c.; Delannoy, percept.; Cocheteux, fab.; Hovine, maire; Demesmay, agron.; Wartel, adj.; Heddebault, cult.

Canton d'Haubourdin. MM. Menche, maire, *président*; Ravaux, doyen-curé; Tierce, juge-de-paix; Derbigny, conseiller de Préfecture; Labbe, arpenteur; Delesalle, maire; Delfortry, curé; Cazier, maire; Thomas, receveur de l'enregistrement; Desplanques, curé; Cazier, Ed., propriétaire; Procureur, maire; Laumondays, curé; Lelong, maire; Lefebvre, prop.; Lelong, id., Lallemant, maire; Mathelin, maire; Hochart, id.; Bécuwe, curé; Hochart, prop.; Waymel, maire; Foucart, adj.; Carlier, maire; Lutun, adj.; Coisne, anc. maire; Vandenem, prop.; Josson, not.; Billon, maire; Hochesteter, chim.; Platel, ferm.; Brice, maire; Coustenoble, prop.; Bernard, maire; Fremaux, cult.; Salomé, maire; Hochart, adj.; le comte O. d'Hespel, maire; Deleporte, meun.; Menu, not.; Flament, prop.

Canton de Lannoy. MM. Parent, maire, ***président;*** J. Lefebvre, ✻, conseiller-général; Delahaye, doyen-curé; Brame, adjoint; Reuflet, maire; Havez, id.; Salembier, id.; Duquennoy, id.; Lepers-Loridant, cult.; Libert, maire; Loridant, id.; Salembier, id.; Hespel, adj.;Carette, maire; Rouzé, id ;Agache, cult.;Deleplanque, maire; Delahaye, id.; Boutemy, id.; Delattre, secrét. de la mairie; Roman, maire.

Canton de Pont-à-Marcq. MM. Holbecq, maire, ***président;*** Dujardin. curé; Delecluse, j. de-p.; Bonneau, rec. de l'en.; Mantoulet, percept.; Six, adj.; Roger, maire; Lefebvre-Durol, cult.; Legrain fils, march ; Corman, cult.; Des Rotours, maire; Jacquart, cult.; Theys, prop. ; Wartelle, cult. ; Lefebvre, fab. de sucre; Bernard, cult. ; Levaillant, maire; Durot, fab.; Chardot, percept. ; Lepeuple, cult.; Lambelin, maire; Favier, adj.; de Maulde, prop.; Trézé, cultiv. ; Lecoufre, idem ; Lemesre. maire ; Delannoy, curé; Chuffart, perc. ; Barra, vét.; Mathias, off. de s. ; Lemaire, cult.; Lecouffe, id.; Wauquier, fab.; Tiers-Mollet, cult.; Dancoisne, id.; Mazingue, maire ; Denneulin, cult.; Vallois, fab.; Bruneau, maire; Leboucq, prop. ; d'Hancarderie, id. ; Wiguiolle, instit.; Durieux, maire; Heddebault, prop ; Devienne, cultiv.; Choquet, meunier; Vallois, maire; Desmoutiers, c. gén. ; Deregnaucourt, doyen-curé; Lefebvre, cult. ; Boutry, id.; Agache, id. ; Desprez, maire; Dubois, cult. ; Liétard, id. ; Pollart, id.; Dillies, maire; Coget, fab.; Pipelat, march.; Delval, fab.; Brunet, cult. ; Denneulin, maire; Coget, fab.; Heddebaut, prop.; Duquesnes, prop.; Duflot, cult. ; Moreau, maire ; Loridan, prop. ; Lefebvre, cultiv.; Broutin, id. ; Grauwin, maire; Plouvier, prop. ; Macquart, cultiv.; Legrand, cultivateur.

Canton de Quesnoy-sur-Deûle. MM. Fretin, maire, ***président;*** Desplanque, juge-de-paix ; Lelong, adjoint; Devemy, percepteur; Fauvarque, dist.; Desrumeaux-Cailleret, ind. ; Lepercq, fabricant; Dubuissez, docteur-médecin; Decottignies, doyen-curé ; Delattre. rec. de l'enr.; Lambin, J.-B., cult.; Lepecq, J., brass.; Gervoson, gr. du j.-de-p.; Lambin, maire; Régnier, d.-curé ; Meurillon, adj.; Cuvelier, doct.-méd.; Desbonnets, adj.; Messéàn, perc.; Catteau-Béghin, man.; Cuvelier, Edouard, cult.; Goeman, id.; Chouff, rec. des douanes; Vandermersch-Paret, ad.; Dumortier, secrét. de m.; Liénard, cult.; Ghestem, id., Desbonnets, maire; Delattre, cult.; Pollet, adj.; Fauquembergue, maire ; Castelain de Lispré, prop.; Boucherie, secrét. de m.; Lambelin, maire; Flipo, march. de c.; Ghestem, adj.; Delebecque, maire ; Ghestem, id.; Billard, id.; Vanelslande, adj.; Duflos, march. de lin, Philippo, fab.; Vanelslande, cult.

Canton de Roubaix. MM. le maire, ***président;*** Herrengt, d.-curé; Piat, cons. d'arr.; Lanvin, not.; Dethoor, rec. des contr. indir.; Roussel-Dazin, fab.; Grimonpret-Bossut, ad. des hosp.; Destombes,

id. du bur. de bienf.; Liagre, doct.-méd.; Lepers, arch.; Brulois, prop.; Salembier, rec. m.; Chieus, méd. vét.; Delannoy, cul.: Boyaval, prop.; Débuchy, id.; Leconte, perc.; Delebecq-Desfontaines, cul.; Lepers-Villers, id.; Ducateau, id.; D'halluin-Desprez, id.; Richard-Jovenelle, boulang.; Fournier, meun.; Mazure-Prouvost, boucher; Sy, rec. de l'enr.; Pannerot, cont. des contrib.; Musin, ch. du bur. de cond.; Brun-Lavainne, sec. de la m.; Dubar-Delespaul, pr.; Tiers (Pierre), cult.; Beaucarne, maire; Briet, pr.; Diriez, curé, Delannoy-Descamps, prop.; Gadenne, id.; Ducrocquet, m. de charb.; Sélosse, adj.; Béghin, maire; Seingier, curé; Bettremieux-Willoquet, prop.; Fourlinnie, écon. de l'hosp.; Droulers, cult.; Mulliez-Desrumeaux, idem; Lezy, fab.; Dutboit, cult; Brulois, maire; Delannoy, curé; Housez, cult.; Spriet, idem; Sabreux, inst.

Canton de Seclin. MM. Duriez, maire, *président;* Collette, cons. gén.; Duport, adj.; Desmazières, id.; Delacourt, secr. de la m.; Mollet, cult.; Duquesnes, pr.; Collette, maire; Delespaul, j. de p.: Flinois, sec. de m.; Mauroy père, maire; Debarge, adj.; Denoullet, id.; Mauroy fils, cult.; Courmont, sec. de m.; Lemaire, maire: Godin, médec.; Marsillies, inst.; Vandaele, curé; Ledoux, maire: Desprez, adj.; Dorlencourt, inst.; Fiévet de Chaumont, maire; Deleval, adj.; Dufour, inst.; Marquant-Couvreur, maire; Delebecque, adj.; Couvreur fils, inst.; Dubois, inst.; Parent, maire; Heddebault, prop.; Liénart, cult.; Taffin-Peuvion, fab.; Lamblin, sec. de la m.; Malfait, maire; Dubuchy, cult.; Grard, fab.; Thobois, cult.; Rose, maire; Lefebvre, curé; Dassonville, cult.; Delezenne, inst.; Hossedez, maire; Pouille, arpent.; Desprez, inst; Fournier, cult.; Dujardin, id; Marchand, adj.; Cuvelier, cultiv.: Gravelaines, maire; Leconte, sec. de la m.; Delacourt, cult.: Couvreur père, sec. de la m.; Marquant fils, cult.; Descamps, maire; Descamps, cult.: Bonnet, inst.; Durot, prop.; Marchand, maire; Carpentier, inst.; Legrain, maire; Isbled, sec. de la m.: Dilly, cult.; Buisine, maire; Hecquet, inst.; Carré, cult.; Waymel, adj.; Carpentier, s. de la m.

Cantons de Tourcoing. MM. Roussel, maire, *président;* J. Leblan, adj.; Truche, j. de p.; Duchochois, id.; Dewitte-Tiers, cult.; Hassebroucq, not.; Vandebeulque; cul.; Delescluse-Deheule, prop.; Toulemonde, march. de grains; Plouvier, cult.; Dassonville-Strasgrain.; Montagne-Ducroquet, cult.; Dalle-Facon, maire; Bonduelle-Dalle, fab.; Courouble, rent.; Collet, cult; Demeester, maire; Lemaître, fab.; Lemaire, idem; Mignon, cult.; Lefebvre, maire; Clarisse, cult.; Vanandreswelt, idem; Mullié-Catteau, maire; Dewittre-Lemaire, cult.; Rousselle-Samain, idem; Ghestem-Catteau, rent.; Labbé, maire; J.-B. Destombes, cult.; J.-B. Lelong, idem; Lecat-Butin, maire; de Wazières, prop.; Botelle, cult.; Lefebvre, id.; Delos, maire; Ducrocq, not.; Despatures, adj.; Honorez, id.;

Ducroquet, cult.; Liénart-Binault, brass.; Bourgois, maire; Picavet, cult.; Desbouvrie, id.; Mullier, id.; Dewitte-Tiers, prop.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Canton de Bergues. MM. Verleye, maire, *président;* Joos, cons. gén.; Delautre, grand-doyen ; Pluvier, cons. mun.; Michiels, doct. méd. ; Duhamel, prop. ; Vernaelde, cons. mun.; Demeezemaker, anc. maire; Deblock, cons. mun.; Delporte, not.; Demol, rec. de l'enr.; Deschamps, rec. mun. ; Gersen, vét.; Demeunynck, sec. de la m.; Hilst, maire; Wemaere, adj.; Meezemaker, maire; Baslaert, cons, mun.; Caemans, maire; Cocren, id.; Cokenpot, cult.; Beyaert, cult.; Thulier, brass. ; Dewaele, maire; Decrocq, adj.; Vanhove-Vanodendick, cult.; Stevenoot, id.; Debavelaere, maire ; Debreyne, cult.; Deniele, id.; Lelieur, id.; Duyck-Quenton, maire; Ruyssen, cult.; Dambricourt, fab.; Duwel, cult. ; Delylle, maire; Desmyttère, maire ; Verriele, rent.; Venière, commis. de pol.; Meneboo, maire; Deberd, j. de p.; Vanhoutte, perc.; Savary, id.

Canton de Bourbourg. MM. Demeunynck, maire, *président;* Decarpentry, j. de p. ; Cadet, doyen-curé ; Vercoustre, cond. des Waet.; Blaevoet, prop.; Plankeel, archit.; Bondu, prop.: De Foucault-Depape, présid. des Waet.; Waguet-Lambert, maire; Belle, prop.; Meullemeestre, id.; Stevenoot, maire; France, cons. m.; Beauraet, maire; Soré, sec. de la m.; Desmidt. maire ; Maegherman, adj.; Dauchel, maire; Vanderhaeghe, cult.; Landron, maire ; A. Meesemaecker. ad.; D. Landron, id.; Moreau, maire; Castier, maire; Boin, brass. ; Wemaere, prop.; Delrue, inst.; Landeau, fab.; Casella. huissier; Drieux, maire; Coolen, sec. de la m.; Deschodt, adj.; Vercoustre, cultiv.; Landron, idem ; François, idem ; Vanderhaeghe, idem.

Cantons de Dunkerque. MM. Mollet maire, *président* ; de Clebsattel, ✻, député; Verlingue, directeur des douanes; Delaetre, doyen-curé ; Deconinck, idem ; Cuel, ingénieur en chef retraité ; Lambert, vérificateur des domaines; Féron, négociant; Tresca, juge-de-paix; Plocq, ingén. des pont-et-chauss.; Beck, cons. mun.; Bessat, id.; Lemaire, médecin des épidém.; Delaetre, prop.; Derode, nég. ; Hovelt, not.; Carlier, nég.; De Boe, id.; Bonvoisin, insp. prim.; Vandewalle, prop.; Demorcourt, contr. des contr. dir.; Lemaire, présid. des Waet. ; Bigorne, cult. ; Schodduyn, cult. ; Mahieu, cons. mun. ; Candeliez fils, fab.; Caudron, maire; Cabaret, cons. mun.; Evrard, synd de la m.; Lauregaus, maire; Wemaere, adj.; Geersen, maire; Clément, cult.; Maegherman, maire; Cardock-Lebecque, cult.; Delaeter, curé ; Pacquet, prop.; Daulle, maire; Deschilt, curé; Waelkans, offic. de santé; Steen, maire; Waleraere, cultiv.; Paraviccini, recev. des douanes; Morel, com. de police; Adam, maire; Vanoudendyck, id.; Daullé, idem.

Canton de Gravelines. MM. Leroy, maire, *président;* Wanwormhoudt., cons. d'arrond.; Loostdregt, not.; David, rec. de l'enreg.; Dauchel, march.; Wanwormhoudt, juge-de-paix; Desbordes, rec. des douanes; Louvenet, rec. des cont. ; Noël-Catrice, méd. ; Auquet-Caroux, cult.; Daullé, id.; Wattré, maire ; Tassaert, cultiv. ; Longueval, maire ; Delattre, curé ; Fetel, cultiv.; Bacquet, idem ; Fournier, id. ; Hautefeuille, doct.; Landsheere, curé-doyen ; Beaurepaire, comm. de police ; Rohart, cult. ; Debavelaere, id.; Vanwormhoudt, entrep.

Canton d'Hondschoote. MM. Delaroyère, *président;* Salomé, doyen-curé ; Goudaert, notaire ; Verley, id. ; Outters, brass.; Demersseman, nég.; Outters, maire ; Attelyn, cult.; Blankaert, idem ; Deswartes, id.; Debreauw, maire ; Dannoot, cult.; Geraert, maire ; Van Bockstael, cult.; Wemaere, id.; Dewaele, id.; Dezeure, offic. de santé ; Vandaele ; Favier, recev. de l'enregistr.; Minart, comm. de police.

Canton de Wormhoudt. MM. Dehaene, maire, *président;* Debreyne, not.; Morael, méd. ; Leys, juge-de-paix ; Caillé, d.-curé ; Denicle, cult.; Debavay, perc.; Fourré, rec. de l'enr. ; Lebeau, rec. des cont ; Ferrassin, comm. de pol.; Seize, cult.; Villette, maire ; Liévin-Cornil, brass.; Vandercolme, prop.; Royaux, perc.; Cloet, adj.; Bergerot, maire ; Devey, not ; Vanhersecke, cultiv.; Otters, prop. ; Heem, idem ; Vanhoucke, id. ; Woeslandt, maire ; Woets, rentier ; Bogaert, prop.; Creton, cult.; Stevenoot, adj ; Belvas, secrét. de la m.; Vandenkerckove, maire ; L. Vandenkerckove, prop.; Coloos, prop ; Vandenbeleke, maire ; Bons adjoint; Vanhaeke, cult.; Marcotte, prop. cult.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Cantons d'Hazebrouck. MM. Houcke, maire, *président* ; Deschodt, cons. gén ; Doé de Maindreville, proc. imp.; Warein, pr. ; Vandewalle, id.; Decapol, manuf.; Duchâtelet, contr. des c. ind.; Cleenewerck, cons. gén.; Bieswal. juge-de-paix; Massiet, id.; Caboche, gref. du trib.; Prevost, méd.; Schmit, insp. des cont. ind.; Pouvillon, prop.; Waringhem, maire; Savaete, id.; Spanneut, id.; Declerck, id.; Degroote, id.; Dupuis, id.; Hanotte, id.; Vanbremerch, id.; Vermersh, id. ; Delattre, id. ; Vaneufville, id. ; Legillon, id.; Villette, adj.; Claudorez, maire ; Coubronne, id. ; Ruckebusch, id., Lobbedez, id.; Louis Omaere, adj.

Cantons de Bailleul. MM. Stoppelgast, maire, *président;* Bacquaert, doyen; Vandeper, juge-de-paix ; Delesalle, rec. de l'enr.; P. Baelde, rec. mun.; Plichon, cons. mun. ; Demersseman, adj.; Behaghel, cons. gén.; L. Lotthé, not.; Hie-Vandermeersch, man.; Salomé, vét. ; Lauwerière, agr.; Delerue, id. ; Meurant, ag.-v. ; Vermersch, curé; Petitprez, cult.; Réant, curé ; Vannuxem, maire; B. Vannuxem, brasseur; Savage, meunier ; Billiau, maire ; Plae-

tevoet, curé; Naye, brasseur; Desitter, maire, Debout, curé; Goethals, rent.; Savaete, cult.; Leurs, maire; Plouvier, adjoint; H. Plouvier, doct.-méd.; Jourdin, cult.; Delangre, maire; Cornette, curé; Schodduyn, emp. des contrib., Chieus-Brasme, brass.; Dervaux, cult.; Plouvier, maire; Lefranchois, curé; Seingier-Legris, conseiller municipal; Peuvion, fabr.; Plouvier-Hennion, brass.; Decherf-Hennion, cultivateur; Wicart, maire; Degraeve, adjoint; Acquaert, curé; Lagersie, brasseur, Castrique, march.; Cappon, agr.

Canton de Cassel. MM. Desmyttère, maire, *président;* Windrif, méd.; Behaghel, c. gén.; Colpaert, cult.; Merchier, perc.; Baelde, vét; Régent, march.; Barbier, maire; Baelen, idem; Barbier, id.; Proukaert, id.; Baelen, id.; Leleu, id.; Pierens, id.; Faes, id.; D'Hont, id.; Looten, id.; Reumaux, id.; Franchois, id.; Alexis Pastoors, id.

Canton de Merville. MM. Verhaeghe, maire, *président;* Senellart-Pannier, adj.; Lutun, agr.; Verhaeghe-Duquenne, not.; Duhamel, man.; Henuion, maire; Loridan-Hullebert, agr,; Depecker, id.; Dnquenne, maire; Marsy, cult.; D'Hem, maire; Duretz, id.

Canton de Steenvoorde. MM. Becq, maire, *président*; Vangraeschepe, adj.; Haeu, j.-de-p.; Bailleul, sec. de la m.; A. Legrand, gr. du j.-de-p.; Vanbambeke, rec. de l'oct.; Cordier, huiss.; Klein, nég.; Vemers, off. de santé; Decanter, maire; Damman, curé; Merchier, cult. Lécouche, perc.; Gilloots, maire; Maes, curé Moreel, prop.; Devick, maire; Delessue,, curé; Staes, march. brass.; Muylle, maire; Ruyssen, curé; Muylle, ag. d'aff.; Vandenberghe, maire; Blaevoet, curé; Vanhove, rent.; Mallet, vét.; Balloy, maire; Boidin, perc.; Boulangier, cult., Deschodt, maire; Faloke, cult.; Caroles, cult.; Wickaert, maire; Verhiele, cult.; Stoffaes, not.; Sockeel, prop.

ARRRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cantons de Cambrai. MM. Petit-Courtin, maire, *président;* Delloye, indust.; de Beaumont, doct.-méd.; Monier, cult.; Brabant aîné, manuf.; Wallerand, id.; de Baralle, arch.; Lermoyer, ing. des p.-et-ch.; Bruyelle, ag.-voy.; Wilbert, avocat, Bruyellle, recev. des hospices; Houzé, sec. de la m., Bause, vét.; Bouchez, vérif. des poids et mes.; Millot, agr.; Tellier, maire; Lefebvre, id.; Bricout, id.; Belgrand, id.; Tachon, id.; Monscourt, idem; Banse, id.; Raoult, id.; Lemaire, id.; Pluvinage, id.; Vasseur, id.; Douay, id.; Vilan, id.; Lesne, id.; Cochon, id.; Théry, id.; Rousseau, id.; Germe, id.; Lavalard, id.; Monscourt, id.; Dovillez, id; Tribou, id.; Bonnel, id.; Pluvinage, id,; Tétar, id.; Crépin, id.; Desvignes, id.; Lucas-Caude, id.; Leleu, id.

Canton de Carnières. MM. Telliez, maire, *président;* Bouly, juge-de-p.; Lansiaux, greff, du j.-de-p.; Lecouvez, greff. de la m.; Vallez, maire; Derieux, id.; Senez, id.; Longatte, id.; Lemaire,

id.; Senez, id.; Lefebvre, id.; Leduc, id.; Larivière, id.; Henaut, id.; Canonne, id.; Vilain, id.; de Valincourt, id.; Denoyelle, id ; Delacourt, id.

Canton du Câteau. MM. Seydoux, maire, *président;* Carlier, cons. d'arr.; Sarteau, adj.; Taine, id.; Wauters, j.-de-p.; le greff. de la j.-de-p.; Collart, greff. de la mairie; Durieux, agr.; Herlemont, maire; Déjardin, id.; Valet, id.; Bricout, id.; Cotteau, id.; Basquin, id.; Tétar, id.; Hutin, id.; Déhon, id.; Féret, id.; Ledieu; Givry, id.; Plovent, id.; Hoquet, id.; N....; Monfroy, id.; Millo, maire.

Canton de Clary. MM. Bobay, maire, *président;* Delfosse, id.; Gaillièque, greff. de la just.-de-p.; Nicolas, maire; Lansiaux, id.; Poizot, id.; Jacquemin, id.; Dolez, id.; Furgero, id.; Briatte, id.; Boniface, id.; Decaudin, id.; Bauchard, id.; Dubaille, id.; Mention, id.; Millot, id.; Vilain, id.; Simon, id.; Bégaint, id.

Canton de Marcoing. MM. Malet, maire, *président;* Crépin, conseiller général; Boulanger, cons. d'arrond.; Savary, j.de-p.; Eron, greff. de la j.-de-p.; Mallet, greff. de la m.; Puche, agr.; Panien, maire; Chopin, id.; Bancourt, id.; Deleau, id.; Faille, id.; Pilloy. id.; Soleau, id.; Ancelin, id.; Leroy, id.; Waxin, id.; Thiéry, id.; Bail, id.: Foulon, id.; Daillard, id.; Lenoir, id.; Beaumont, id.; Bédu, id.; Leduc, id.

Canton de Solesmes. MM. Lobry, maire, *président*; Decaux, juge.-de-paix; Taisne, greff. de la j.-de-paix; Robache, greff. de la m.; Richez, adj.; Dhouailly, inst.; Hatquet, maire; Regnault, id.; Pety, id.; Macarez, id.; Malaquin. id.; Tondeur, id ; Mirland, id.; Thomas, id.; Robert, id.; Douay, id.; Mériaux, id.; Dupont, id.; Bisiaux, id.; Dubois, id.; Vallez, id.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Canton d'Avesnes. MM. le maire d'Avesnes, *président;* Georges, j.-de-paix; Evrard, id.; Lambert, percep.; Lecousturier, insp. des cont. ind.; Adam dir. des post.; le présid. du trib.; Fosset, direct. de l'école prim.; Fiévet, arch.; Mailliet, cons. gén.; Collinet, insp. des enf.ˢ tr.; Denis, doyen-c.; Caverne, pharm.; Carniaux, gr. du trib.; Tréfet, doct.; Cabaret, recev. des fin.; Maillart; Dubois-Viroux, lib.; Viroux, imp.; Prangère, maire; Tordeux, filateur; Ringuet, maire; Havée, agr.; Hazard, maire; de Colnet, cons. gén., Brillet, march.; Maillard, maire; Pecqueriaux, fil.; Kerbecq-Reneld; meun.; Renaux, cult.; Bosquette, prop.; Toussaint, cult.; Piérard, maire; Comtesse, id.; Edmond, prop.; Martin, capit. en retraite; Caullery, cult.; Maufroid, maire; Darcy, régiss.; Hiroux, Devise. c. d'ar.; Wery, p.; Gérard, maire; Michaux, id.

Canton de Bavai. MM. Coulmon, maire, *président*; Gravis. méd.; Picot, recev. des douan.; Crapez. perc.; Lemaire, doyen-c.; Delay, anc. not.; Graves, not.; Collez-Crapez, cult.; Lebrun, id. Peyron, id.; Levent-Motte, id.; Decrouez, adjoint; de La Torre

cons. gén.; Carton, perc.; Marbaix, maire ; Marchand, cult.; Prévost, id.; Prévot, id. ; Moreau, cult. ; Maudron, maire ; de Fourmestraulx, id.; Hottelart, id.; Lerat, id.; Brasseur père, cult.; Glineur, maire; Pauquet, cult.; Carlier, adj.; Defrance, cultiv.; Brasseur, maire; Prévot, id.; Crasquin, maire; Deharveng, id.

Canton de Berlaimont. MM. Paul, maire, ***président***; Delcroix, j.-de-paix ; Hennet, perc.; Legrand, doyen-c.; Mary, doct.-méd.; Edmond, not., Eliez, id., Piérard, rec. de l'enreg.; Guilbert, id.; Dollet, id.; Belot, id.; Menaire, id.; Lucq, marbrier; Obresseur, indust.; Collard, maire; Haplancourt, id.; Courtin, id,; Grar, id.

Canton de Landrecies. MM. Béthune, j.-de-p.; Desse, doyen-c.; Descamps, perc.; Marsy. phar.; Stiévez, not.; Bonnaire, suppl. du j.-de-p.; Madoulé, sec de la m.; Berlaimont, maire; Blondeau, id. Daussy, id.; Boucher-Pottier, adj.; Haliez, maire; Dernez, id.

Canton de Maubeuge. MM. Lucq, maire, *président*; Marchant, prop.; Deladrière, adj.; Babeur, doyen-c.; Horrie, j.-de-p.; Quivy, perc.; De Carnières, rec. de l'enr.; Autier-Carion, prop.; Levecque, rec. mun., Ouverlaux, not.; Lucq, rec. des hosp.; Philippe, brass.; Amouroux, marc.; Verdavaine, nég.; Hamoir, dir. de hauts-fourn.; Trempont, maire; François, perc.; Jenot, maire; Bulteau, prop.; Dehavay, maire ; Darche, id.; Fournier, rec. des douanes; Loiseau, maire; Renaud, perc.; Michaux-Ghislain, march.; Delepouille, fil.; Blavière, maire; Renon; adj.; Labbé, maire; Poulet, id.; Hannoye, arp.; Parré, maire; Gilloteau, id.; Jouf, id.; Colson, prop.; Leroy, maire; Fauveau, id.

Cantons du Quesnoy. MM. Prevost, maire, *président*; Lotte, doyen-c.; Honorez, juge-de-p.; Beauvais-Baillon, id.; De l'Epine, cons. gén.; Dupont, rec. de l'enr.; Blaringhem, princ. du collége; Piette, cons. gén.; Jean, rec. des cont.; Vanikant, méd.; Beauvais, not.; Dupont, perc., Monchovet, cond. des p.-et-ch.; Carion, greff., Lefrancq, not.; Lefebvre, prof.; Coquidet, id.; Delesalle, ag. voy.; Vandamme, sec. de la m.; Lesne, cult.; Cren, maire; Douay. prop.; Dusartel, fils, prop., Lambert, doyen-c.; Lequipart, maire; Carlier, prop., Flament, maire; Cantineau, prop., Carlier-Gravelle, prop., Gravelle, maire; Derveaux, id.; Noël, gér. de suc.; Manesse, prop., De l'Epine, fabr.; Michaux, maire; Wattremez-Guyot, id, Willot, id.; Bantheignies, id.; Boulanger-Lecuyer, cult.; Baillou, rec. des hosp.; Becq, rec. de l'enr.; Boez, maire.

Canton de Solre-le-Château. MM. Rouez, maire, *président*; Lebeau, prop.; Béver, not.; Baligant, greff. du j.-de-p.; Hersay, maire; Suin, id.; Lhomme, id.; Planart, id.; Plancq, id.; Payen, id.; Lefebvre, id.; Dupont, id.; Levecq, maire; Henry, id.; Solasse, id.; Harlet, id.; Soumillon, id.; Sarlet, adj.

Canton de Trélon. MM. Dorchies, maire, *président*; Billiet, j.-de-p.; Godard-Desmarest, cons. gén.; Larsonneur, doyen-c.; Macaigne, supp. du j.-de-p.; Méhaût, gr. id.; Perin, rec. des douanes; Sant,

cap. id.; Malengraux, prop.; Pailla, cult.; Letoret, meun.; Denent, cult.; Bonnière, rec. de l'enr.; Stoquelet, cons. d'ar.; Boutard, filat.; Legrand, maire; Th. Legrand, filat.; Clavon, id.; Moutier, Huffety, maît. de forges; Renon, perc.; Basselart, maire; Blaise, id.; Cavrois, id.; Bertaux, id.; Hancart, id.; Plotteaux, id.; Gillion, L., cult.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Canton de Douai. MM. Lemaire, maire de Douai, *président*; Lequien, conseill. d'arrond.; Fiévet, conseill.; Nutly, juge-de-paix; Desprès, id.; Bourgeois, insp. prim.; Bertin, ing. des p.-et-ch.; Héroguer, gr. doyen; Guilmot, rec. part. des fin.; Dumont, not.; Vasse, prof. de phys.; Cahier, cons. à la cour; Duthilleul, ✻, anc. biblioth.; Bagneris fils, médecin; Locoge, perc.; Parsy, sec. de la sous-préf.; Brassart, sec. des hosp.; Dubrulle, arch.; Thurin, prop.; Lavoix, rec. mun.; Wantier, vér. des poids et mes.; Coulmont, sec. de la m.; Raison fils, ag. comp. de la pr.; Dupuis, maire; Buisset, id; Moguet, id.; Luce, id.; Jacquart, id.; Masclet, id., Hunez, id.; Marquette, id.; Larose, id.; Lecq, id.; Lefebvre, id.; Caron, id.; Fiévet, id.; Dovillers, id.; Denisse, id.; Debruille, id.; De Chatenay, id.; Becquet de Mégille, id.; De Castro, id.

Canton d'Arleux. MM. Cany, maire, *président*; Luisez, j.-de-p., Lepeuple, adj.; Carpentier, maire; Leclercq, id.; Ladrière, id.; Guilbert, id.; Rousseau, id.; Verdière; Dupuis, id.; Lanvin, id.; Delanque, id.; Cambrai, id.; Couppé, id.; Wiart, id.; Grevilliers, id.; Corbent, id.; Perret, id.; Parsy, id., Billet, man.; Quiquempois, doyen; Pannequin, not.; Tranchant, méd.; Branque, pharm; Titin, sec. de la m

Canton de Marchiennes. MM. Piédanna, maire, *président*; Horrie, juge-de-p.; Théry, not.; Rouselle, doyen; Poitau, sec. de la m.; Demory, brig. de gend.; Dauchy, maire; Marécaux, id.; Defontaine, Delin, id.; Copin, id.; Vilain, id.; Caudrelier, id.; Wilbaut, id.; Morelle, id.; Briquet; Remy de Campeau, id.; Lenoir, id.; Mottez, id.; Leclercq, adj.; Bourrier, sec. de la m.

Canton d'Orchies. MM. Guilbert-Estevez, maire, *président*; Cordonnier-Jacquart, adj.; Adam. j.-de-p.; Charles, doyen; Gamonet, not.; Caille, doct.-méd.; Defontaine, maire; Leroy, percep; Martin; sec. de la m.; Quique, maire; Leleu, cons. d'arr.; Bleuzet; Larosse, maire; Poupart, sec. de la m.; Piquet, maire; Leprêtre, id.; Quique, id.; Robert, id.; Delannoy, perc.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Cantons de Valenciennes. MM. le sous-préfet, *président*; Bracq, maire; Dugimont, juge de-paix: Charamond, id.; Paillard, id., Masquelez, ingén. des ponts-et-chaussées; Ed. Grar; Dayez père, cult; Stiévenard, maire; Durieux, cult.; Cheval, Bon, maire; Cheval, Ad.; cult.; Peutin, dit Tancrède, maire; Monchicourt, fab, Deslinsel, maire; Fréville, fab.; Dassonville, maire; Taquet-Del-

haye, fab.; Casin, maire; Dassonville, adj.; Libert, maire, Sauteau, rec. des douanes; Delcroix-Mallez, maire; Dabiève, cult., Hamoir, maire; Moty, cult.; Delcroix, cult.; Mathieu, maire; Pluchart-Dupas, brasseur; Maillard, maire; Gosselin, cultivateur; Lengrand, X., maire; Delfosse, brasseur; Leclinche, nég. et maire; Hautecœur, maire; Dorchis, brasseur; Chevalier, propr.; Lécuyez, maire; Mériaux, id.; Dumez, cult.; Bertaux, brasseur; Guérit, maire; D'Haussy, fabr.; Leduc, maire; Miroux, cultivat.; Blanquet, maire; Lessens, adj.; Mocq, maire; Tison, brasseur; Breucq, maire; De Baillencourt, fab.; Deruelle, maire; Dupas, cultivat. Delsart, curé; Membre, cult.; Bassuaux, maire; Hubert, cultivat.; Mette, cult.; Landrieux, maire; Clément, sec. de la m.; Basuaux, maire; Mariage, fab.; Fontaine, maire; Leclercq, maître de forges; Bailleux, maire; Dhainaut, desservant; Lengrant, maire; Peutin, maire.

Canton de Bouchain. MM. Regnier, maire; Hindre, j.-de-paix; Bouchez, cons. d'arr.; Coez, maire; Guillemot, brasseur; Despinoy, maire; Lanthiez, cult.; Deslinsel, maire; Lebret, conseil. général; Jenart, brass.; Waterneau, m. de forges; Rigaut, maire; Bridoux, cult.; Hayez, maire; Flamant, cult.; Cartigny, maire; Jonas, cult.; Morelle, maire; Moreau, curé; Sorreau, maire; Carron, cultiv.; Varlez, maire; Brassart, brass.; Magnien, inst.; Lefebvre, id.; Bruneau, maire; Fauville, brass.; Bouchelet, maire; Mathieu, dir. de mines; Leroy, maire; Cachera, cult.; Coquelle, maire; J. Coquelle, cult.; Leriche, maire; Fauville, cult.; D. Chatelain, maire; Id. Chatelain, cult.; Gaignot, nég; Risbourg, maire; Cousille, brass.; Dupont, maire; Fournet, cult.; Deslinsel, maire; J.-B. Deslinsel, cult.; Lahure, maire; Bracq, cult.

Canton de Condé. MM. Mention, *président*; Caudron, docteur; Cornet, rec. de l'enr.; Petit, sec. de la mairie; Saintenois, maire; Desfresnes, cult.; Estorez, maire; Tassin, cult.; J.-B. Crépin, cult.; Clément, maire; Alglave, adj.; Renard, maire; Wargny, adj.; Guiot; Defernez, maire; Dupas, cult.; Pouille, id.; Bocquet, maire; H. Bocquet, adj.; A. Bocquet, cult.; Plaquet, maire; Pisson-Verchain, maire; Dahiez, cult.; Richard, id.; Castiaux, maire; Haubourdin, brass.; Decout, sec. de la m.

Canton de Saint-Amand. MM. Nicole, maire, *président*; De Bettignies, fabricant; Baillart, juge-de-paix; Sterlin-Dubois, négoc.; Davaine, cultivateur; Lorthioir, sec. de la mairie; Lemer, maire; André, adj.; Camberlin-Lemair, cult.; Despret, maire; Leclercq, cult.; Courouble, maire; Cateaux, nég.; Lenclud, maire; Tison, inst.; Baligand-Cochin, maire; Morival, adj.; Leleu, maire; Blaise, ex-inst.; Leroy, maire; Manouvrier, fab.; De Braquemont, dir. de mines; Hennocq, maire; Dubois, cult.; Rémy, maire; Debéthune, cult., Legrand, prop.; Hornez-Wateau, maire; Gorez, cult.; Lecocq, maire; François, inst.; Monnier, maire; Dusart, cult.; Legrand, maire; F. Legrand, maire; Desauw-Colomban, brass.; Dubois, maire; Doby, cult.; Raviart, maire; Hourdeau, cultivateur.

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS STATISTIQUES.

NOTICE TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE.

Topographie.

Le département du Nord, ainsi nommé à cause de sa position géographique, qui est la plus septentrionale de la France, est situé entre les 0° 13' à l'ouest, et 2° 3' à l'est du méridien de l'Observatoire de Paris, et entre les 49° 58' et 51° 5' de latitude.

Il est formé de la réunion des anciennes provinces ci-après, savoir : la Flandre française en entier ; le Cambrésis, sauf quatre communes, et le Hainaut français presque en totalité. Il comprend en outre quelques communes de l'Artois, dans les arrondissements de Lille, Douai et Cambrai, et dans ce dernier, cinq communes du Vermandois.

Les limites du département sont : au nord-ouest, la Manche ; au nord-est, la Belgique ; au sud-est, le département de l'Aisne, et au sud-ouest, les départements de la Somme et du Pas-de-Calais.

Il s'étend du nord-ouest au sud-est, et sa longueur, prise de Dunkerque jusqu'à Baives, commune située au-delà du bourg de Trélon, à l'extrémité de l'arrondissement d'Avesnes, est d'environ 200 kilomètres. Sa largeur est très-variable dans les diverses parties qui le composent ; prise à Gouzeaucourt jusqu'à Condé, elle est de 64 kilomètres, tandis que vers Armentières, où le territoire est très-resserré, elle est de 4 kilomètres seulement. Sa surface totale est de 568,087 hectares.

Aspect

ÉMINENCES. Le département du Nord est un pays de plaine. Il y existe cependant quelques éminences, dont les plus remarquables sont, dans l'arrondissement de Dunkerque : celle de Watten, coteau peu élevé et dont le noyau est composé de sable et de gravier mêlé de terres glaiseuses ; dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les monts

Cassel, des Récollets, des Cattes, de Boeschèpe, le Mont-Noir, le Mont-de-Lille, qui ont tous un noyau de sable jaune tirant sur le rouge, mêlé d'une faible partie de grès fort tendre ; dans l'arrondissement de Lille, le Mons-en-Pévèle, qui a pour noyau un sable mêlé de pierres meulières, le Mont-Ecouvé et le Mont-de-Wervicq; dans l'arrondissement de Cambrai, les coteaux de la Terrière, de Marcoing, du Bois-de-Bourlon, du Camp-de-César et quelques autres créés par les rivières dont le cours a formé la vallée de la hauteur de Bonavis, toutes éminences dont la pente est peu sensible et qui sont cependant les points les plus élevés du département; la sommité de Bonavis est de 145 mètres au-dessus du niveau de la mer, 35 mètres de plus que le Mont-Cassel ; dans l'arrondissement d'Avesnes, les nombreux coteaux des vallées dont le territoire est sillonné en tous sens, notamment ceux voisins de la Sambre et ceux qui avoisinent les deux Helpes ; dans les arrondissements de Douai et de Valenciennes, quelques coteaux peu élevés, qui s'étendent entre ces deux villes, pénètrent dans l'arrondissement de Cambrai et dont la plupart renferment des carrières de grès.

Vallées. Il existe plusieurs vallées dans les arrondissements de Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes, mais elles sont peu profondes et peu remarquables. Les principales sont :

La vallée de la Scarpe, qui s'étend depuis Douai jusqu'à Mortagne, dans l'arrondissement de Valenciennes, et n'ayant que 7 mèt. 14 c. de pente sur une largeur inégale.

La vallée de la Sensée ayant 4 mètres 79 centimètres de pente, sur une largeur moyenne de 400 mètres et un développement de 10,500.

La vallée de l'Escaut, depuis l'entrée de cette rivière dans le département jusqu'à sa sortie, d'une largeur qui s'accroît insensiblement de 200 à 400 et 500 mètres, avec 63 mètres de pente.

La vallée de l'Hogneau, d'une longueur de 26,000 mètres, sur une largeur de 1,200 mètres, et sur une pente de 55 mètres.

La vallée de la Selle, longue de 37,000 mètres, sur 300 à 800 mètres de largeur ; sa pente est de 55 mètres.

La vallée de la Rhonelle, ayant 26,000 mètres de longueur, 400 à 1,000 mètres de largeur, et 30 mètres de pente.

La principale vallée de l'Ecaillon : longueur, 24,000 mètres; largeur, 400 à 1,000 mètres ; pente, 28 mètres.

La vallée de la Sambre, longue dans le département de 5 myriamètres, 5,176 mètres de largeur réduite, avec 30 mètres de pente.

La vallée de l'Helpe-Majeure, ayant 4 myriamètres environ de longueur sur une largeur qui s'accroît de 400 à 2,000 mètres, avec pente de 50 mètres.

La vallée de l'Helpe-Mineure, longue de 4 myriamètres sur 500 à 1,200 mètres de largeur, avec 70 mètres de pente.

Il existe dans le département quelques autres vallées de moindre importance ; de ce nombre sont les trois petites vallées des sources de l'Hogneau, les trois vallées des sources de l'Escaillon, etc.

RIVIÈRES. Les rivières qui arrosent le département sont au nombre de vingt-sept (1).

L'Aa, qui prend sa source un peu au-dessus du village de Bourth, dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à St-Momelin, et se dirige en droite ligne sur Gravelines, où ses eaux vont se jeter dans la mer.

La Colme, branche de l'Aa, qui s'en sépare au-dessus de Watten et se porte sur Bergues, où elle se jette dans le canal de Dunkerque.

L'Yser, petite rivière qui prend sa source au territoire du Rubrouck, arrondissement d'Hazebrouck, et va grossir les eaux de l'Hyperlé, dans la province belge de la Flandre Orientale.

La Peene, très-petite rivière qui naît dans les coteaux de Cassel et va se jeter dans l'Yser, près de Wylder.

La Lys, dont la source est à Louisbourg (Pas-de-Calais), qui sépare les territoires des deux départements, depuis Thiennes jusqu'à Erquinghem, qui traverse une partie de l'arrondissement de Lille, aux confins de l'arrondissement d'Hazebrouck, et depuis Armentières jusqu'à près de Menin sert de limite entre le département du Nord et la Belgique.

La Lawe, formée par trois petits ruisseaux dans le département du Pas-de-Calais, qui vont se jeter dans la Lys au-dessus de la Gorgue.

La Bourre, petite rivière qui naît à Borre, arrondissement d'Hazebrouck et se réunit au canal de Préavin, au Grand-Dam.

La Marque, petite rivière qui prend sa source dans la forêt de Phalempin, arrondissement de Lille, traverse plusieurs marais auxquels elle sert de décharge, et se jette dans la Deûle, à Marquette.

La Deûle, dont la source est à Carency (Pas-de-Calais), entre dans le département du Nord, à environ 4 kilomètres au nord de la ville de Douai, et se jette dans la Lys à Deûlémont.

La Scarpe, qui naît de plusieurs sources dans le département du Pas-de-Calais, vient d'Arras, traverse Douai, Marchiennes, Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne.

La Sensée, qui prend sa source à Eaucourt, département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à Lécluse, parcourt les arrondissements de Douai, Cambrai et Valenciennes, et va se jeter dans l'Escaut à Bouchain.

La Gache, petite rivière dont l'origine est à Norœuil (Pas-de-

(1) Parmi ces rivières, celles qui sont navigables sont indiquées, ainsi que les canaux, dans la section des travaux publics.

Calais), et qui vient se mêler à la Sensée au territoire d'Aubencheul-au-Bac.

L'Escaut, fleuve qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse Cambrai, Bouchain, Denain, Valenciennes, Condé, sort du département à Mortagne, parcourt plusieurs provinces de la Belgique et parvient à Anvers, où il se jette dans la mer.

La Hayne, qui naît à Binche (Hainaut), et se réunit à l'Escaut, à Condé.

La Trouille, qui a son origine dans l'arrondissement d'Avesnes, sort du département et va se jeter dans la Hayne, près de Mons.

L'Hogneau, dont la source est dans la forêt de Mormal, arrondissement d'Avesnes; cette rivière quitte le département du Nord à Sebourg, le rejoint à Crespin, et se jette dans la Hayne, près Condé.

La Selle, qui prend sa source à Moulin, département de l'Aisne, entre dans celui du Nord par Saint-Souplet, passe au Cateau, à Haspres, à Douchy, et va se jeter dans l'Escaut, à Denain.

La Rhonelle, qui naît dans la forêt de Mormal, et se jette dans l'Escaut à Valenciennes.

L'Ecaillon, qui sort d'un étang, à l'entrée de la même forêt, et se jette aussi dans l'Escaut, au-dessus de Valenciennes.

La Sambre, qui a sa source dans le bois de Cartignies, sur la limite des départements du Nord et de l'Aisne, passe à Landrecies et à Maubeuge, en longeant la forêt de Mormal, sort du departement, à Jeumont, et va jusqu'à Namur, où elle se réunit à la Meuse.

Le Bassuyau, petite rivière qui doit son origine à des sources jaillissantes dans l'arrondissement de Cambrai, et qui se joint à la Selle, au-dessous du premier moulin de Montay.

L'Esdain, très petite rivière venant de Lesdain, qui traverse le torrent d'Esnes dans une auge de bois et se précipite ensuite dans le torrent.

Le Bayart, petite rivière dont la naissance est au sud de Solemes et qui se jette dans la Selle.

L'Herclain, petite rivière qui tire ses eaux de plusieurs petites sources à Iwuy, et se jette dans l'Escaut, à la hauteur du Camp-de-César.

La Solre, dont la source est près d'Aibes, arrondissement d'Avesnes, et qui se jette dans la Sambre, à Assevent.

L'Helpe-Majeure, qui prend sa source près de la commune d'Eppe-Sauvage, arrondissement d'Avesnes, et se réunit à la Sambre, à Noyelles.

La Petite-Helpe, qui prend son origine dans les étangs de Trélon, et se jette aussi dans la Sambre, près de Maroilles.

RUISSEAUX. On compte dans le département plusieurs ruisseaux, dont les principaux sont :

La Becque de Vieux-Berquin, qui naît à Strazeele et se jette dans la Bourre, près de Merville.

La Metterbeck, qui a sa source au Mont-des-Cattes et se jette dans la Lys au-dessous du pont d'Estaires.

Le ruisseau de *Steenwerck*, becque dont les sources sont au mont de Boeschepe, et au Mont-Noir ; il se jette dans la Lys, au-dessous de Sailly dans le département du Pas-de-Calais.

La becque de *Nieppe*, qui tire ses eaux du Mont-de-Lille, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit aussi à la Lys, au-dessus d'Erquinghem.

La Vieille-Rivière, qui naît dans les marais du Clair-Marais et se jette dans l'Aa, au-dessous de Saint-Omer.

Des ruisseaux, des fontaines, des courants, coulants et becques se jettent en assez grand nombre dans ces rivières et dans les canaux. Dans les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai particulièrement, où le sol est entrecoupé de ravins, des torrents plus ou moins considérables selon la saison, y portent également leurs eaux.

MARAIS. Le territoire du département du Nord est, comme nous l'avons dit, plat et peu élevé au dessus du niveau de la mer, ce qui fait que les eaux tendent à rester stationnaires ; le nombre considérable de rivières, ruisseaux et canaux dont il est partout entrecoupé, contribuent, avec les pluies abondantes qui y tombent souvent en hiver, à en faire une région humide et à rendre marécageuses les terres les plus exposées à l'invasion des eaux. Il est à croire que les plaines de l'ancienne Flandre, aujourd'hui si bien cultivées et si productives, furent autrefois de vastes marais successivement soustraits à l'empire des eaux par les travaux les plus opiniètres; cette observation s'applique plus particulièrement à l'arrondissement de Dunkerque, dont le sol ne se conserve en état de culture que par d'immenses travaux de desséchement, renouvelés et entrenus chaque année.

Les principaux marais existant dans le département sont :

Dans le grand bassin de l'arrondissement de Dunkerque, les Moëres, grande et petite, d'une contenance de 3,310 hectares et dont il a été parlé plus haut, à l'article des desséchements, section des travaux publics;

Sur les bords des canaux de Bergues à Dunkerque, de Furnes et de la Colme, aux environs de Watten, les terres avoisinantes en grande partie marécageuses;

Entre Cassel, Hazebrouck et Saint-Omer, le Clair-Marais, de 58 hectares 33 ares d'étendue ;

Les terres marécageuses des bords de la Lys et de la Nieppe;

Les marais des bords de la Deûle et de la Marque, et dont une grande partie est en eaux ;

Les marais de la vallée de la Scarpe, de la rive gauche du vallon de la Sensée et de la rive droite de l'Escaut, depuis Cambrai jusqu'à Condé;

Enfin quelques parties marécageuses sur les points les plus bas de quelques vallées des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

On rencontre aussi des flaques dans le Clair-Marais et dans une partie des arrondissements de Lille, de Douai et de Cambrai, d'où on extrait de la tourbe;

Et un assez grand nombre d'étangs, dont la plupart sont dans l'arrondissement d'Avesnes, et le reste dans ceux de Lille et de Cambrai.

Météorologie.

CLIMAT. Le climat du département du Nord est froid, ce qui est un effet de sa situation vers les 49° et 51° degrés de latitude septentrionale.

Le voisinage de la mer qui en fait la limite au nord-ouest, le peu d'élévation du sol, les marais, les rivières, les canaux et les ruisseaux nombreux qui le parcourent, entretiennent dans l'atmosphère une grande humidité. Les hivers, dont la durée est de plus de six mois y sont souvent pluvieux, brumeux, et la neige y est moins abondante que dans les départements qui l'avoisinent au sud. Le printemps y est tardif, et par conséquent très-court; mais aussitôt qu'il a fait sentir son influence, la terre commence à se couvrir des plus riches productions, et la végétation acquiert la plus grande vigueur. L'automne, dans ces contrées, est ordinairement belle et soutenue.

TEMPÉRATURE. D'après les observations faites, le terme moyen du froid dans le département est d'environ 8 degrés, et la moyenne de la chaleur de 17 degrés.

L'époque du maximun du froid est en décembre et janvier, celle des plus grandes chaleurs en août.

MÉTÉORES. Les orages, sans êtres multipliés dans le département, y sont quelquefois assez fréquents au commencement de la belle saison. Les ouragans y sont rares. La moyenne annuelle du nombre de jours de pluie est d'environ 160.

VENTS DOMINANTS. Les vents dominants sont : ouest, sud-ouest, nord-ouest, et amènent ordinairement des pluies.

Observations météorologiques faites à Lille en 1859 (1).

MOIS.	Température moyenne à midi.	Hauteurs barométr. à 9 h du m.	EAU DE Pluie.	EAU DE Grêle.	EAU DE Neige.	Épaisseur de la couche de neige.	Eau météorique totale du mois.	Évaporation.	Tension de la vapeur d'eau.	Humidité de l'air.	NOMBRE DE JOURS DE Pluie.	Neige.	Grêle ou gresil.	Rosée ou gelée blanche.	Brouillard.	Givre.	Orage, tonnerre.	Éclairs sans tonnerre.	Gelée.
	degrés.	mill	millim.	millim.	millim.	c. m.	millim.	millim.	millim.	%									
Janvier. ..	4°.18	767	48.11	»	»	»	48.11	14.89	5.41	88	21	2	1	16	27	1	»	»	8
Février...	5°.81	762	35.32	1.»	1.25	»	37.57	27.78	5.51	83	16	2	2	19	24	»	1	»	»
Mars.....	8°.17	761	45.81	2.50	0.80	»	49.11	46.76	6.43	79	19	3	6	11	26	»	»	»	2
Avril.	8°.93	756	63.53	0.50	6.05	»	70.08	80.53	6.37	70	18	3	2	14	20	1	2	»	2
Mai......	13°.22	758	26.32	»	»	»	26.32	121.79	8.57	69	13	»	1	14	16	»	4	3	»
Juin......	17°.21	759	96.28	»	»	»	96.28	117.42	11.56	73	15	»	1	19	13	»	7	1	»
Juillet....	21°.06	764	32.45	»	»	»	32.45	180.43	12.82	64	11	»	»	22	6	»	4	2	»
Août.	18°.72	761	53.14	»	»	»	53.44	139.04	11.54	67	13	»	1	21	14	»	5	4	»
Septembre	15°.04	758	57.93	»	»	»	57.93	72.35	10.13	76	20	»	»	20	20	»	»	»	»
Octobre...	12°.22	754	59.71	»	»	»	59.71	42.63	9.18	84	21	»	»	26	21	»	»	1	»
Novembre.	5°.50	761	72.38	1.60	1.00	10.00	74.98	22.87	5.68	86	15	2	2	21	23	»	1	»	10
Décembre.	2°.94	757	96.44	0.30	4 10	»	100.84	6.67	4.69	92	16	8	1	10	24	»	»	»	17
1859	10°.90	760	687.42	6.20	13.20	10.00	706.82	873.16	8.15	78	198	20	17	213	234	2	24	11	31
1858	9°.75	761	412.80	7.96	24.60	9.70	445.26	908.43	7.333	74	175	21	16	195	210	8	21	28	80

DIRECTIONS DU VENT.

	N	S	E	O
Hiver...........	11 1/2 jours.	36 jours.	9 jours.	33 1/2 jours.
Printemps.......	26 1/2 »	17 »	16 1/2 »	32 »
Été.............	30 1/2 »	12 »	15 »	34 1/2 »
Automne........	13 »	35 »	6 »	27 1/2 »
Année...........	81 1/2 jours.	100 jours.	46 1/2 jours.	127 1/2 jours.

ÉTAT DU CIEL.

Ciel serein pendant 24 h. consec.	34 j.
La moitié du c. couv. de nuag.	209 j.
Ciel couv. ou à peu-p. pend. 24 h.	122 j.
	365

(1) Ce tableau est un résumé des observations faites par M. Meurein, pharmacien à Lille, membre de la société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de la même ville.

Division du Territoire.

Le département se compose de 660 communes (1), réparties en sept arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Le tableau statistique de ces communes, par canton et par arrondissement, est ci-après :

Parmi les 660 communes du département, on compte 34 villes que nous designons ci-après dans l'ordre de leur importance.

LILLE. Chef-lieu du département, du commandement du 2e corps d'armée, de la 3e division militaire et d'un tribunal de première instance ; place forte, avec citadelle : ville d'industrie et de commerce. — Population : 113,120 habitants. — Distance de Paris : 236 kilomètres.

ROUBAIX. Chef-lieu de canton, à 11 kilomèt. de Lille ; ville de grande industrie. — Population : 39,445 âmes.

DUNKERQUE. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; place fortifiée et port de mer; ville de commerce. — Population : 29,738 habitants. — Distance de Lille : 78 kilom.

TOURCOING. Chef-lieu de deux cantons, à 13 kilomètres de Lille, ville d'industrie. — Population : 29,646 âmes.

VALENCIENNES. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place fortifiée avec citadelle. — Distance de Lille : 51 kilomèt. — Population : 25,229 habitants.

DOUAI. Chef-lieu de sous-préfecture, siége de la cour impériale et d'une académie universitaire ; place fortifiée.—Population ; 22,819 habitants. — Distance de Lille : 33 kilomètres.

CAMBRAI. Chef-lieu d'archevêché, de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place forte avec citadelle. — Distance de Lille : 59 kilomèt. — Population : 21,405 habitants.

BAILLEUL. Chef-lieu de deux cantons; ville ouverte.—Population: 10,108 habitants. — Distance de Lille : 29 kilomèt.

ARMENTIÈRES. Chef-lieu de canton ; ville ouverte, à 16 kilomèt. de Lille. — Population 10,104 habitants.

ST-AMAND. Chef-lieu de deux cantons, à 38 kilomètres de Lille; ville ouverte. — Population : 9,520 habitants.

LE CATEAU. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 83 kilomètres de Lille. — Population : 8,851 habitants.

MAUBEUGE. Chef-lieu de canton ; place fortifiée, avec camp retranché. — Population : 8,663 âmes. — Distance de Lille, 84 kilomètres.

HAZEBROUCK. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de

(1) Le nombre des communes qui était de 659 en 1860 est aujourd'hui de 660 par suite da l'érection du hameau de Rosend el en commune particulière.

première instance ; ville ouverte, à 47 kilom. de Lille. — Population : 7,892 habitants.

Estaires. Ville ouverte, à 30 kilomèt. de Lille. — Population : 6,950 âmes.

Merville. Ville ouverte; 6,236 habitants. — Distance de Lille : 36 kilomètres.

Gravelines. Chef-lieu de canton; place fortifiée et port de mer. — Population : 5,819 âmes. — Distance de Lille : 97 kilomètres.

Condé. Chef-lieu de canton, place fortifiée, à 50 kilomètres de Lille. — Population : 5,710 habitants.

Bergues. Chef-lieu de canton, à 69 kilomèt. de Lille ; place fortifiée. — Population : 5,665 habitants.

Comines. Ville ouverte, à 17 kilomètres de Lille. — Population : 5,380 âmes.

Landrecies. Chef-lieu de canton ; place fortifiée, à 84 kilomèt. de Lille. — Population : 4,419 habitants.

Avesnes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; place forte.— Population : 4,191 âmes.—Distance de Lille : 102 kilomètres.

Cassel. Chef-lieu de canton; ville ouverte, de 4,180 habitants. — Distance de Lille : 49 kilomètres.

Le Quesnoy. Chef-lieu de deux cantons, place fortifiée.—Population ; 3,948 habitants. — Distance de Lille : 68 kilomèt.

Hondschoote. Chef-lieu de canton ; ville ouverte, à 82 kilomèt. de Lille. — Population : 3,766 habitants.

Seclin. Chef-lieu de canton ; ville ouverte, de 3,667 habitants. — à 11 kilomèt. de Lille.

Orchies. Chef-lieu de canton; à 26 kilomèt. de Lille. — Population : 3.606 habitants.

La Gorgue. Ville ouverte, à 31 kilomét. de Lillc.— Population: 3,226 âmes.

Marchiennes. Ville ouverte, chef-lieu de canton; à 33 kilomètres de Lille. — Population : 3,066 habitants.

La Bassée. Chef-lieu de canton, ville ouverte. — Population : 2,763 habitants. — Distance de Lille : 23 kilomètres.

Bourbourg. Chef-lieu de canton ; ville ouverte. — Distance de Lille : 97 kilomèt. — Population : 2,597 âmes.

Lannoy. Chef-lieu de canton ; ville ouverte, à 12 kilomètres de Lille. — Population : 1,600 habitants.

Bouchain. Place fortifiée, chef-lieu de canton ; de 1,632 âmes de population. — Distance de Lille : 49 kilomèt.

Bavai. Chef-lieu de canton; ville ouverte, à 70 kilomèt. de Lille. — Population : 1,587 habitants.

Mortagne. Ville ouverte, à 45 kilomèt. de Lille. — Population : 1,064 habitants.

Superficie.

La superficie totale du département est de 568.086 hectares 88 ares et se divise par cantons et par arrondissements, de la manière suivante :

Désignation des arrondissements.	Désignation des cantons.	Nombre de communes.	Superficie par canton. hect.	ares	Superficie par arrondissemt. hect.	ares
Dunkerque.	Bergues	13	11959	75	72160	32
	Bourbourg	13	14081	41		
	Dunkerque (Est)	8	6713	»		
	Dunkerque (Ouest)	4	4715	28		
	Gravelines	4	6942	93		
	Hondschoote	8	13638	58		
	Wormhoudt	10	14109	37		
Hazebrouck.	Bailleul (Nord-Est)	4	9595	75	69320	07
	Bailleul (Sud-Ouest)	5	6787	07		
	Cassel	13	11758	81		
	Hazebrouck (Nord)	10	12530	25		
	Hazebrouck (Sud)	7	8383	26		
	Merville	5	8272	95		
	Steenvoorde	9	11992	88		
Lille	Armentières	8	6277	76	87438	78
	Bassée (La)	11	7009	86		
	Cysoing	14	9617	23		
	Haubourdin	16	8730	67		
	Lannoy	16	7878	85		
	Lille Nord-Est	2	1572	57		
	Lille Centre	2	285	12		
	Lille Sud-Est	3	1216	79		
	Lille Sud-Ouest	3	1151	35		
	Lille Ouest	»	2967	90		
	Pont-à-Marcq	15	11645	05		
	Quesnoy-sur-Deûle	9	6497	81		
	Roubaix	4	3780	79		
	Seclin	16	9487	21		
	Tourcoing-Nord	5	6222	67		
	Tourcoing-Sud	4	3097	15		
Cambrai	Cambrai-Est	14	8896	01	89260	38
	Cambrai-Ouest	17	7901	64		
	Carnières	16	10149	»		
	Câteau (Le)	17	15925	96		
	Clary	17	13672	02		
	Marcoing	20	19942	95		
	Solesmes	17	12772	64		

DÉSIGNATION des arrondissements.	des cantons.	Nombre de communes.	SUPERFICIE par canton.	par arrondissem^t.
			hect. ares	hect. ares
AVESNES...	Avesnes (Nord)...........	14	12965 76	139723 24
	Avesnes (Sud)...........	12	15119 07	
	Bavai..................	18	12725 15	
	Berlaimont..............	14	8747 66	
	Landrecies..............	10	11467 93	
	Maubeuge...............	15	20829 69	
	Quesnoy (Est)............	14	18023 75	
	Quesnoy (Ouest)..........	27	7983 49	
	Solre-le-Château.........	16	13490 39	
	Trélon.................	13	18370 35	
DOUAI....	Arleux..................	15	8573 20	47205 85
	Douai Nord...........	6	5956 85	
	Douai Sud.............	10	5787 66	
	Douai Ouest..........	11	6345 55	
	Marchiennes.............	15	10279 81	
	Orchies................	9	10262 78	
VALENCIENN.	Amand Saint- (R.-G.).....	10	11246 04	62978 29
	Amand Saint- (R.-D.).....	8	5860 92	
	Bouchain...............	21	14227 19	
	Condé..................	10	8346 21	
	Valenciennes Nord.....	8	6735 36	
	Valenciennes Est.......	10	8002 29	
	Valenciennes Sud......	14	8560 28	
		660	568086 88	568086 88

ÉTAT DES DIVERS SOLS DU DÉPARTEMENT.

Pays de montagnes.	»	hect.
— de collines.	158,087	
— de plaines et de vallons.	410,000	
	568,087	

Sol riche de terreau	77,000	hect.
Pays de bruyères ou de landes.	7,800	
Sol de craie ou calcaire.	84,136	
— de gravier.	1,550	
— pierreux.	55,600	
— sablonneux.	28,600	
— argileux.	299,120	
— limoneux ou marécageux.	34,281	
— de différentes sortes	»	
	568,087	

Le territoire du département se divise, par nature de propriétés, comme suit :

Terres à labour	359,793	hect.
Prés.	95,833	
Bois.	35,827	
Vergers, pépinières et jardins.	16,355	
Oseraies, aulnaies, saussaies.	109	
Etangs, abreuvoirs, mares et canaux d'irrigation	1,096	
Landes, pâtis, bruyères, etc.	7,568	
Canaux de navigation	361	
Cultures diverses.	3,731	
Superficies des propriétés bâties.	4,652	
Routes, chemins, places publiques, rues, etc.	15,832	
Rivières, lacs, ruisseaux.	3,084	
Forêts domaniales, terrains improductifs appartenant à l'état	23,257	
Cimetières, églises, presbytères, bâtiments publics	609	
	568,087	

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1860	Centimes communaux. Nombre.	Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1860
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE : 7 cantons, 60 communes.								
Canton de Bergues.								
Armbouts-Cappel.	7	48	71	864	8038	37	3003	14125
Bergues	»	9	66	5665	50469	8	4037	75707
Bierne.	2	10	68	493	8361	20	1633	13690
Bissezeele.	7	16	62	417	2768	83	2276	5982
Crochte.	6	15	70	786	6031	26	1583	10540
Éringhem.	12	19	66	660	6548	30	1979	12454
Hoymille.	2	11	68	505	5240	54	2803	10663
Pitgam	9	15	68	1546	16189	27	4306	28627
Quaëdypre.	5	14	65	1729	16035	44	7105	31620
Socx.	4	13	64	760	6736	35	2361	12288
Steene.	6	13	100	862	9175	65	5994	17863
West-Cappel.	8	16	62	838	5807	55	3180	12327
Wylder.	9	19	60	352	2119	61	1298	5150
Totaux....				15477	143520	29	41558	251036
Canton de Bourbourg.								
Bourbourg-Ville.	»	19	74	2597	17916	26	4934	30711
Bourbourg-Camp.	»	19	74	2257	23162	17	1540	34917
Brouckerque.	7	13	71	916	6765	40	2692	13055
Cappelle-Brouck.	5	23	66	1080	10864	14	1543	18513
Dringham.	10	19	64	294	2649	58	1536	5407
Holque.	11	28	67	488	2971	31	934	5191
Looberghe.	7	18	67	1592	12061	24	2809	20371
Millam.	12	26	66	896	8667	48	4134	17255
Momelin (St.-)	20	33	66	274	3006	31	946	5639
Pierre-Bouck (St.-)	7	25	74	558	5885	12	1658	9605
Spycker.	10	10	75	659	5253	33	1740	9225
Watten.	14	29	67	1260	9797	38	3715	18131
Wulverdinghe.	18	29	70	382	2006	57	1142	4241
Totaux....				13352	111002	26	28323	192261
Canton de Dunkerque-Est.								
Coudekerque.	6	6	73	477	7536	32	2417	14156
Coudekerque-Br.	2	2	72	1621	14793	14	2014	23018
Dunkerque Est.	»	»	76	13977	267240	3	8017	370514
Leffrinckoucke.	7	7	81	286	2583	69	1791	5280
Rosendael.	3	3	79	»	»	»	»	»
Téteghem.	7	7	81	2437	15519	35	5433	28880
Uxem.	10	10	73	457	4422	8	354	6774
Zuydcoote.	10	10	81	318	933	82	803	2114
Totaux				19573	313026	7	20829	450736

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu: du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1860.	Centimes communaux. Nombre.	Montant.	TOTAUX des contribut. directes pour 1860.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Dunkerque-Ouest.								
Cappelle.	6	6	77	310	4091	33	1348	7433
Dunkerque-Ouest.	»	»	78	15761		»	»	»
Mardyck.	11	11	87	415	3144	74	2326	5679
Synthe-Grande.	7	7	84	1510	8239	30	2496	14340
Synthe-Petite.	4	4	82	2021	11693	55	6141	21539
Totaux....				20017	27164	45	12311	48991
Canton de Gravelines.								
Craywick.	10	13	83	331	4475	33	1450	7977
Georges (St.-).	4	22	95	297	3707	31	1153	6726
Gravelines.	»	20	97	5819	32411	8	2593	48978
Loon.	7	12	89	2035	15624	25	3845	26498
Totaux....				8482	56217	16	9041	90179
Canton d'Hondschoote.								
Bambecque.	10	21	67	1077	9002	56	5058	16778
Ghyvelde.	10	12	84	1884	9588	41	3937	17904
Hondschoote.	»	20	82	3766	27931	30	8439	48892
Killem.	4	20	81	1215	8783	64	5605	18977
Moëres (Les).	6	17	75	894	7452	65	4828	15594
Oost-Cappel.	7	23	82	519	3190	66	2092	6827
Rexpoëde.	6	19	78	1863	12603	44	5505	24188
Warhem	9	14	74	2465	19615	8	1547	29908
Totaux....				13683	98164	37	37091	179068
Canton de Wormhoudt.								
Bollezeele.	11	25	65	1732	13989	32	4482	26129
Broxeele.	15	27	65	342	2897	95	2775	6705
Esquelbecq.	3	20	63	1958	12266	61	7464	25661
Herzeele.	5	24	64	1809	12832	52	6626	21063
Lederzeele.	17	29	66	1461	10710	33	3556	24893
Ledringhem.	4	24	57	658	5241	66	3472	10668
Merckeghem.	14	27	68	785	5389	39	2106	9900
Volckerinckhove.	15	27	66	917	7677	52	4037	14527
Wormhoudt.	»	20	58	3769	27331	33	9041	48367
Zeggers-Cappel.	6	19	66	1702	12893	26	3465	21717
Totaux....				15133	111225	42	46964	209630

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1860	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1860.
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			Nombre.	Montant.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK, 7 cantons, 53 communes								
Canton de Bailleul Nord-Est								
Bailleul-Nord-Est.	»	17	28	5238	67244	33	22111	119778
Jans-Cappel (St.-).	30	17	31	1089	5721	54	3117	11417
Nieppe.	9	26	20	3750	20591	85	17509	47768
Steenwerck.	6	19	26	4760	25340	91	23149	62887
Totaux....				14837	118876	55	65886	241850
Canton de Bailleul Sud-Ouest.								
Bailleul Sud-Ouest.	»	17	28	4870	Voir Bailleul Nord-Est.			
Berthen.	6	16	35	567	3585	75	2739	8530
Flêtre.	7	10	35	1070	7404	40	2788	13531
Merris.	6	10	35	1153	7017	48	3362	14646
Meteren.	3	14	32	2566	15999	66	10540	34334
Vieux-Berquin.	8	12	37	3204	16989	71	11962	36772
Totaux....				13430	50994	61	31395	107811
Canton de Cassel.								
Arnêke.	7	20	58	1403	10866	40	4313	20996
Bavinckhove.	3	10	55	910	6271	53	3380	12467
Buysscheure.	12	19	63	826	5407	65	3540	11009
Cassel.	»	10	51	4180	27919	20	5574	45463
Hardifort.	3	13	54	496	4253	49	2098	8308
Marie-Cappel (Ste.-)	3	7	50	805	6217	31	1953	11150
Noordpeene.	7	26	58	1422	9752	37	3592	18307
Ochtezeele.	7	20	57	458	4460	75	3357	10079
Oxelaëre.	2	10	52	517	3664	36	1384	6698
Rubrouck.	12	21	63	1417	12315	34	4236	22634
Wemaers-Cappel.	4	13	54	467	3131	78	2446	6763
Zermezeele.	4	14	55	373	3317	54	1810	6713
Zuydpeene.	7	13	56	807	7809	45	3533	14984
Totaux....				14076	105375	39	41166	195571
Canton d'Hazebrouck-Nord.								
Blaringhem.	12	12	56	1702	12043	41	5022	22108
Caëstre.	7	7	38	1631	10757	48	5219	22616
Ebblinghem.	9	9	54	737	5559	35	1941	10115
Hazebrouck-Nord.	»	»	45	4136	57669	30	17355	100749
Hondeghem.	4	4	50	1314	10453	48	5050	20457
Lynde.	9	9	55	747	6481	29	1863	11391
Renescure	12	12	57	1735	11896	39	4567	21968
Sercus.	7	7	51	496	3834	61	2329	7914
Staple.	8	8	53	969	7942	49	3941	15559
Wallon-Cappel.	5	5	50	609	4761	52	2478	9409
Totaux....				14076	131895	38	49765	242286

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1860.	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1860
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			Nombre.	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
				Canton d'Hazebrouck-Sud.				
Boeseghem.	11	11	56	967	6086	40	2414	11388
Borre.	4	4	41	711	4906	70	3453	11061
Hazebrouck-Sud.	»	»	55	3756	Voir Hazebrouck-Nord.			
Morbecque.	4	4	49	3694	19066	23	4336	34480
Pradelles.	5	5	4	378	2518	81	2041	5491
Steenbecque.	7	7	52	1856	10814	55	5960	22150
Strazeele.	8	8	38	550	3925	63	2489	8382
Thiennes.	10	10	51	1063	6284	51	3239	13049
Totaux....				12975	53599	44	23932	105001
				Canton de Merville.				
Estaires.	7	20	30	6950	40375	28	11362	69434
Haverskerque.	7	10	45	1593	7656	92	7077	19130
La Gorgue.	5	17	32	3226	17577	54	9430	35363
Merville.	»	12	37	6236	38846	38	14736	77147
Neuf-Berquin.	4	15	34	1347	5786	65	3749	12705
Totaux....				19352	110240	42	46354	213779
				Canton de Steenvoorde.				
Boëschepe.	9	16	36	1954	8882	38	3408	18194
Eecke.	4	10	40	1130	8564	47	4098	16775
Godewaersvelde.	5	15	40	1595	8806	72	6307	20092
Houtkerque.	9	20	58	1314	9051	45	4145	17542
Oudezeele.	6	16	54	976	5964	67	3973	13057
Steenwoorde.	»	11	48	3930	26843	72	19301	58704
Sylvestre-Cap. (St.-)	5	7	46	1042	7021	37	2654	13112
Terdeghem.	4	10	53	593	6112	36	2248	11138
Winnezeele.	4	15	52	1454	9181	70	6421	19491
Totaux....				13988	90424	58	52547	188105

ARRONDISSEMENT DE LILLE, 16 cantons, 133 communes.

NOMS des COMMUNES.	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal	Nombre.	Montant	TOTAUX
				Canton d'Armentières.				
Armentières.	»	16	16	10104	75880	34	24852	133692
Bois-Grenier.	5	16	16	1152	6767	64	4301	14570
Capinghem.	8	8	8	250	2134	166	3542	6451
Chapelle-d'Arment.	3	13	13	2175	12327	62	7489	24853
Erquinghem-Lys.	3	19	19	1622	10553	82	8758	23969
Frelinghien.	5	13	13	2174	14301	94	13426	33237
Houplines.	3	16	16	2404	15284	72	10965	33878
Prémesques.	7	9	9	1015	5544	108	5973	15852
Totaux....				20896	142790	56	79306	286502

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1860.	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1860.
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture			Nombre.	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de La Bassée								
Aubers.	10	23	23	1740	8582	38	3297	17897
La Bassée.	»	24	24	2763	21111	11	2286	31921
Fournes.	9	16	16	1514	11112	22	2480	18427
Fromelles	10	23	23	1288	6353	72	4550	14369
Hantay.	5	24	24	420	2169	92	1920	4798
Herlies.	7	20	20	1038	6484	100	6462	14973
Illies.	4	24	24	1451	8894	54	4744	19681
Marquillies.	8	21	21	1099	6241	32	2016	11070
Sainghin-en-Weppes	10	20	20	2061	8391	50	4187	16418
Salomé.	3	24	24	961	7242	28	1799	11922
Wicres.	6	19	19	220	2241	79	1746	5123
Totaux....				14555	88820	40	35490	166599
Canton de Cysoing.								
Bachy.	4	18	18	917	5162	52	2665	10288
Bourghelles.	2	16	16	1234	6280	49	3048	12213
Bouvines.	3	13	13	588	3168	35	1113	6230
Camphin-en-Pévèle.	5	16	16	1430	7062	48	3353	13718
Cappelle.	8	18	18	1412	8317	25	2061	15187
Cobrieux.	4	17	17	444	2092	89	1872	4970
Cysoing.	»	14	14	2860	17205	67	11358	36728
Genech.	5	16	16	1152	5179	68	3498	10991
Louvil.	3	14	14	682	2770	56	1552	5700
Mouchin.	9	23	23	1444	7361	60	4439	15202
Péronne.	5	12	12	668	2116	47	988	4044
Sainghin-en-Mélant.	5	10	10	1765	11190	19	2179	18465
Templeuve.	7	18	18	3051	20529	55	11198	43269
Wannehain.	4	18	18	522	2567	75	1910	5721
Totaux....				18169	100993	51	51434	202726
Canton d'Haubourdin.								
Beaucamps.	6	13	13	883	4800	37	1749	8785
Emmerin.	3	10	10	1582	5409	30	1626	9491
Englos.	3	10	10	388	1570	85	1325	3961
Ennetières-en-Wep.	4	10	10	1681	10289	61	6274	21212
Erquinghem-le-Sec	5	12	12	222	1564	104	1610	3947
Escobecques.	5	12	12	252	1708	78	1337	4376
Hallennes-lez-Haub.	2	9	9	617	4662	97	4497	11286
Haubourdin.	»	7	7	3232	29538	57	16280	57230
Le Maisnil.	10	17	17	505	2732	152	4178	8615
Ligny.	6	13	13	126	865	8	69	1315
Lomme.	7	6	6	2465	16819	42	6943	29378
A reporter....				11903	79956		45883	159596

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES. 1	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton. 2	de la sous-préfecture. 3	de la préfecture 4	POPULATION. 5	Principal des quatre contributions directes pour 1860 6	Centimes communaux. Nombre 7	Montant 8	TOTAUX des contribut. directes pour 1860. 9
Report....				11903	79966		45883	159596
Loos.	3	5	5	5169	19443	59	11569	39942
Radinghem.	8	15	15	1181	6601	70	4693	14540
Santes.	3	10	10	1664	9351	75	7033	20716
Sequedin.	3	10	10	594	3995	117	4672	10743
Wavrin.	7	14	14	2950	14568	22	3122	24705
Totaux.. .				23461	133914	58	76972	270242
Canton de Lannoy.								
Annappes.	7	6	6	2050	13392	53	7092	26170
Anstaing.	9	10	10	495	3277	43	1445	6122
Ascq.	8	8	8	1904	10043	42	4227	18439
Baisieux.	9	15	15	1971	11004	55	5961	22535
Chereng.	8	12	12	1395	6213	48	2945	12257
Flers.	8	6	6	2569	16371	49	7881	31707
Forest.	5	12	12	779	2188	43	935	4258
Gruson.	10	12	12	387	2643	39	1006	4941
Hem.	3	11	11	2390	14281	51	7176	27748
Lannoy.	»	13	13	1600	9623	33	2784	15145
Leers.	4	16	16	2785	9566	62	5756	20070
Lys-lez-Lannoy.	1	14	14	1484	6358	34	2143	12767
Sailly.	3	14	14	976	5160	76	3910	11135
Toufflers.	2	14	14	977	3706	84	3098	8480
Tressin.	7	10	10	449	2359	108	2375	5867
Willems.	5	15	15	1978	8297	64	5188	19088
Totaux....				24189	121481	51	63915	246729
Canton de Lille Nord-Est.								
Hellemmes-Lille.	4	4	4	1153	6517	60	3941	12913
Lille Nord-Est.	»	»	»	24157	1485566	16	231683	2334692
Mons-en-Barœul.	3	3	3	1319	6875	57	3785	14874
Totaux....				26629	1498958	16	239409	2362479
Canton de Lille-Centre.								
Lille-Centre.	»	»	»	17821	Voir Lille Nord-Est.			
Madeleine (La).	2	2	2	2443	20167	67	12689	43485
Totaux....				20264	20167	63	12689	43485
Canton de Lille Sud-Est.								
Faches.	6	6	6	2361	9154	37	3325	19375
Lezennes.	6	6	5	1311	3781	88	3327	8786
Lille Sud-Est.	»	»	»	18540	Voir Lille Nord-Est.			
Ronchin.	5	5	5	1710	8668	48	3995	17471
Totaux...				23922	21603	50	10347	45632

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1860.	Centimes communaux. Nombre	Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1860.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
				Canton de Lille Sud-Ouest.				
Lille Sud-Ouest.	»	»	»	38568	Voir Lille Nord-Est.			
				Canton de Lille-Ouest.				
André (St.)	3	3	3	1210	11200	56	5974	22535
Lambersart.	3	3	3	1328	12081	59	7104	23203
Lille-Ouest.	»	»	»	14034	Voir Lille NordEst.			
Marquette.	5	5	5	2244	16133	47	7095	31069
Wambrechies.	7	7	7	3822	26536	79	21008	58921
Totaux....				22638	65950	62	41181	135728
				Canton de Pont-à-Marcq.				
Attiches.	4	14	14	857	6193	60	3705	12731
Avelin.	3	12	12	1721	14310	35	5044	26116
Bersée.	5	19	19	1734	11004	37	3270	21184
Ennevelin.	3	17	17	1569	10080	72	7205	22099
Fretin.	5	11	11	2001	12976	44	5613	24734
La Neuville.	7	17	17	385	2252	32	721	4132
Mérignies.	2	16	16	938	7398	66	4839	15348
Moncheaux.	9	23	23	994	4653	71	3295	10475
Mons-en-Pévèle.	5	19	19	1898	13489	61	8253	28336
Ostricourt.	11	23	23	820	4752	59	2816	10479
Phalempin.	8	15	15	1389	10436	54	5843	21048
Pont-à-Marcq.	»	14	14	870	6482	61	3964	13141
Thumeries.	8	19	19	840	5953	41	2424	11006
Tourmignies.	3	16	16	520	2254	107	2406	4953
Wahagnies.	8	19	19	771	4970	29	1433	8252
Totaux....				17305	117208	53	61531	234034
				Canton de Quesnoy-sur-Deûle				
Comines.	8	18	18	5380	34983	37	12942	61966
Deûlémont.	5	16	16	2049	12901	63	8177	26933
Lompret.	7	8	8	621	3847	56	2164	7844
Pérenchies.	6	8	8	1084	7603	65	4990	16998
Quesnoy-sur-Deûle.	»	11	11	4317	31863	52	16705	62883
Verlinghem.	4	7	7	1667	10809	125	13550	29144
Warnêton-Bas.	6	16	16	277	2737	72	1957	5708
Warnêton-Sud.	5	15	15	103	1373	55	755	2709
Wervick-Sud.	10	18	18	2159	12401	43	5225	22681
Totaux....				17657	118517	55	66465	236866

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1860	Centimes communaux. Nombre	Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1860.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
				Canton de Roubaix.				
Croix.	3	8	8	2099	11078	62	6800	23147
Roubaix.	»	11	11	39445	396237	36	135734	699227
Wasquehal.	4	7	7	2200	12647	61	7820	25294
Wattrelos.	4	15	15	10360	34076	44	14618	59414
Totaux....				54104	454038	37	164972	807082
				Canton de Seclin.				
Allennes-les-Marais.	7	17	17	933	6058	52	3240	12959
Annœullin.	9	19	19	3368	18298	25	4410	30472
Bauvin.	13	24	24	1326	7353	35	2524	12901
Camphin-en-Carem.	6	17	17	908	7857	28	2227	13766
Carnin.	6	17	17	406	2663	69	1847	5760
Chemy.	4	15	15	385	3567	44	1578	6729
Gondecourt.	4	15	15	1753	9882	52	5010	18614
Herrin.	6	16	16	374	2756	74	2013	5668
Houplin.	3	14	14	1442	7011	30	2751	13199
Lesquin.	7	7	7	1297	9646	75	7186	21070
Noyelles.	7	9	9	381	2548	27	678	4490
Provin.	11	20	20	1334	5896	53	3081	11728
Seclin.	»	11	11	3667	33500	32	10409	61895
Templemars.	4	8	8	909	4873	44	2187	9292
Vendeville.	6	8	8	442	2401	92	2204	5964
Wattignies.	5	7	7	2182	9911	44	4360	19044
Totaux....				21113	134220	42	55795	253551
				Canton de Tourcoing-Nord.				
Bousbecques.	8	16	16	1862	10069	62	6187	21614
Halluin.	9	17	17	8410	38909	54	19997	77217
Linselles.	7	13	13	3711	19752	66	12833	41980
Neuville-en-Ferrain	3	17	17	2904	10581	42	4357	19116
Roncq.	5	14	14	4241	21130	48	9852	40835
Tourcoing-Nord.	»	14	14	10103	233559	28	64558	394192
Totaux....				31231	334000	35	117784	594954
				Canton de Tourcoing-Sud.				
Bondues.	7	8	8	3127	20023	68	13329	44457
Marcq-en-Barœul.	8	5	5	4617	32654	46	14651	63335
Mouveaux.	3	10	10	2289	10674	71	7393	23711
Tourcoing-Sud.	»	14	14	19543	Voir Tourcoing-Nord.			
Totaux....				29576	63351	56	35383	131503

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES. 1	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton. 2	de la sous-préfecture. 3	de la préfecture. 4	POPULATION. 5	Principal des quatre contributions directes pour 1860. 6	Centimes communaux. Nombre 7	Montant 8	TOTAUX des contribut. directes pour 1860. 9
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI, 7 cantons, 118 communes.								
Canton de Cambrai-Est.								
Awoingt.	6	6	65	496	4579	36	1645	8417
Cagnoncles.	7	7	66	811	5809	60	3517	12093
Cambrai-Est.	»	»	59	9015	214092	18	37628	346501
Cauroir.	6	6	65	670	5107	59	3089	10483
Escaudœuvres.	3	3	62	1625	8270	26	2161	14115
Estrun.	11	11	58	574	2338	123	2875	6507
Eswars.	7	7	63	495	2665	89	2335	7148
Forenville.	7	7	63	50	2198	26	565	3798
Iwuy.	9	9	62	3589	16335	8	1317	27183
Naves.	7	7	66	858	5200	89	4677	12507
Niergnies.	5	5	64	558	3394	71	2424	8331
Ramillies.	5	5	65	524	5330	41	2186	10063
Thun-Lévêque.	8	8	63	817	4963	48	2397	10105
Thun St.-Martin	8	8	66	833	7427	23	1535	12108
Totaux....				20915	287709	24	68271	489359
Canton de Cambrai-Ouest.								
Abancourt.	7	7	54	642	5298	62	3250	11158
Aubencheul-au-Bac.	11	11	48	433	3368	6	194	4970
Bantigny.	7	7	62	476	2927	84	2455	6714
Blécourt.	6	6	56	415	3276	65	2131	7385
Cambrai-Ouest	»	»	59	12390	Voir Cambrai-Est.			
Cuvillers.	6	6	56	382	2205	94	2078	5429
Fontaine-Notre-D.	6	6	66	1831	9298	44	4152	18187
Fressies	10	10	51	719	3611	31	1105	6466
Haynecourt.	7	7	54	480	5202	55	2873	10633
Hem-Lenglet.	10	11	54	700	3808	24	908	6356
Morenchies.	3	3	59	120	1344	8	104	2073
Neuville-St.-Rémy.	2	2	57	927	5187	55	2799	11374
Paillencourt.	10	11	60	1227	5886	87	5036	13701
Proville.	3	3	62	498	5493	33	1796	10176
Raillencourt.	5	5	65	999	7712	43	3311	15470
Sailly.	5	4	56	587	3128	43	1348	5974
Sancourt.	6	6	53	424	3733	68	2528	8046
Tilloy.	3	3	57	381	2817	66	1875	6135
Totaux...				23631	74302	51	37943	150247
Canton de Carnières.								
Aubert (St.-).	8	15	74	2433	8536	50	4266	17289
Avesnes-lez-Aubert.	5	12	71	2951	8341	58	4852	17022
Beauvois.	5	12	71	1100	5596	65	3287	13832
A reporter..				6484	22473		12405	48143

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1860.	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1860
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			Nombre.	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Report....				6484	22473		12405	48143
Béthencourt.	9	16	74	1299	5736	127	7305	15998
Bévillers.	4	14	73	1115	4468	63	2792	9272
Boussières.	2	12	71	893	4079	61	2480	8763
Carnières.	»	11	70	1660	9105	61	5466	19290
Cattenières.	5	10	69	1028	4182	81	3337	9378
Estourmel.	4	8	67	675	3582	102	3634	8966
Fontaine-au-Pire.	6	13	72	1266	5430	66	3587	13614
Hilaire (St.-).	7	14	72	2033	7298	76	5510	16523
Quiévy.	6	18	76	3048	9560	107	9940	24448
Rieux.	5	11	69	1934	8044	16	1356	13052
Séranvillers.	8	9	66	515	3164	60	1895	6549
Villers-en-Cauchies.	10	14	77	1379	6973	73	5128	15580
Wambaix.	6	9	68	750	4295	76	3246	9774
Totaux....				24079	98489	69	68081	19350
			Canton du Câteau.					
Basuel.	4	28	87	1239	7920	42	3332	16412
Beaumont.	7	17	76	880	3147	64	1974	6612
Benin (St.-).	4	28	87	650	3463	71	2436	8240
Câteau (Le).	»	24	83	8851	68045	27	17920	114753
Catillon.	8	31	90	2603	18386	38	7017	31267
Honnechy.	8	26	84	1335	4357	80	3438	9544
Inchy.	6	18	77	1655	6575	40	2496	12070
La Groise.	11	35	93	1047	8007	71	5765	16622
Maurois.	8	25	83	841	2563	61	1847	5475
Mazinghien.	9	33	80	1184	5012	52	2602	9140
Montay.	2	26	85	415	4261	19	815	7027
Neuvilly.	5	25	84	2154	10384	28	2881	18051
Ors.	7	31	90	1171	8362	55	4632	16785
Pommereuil	4	28	87	1523	6344	60	3804	13167
Reumont.	6	25	82	1014	2631	102	2685	6717
Souplet (St.-).	6	30	89	2615	9152	52	4812	18351
Trois-Villes.	6	22	81	2021	8041	68	5423	17378
Totaux....				31198	176659	42	73819	327611
			Canton de Clary.					
Audencourt.	6	17	76	269	1421	104	1477	3645
Bertry.	3	23	82	2488	7596	87	6287	18136
Busigny.	8	28	85	3044	14876	61	8584	30708
Caudry.	5	15	74	4003	16820	62	9306	35645
Caullery.	2	17	77	754	2051	78	2187	5341
Clary.	»	20	77	2473	7829	121	9422	23232
Deheries.	6	17	77	67	651	117	762	1649
Elincourt.	5	20	78	1648	5139	109	5691	14469
A reporter..				14746	56383		44216	132825

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1860.	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1860.
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			Nombre	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Report....				14746	56383		44216	132825
Esnes.	8	11	69	1498	9987	40	3918	18194
Haucourt.	6	13	71	584	2393	104	2465	5998
Ligny.	4	16	74	1883	7076	101	7072	17007
Malincourt.	8	18	75	982	4708	104	4756	11628
Maretz.	4	24	82	2723	12885	57	7109	27613
Montigny.	2	20	79	1087	3702	85	3133	8976
Selvigny.	4	17	75	754	2981	97	2910	7473
Villers-Outreau.	10	21	78	2751	7042	70	4966	16335
Walincourt.	5	15	74	2183	8445	78	6773	18826
Totaux ...				29191	115602	76	87318	264875
Canton de Marcoing.								
Anneux.	6	9	68	504	4162	35	1457	7863
Banteux.	9	14	82	867	3559	64	2251	7689
Bantouzelle.	10	14	83	984	4693	55	2616	9767
Boursies.	12	15	74	802	6522	45	2823	12344
Cantaing	4	8	67	686	6277	64	4050	13240
Crévecœur.	6	10	69	2305	19523	48	9347	38614
Doignies.	13	17	76	807	6313	63	4010	13366
Flesquières.	5	13	72	751	4819	82	3930	10774
Gonnelieu.	8	16	75	905	3915	71	2732	9001
Gouzaucourt.	9	18	77	2406	11310	71	8115	23785
Honnecourt.	10	17	76	1622	9094	92	8393	19116
Lesdain.	8	12	71	1012	4680	27	1256	9170
Marcoing.	»	8	66	1658	10611	14	1521	16030
Masnières.	3	7	66	1835	11711	49	5597	22433
Mœuvres.	12	14	73	868	5197	56	2927	10816
Noyelles.	2	6	64	624	5654	33	1863	10081
Ribecourt.	3	12	68	691	5504	59	3290	11494
Rumilly.	4	6	64	1814	7505	42	3145	13811
Villers-Ghislain.	10	18	77	2040	11134	41	4563	22329
Villers-Plouich	6	16	75	1001	6266	66	4152	15939
Totaux....				24182	148449	59	78048	297662
Canton de Solesmes.								
Beaurain.	5	25	84	455	1282	102	1299	3414
Bermerain.	10	24	82	1290	5964	30	1757	10643
Briastre.	4	21	79	921	6857	48	3841	13823
Cappelle.	8	28	83	370	3526	18	607	5669
Escarmain.	7	27	81	1153	5690	59	3293	12003
Haussy.	5	19	85	3073	14320	93	12955	31713
Martin (St.-).	9	29	82	694	4063	33	1311	6858
Montrécourt.	8	19	89	315	2187	90	1973	4874
Python (St.-)	2	18	77	1793	8658	51	4436	15834
A reporter.				10064	52547		31470	104831

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1860.	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1860
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			Nombre.	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Report..				10064	52547		31470	104831
Romeries.	3	23	82	937	5957	69	4142	11174
Saulzoir	9	20	80	2280	10603	31	3316	18302
Solesmes.	»	20	89	5677	37124	45	16556	63481
Sommaing.	10	30	79	590	2880	81	2325	6479
Vendegies-sur-Écail.	9	29	80	1295	6553	32	2017	11451
Vertain.	4	24	85	1248	5615	40	2162	10440
Viesly.	6	19	78	2766	11227	48	5354	21693
Vaast (St.-).	6	14	73	1710	5901	42	2452	11025
Totaux....				26667	138470	50	69794	258876

ARRONDISSEMENT D'AVESNES, 10 cantons, 153 communes.

Canton d'Avesnes-Nord.

NOMS des COMMUNES.	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1860.	Nombre.	Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1860
Aubin (St.-).	6	6	92	560	5587	29	1651	9659
Avesnes-Nord.	»	»	105	2960	28067	26	7302	41895
Bas-Lieu.	3	3	102	410	5097	26	1348	9356
Beugnies.	8	8	109	530	4978	24	1195	8424
Dompierre.	8	8	92	1020	8806	18	1500	14777
Dourlers.	7	7	99	960	7002	20	1397	11644
Felleries.	8	8	114	1686	11529	32	3703	20383
Flaumont et Waud.	4	4	109	391	3207	52	1655	6455
Floursies.	8	8	100	225	2121	28	607	3820
Hilaire (St -).	3	3	93	909	7801	18	1357	12667
Ramousies.	9	9	115	515	3473	72	2495	7137
Semeries.	6	6	111	754	6419	59	3714	12284
Semousies.	6	6	93	299	2044	57	1154	4349
Taisnières-en-Thiér.	10	10	100	865	6945	34	2391	12539
Totaux....				12084	103076	31	31559	175389

Canton d'Avesnes-Sud.

NOMS des COMMUNES.	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1860.	Nombre.	Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1860
Avesnelles.	2	2	107	1171	10445	29	2947	17890
Avesnes-Sud	»	»	105	1231			Voir Avsnes-N.	
Beaurepaire.	14	14	93	555	3669	58	2129	7647
Boulogne.	7	7	101	468	5414	43	2334	10367
Cartignies.	8	8	96	1880	14557	62	8997	28215
Etrœungt.	7	7	113	2280	20852	28	5803	35185
Fayt-le-Grand.	11	11	93	595	6055	21	1256	10101
Fayt-le-Petit.	10	10	95	466	4411	31	1352	7806
Floyon	11	11	108	1274	10608	28	2991	18959
Haut-Lieu.	4	4	111	417	4194	41	1740	7933
La Roullies.	9	9	116	500	4058	32	1317	7421
Marbaix.	7	7	97	895	5623	29	1588	9752
Sains.	8	8	105	1509	11287	51	5598	21654
Totaux....				13241	101468	37	38052	182930

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1860.	Centimes communaux. Nombre.	Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1860.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Bavai.								
Amfroipre*	6	26	74	351	1414	52	720	2837
Audignies.	2	23	75	150	1821	31	562	3169
Bavai.	»	24	73	1587	13124	16	2076	19964
Bellignies.	4	28	77	808	5240	43	2217	9638
Bermeries.	5	26	62	424	3338	42	1383	6205
Bettrechies.	5	29	73	329	2539	42	1066	4579
Feignies.	9	21	85	1929	13544	22	2843	21712
Flamengrie (La	6	30	70	328	1578	61	997	3533
Gussignies.	7	29	80	443	2708	37	969	5153
Honhergies.	4	28	77	1026	9852	29	2818	16690
Houdain.	2	26	73	916	8696	22	1872	14325
Longueville (La)	5	21	77	1228	11884	12	1425	18069
Louvignies-Bavai.	1	23	74	715	5627	36	1970	9611
Mecquignies.	3	22	73	1001	4020	26	1048	6508
Neuf-Mesnil	9	18	83	336	1278	24	278	2138
Obies.	4	22	77	1134	4839	62	2992	10055
Taisnières-sur-Hon.	4	26	77	1255	12756	42	5294	23170
Waast (St.-)	3	27	70	645	6427	14	874	9954
Totaux....				14605	110685	28	31354	187310
Canton de Berlaimont.								
Aulnoye.	1	14	83	338	5652	37	1976	10044
Aymeries.	2	14	84	248	2882	8	230	4402
Bachant.	5	14	89	867	5896	21	1200	9745
Berlaimont.	»	14	82	2609	18418	20	3616	31052
Boussières.	11	16	85	261	2105	26	527	3460
Ecuelin.	8	9	90	175	1466	56	818	2978
Hargnies.	7	18	80	586	3445	25	872	5758
Leval.	4	11	87	613	4615	20	915	7961
Monceau-St.-Waast.	5	9	88	696	4148	58	2413	8437
Noyelles.	8	13	95	507	6391	17	1092	10608
Pont-sur-Sambre.	5	15	87	1326	9972	25	2461	16909
Rémy-Chaussée (St.-)	6	8	88	737	3795	37	1402	6712
Sassegnies.	3	17	85	444	3557	44	1563	6516
Vieux-Mesnil.	8	18	85	403	2800	25	694	4811
Totaux...				9810	75142	26	19779	129393
Canton de Landrecies.								
Bousies.	6	25	79	1840	7855	53	4195	10805
Croix.	9	28	80	552	2844	34	989	5132
Favril	4	19	85	738	6162	33	2038	11051
Fontaine-au-Bois.	4	23	83	1097	6724	36	2374	12235
Forest.	9	28	81	1770	7387	21	1587	12319
A reporter....				5997	30972		11133	57542

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1860.	Centimes communaux. Nombre	Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1860.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Report...				5997	30972		11133	57542
Landrecies.	»	19	82	4419	34665	10	3536	53181
Maroilles.	6	13	88	2154	26620	30	7932	46102
Preux-au-Bois.	6	24	76	1612	4746	52	2462	9430
Prisches.	8	13	90	1518	11685	64	7479	18432
Robersart.	5	24	77	253	1914	01	1211	4062
Totaux....				15953	110602	30	33753	188749
Canton de Maubeuge.								
Assevent.	4	21	89	153	1365	69	937	2947
Beaufort.	8	11	96	1275	7113	18	1247	11619
Bersillies.	6	24	93	201	1631	46	730	2989
Bettignies.	6	25	92	202	2418	54	1291	4830
Boussois.	5	23	92	450	3721	39	1471	6919
Cerfontaine.	5	19	91	307	1995	48	950	3918
Colleret.	9	21	95	1148	8268	8	655	12635
Damousies.	8	14	96	294	1532	76	1153	3428
Eclaibes.	10	10	97	332	2093	47	889	3968
Ellesmes.	4	23	91	509	4054	28	1120	7128
Ferrière-la-Grande.	4	18	90	1787	13197	8	971	19454
Ferrière-la-Petite.	6	17	94	785	4145	24	975	6910
Gognies-Chaussée.	8	27	95	839	4694	40	1879	8635
Hautmont.	5	15	86	2223	22306	25	4784	37010
Jeumont.	10	29	96	1120	12021	8	635	17641
Limont-Fontaine.	9	10	97	557	3162	8	250	4833
Louvroil.	2	17	89	1007	8062	39	3135	15461
Mairieux.	5	23	92	501	3755	21	798	6175
Marpent.	8	25	94	673	3346	17	562	5345
Maubeuge.	»	19	87	8663	65777	8	5122	96889
Obrechies.	9	14	97	310	1912	24	448	3155
Quiévelon.	9	23	94	273	1156	52	590	2352
Recquignies.	6	23	94	447	4998	13	453	7465
Rémy-Mal-Bâti (St.-)	8	14	93	480	2838	33	922	5058
Rousies.	4	20	91	508	4176	22	910	6998
Vieux-Reng.	8	27	94	924	7093	8	565	11882
Villers-Sire-Nicole.	8	27	95	1382	8667	26	2274	14684
Wattignies.	10	12	99	241	1504	50	737	2964
Totaux....				27681	207019	18	36573	333322
Canton du Quesnoy-Est.								
Beaudignies.	5	31	71	1208	6344	30	1870	11365
Engle-Fontaine.	7	26	74	1714	8808	28	2409	14909
Ghissignies.	4	29	70	530	4564	27	1207	7642
Hecq.	9	25	76	571	1803	56	998	3957
Jolimetz.	4	26	71	979	5541	31	1721	9450
A reporter...				5002	27060		8205	47323

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1860.	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1860.
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			Nombre	Montant.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Report ..				5002	27060		8205	47323
Locquignol.	8	22	75	614	5876	50	2881	15323
Louvignies-Quesnoy.	4	27	70	1108	7026	30	2143	12467
Neuville.	8	31	75	682	2772	61	1681	5957
Poix.	8	28	74	1988	7823	44	3366	14726
Potelle.	3	27	70	239	2703	54	1433	5388
Quesnoy-Est.	8	8	67	1813	27068	25	6703	41129
Raucourt.	6	24	72	297	1215	56	665	2429
Ruesnes.	4	33	70	491	4408	24	1057	7181
Salesches.	8	30	74	614	3753	59	2154	7286
Vendegies-au-Bois.	10	29	77	1131	6655	43	2854	12013
Totaux....				13979	96559	34	33142	171522
Canton du Quesnoy-Ouest.								
Bry.	9	31		368	2187	68	1448	4683
Eth.	10	32	2	309	3119	41	1243	6471
Frasnoy.	5	28	.	532	6077	11	682	10058
Gommegnies.	6	25	8	3167	16815	12	1996	25376
Jenlain.	7	35		1009	6476	28	1800	11044
Maresches.	7	35		921	4857	25	1242	8277
Orsinval.	3	31	64	554	3760	24	897	7401
Preux-au Sart.	7	27		432	3567	30	1053	6503
Quesnoy-Ouest.	»	30	66	2135	Voir Quesnoy-Est.			
Sepmeries.	7	35	67	891	4820	37	1763	85'8
Villereau.	3	27	60	970	6018	45	2646	10853
Villerspol.	5	32	68	1449	10881	28	2489	17838
Wargnies-le-Grand.	8	31	61	820	5421	32	1720	9476
Wargnies-le-Petit.	6	29	64	830	4851	25	1209	7995
			65					
Totaux....				14387	78818	26	20188	131543
Canton de Solre-le-Château.								
Aibes.	8	19	100	335	2567	47	1200	5181
Beaurieux.	3	17	106	311	2912	50	1010	3975
Berelles.	5	19	101	198	1462	46	1665	2811
Bousignies.	15	29	105	621	4463	8	344	6734
Choisies.	8	15	98	96	662	54	358	1328
Clairfayt.	3	16	107	399	2753	68	1870	6189
Cousolre.	12	26	102	1746	10778	8	849	16154
Dimechaux.	5	13	99	275	1658	61	986	3282
Dimont.	11	11	101	418	2688	30	808	4892
Eccles.	4	18	104	186	838	52	442	1905
Fontaines (lez).	3	13	101	395	1727	26	446	2656
A reporter....				4980	31608		8979	55168

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1860.	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1860.
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture			Nombre.	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Report....				4980	31608		8979	55168
Hestrud.	6	20	109	448	2205	39	839	3909
Liessies.	7	13	119	1105	4627	26	1162	7510
Sars-Poteries.	5	10	106	1220	6570	51	3243	12848
Solre-le-Château.	»	14	103	2777	19602	29	5547	32725
Solrinnes.	4	16	102	231	1527	38	570	2690
Totaux....				10761	66139	31	20338	114790

Canton de Trélon.

Anor.	9	22	121	2967	13760	3	412	20904
Baives.	7	23	121	311	2257	8	181	3453
Eppe-Sauvage.	10	25	124	833	7376	8	592	11282
Féron.	8	12	117	620	5992	25	1505	10538
Fourmies.	9	17	115	4654	35556	9	3211	52552
Glageon.	2	14	112	1362	7807	3	619	11402
Moustier.	10	25	124	235	2201	37	809	4138
Ohain.	3	18	117	1100	4905	8	389	7480
Rainsars.	12	8	114	278	2293	29	644	3998
Trélon.	»	16	114	2336	20421	8	1605	30610
Wallers.	6	21	120	514	2786	15	426	4465
Wignehies.	10	15	108	2307	12386	8	951	18603
Willies.	9	15	111	505	2001	32	662	3598
Totaux....				18022	119741	10	12006	183053

ARRONDISSEMENT DE DOUAI, 6 cantons, 66 communes.

Canton d'Arleux.

Arleux.	»	14	47	1528	15264	12	1708	23513
Aubigny-au-Bac.	7	14	47	1003	4989	18	891	7964
Brunemont.	6	13	46	555	2342	21	484	3989
Bugnicourt.	4	11	44	743	6247	31	1921	10597
Cantin.	5	8	41	928	12295	38	4663	23055
Erchin.	8	10	44	496	4738	40	1876	8644
Estrées.	3	9	42	1010	6044	28	1721	10375
Fechain.	12	17	43	1155	4878	37	1797	8889
Fressain.	8	13	36	744	6700	33	2169	12102
Gœulzin.	6	6	39	902	6258	23	1447	10358
Hamel.	3	13	44	462	3543	19	688	5832
Lécluse.	7	13	46	1666	7152	8	571	10774
Marcq.	12	22	53	532	5628	63	3523	12196
Monchecourt.	10	15	50	660	7774	27	2076	13303
Villers-au-Tertre.	7	13	45	387	4025	25	1020	7465
Totaux .				12771	97802	27	26555	169056

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1860.	Centimes communaux. Nombre.	Montant.	TOTAUX des contribut. directes pour 1860.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
				Canton de Douai-Nord.				
Anhiers.	8	8	28	413	2113	28	588	3670
Douai-Nord.	»	»	33	8935	214407	9	20923	367479
Flines-lez-Raches.	12	12	28	3672	22330	8	1771	33705
Lallaing.	8	8	38	1911	7481	8	595	11468
Sin.	3	3	35	3190	20106	13	2530	31263
Waziers.	3	3	39	1211	7372	8	555	11228
Totaux....				19332	303809	9	26962	458813
				Canton de Douai-Sud.				
Aniche.	14	14	45	3826	19316	44	7948	31696
Auberchicourt.	13	13	48	1585	10295	30	3031	18124
Dechy.	4	4	36	1478	10227	»	»	15562
Douai-Sud.	»	»	33	5871	Voir Douai-Nord.			
Écaillon.	12	12	37	645	4714	31	1443	7991
Ferin.	6	6	39	700	8413	31	2541	14760
Guesnain.	6	6	43	430	4732	47	2228	9120
Lewarde.	7	7	40	1089	6415	40	2548	11852
Loffre.	7	7	40	202	2476	29	722	4573
Masny.	10	10	44	870	8512	21	1789	13648
Montigny.	10	10	46	729	6085	8	467	9969
Roucourt.	7	7	42	294	3464	46	1579	6257
Totaux....				17719	84649	29	24296	143552
				Canton de Douai-Ouest.				
Auby.	7	7	40	1092	9528	8	733	14448
Courchelettes.	4	4	40	214	3112	24	777	5299
Cuincy.	4	4	37	956	10188	15	1560	16116
Douai-Ouest.	»	»	33	8013	Voir Douai-Nord.			
Esquerchin.	6	6	38	609	5669	8	450	8657
Flers.	5	5	35	994	7855	25	1931	13002
Lambres.	3	3	37	875	13018	11	1515	20061
Lauwin-Planque.	4	4	37	631	5309	14	742	8301
Raches.	7	7	26	1390	9181	32	2799	15959
Raimbeaucourt.	9	9	28	2109	14048	23	3116	23502
Roost-Warendin.	7	7	28	1787	9286	8	741	14035
Totaux...				18670	87194	17	14366	139380
				Canton de Marchiennes.				
Alnes.	4	23	37	655	2998	69	2067	6501
Bouvignies.	5	15	48	1916	9447	37	3540	17569
Bruille-lez-March.	6	14	47	815	4544	41	1877	8889
Erre.	9	18	43	1170	5373	10	539	8790
A reporter ...				4558	22362		8023	41749

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1860	Centimes communaux. Nombre.	Montant.	TOTAUX des contribut. directes pour 1860.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Report....				4558	22362	»	8023	41749
Fenain.	8	17	42	1973	9115	3	268	13084
Hornaing.	10	20	40	1140	8158	27	2178	14002
Marchiennes-Ville.	»	19	34	3066	22083	3	670	32006
Marchiennes-Camp.	5	16	39	397	3264	41	1336	6588
Pecquencourt	2	12	42	1366	9718	8	808	14771
Rieulay.	5	16	39	440	1680	62	1033	3561
Somain.	6	15	40	3386	20889	18	3733	33326
Tilloy.	4	24	38	530	3344	40	1339	6450
Villers-Campeau.	7	16	40	163	2231	21	478	3737
Vred.	6	15	39	75	3530	8	285	5411
Wandignies et Ham.	4	24	38	1332	5777	8	475	8977
Totaux...				19325	112151	19	20626	183662
Canton d'Orchies.								
Aix.	5	23	32	1018	6783	62	4200	15237
Auchy.	3	19	23	1716	9434	29	2771	16477
Beuvry.	4	21	30	1937	11771	61	7127	25099
Coutiches.	5	13	28	2118	13860	23	3198	23380
Faumont.	10	12	21	1491	9708	32	3090	16770
Landas.	5	22	31	2302	14036	66	9164	30107
Nomain.	4	21	30	2378	19295	48	9217	41784
Orchies.	»	17	26	3606	32328	8	2504	47909
Saméon.	8	26	34	1772	9839	63	6139	20549
Totaux....				18338	127054	38	47410	237312
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES, 7 cantons, 81 communes.								
Canton de Saint Amand (rive droite).								
Amand (St.-) rive dr.	»	13	37	4974	71487	8	5665	107481
Bruille St.-Amand.	7	17	44	2088	10652	25	2641	17737
Chateau-L'Abbaye.	10	23	40	817	4874	36	1736	8939
Flines-lez-Mortagne.	10	23	40	1860	10951	15	1654	17598
Hasnon.	5	18	39	3592	13950	8	1103	20416
Mortagne	8	21	38	1064	7726	8	596	11565
Petite-Forest-de-R.	14	4	51	868	4377	60	2652	9072
Raismes.	8	5	44	4107	29156	8	2205	44228
Totaux....				19370	153173	12	18252	237036
Canton de Saint-Amand (rive gauche).								
Amand (St.-) rive-g.	»	13	37	4546	Voir St.-Amand rive-droite.			
Bousignies.	7	20	34	328	2630	8	210	4047
Brillon.	8	20	34	741	5253	15	786	8255
Lecelles.	4	16	33	2114	17335	23	3959	29208
A reporter...				7729	25218		4955	41510

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres, au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1860	Centimes communaux. Nombre.	Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1860
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Report. . .				7729	25218		4955	41510
Maulde.	7	20	37	1225	5527	26	1442	9366
Millonfosse.	3	16	38	605	4029	8	323	5946
Nivelle.	3	16	40	1148	6258	25	1567	10743
Rosult.	6	19	34	1360	10298	48	4883	19856
Rumegies.	8	20	29	1623	8747	45	3976	16795
Sars et Rosières.	7	20	31	558	3135	46	1438	5752
Thun.	4	17	43	659	3566	8	288	5518
Totaux. . . .				14907	66778	28	18872	115486
Canton de Bouchain.								
Abscon.	8	19	42	1630	10088	8	779	15179
Avesnes-le-Sec.	6	20	55	1690	9576	152	14558	25933
Bouchain.	»	19	49	1632	19972	5	1011	32429
Denain.	10	11	49	9496	51707	20	10292	83404
Douchy.	6	12	53	1846	12549	56	7046	24253
Émerchicourt.	7	26	49	83	4234	8	320	6479
Escaudain.	8	15	44	2112	13928	51	6866	27790
Haspres.	11	17	57	3216	13758	8	1099	20815
Haveluy.	14	14	50	802	4176	20	819	6936
Hélesmes.	15	15	45	1086	5848	8	456	8872
Hordain.	3	20	52	1362	7535	59	4404	16351
Lieu-St.-Amand.	2	18	51	646	4582	171	7763	12622
Lourches.	7	15	51	3370	8785	82	7191	19576
Marquette.	5	22	49	2000	9663	20	1914	16142
Mastaing.	4	19	47	786	6071	32	1949	11623
Neuville-sur-l'Esc.	6	15	54	894	6726	37	2518	12476
Noyelles-sur-Selle.	6	13	53	660	5122	164	8385	16655
Rœulx.	6	16	49	1309	5863	18	992	10362
Wasnes-au-Bac.	5	25	51	735	4427	53	2351	9079
Wavrechain-s.-Den.	11	12	50	282	2919	8	227	4366
Wavrechain-s.-Faulx	3	22	51	662	4024	17	720	6653
Totaux. . . .				36299	211548	39	81660	387995
Canton de Condé.								
Aybert (St.-)	6	18	57	329	4918	16	787	7941
Condé.	»	14	51	5710	42820	8	3403	64970
Crespin.	7	14	58	1457	16641	6	990	24967
Escaupont.	2	10	51	950	6907	9	602	10166
Fresnes.	2	10	49	4727	31206	8	2416	45258
Hergnies.	6	18	47	3060	12468	6	744	18926
Odomez.	7	15	44	445	2162	26	564	3826
Thivencelles.	4	16	55	499	4930	34	1684	8878
Vicq.	5	10	52	835	4557	8	363	6999
Vieux-Condé.	2	16	49	4978	20108	8	1539	30346
Totaux. . . .				22990	146717	9	13092	222277

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1860	Centimes communaux. Nombre.	Montant.	TOTAUX des contribut. directes pour 1860.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Valenciennes-Est.								
Curgies.	6	6	56	1086	9303	72	6730	16591
Etrœux.	7	7	57	578	6140	67	4120	14402
Marly.	2	2	51	1449	17110	54	10033	34678
Onnaing.	6	6	55	3357	23227	29	6798	40077
Préseau.	7	7	57	1709	8709	98	8648	22443
Quaroube.	8	8	55	2274	14716	19	2747	24079
Quiévrechain.	12	12	61	885	7000	41	2852	12797
Rombies.	12	12	59	540	4517	72	3230	9988
Saultain.	4	4	54	939	8260	81	6614	17019
Sebourg.	10	10	60	1756	13373	61	8174	25171
Valenciennes-Est.	»	»	50	7333	281699	8	22283	417699
Totaux....				21912	394054	21	82220	634944
Canton de Valenciennes-Nord.								
Anzin.	2	2	48	5855	43422	8	3283	63988
Aubry.	5	5	53	991	4992	78	3875	11287
Bellaing.	9	9	51	378	3104	37	1180	6606
Beuvrages.	4	4	48	1195	6468	54	3478	14030
Bruay.	5	5	52	2635	13898	26	3577	25222
Saulve (St.-)	2	2	52	2048	22426	13	2921	38044
Valenciennes-Nord.	»	»	50	7944	Voir Valenciennes-Est.			
Wallers.	12	12	48	3190	19161	8	1522	29160
Totaux....				24236	113471	17	19836	188337
Canton de Valenciennes-Sud.								
Artres.	9	9	59	899	7474	42	3096	14144
Aulnoy.	3	3	52	1583	9127	53	4842	18886
Famars.	5	5	55	819	7357	30	2170	12909
Haulchin.	9	9	53	708	7491	26	1973	14311
Hérin.	7	7	53	1128	6851	19	1278	11620
Maing.	8	8	57	1708	12699	14	1716	20559
Monchaux.	14	14	56	472	3897	90	3630	9393
Oisy.	8	8	52	226	2070	34	716	4012
Prouvy.	8	8	53	805	4681	8	376	7140
Quérenaing.	8	8	58	526	3761	40	1499	7112
Rouvignies.	8	8	53	253	2486	24	597	4636
Thiant.	12	12	54	1066	9833	34	3359	17460
Trith-St.-Léger.	7	7	55	2898	21768	13	2885	33665
Valenciennes-Sud.	»	»	50	8952	Voir Valenciennes-Est.			
Verchain et Maugré.	14	14	59	1330	9384	65	6039	19929
Totaux....				23368	108879	32	34176	195776

Récapitulation par canton.

NOMS des ARRONDISSEMENTS. 1	NOMS des CANTONS. 2	POPULATION. 3	Principal des quatre contributions directes pour 1860. 4	Centimes communaux. Nombre 5	Centimes communaux. Montant 6	TOTAUX des contribut. directes pour 1859 7
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.					
	Bergues.	15477	143520	20	41558	251036
	Bourbourg.	13352	111002	26	28323	192261
	Dunkerque-Est.	19573	313026	7	20829	450736
	Dunkerque-Ouest.	20017	27164	45	12311	48991
DUNKERQUE.	Gravelines.	8482	56217	16	9041	90179
	Hondschoote.	13683	98164	37	37091	179068
	Wormhoudt.	15133	111225	42	46964	209630
	Totaux......	105717	860308	23	196117	1421901
	ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.					
	Bailleul Nord-Est.	14837	118896	55	65886	241850
	Bailleul Sud-Ouest	13430	50994	61	31395	107811
	Cassel.	14076	105375	39	41166	195571
HAZEBROUCK.	Hazebrouck Nord.	14076	131395	38	49765	242286
	Hazebrouck Sud.	12975	53599	44	23932	105001
	Merville.	19352	110240	42	46354	213779
	Steenvoorde.	13988	90424	58	52547	188105
	Totaux......	102734	660923	47	311045	1294403
	ARRONDISSEMENT DE LILLE.					
	Armentières.	20896	142790	56	79306	286502
	Bassée (La).	14555	88820	40	35490	166599
	Cysoing.	18169	100993	51	51434	202726
	Haubourdin.	23461	133914	58	76972	270242
	Lannoy.	24189	124481	51	63915	246729
	Lille Nord-Est.	26629	1498958	16	239409	2362479
	Lille Centre.	20264	20167	63	12689	43485
	Lille Sud-Est.	23922	21603	50	10347	45632
LILLE.	Lille Sud-Ouest.	38568	«	«	«	«
	Lille Ouest.	22638	65950	62	41181	135728
	Pont-à-Marcq.	17305	117208	53	61531	234034
	Quesnoy-sur-Deûle	17657	118517	55	66465	236866
	Roubaix.	54104	454028	37	164972	807082
	Seclin.	21113	134220	42	55795	253551
	Tourcoing Nord.	31231	334000	35	117784	594954
	Tourcoing Sud.	29576	63351	56	35383	131503
	Totaux......	404279	3419000	33	1112673	6018112
	ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.					
	Cambrai Est.	20915	287709	24	68271	489359
	Cambrai Ouest.	28631	74302	51	37943	150247
	Carnières.	24079	98489	69	68081	219350
	Câteau (Le).	31198	176659	42	73879	327611
CAMBRAI.	Clary.	29191	115602	76	87318	264875
	Marcoing.	24182	148449	59	78048	297662
	Solesmes.	26667	138470	50	69794	258876
	Totaux......	179863	1039679	46	483324	2007980

Récapitulation par canton (SUITE).

NOMS des ARRONDISSEMENTS. 1	NOMS des CANTONS. 2	POPULATION. 3	Principal des contributions directes pour 1860. 4	Centimes communaux. Nombre 5	Centimes communaux. Montant 6	TOTAUX des contribut. directes pour 1860. 7
	ARRONDISSEMENT D'AVESNES.					
AVESNES.	Avesnes Nord.	12084	103076	37	31559	175389
	Avesnes Sud.	13241	101468	27	38052	182930
	Bavai.	14605	110685	28	31354	187310
	Berlaimont.	9810	75142	26	19779	129393
	Landrecies.	15953	110602	30	33753	188749
	Maubeuge.	27681	207019	18	36573	333322
	Quesnoy Est.	13979	96559	34	33142	171522
	Quesnoy Ouest.	14387	78818	26	20188	134543
	Solre-le-Château.	10761	66139	31	20338	114790
	Trélon.	18022	119741	10	12006	183053
	Totaux.....	150523	1069249	26	276744	1801001
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI.					
DOUAI.	Arleux.	12771	97802	27	26555	169056
	Douai Nord.	19332	303809	0	26962	458813
	Douai Sud.	17719	84649	29	24296	143552
	Douai Ouest.	18670	87194	17	14366	139380
	Marchiennes	19325	112151	19	20626	183662
	Orchies.	18338	127054	38	47410	237312
	Totaux.....	106155	812659	20	160215	1331775
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.					
VALENCIENNES.	Amand (St.) rive-g.	19370	153173	12	18252	237036
	Amand (St.) rive-d.	14907	66778	28	18872	115486
	Bouchain.	36299	211548	39	81660	387995
	Condé.	22990	146717	7	18092	222277
	Valenciennes Est.	21912	394054	21	82229	634944
	Valenciennes Nord	24236	113471	17	19836	188337
	Valenciennes Sud.	23368	108879	32	34076	195776
	Totaux.....	163082	1194620	22	268117	1981851

Récapitulation par arrondissement.

ARRONDISSEMENTS. 1	POPULATION. 2	Principal des quatre contributions directes pour 1860. 3	Centimes communaux. Nombre 4	Centimes communaux. Montant 5	TOTAUX des contribu. directes pour 1860. 6
Dunkerque.	105717	860308	23	196117	1421901
Hazebrouck	104515	660923	47	311045	1294403
Lille.	404279	3419000	33	1122673	6018112
Cambrai.	179863	1039679	46	483324	2007980
Avesnes.	150523	1069249	26	276744	1801001
Douai	106155	812659	20	160215	1331775
Valenciennes.	163082	1194620	22	268117	1981851
Totaux	1212333	9056438	31	2808235	16857028

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

ANALYSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1860.

Le 27 août 1860, à trois heures de relevée, le Conseil général du département, convoqué en vertu du décret du 2 juillet précédent, s'est réuni à l'hôtel de la préfectere, au lieu ordinaire de ses séances. — Après avoir donné communication du décret précité, M. le Préfet appelle à prêter le serment prescrit par la constitution, trois nouveaux membres élus en 1860, savoir : MM. de Carnières, Em. Lefebvre et le marquis d'Aoust, en remplacement de MM. Marchant, Mathieu et Guilbert (de Cantin), décédés. — M. le Préfet lit ensuite le décret du 11 août qui nomme aux fonctions de *président du Conseil général*, M. Mimerel, sénateur ; de *vice-présidents*, MM. Danel, président de chambre à la Cour impériale de Douai, et le comte Dubois, conseiller d'État ; aux fonctions de *secrétaire*, M. de Clebsattel, avocat, membre du Corps législatif, et à celles de *vice-secrétaire*, M. Mailliet, adjoint au maire d'Avesnes.

Voici le résumé, par ordre alphabétique, des délibérations du Conseil, pendant la session de 1860 :

Agriculture. — Vote du crédit ordinaire de 1,700 fr. pour frais de bureau des sept chambres consultatives d'agriculture. — Acte est donné à M. le Préfet d'un rapport relatif aux résultats remarquables du concours régional d'animaux de boucherie qui s'est tenu à Lille, le 27 mars 1860. — Acte au même magistrat de sa communication concernant la suite qu'il a donnée au vœu émis en 1859, par le Conseil général, pour que le concours régional agricole, qui doit avoir lieu en 1863, ait son siége à Lille.

Aliénés. — Rapport du 3e bureau sur le service des dépenses des aliénés indigents. — Allocation d'un crédit de 175,000 francs pour ce service en 1861. — La proportion du concours des communes restera fixée sur les mêmes bases que précédemment. — Fixation à cent, comme les années précédentes, du nombre de places réservées dans chacun des asiles publics pour les aliénés non dangereux ; — Acte donné à M. le Préfet des renseignements statistiques qu'il a communiqués sur le mouvement des aliénés pendant l'année 1859.

Allumettes chimiques. — Les allumettes dites androgynes comme les allumettes Coignet ont l'avantage sur les allumettes à phos-

phore blanc de n'être pas délétères toutes les fois qu'il n'entre que du phosphore rouge dans leur préparation. Sur la question de savoir s'il est permis de procéder en cette matière par voie de réglementation, le Conseil émet un avis affirmatif.

ANNONCES JUDICIAIRES. — Sur le compte qui lui est rendu d'un vœu déposé par l'un de ses membres pour que le prix des annonce judiciaires soit ramené au taux antérieur à 1860, c'est-à-dire à 15 cent. au lieu de 20 cent., le Conseil considérant que le taux de 15 cent. par ligne est suffisamment rémunérateur, d'autant plus que la faveur du droit d'insertion constitue déjà un privilége pour les journaux désignés, s'associe complètement au vœu précité.

ARBORICULTURE. — Rapport sur une proposition de M. Dubreuil, professeur au Conservatoire des arts et métiers de Paris, pour la création, dans le département, d'un cours d'arboriculture. — Sans contester les avantages qui pourraient résulter de cet enseignement, le Conseil s'abstient de tout vote de crédit jusqu'à production de renseignements.

ASILE D'ALIÉNÉES. — Acte à M. le Préfet de son rapport faisant connaître les mesures qui ont été prises au sujet de la construction d'un asile d'aliénées à Bailleul. Les travaux sont commencés.

ASSISTANCE JUDICIAIRE. — Acte est donné à M. le Préfet de la communication par lui faite, que la question de l'embrigadement des gardes-champêtres sera, sans doute, résolue par le projet de Code rural soumis au Conseil d'État; que, de son côté, il se livre à l'étude de la question de faire participer les gardes-champêtres à l'institution des caisses de retraites pour la vieillesse, et qu'il espère arriver à une solution satisfaisante pour les intérêts de ces agents.

ASSOCIATIONS AGRICOLES. — Le Conseil règle à 15,100 francs les subventions accordées, pour 1861, à ces associations; — Espère que M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics voudra bien allouer au département, pour l'année 1861, le subside de 3,700 fr. qu'il a accordé en 1860, et prie instamment M. le Préfet de recommander plus particulièrement les sociétés les moins bien partagées, en portant leur subside de 300 à 500 fr., ce qui éleverait la subvention totale à 6,700 fr.

ASSURANCES AGRICOLES. — Témoignage d'intérêt en faveur de la Caisse des assurances agricoles créée à Paris, en vertu d'un décret impérial du 30 décembre 1858.

AVESNES. — *Tribunal de commerce.* — Acte est donné à M. le Préfet d'une communication de laquelle il résulte que M. le Garde-des-Sceaux n'a pas admis la demande de la ville d'Avesnes en création d'un tribunal de commerce.

Banque de France. — Renouvellement des vœux précédemment émis pour que des succursales soient établiés dans les villes de Douai et Cambrai.

Batiments départementaux. — Le Conseil s'occupe de la destination des bâtiments départementaux de la ville de Valenciennes; — Décide que le tribunal de commerce restera installé dans le local qui lui est affecté, et que des études seront faites sur l'emploi à faire des parties disponibles de l'hôtel Pas-de Beaulieu où est établie la Sous-Préfecture; — Approuve les plans et devis des réparations et appropriations à faire aux bâtiments du tribunal de commerce évaluées à 10,600 fr., dépense en compensation de laquelle le département recevra un loyer de 1,000 fr. de la Chambre de commerce, et de 300 fr. du greffier; — Décide qu'il n'y a pas lieu de faire emploi du crédit de 2,200 fr., ouvert au budget de 1860, pour construction d'un escalier à l'usage de la Sous-Préfecture dans l'hôtel Pas-de-Beaulieu.

Cadastre. — Allocation à la section des dépenses facultatives du budget de 1861, d'un nouveau crédit de 20,000 fr. à titre de subvention aux communes pour le renouvellement des opérations cadastrales. Le crédit permettra de compléter les dépenses du canton de Marchiennes, de continuer l'arpentage du canton de Berlaimont, et de commencer l'arpentage du canton d'Haubourdin. — Renouvellement avec les plus vives instances du vœu émis depuis plusieurs années pour que la loi du 7 août 1850 soit modifiée et que les départements soient autorisés à pourvoir au renouvellement du cadastre par des centimes additionnels à la contribution foncière. — Autorisation à la commune d'Anzin, conformément à la delibération du Conseil municipal de cette commune, en date du 6 février 1860, et à l'avis favorable du Conseil d'arrondissement de Valenciennes, de renouveler à ses frais, par l'application de l'article 7 de la loi précitée, son cadastre qui date de plus de 30 ans.

Caisse d'épargne. — Le Conseil donne acte à M. le Préfet de son rapport sur la situation des Caisses d'épargne du département, et remercie ce magistrat d'avoir bien voulu mettre sous ses yeux des détails aussi intéressants qui signalent une amélioration très-sensible dans l'ordre et l'économie des classes ouvrières.

Caisse des retraites. — Le Conseil propose d'accueillir les vœux des Conseils d'arrondissement en ce qui concerne l'admission à la Caisse des retraites, sans versement d'arriéré de retenues, le secrétaire ou principal employé de chacune des Sous-Préfectures; — rejette le vœu du Conseil d'arrondissement de Cambrai, en ce qui regarde l'admissibilité pour la retraite, des services rendus dans des administrations étrangères au département. En conséquence,

des instructions contenues dans une circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur, estime qu'il y a lieu de remplacer l'article 11 du règlement de la Caisse des retraites des employés de la Préfecture par une disposition ainsi conçue : « Les pensions accordées en vertu du » présent règlement ne pourront être cumulées avec des traite- » ments d'activité dans les administrations ou fonctions publiques » qui dépendent de l'Etat ou du département. Le paiement en de- » meurera suspendu pendant tout le temps que dureront ces traite- » ments d'activité. »

CARTE GÉOLOGIQUE. Renouvellement d'un crédit de 600 fr. alloué en 1855, pour l'achat de 25 exemplaires de la carte géologique des arrondissements de Valenciennes, Cambrai et Avesnes, par M. Meugy, ingénieur des mines.

CASERNE DE GENDARMERIE A AVESNES.— Le Conseil décide qu'une caserne de gendarmerie sera construite à Avesnes, comme annexe de la maison d'arrêt, et conformément aux plans et devis montant à 59,100 fr., communiqués par M. le Préfet; — affecte à la dépense des travaux une somme de 10,136 fr., restant libre sur les crédits ouverts pour la construction de la maison d'arrêt, et vote pour complément une imposition extraordinaire de 34/100 de centimes devant produire une somme de 48,964 fr.

CENTIMES FACULTATIFS. Vote pour 1061, les 7 cenrimes 5/10 mis à la disposition du Conseil.

CHASSE DANS LA FORÊT DE MORMAL.— Le Conseil s'associe entièrement aux vœux de M. le Préfet pour le repeuplement de la forêt; — offre à ce magistrat l'expression de sa reconnaissance pour l'intérêt qu'il porte à tout ce qui peut être utile ou agréable au département, en le priant d'être son interprête auprès de M. le prince de la Moskowa, pour le remercier de l'offrande génériecse qu'il a faite au département, au nom de l'Empereur; prie en outre, M. le Préfet de faire connaître sa résolution à l'administration forestière.

CHEMINS DE FER.— Vœux : 1° pour que le gouvernement veuille bien employer ses bons offices pour obtenir un abaissement dans le prix des places, notamment dans les 2e et 3e classes; — 2° pour qu'une gare destinée au service des marchandises soit établie à Ebblinghem; — 3° ponr que les gares définitives de Somain et d'Hazebrouck soient entreprises dans le plus bref délai possible et que ces gares soient couvertes;— 4° pour que la passerelle dont l'établissement a été ordonné par une décision ministérielle, au-dessus du pavage à niveau de la route impériale N° 45, aux abords de Valenciennes, soit exécutée sans retard; — 5° pour qu'une passerelle semblable soit établie au-dessus du passage à niveau de la route impériale N° 41, aux abords de Lille; — 6° pour que des gares destinées à unir les voies ferrées aux voies d'eau soient établies sur

tous les points où le chemin des houillères du Pas-de-Calais rencontre les voies navigables ; — 7° pour que la Compagnie du Nord imprime à la construction de ce chemin l'impulsion nécessaire pour le livrer à l'exploitation dans le plus bref délai possible. — Le Conseil général considérant que la communication entre Dunkerque et Strasbourg par Somain et Busigny était insuffisante aux besoins avant le traité de commerce ; qu'il n'est point possible de desservir tout à la fois, au moyen de cette combinaison, et les relations générales du département avec l'Est de la France et l'Allemagne et les nombreuses industries existant entre Lille et Hirson ; — Considérant qu'il n'est pas possible de desservir ces deux intérêts qu'au moyen d'un chemin qui partirait de Lille, irait par Orchies, Saint-Amand, Valenciennes, Avesnes et Hirson ; — Emet le vœu que l'embranchement de Busigny à Hirson soit abandonné ; — demande, à l'unanimité, avec les instances les plus vives, l'exécution immédiate du chemin de Lille à Hirson, comme la plus grande des nécessités publiques, comme l'unique moyen de salut d'industries considérables, essentielles, non seulement à la richesse du département, mais même à la prospérité de l'Empire ; — demande que la section de ce chemin, comprise entre Valenciennes et Hirson soit construite en priorité ; que les travaux y soient conduits avec la plus grande activité, et que pour éviter des pertes de temps, le Gouvernement entreprenne lui-même les travaux de cette section, sauf à se faire rembourser ultérieurement de ses dépenses par la Compagnie qui deviendra concessionnaire. — Emet de plus le vœu que concession soit faite aux Compagnies qui l'ont demandée des chemins de fer de Tournay à Lille, et Dunkerque à Furnes et de Lille à Etaples ; — Prie M. le Préfet de poursuivre avec le dévouement et l'énergie dont il est susceptible l'accomplissement de ces vœux dont la réalisation, dans la situation où se trouve placée l'industrie du département, est indispensable au maintien de sa prospérité. — Rejet d'une proposition ayant pour but de provoquer des études pour l'établissement de divers embranchements de chemins de fer.

Chemins vicinaux de grande communication. — Après l'audition d'un rapport sur la situation de ce service, le Conseil appelle l'attention de M. l'agent-voyer en chef, et au besoin la vigilance de M. le Préfet, sur les carrières de matériaux ferrugineux qui existent au Mont-Noir, dans le voisinage de Bailleul, pour que ces carrières soient visitées avec soin, et pour que, s'il est nécessaire, les communes chargées de l'enrretien des voies vicinales qui y conduisent soient aidées d'un secours suffisant pour créer de prompts débouchés à des matériaux qui chaque jour deviennent plus précieux ; — Engage M. le Préfet à imposer d'office des prestations d'une valeur égale aux communes qui refusent de voter les contingents en ar-

gent qui leur sont demandés pour l'acquisition de terrains nécessaires à l'élargissement des chemins que le département se charge d'améliorer à ses frais ; — Estime qu'il y a lieu de faire droit à la demande de la commune de Marpent d'être exonérée de ses contingents de 1855 à 1859 dans l'entretien du chemin N° 42; — Appuie le vœu du conseil d'arrondissement de Cambrai pour que les communes de Walincourt, Caudry, Selvigny et Malincourt soient comprises parmi celles qui concourent à l'entretien du chemin N° 15 ; — Renvoie à l'examen de MM. les Ingénieurs le vœu du conseil d'arrondissement de Lille, tendant au remplacement, par un pont en pierre du pont en bois de l'Empempont, sur le chemin N° 6 de Lille à Lannoy ; — S'associe aux vœux du même conseil pour que la commune de Chemy soit exonérée de toute participation à l'entretien du chemin N° 39 de Seclin à La Bassée, et pour que les communes de Radinghem, Fleurbaix et Le Maisnil soient appelées à fournir des contingents dans l'entretien du chemin N° 58 ; — Sur la protestation du conseil de Douai contre la part trop exiguë faite à cet arrondissement dans la répartition des ressources extraordinaires affectées aux grosses réparations des chemins, déclare que les décisions qu'il a prises l'an dernier au sujet de ces ressources ne peuvent être modifiées ; — Sur le compte qui lui est rendu d'un vœu du conseil d'Hazebrouck pour le prolongement du chemin N° 67 jusqu'à Herzeele, regrette de devoir, quant à présent, refuser des classements auxquels l'état des finances du département ne permet pas de pourvoir ; — Engage M. le Préfet à étudier s'il ne conviendrait pas de réviser le travail de répartition des contingents d'entretien en s'aidant du concours des commissions syndicales qui, sur cette matière, lui apporteront d'utiles et consciencieux renseignements.

Chemins vicinaux ordinaires. — Rapport du 5e bureau sur le service de ces chemins. — Après la lecture de ce rapport, le Conseil engage M. le Préfet à communiquer à chaque session l'état comparatif de la situation contributive des sept arrondissements du département dans le fonds subventionnel des chemins vicinaux ordinaires comme pour les chemins de grande communication ; — Prie ce magistrat de vouloir bien préparer un travail sur les commissions syndicales appliquées aux chemins d'intérêts communs et à la prestation ; — Approuve les tarifs de prestations proposés par les conseils d'arrondissement, et décide qu'en ce qui touche les délits forestiers, le tarif de l'arrondissement dont la commune dépend sera appliqué ; — Vote pour l'établissement des chemins d'intérêts communs une imposition d'un centime en 1862, et de de deux centimes additionnels pendant chacune des années 1863, 1864 et 1865 ; — Autorise M. le Préfet à emprunter en 1861 une somme de 180,000 fr. remboursable en 1865 sur le produit de l'imposition extraordinaire ; — Arrête

l'organisation du personnel des agents voyers et employés auxiliaires du service vicinal, et fixe leurs traitements, allocations et indemnités; — Décide l'inscription à la 5e section du budget d'une somme de 59,000 fr. qui sera affectée concurremment avec celle de 25,000 fr. laissée à la charge des communes, au paiement des frais du personnel des agents voyers.

Circonscriptions administratives. — Après la lecture d'un rapport sur la question relative à la demande du département du Pas-de-Calais, tendant à obtenir la réunion des communes de Doignies, Boursies et Mœuvres, le Conseil persiste dans ses précédentes délibérations et repousse, en conséquence, la délimitation proposée par le département du Pas-de-Calais; — Ajourne, pour complément d'instruction, l'affaire relative à la nouvelle délimitation proposée entre les communes de Steene et d'Armbouts-Cappel; — Déclare qu'il n'y a lieu de donner aucune suite à la nouvelle demande du hameau du Blanc-Seau pour obtenir sa séparation de la ville de Tourcoing, et son érection en commune particulière; — Avis favorable à une nouvelle délimitation proposée entre les communes de Locquignol et d'Engle-Fontaine.

Clergé diocésain. — Note pour 1861 du crédit de 18,600 fr. pour indemnités à Mgr l'archevêque, aux trois vicaires-généraux et aux dix chanoines. Le Conseil maintient ces allocations accordées depuis de longues années comme un témoignage de reconnaissance pour les soins qu'apporte le clergé diocésain dans la direction des affaires spirituelles du département.

Commission historique. — Vote d'une allocation de 500 fr. en faveur de la commission historique du département; — Vœu pour que cette commission, qui compte 21 ans d'existence, persévère de plus en plus dans la mission utile qu'elle s'est donnée de mettre en lumière tout ce qui se rattache à l'histoire du département.

Compte départemental. — Le Conseil général, après avoir vu et vérifié le compte départemental de l'exercice 1859, ainsi que les pièces produites à l'appui, arrête et fixe provisoirement les recettes et les dépenses dudit exercice comme suit : recettes, 2,509,909 fr. 99 c.; dépenses, 2,260,441 fr. 62 c. Excédant des recettes, 249,468 fr. 37 c. Cette somme, moins celle de 199,936 fr. 88 c. montant des mandats restant à acquitter et des dépenses allouées au budget primitif restant à exécuter, constitue le reliquat disponible de 49,531 fr. 49 c. à subdiviser entre les diverses sections du budget de 1861.

Contributions directes. — Approbation du compte des fonds de non-valeurs et de réimpositions pour 1859, présenté par M. le directeur des contributions directes. — Vote, conformément à la proposition de M. le Préfet, d'un crédit de 6,420 fr. pour frais de divi-

sion des cotes de contribution foncière et des portes et fenêtres entre les fermiers et locataires. — Approbation du projet de répartement de 1861.

Ecole préparatoire de médecine de Lille. — Vote de l'allocation ordinaire de 5,500 fr. à titre de subside pour la dépense générale de l'école et pour le traitement du professeur d'accouchement. — Le Conseil s'associe au témoignage de haute satisfaction donné par M. le Préfet au zèle et au savoir de MM. les professeurs de cet établissement. — Exprime l'opinion qu'il serait utile d'établir dans l'hôpital une école de maternité où les jeunes élèves sages-femmes seraient internées ; c'est, toutefois, une dépense à laquelle il appartiendrait exclusivement à la ville et aux hospices de pourvoir.

Ecole professionnelle. — Le Conseil maintient le crédit de 600 fr. pour deux demi-bourses dans cette école pendant l'année 1861 ; — Prie M. le Préfet de solliciter instamment du Gouvernement de l'Empereur, la création, à Lille, d'une école industrielle à l'instar de celles des arts et métiers dans laquelle les élèves recevront une instruction théorique et pratique applicable aux diverses industries du département.

Elèves artistes. — Allocation d'un crédit de 4,400 fr. pour subvention à cinq élèves artistes ; — addition à ce crédit d'une somme de 400 fr. en faveur du jeune Lespillez pour l'aider à continuer ses études de peinture. — Résolution pour l'ouverture d'un concours en 1861.

Elèves sages-femmes. — Le nombre de sages-femmes devenant de plus en plus insuffisant, surtout dans les campagnes, où un grand nombre d'accouchements s'opèrent par des personnes dépourvues d'autorisations, le Conseil est d'avis d'aider au recrutement de cette utile profession, et ouvre, à cet effet, au budget de 1861, un crédit de 1,405 fr. 30 c. pour deux bourses à l'école de la maternité de Paris en faveur des demoiselles Terffe et Leroy.

Employés de la Préfecture. — Le Conseil propose d'accorder une pension de retraite de 445 fr. à M. Botto, employé, qui a dû quitter les bureaux de la Préfecture à cause du mauvais état de sa santé ; 2° une pension de 1,700 fr. à M. Petit, chef de bureau, qui demande le règlement de sa retraite après 42 ans de services. — Alloue une somme de 950 fr. pour secours aux dames Carez, Delhay et Landrieu, veuves d'anciens employés, et à M. Lehaut, dont les longs et anciens services ont laissé, dans les bureaux de la Préfeclure, d'honorables souvenirs, et un secours de 300 fr. en faveur de la dame Rains, veuve d'un chef de bureau de la Préfecture, privée de fortune et mère de quatre enfants en bas âge. — (*Voir* Caisse des retraites.)

ENFANTS ASSISTÉS. — Rapport sur les propositions de M. le Préfet concernant le service de ces enfants. Le service s'exécute d'une manière très-satisfaisante. Les enfants dans les hospices ou chez les particuliers sont l'objet d'une surveillance éclairée. Leur état moral et matériel laisse peu à désirer. La dépense pour 1861 et pour un nombre moyen de 380 enfants est évaluée à 34,500 fr. — Vote d'un crédit de 2,000 fr. pour le contingent du département.

EPIDÉMIES· — Rapport sur l'état sanitaire du départemeut et vote du crédit ordinaire de 600 fr. pour le service des épidémies.

EPIZOOTIES. — Il est donné communication d'un résumé des affections épizootiques qui ont été constatées dans le département pendant l'année 1859. Il n'y a eu que quelqres cas isolés de morve pour l'espèce chevaline et de pleuro-pneumonie pour l'espèce bovine ; généralement l'état sanitaire des chevaux et des bestiaux est satisfaisant. — Le Conseil partage l'avis de M. le Préfet qu'il n'y a pas lieu de rétablir les vétérinaires départementaux et que le moyen terme qui consiste à donner des missions spéciales à des vétérinaires désignés, chaque fois que des cas de maladie sont signalés, suffit pour satisfaire aux exigences du service ; — maintient, en conséquence, au budget de 1861, le crédit ordinaire de 1,000 fr. pour cet objet.

ETABLISSEMENT THERMAL. — Le Conseil adopte complètement les vues de M. le Préfet pour l'amélioration de cet établissement; invite, en conséquence, ce magistrat à continuer ses démarches dans ce but et même à traiter de la location, s'il le faut, de quelques portions limitrophes de la forêt domaniale de Saint-Amand, s'en rapportant à sa prudence éclairée pour l'économie des finances départementales.

FOIN EN BOTTES. — Sur le compte qui lui est rendu d'un vœu du conseil d'arrondissement de Valenciennes tendant à ce que le poids du foin en bottes, livré au commerce, soit uniformément fixé, le Conseil estime que pour ne pas apporter de perturbation dans le commerce des fourrages, et attendu la diversité des usages suivis dans les différents arrondissements, il est à propos de s'en tenir aux usages locaux, en exigeant, toutefois, que pour le foin et autres fourrages comme pour tous autres objets de consommation, les quantités signalées dans les transactions soient énoncées en unités dérivant du système métrique.

FOIRES ET MARCHÉS. — Avis favorable à la demande de la commune d'Annœullin pour l'établissement d'un marché destiné à la vente des fruits, légumes, commestibles, etc., qui se tiendrait le mardi de chaque semaine ; mais attendu que la ville de Carvin a un marché qui se tient le mardi, invitation à M. le Préfet de s'entendre avec l'administration municipale d'Annœullin pour changer le jour

de son marché, de manière à ne pas nuire aux communes environnantes. — Avis favorable sur la demande de la commune de Raismes pour l'établissement d'un marché le jeudi de chaque semaine; de la commune de Maretz tendant à obtenir un marché le vendredi de chaque semaine; de la commune d'Anor, pour l'addition de deux foires annuelles aux deux foires établies par décret du 24 mars 1819;

· FONDS COMMUN. — Observations sur la situation financière du département et espoir que M. le Ministre de l'intérieur, prenant cette situation en considération, allouera au départemeet, dès 1862, la part entière à laquelle il a le droit de prétendre dans le fonds commun.

GENDARMERIE. — Règlement à la somme de 39,105 fr. pour 1861, de la dépense des loyers des casernes qui n'appartiennent pas au département, des frais d'illumination des casernes et de remplacement de drapeaux et des indemnités de literies aux gendarmes extraits de la ligne. — Prière à M. le Préfet de faire de nouvelles études sur la question des logements des officiers dans les casernes, dans les localités où la mesure n'a pu encore être appliquée, en se basant pour la composition des logements, sur les prescriptions du réglement du 11 mai 1856 sur la gendarmerie.

IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES. -- En exécution de la loi du 11 juin 1859, les impositions extraordinaires dont la désignation suit, seront comprises dans les rôles généraux des contributions directes de 1861 : 1° un centime pour les travaux des chemins vicinaux, 2° trois centimes pour les travaux des routes départementales

INDUSTRIE HOUILLÈRE. — Projet d'une proposition ayant pour objet de prier le Gouvernement de multiplier les concessions houillères.

INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE. — Le Conseil général appuie le vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Valenciennes, pour que les fers introduits en franchise le soient réellement dans les établissements importateurs, ou que la franchise soit supprimée et remplacée par une prime à l'exportation.

INDUSTRIE SUCRIÈRE. — Vœu pour que les sucres raffinés soient assimilés aux sucres coloniaux et étrangers et obtiennent, à la sortie de France, la restitution proportionnelle des droits qu'ils ont acquittés comme sucres bruts.

INSTRUCTION PRIMAIRE. — Après la lecture d'un rapport de son 3e bureau sur les progrès, la situation et les besoins de ce service, le Conseil prie M. le Préfet de solliciter de M. le Ministre de l'Instruction publique l'adjonction d'une demi-bourse aux quatre bourses payées par l'État dans l'école normale de Douai; — Adopte la pro-

position de M. le Préfet d'augmenter les traitements des instituteurs, en le réglant comme suit : 238 à 600 fr. ; 200 à 800 fr. ; 100 à 1000 fr. ; 50 à 1200 fr. et 25 au-dessus de 1200 fr. : total 613 instituteurs au traitement total de 54,166 fr. — Règle le budget de l'instruction primaire pour 1861, savoir : dépenses ordinaires 117,912 fr. ; dépenses extraordinaires 94,034 fr. ; ensemble 211,946 fr. ; Vote, pour pourvoir à ces dépenses, les deux centimes additionnels au principal des quatre contributions directes autorisés par la loi ; — Décide que la somme de 4,000 fr. à allouer aux communes pour les aider à construire des maisons d'école pourra, dans des circonstances exceptionnelles, s'élever à 5,000 fr. dont moitié à la charge du département et l'autre moitié à celle de l'Etat.

Jury. — Le Conseil arrête la liste des personnes parmi lesquelles seront choisis les membres des jurys en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Livrets agricoles. Le Conseil général appuie de nouveau le vœu émis par le Conseil d'arrondissement d'Avesnes pour que les ouvriers employés à l'agriculture, soient soumis à l'obligation du livret, bien que ce vœu n'ait pas encore été accueilli par les ministres compétents, malgré les motifs qui ont été suffisamment développés dans les sessions précédentes.

Monument a Bouvines. — Adoption du projet présenté pour le monument à ériger en commémoration de la bataille de 1214, et prière à M. le Préfet, de vouloir bien continuer les démarches pour obtenir le subside réclamé de M. le Ministre d'Etat.

Monument a Tourcoing. — Acte est donné à M. le Préfet de son rapport faisant connaître qu'un décret de 27 novembre 1859 a approuvé l'érection à Tourcoing d'un monument commémoratif de la bataille de 1794, et que le plan de la construction est à l'étude.

Navigation intérieure. — Vœux. — Le Conseil appréciant l'importance des mesures récemment prises par le gourvernement en faveur de la navigation fluviale et la satisfaction qu'elles ont donnée à ses vœux antérieurs, dépose aux pieds du trône l'expression de sa profonde reconnaissance. Il émet ensuite les vœux suivants :

1.° Que l'exécution des divers travaux réclamés par les besoins locaux soient activés ; 2.° qu'en particulier, il soit apporté le plus promptement possible, un remède à la situation déplorable de la navigation sur la Scarpe inférieure, en concertant avec le gouvernement belge les mesures nécessaires pour y établir une navigation continue, au moyen de la combinaison qui conciliera le mieux les intérêts de la navigation et du dessèchement de la vallée ; 3° que les résultats des conférences à ouvrir entre les ingénieurs du Nord et du Pas-de-Calais, sur le projet de canalisation du Vliet, soient communiqués au Conseil général dans sa prochaine session ; 4° que

le crédit annuel affecté à l'entretien des voies navigables du Nord soit augmenté ; 5.° que l'achèvement du canal de jonction de la Deûle à l'Escaut (canal de Roubaix) ait lieu aux frais de l'Etat, dans les conditions les plus favorables aux localités à desservir ; 6.° que le service du halage soit l'objet d'adjudications avec une réglementation sévère et uniforme ; 7.° que le gouvernement continue à apporter au réseau des voies navigables, toutes les améliorations dont il est susceptible ; 8.° qu'il affranchisse ces voies de tout péage, en étendant en leur faveur le principe de gratuité de parcours, appliqué aux routes.—Réserve de l'avenir en ce qui concerne le prolongement demandé du canal de Seclin.

ORPHELINAT COLONISATEUR DE L'ALGÉRIE. — Témoignage d'intérêt en faveur du projet conçu par M. Charles Raymond, de fonder en Algérie et en France, deux vastes orphelinats pour les enfants abandonnés.

PALAIS DE JUSTICE DE CAMBRAI. Le Conseil adopte la proposition de M. le Préfet, de traiter avec la ville de Cambrai, pour la location au prix annuel de 8,000 fr. des locaux de l'Hôtel-de-Ville, qui resteraient affectés au service des tribunaux et seraient convenablement appropriés à cette destination, ce magistrat restant, d'ailleurs, chargé d'agir au mieux des intérêts du département.

PALAIS DE JUSTICE DE DUNKERQUE. — Acte est donné à M. le Préfet d'un rapport duquel il résulte que, conformément au vœu émis par le Conseil général, en 1859, une loi du 30 avril 1860, a autorisé l'affectation aux travaux du Palais-de-Justice de Dunkerque, d'une somme de 19,179 fr. 16 c. restée libre sur des impositions extraordinaires perçues en vertu des lois antérieures. Le conseil approuve le règlement partiel proposé par M. le Préfet, des dépenses supplémentaires évaluées à 68,558 fr. 56 c., nécessaires pour la construction de cet édifice ; alloue, pour pourvoir à ces dépenses, diverses ressources montant ensemble à 26,904 fr. 45 c., et vote pour complément, une imposition extraordinaire de 46 / 100 de centime au principal des quatre contributions directes de 1862, devant produire une somme de 41,654 fr 11 c.

PHARMACIES. (*Inspection*). — Le décret du 23 mars 1859 a changé le mode de l'inspection des pharmacies et des magasins d'épiceries, confiée aujourd'hui, à trois membres du Conseil de salubrité de chaque arrondissement désignés par le Préfet. L'inspection de 1859 a été accomplie d'une manière satisfaisante, et a prévenu ou fait réprimer de nombreuses sophistications. En présence d'un accroissement marqué dans les recettes, et en raison surtout de l'importance de la nouvelle organisation, un crédit de 12,000 fr est porté, pour ce service, au budget de 1861.

PLANTATIONS. — Sur le compte qui lui est rendu d'un vœu du

Conseil d'arrondissement de Douai, tendant à ce que les agents forestiers soient exclusivement chargés de l'exécution et de l'entretien de toutes les plantations appartenant à l'État, au département et même sur les terrains militaires, le Conseil général pense que la question mérite d'être étudiée, qu'il est désirable qu'elle le soit par son auteur dans l'intervalle des sessions, et, en attendant, passe à l'ordre du jour.

Ports maritimes. — Après la lecture d'un rapport très-développé sur la situation et les besoins des ports du département, le Conseil général émet le vœu que les sommes qui restent libres sur le crédit de 8,000,000, alloué en principe par la loi du 16 juillet 1845, pour l'établissement du bassin à flot du port de Dunkerque, soient employées, dès cette année, à l'achat ou à la location d'une drague à vapeur puissante, destinée à l'enlèvement des bancs de sable qui existent à l'entrée du port, entre les musoirs des jetées ; — Donne son assentiment au projet de construction du nouveau bassin à flot et d'achèvement des quais du bassin du commerce, et demande que l'instruction de l'affaire soit poursuivie rapidement, de manière à ce que tous les Conseils qui doivent encore donner leur avis soient appelés à délibérer dans le plus bref délai possible, pour que le décret qui doit intervenir puisse être rendu avant la fin de l'année; — Demande que M. le Ministre de la Guerre veuille bien donner son adhésion au déplacement des fortifications nécessité par les travaux, et permette d'entreprendre la nouvelle écluse qui est en dehors des fortifications principales actuelles ; — Appelle l'attention de M. le Ministre des Travaux publics sur l'insuffisance des fonds d'entretien et de grosses réparations ; — Demande, pour l'entretien ordinaire des deux ports de Dunkerque et de Gravelines, 100,000 fr. ou 95,000 fr. au moins, et l'allocation pour grosses réparations de 50 à 60,000 francs qui seront à peine suffisants pour remettre les ouvrages des ports dans nn bon état d'entretien ; — Demande que les projets du port de Gravelines, qui ne sont pas encore approuvés, soient l'objet d'une enquête et, ultérieurement, d'un décret qui en ordonnerait l'exécution sur les fonds de la 2e section du budget du ministère des Travaux publics.

Postes. — Acte est donné à M. le Préfet de son rapport sur le service des postes. — Vœu pour la création d'un bureau de distribution à Maroilles. — Remerciements à l'avance à M. le Préfet des démarches qu'il compte faire pour obtenir l'établissement de boîtes aux lettres dans toutes les stations de chemins de fer.

Préfecture. — *Mobilier*. — Le Conseil considérant que le mobilier de la Préfecture doit être digne de l'importance du département, vote la réforme d'une portion du mobilier de l'hôtel, d'une valeur d'inventaire de 15,509 fr.; ordonne qu'une somme de 3,000 fr., prix présumé de la vente de cette partie de mobilier, sera por-

tée en recette aux produits éventuels du budget de 1861 ; autorise M. le Préfet à faire acquisition de meubles nouveaux jusqu'à concurrence d'une dépense de 14,284 francs, en remplacement des meubles réformés ; et vote pour couvrir cette dépense un premier crédit de 7,284 fr. dont le complément sera porté au budget de 1862.— Donne acte à M. le Préfet de la communication du décret du 14 décembre 1859 qui fixe la valeur d'inventaire du mobilier de l'hôtel à 107,000 fr.; vote le crédit ordinaire de 3,850 fr. pour l'entretien du mobilier en 1861. — *Bâtiments.* — Vote également un crédit de 8,300 fr. pour travaux de grosses réparations aux bâtiments et notamment pour la peinture des façades qui sera faite au silicate de potasse, sur 912 mètres carrés seulement, et à l'huile sur le surplus.

Prisons. — Acte est donné à M. le Préfet de ses communications sur le résultat favorable des mesures pour l'établissement, dans la maison centrale de Loos, d'un quartier destiné aux condamnés à plus de deux mois d'emprisonnement. — Adoption en principe du système proposé pour l'appropriation de la maison d'arrêt de Cambrai ; — Ajournement au sujet de la prison de Valenciennes jusqu'à ce qu'un plan et un devis, dressé d'après la réduction opérée dans la population, indiquent d'une manière précise les besoins réels du service et les sacrifices indispensables pour y satisfaire.

Race chevaline. — Après l'audition d'un rapport sur la question de l'amélioration de la race chevaline, le Conseil demande que M. le Préfet soit invité à disposer des fonds devenus libres en faveur de l'acquisition d'étalons nouveaux ; — Emet de nouveau le vœu que des dispositions soient prises pour la suppression du service des étalons rouleurs ; — Renouvelle le vœu de la translation du haras de Braine à Lille ; — Demande que l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 17 janvier 1854, relatif à la période d'exercice des étalons, soit modifié, et que cette période soit prolongée tant que les étalons seront encore jugés bons à la reproduction ; que, dans ce cas, il soit accordé aux détenteurs une pension annuelle dont le minimum sera de 200 fr.; — Alloue le crédit proposé par M. le Préfet pour l'amélioration de la race chevaline ; — Ajoute ensuite à ce crédit une somme disponible de 4,634 fr. 70 c. sur les ressources des deux premières sections du budget, et qui sera affectée à l'achat d'étalons départementaux.

Refuge du Bon-Pasteur. — Le Conseil appréciant tout le bien que procure cette maison pour la moralisation des malheureuses femmes qui lui sont confiées, regrette que le nombre de bourses soit aussi restreint, vu les demandes d'admission, et vote l'allocation d'un crédit de 5,700 fr pour l'entretien de 38 bourses, ce qui permettra à la maison de satisfaire à quelques-unes des nombreuses demandes.

Registres de l'état-civil. — Acte à M. le Préfet de sa communication concernant la situation de l'affaire relative au remplacement des registres de l'état-civil détruits dans l'incendie du Palais-de-Justice, à Lille, en 1846.

Routes départementales. — Autorisation de substituer un pont en tôle sur la Sambre à l'arche en maçonnerie, prévue dans le projet de construction de la route départementale N° 25, formant ceinture autour de Maubeuge. — Pour assurer l'entretien et les réparations urgentes des routes en 1861, vote d'un centime additionnel aux quatre contributions directes pendant une année pour le produit de ce centime être réalisé par voie d'emprunt, si la loi d'autorisation ne pouvait être rendue en temps utile pour en opérer le recouvrement dans le courant de cette année. — Prière à M. le Préfet de créer des syndicats et de leur confier des attributions qui permettent aux syndics d'exercer un contrôle sûr et de prêter un concours utile ; — Prière au même magistrat de faire étudier, pour la prochaine session, la situation modifiée par les circonstances nouvelles des routes départementales, et d'en signaler sans réticence les besoins dans toute leur étendue ; — Le Conseil exprime le désir que, dans les syndicats qui seront organisés, chacun de MM. les membres du Conseil général se rende personnellement un compte exact des besoins de chaque route située dans son arrondissement, de manière à ce que, dans la prochaine session, la question puisse être examinée et résolue en pleine connaissance de cause ; — Persiste à recommander la généralisation des trottoirs le long des routes ; — Signale à M. le Préfet la convenance d'une fusion des dépenses de grosses réparations avec les dépenses d'entretien, les secondes n'étant qu'un surcroît des premières, et prie ce magistrat, s'il trouve justes les observations faites à cet égard, d'y faire droit dans les projets de budget des exercices suivants ; — Recommande de poursuivre activement les travaux de la route N° 25 formant ceinture autour de Maubeuge ; — Exprime le désir que M. l'Ingénieur en chef explique quels sont les services divers des agents attachés au service des routes, et indique la proportion dans laquelle les traitements de ces agents sont afférents à chacun desdits services ; — Demande que les rapports des Ingénieurs distinguent les contraventions en matière de grande voirie d'avec celles relatives à la police du roulage ; — S'associe au vœu du conseil d'arrondissement de Lille sur l'urgence des travaux du pavage à niveau du chemin de fer sur la route de Roubaix à Tourcoing ; — S'associe également au vœu du Conseil de Douai pour l'établissement d'une route de ceinture autour de cette ville, entre les routes impériales Nos 17 et 43, avec pont sur la Haute-Deûle à Dorignies. et prie M. le Préfet, quand l'affaire sera instruite, de réclamer instamment le concours de l'Etat ; — Vote les crédits pour l'entre-

tien, les grosses réparations et les dépenses extraordinaires des routes départementales en 1861.

ROUTES IMPÉRIALES. — Rapport sur le service des routes impériales du département. Après avoir entendu la lecture de ce rapport, le Conseil remercie M. le Préfet de ses diverses communications relatives à l'état de viabilité des routes impériales dans le département du Nord et aux mesures qui ont été prises pour leur amélioration ; — Exprime le vœu que les crédits pour travaux neufs, grosses réparations et entretien des routes impériales, soient portés à un chiffre plus élevé qu'en 1860, en raison de la situation exceptionnelle de ces voies publiques ; — Se prononce pour le maintien des chaussées pavées dans le département et exprime le vœu que, sauf les exceptions indiquées par l'expérience, les constructions neuves ou les reconstructions soient établies dans ce système; — Appuie avec une nouvelle instance le vœu souvent émis de l'amélioration et de l'élargissement des chaussées dans les travaux de fortifications des places de guerre et spécialement de celles de Maubeuge, Douai et Bergues ; — Demande que l'allocation d'un crédit spécial permette de commencer les travaux sous un bref délai ; — Emet le vœu qu'un crédit soit alloué pour l'amélioration des rampes de Saint-Waast, sur la route impériale N° 49 ; — Invite M. le Préfet à soumettre à une nouvelle étude les questions graves que soulève son arrêté du 15 septembre 1858 sur les conditions du roulage en temps de dégel, en recommandant d'adopter les mesures nécessaires pour garantir les intérêts de la viabilité tout en ménageant ceux des communes et de l'industrie; — Signale à l'attention de M. l'Ingénieur en chef la question de savoir si, comme le prétend le Conseil d'arrondissement d'Avesnes, MM. les Ingénieurs ne consacreraient pas une trop grande partie des crédits alloués à la main-d'œuvre sur les routes impériales au préjudice de l'entretien et des rechargements.

SAISIES-ARRÊTS SUR LES SALAIRES DES OUVRIERS. — Sur le compte qui lui est rendu d'une proposition émanant de M. Desprès, juge de paix à Douai, et tendant à provoquer une loi qui introduirait des formes nouvelles dans la saisie du travail des ouvriers, le Conseil, sans se prononcer sur le mérite des dispositions proposées, se borne à constater que l'innovation conçue par M. Desprès, considérée dans son ensemble, répond à un besoin généralement senti dans les centres industriels, et la recommande, à ce titre, à l'attention de S. Exc. M. le Garde-des-sceaux.

SALUBRITÉ PUBLIQUE. — Après la lecture d'un rapport sur les travaux des conseils d'hygiène et de salubrité, et sur les résultats des mesures adoptées par l'administration pour obvier aux inconvenients qui résultent de l'écoulement des résidus industriels dans les

cours d'eau, le Conseil général remercie M. le Préfet des soins donnés par lui à la solution des graves questions qui s'étaient élevées à ce sujet, et prie ce magistrat de vouloir bien, tout en agissant par voie de conseil et de persuasion, et, s'il le faut, par voie de répression, veiller à l'exécution rigoureuse des mesures qu'il a prescrites dans l'intérêt public; — Appelle l'attention de M. le Préfet sur l'utilité qu'il y aurait à changer l'époque des chômages de la navigation, qui se font à l'époque où les chaleurs sont ordinairement les plus fortes et déterminent dans la vase humide des fermentations accompagnées d'émanations de miasmes délétères qui exercent sur la santé publique une influence funeste.

Secours pour reconstruction d'églises. — Allocation d'une subvention de 3,000 fr. à chacune des communes de Mazinghien, de Wervicq-Sud, d'Hornaing, Neuville-en-Ferrain et Loos.

Service hydraulique. — Rapport du 5e bureau sur ce service. Il a pris en peu de temps un développement tel que ses résultats ont apporté un notable accroissement dans les richesses agricoles du département, grâce à la bienveillante activité de M. le Préfet, au zèle et aux efforts de MM. les Ingénieurs. — Le Conseil appelle l'attention de M. le Préfet sur ce fait que la vanne de prise d'eau dans l'Escaut, établie par le syndicat des prairies de Château-l'Abbaye et de Mortagne, rejette les eaux non dans le contrefossé de l'Escaut. mais dans la Traitoire, et charge ainsi la vallée de la Scarpe dans sa partie la plus basse; — Appelle également l'attentiou de ce magistrat sur la lacune qui existe dans l'organisation des syndicats de la vallée de la Sambre, dont deux ne sont pas constitués, ce qui laisse en souffrance de nombreux intérêts; — Estime qu'il est urgent de hâter l'exécution des projets de nouveaux débouchés à la mer par les eaux des Waeteringues, et de provoquer la réalisation de ceux qui doivent compléter ces voies d'écoulement; — Prie M. le Préfet d'employer toute sa sollicitude à hâter l'exécution de l'important projet préparé par la 1re section des Waeteringues pour le desséchement des terres basses de son territoire au moyen de la canalisation d'une des grandes artères qui traversent la section; — Recommande à l'attention de l'administration le projet de dévasement de la vieille Colme et de son rattachement par un syphon au canal d'écoulement projeté par la 1re section; — Prie M. l'Ingénieur en chef d'examiner si la résistance de la 2e section à appliquer la vapeur au desséchement des terres basses de cette partie des Waeteringues ne proviendrait pas de ce que les propriétaires croient qu'on atteindrait le but par l'approfondissement du Watergand qui longe la route de Bergues à Dunkerque; — Prie M. le Préfet de tenir la main à ce que la 3e section exécute les travaux nécessaires pour séparer ses eaux de celles des canaux intérieurs de Bergues; — Invoque l'intervention de ce magistrat

pour qu'il soit procédé à l'élargissement du pont de la Boucaulde, dans la vallée de la Vergne ; — Emet le vœu qu'une subvention correspondante au surcroît de dépense qui résulte de l'agrandissement de la ville de Lille soit accordée par le Gouvernement à l'association du desséchement des marais de la Haute-Deûle; — Prie M. le Préfet de faire tous ses efforts pour l'organisation d'une commission syndicale dans la vallée de la Marque, le curage de cette rivière n'ayant pas suffi pour prévenir les inondations; — Remercie MM. les Ingénieurs et agents voyers pour le zèle qu'ils apportent au curage des cours d'eau. — Prie M. le Préfet d'insister auprès des communes riveraines de la Selle pour faire cesser leur refus à l'exécution du curage de cette rivière. — Maintient la résolution qu'il a prise en 1859 de ne pas appuyer le vœu du Conseil d'arrondissement d'Avesnes pour qu'un conducteur spécial soit attaché au service hydraulique de cet arrondissement; — Déclare de nouveau qu'il n'y a pas lieu d'appuyer la demande du Conseil d'arrondissement de Douai, tendant à ce que tous les cours d'eau de la vallée de la Scarpe soient entretenus aux frais de l'association syndicale; — Reconnaît qu'il n'y a pas lieu de donner suite au vœu de ce Conseil pour la révision de la loi du 16 septembre 1801 sur les desséchements, en ce sens que l'avis de la majorité l'emporte, et pour la modification de la loi sur le curage des cours d'eau en ce qui touche la procédure relative aux expropriations, attendu que des dispositions conformes seront probablement insérées dans le nouveau Code rural; — Renvoie à M. le Préfet et à M l'Ingénieur en chef le vœu du Conseil de Douai tendant à ce qu'un crédit soit porté au budget départemental pour le paiement, à titre d'avance, des frais de curage d'office des cours d'eau ; — Renvoie également à M. le Préfet la délibération du même Conseil qui réclame le curage d'office des petits cours d'eau; — Appelle l'attention de ce magistrat sur l'état fâcheux d'un terrain situé entre la Sensée et la Petite-Sensée, et pense qu'en attendant des améliorations plus importantes, on pourrait couper plus fréquemment les herbes et creuser à l'entrée des marais de Wavrechain, sur une longueur d'environ 20 mètres, cette même petite rivière; — S'associe aux vœux présentés par le comice agricole de Condé, ainsi formulés : 1° que le service des irrigations soit rattaché aux attributions des ingénieurs des ponts-et-chaussées au même titre que le service du drainage, de sorte que les études, projets et devis soient faits par les ingénieurs et leurs agents; 2° qu'il soit, s'il y a lieu, institué des syndicats ou des commissions d'irrigation comme il y a des commissions de desséchement; 3° que la connaissance des contestations auxquelles peut donner lieu l'application des lois des 1er mai 1845 et 15 juillet 1847 sur les irrigations soit, comme pour l'application de la loi du 10 juin 1854 sur le drainage, attribuée aux juges-de-paix; — S'associe également au vœu du Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck pour la cons-

truction, aux frais du département, d'un canal de communication avec la Lys des aqueducs établis sur la route départementale N° 9, en face de la ville d'Estaires.

SOCIÉTÉ CENTRALE DE MÉDECINE. — Le Conseil général, considérant que les membres de cette association s'imposent des cotisations et donnent des consultations gratuites en faveur des indigents, est d'avis qu'il y a lieu d'accueillir la demande de subside formée par le président de la société, et vote à cet effet un crédit de 800 fr. au budget de 1861.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS. — Le Conseil général donne l'adhésion la plus entière aux efforts de M. le Préfet pour propager de plus en plus les sociétés de secours mutuels, et vote, en conséquence, le crédit de 1,500 fr. affecté chaque année à ces sociétés.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — Le Conseil général alloue encore, pour 1861, à la société des sciences et des arts de Lille, le subside entier de 1,500 fr., comme il l'a fait en 1859, à charge d'employer 1,000 fr. en récompenses et encouragements dans les concours, et 500 francs pour ajouter au musée industriel les objets qu'il réclame.

SOCIÉTÉS SCIENTIFIQUES. — Le Conseil, tout en reconnaissant les services rendus à la science par la société d'Emulation de Cambrai et la société Dunkerquoise, s'est reporté aux avis émis par lui dans les sessions précédentes. et n'ayant trouvé, d'ailleurs, dans les demandes renouvelées cette année aucune raison de nature à modifier son opinion, regrette de ne pouvoir s'associer au désir de M. le Préfet de venir en aide à ces sociétés, en inscrivant une subvention de 500 fr. pour chacune d'elles au budget de 1861.

SOURDS-MUETS ET JEUNES AVEUGLES. — Le Conseil vote le crédit ordinaire de 28,200 fr. affectés à l'entretien de bourses dans les institutions de Fives et de Lille, qui ne cessent de mériter toute sa bienveillance par le zèle et l'aptitude de ceux qui les dirigent. — Partage les regrets qu'éprouve M. le Préfet de ne pouvoir répondre au vœu du conseil d'arrondissement de Cambrai en faveur des nombreux sourds et aveugles de cet arrondissement.

SOUSCRIPTIONS.— Regrets de ce que l'état de son budget ne permette pas au département de souscrire à l'Annuaire encyclopédique, ni à une gravure représentant la famille impériale dont le Conseil est heureux de reconnaître l'excellent esprit et l'habileté d'exécution.

SOUS-PRÉFECTURES. — Renouvellement du vœu, plusieurs fois émis, pour que la Sous-Préfecture d'Hazebrouck soit élevée à la seconde classe. — (Secrétaires des sous-préfectures, *voir* Caisse des retraites). — Allocation de divers crédits pour grosses réparations aux bâtiments des sous-préfectures d'Avesnes, Cambrai et Douai.

TABACS. — Désignation de MM. Desrousseaux et Cleenewerck, membres du Conseil général, pour, aux termes de la loi du 1er février 1835, faire partie des commissions chargées de la délivrance des permissions de culture du tabac en 1861. — Acte à M. le Préfet de sa communication portant que M. le Directeur des douanes et des contributions indirectes, conformément à la délibération du Conseil général, n'a pas admis la demande des cultivateurs de Condé tendant à être autorisés à planter du tabac.

TAXE MUNICIPALE SUR LES CHIENS. — M. le Ministre de l'Intérieur ayant demandé l'avis du Conseil général sur les modifications à apporter au décret réglementaire du 4 août 1855 concernant la perception de cette taxe, l'assemblée émet un avis favorable à la proposition de M. le Ministre en ce qui concerne la modification par laquelle, au lieu de faire chaque année une déclaration à la mairie, il serait établi qu'une première déclaration subsisterait jusqu'à déclaration contraire, et demande qu'une mesure soit prise pour empêcher d'éluder la loi, comme le font certaines personnes en éloignant leurs chiens avant la fin de l'année et en ne les reprenant qu'après l'expiration du délai.

TAXE PERSONNELLE. — Maintien, pour 1861, des fixations du prix de la journée de travail servant de base à la contribution personnelle.

TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MANUFACTURES. — Après la lecture d'un rapport sur les opérations des commissions d'inspection et de l'inspecteur spécial, le Conseil vote l'inscription au sous-chapitre XX du budget de 1861, d'une somme de 5,200 fr. dont 5,000 fr. pour le traitement de l'inspecteur, et 200 fr. pour fourniture d'imprimés relatifs à l'inspection ; — exprime le vœu que le projet de loi élaboré par M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics pour organiser l'inspection du travail des enfants soit présenté dans la prochaine session législative, de manière à ce que l'application complète et légale de la loi du 22 mars 1841 soit étendue à toute la France, au moment où le nouveau traité de commerce viendra modifier ou aggraver peut-être les conditions de l'industrie ; — renouvelle ses instances pour que cette loi contienne des dispositions à l'effet : 1° d'étendre l'inspection aux petits ateliers ; 2o d'élever le minimum d'âge pour l'admission dans les ateliers ; 3° de régulariser et de rendre uniforme, dans chaque localité, l'heure d'entrée dans les fabriques, 4° de compléter les attributions des inspecteurs du travail des enfants, en les chargeant de surveiller l'exécution de la loi de 1848 sur la durée du travail dans les fabriques.

VACCINE.—Rapport sur ce service en 1859 et allocation du crédit ordinaire de 2,400 fr. pour 1861. — Prière à M. le Préfet de veiller à l'exécution rigoureuse de l'arrêté du 17 mars 1858 et recommandation aux médecins et aux pères de famille de ne pas répudier une pratique médicale qui a sauvé la vie a des millions d'enfants, une découverte qui suffirait a elle seule pour illustrer notre époque.

BUDGET DÉPARTEMENTAL.

EXERCICE 1861.

Première section. — Dépenses ordinaires.

SOUS-CHAPITRE Ier

ART. 1.	Réparations aux bâtiments de l'hôtel de la Préfecture	8,333 »
2	Archives départementales. — Grosses réparations	8,000 »
3.	Sous-Préfecture de Cambrai. — Id.	1,880 »
4.	— d'Avesnes — Id	930 »
5.	— de Douai. — Id	2,000 »
6.	Tribunal de Lille. — Travaux d'appropriation	6,095 »
7.	— de Douai. — grosses réparations	3,000 »
8	Cour d'Assises. — Calorifère, etc	2,000 »
9.	Maison d'arrêt de Lille. — Toitures, etc.	9,892 »
10.	— d'Hazebrouck. — Réparations	3,500 »
11.	— de Douai. — Réparations diverses	3,000 »
12.	Caserne de gendarmerie d'Hazebrouck. — Réparations diverses.	1,000 »
13.	— de Bailleul. — Mur mitoyen	325 »
14.	— de Cassel — Réparations diverses	1,760 »
15.	— de Douai. — Idem	3,732 »
16.	— de Bouchain. — Idem	1,120 »
17.	Dépôt de sûreté de Bailleul	150 »
18.	— de Cassel	300 »

Entretien.

19.	Hôtel et bureaux de la Préfecture	4,000 »
20.	Hôtel et bureaux des Archives	650 »
21	Sous-Préfectures de Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.	1,800 »
22	Tribunaux	2,500 »
23	Prisons	3,200 »
24	Casernes de gendarmerie	2,500 »
25.	Traitement de l'architecte du département.	5,000 »
	TOTAL du sous-chapitre Ier	76,667 »

SOUS-CHAPITRE II.

Contributions. — Néant.

SOUS-CHAPITRE III.

Loyers des hôtels de Sous-Préfecture.

ARTICLE UNIQUE. Loyers des Sous-Préfectures	4,600	»

SOUS-CHAPITRE IV.

Mobiliers des hôtels de Préfecture et de Sous-Préfecture.

ART.	1. Hôtel de la Préfecture	11,134	
	2. Hôtels des Sous-Préfectures	9,360	
	TOTAL du sous-chapitre IV	20,494	»

SOUS-CHAPITRE V.

Casernement de la gendarmerie.

ART.	1. Eclairage des casernes et remplacement de drapeaux	200	»
	2. Loyers et frais de baux des casernes	37,305	»
	4. Indemnité de literies aux gendarmes sortant de la ligne	1,600	»
	TOTAL du sous-chapitre V	39,105	»

SOUS-CHAPITRE VI.

Cour d'assises et Tribunaux.

ART.	2. Loyers de bâtiments qui n'appartiennent pas au département			8,900	»
	3. Entretien du mobilier de la Cour d'assises et des tribunaux			1,000	»
	4. Achat ou renouvellement du mobilier :				
	Douai (assises)	1,660	»	2,946	»
	Tribunal de Douai	533	»		
	— de Valenciennes	708	»		
	— d'Avesnes	45	»		
	6. Menues dépenses et frais de parquet			18,370	»
	7. Menues dépenses des justices de paix			4,980	»
	9. Dépenses des Chambres d'Agriculture			1,700	»
	TOTAL du sous-chapitre VI			37,896	»

SOUS-CHAPITRE VII.

Entretien des routes départementales.

ART.	1 Route N.° 1. De Lille à Valenciennes	2,000	»
	2. — 2. De Lille à Ypres	10,000	»
	A reporter	12,000	»

		Report.....	19,000 »
3. Route N.°	3.	De Douai à Tournai....................	7,000 »
4. —	4.	De Cambrai à Tournai....................	9,000 »
5. —	5.	D'Avesnes à Philippeville....................	11,000 »
6. —	6.	De Landrecies à Chimay....................	34,500 »
7. —	7.	De Condé à Mons....................	5,000 »
8 —	8.	De Condé à Valenciennes....................	5,000 »
9 —	9.	De Lille à Saint-Omer....................	25,400 »
10. —	10.	De Valenciennes à Bohain....................	30,400 »
11. —	11.	De Cambrai à Guise....................	9,800 »
12. —	12.	D'Avesnes au Quesnoy....................	3,075 99
14.		Traitements des conducteurs, salaires des piqueurs, etc.......	54,908 33
15.		Dépenses diverses....................	700 »
16.		Indemnités proportionnelles accordées aux ingénieurs........	2,792 »
		Total du sous-chapitre VII....	217,577 32

SOUS-CHAPITRE VIII.

Enfants trouvés, abandonnés, orphelins pauvres.

Article unique. Dépenses évaluées d'après un nombre moyen de 380 enfants :

1.° Mois de nourrice, pensions, secours, indemnités, etc....		30,900 »
2.° Traitement de l'inspecteur et frais de tournée.........		3,600 »
		34,500 »
A déduire :		
1.° Le produit présumé des amendes.........	9,500 »	14,500 »
2.° Le contingent des communes...........	5,000 »	
Reste à la charge de la 1.re section...		20,000 »

SOUS-CHAPITRE IX.

Aliénés.

Art. 1. Dépenses évaluées d'après un nombre moyen de 600 aliénés...		218,125 »
Art. 2. Frais de transport et de nourriture en route................		7,000 »
A déduire :		
Ce que les aliénés ou leurs familles peuvent fournir.	10,125 »	60,125 »
Concours des communes....................	49,500 »	
Reste à la charge de la 1.re section....		175,000 »

SOUS-CHAPITRE X.

Impressions.

Art. 1. Frais d'impression de budget, comptes, etc..............	900 »
3. Frais d'impression des cadres pour la formation des listes électorales et du jury, etc....................	2,000 »
Total du sous-chapitre X	2,900 »

SOUS-CHAPITRE XI

Archives du département.

Art. 1.	Appointements du conservateur, etc.	9,600 »
2.	Dépouillement extraordinaire des archives	2,200 »
	Total du sous-chapitre XI...	11,800 »

SOUS-CHAPITRE XII.

Dépenses diverses ordinaires.

Art. 1.	Corps-de-garde de la préfecture. — Chauffage et éclairage	500 »
2.	Secours de route et frais de transport aux voyageurs indigents	635 95
4.	Mesures contre les épidémies	600 »
5.	— contre les épizooties	1,000 »
6.	Primes pour la destruction des animaux nuisibles	100 »
9.	Frais de bureau de l'inspecteur d'académie	1,200 »
10.	Redevance à la ville pour une prise d'eau	2 »
	Total du sous-chapitre XII...	4,037 95

SOUS-CHAPITRE XIII.

Dettes départementales ordinaires; complément des dépenses ordinaires des exercices 1859 et antérieurs.

§ Ier. — 1858.

Art. 1.	Solde des dépenses d'entretien en 1859 aux routes départementales, nos 5, 6, 9, 10 et 11	3,241 66
3.	Dépenses des enfants assistés	262 97
4.	— des aliénés indigents	16,636 41
5.	Frais de vente du mobilier départemental	2 »

§ II. — 1858 *et années antérieures.*

Art. 1.	Dépenses arriérées des enfants assistés	759 67
2.	Dépenses des aliénés indigents	1,153 84
	Total du sous-chapitre XIII......	22,056 55

Deuxième Section. — Dépenses facultatives.

SOUS-CHAPITRE XIV.

Travaux neufs des bâtiments départementaux.

Art. 1.	Travaux de réparation et d'appropriation du Tribunal de Commerce de Valenciennes	10,600 »
2.	Assurance des bâtiments départementaux	754 52
3.	Traitement du concierge de la Préfecture	1,000 »
	Total du sous-chapitre XIV....	12,354 52

SOUS-CHAPITRE XV.

Travaux des routes départementales.

§ 1er — Supplément aux fonds d'entretien.

Art. 1.	Route No 12. d'Avesnes au Quesnoy (Complément de 17,700)	14,624 01
2.	— 13. De Maubeuge à Maroilles	10,600 »
3.	— 14. De Lille à Courtrai	16,000 »
	A reporter ...	41,224 01

			Francs	c.
		Report	41224	01
Art. 4.	—	15. De Dunkerque à Furnes.	8,000	»
5.	—	16. De La Bassée à Estaires.	4,500	»
6.	—	17. D'Hazebrouck à Aire.	6,500	»
7.	—	18. De Cassel à la frontière..	4,500	»
8.	—	19. De Roubaix à Saint-Amand.	19,000	»
9.	—	20. De Cassel à la frontière.	6,300	»
10.	—	21. De Bergues à St.-Momelin	14,300	»
11.	—	22. De Lille à Tourcoing	6,500	»
12.	—	23. De Cambrai à la frontière	33,600	»
13.	—	24. D'Hélesmes à Denain.	4,400	»
14.	—	25 Ceinture de Maubeuge...	500	»

§ II. — Travaux de grosses réparations.

Art. 1	Route N°	1. Amélioration d'écoulements d'eau	4,500	»
2.	—	2. Remplacement de pavés	17,000	»
3.	—	3. Rechargement.	4,000	»
4.	—	6. Idem.	18,955	33
5.	—	7. Restauration de la chaussée	4,000	»
6.	—	8. Idem.	3,278	67
18.	—	4. Réparation de la chaussée	15,000	»
18bis	Indemnités proportionnelles aux ingénieurs		2,160	58
19.	Indemnités extraordinaires pour les ingénieurs et conducteurs .		1,800	»
		Total du sous chapitre XV	220,018	59

SOUS-CHAPITRE XVI.

Subventions aux communes.

Art 1.	Primes pour l'établissement de pompes à incendie.	4,000	»
2.	Subvention pour entretien des malades dans les hospices . . .	3,000	»
3.	Subvention à l'école secondaire de Médecine et de Pharmacie..	4,000	»
4.	Subvention aux communes pour travaux et réparations d'églises et autres édifices.	14,000	»
5.	Subvention pour renouvellement des opérations cadastrales . . .	20,000	»
	Total du sous-chapitre XVI	45,000	»

SOUS-CHAPITRE XVII.

Encouragements et secours.

Art 1.	Secours à d'anciens employés de la Préfecture	1,250	»
2.	Indemnité aux employés de la Préfecture pour travaux extraordinaires pendant la session du Conseil général.	2,200	»
3.	Gratification pour belles actions.	1,400	»
4.	Sociétés d'agriculture . . . . Encouragement à l'agriculture, concours de reproducteurs..	21,200	»
	A reporter	26,050	

		Report	26,050	»
Art.	5.	Entretien d'élèves aux écoles vétérinaires	1,400	»
	6.	Encouragement pour les courses de chevaux. . . . . Idem pour l'élève des chevaux.	18,634	70
	7.	Bourses à l'école de la maternité de Paris	1,405	30
	8.	Traitement du professeur du cours d'accouchement.	1,300	»
	9.	Secours pour les dépenses du Conseil de salubrité, traitement, etc., de l'inspecteur.	8,520	»
	10.	Entretien d'élèves à l'école d'arts et métiers et à l'école professionnelle.	1,500	»
	11.	Achat de la Carte géologique	600	»
	12.	Conservation des monuments historiques	500	»
	13.	Subvention à la Société des sciences de Lille . . . 1,500 » — à l'école professionnelle . . . . . . 600 » — à la Société centrale de médecine. . . 500 » Encouragement aux sieurs Delettré, sculpteur . 1,000 » — Millot, architecte. . 1,000 » — Magnien, musicien 800 » — Durand, peintre. . . 800 » — Arnold, architecte . . 800 »	7,000	»
	14.	Secours exceptionnel au jeune Lespillez	400	»
	15.	Souscriptions en faveur des Colonies de Mettray et de Saint-Firmin.	750	»
	16.	Subvention à la Société humaine de Dunkerque	500	»
		Total du sous-chapitre XVII	68,760	»

SOUS-CHAPITRE XVIII.

Culte catholique.

Art.	1.	Indemnités : à Mgr. l'archevêque, 5,000 fr.; aux trois vicaires-généraux, 3,600 fr.; aux dix chanoines, 10,000 fr. . . .	18,600	»
		Cultes non catholiques		
	2.	Secours pour concourir au Culte protestant ou réformé. . . .	1,200	»
	3.	Secours pour le culte israélite	500	»
		Total du sous-chapitre XVIII	20,300	»

SOUS-CHAPITRE XIX.

Assistance publique.

Art.	1.	Indemnité pour la propagation de la vaccine.	2,400	»
	2.	Subvention aux sociétés de secours mutuels.	1,500	»
	3.	Entretien des sourds-muets dans les institutions spéciales. . .	28,200	»
	4.	Maison de refuge du Bon-Pasteur	5,700	»
	5.	Secours effectifs en aliments dans le cas d'extrême misère. . .	1,000	»
	6.	Subvention à l'orphelinat de Prémontré.	500	»
		Total du sous-chapitre XIX	39,300	»

SOUS-CHAPITRE XX.

Dépenses diverses.

Art.	1.	Subvention pour le curage de la Basse Colme	3,000	»
	2.	Frais de publication des délibérations du Conseil général . .	4,000	»
	3.	Achat d'ouvrages administratifs.	300	»
		A reporter	7,300	»

		Montant
	Report	7,300 »
Art. 4.	Frais d'inspection des pharmacies, etc.	12,000 »
5.	Frais d'illumination des édifices départementaux	200 »
6.	Avances pour travaux d'intérêt public.	20,000 »
7.	Réserve pour dépenses diverses ou imprévues.	1,000 »
8.	Frais d'inspection du travail des enfants.	5,200 »
9.	Traitement des gardiens des pyramides de Denain et de Cysoing	250 »
10.	Frais de division des cotes de contributions	6,400 »
11.	Indemnité de logement aux aumôniers des prisons de Lille et de Douai	800 »
12.	Salaires des concierges au Palais-de-Justice de Lille et de Valenciennes	1,050 »
	Total du sous-chapitre XX	54,200 »

SOUS-CHAPITRE XXI.

Dettes départementales autres que celles ordinaires.

		Montant
Art. 1.	Solde des travaux de la caserne de gendarmerie de Cambrai. .	504 24
2.	Route départementale n.° 12. — Indemnité de terrain. . . .	1,800 »
3.	Acquisition de terrain en 1843, sur la même route	3,520 63
	Total du sous-chapitre XXI	5,834 87

Troisième Section. — Dépenses extraordinaires.

SOUS-CHAPITRE XXII.

§ 1er — *Edifices.*

		Montant
Art. 1.	Construction du palais-de-justice de Dunkerque.	9,365 18 16,351 96 1,187 31
	Total du § 1er.	26,904 45

§ 2. *Routes Départementales.*

		Montant
Art. 1.	Restauration de la Route départementale N° 23.	61,647 47
2.	Construction de la route N° 25. — Ceinture de Maubeuge . .	28,000 »
3.	Indemnités proportionnelles aux Ingénieurs	896 47
	Total du § 2.	90,543 94

§3 *Achèvement des chemins vicinaux de grande communication.*

Fonds d'impositions extraordinaires

			Montant
Art. 1.	Chemin N°	39	5,967 50
2.	—	41	26,000 »
3.	—	42	10,000 »
4.	—	43	8,000 »
5.	—	45	25,000 »
6.	—	49	5,000 »
7.	—	50	15,000 »
8.	—	59	40,000 »
9.	—	61	3,200 »
10.	—	62	24,000 »
11.	—	67	8,300 »
12.	Subvention à la petite vicinalité.		80,000 »
	Total du § 3		250,467 50

SOUS-CHAPITRE XXIII.

Fonds d'emprunts.

§ 1er. Achèvement des chemins vicinaux de grande communication.

Art. 1.	Chemin No 3	10,000	»
2.	— 7	4.000	»
3.	— 8	8,000	»
4.	— 9	8,000	»
5.	— 11	8,300	»
6.	— 13	15.000	»
7.	— 16	16,000	»
8	— 17	8,500	»
9.	— 19	10,000	»
10.	— 20	25,000	»
11.	— 21	3,000	»
12.	— 22	5,000	»
13.	— 23	41,000	»
14.	— 24	9,000	»
15.	— 25	5,000	»
16.	— 27	9,000	»
17.	— 34	18,000	»
18.	— 35	5,000	»
19.	— 38	18,000	»
20.	— 39	48,500	»
21.	Subvention à la petite vicinalité	180,000	»
	Total du § 1er.	449,000	»

§ 2. — Routes départementales.

Art. 1.	Route N.o 8	2,000	»
2.	— 9	10,500	»
3.	— 10	10,700	»
4	— 14	25,212	99
5.	— 15	4,000	»
6.	— 16	7,500	»
7.	— 18	999	70
8.	— 19	7,547	52
9.	— 20	2,200	»
10.	— 21	7,966	22
11.	— 23	8,000	»
12.	— 24	8,000	»
13.	Honoraires des Ingénieurs	896	57
	Total du § 2	90,553	»

Quatrième Section. — Chemins vicinaux.

SOUS-CHAPITRE XXIV.

Dépenses imputables sur l'imposition spéciale de cinq centimes, votée par le Conseil général, en vertu de la loi du 21 mai 1836.

Art. 1.	Subvention pour travaux	386,070	17
2.	Traitement des agents-voyers	83,600	»
3.	Réserve pour frais d'impression et dépenses diverses	2,000	»
	Total du sous-chapitre XXIV	469,670	17

SOUS-CHAPITRE XXV.

Dépenses des chemins vicinaux de grande communication, imputables sur contingents communaux, souscriptions particulières, etc.

Fonds de subvention à répartir par le Préfet, par ligne vicinale . . . . 348,000 »

POPULATION,

Mouvement pendant l'année 1859.

NAISSANCES.

Les tableaux récapitulatifs des naissances ont donné les résultats suivants :

		ARRONDISSEMENTS :							TOTAL.
		Dunkerque	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai	Valenciennes.	
Enfants légitimes.	Garçons.	1866	1826	7441	3150	1964	1691	2788	20726
	Filles...	1752	1772	7272	3001	1827	1641	2728	19993
	Total.....	3618	3598	14713	6151	3791	3332	5516	40719
Enfants naturels reconnus.	Garçons.	24	18	204	149	54	56	129	634
	Filles....	16	18	242	159	63	69	122	689
Idem non reconnus.	Garçons.	65	98	656	167	152	96	151	1385
	Filles...	94	96	659	166	135	82	145	1377
Total général des enfants naturels.	Garçons.	89	116	860	316	206	152	280	2019
	Filles. ..	110	114	901	325	198	151	267	2066
	Total.....	199	230	1761	641	404	303	547	4085
Total général des naissances.	Garçons.	1955	1942	8301	3466	2170	1843	3068	22745
	Filles...	1862	1886	8173	3326	2025	1792	2995	22059
	Total......	3817	3828	16474	6792	4195	3635	6063	44804

Les naissances se divisent encore comme suit :

MOIS.	GARÇONS.	FILLES.	TOTAL.
Janvier	2140	2009	4149
Février	2040	2006	4046
Mars	2125	2063	4188
Avril	1941	1927	3868
Mai	1930	1841	3771
Juin	1763	1750	3513
Juillet	1749	1727	3476
Août	1745	1728	3473
Septembre	1751	1701	3452
Octobre	1776	1794	3570
Novembre	1817	1703	3520
Décembre	1968	1810	3778
Totaux	22745	22059	44804

En distinguant la population des villes de celles des campagnes, on arrive pour les naissances, aux résultats ci-après :

	POPULATION		Totaux.
	Urbaine.	Rurale	
Janvier	2250	1899	4149
Février	2194	1852	4046
Mars	2318	1870	4188
Avril	2130	1738	3868
Mai	2073	1698	3771
Juin	1942	1571	3513
Juillet	1924	1552	3476
Août	1916	1557	3473
Septembre	1986	1466	3452
Octobre	2002	1568	3570
Novembre	1960	1560	3520
Décembre	2143	1635	3778
Totaux	24838	19966	44804

Naissances multiples.

Le nombres des naissances doubles a été en 1859 de 569 ayant produit 1138 enfants, dont : Garçons, nés vivants, 485 ; morts-nés, 64. — Filles, nées vivantes, 523 ; mort-nées, 66. — On a constaté que 149 de ces naissances ont produit deux garçons, 187 deux filles, et 233 un garçon et une fille.

Les naissances triples ont été au nombre de 5, ayant produit 15 enfants, savoir : Garcons nés vivants, 5, mort-nés, 1. — Filles nées vivantes, 8 ; mort-nées, 1. — Ces naisssances ont produit : une, trois garçons ; deux, trois filles ; une, un garçon et deux filies, etune, une fille et deux garçons.

Les naissances de 1859 présentent sur celles de 1858, une augmentation de 961. Cette augmentation est bien inférieure, à celle des années précédentes qui avaient été en 1858, de 2304, et en 1857, de 2515, mais, telle qu'elle est, elle constate encore un progrès. L'accroissement de 961 que nous signalons équivaut à 1/44, du total des naissances de l'année 1858 et se divise ainsi entre les sexes : garçons, 277 ; filles, 684. C'est par les garçons que l'amoindrissemnnt de la progression s'est fait surtout sentir. C'est ce que montrent, d'ailleurs, les détails qui suivent.

Les naissances ont augmenté de 97 garçons et de 48 filles dans l'arrondissement de Dunkerque, et de 13 garçons et 106 filles dans celui d'Hazebrouck ; elles ont diminué de 70 garçons, mais elles ont augmenté de 291 filles dans l'arrondissement de Lille ; elles ont augmenté de 141 garçons et de 85 filles dans l'arrondissement de Cambrai, et de 74 garçons et 106 filles dans celui d'Avesnes ; elles ont diminué de 16 garçons et augmenté de 42 filles dans l'arrondissement de Douai ; elles ont augmenté de 78 garçons, mais elles ont diminué de 14 filles, dans celui de Valenciennes.

En résumé, l'augmentation totale de 961 naissances s'est répartie entre les arrondissements, de la manière suivante :

Dunkerque	145	ou	1/25	Avesnes	160	ou	1/25
Hazebrouck	119	—	1/31	Douai	26	—	1/189
Lille	221	—	1/74	Velenciennes	64	—	1/94
Cambrai	226	—	1/25				

Si nous considérons les naissances dans chacune des deux classes d'enfants, nous voyons qu'elles ont augmenté de 1182 ou de 1/34e dans celles des enfants légitimes et qu'elles ont diminué de 221 ou de 1/19e dans la classe des enfants naturels. Nous serions heureux d'indiquer dans ce résultat l'indice d'un progrès moral.

Par suite des différences que nous venons de constater, les naissances naturelles ont été, relativement au total des naissances,

dans le rapport de 1 sur 11. Comparées aux naissances légitimes, elles ont été de 1 sur 10.

Comme nous l'avons fait remarquer l'année dernière, la proportion entre les naissances masculines et les naissances féminines se rapproche de plus en plus. Nous en avons un nouvel exemple dans le tableau qui précède où on voit que les naissances de 1859 ont donné 227 garçons contre 220 filles. Le rapport pour les enfants légitimes est de 207 garçons pour 200 filles. Les naissances illégitimes présentent cette anomalie que le nombre des filles a été de 2 à 3 pour cent supérieur à celui des garçons.

La moyenne mensuelle des naissances a été de 3,733. Les cinq premiers mois et le mois de décembre ont fourni des nombres supérieurs, et les autres mois des nombres inférieurs à cette moyenne.

La comparaison des naissances à la population donne les résultats suivants :

Arrondissement de Dunkerque,	1	naissance pour	27,7	habitants.
— d'Hazebrouck,	1	—	27,3	
— de Lille,	1	—	24,6	
— de Cambrai,	1	—	26,5	
— d'Avesnes,	1	—	35,8	
— de Douai,	1	—	29,2	
— de Valencienn.	1	—	26,9	
Total pour le département,	1	—	27,3	

MARIAGES.

Les mariages ont été, en 1859, au nombre de 9,844, ainsi que l'indique le tableau ci après :

	ARRONDISSEMENTS :							TOTAL.
	Dunkerque	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	
Entre garçons et filles.	629	649	2934	1179	1060	662	1167	8280
— garçons et veuves	43	29	144	44	41	21	44	366
— veufs et filles. . .	91	84	216	114	81	69	110	865
— veufs et veuves. .	35	32	130	45	27	15	49	333
Totaux. . . .	798	794	3524	1382	1209	767	1370	9844

Les mariages se divisent encore comme suit :

	POPULATION Urbaine.	POPULATION Rurale.	TOTAL.
Janvier	410	372	782
Février	427	421	848
Mars	443	368	811
Avril	264	250	514
Mai	704	603	1307
Juin	497	444	941
Juillet	399	385	784
Août	449	371	820
Septembre	453	403	856
Octobre	428	397	825
Novembre	430	444	874
Décembre	259	223	482
TOTAUX	5163	4681	9844

Parmi les mariés, 10,897 ont signé leur nom, dont 6,080 hommes et 4,817 femmes; ceux qui ont signé d'une croix ou qui ont déclaré ne pas savoir écrire, sont au nombre de 8,791, dont 3,764 hommes et 5,027 femmes. Le nombre des mariages qui ont été précédés d'actes respectueux est de 34. Six mariages avaient été l'objet d'oppositions.

2,858 mariages ont donné lieu à la rédaction d'un contrat.

On a compté 4 mariages entre oncles et nièces ; 36 entre beaux-frères et belles-sœurs, et 108 entre cousines et cousins germains.

Les veufs qui ont contracté mariage ont été au nombre de 865; 699 veuves seulement ont convolé en secondes noces. Le nombre des veuves existant dans la population générale est cependant presque double de celui des veufs. (V. *Annuaire de* 1857, p. 274.)

Les mariages de 1859 ont été inférieurs de 1,192, c'est-à-dire de plus d'un dixième à ceux de l'année 1858. Cette diminution s'est produite à divers degrés dans tous les arrondissements, mais plus particulièrement dans ceux de Dunkerque et de Cambrai, qui présentent à eux seuls la moitié du déficit. C'est dans les arrondissements de Lille et de Valenciennes qu'elle a été le moins sensible; elle a été, en effet, dans la premier de 1/30e, et dans le second, de 1/14e.

Si on considère le rapport des mariages à la population dans les divers arrondissements, on obtient les résultats ci-après :

Arrondissement de Dunkerque,	1	sur	132	habitants.
— d'Hazebrouck.	1		132	—
— de Lille,	1		115	—
— de Cambrai,	1		130	—
— d'Avesnes,	1		125	—
— de Douai,	1		125	—
— de Valenciennes,	1		119	—
Moyenne pour le département,	1		123	—.

Le nombre des mariages par lesquels des enfants naturels ont été légitimés, est de **1,074** ; c'est donc un mariage réparateur sur **9** mariages. Le chiffre des enfants dont l'état-civil a été ainsi régularisé est de **1,271**.

DÉCÈS.

Les décès ont été, en **1859**, au nombre de **31,525** ; ils sont résumés dans les tableaux ci-après :

Mort-nés ou décédés avant la déclaration de naissance.		ARRONDISSEMENTS : Dunkerque	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	TOTAL.
Légitimes..	Garçons..	94	104	472	172	86	73	147	1148
	Filles....	90	63	332	116	57	56	112	826
Naturels ..	Garçons..	6	3	142	14	11	13	20	179
	Filles...	8	3	83	15	5	6	19	139
TOTAUX......		198	173	999	317	159	148	298	2292

Ce chiffre de **2,292** se divise ainsi :

Population urbaine...........	1,424
— rurale.......... ..	868

Le nombre des mort-nés a augmenté de **256**, c'est-à-dire d'un huitième. Cet accroissement ne s'est pas fait sentir dans la classe des garçons légitimes et s'est porté tout entier sur les autres catégories. Comme nous l'avons déjà remarqué, les mort-nés sont beaucoup plus nombreux dans les villes que dans les campagnes et parmi les garçons que parmi les filles. Les mort-nés légitimes de **1859** sont aux naissances légitimes dans le rapport de **1** à **21**, et les morts-nés naturels aux naissances naturelles, dans la proportion de **1** pour **13**.

Décès ordinaires.

Sexe masculin.

		Dunkerque	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	TOTAL.
		ARRONDISSEMENTS :							
D'un jour à 3 mois.	Légitimes.	265	239	607	270	122	120	186	1899
	Naturels..	24	31	155	37	21	20	43	331
De 3 à 6 mois.	Légitimes.	130	87	360	85	52	62	90	866
	Naturels..	13	6	59	36	8	6	27	145
De 6 mois à un an.	Légitimes.	121	67	462	119	62	79	126	1036
	Naturels..	6	10	52	17	2	12	11	110
De 1 à 15 ans...... ...		320	235	1234	674	304	347	565	3679
De 15 à 50 ans.	Garçons. .	188	144	647	250	193	146	213	1781
	Homm. mar.	167	84	462	199	126	124	144	1316
	Veufs....	10	7	44	24	8	13	14	120
De 50 à 90 ans.	Garçons. .	60	80	175	88	57	29	40	529
	Homm. mar.	331	250	798	418	338	215	309	2659
	Veufs....	160	127	466	218	199	138	223	1531
De 90 à 100 ans.	Garçons. .	»	1	1	»	1	1	1	5
	Homm. mar.	5	»	4	»	2	1	2	14
	Veufs....	6	3	6	5	7	3	4	34
De 100 ans et au-dessus	Veufs...	»	»	»	»	»	»	2	2
Totaux... ..		1806	1371	5622	2440	1512	1316	1990	16057

Sexe féminin.

		Dunkerque	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	TOTAL.
D'un jour à 3 mois.	Légitimes.	206	183	549	232	95	76	156	1497
	Naturels..	32	21	121	31	17	16	36	274
De 3 à 6 mois.	Légitimes	104	84	224	80	34	40	49	615
	Naturels..	11	6	50	21	5	8	11	112
De 6 mois à un an.	Légitimes.	113	63	367	144	47	68	89	891
	Naturels..	7	17	62	19	11	20	13	149
De 1 à 15 ans.........		325	227	1217	682	323	359	513	3646

		Arrondissements :							Total.
		Dunkerque	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	
De 15 à 50 ans.	Filles. ...	125	109	559	140	113	102	129	1277
	Femmes mar	174	136	688	213	183	143	224	1761
	Veuves...	14	7	43	46	4	11	18	143
De 50 à 90 ans.	Filles. ...	83	84	242	82	86	43	70	690
	Femmes mar	207	213	545	334	262	145	222	1928
	Veuves. .	296	246	738	333	311	204	272	2400
De 90 à 100 ans.	Filles. ...	»	1	3	1	»	»	»	5
	Femmes mar	»	»	»	»	1	»	»	1
	Veuves...	6	4	20	4	24	11	10	79
De 100 ans et au-dessus		»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux.......		1703	1401	5428	2362	1516	1246	1812	15468

Récapitulation des décès.

Sexe masculin........	1806	1371	5622	2440	1512	1316	1990	16057
Sexe féminin..........	1703	1401	5428	2362	1516	1246	1812	15468
Totaux généraux..	3509	2772	11050	4802	3028	2562	3802	31525

Les décès se résument ainsi suivant l'état-civil des personnes :

Garçons.	10,380	Filles	9,158
Hommes mariés. .	3,989	Femmes mariées . .	3,687
Veufs.	1,688	Veuves	2,623

Les décès, qui avaient augmenté de 1,259 en 1857 et de 4,310 en 1858, ont diminué de 1,540 en 1859. Leur nombre est loin encore, comme on le voit, d'être revenu à la proportion normale.

Cette diminution s'applique à la population mâle pour 359 ou près d'un quart, et à la population féminine pour 1,182, ou plus des trois quarts.

La mortalité s'était traduite, en 1858, par les chiffres de 16,416 pour le sexe masculin et de 16,649 pour le sexe féminin ; ce dernier chiffre l'emportait de 233 sur le premier. L'inverse s'est produit en 1859, car on voit par les tableaux placés plus haut que les décès, parmi les hommes et les enfants mâles, se sont élevés à

16,057, tandis que ceux des femmes et des filles ont descendu au nombre de 15,468. La différence en plus des premiers sur les seconds est de 589.

Comme en 1858, et comme dans la plupart des années précédentes, les décès parmi les enfants mâles d'un jour à un an ont été très-supérieurs à ceux des filles du même âge. Les premiers ont été de 4,387 et les seconds de 3,538 ; les pertes, de ce côté, ont donc été moindres de 1/5 à celles éprouvées chez les garçons.

Le nombre des extinctions dans la classe des enfants des deux sexes, de moins d'un an, a été sensiblement égal à celui de l'année 1858. Toutefois, la mortalité a diminué chez les garçons et les filles d'un jour à un mois et parmi les garçons de six mois à un an, mais elle a augmenté chez les garçons de 3 à 6 mois et parmi les filles de 6 à 12 mois,

Les décès avaient été particulièrement nombreux dans la catégorie des enfants de 1 à 15 ans ; ils ont diminué, en 1859, de 1,350, ou de 1/6.

Si on considère le mouvement dans les autres âges, on remarque que la mortalité s'est accrue d'une manière assez forte parmi les hommes de 15 à 50 ans, et qu'elle a, au contraire, notablement diminué, chez les deux sexes, dans la classe de 50 à 90 ans.

Les décès se sont répartis d'une manière inégale entre les diverses parties du département.

Dans l'arrondissement de Dunkerque, la mortalité a augmenté d'une manière peu sensible dans les premiers âges, et a surtout atteint les personnes de 15 à 50 et de 50 à 90 ans et au-dessus. D'un autre côté, elle a notablement diminué chez les enfants de 1 à 15 ans. Au total, les décès ont augmenté de 194, tandis que les autres arrondissements présentent tous des diminutions.

Dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les décès ont peu varié chez les enfants de la 1.re année; ils ont diminué parmi ceux de 1 à 15 ans, et ont augmenté dans les âges supérieurs.

Dans l'arrondissement de Lille, diminution dans les classes d'un jour à 3 mois, de 6 mois à 12 mois et surtout dans celles de 1 à 15 ans et de 50 à 90 ans ; augmentation peu sensible chez les enfants de 3 à 6 mois et chez les personnes de 15 à 50 ans.

Dans l'arrondissement de Cambrai, les décès ont augmenté dans tous les âges, excepté parmi les enfants de 1 à 15 ans, chez lesquels la mortalité a diminué. En résumé, la mortalité s'est accrue d'un nombre de 210.

L'arrondissement d'Avesnes présente cette particularité que la mortalité y a augmenté dans la classe des enfants de 1 à 15 ans, tandis qu'elle a diminué partout ailleurs. Mais elle est restée au-dessous des chiffres de 1858 dans toutes les autres classes, notamment dans celles des enfants de moins de 3 mois et des personnes de plus de 50 ans

Dans l'arrondissement de Douai, le nombre des extinctions se sont accrues chez les hommes et ont diminué parmi les femmes. Les augmentations se sont portées sur les classes de 3 à 6 mois et de 15 à 50 ans. Les diminutions s'appliquent à tous les autres âges.

L'arrondissement de Valenciennes a vu décroître la mortalité dans presque toutes les catégories et principalement dans celles d'un jour à 3 mois, d'un an à 15 et de 50 à 90 ans. La classe de 3 à 6 mois a seule éprouvé une faible augmentation de décès.

Les décès se divisent entre les sexes de la manière suivante :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.
Janvier	1443	1366	2809
Février	1355	1392	2747
Mars	1523	1503	3026
Avril	1364	1346	2710
Mai	1267	1157	2424
Juin	1112	1107	2219
Juillet	1186	1185	2371
Août	1542	1409	2951
Septembre	1363	1311	2674
Octobre	1255	1164	2419
Novembre	1211	1208	2419
Décembre	1436	1320	2756
TOTAL	16057	15468	31525

Les mois qui ont produit le plus de décès sont ceux de mars, août, janvier et décembre. Ceux qui en ont fourni le moins sont les mois de juin, juillet, octobre et novembre.

Les extinctions se répartissent en outre de la manière suivante entre les villes et les campagnes :

	POPULATION		Totaux.
	Urbaine.	Rurale.	
Janvier	1614	1195	2809
Février	1545	1202	2747
Mars	1708	1318	3026
Avril	1534	1176	2710
Mai	1407	1017	2424
Juin	1272	947	2219
Juillet	1428	943	2371
Août	1738	1213	2951
Septembre	1447	1227	2674
Octobre	1292	1127	2419
Novembre	1370	1049	2419
Décembre	1573	1183	2756
Totaux	17928	13597	31525

La diminution qui s'est produite dans les décès comparativement à l'année 1858, se partage d'une manière à peu près égale entre la populution urbaine et la population rurale.

La comparaison des naissances et des décès pendant les douze mois de l'année donne les résultats ci-après :

	Naissances.	Décès.	Excédent des naissances sur les décès.		Naissances.	Décès.	Excédent des naissances sur les décès.
Janvier	4149	2809	1340	Juillet	3476	2371	1105
Février	4046	2742	1304	Août	3473	2951	522
Mars	4188	3026	1162	Septembre ..	3452	2674	778
Avril	3868	2713	1155	Octobre... .	3570	2419	1151
Mai	3771	2424	1347	Novembre...	3520	2419	1101
Juin	3513	2219	1294	Décembre ...	3778	2756	1022

Les mois pendant lesquels l'excédant des naissances sur les décès a été le plus considérable sont ceux de janvier, février, mai et juin: cet excédant s'y est élevé au tiers du nombre des naissances. Les mois pendant lesquels il a été le plus faible sont ceux d'août et septembre.

Le tableau suivant donne le rapport des décès à la population et aux naissances.

	Proportion des décès : Pour 100 habit.	Pour 100 naiss.
Dunkerque . , . .	3,3	92
Hazebrouck. . . .	2,6	72
Lille	2,7	67
Cambrai.	2,7	71
Avesnes	2,0	72
Douai.	2,2	70
Valenciennes . . .	2,3	63
Totaux. .	2,6	70

Les décès d'enfants de moins d'un an sont aux naissances dans le rapport qui suit: Dunkerque, 28 pour cent; Hazebrouck, 21; Lille, 19; Cambrai, 16; Avesnes, 11; Douai, 14 et Valenciennes, 14.

En résumé, les naissances ayant été de 44,804
Et les décès de. 31,525

La population s'est augmentée pendant l'année d'un nombre d'individus de 13,279

Equivalent au 91e de la population totale du département.

STATISTIQUE ÉLECTORALE.

Election des 15 *et* 16 *juillet* 1860, *pour la nomination d'un membre du Conseil d'arrondissement de Lille et de deux membres du Conseil d'arrondissement de Valenciennes.*

ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	NOMBRE d'inscrits.	NOMBRE de votants.
Lille.	Lannoy	5192	3209
Valenciennes. . .	Saint-Amand (riv. g.) .	4774	3367
	Valenciennes-Nord . .	5597	2846

Les candidats qui ont eu la majorité sont :

Pour le canton de Lannoy, M. Tellier, juge suppléant au tribunal civil de Lille, qui a obtenu 2,729 suffrages contre 459 donnés à M. César Parent; 8 voix perdues.

Pour le canton de St-Amand (rive gauche), M. Nicolle, maire de St-Amand, qui a réuni 1,811 suffrages contre 1,548 donnés à M. Legrand, avocat à Douai et une à M. Liermain ; 7 voix perdues.

Pour le canton de Valenciennes-Nord, M. Lewille qui a obtenu 2,863 suffrages; 13 voix perdues.

En conséquence, MM. Tellier, Nicolle et Lewille ont été élus, le premier membre du Conseil d'arrondissement de Lille, en remplacement de M. le baron de Brigode, décédé ; le second, membre du conseil d'arrondissement de Valenciennes, en remplacement de M. Louis Nicolle, propriétaire, décédé ; le troisième, membre du même conseil, en remplacement de M. Lefebvre, nommé membre du Conseil général.

JURY.

La loi du 4 juin 1853 porte que la liste annuelle du jury est composé de 500 jurés dans les départements dont la population excède 300,000 habitans, et que ce nombre de jurés est réparti par arrondissement et par canton, proportionnellement au tableau officiel de la population.

Par arrêté en conseil de préfecture, du 1er octobre 1860, M. le Préfet a procédé à cette répartition comme suit :

CANTONS.	NOMBRE de jurés pour chaque canton.
Arrondissement de Dunkerque.	
Bergues	6
Bourbourg	6
Dunkerque-Est	8
Dunkerque-Ouest	8
Gravelines	4
Hondschoote	6
Wormhoudt	6
Arrondissement d'Hazebrouck.	
Bailleul Nord.-Est	6
Bailleul Sud.-Ouest	6
Cassel	6
Hazebrouck N	6
Hazebrouck Sud	5
Merville	8
Steenvoorde	6
Arrondissement de Lille.	
Armentières	9
Cysoing	7
Haubourdin	10
La Bassée	6
Lannoy	10
Lille-Centre	8
Lille-Nord-Est	11
Lille-Ouest	9
Lille-Sud-Est	10
Lille-Sud-Ouest	16
Pont-à-Marcq	7
Quesnoy-sur-Deûle	7
Roubaix	22
Seclin	9
Tourcoing Nord	13
Tourcoing-Sud	12
Arrondissement de Cambrai.	
Cambrai-Est	9
Cambrai-Ouest	10
Carnières	10
Clary	13
Le Câteau	12
Marcoing	10
Solesmes	11
Arrondissement d'Avesnes.	
Avesnes-Nord	5
Avesnes-Sud	5
Bavai	6
Berlaimont	4
Landrecies	7
Le Quesnoy-Est	11
Le Quesnoy-Ouest	6
Maubeuge	6
Solre-le-Château	4
Trélon	7
Arrondissement de Douai.	
Arleux	5
Douai-Nord	8
Douai-Ouest	8
Douai-Sud	7
Marchiennes	8
Orchies	8
Arrondissement de Valenciennes.	
Bouchain	15
Condé	9
St.-Amand, r. g	8
St.-Amand. r. d	6
Valenciennes-Est	9
Valenciennes-Nord	10
Valenciennes-Sud	10
	500

STATISTIQUE DES VOIES DE COMMUNICATION.

GRANDES ROUTES.

Les grandes routes qui existent dans le département du Nord sont au nombre de quarante, dont quinze routes impériales et vingt-cinq routes départementales. Nous en donnons ci-après le tableau :

N.os des routes.	Classe.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR en pavé.	LONGUEUR en empierrement.	Longueur dans le départ.
		ROUTES IMPÉRIALES.	k.	k.	k.
2	1.re	De Paris à Maubeuge et à Bruxelles par Mons	27.71	8.18	35.89
16	2.e	De Paris à Dunkerque	54.36	0.11	54.47
17	2.e	De Paris à Lille et à Ostende	96.19	»	96.19
25	3.	Du Hâvre à Lille	15.41	»	15.41
29	3.e	De Rouen à Valenciennes	55.07	»	55.07
39	3.e	De Montreuil-sur-Mer à Mézières	29.63	10.29	39.92
40	3.e	De Paris à Dunkerque et à Menin par Bruges et Ypres	34.31	»	34.31
41	3.e	De Saint-Pol à Lille et Tournai	40.13	»	40.13
42	3.e	De Lille à Boulogne	53.15	2.42	55.57
43	3.e	De Bouchain à Calais	27.94	»	27.94
44	3.e	De Châlons-sur-Marne à Cambrai	4.30	2.39	6.69
45	3.e	De Marles à Valenc. et à Tournai	44.75	13.94	58.69
48	3.e	De Valenciennes à Condé et à Gand	18.12	»	18.12
49	3.e	De Valenciennes à Maubeuge et à Philippeville	25.98	16.55	42.53
50	3.e	De Douai à Arras	3.95	»	3.95
		TOTAUX	531.00	53 88	584.88

N.os des routes.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR en pavé.	LONGUEUR en empierrement.	Longueur dans le départ.
	ROUTES DÉPARTEMENTALES.	k.	k.	k
1	De Lille à Valenciennes	25.980	»	25.980
2	De Lille à Ypres	15.322	»	15.322
3	De Douai à Tournai	16.040	»	16.040
4	De Cambrai à Tournai	18.624	»	18.624
5	D'Avesnes à Philippeville	0.555	15.510	16.065
6	De Landrecies à Chimay	6.210	35.420	41.630
7	De Condé à Mons	9.030	»	9.030
8	De Condé à St-Amand	12.250	»	12.250
9	De Lille à St-Omer	46.350	»	46.350
10	De Valenciennes à Bohain	42.130	»	42.130
11	De Cambrai à Guise	18 860	»	18.863
12	D'Avesnes au Quesnoy	8.460	19.370	27.830
13	De Maubeuge à Maroilles	»	20.180	20.180
14	De Lille à Courtrai	22.300	»	22.300
15	De Dunkerque à Furnes	0.680	12.960	13.640
16	De La Bassée à Estaires	0.290	4.890	5 180
17	D'Hazebrouck à Aire	»	7.090	7.090
18	De Béthune à Armentières	2.220	2.670	4.890
19	De Roubaix à Tournai et Saint-Amand	43.570	»	43.570
20	De Cassel à la frontière	11.320	»	11.320
21	De Bergues à St-Momelin	4.560	17.390	21.950
22	De Lille à Tourcoing	9.110	»	9.110
23	De Cambrai à la frontière	19.230	33.560	52.790
24	D'Hélesmes à Denain	7.120	»	7.120
25	Ceinture de Maubeuge	»	1.940	1.940
	TOTAUX	340.211	170.980	511.197

CHEMINS DE FER.

RÉSEAU GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

	kilom.
Chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique et au littoral, concédé à la Compagnie du Nord par la loi du 15 juillet 1845. Longueur dans le département..	224 »
Embranchement de St-Quentin à Erquelines.......	63 »
Embranchement de Busigny à Somain par Cambrai.	51 »
Ces deux lignes ont été concédées à la même compagnie par décret du 19 février 1852.	
Chemin de fer d'Haumont à Mons, concédé par décret impérial du 19 août 1854, à M. le baron James de Rostchild et à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale de Belgique. Il est exploité par la Compagnie du Nord..............................	10 »
Chemin de fer des houillères du Pas-de-Calais, concédé à la Compagnie du Nord par décret du 26 juin 1857. Cette ligne est dirigée d'Arras sur Hazebrouck, par Lens, Béthune, Lillers (Pas-de-Calais) et Thiennes (Nord), avec embranchement de Lens sur Ostricourt. Elle est actuellement en construction..............	11 40

LIGNES SPÉCIALES.

D'Anzin à Somain, concédée à la Compagnie des mines d'Anzin par ordonnances des 24 octobre 1835 et 8 octobre 1846	18 »
D'Aniche à Somain, concédée à la Compagnie des mines d'Aniche par décret du 18 février 1850........	1 »
De Ferrière-la-Grande à Rousies, concédée à M. Dumont, ✻, maître de forges à Ferrière-la-Grande, par décret impérial du 23 avril 1859. Sa construction vient d'être terminée.......	3 50
Total de la longueur des voies ferrées dans le département.......................................	381 90

CHEMINS VICINAUX.

Les chemins vicinaux de grande communication classés sont au nombre de 72. Nous en donnons ci-après le détail. (1)

Le service de ces chemins est confié à MM. les Ingénieurs des ponts-et-chaussées.

N.os des chemins	DÉNOMINATION.	Longueur en pavé.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
		Mètres.	Mètres.	Mètres.
1	De Dunkerque à Saint-Omer, par Loon.	1209	18201	19410
3	D'Hondschoote à Watten.............	17470	17816	35286
4	De Bergues à Furnes................	376	11523	11899
6	De Lille à Lannoy..................	10532	»	10532
7	De Lomme à Fournes................	9558	»	9558
8	De Douai à Seclin	28351	»	28351
9	De Mouveaux à Roubaix, à la frontière et la route impériale N° 17........	11356	»	11356
10	De Douai à Bapaume	6546	»	6546
11	De Cassel à Gravelines..............	9910	25160	35070
12	De Linselles à Quesnoy-sur Deûle	510	5824	6334
13	De Valenciennes à Somain...........	18970	»	18970
14	D'Armentières à Ypres..............	7113	»	7113
15	D'Esnes à Busigny..................	12516	3567	16083
16	De Solesmes à Caudry	9340	»	9340
17	D'Hondschoote à Wormhoudt	860	16230	17090
18	De Bailleul à Ypres.................	1085	3085	4170
19	De Sainghin à Pont-à-Marcq.........	9252	»	9252
20	De Solre à Rond-Buisson et Hirson	»	36493	36493
21	De Saint Amand à Hélesmes	9425	»	9425
22	D'Englos à Haubourdin..............	1890	»	1890
23	De Bailleul à Estaires et Merville......	1580	20013	21593
24	De Gussignies à Avesnes......	»	21090	21090
25	D'Arleux à Orchies.................	20017	»	20017
27	De Maubeuge à Solre-le-Château	»	13350	13350
28	De Maubeuge à Binch...............	262	8057	8319
30	De Carvin à Orchies................	7696	»	7696
32	D'Etrœungt à Landrecies............	»	20220	20220
33	D'Hazebrouck à Merris..............	2500	8155	10655
34	D'Auberchicourt à Abscon...........	4704	»	4704
35	De Douai à Saint-Amand............	27222	»	27222

(1) Les chemins N.os 2, 5, 26, 29 et 31 ont été convertis en routes départementales.

N.os des chemins.	DÉNOMINATION.	Longueur en pavé.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
		Mètres.	Mètres.	Mètres.
36	De Quesnoy-sur-Deûle à Tourcoing... .	20186	»	20186
37	De Lannoy à Néchin.............. ..	580	»	580
38	De Bailleul à Estaires et au Seau......	938	16200	17138
39	De Seclin à La Bassée..............	11345	»	11345
40	De Neuf-Berquin à Haverskerque.... .	520	9834	10354
41	D'Hauboudin à Carvin.............	10375	»	10375
42	De Solre-le-Château à Jeumont...	375	15958	16333
43	De Landrecies à Solesmes...........	15566	»	15566
44	De Ghyvelde à Hondschoote..........	»	7568	7568
45	De Denain à St.-Vaast, par Haspres et Villers-en-Cauchies	16680	»	16680
46	De Millam à Lederzeele............	»	9865	9865
47	D'Auberchicourt à Bugnicourt.........	10545	»	10545
48	De Lomme à Loos, par la Planche-à-Q.	3831	»	3831
49	De Denain à Mastaing............	9475	»	9475
50	De Fresnes à Jenlain	5900	10096	15996
51	De Seclin à Pont-à-Marcq...........	4640	»	4640
52	Du Câteau à l'Arbre-de-Guise.........	»	5540	5540
53	De Courchelettes................ .	4160	»	4160
54	D'Étrœungt au Nouvion.............	»	5054	5054
55	De Bailleul à l'Abeele..............	1048	11250	12298
56	De Béthune à Estaires..............	910	»	910
57	De Caestre à Vieux-Berquin.........	»	7923	7923
58	D'Armentières à La Bassée......	6736	6445	13181
59	De Caudry à Aubench. au-Bois........	3007	14756	17763
60	De Marquette à Neuville-St.-Remi.....	15066	»	15066
61	De Cassel à Lederzeele.............	»	6508	6508
62	D'Estaires à Don	10014	2094	12108
63	De Cambrai à Metz-en-Cout..........	555	12446	13001
64	D'Arras à Saint-Quentin	5	6783	6788
65	D'Etrœungt à Anor................	»	15040	15040
66	De Wormhoudt à Zeggers-Cappel	685	6045	6730
67	De Steenvoorde à l'Hazewinde	»	4235	4235
68	De Lomme à Quesnoy-sur-Deûle......	2707	4582	11520
69	D'Armentières à Halluin	778	11667	12445
70	De Vendegies à la pyramide de Denain	10213	»	10213
71	De Maubeuge à Erquelines	»	9700	9700
72	De Prisches au Nouvion	»	3489	3489
73	De Trélon à la Capelle..............	»	5537	5537
74	De Solre à Sivry..................	»	4250	4250
75	Ceinture de Cambrai (en construction)..	»	2271	2271
76	De St.Waast à la Guizette (idem)	7544	»	7544
77	D'Oisyà Metz-en-Cout.(trav.de Mœuvres)	»	2380	2380
	Totaux... ...	404634	446300	850934

CHEMINS VICINAUX D'INTÉRÊT COMMUN.

Le nombre de ces chemins est de 73, ainsi que le constate la nomenclature ci-après :

Nos			Longueur mètre
1.	Chemin dit Straentraet, de la route départementale N° 15, au chemin de grande communication N° 4, à Teteghem.		4444
2.	Chemin dit Claperdyckstraet, de la même route à Uxem.		4900
3.	—	de Bergues au Sprewkot	10535
4.	—	de Radinghem et Beaucamps.	2950
5.	—	d'Eswars à Cambrai	5127
6.	—	(Classé de grande communication). . . .	
7.	—	De Trélon à Eppe-Sauvage	9570
8.	—	de Villers-Sire-Nicole à Bersillies	4472
9.	—	de Bettrechies à Bellignies	1420
10.	—	de Féchain à Aubigny-au-Bac	4000
11.	—	de Douai à Roost-Warendin	3996
12.	—	d'Haubourdin à Seclin.	6900
13.	—	de Sequedin à Haubourdin. . . . . ,	1820
14.	—	de Bermerain, Capelle et Escarmain . . .	7520
15.	—	de Bruille à Maulde.	9663
16.	—	(Déclassé)	
17.	—	de Godewaersvelde à Flêtre	4725
18.	—	d'Erchin à Lewarde.	3500
19.	—	de Wannehain à Baisieux.	7900
20.	—	de Rieulay et Marchiennes-Campagne à Somain	4540
21.	—	(Déclassé).	
22.	—	(Id.)	
23.	—	de Steenworde à Winnezeele.	5913
24.	—	de Sailly à Willems.	6806
25.	—	(Classé de grande communication). . . .	
26.	—	de Rumilly à Escaudœuvres	3969
27.	—	d'Avesnes au Nouvion.	17303
28.	—	de Flesquières à la route impériale Ne 29. .	5000
29.	—	de Clary à la route impériale N° 39. . . .	8200
30.	—	de West-Cappel à Bergues. . . , ...	4920
31.	—	de Tourmignies à Avelin	4030
32.	—	de Roost-Warendin à Auby	5281
33.	—	de Bruilles-lez-Marchiennes à Pecquencourt .	6325
34	—	de Douchy à Noyelles.	2835
35.	—	d'Ors à Basuel	3250
36.	—	de Ledringhem à la route impériale N° 16 .	4015
37.	—	De la Croix-de-Pierre à la Lys	8705
38.	—	de Villereau à Orsinval.	2787
39.	—	de Roucourt à Louvignies-Quesnoy. . . .	2568

Nos			Longueur mètres
40.	Chemin	d'Esquerchin à Douai	4930
41.	—	de Templeuve à la route départementale N° 1.	2400
42.	—	de Féron à Fourmies	6050
43.	—	de Sommaing à Vandegies-sur-Ecaillon. . .	970
44.	—	d'Haverskerque à Aire.	7130
45.	—	de Cassel à Oudezeele.	5070
46.	—	de Noyelles à Fontaine-N.-D.	4100
47.	—	de Baisieux à Bourghelles	2425
48.	—	d'Hazebrouck à Blaringhem . . . . , .	10085
49.	—	de Maubeuge à Taisnières-sur-Hon. . . .	9436
50.	—	(Déclassé)	
51.	—	d'Hazebrouck à Hondeghem	4085
52.	—	de Villers-Guislain à Gonnelieu	2770
53.	—	de Lederzeele à Watten.	6621
54.	—	de la Prévoté à Quesnoy-sur-Deûle. . . .	4405
55.	—	de Rexpoëde à Hondschoote	5880
56.	—	d'Esnes à Marcoing	11770
57.	—	de Saint-Adré à la Lys (chemin de Messine). .	11014
58.	—	de Lille à Lambersart	3538
59.	—	d'Etreux à Saultain.	2275
60.	—	de Valenciennes à Orsinval.	11014
61.	—	d'Haveluy à Wallers	2392
62.	—	de Bois-Grenier à Wavrin.	7717
63.	—	d'Ennetières-en-Weppes à Englos	7080
64.	—	de Bondues à Bousbecques	8415
65.	—	de Douai à Oisy.	9450
66.	—	de Marcq à Marquette	2025
67.	—	de Saint-Souplet au Cateau	3900
68.	—	de Wavrechain à Denain	1365
69.	—	de Wulverdinghe à Volkerinkhove	2820
70.	—	de Cuvillers à Bantigny, ...	720
71.	—	d'Estrun à Paillencourt	1892
72.	—	de Dunkerque au pont de Leffrinkoucke . .	5295
73.	—	d'Arneke au Ménégat à Noordpeene. . . .	2818
74.	—	d'Avesnes-le-Sec à Lieu-St-Amand. . . .	5266
75.	—	de Zermezeele à Cassel, dit Steenstraete. . .	2533
76.	—	de Niergnies à Cambrai.	1350
77.	—	d'Estaires à Steenwerck	2400
78.	—	du bac de Wavrin	8430
		Total.	374786

NOTIONS

SUR LA DENSITÉ DES VOIES DE COMMUNICATION.

Les détails contenus dans le tableau ci-après résument par arrondissement la statistique des voies de communication du département, et indiquent le rapport de leur développement à la population et à la superficie du territoire.

		ARRONDISSEMENTS.						TOTAL.
	Dunkerque.	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes	
	m	m	m	m	m	m	m	m
Longueur des routes — impériales	59780	66570	110740	102770	110420	52390	82210	584880
Longueur des routes — départementales . . .	40219	57786	100838	71028	138302	43805	58970	510948
Total.	99999	124356	211578	173798	248722	96195	141180	1095828
Longueur des chemins vicinaux. — de grande communic.	132175	106627	179963	114308	159514	81870	76577	850934
Longueur des chemins vicinaux. — ordinaires . — pavés ou empierrés .	207746	236438	472826	187906	740141	211127	189832	2246016
Longueur des chemins vicinaux. — ordinaires . — en sol naturel. . . .	483108	734191	769417	778476	405945	319280	676304	4466721
Total	822929	1077256	1422206	1080690	1305600	612277	942713	7263671
Longueur totale des routes et des chemins pavés ou empierrés	439820	467421	864367	476012	1148377	389192	407589	4192778
Longueur totale de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel	922924	1201612	1633784	1254488	1554322	708472	1083893	8359495
	h	h	h	h	h	h	h	h
Superficie territoriale de chaque arrondissement	72160	69320	87439	89260	139723	47206	6297[illegible]	5680[illegible]
Population de chaque arrondissement .	105717	102734	404279	179863	150523	106155	163082	12123 .

		Dunkerque.	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes	TOTAL.
		ARRONDISSEMENTS.							
Rapport à la superficie territoriale de la longueur.	des routes impériales..	»,83	»,96	1,29	1,15	»,79	1,11	1,30	1,03
	des routes départementales	»,56	»,83	1,24	»,80	»,99	»,93	»,94	»,90
	des chemins de grande communication.. .	1,84	1,52	2,03	1,17	1,14	1,73	1,22	1,57
	des chemins vicinaux pavés ou empierrés	2,89	3,43	5,41	2,10	5,20	4,47	3,01	3,96
	de toutes les voies construites.	6,09	6,74	9,97	5,22	8,12	8,24	6,47	7,36
	de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel . . .	12,79	17,33	18,69	14,06	11,12	15,01	17,21	14,72
Rapport à la population de la longueur.	des routes impériales..	»,59	»,64	»,30	»,58	»,76	»,52	»,53	»,51
	des routes départementales.	»,38	»,55	»,25	»,40	»,92	»,42	»,36	»,42
	des chemins de grande communication . .	1,24	1,01	»,50	»,59	1,14	»,81	»,51	»,69
	des chemins vicinaux pavés ou empierrés	1,98	2,31	1,17	1,04	4,92	1,99	1,17	1,85
	de toutes les voies construites.	4,19	4,51	2,22	2,61	7,74	3,74	2,57	3,47
	de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel . . .	8,73	11,69	4,64	6,98	10,33	6,67	6,65	6,90
Nombre des communes.	qui contribuent aux chemins de grande communication.. . . .	31	33	98	51	94	45	40	392
	qui ne contribuent pas à ces chemins. . . .	28	20	31	67	59	21	41	267
	traversées par des routes impériales ou départementales ou des chemins de grande communication. .	25	27	59	45	57	28	42	283
	rattachées aux routes et chemins.	33	24	70	68	95	38	34	312
	isolées des voies de communication.. .	1	2	»	5	1	»	5	14

STATISTIQUE DES TRAVAUX.

Travaux des ponts-et-chaussées.

Exercice 1859.

ROUTES IMPÉRIALES.

1re. catégorie. — Entretien . . .	442,400 »		
2e. idem — Amélioration et travaux d'art . .	108,765 »	551,165 »

RIVIÈRES.

1re. catégorie. — Entretien. . . .	155,000 »	
2e. idem — Amélioration et travaux neufs. . .	149,474 »	304,474 »

CANAUX.

1re. catégorie.	431,000 »	
2e. idem.	80,592 »	511,592 »

ÉTUDES DE DESSÈCHEMENTS.

Dépenses	6,000 »	6,000 »

PORTS.

1re. catégorie	70,000 »	
2e idem	260,270 »	330,270 »
Total. . .		1,703.501 »

Travaux départementaux.

Exercice 1859.

Bâtiments des préfectures et sous-préfectures . .	38,248
idem tribunaux.	183,467
idem maisons d'arrêt.	15,520
idem casernes de gendarmerie.	46,550
idem dépôts de sûreté	155
idem archives départementales	12,650
Construct. et réparation des routes départementales .	377,281
idem des chemins vicinaux de grande communication . . .	697,053
Total . . .	1,370,924

Travaux communaux et d'hospices.

Les travaux communaux autorisés, pendant l'année 1859, ont donné lieu à une dépense de 3,715,071 fr., savoir :

	ÉDIFICES communaux.	CHEMINS vicinaux.	TOTAL.
Arrondissement de Dunkerque	167119	133829	300948
idem d'Hazebrouck	142820	187273	330093
idem de Lille	1196931	428454	1625385
idem de Cambrai	85573	294888	380461
idem d'Avesnes	63148	272315	335463
idem de Douai	196286	122165	318451
idem de Valenciennes	212993	211277	424270
	2064870	1650201	3715071

Dans cette dépense est comprise celle relative aux constructions neuves d'édifices communaux dont le détail suit :

Arrondissements.	Eglises.	Presbytères.	Ecoles.	Salles d'asile.	Mairies.	Ponts.	Abattoirs.	Cimetières.
Dunkerque	»	»	2	»	»	»	»	»
Hazebrouck	»	»	1	»	»	1	»	»
Lille	3	2	3	1	»	»	»	»
Cambrai	»	»	1	»	»	»	»	»
Avesnes	1	»	1	»	»	»	»	»
Douai	1	»	3	1	»	»	»	»
Valenciennes	»	1	1	»	»	»	»	»
Totaux	5	3	12	2	»	1	»	»

Récapitulation.

Travaux des ponts-et-chaussées	1,703,501 »
— départementaux	1,370,924 »
— communaux et d'hospices	3,715,071 »
Total	6,789,496 »

TRAVAUX DES CHEMINS VICINAUX.

Comme nous l'avons fait connaître dans la première partie de cet Annuaire, le service de la vicinalité est confié, savoir : pour les chemins de grande communication à MM. les Ingénieurs des ponts-et-chaussées, et pour les chemins d'intérêt commun et de vicinalité ordinaire à MM. les agents-voyers.

Chemins vicinaux de grande communication.

Ces chemins sont au nombre de 72, et ont ensemble un développement de 852 kilomètres 920 mètres, dont :

En pavé............	435,870
En empierrement....	406,400

Les parties restant à construire ou à terminer ont une longueur de 10 kilom. 650 m.

Les dépenses du service des chemins vicinaux de grande communication se sont élevés en 1858 à la somme totale de 714,179 fr. 95 c., ainsi divisées :

Construction..	98,298 62
Entretien.	599,881 33
Frais de personnel. , ...	16,000 »
Total.	714,179 95

Le prix moyen de l'entretien par kilomètre a été de 500 fr. pour les chaussées pavées, et de 745 fr. pour celles empierrées.

Il a été pourvu à ces dépenses par le département et les communes dans les proportions suivantes :

Le département, sur ses ressources spéciales.	365,525 30
Les communes, sur leurs centimes spéciaux, leurs revenus ordinaires, leurs ressources extraordinaires et sur le produit des subventions industrielles.	348,654 95
Total.	714,180 25

Chemins vicinaux d'intérêt commun et ordinaires.

Les ressources affectées à cette partie du service vicinal se sont élevées, en 1859, à. . . . . , . . 1,900,115 fr.

Savoir :

Prestations en nature.	934,334
Centimes spéciaux.	248,365
Revenus ordinaires.	90,345
Impositions extraordinaires et emprunts. . .	191,232
Fonds libres, produits d'aliénation d'immeubles, etc.	259,281
Souscriptions particulières.	29,327
Subventions imposées à des établissements industriels, par suite de dégradations extraordinaires.	79,840
Impositions sur les propriétés de l'Etat. . .	2,020
Allocations de l'Etat et du département. . .	48,937
Fonds de report.	16,434
Somme égale. . . .	1,900.115

Dix communes ont été imposées d'office, savoir : 5 à des prestations en nature, 2 à des centimes spéciaux et 3 à des journées et des centimes. Ces communes se divisent ainsi par arrondissement : Lille, 3; Cambrai, 2; Avesnes, 4, Douai, 1; Valenciennes, 3. Les produits de ces impositions d'office sont compris dans les ressources générales déjà énoncées.

Les ressources générales ci-dessus indiquées ont été employées jusqu'à concurrence de 1,448,398 fr., et de la manière suivante :

	CHEMINS VICINAUX	
	d'intérêt com.	ordinaires.
Construction de chaussées et d'aqueducs.	50,747	420,295
Entretien de chaussées et d'aqueducs.	118,903	539,038
Entretien des chemins en terrain naturel.	»	423,543
Outils et faux frais.	»	7,221
Salaires des piqueurs et ouvriers. .	»	16.148
Totaux pour 1859. .	169,650	1,406,245
	1,575,895	
En ajoutant à cette somme les dépenses des années antérieures jusqu'en 1859.	72,503	
On arrive à un total de dépenses de.	1,648,398	

Les résultats matériels de ces dépenses sont :

La construction de 24,441 mètres courants de pavés neufs, de 31,714 mètres courants d'empierrement neuf, et de 31 ponts et aqueducs.

La réparation de 764,057 mètres courants de chaussées pavées, de 1,411,630 m. d'empierrement, de 3,943,117 m. de chemins de terre, et de 211 aqueducs

Les dépenses se répartissent comme suit entre les arrondissements :

Arrondissements.	CHEMINS d'intérêt commun.	CHEMINS vicinaux ordinaires	TOTAL.
	fr.	fr.	
Dunkerque........	19,306	104,858	124,164
Hazebrouck.......	19,370	145,875	164,745
Lille.............	43,252	372,546	415,798
Cambrai..........	27,350	240,581	267,931
Avesnes..........	21,719	248,105	269,824
Douai............	11,804	110,361	122,165
Valenciennes......	26,849	184,419	211,268
Totaux......	169,650	1406,245	1,575,895

Comme on le voit, les chemins d'intérêt commun ont reçu à peu près 1/8 des dépenses, et les chemins de vicinalité ordinaire les 7/8.

Les prix moyens du mètre courant de chaque espèce de travail se sont établis comme suit :

Chemins d'intérêt commun. Pavage neuf, 18 fr. 45 c.; relevé à bout de pavage, 3 fr. 70.—Empierrement neuf, 6 fr. 82 c.; rechargement, 4 fr. 26 c.; entretien d'empierrement, 50 c.; entretien de pavage, 29 c.

Chemins vicinaux ordinaires. Pavage neuf, 11 fr. 22 c.; entretien de pavage, 22 c. — Empierrement neuf, 5 fr. 76 c.; entretien d'empierrement, 32 c.

Le tableau ci-après indique la situation des deux catégories de chemins au 31 décembre 1859.

		CHEMINS D'INTÉRÊT commun.	CHEMINS VICINAUX ordinaires.
Nombre de chemins........		72	3,793
Développement total........		377,965	5,796,717
LONGUEURS :			
A l'état d'entretien.	pavage....	121,116	656,957
	empierrement.	204,077	1,270,217
A compléter....	pavage....	25,064	3,768
	empierrement.	11,940	17,500
A l'état de terrassement........		7681	482,129
A l'état de sol naturel........		8,087	3,366,146

Le travail de construction est avancé aux 93 centièmes sur les chemins d'intérêt commun, et aux 33 centièmes seulement sur les chemins vicinaux ordinaires.

CHEMINS DE FER.

Mouvement et produits en 1859.

Le tableau ci-après donne les produits des diverses gares et stations comprises dans le département du Nord. La première colonne indique la place de chaque gare dans le tableau général donnant l'ordre des 114 stations du réseau, eu égard à l'importance de leurs recettes.

N.os d'ordre obtenus.	STATIONS.	Nombre de voyageurs.	PRODUITS des voyageurs.	PRODUITS des marchandises. grande vitesse.	PRODUITS des marchandises. petite vitesse.	PRODUITS totaux.
3	Hautmont . .	22,474	29,487 75	1,948 57	3,702,634 68	3,734,071 »
4	Lille.	642,599	1,301,434 12	223,551 46	2,035,548 42	3,560,534 »
6	Dunkerque. .	76,607	212,467 07	129,615 72	1,312,444 51	1,654,536 30
7	Valenciennes .	114,081	411,889 30	54,938 02	1,183,489 62	1,650,316 94
8	Quiévrain. . .	55,116	458,806 94	173,915 32	979,735 61	1,612,457 87
12	Douai	168,900	463,154 27	113,937 55	608,829 62	1,185,321 44
13	Lourches. . .	9,009	15,577 16	452 85	1,030,144 86	1,046,174 87
15	Somain. . . .	35,970	61,535 18	5,648 95	952,331 35	1,019,515 48
17	Roubaix . . .	267,383	211,910 72	147,865 27	352,147 83	711,923 82
20	Cambrai . . .	82,391	232,488 11	50,179 65	251,910 19	535,577 9[illegible]
24	Mouscron. . .	132,117	227,763 07	40,453 68	202,081 09	470,297 84
27	Raismes . .	9,724	18,084 23	955 41	378,730 62	397,770 26
30	Maubeuge . .	43,004	107,382 33	10,286 74	202,085 78	319,754 85
33	Landrecies .	29,045	80,132 71	8,467 11	171,114 05	259,713 87
35	Armentières. .	63,317	81,475 42	6,517 54	165,707 80	253,700 76
38	Tourcoing . .	125,067	91,890 27	18,600 83	123,809 15	234,300 2[illegible]
40	Hazebrouck. .	51,055	117,124 40	10,734 19	101,430 97	229,289 56
43	Le Câteau . .	30,451	78,215 »	10,756 37	109,551 65	198,523 02
47	Jeumont . . .	15,964	34,926 77	4,526 18	121,938 41	161,391 36
51	Aulnoye . . .	17,378	32,507 98	4,213 »	93,019 89	129,740 87
57	Bergues. . . .	45,993	56,139 84	6,715 75	56,665 07	119,520 66
67	Seclin	32,154	34,721 62	1,305 72	50,221 49	86,258 83
68	Busigny . . .	23,443	44,810 43	10,025 08	31,009 90	85,845 41
71	Bailleul. . . .	25,157	44,239 70	3,063 23	24,703 25	72,006 18
72	Caudry. . . .	18,438	30,817 45	9,555 31	29,232 30	69,605 06
74	Strazeele . . .	10,159	15,158 51	1,162 43	42,731 20	59,052 14
75	Blanc-Misseron	4,938	4,596 23	277 05	53,961 65	58,834 93
78	Bouchain . . .	10,538	18,020 73	1,110 86	38,037 20	57,168 79
84	Watten. . . .	10,078	11,451 62	1,653 41	28,897 80	42,002 83
87	Iwuy	8,203	11,903 63	982 45	26,639 60	39,525 68
91	Cassel	15,996	27,309 48	3,489 45	6,407 90	37,206 83
93	Montigny . .	9,426	10,402 49	598 84	24,123 60	35,124 93
96	Steenwerck .	6,277	7,265 16	574 43	19,779 70	27,619 29
97	Esquelbecq . .	13,657	19,020 84	1,647 51	6,567 90	27,236 25
102	Arnèke	8,089	11,622 69	592 32	8,209 55	20,424 56
104	Wallers . . .	5,786	8,568 88	366 02	6,718 80	15,653 70
107	Pérenchies . .	6,102	6,716 75	1,349 53	7,256 20	15,322 48
109	Cattenières . .	5,270	6,145 57	395 12	3,778 35	10,319 04
112	Eblinghem . .	4,112	5,926 89	228 03	» »	6,154 92
	Totaux . .	2,244,808	4,643,101,31	1,062,656,95	14,543,036,56	20,248,794 82

Le département du Nord entre pour 0,36 environ dans la recette totale du chemin qui, p… 'est élevée à 57,032,261 fr. 95 c.

PORTS MARITIMES.

Il existe deux ports dans le département. Les détails ci-après en feront connaître l'importance.

DUNKERQUE.

Dunkerque est à la fois port militaire et port de commerce. La marine de l'Etat y possède un bassin à flot et de vastes établissements. Ce bassin a été remis à l'administration civile et reçoit les batiments de la marine marchande concurremment avec le bassin à flot du commerce, construit en vertu de la loi du 16 juillet 1845.

Le chenal du port, y compris le chenal proprement dit, présente une longueur de 3,100 mètres. La jetée de l'ouest a 734 mètres de long; la jetée de l'est 879; la largeur du chenal entre les jetées est de 70 mètres en moyenne; sur les autres points elle est variable.

Le port de Dunkerque a un tirant d'eau moyen de 6 mètres en vive eau et de 5 mètres en morte eau; il peut donc recevoir en vive eau des navires de 800 tonneaux ou frégates de 3 rang, en morte eau des navires de 500 tonneaux ou corvettes, et en tout temps les vapeurs de 4 à 500 chevaux.

Dunkerque, principal port du nord de la France, fait le commerce des colonies, reçoit des marchandisses de tous les pays et fait surtout un cabotage considérable. Il y est entré, en 1859, 2,571 navires ayant en marchandises un tonnage total de 268,127,000 kil.; il en est sorti 2,543 portant 276,447,000 kil. de marchandises. Total : 5,114 navires et 544,574,000 kil. Le mouvement de 1858 avait été de 5,083, navires et 522,339,000 kil.; celui de 1859 présente conséquemment une différence en plus de 31 navires et de 22,235,000 kil. de marchandises.

Dans ces chiffres ne sont pas compris les navires armés pour la pêche côtière.

Le nombre des navires pour la pêche de la morue dépasse 100.

Les droits de douanes perçus en 1858 se sont élevés à 8,366,385 fr.; ils avaient été en 1858, de 8,606,768 fr.: diminution : 240,383 fr.

GRAVELINES.

Ce port, situé à l'emboochure de la rivière de l'Aa, est de troisième ordre; il communique avec la mer par un chenal de 3,300 mètres de longueur et de 80 mètres de largeur moyenne; son tirant-d'eau est de 5 mètres 50, en vive eau et de 4 mètres 25 en morte-eau.

Les navires y entrent facilement dans la marée ordinaire avec 3 mètres d'eau, et dans les fortes marées avec environ 5 mètres.

Gravelines fait un commerce considérable pour l'exportation en Angleterre des œufs et des fruits. La pêche au hareng y est faite sur une grande échelle. Ce port arme aussi pour la pêche de la morue, et reçoit de forts approvisionnements de bois du nord. Le mouvement qui s'y est produit en 1859 est représenté par les chiffres suivants : navires entrés 354, portant 18,443,000 kil. de marchandises ; navires sortis 351, portant 18,317,000 kil., total 705 navires portant en marchandises 36,760,000 kil. Le mouvement avait été en 1858 de 645 navires et de 34,277,000 kil. Il y a donc eu, en 1859, augmentation de 60 navires et de 2,483,000 kil. de marchandises.

NAVIGATION A VAPEUR SUR MER.

Les bateaux à vapeur naviguant sur mer, qui ont leur station à Dunkerque, sont au nombre de six, savoir :

Noms des bâtiments.	Service auquel ils sont destinés. TRANSPORT		Force des machines.	Station des Navires.	Transports effectués en 1859.	
	de passagers. Maximum.	de marchandises.			Voyageurs	Marchandises.
			chevx.			tonn.x
Albert.....	60	400,000 k., plus 100,000 kilog. charbon	150	Indéterminées dans les limites du grand et du petit cabotage.	»	6000
Nord......	60	380,000 k., plus 100,000 kilog. charbon.	180	Id.	345	5000
Baltique...	60	380 000 k., plus 120,000 kilog. charbon.	180	Id.	361	6000
Néwa	50	320,000 kilog.	100	Id.	43	6500
Flandre....	20	200,000 k., plus 11,000 kilog. charbon.	59	Le Hâvre,	223	7000
Normandie.	20	180,000 k., plus 11,000 kilogr. charbon.	59	Id.	261	7000

NAVIGATION INTÉRIEURE.

Les canaux et rivières naviguables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 27 et forment ensemble un développement de 52 myriamètres 4,668 mètres. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse. Voici leur nomanclature et leur description.

N° 1. *Rivière de l'Aa.* — La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer, et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais, depuis Saint-Momelin jusqu'à la mer. Sa longueur dans le département est de 25,000 m. Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N° 2. *Canal de la Colme.* — Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il verse ses eaux dans le Canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24,180 mètres.

N° 3. *Canal de Bourbourg.* — Ce canal qui est uue autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse du Guindal, au-dessus du village de Saint-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque, où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur est de 21,030 mètres.

N° 4. *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote.* — Le canal de Bergues à Furnes, ou de Basse-Colme, débouche dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur, depuis la Belgique jusqu'au sas de Bergues, est de 13,770 mètres.

N° 5. *Canal de Dunkerque à Furnes.* — Ce canal est creusé parallèlement à la côte. Sa longueur, dans le département du Nord, depuis Houtem (Belgique) jusqu'à l'écluse octogone à Dunkerque, est de 13,240 mètres.

N° 6. *Canal de Bergues à Dunkerque.* — Ce canal reçoit dans Bergues les eaux des Haute et Basse-Colme, ainsi que celles des 2e. et 3e. sections de Waeteringues, et les déverse dans le port de Dunkerque. Sa longueur est de 8,701 mètres, sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux et de 30 mètres de crête encrête.

N° 7. *Canal des Moëres.* — Il se divise en deux branches qui communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernardstreet, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur, depuis son origine près du bassin des Moëres jusqu'au sas octogone de Dunkerque, en y ajoutant l'embranchement de Bernardstreete est de 10,320 mètres. Le canal des Moëres, comme canal navigable n'a point d'issue, son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette, par le sas octogone, les eaux des Moëres et d'une partie de la 4e. section des Waeteringues.

N° 8. *Canal de la Cunette.* — Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moëres, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moëres et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque. Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moëres jusqu'à l'écluse à la mer, est de 2,303 mètres. Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crête en crête de 44 mètres.

N° 9. *Canal de Mardyck.* — Ce canal n'est plus naviguable, mais il reçoit les eaux des canaux de Bourgourg et de Bergues à Dunkerque et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par le canal de dérivation et par l'écluse de la Cunette. Sa longueur depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardyck, est de 3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête, en crête, de 64 mètres.

N° 10. *Canal de Saint-Omer ou de Neuf-Fossé.*—Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck et du département du Pas-de-Calais. Sa longueur totale, de la Lys à l'Aa, est de 16,288 mètres.

N° 11. *Rivière de la Lys.* — La longueur de cette rivière, dans le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Werwicq, est de 55,000 mètres.

N° 12. *Canal de la Nieppe.* — Ce canal qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois. Sa longueur et de 9,335 mètres.

N° 13. *Canal d'Hazebrouck.*—Il s'étend d'Hazebrouck à la Motte-au-Bois, où il se joint au canal de la Nieppe. Sa longueur est de 5,778 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N° 14. *Canal de Préavin.* — Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Grand-Dam. Sa longueur est de 2,181 mètres.

N° 15. *Rivière de la Bourre.* — La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys, est de 7,646 mètres. Les canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, de Préavin et de la Bourre coupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de navigation secondaire et purement local, communiquant par ses deux extrémités avec la Lys.

N° 16. *Rivière de la Lawe.* — Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire de La Gorgue, où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas-de-Calais jusqu'à son confluent, est de 2,300 mètres.

N° 17. *Canal de la Haute-Deûle.* — Ce canal commence à l'é-

cluse du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur, dans le département, est de 46,200 mètres.

N° 18. *Rivière de la Basse-Deûle.* — Cette rivière, qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse de Saint-André et débouche dans la Lys, à Deûlémont. Sa longueur est de 19,500 mètres.

N° 19. *Canal de la Bassée.* — Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de la Bassée, et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N° 20. *Canal d'Aire à la Bassée.* — Ce canal, construit en 1823, entre dans le département par La Bassée, où il se termine après un cours d'environ 40,000 mètres, dans le département du Pas-de-Calais. Sa largeur moyenne est de 20 mètres. Il communique avec la Deûle par l'ancien canal de la Bassée, désigné à l'article qui précède.

N° 21. *Canal de Roubaix.* — Ce canal commence à la Basse-Deûle, au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume de Belgique. Sa longueur, y compris celle du sou terrain de Croix, non encore exécuté, est de 19,070 mètres.

No 22. *Rivière de la Scarpe.* — Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celle de Marchiennes et de St-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne. Sa longueur, dans le département, est de 43,150 mètres.

No 23. *Rivière de l'Escaut.* — L'Escaut, qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissements de Cambrai et de Valenciennes, et sort du département du Nord, à Mortagne, pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est de 63,000 mètres.

No 24. *Canal de Saint-Quentin.* — Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerranée et l'Océan. Son développement, de Cambrai à La Fère, est de 96,000 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 21,520 mètres.

N° 25. *Canal de la Sensée.* — Ce canal est tracé de niveau, du bassin rond, sur l'Escaut, au bassin de Brebières, sur la Scarpe. Il fait communiquer la Scarpe avec l'Escaut et fait suite au canal de St-Quentin, dont il est le complément nécessaire. Sa longueur est de 25,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N° 26. *Canal de Mons à Condé.* — La longueur totale de ce canal est de 25,280 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 5,058 mètres.

N° 27. *Rivière de la Sambre.* — Cette rivière est la seule voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Lanprecies jusqu'à la limite du département, est de 54,446 mètres

NAVIGATION.

***TABLEAU** du mouvement de la navigation sur les rivières et canaux du département en* 1859.

CANAUX OU RIVIÈRES	Concédés ou non concédés.	Nombre de Bâteaux		TONNAGE			Recette des droits.
		à charge.	à vide.	Absolu.	Kilométrique	Rapporté au parcours total	
Ligne de Paris en Belgique.					Tx	Tx	
Sambre canalisée	Concédé.	4654	4353	785,789	35,927,553	659,875	699,61
Canal de jonction de la Sambre à l'Oise	Concédé.	3401	2477	653,904	38,625,513	576,225	952,44
Canal de Mons à Condé	Expl. par l'Etat.	5517	4520	1,020,167	5,135,021	1,015,227	33,77
Escaut	id.	5471	2647	1,875,135	45,158,181	940,802	580,85
Canal de Saint-Quentin	id.	5469	1459	1,784,460	94,145,595	1,017,295	1062,55
Autres lignes navigables du département.							
Canal de Dunkerque à Furnes	Concédé.	1145	387	72,469	903,838	79,469	9,37
Canal de Bergues	Expl. par l'Etat	1503	1060	80,592	557,272	69,659	2,29
Canal de Bourbourg	id.	4587	1806	280,499	4,868,219	234,049	10,13
Canal de la Haute-Colme	id.	3125	2668	117,883	2,324,937	94,129	6,51
Canal de la Basse-Colme	id.	1246	1425	56,331	377,419	27,957	3,34
Canaux d'Hazebrouck	id.	1698	403	50,944	418,151	16,998	2,64
Rivière de la Lys	id.	4513	2115	361,057	10,970,046	206,982	59,73
Canal de Roubaix	Concédé.	964	919	120,822	772,597	103,495	56,08
Deûle (haute, moyenne et basse)	Expl. par l'Etat,	6727	4395	1,288,058	36,588,563	557,778	203,69
Scarpe inférieure	Concédé	5067	4761	242,280	19,973,700	554,825	353,66
Scarpe supérieure	Expl. par l'Etat.	2364	1105	653,085	1,695,960	242,280	8,32
Canal de la Sensée	Concédé.	1733	464	181,587	4,275,000	171,000	146,57

Les quantités de bois flottés qui ont été transportées sur les canaux et rivières du Nord, pendant le cours de 1859, sont les suivantes :

Canal de Dunkerque à Furnes	152 stères.
— de Bourbourg	3418
— de la Colme.	615
— de Bergues.	195
— Deûle	6990
— Lys	3700
— Canaux d'Hazebrouck.	3613
— Scarpe inférieure	961

STATISTIQUE DE L'INDUSTRIE MINÉRALE.

Production pendant l'année 1859.

HOUILLES.

NOMS des mines.	Etendue de la surface concédée (hectar.)	NOMS des exploitants.	Nombre de Puits d'ext.	Nombre de Puits d'épuisement.	Nombre de Avaleresses.	Nombre des ouvriers.	Nombre des chevaux.	Nombre des machines.	Quantité du produit brut. (Quintaux métriques.)
Mine de Fresnes . . .	2373	Compagnie d'Anzin. .	3	2	»	519	25	5	669460
— de Vieux-Condé.	3966	Id	5	1	1	1276	82	7	1638828
— de Raismes. . .	4819	Id . . .	5	1	1	1411	141	7	1136330
— d'Anzin. . . .	11851	Id	21	5	1	4824	209	27	4898458
— de St.-Saulve . .	2200	Id	»	»	1	56	4	3	»
— de Denain . . .	1344	Id	2	»	1	608	29	3	431868
— d'Odomez . . .	316	Id	1	»	»	2	»	1	»
— d'Aniche. . . .	11850	Compagnie d'Aniche .	7	2	2	2305	68	16	2813296
— de Douchy. . .	3419	— de Douchy . .	7	»	»	1159	38	7	1468729
— de Bruille . . .	403	— de Bruille. . .	»	»	»	»	»	»	»
— de Château-l'Ab .	916	— de Vicoigne . .	»	»	»	»	»	»	»
— de Crespin . . .	2842	Libert et consorts. . .	»	»	»	»	»	»	»
— de Marly. . . .	3313	Compagnie de Marly .	»	»	»	»	»	»	»
— d'Hasnon . . .	1488	— d'Anzin et cons.	»	»	»	»	»	»	»
— d'Azincourt . .	870	— d'Azincourt . .	2	1	1	502	29	5	328262
— d'Escaupont . .	110	— de Fresnes-midi.	2	1	1	360	12	4	428936
— de Thivencelles .	981	— id. . . .	»	»	»	»	»	»	»
— de Saint-Aybert.	455	— id	»	»	»	»	»	»	»
— de Vicoigne . .	1320	Compagnie de Vicoigne	4	2	»	663	134	6	954259
— de l'Escarpelle. .	4721	— de la Scarpe. .	3	»	»	502	29	6	572574
Totaux. . . .	59257		62	15	9	14 197	800	97	15335000

Les 14,197 ouvriers employés dans les mines de houille en 1859 ont donné 4,259,100 journées de travail dont le salaire s'est élevé en totalité à 9,246,064 fr.

Les produits constatés dans le tableau qui précède se divisent comme suit, d'après leur valeur .

	POIDS.	VALEUR.	Prix moyens au quintal métrique.
Anthracite. Fresnes, Vieux-Condé, Escaupont, Vicoigne.	3,691,483	4,108,194	1 20
Houille dure à courte flamme. Raismes, Aniche l'Escarp.	3,300,355	3,671,330	1 40
Houille grasse à longue flamme. Raismes, Anzin, Denain, Aniche, Douchy, Azincourt	8,465,549	9,905,769	1 45
	15,129,127	20,775,290	

Production et importation. — Consommation et exportation.

L'exploitation des mines de houille du département a produit en 1859, une quantité de 15,335,000qx

Il a été importé dans le cours de la même année :

Du bassin du Pas-de-Calais	1,517,000	
Des bassins anglais	351,000	
Du bassin de Mons.	19,450,000	
Du bassin de Charleroy.	12,668,000	
	33,986,000	33,986,000
Total de la production et de l'importation.		49,321,000
La consommation dans le département, en 1859, est évaluée à une quantité de. . . .	23,079,500	
Il a été exporté pendant la même année :		
Sur les autres départements : Seine, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Seine-Inférieure, etc.	25,854,000	
Sur l'étranger, Belgique, Angleterre, Pays-Bas	387,500	
	49,321,000	49,321,000

Développement de la consommation dans le département, en 1859.

	Machines à vapeur en activité.		Quantité de combustible consommé.		
	Nombre	Force totale en chevaux	Dans les machines à vapeur.	Dans les usines les ateliers pour le chauffage, etc.	TOTAL.
Mines de houille .	109	4,342	755,510	112,390	867,900
Industrie du fer . . .	182	4,475	109,100	4,234,700	4,368,800
Usines minéralogiques et ateliers industriels	1,639	20,990	2,877,030	5,918,470	8,795,500
Locomotives	108	8,585	383,650	»	383,650
Bateaux à vapeur . . .	5	450	41,750	»	41,750
Chauffage domestique .	»	»	»	8,621,900	8,621,900
	2,043	28,842	4167,040	18,887,460	23,079,500

Prix moyens de vente des divers combustibles sur les lieux de consommation.

Houille de Valenciennes, 1 fr. 93 c. le quint. mét.; du Pas-de-Calais, 1 fr. 91 c.; d'Angleterre, 2 fr. 40 c.; de Mons, 2 fr. 05 c.; de Charleroy, 1 fr. 64 c.

La quantité de houille employée au chauffage domestique a été de 8,621,900 quint., ce qui, pour une population de 1,212,353 habitants, donne une moyenne de 7 quint. par individu, ou 28 quint. par famille de 4 personnes, et pour celles-ci une dépense annuelle de 61 fr. 77 c.

La consommation totale pour l'alimentation des machines à vapeur a été de 4,167,040 q. pour 2,043 machines et une force de 28,842 chevaux, ce qui, pour 300 jours de travail de 12 heures pour l'année, fait 3 k. 63 par cheval et par heure.

Dans la ville de Lille, la consommation est de 2,083,829 q. m. dont pour les ateliers industriels 828,211 et pour les habitants 1,225,618, soit 10 q. 8 par habitant.

A Roubaix et Tourcoing, la consommation est de 1,725,050 q. m., dont 978,867 pour les ateliers industriels, et 746,183 pour les habitants, soit 10 q. 8 par habitant.

La consommation par force de cheval et par heure est, à Lille, de 4 k. 48, et à Roubaix et Tourcoing, de 7 k. 1.

MINES DE FER.

Production des mines et minières métalliques pendant l'année 1859.

NOMS des MINES.	Etendue de la surface concédée.	NOMS des EXPLOITANTS.	NOMBRE DES ouvriers.	NOMBRE DES machines.	NATURE des PRODUITS.	POIDS.	VALEUR.	PRIX MOYEN.
	h.					q.		
Trélon et Ohain....	1,600	Mérode-Westerloo.	12	1	Peroxide anhydr.	10,340	10,754	1 18
					— hydrat.	12,834	4,261	» 31
Glageon.........	275	Beuret et Cie.	63	21	Peroxide anhydr.	47,892	50,236	1 05
					— hydrat.	37,161	11,891	» 32
Féron...........	250	Id.	3	2	— hydrat.	649	208	» 32
Fourmies.........	275	Id.	9	1	Peroxyde hydrat.	»	»	»
						11,900	3,808	» 32
Les Pizons........	126	Hamoir-Serret et Cie.	»	»		»	»	»
Minières exploitées dans l'arrondissement d'Avesnes.. (groupe de Maub.)	»	»	285	1	Peroxyde hydrat.	3,090,950	1075650	» 35
	2,526		372	26		3,211,726	1156808	» 36

Les minerais exploités servent à l'alimentation des hauts-fourneaux de Fourmies, Trélon, Ferrière-la-Grande, Maubeuge, Hautmont et Aulnoy. Les salaires des 372 ouvriers employés dans cette industrie ont été, en 1859, de 466,249 fr.

USINES A FER.

Production pendant l'année 1859.

		PRODUITS. Poids.	PRODUITS. Valeur.	Prix moyen de vente.
FONTE.		q.		
Au combustible végétal	Brute..............	10,690	181,730	17 »
	Moulée, 1re fusion...	1,400	32,900	23 50
Au combustible minéral seul ou mélangé de combustible végétal	Brute..............	851,812	10,760,424	12 60
	Moulée, 1re fusion....	1,530	33,660	22 »
Moulée, 2e fusion..................		144,100	3,965,250	27 50
		1,009,532	14,973,964	
FER MARCHAND.				
Au combustible végétal	En barres rondes ou carrées de moins de 15 mill. ou en barres rectangulaires de moins de 213 mill.......	8,000	392,000	49 »
	En barres de plus fortes dim.	800	32,000	40 »
Au combustible minéral	Rails.................	295,816	7,611,721	25 70
	En barres rondes ou carrées de moins de 15 mill. ou en barres rectangulaires de moins de 213 mill.... .	192,282	5,335,043	27 60
	En barres de plus fortes dim.	215,794	5,622,038	26 »
Par l'emploi simultané des deux combustibles.	En barres rondes ou carrées de moins de 15 mill. ou en barres rectangulaires de moins de 213 mill.	7,200	295,200	41 »
	En barres de plus fortes dim.	7,200	280,800	39 »
		727,092	19,568,802	
TÔLE.				
Fabriquée avec du fer au combustible minéral seul ou mélangé de combustible végétal...............		49,776	1,730,293	34 75
ACIER.				
De forge...............		1,499	149,900	100 »
De cémentation...........		420	50,400	120 »
Fondu		1,758	246,120	140 »
		3,677	446,420	

Les hauts fourneaux sont au nombre de 23, dont 17 actifs et 6 inactifs. On compte 4 fours à réverbères dont 3 actifs, et 113 cubilats dont 102 actifs; 22 foyers d'affinerie dont 10 actifs, 227 fours à puddler dont 153 actifs et 138 fours à réchauffer dont 94 actifs.

Les appareils employés pour l'étirage du fer et de l'acier consistent en 30 marteaux, 12 martinets, 15 marteaux pilons, 30 trains de laminoirs, 85 ventilateurs, etc., 40 machines hydrauliques et 167 machines à vapeur d'une force totale de 4046 chevaux.

Les usines à fer ont employé pendant l'année 2466 ouvriers dont 2,325 hommes, 44 femmes et 141 enfants, qui ont donné un nombre de 727,703 journées de travail. Les salaires payés se sont élevés à 2,889,996 fr., ce qui revient à 3 fr. 83 c. par journée. La quantité de combustible consommé tant en bois, charbon de bois, coke et houille, a été de 2,718,095 quintaux, représentant une valeur de 6,823,616 fr.

USINES A PLOMB.

Il en existe une à Blanc-Misseron. Elle a employé, en 1859, 12,300 q. m. de minerais d'une valeur de 344,400 fr. et a consommé 8,600 q. de houille valant 15,480 fr. Elle a produit 8,600 q. m. de plomb d'une valeur de 550,400 fr. et par quintal, de 64 fr. Elle a employé 60 ouvriers dont le salaire a été de 40,500 francs.

APPAREILS A VAPEUR·

***TABLEAU** des appareils qui ont fonctionné dans le département en* **1859.**

	NOMBRE des établissements.	MACHINES.		CHAUDIÈRES.		
		Nombre.	Force. chevaux.	Motrices.	Calorifères.	Force.
Filatures.	384	488	10058	604	236	727
Sucreries et raffineries de sucre.	140	286	2902	176	359	1894
Distilleries	64	85	825	68	94	485
Fonderies et at de m.	143	163	1071	94	»	6
Teintureries, apprêts.	50	59	717	80	52	322
Mines de houille	74	109	3442	195	»	12
Huileries	36	37	493	45	2	29
Brasseries	57	56	349	58	3	13
Tissage	31	33	355	42	»	30
Usines à fer	28	31	455	244	»	»
Apprêts, blanchisser.	17	17	273	19	10	53
Minoteries	79	82	908	88	»	4
Divers	333	459	6570	350	26	121
Totaux	1436	1905	29323	2063	785	3597

Ont chômé, en 1859, 66 établissements contenant 65 machines d'une force totale de 539 chevaux et 89 chaudières dont 70 motrices et 18 calorifères.

Les chiffres indiqués pour la orce des machines ne sont que nominaux, la force réelle étant souvent plus que double de la force nominale et presque toujours plus de moitié en sus de cette dernière force (le cheval vapeur étant compté à 75 kilogrammètres). — Ainsi la force réelle des 1970 machines actives ou inactives ne doit pas être évaluée à moins de 51,220 chevaux, soit 26 chevaux par machine, tandis que nominalement la force moyenne est de 15 chevaux.

La distinction entre les chaudières motrices et celles calorifères n'est que nominale, la plupart d'entr'elles servant alternativement aux deux usages.

Les seules villes de Lille, Roubaix et Tourcoing possèdent 975 générateurs et 635 machines d'une force nominale de 9,628 chevaux et que l'on doit porter en force réelle à 20,000.

On évalue à 425,000 tonnes de 1,000 kil. la quantité de houille nécessaire pour faire marcher, dans leurs conditions, actuelles toutes les machines qui existent dans le département et à un million de tonnes la quantité qui peut être brûlée pour la production totale de la vapeur.

TOURBIÈRES.

Il n'y a guère que celles de l'arrondissement de Dunkerque qui soient en exploitation suivie. Les autres ne donnent lieu qu'à des extractions peu importantes et restent même en chômage la plupart du temps.

L'exploitation, pendant l'année 1859, a donné les résultats suivants :

	POIDS.	VALEUR.	PRIX de vente.
	quint. mét.		
Arrondissement de Dunkerque. — Plateau comprenant les communes de Cappellebrouck, Looberghe, Millam, Uxem, Ghyvelde, Teteghem, Warhem et Merckeghem (27 exploitations).	145,000	138,010	» 95
Arrondissement de Lille. — Vallées de la Deûle et de la Marque. (3 expl.)	600	630	95
Arrondissement de Douai. — Commune d'Arleux (une exploitat. aband.)	»	»	»
	145,600	138,640	

Ces tourbières sont au nombre de 28 dans l'arrondissement de Dunkerque, de 4 dans celui de Lille, et d'une seulement dans l'arrondissement de Douai. Elles ont employé, en 1859, 320 ouvriers dont le salaire a été de 39,480 fr.

Les produits extraits servent au chauffage domestique dans les villages voisins des tourbières.

ACCIDENTS.

Les accidents qui se sont produits, en 1859, dans les mines-carrières, sont au nombre de 161, savoir :

Dans les mines de houille, 159 ; 20 hommes tués et 150 blessés.

Dans les mines de fer, 1 ; 1 homme tué.

Dans les carrières, 3 ; 1 homme tué, 2 blessés.

SANTÉ PUBLIQUE.

D'après la liste générale arrêtée par M. le Préfet, le 15 juillet 1859, le nombre des personnes autorisées à exercer l'art de guérir dans le département est de 894, dont :

Réceptions dans les formes anciennes. Officiers de santé, 2.

Réceptions d'après les formes nouvelles. Docteurs en médecine, 213 ; docteur en chirurgie, 1 ; officiers de santé, 283 ; sages-femmes élèves de la Maternité de Paris, 123 ; sages-femmes reçues par le jury médical, 105 ; pharmaciens reçus par les écoles spéciales, 45 ; pharmaciens reçus par le jury médical, 122 ; herboriste, O...

VACCINE.

Le service des vaccinations, pendant l'année 1859, a donné les résultats consignés dans le tableau ci-après :

Tableau des vaccinations pendant l'année 1859.

ARROND	Nombre de naissances en 1859.	NOMBRE DE vaccinations opérées avec succès.	NOMBRE DE sujets atteints de la variole : après avoir été vaccinés.	NOMBRE DE sujets atteints de la variole : n'ayant pas été vaccinés.	NOMBRE DE sujets : morts de la variole.	NOMBRE DE sujets : Défigurés ou restés infirmes.	Rapport des vaccinations aux naissances — p. %
Dunkerque	3817	2297	1	2	»	»	60
Hazebrouc	3818	2392	21	21	4	»	63
Lille. . . .	16175	10254	67	70	40	45	64
Cambrai. .	6791	4530	7	3	3	1	67
Avesnes. .	4163	2805	»	»	»	»	55
Douai. . .	3611	2569	20	25	2	8	71
Valencien.	6063	3997	20	34	2	11	66
TOTAUX. .	44448	28344	136	155	51	65	64

Des indemnités ont été accordées aux médecins, chirurgiens, etc., pour le service des vaccinations en 1859. M. le Préfet a, en outre, accordé des récompenses aux vaccinateurs qui se sont distingués par leur zèle pour la propagation de la vaccine. La médaille d'or a été décernée à M. Lebeau, officier de santé à Naves : deux médailles exceptionnelles en argent ont été accordées pour un chiffre considérable de revaccinations ; 42 médailles d'argent ont été distribuées entre un même nombre de vaccinateurs et 69 médecins, officiers de santé et sages-femmes ont obtenu des livres de médecine.

Le nombre des vaccinaiions indiquées dans le tableau qui précède est inférieur de 6,963 à celui qui avait été constaté en 1858. — Cette diminution, qui n'est qu'apparente, tient à diverses causes, notamment à cette circonstance, que beaucoup de communes n'ont pas envoyé les états des vaccinations opérées chez elles. Il est à désirer que les autorités locales se montrent à l'avenir plus empressées de fournir à l'Administration supérieure les renseignements dont elle a besoin pour s'éclairer sur les mesures à prendre dans l'intérêt de la santé publique.

ALIÉNÉS.

Mouvement de la population pendant l'année 1859.

La population de ces établissements était au 1er janvier 1859 de 1,303 individus dont 951 hommes et 429 femmes. Il en est entré pendant l'année 353. Il en est sorti par guérison 137, et par décès 139. Il y restait au 31 décembre 1859, 1,380 malades, dont 951 hommes et 429 femmes.

Ce chiffre de 1,380 est réparti entre les asiles, comme suit : Armentières (hommes), 557 ; Lommelet (hommes), 394 ; Lille (femmes), 429.

Les causes de l'aliénation sont les suivantes :

Causes physiques. — Effets de l'âge (démence sénile), 28 ; idiotisme, 213 ; irritabilité excessive, 46 ; excès de travail, 35 ; dénuement, misère, 57 ; onanisme, 21, coups, blessures, 13 ; maladies syphilitiques, 24 ; hydrocéphale, 7 ; épilepsie, convulsions, 76 ; fièvres, phthysie, maladie du cœur, 38, excès alcooliques, 82 ; maladies de la peau, 3; émanations de substances malfaisantes, 1.

Causes morales.—Chagrins, 87 ; amour et jalousie, 55 ; orgueil, 11 ; événements politiques, 27 ; ambition, 24 ; sentiments religieux poussés à l'excès, 34, causes inconnues, 697, hérédité, 77.

Les 1,656 aliénés qui ont séjourné dans les asiles appartenaient aux professions ci-après :

Professions libérales. — Ecclésiastiques, juristes, médecins, chirurgiens, etc., professeurs, hommes de lettres, instituteurs,

employés, 82 ; rentiers, propriétaires, 98 ; artistes, 22 ; militaires et marins, 28 ; négociants, commerçants, 35 ; marchands en détail, 69.

Professions manuelles ou mécaniques.— Ouvriers en bois, 56 ; en fer, 14 ; en or et argent, 4 ; en autres métaux, 11 ; en filature et tissage, 105 ; en bâtiments, 31 ; en cuirs et peaux, 11 ; en teinture, 2 ; en objets d'habillement, 111 ; en comestibles, boissons et objets de bouche, 11 ; gens occupés de travaux agricoles, 157 ; domestiques, journaliers, 171 ; gens de peine, 66 ; sans profession, 312 ; professions inconnues, 269.

Ces mêmes aliénés appartenaient aux départements suivants :

Nord, 941 ; Pas-de-Calais, 320 ; Seine, 225 ; Somme, 89 ; Aisne, 24 ; divers autres départements, 26 ; à la charge du ministère de la guerre, 0 ; de la marine, 0 ; de l'intérieur, 0 ; aliénés étrangers, 31.

Le mouvement de la population des asiles a donné lieu aux observations suivantes :

Les sorties par guérison dont le chiffre a été de 137 se répartissent ainsi : Armentières, 43, soit par rapport à la population totale de l'établissement, 6,50 p. %; Lommelet, 50 ou 4,60 p. %; Lille, 44 ou 8,50 p. %.

Les 139 décès se divisent comme suit : Armentières 61 ou 9,20 p. %; Lommelet, 35 ou 7,30 p. % ; Lille, 43 ou 8,33 p. %.

ÉPIDÉMIES.

Un rapport inséré dans le recueil des travaux du Conseil central d'hygiène et de salubrité publique du département contient sur les épidémies qui ont régné pendant l'année 1859, des renseignements dont nous donnons le résumé suivant :

Arrondissement de Dunkerque. — La fièvre intermittente a redoublé ses ravages, et au lieu de se borner à la ville de Dunkerque et aux environs de cette cité, comme précédemment, a sévi, en 1859, dans presque toutes les communes de l'arrondissement où elle a atteint la moitié environ de la population, du mois de juin, à la fin de septembre, et privé ainsi, les campagnes d'une partie importante de leurs travailleurs. Le manque d'eau potable, les émanations du sous-sol marécageux, par suite d'une sécheresse exceptionnellement prolongée, sont considérées comme les causes probables de la maladie qui, du reste, n'a donné lieu qu'à une mortalité insignifiante, attribuée à quelques cas spéciaux d'un caractère pernicieux.

Arrondissement d'Hazebrouck.— Une épidémie de variole et de varioloïde a continué à régner dans la commune de Boeschêpe, où elle avait été constatée en 1858, et s'est déclarée dans la commune de Steenvoorde. La maladie, qui a duré du mois de février au mois

du juin 1859, a été très-bénigne et a donné lieu à une mortalité peu considérable. — A Saint-Sylvestre-Cappel, une épidémie de croup et d'angine couenneuse a sévi, de janvier au mois de mai, et a fait vingt victimes.— A Houtkerque, des fièvres de toutes natures, fièvres continues, et fièvres intermittentes, qui ont résisté à tout traitement antipériodique, ont régné de juillet jusqu'à la fin de l'année, et ont fait 11 victimes sur 300 malades.

Arrondissement de Lille.— Quelques cas de rougeole qui n'occasionnèrent aucun décès, se montrèrent successivement, à Seclin, du milieu d'octobre au 15 décembre 1858. A cette dernière époque, l'abaissement de la température imprima à la maladie un caractère plus grave, et un enfant mourut par suite de complication de congestion pulmonaire ; puis, à la rougeole se substitua la fièvre scarlatine qui se montra relativement assez bénigne; elle fit cependant 3 victimes sur 33 malades. — Du 15 avril au 20 mai, une épidémie de rougeole régna dans la commune d'Herlies. Elle fut d'une bénignité remarquable: cent-deux élèves des écoles communales en furent principalement atteints, bien que les excellentes conditions d'aération des locaux y eussent écarté toute cause prédisposante. Circonstance à noter, pendant toute la durée de cette épidémie, il n'y eut aucun décès dans la commune, qui compte 1,038 habitants.

Arrondissement de Douai. — A Marchiennes-Campagne qui a 397 habitants, la fièvre typhoïde a atteint 55 individus dont 13 ont succombé.— A Rieulay, qui compte 440 habitants, la même contagion a frappé 28 malades et fait 13 victimes. Cette proportion est fort élevée pour ces localités; pour Marchiennes, en effet, c'est le septième de la population qui a été atteint et le quart des malades qui a succombé. On ignore les causes de la maladie ; cependant on est porté à l'attribuer aux mauvaises conditions hygiéniques des habitations.

Arrondissement de Valenciennes. — La même épidémie a été constatée à Flines lez-Mortagne, où elle a fait quelques victimes et, là aussi, c'est au défaut d'aération des maisons, à l'agglomération de cinq, six, sept personnes dans des espaces très-resserrés, humides et malsains, qu'est due, suivant les médecins, la propagation de la contagion. — Aucune autre affection n'a été constatée dans l'arrondissement, cependant, comme les années précédentes, on a remarqué sur plusieurs points, divers cas isolés d'angine couenneuse, suivis de mort.

Arrondissement de Cambrai.— L'état sanitaire a été assez satisfaisant pendant la période annuelle, quoique plusieurs cas spéciaux de rougeole, de fièvre typhoïde, d'angine inflammatoire ou diphthérique, de dyssenterie et même de choléra aient été observés dans un assez grand nombre de communes.

Arrondissement d'Avesnes. — Dans la commune de Berlaimont, la fièvre typhoïde a fait 9 victimes, du 1er février au 21 décembre,

sur une population de 2,600 habitants.— La vase des étangs laissée à nu, a provoqué, à Anor, le développement de la dyssenterie. Sur une population de 2,967 habitants, 500 en ont éprouvé les atteintes, et 27 décès ont été constatés.

GARDE NATIONALE.

Les deux corps d'artillerie organisés dans le département se composent :

A Lille, d'un bataillon de (effectif autorisé). .	500 hommes.
A Valenciennes, de trois compagnies de (id.) .	323
Total.	823

SAPEURS-POMPIERS MUNICIPAUX.

Voici l'état des corps de sapeurs-pompiers établis dans les divers arrondissements :

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de bataillons, compagnies ou subdivisions.	Effectif.	Nombre de pompes.
Dunkerque.	7	452	26
Hazebrouck	17	776	31
Lille	65	3310	121
Cambrai.	34	1277	50
Avesnes	28	961	42
Douai	23	1006	32
Valenciennes.	48	1777	65
Totaux.	222	9559	367

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

La classe de 1859, levée en 1860, a dû fournir 100,000 hommes à l'armée.

La vérification préalable des tableaux de recensement dans le département, a amené le retranchement de six inscriptions pour décès, pour double emploi ou pour cause d'extranéité constatée.

Le contingent du département, dans cette levée a été de 4,598 hommes sur 10,143 inscrits aux listes du tirage, savoir :

	Inscrits.	Contingent.
Arrondissement de Dunkerque. . .	971	316
— d'Hazebrouck. . .	882	288
— de Lille.	2,942	957
— de Cambrai . . .	1,656	540
— d'Avesnes	1,246	405
— de Douai.	885	289
— de Valenciennes . .	1,552	506
Totaux. . . .	10,133	3,301

Le nombre des inscrits a diminué dans les arrondissements de Dunkerque, d'Hazebrouck et de Douai; il a augmenté dans les autres arrondissements, notamment dans ceux de Lille et de Valenciennes.

15 jeunes gens ont été rayés des tableaux de recensement et des listes de tirage par le Conseil de révision.

Le Conseil a statué, pour former le contingent, sur 6,665 jeunes gens dont :

Se sont présentés	6,098
Se sont fait représenter	507
Ont été examinés au lieu de la résidence, . .	40
Absents, ne se sont pas fait représenter. . . .	20
Ensemble	6,665

Ont été exemptés :

Pour infirmités ou défaut de taille	2,158
Pour autres causes spécifiées dans l'art. 13 de la loi du 21 mars 1832	1,206
Total.	3,364

Jeunes gens désignés pour former le contingent :

Que les cantons n'ont pu fournir	»
Déduits en vertu de l'art. 14 de la loi précitée et de l'art. 75 de la loi du 15 mars 1850.	507
Déclarés bons pour le service.	2,794
Inscrits conditionnellement	»
Nombre égal au contingent. . .	3,301

Le nombre des jeunes gens à l'égard desquels il n'a pas été nécessaire de statuer, en raison de l'élévation de leurs numéros, est de 3,453.

Les jeunes gens qui se sont fait exonérer du service, sont au nombre de 892, ainsi divisés par arrondissement : Dunkerque, 58 ;

Hazebrouck, 71; Lille, 236, Cambrai, 156; Avesnes, 160; Douai, 78; Valenciennes, 133. — Vingt-six demandes d'exonération irrégulières ou incomplètes n'ont point été admises.

Les exonérations ont été aux jeunes gens du contingent dans les proportions suivantes : arrondissement de Dunkerque, 18 pour cent; d'Hazebrouck, 25; de Lille, 25; de Cambrai, 29; d'Avesnes, 40; de Douai, 27; de Valenciennes, 26. Moyenne pour le département, 27 pour cent.

Les jeunes gens désignés ci-dessus comme déduits du contingent, se divisent comme suit :

Déjà liés au service en vertu d'un engagement volontaire.	386
Idem en vertu d'une commission.	1
Inscrits maritimes, charpentiers de navires, etc. .	75
Élèves de l'École polytechnique. . . , ...	3
Instituteurs adjoints des écoles publique . . .	7
Jeunes gens qui se préparent à l'enseignement primaire.	4
Membres ou novices des associations religieuses vouées à l'enseignement.	8
Élèves de l'École normale supérieure.	»
Maîtres d'études, régents ou professeurs des collèges et lycées	1
Élèves des grands séminaires.	22
Autorisés à continuer leurs études pour se vouer au ministère dans les autres cultes salariés par l'État.	»
Total.	507

Détails sur l'instruction des jeunes gens maintenus sur les listes de tirage.

ARRONDISSEMENTS.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire seulement.	Ne sachant ni lire ni écrire.	Douteux.
Dunkerque.	598	97	236	40
Hazebrouck.	582	8	280	11
Lille.	1776	21	1013	121
Cambrai.	936	7	676	37
Avesnes.	914	14	316	2
Douai.	539	14	331	1
Valenciennes.	910	7	558	73
	6255	168	3410	285

Ces chiffres donnent la mesure dans laquelle l'instruction est répandue dans les diverses parties du département. Ainsi, on voit que le nombre des jeunes gens sachant lire et écrire est à celui des inscrits dans les proportions suivantes : Arrondissement de Dunkerque, 60 pour cent ; d'Hazebrouck, 66 ; de Lille, 60 ; de Cambrai, 56 ; d'Avesnes, 73 ; de Douai, 61 ; de Valenciennes, 58. La moyenne pour le département est de 62.

Les arrondissements d'Avesnes et d'Hazebrouck sont au-dessus de la moyenne générale ; les autres sont au-dessous.

Enumération des différents degrés de la taille des jeunes gens inscrits sur la liste du contingent et du nombre des jeunes gens compris dans chacun de ces degrés :

JEUNES GENS :	ARRONDISSEMENT DE							TOTAL.
	Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valencien.	
De 1m560 à 1m569. . . .	»	3	6	1	»	1	»	11
De 1.570 à 1.597. . . .	12	18	53	45	18	15	32	193
De 1.598 à 1.624. . . .	25	33	110	66	33	33	58	358
De 1.625 à 1.651. . . .	40	53	181	113	75	48	101	611
De 1.652 à 1.678. . . .	23	32	114	67	52	41	68	397
De 1.679 à 1.705. . . .	36	48	162	78	76	44	91	515
De 1.706 à 1.732. . .	24	29	103	64	54	32	46	352
De 1.733 à 1.760 . .	16	13	42	39	33	23	30	196
De 1.761 à 1.787. . . .	6	6	13	2	11	8	11	57
De 1.788 à 1.814. . . .	4	5	12	7	8	3	12	51
De 1.815 à 1.841. . . .	1	»	7	4	»	1	3	16
De 1.842 à 1.868. . . .	1	»	»	»	1	1	»	3
De 1.869 à 1.895. . . .	»	»	1	»	»	»	»	1
De 1.896 à 1.922. . . .	»	»	»	»	1	»	»	1
Au-delà de 1m. 923. . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Dont on n'a pu connaître la taille.	128	48	173	54	43	39	54	539
	316	288	957	540	405	289	506	3301

L'arrondissement d'Avesnes est celui qui a fourni le plus grand nombre d'hommes de haute taille ; après lui viennent les arrondissements de Dunkerque, d'Hazebrouck et de Valenciennes. L'arrondissement de Douai est celui dans lequel les hommes de petite taille ont été le plus nombreux.

Indication des différentes professions des jeunes gens inscrits sur la liste définitive

Ouvriers agricole. . .	1,118	Chaufourniers, briquet.	5
— en pierres . .	235	Potiers, verriers, etc. .	28
— en bois . . .	201	Couvreurs.	8
— en métaux. .	208	Peintres, vitriers, etc. .	16
— en cuir . . .	81	Imprimeurs, libraires, papetiers	5
— des manufact.	659	Horlogers, bijoutiers. .	5
Meuniers	20	Commerçants, com[s]-m[ds], voyageurs, colport. .	53
Boulangers	30	Artistes, peintres, sculpt[s] musiciens, etc. . . .	13
Bouchers, charcutiers .	19	Employés de bureau. .	136
Cuisiniers, cafetiers . .	16	Professions diverses. .	227
Tailleurs d'habits. . .	18	Propriétaires et rentiers	25
Chapeliers.	5	Sans profession. . . .	70
Perruquiers, barbiers .	13		
Blanchisseurs.	8		
Bateliers, mariniers . .	44		
Rouliers, cochers . . .	35		
		Total. . . .	3,301

Énumération des maladies et infirmités qui ont donné lieu à l'exemption prévue par la loi.

Système cutané. . . .	53	Organes du bas-ventre.	107
Appareil de la vue. . .	125	— génit.urinair .	38
— de l'ouïe. . .	16	Membres	120
— de la mastication. . . .	81	Système osseux. . . .	130
— de la voix . .	14	— nerveux et encéphale . .	35
— de l'odorat. .	3	Faiblesse de constitution	799
Région du cou . . .	156	Infirmités diverses . .	123
Organes de le poitrine.	21	Défaut de taille. . . .	322
		Total . . .	2,158

Les affections de la vue ont été plus particulièrement constatées dans les arrondissements de Lille et de Cambrai; les maladies du cou dans ceux de Lille, Cambrai et Valenciennes; les cas de faiblesse de constitution, dans les arrondissements de Valenciennes, de Cambrai et de Lille. Les défauts de taille ont été partout nombreux dans ceux de Lille, Cambrai et Valenciennes.

Nature et nombre des exemptions légales.

Aînées d'orphelins	78
Fils de veuves	409
A reporter. . .	487

		Report. . . .	487
Petits-fils de veuves.			»
Fils et petits-fils	d'aveugles		4
	de septuagénaires		24
Puinés de frères	aveugles		»
	impotents		1
Aînés de deux frères du même tirage			»
Frères de militaires sous les drapeaux			603
Frères de militaires	morts en activité		87
	réformés	pour blessures	4
		pour infirmités	»
	admis à la retraite	pour blessures	»
		pour infirmités	»
		Total. . . .	1,206

PRISONS.

Il existe dans le département une maison centrale de détention, une maison correctionnelle départementale, sept maisons d'arrêt et neuf dépôts de sûreté.

La maison centrale de Loos, établie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, possède d'immenses et magnifiques locaux, elle est divisée en trois quartiers parfaiment distincts et renferme les hommes ainsi que les enfants détenus en vertu des art. 66, 67 et 69 du Code pénal.

Les hommes sont surveillés par les gardiens, tous anciens militaires, et les enfants par les frères de Saint-Joseph.

La maison centrale y a été aussi installée.

Une colonie pénitentiaire a été annexée à la maison centrale, les jeunes détenus y sont appliquées à l'exploitation des terrains loués par le gouvernement dans l'enclos de l'abbaye et à diverses professions industrielles.

Deux autres établissements d'éducation correctionnelle existent, l'un pour les garçons, au hameau de Guermanez, commune d'Emmerin; l'autre pour les filles, à Lille, au monastère du Bon-Pasteur.

POPULATION DES PRISONS CIVILES DU DÉPARTEMENT EN 1860.

MAISON CENTRALE DE LOOS.

Le nombre de détenus était au 31 décembre 1860, de 1,339, savoir :

Condamnés aux travaux forcés à perpétuité . . .		
— — à temps		1
— à la réclusion à perpetuité . . .	2	304
— — à temps . . .	302	
— correctionnels à plus d'un an d'emprisonnement		1,034
Total. . . .		1,339

Les détenus appartiennent aux départements ci-après : Nord. 427 ; Pas-de-Calais, 171 ; Somme, 283 ; Aisne, 197 ; Seine, 75 ; Oise, 133 ; Marne, 20 ; Ardennes, 28 ; Gironde, Eure, Drôme, Seine-et-Oise, Calvados, 5.

Établissement d'éducation correctionnelle de Loos.

Les jeunes gens détenus placés dans cet établissement étaient au nombre de 264 au 31 décembre 1860, dont :

Condamnés d'après l'article 67 du Code pénal, à 10 ans et plus d'emprisonnement, ci	1
Idem, à moins de 10 ans	11
Acquittés, mais détenus en vertu de l'article 66 du Code pénal	273
Total. . . .	285

Ces enfants appartiennent aux départements ci-après : Nord, 167 ; Pas-de-Calais, 48 ; Aisne, 42 ; Oise, 6 ; Somme, 17 ; Ardennes, 5.

Ils sont employés aux travaux de la ferme établie dans les dépendances de la maison centrale.

Colonie agricole de Guermanez. — Établissement d'éducation correctionnelle, autorisée en 1855, par M. le Ministre de l'Intérieur.

Directeur, M. le docteur Faucher.

La colonie renfermait au 31 décembre 1860, 214 enfants, dont 0 détenu par correction paternelle, 16 condamnés en vertu des art. 67 et 69 du Code pénal et 198 acquittés par l'application de l'article 69, mais retenus en correction.

Les élèves sont appliqués aux travaux agricoles ou aux professions qui s'y rattachent. Un aumônier les instruit dans les préceptes de la religion et de la morale et un instituteur leur procure l'instruction élémentaire. Outre les récompenses quotidiennes ou mensuelles accordées aux enfants qui se distinguent par la bonne conduite et le travail, il se fait chaque année une distribution solennelle de prix aux élèves les plus méritants.

Monastère du Bon-Pasteur. — Etablissement d'éducation correctionnelle pour les filles.

Le nombre des enfants détenus dans cet établissement, était au 31 décembre 1859, de 62.

MAISON CORRECTIONNELLE DÉPARTEMENTALE DE LOOS.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Condamnés à un an d'emprisonnement et au-dessous	108	»	108

MAISONS D'ARRÊT.

Population au 31 *décembre* 1859.

	Hommes.	Femmes.	Total.
DUNKERQUE.			
Détenus pour dettes	1	»	62
Idem par mesure administrative .	»	»	
Prévenus ou accusés	5	3	
Condamnés à un an d'emprisonnement et au-dessous	25	18	
Condamnés à plus d'un an . . .	»	»	
Jeunes détenus	7	3	
HAZEBROUCK.			
Détenus correctionnels.	1	»	48
Détenus pour dettes	»	»	
Prévenus ou accusés	6		
Condamnés à un an et au-dessous d'un an d'emprisonnement. . .	26	9	
Condamnés à plus d'un an . . .	2	»	
LILLE.			
Détenus par correction paternelle .	»	»	263
Détenus pour dettes	22	4	
Détenus par mesure administrative, malades, etc	»	»	
Prévenus ou accusés	47	8	
Condamnés à moins d'un an . . .	116	62	
id. à plus d'nn an . . .	»	»	
Jeunes détenus	1	»	
CAMBRAI.			
Détenus pour dettes.	1	1	60
Prévenus ou accusés	6	2	
Condamnés à moins d'un an . . .	26	15	
id. à plus d'un an . . .	6	»	
Jeunes détenus	2	1	
A reporter. . . .			433

	Hommes.	Femmes.	Total.
Report . . .			433
AVESNES.			
Détenus pour dettes	2	»	66
Prévenus ou accusées	13	6	
Condamnés à moins d'un an . . .	42	2	
id. à plus d'un an . . .	»	»	
Jeunes détenus	1	»	
DOUAI.			
Détenus pour dettes	1	»	83
Détenus par mesure administrative, malades, etc	»	»	
Prévenus ou accusés	12	1	
Condamnés à moins d'un an . . .	27	26	
id. à plus d'un an . . .	4	1	
id. à la réclusion. . . .	1	»	
id. aux travaux forcés en attendant lenr transfèrement. . .	5	»	
Jeunes détenus	4	1	
VALENCIENNES.			
Détenus pour dettes	19	2	80
Détenus par mesure administrative, malades, etc	»	»	
Prévenus ou accusés	14	4	
Condamnés à moins d'un an. . .	23	16	
Jeunes détenus	2	»	
DÉPÔTS DE SURETÉ,			
Prévenus	»	»	0
Total. . . .			662

***Récapitulation*.**

Maison centrale	1339
Etablissements d'éducation correctionnelle . . .	561
Maison correctionnelle départementale	108
Maisons d'arrêt et dépôts dé sûreté	662
Total de la population des prisons. . . .	2770

ADMINISTRATION COMMUNALE.

Impositions extraordinaires.

Presque toutes les communes du département sont obligées de recourir à des impositions extraordinaires pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire, et pour faire face à des travaux urgents ou d'autres objets d'intérêt local.

Les impositions extraordinaires, qui ont été autorisées et perçues pendant l'année 1859, se sont élevées, savoir :

1° Pour le traitement des gardes-champêtres. .	279,739
2° Pour le service des dépenses municipales ordinaires	890,697
3° Pour le service ordinaire du culte paroissial .	110,337
4° Pour le service ordinaire de l'instruction publique	265,935
5° Pour les chemins vicinaux	373,254
6° Pour travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal	888,273
	2,808,235

Ces impositions se divisent encore comme suit :

	Impositions destinées à couvrir les dépenses du service ordinaire.	Impositions destinées à couvrir les dépenses extraordinaires.	TOTAL.
Arrondiss. de Dunkerque	143,295 »	52,822 »	196,117 »
— d'Hazebrouck	209,547 »	101,498 »	311,045 »
— de Lille	655,573 »	457,100 »	1,112,673 »
— de Cambrai	345,559 »	137,765 »	483,324 »
— d'Avesnes	214,350 »	62,394 »	276,744 »
— de Douai	113,191 »	47,024 »	160,215 »
— de Valenciennes . . .	238,447 »	29,670 »	268,117 »
	1,919,962 »	888,273 »	2,808,235 »

Cette somme de 2,808,235 francs, comparée au principal des contributions de toutes les communes sur lesquelles les impositions ont été levées, et qui s'élève à 9,056,438 francs, présente un taux moyen de 31 centimes additionnels.

OCTROIS.

Les communes comptent en outre parmi leurs ressources les produits des octrois. Nous indiquons ci-après les localités dans lesquelles des octrois sont établis et le montant du revenu fourni par cette nature d'impôt sur les consommations afférentes à l'année 1859.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues	54,776
Bourbourg-Ville	11,209
Bourbourg-Campagne	6,885
Coudekerque - Branche	3,312
Dunkerque.	300,538
Gravelines	28,415
Hondschoote	10,944

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul	70,238
Cassel	19,633
Estaires.	28,974
Hazebrouck	68,784
La Gorgue	9,876
Merville	26,883
Morbecque.	8,446
Steenvoorde	12,306
Vieux-Berquin. . . .	8,667

Arrondissement de Lille.

Annœullin	10,056
Armentières	96,931
La Bassée.	7,317
Comines	11,325
Halluin	17,720
Haubourdin.	9,000
Lannoy	9,089
Lille	1,621,863
Quesnoy-sur-Deûle. .	12,032
Roubaix.	530,911
Seclin.	16,908
Tourcoing.	305,306

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai	241,481
Le Câteau.	51,179
Solesmes'	12,930

Arrondissement d'Avesnes.

Avesnes.	33,526
Bavai	7,076
Landrecies	21,547
Maubeuge.	75,389
Le Quesnoy	27,783
Solre-le-Château . . .	6,848

Arrondissement de Douai.

Aniche	6,503
Douai.	325,068
Orchies	10,983

Arrondissement de Valenciennes.

Amand (Saint-). . . .	38,719
Anzin.	36,187
Condé.	36,317
Denain	55,121
Valenciennes	337,260
Vieux-Condé	7,685

Récapitulation par arrondissement.

Dunkerque	416,079
Hazebrouck	253,807
Lille	2,648,358
Cambrai.	305,590
Avesnes.	172,169
Douai.	342,554
Valenciennes. . . .	511,289
	4,649,846

Les frais de perception se sont élevés à 493,912 fr., c'est-à-dire à 10 fr. 62 pour cent du produit brut.

Le produit des octrois, comparé à la population, donne, pour

les villes et communes soumises à cet impôt, une taxe moyenne de 10 fr. 23 par habitant.

Taxe municipale sur les chiens.

Une loi du 2 mai 1855 établit une taxe municipale sur les chiens. Cette taxe est réglée comme suit pour le département du Nord, par décret impérial du 9 janvier 1856 :

Dans la ville de Lille.	chiens d'agrément ou servant à la chasse.	10 »
	chiens de garde	2 »
Dans les autres communes.	chiens d'agrément ou servant à la chasse.	8 »
	chiens de garde	2 »

L'application de ces taxes faite, en 1860, a donné les résultats suivants :

Arrondissements.	Nombre de chiens imposés.			Produits des taxes.		
	1re catégorie.	2e catégorie.	Total.	1re catégorie.	2e catégorie.	Total.
Dunkerque	849	4598	5447	6824	9266	16090
Hazebrouck.	654	4977	5631	5360	10090	15450
Lille	3290	11050	14340	30788	22722	53510
Cambrai	1299	4772	6071	10680	9768	20448
Avesnes.	1647	4679	6326	13384	9684	22868
Douai.	942	3187	4129	7704	6452	14156
Valenciennes . ..	1386	3909	5295	11192	7822	19014
Total	10067	37172	47239	85932	75604	161536

46,762 articles ont été portés à la taxe simple ; 81 ont donné lieu à la double taxe, 393 à la triple taxe et 3 à la quadruple taxe pour déclarations inexactes ou incomplètes, ou pour défaut de déclarations.

ASSISTANCE PUBLIQUE.

HOSPICES ET HOPITAUX.

Nous indiquons dans le tableau ci-après la population, les ressources et les dépenses des établissements hospitaliers du département, pendant l'année 1860 :

ÉTABLISSEMENTS.	POPULATION ordinaire.				RECETTES ordinaires.			DÉPENSES annuelles.
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	Total.	Revenus dotaux.	Allocations municipales	Total.	
Arrondissement de Dunkerque.								
Bergues	28	40	40	108	31460 20	»	31460 20	28922 »
Bourbourg	»	40	23	63	16422 »	»	16422 »	16402 45
Dunkerque	35	135	80	250	48189 62	35000	83189 62	87419 75
Gravelines	»	18	»	18	1143 »	3000	4143 »	4143 »
Arrondissement d'Hazebrouck.								
Bailleul	16	80	20	116	22863 20	4300	27163 20	26404 49
Cassel	»	30	30	60	8843 85	2000	10843 85	10783 49
Estaires	»	14	»	14	2493 »	1800	4293 »	4277 »
Hazebrouck	»	84	50	134	13705 37	6000	19705 37	19685 62
La Gorgue	»	10	»	10	» »	1620	1620 »	1620 »
Merville	»	12	»	12	492 32	4000	4492 32	4492 »
Steenvoorde(h.civ.)	»	31	»	31	7996 25	»	7996 25	7958 »
Steenwerck	»	34	»	34	4249 50	6000	10249 50	10215 20
Vieux-Berquin	»	15	»	15	2185 »	500	2685 »	2680 »
Arrondissement de Lille.								
Armentières (h.civ.)	20	78	45	143	36317 63	6400	42717 63	36705 54
La Bassée (h. civil).	»	29	»	29	10869 75	»	10869 75	10739 »
Bondues	2	36	»	38	10736 50	»	10736 50	9601 55
Comines(hosp.civil)	20	23	»	43	16500 »	»	16500 »	15196 »
Halluin	»	28	»	28	1841 30	3000	4841 30	4654 »
Haubourdin(h. civ.)	6	15	»	21	7817 »	»	7817 »	7484 25
Lille	380	1393	1894	3667	638668 »	81960	720628 »	737730 »
Linselles	»	15	»	15	245 »	2500	2745 »	2745 »
Quesnoy-sur-Deûle	»	21	»	21	2486 »	2500	4986 »	4815 86
Roncq	»	20	»	20	760 »	1500	2260 »	2259 05
Roubaix	83	248	»	331	58995 26	43000	101995 26	101007 »
Seclin	28	56	»	84	46054 57	»	46654 57	37707 40
Tourcoing	32	100	73	205	30588 73	40900	71488 73	70804 »
Wambrechies	»	37	»	37	7244 »	»	7244 »	7236 95
Wattrelos	»	34	»	34	11298 74	»	11298 74	9039 »

ÉTABLISSEMENTS.	POPULATION ordinaire.				RECETTES ordinaires.			DÉPENSES annuelles.
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	Total.	Revenus dotaux.	Allocations municipales	Total.	
Arrondissement de Cambrai.								
Cambrai..........	68	205	58	326	218266 42	»	218266 42	207607 44
Arrondissement d'Avesnes.								
Avesnes..........	25	29	»	54	21972 71	»	21972 71	17128 10
Landrecies........	»	36	»	36	9286 90	»	9286 90	8167 79
Maubeuge........	10	77	11	98	28997 96	»	28997 96	29499 48
Le Quesnoy.......	36	41	6	83	27234 64	»	27234 64	24110 »
Solre-le-Château .	»	8	»	8	865 47	»	865 47	515 »
Arrondissement de Douai.								
Douai...........	158	538	50	736	252781 36	»	252781 36	252766 19
Lallaing (r au b. b.)	»	»	»	»	»	»	»	»
Orchies..........	12	26	16	54	19398 86	»	9898 86	17531 50
Arrondissement de Valenciennes.								
Amand (Saint-)...	3	80	33	116	31280 22	»	31280 22	30485 01
Condé..........	»	16	»	16	3863 »	400	4263 »	4254 15
Valenciennes......	70	557	60	687	269790 14	»	269790 14	269132 20
Totaux.......	1027	4284	2484	7795	1924203 47	246380	2160583 47	2082934 46

La population des hospices et hôpitaux est à la population générale du département dans la proportion de 1 pour 255 habitants.

La dépense de 2,082,934 fr. 46, répartie sur les 7,795 individus entretenus dans les établissements hospitaliers, donne pour chacun d'eux, et pour l'année, une somme moyenne de 254 fr. 38 soit par journée, 0 fr. 69 c.

ENFANTS ASSISTÉS.

Cette catégorie d'indigents se compose des enfants trouvés, abandonnés, orphelins pauvres et des enfants de familles indigentes secourus temporairement. Ces enfants sont confiés aux soins et à la tutelle des Commissions administratives des hospices des villes de Dunkerque, Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes. Ils

sont élevés en nourrice jusqu'à l'âge de douze ans aux frais du département avec le concours des communes, et restent après cet âge à la charge des établissements hospitaliers. Le tableau ci-après indique le mouvement de la population de ces enfants et le montant des dépenses auxquelles ils ont donné lieu pendant l'année1859.

VILLES OU LES HOSPICES sont situés.	Existant au 1er janvier 1859.	Admis.	Sortis.	Morts.	Restant au 31 décembre.	Dépenses des mois de nourrice et pensions pendant 1859.
Dunkerque . . .	41	9	8	1	41	2083 52
Lille.	253	84	61	27	249	21313 67
Cambrai	22	4	5	3	18	1273 83
Douai	7	19	11	1	14	976 02
Valenciennes . .	18	9	7	6	14	1349 80
TOTAUX . .	341	125	92	38	336	26996 84

Les 336 enfants restant au 31 décembre 1859 appartenaient aux catégories ci-après :

Enfants trouvés. 24
— abandonnés. 312
— orphelins. . . . . »

Outre les frais de nourriture et pensions ci-dessus rapportés, le département et les communes ont eu à supporter d'autres dépenses montant ensemble à 5,281 fr. 03 c.

Frais d'inspection. . . . . 3,600 »
Dépenses diverses. 1,681 03

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

La population indigente du département est évaluée à 198,720 individus, soit à un sixième environ de la population totale du département.

Cette population indigente se divise comme suit :

Veuves et chefs de famille surchargés d'enfants. 74,576
Vieillards et infirmes.......................... 48,812
Orphelins................................ 3,852
Individus secourus en cas de maladie ou de manque de travail.......................... 71,480

Total égal. . 198,720

Ces indigents sont secourus par les bureaux de bienfaisance qui leur distribuent, surtout en hiver, des aliments, des vêtements et du chauffage.

Les veuves et les chefs de famille surchargés d'enfants en bas âge reçoivent en outre, dans beaucoup de communes, des secours de loyer, et, dans certains cas, quelques secours en argent.

Les vieillards, les infirmes et les orphelins sont placés en pension, autant que possible, dans les communes où ils ont droit à l'assistance publique et de préférence chez leurs parents.

Les malades indigents sont soignés à domicile par des médecins que les administrations charitables rétribuent à cet effet, et reçoivent en outre de ces administrations les secours spéciaux que leur état réclame. Quelquefois, les malades sont placés dans les hôpitaux des villes voisines aux frais du bureau de bienfaisance.

Les recettes de ces établissements se sont élevées, pendant l'année **1859**, à la somme totale de 2,528,284 fr. 07 c., ainsi divisée :

Recettes ordinaires.

Produits de biens immeubles.	1,067,948	09
Rentes sur l'Etat.	336,443	48
Rentes sur communes.	32,254	95
Rentes sur particuliers.	26,733	08
Subventions des communes.	207,784	79
Droits sur les spectacles, bals, concerts, etc.	15,554	10
Autres recettes.	68,729	39
Total.	1,755,447	88

Recettes extraordinaires.

Produit des quêtes, troncs, souscriptions, collectes, etc.	58,189	07
Dons et legs.	165,220	96
Subventions extraordinaires.	7,624	50
Ventes d'immenbles.	493,945	66
Autres recettes.	47,856	»
Total.	772,836	19

Récapitulation.

Recettes ordinaires.	1,755,447	88
— extraordinaires.	772,836	19
Total général.	2,528,284	07

Les charges du service des bureaux de bienfaisance se divisent en dépenses d'administration et en dépenses de secours. Ces deux catégories de dépenses ont donné, en 1859, les résultats ci-après :

Administration.

Personnel.	152,938 57
Matériel.	56,638 81
Entretien et réparations d'immeubles. . .	11,644 02
Constructions et grosses réparations. . . .	23,767 »
Autres dépenses.	60,019 »
Total. . .	305,007 50

Secours.

Aliments.	923,761 85
Vêtements.	95,409 19
Chauffage.	72,211 62
Médicaments et soins médicaux. . . .	80,311 75
Autres secours.	102,633 02
Secours en argent.	209,267 70
Total. . .	1,483,595 04

Récapitulation.

Dépenses d'administration.	305,007 50
— de secours.	1,483,595 04
Total général. .	1,788,602 54

Les recettes ayant été de.	2,528,284 07
Et les dépenses.	1,788,602 54
Il est resté libre.	739,681 53

Dont la majeure partie a été capitalisée et le surplus considéré comme réserve pour le service de l'année suivante.

Malgré l'importance des secours accordés à la population indigente, les revenus s'accroissent d'une manière sensible, tant par les augmentations de loyers et de fermages qui s'obtiennent lors des renouvellements de baux, que par les placements de capitaux en rentes sur l'Etat.

Les sommes qui ont reçu cette dernière destination, en 1859, sont les suivantes :

Dons et legs en argent.	29,995 99
Prix d'immeubles aliénés.	493,945 66
Autres produits.	47,856 »
Capitalisation du dixième de rentes sur l'Etat. .	33,644 35
Total. . .	605,442 »

En supposant le taux de la rente 3 p. % à 70, le revenu obtenu du placement de cette somme serait de 25,947 fr. Et bien que les

fonds ainsi capitalisés proviennent pour environ cinq sixièmes de ventes d'immeubles, le produit des biens des établissements n'en est pas pour cela diminué, attendu que les bureaux de bienfaisance ont reçu par legs ou donations, depuis 1859, plus d'immeubles qu'ils n'en ont aliéné.

MONTS DE PIÉTÉ.

***Résumé des opérations de l'année* 1859.**

	Bergues.	Lille.	Cambrai.	Douai.	Valenciennes.	TOTAL.
Nombre de gages reçus pendant l'année	74243	143445	26853	28068	58731	331340
Sommes prêtées sur ces gages	437464	928245	139546	146903	431405	2083563
Valeur moyenne de chaque article	5 f. 89	6 f. 47	5 f. 19	5 f. 24	7 f. 35	6 f. 38
Nombre de gages retirés	70802	137217	26108	27240	49214	310581
Sommes recouvrées par les dégagements	407842	891133	139729	142198	336571	1917473
Nombre de gages vendus	2910	4591	742	934	3480	12657
Nombre de gages renouvelés	2163	3936	1303	1774	6029	15205
Produit des ventes et renouvellements	42261	144622	14760	14527	79022	295192

Le nombre des gages reçus, comparé à la population des villes où ces établissements sont situés, est d'un gage 78/100 par habitant. Comparé à la population générale du département, il est de 1/27 de gage par habitant ou d'un gage pour 3,66 habitants.

La valeur moyenne des nantissements retirés est de 6 fr. 17. Les dégagements sont aux engagements dans la proportion de 94 pour cent.

Les mois qui ont produit le plus d'engagements, dans l'ordre de l'importance des nombres, sont ceux de novembre, septembre, janvier, juin et mars. Ceux qui en ont produit le moins sont les mois d'août, février et décembre.

Les dégagements ont été surtout nombreux dans les mois d'avril, décembre, octobre et juillet, et particulièrement plus rares dans ceux de février, novembre, mars et juin.

Le nombre des emprunteurs a été en totalité de 183,897, et se divise comme suit : professions libérales, 884; rentiers-propriétaires, 1,366; commerçants, 7,006; fabricants, 1,056; petits marchands, 9,949; employés, 4,388; ouvriers et journaliers, 140,152; militaires, 960; autres professions, 7,273; sans profession, 10,863.

CAISSES D'ÉPARGNE.

Le mouvement des caisses d'épargne ouvertes dans le département, a donné, en 1859, *les résultats suivants :*

VILLES où sont établies les Caisses d'épargne.	NOMBRE DE LIVRETS					SOLDE dû aux déposants au 1er. janvier 1859.	VERSEMENTS effectués pendant l'année.	INTÉRÊTS alloués aux déposants.	ARRÉRAGES de rentes perçus par les caisses.	REMBOURSEMENTS effectués pendant l'année		SOLDE dû aux déposants au 31 décembre 1859.
	Existant au 1er. janvier 1859.	Ouverts pendant l'année.	Reçus par transfert	Soldés pendant l'année.	Restant au 31 déc. 1859.					en achat de rentes.	en espèces, capital et intérêts.	
Armentières..	665	124	2	80	711	232487	80899	8022	»	11315	61890	248203
Avesnes.....	804	309	16	112	1017	307739	237978	11004	»	3787	150858	402105
Bailleul.....	1004	164	3	69	1102	397447	164860	13768	1104	11918	111421	453841
Bergues.....	796	219	9	141	883	361118	150162	13798	»	16931	117096	391051
Bourbourg...	208	85	3	37	259	69561	54284	2377	150	2459	39344	84519
Cambrai	3518	748	33	538	3761	1112241	468925	40815	137	47876	396363	1177880
Cassel	»	158	5	»	163	»	46400	907	»	»	2049	45258
Comines	»	214	9	18	205	»	87598	1668	»	577	7941	80748
Douai.......	5597	1056	47	724	5976	2149505	726651	79733	50	3308	713313	2239318
Dunkerque. .	4818	495	22	332	5003	1440104	565277	51593	626	89039	508789	1459772
Estaires.....	228	63	1	50	242	69191	23048	2145	»	»	25220	69164
Hazebrouck..	941	196	6	100	1043	311189	145406	11640	»	9479	114668	344087
La Bassée ...	164	68	»	22	210	75319	37771	3010	»	18446	»	97654
Lille	12899	2360	59	1907	13411	4133782	1594399	143905	2263	182184	1368497	4323667
Maubeuge...	1405	245	58	174	1534	563471	237235	18764	126	13745	196316	609535
Merville	349	44	»	23	370	105103	43975	3668	»	1759	32937	118051
Roubaix.....	3089	862	3	445	3509	1306659	519349	51429	183	34702	340875	1502042
Tourcoing...	1540	405	2	253	1694	754629	284645	28054	»	26316	174500	866512
Valenciennes.	4219	979	35	726	4507	1376851	533456	48431	»	26792	432842	1499103
	42244	8794	313	5751	45600	14766396	6002268	534731	4639	500634	4794889	16012511

La division des livrets et des crédits par classe de quotité se résume comme suit :

Dépôts de :	Nombre des livrets.	Crédits.	Moyenne des crédits
500 fr. et au-dessous . . .	31,269	4,517,466	144 47
501 à 800 fr.	6,779	4,212,106	624 29
801 à 1000 fr	4,766	4,324,186	907 29
1,001 et au-dessus passibles de la réduction dans le délai de trois mois . . .	2,732	2,819,136	1,031 88
1,001 et au-dessus exemptés par la loi de la réduction	54	139,617	2,585 50
	45,600	16,012,511	351 15

La moyenne des dépôts par caisse s'établit de la manière suivante : Armentières, 349 fr.; Avesnes, 396 fr.; Bailleul, 412 fr.; Bergues, 443 fr.; Bourbourg, 326 fr.; Cambrai, 313 fr.; Cassel, 277 fr.; Comines, 394 fr.; Douai, 375 fr.; Dunkerque, 292 fr.; Estaires, 286 fr.; Hazebrouck, 330 fr.; La Bassée, 465 fr.; Lille, 322 fr.; Maubeuge, 397 fr.; Merville, 319 fr.; Roubaix, 428 fr.; Tourcoing, 511 fr.; Valenciennes, 333 fr.

Les comptes nouveaux ouverts pendant l'année 1859 se divisent de la manière suivante, d'après la profession des déposants :

Ouvriers	2,878	608,543
Domestiques	1,053	163,639
Employés	378	77,925
Militaires et marins . . .	209	43,050
Professions diverses . . .	2,312	540,140
Mineurs	1,964	260,015
Société de secours mutuels.	14	5,159
	8,808	1,698,471

Le compte des rentes sur l'État, achetées au nom des déposants, s'établit d'après le détail suivant :

169 déposants avaient laissé aux caisses d'épargne, au premier janvier 1859, 182 inscriptions, montant ensemble à 3,683 fr.

602 autres titres de rente, d'une valeur totale de 23,079 fr., ont

été achetés pendant l'année, tant d'office que sur leur demande, au nom de 604 déposants.

3 déposants ont en outre envoyé un même nombre d'inscriptions par transfert d'une valeur totale de 35 fr.

576 titres montant ensemble 122,461 fr. ont été retirés par 561 personnes.

Il est resté aux caises, au 31 décembre, 211 inscriptions appartenant à 196 titulaires, et d'une valeur de 4,108 fr.

Le nombre des caisses d'épargne était, l'année dernière, de 17, deux nouvelles caisses ont été créées depuis lors à Cassel et à Comines, ce qui en éleve le nombre à 19. Les deux établissements nouveaux ont commencé leurs opérations dans le cours de l'année 1859.

Une nouvelle succursale a, en outre, été établie à Orchies, ce qui porte à quatre le nombre des annexes.

L'arrondissement d'Avesnes ne compte encore que deux caisses d'épargne. Ce nombre paraît insuffisant en raison de l'étendue de l'arrondissement et du peu de fréquence des communications. L'administration ne néglige rien pour que le bienfait de l'institution des caisses d'épargne soit étendu aux parties de ce pays qui en sont encore déshéritées.

Les livrets en émission continuent à suivre leur marche ascendante. Le nombre en était, au premier janvier 1859, de 42,244 et au 31 décembre de 45,600 ; l'augmentation est de 3,356.

Les versements effectués ont suivi la même progression. Ils se sont élevés en 1859, à 6,002,258 fr.; ils n'avaient été en 1858 que de 5,657,605 fr.; augmentation, 344,653 fr.

Le solde dû aux déposants s'est accru, du premier janvier au 31 décembre 1859, de 1,246,115 fr.

Le solde au dernier jour de l'année s'élevait à la somme totale de 16,012,511 fr.; il représentait 13 fr. 28 c. par habitant.

Le nombre des comptes ouverts étant de 45,600 revient à un livret pour 26,5 habitants.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

Résumé du service pendant l'année 1859

	SOCIÉTÉS		
	approuvées.	non approuvées.	TOTAL.
Nombre des membres honoraires des sociétés au 1er janvier 1859	4,185	81	4,266
Entrés pendant l'année	333	6	339
Ensemble	4,518	87	4,605
Sortis	361	2	363
Reste au 31 décembre	4,157	85	4,242
Nombre des membres actifs au 1er janvier 1859	17,358	14,805	32,163
Entrés pendant l'année	3,066	1,925	4,989
Ensemble	20,424	16,730	37,154
Sortis	1,990	1,934	3,924
Reste au 31 décembre	18,434	14,796	33,230
Total des membres au 31 décembre 1859	22,591	14,881	37,472
Capitaux des sociétés au 1er janvier 1859	181,302	96,618	277,920
Recettes pendant l'année	220,390	166,886	387,276
Total	401,692	243,014	644,706
Dépenses	203,911	162,734	366,645
Reste en caisse au 31 décembre 1859	197,921	80,280	278,201

SOCIÉTÉS APPROUVÉES.

Ces sociétés étaient au 31 décembre 1859, au nombre de 106 et réparties entre les arrondissements de la manière suivante :

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de Sociétés.	NOMBRE de membres		Secours accordés aux malades.	Honoraires des médecins.	Frais pharmaceutiques.	Total.
		honoraires.	participants				
Dunkerque........	4	539	748	4726	1610	5533	11869
Hazebrouck.	14	639	1969	10026	1439	2370	13835
Lille.........	69	2000	11196	71669	13330	9092	99091
Cambrai...........	2	69	189	889	961	1023	2873
Avesnes......	»	»	»	»	»	»	»
Douai	6	377	2511	13816	1937	10743	26496
Valenciennes..	11	533	1821	9318	2316	4058	13692
	106	4157	18434	110444	21593	32819	154856

Le département compte en outre 303 sociétés non approuvées qui ont dépensé pendant l'année une somme totale de 162,734 fr., ainsi répartie :

Secours aux malades, veuves et orphelins. . .	86,886 fr.
Pensions	2,903
Honoraires de médecins, frais pharmaceutiques. .	12,828
Frais de gestion et dépenses diverses. . . .	60,117
Total. . . .	162,734

Malgré l'importance des secours distribués par les sociétés appouvées, leurs réserves, qui étaient à la fin de 1858 de 319,921 francs, se sont encore notablement accrus ; elles s'élevaient au 31 décembre 1859 à 375,987 fr., dont 197,921 en capitaux placés et 178,066 fr. versés à la caisse des retraites.

Les sociétés non approuvées possédaient, de leur côté, à la fin de l'année 1859 une somme de 80,280 fr., tant en caisse qu'en capitaux placés.

Le département du Nord occupe le troisième rang parmi ceux qui comptent le plus grand nombre de sociétés de secours mutuels approuvées. Les soins de l'administration ne tarderont sans doute pas à le faire arriver au premier.

STATISTIQUE JUDICIAIRE DU DÉPARTEMENT

Pour l'année 1858.

Nous donnons, pour la première fois, les renseignements statistiques ci-après sur les services judiciaires du département ; ils sont puisés dans les comptes de l'administration de la justice présentés à S. M. l'Empereur par S. E. M. le Garde des Sceaux. Ils auront sans doute quelque intérêt aux yeux de nos lecteurs.

JUSTICE CIVILE.

COUR IMPÉRIALE DE DOUAI.

Sur 1,535 jugements susceptibles d'appel, dont 933 appartenant aux tribunaux de première instance, et 602 aux tribunaux de commerce du département, 311 ont été l'objet d'appels devant la Cour, savoir : 143 en matière civile et 168 en matière commerciale. Le résultat de ces appels est consigné dans le tableau suivant :

TRIBUNAUX civils et de commerce.	Nombre des appels.	NOMBRE DES JUGEMENTS			Appels restant à juger au 31 décembre.
		confirmés.	infirmés.	sur l'appel desquels il y a eu transaction.	
MATIÈRE CIVILE.					
Dunkerque	25	11	5	2	7
Hazebrouck	5	2	1	2	»
Lille	45	14	9	7	15
Cambrai	23	8	5	3	7
Avesnes	33	9	10	4	10
Douai	8	2	1	»	5
Valenciennes	4	2	»	»	2
	143	48	31	18	46
MATIÈRE COMMERCIALE.					
Dunkerque	15	5	5	1	4
Hazebrouck	1	1	»	»	»
Lille	67	25	8	12	22
Cambrai	29	9	3	8	9
Avesnes	19	5	5	4	5
Douai	14	5	4	2	3
Valenciennes	23	8	2	8	5
	168	58	27	35	48

Les appels ont été aux jugements dans le rapport de 1 à 6,5 en matière civile, et de 1 à 3,6 en matière commerciale.

La proportion commune dans toute la France a été de 1 sur 4,6, en matière civile, et de 1 sur 5,4, en matière commerciale.

Le nombre des appels a donc été dans le département du Nord au-dessous de la moyenne générale en matière civile et au-dessus de cette moyenne en matière commerciale.

TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE (Affaires civiles.)

Les travaux des tribunaux du département pendant l'année 1858 sont résumés dans l'état ci-après :

TRIBUNAUX	Affaires à juger.	Affaires du rôle général terminées par jugement.	Affaires du rôle général terminées par transactions.	Affaires jagées sans avoir été inscrites au rôle général.	Affaires restant à juger.
Dunkerque	287	135	29	94	29
Hazebrouck	184	99	28	49	8
Lille	708	332	123	228	25
Cambrai	517	253	90	116	58
Avesnes	409	216	87	101	55
Douai	187	92	29	52	14
Valenciennes	328	162	41	95	30
	2,620	1,289	377	735	219

Les 1,289 jugements ci-dessus rapportés ont été rendus, savoir :

En premier ressort. . . . 971

En dernier resssort. . . . 318

Les avant-faire droit prononcés dans l'année ont été au nombre de 345 dont :

Jugements préparatoires ou interlocutions. . . . 299

Jugements sur demandes incidentes 46

Le nombre des jugements par défaut rendus en 1858 qui ont été frappés d'opposition dans l'année, est de 14.

Séparations de corps et de biens.— Au nombre des affaires qui ont été portées devant les tribunaux de première instance, on compte 35 demandes en séparation de corps et 81 demandes en séparation de biens.

Les 35 demandes en séparation de corps ont été formées : 4 par le mari, 31 par la femme.

Pour 18 d'entre elles, les époux avaient des enfants ; pour les 17 autres ; ils n'en avaient pas.

33 de ces demandes avaient pour motifs des excès, sévices

ou injures graves; une autre l'adultère de la femme ; une enfin, l'adultère du mari.

25 demandes ont été accueillies, 3 ont été rejetées, et 7 ont été retirées avant jugement.

Les 81 demandes en séparation de biens étaient poursuivies par la femme ; 72 sans l'intervention du mari, et 9 avec l'intervention des créanciers. Toutes ont été accueillies.

Ventes judiciaires.— Ces ventes ont été au nombre de 402 et se divisent comme suit :

	VENTES FAITES	
	à la barre du tribunal.	devant notaire.
Dunkerque.	9	46
Hazebrouck.	4	38
Lille.	48	18
Cambrai	23	49
Avesnes	23	49
Douai.	8	22
Valenciennes.	6	59
	121	281

Les ventes judiciaires se divisent encore de la manière suivante ;

Saisie immobilière, 55 ; surenchère sur aliénation volontaire, 8; biens de mineurs ou d'interdits, 29 ; licitation entre majeurs et mineurs, 274 ; successions bénéficiaires, 7 ; successions vacantes, 3 ; biens de faillis, 26.

Proportion des affaires judiciaires. — La moyenne des affaires qui étaient à juger en 1858 par les tribunaux civils, est pour toute la France, de 1 ponr 182 habitants, ou de 1 pour 814 fr. de contribution en principal.

Dans le département du Nord, il y a eu une affaire pour 463 habitants, ou pour 3,457 fr. de contributions en principal.

Les procès sont, comme on le voit, considérablement plus rares dans ce départemeet que dans les autres parties de la France.

Ce qui va suivre indique la proportion des affaires portées devant les tribunaux du Nord et de la suite qu'elles ont reçue, comparativement à celles portées devant tous les tribunaux de l'Empire :

Affaires à juger.	1/75e
Affaires du rôle général terminées par jugement.	1/71
Idem par transaction.	1/87
Affaires jugées sans avoir été inscrites au rôle général.	1/63
Affaires restant à juger.	1/125e

Notariat. — Voici le résumé des opérations du notariat, par arrondissement :

	NOMBRE	
	des notaires,	des actes reçus en 1858.
Dunkerque. . . .	19	7,326
Hazebrouck.. . .	24	7,093
Lille.	51	18,927
Cambrai. . . .	23	13,595
Avesnes. . . .	31	12,875
Douai.	18	10,467
Valenciennes. . .	23	12,997
Totaux.	189	83,280

Il y a en France 9,627 notaires qui ont passé 3,414,670 actes.

Les moyennes générales, comparées avec celles du département, sont :

	en France.	dans le départem.
Nombre d'actes pour chaque notaire.	355	441
Un notaire pour un nombre d'habitants de.	3,744	6,414
Un notaire pour une étendue superficielle de.	hect. 5,508	3,014
Un notaire pour une somme de contribution foncière en principal de. . .	fr. 16,823	23,256
Un acte pour un nombre d'habitants de	11	15
Un acte sur une étendue superficielle de.	hect. 15 53	6 84
Contribution foncière en principal, de	fr. 47 43	52 78

Les tribunaux civils du département occupent les places suivantes parmi les tribunaux de France rangés d'après le nombre des affaires inscrites au rôle pour la première fois dans l'année :

Sixième classe, Lille, N° 2. — Huitième classe, Cambrai, N° 36; Valenciennes, N° 19; Dunkerque, N° 68; Douai, N° 73; Hazebrouck, N° 74. — Neuvième classe, Avesnes, N° 60.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Des tribunaux spéciaux de commerce sont établis à Dunkerque, Lille, Cambrai et Valenciennes. Chacun de ces tribunaux est composé d'un président, de quatre juges et de quatre juges-suppléants.

Dans les arrondissements d'Hazebrouck, d'Avesnes et de Douai,

les affaires commerciales sont portées devant le tribunal civil du ressort.

Nous indiquons ci-après le mouvement des affaires commerciales déférées en 1858 à ces deux ordres de tribunaux,

TRIBUNAUX.	Affaires contentieuses à juger.	Affaires contentieuses terminées				Affaires restant à juger au 31 décembre.	Jugements sur requête ou rapport	
		par jugement		par renvoi devant arbitres.	par transaction.			
		contra-dic-toire.	par défaut.				en matière de faillite	en toute autre matière.
Dunkerque.	308	144	48	»	105	11	16	12
Hazebrouck..	81	22	39	»	20	»	2	7
Lille........	2,188	274	777	1	887	249	24	37
Cambrai. ...	833	200	198	»	332	103	37	19
Avesnes....	540	85	208	»	195	52	11	21
Douai.......	501	108	194	5	189	5	5	12
Valenciennes.	751	89	237	»	326	99	22	13
	5,202	922	1,701	6	2,054	519	117	121

Sur les 2,623 jugements rendus en matière correctionnelle, 602 l'ont été en premier ressort, et 2,021 en dernier ressort.

Le mouvement des affaires contentieuses en matière de commerce déférées aux tribunaux du Nord est, au mouvement des affaires de même nature portées devant les tribunaux de tous les les départements, dans les proportions suivantes :

Nombre des affaires à juger.		1 à 47
— terminées.		1 à 50
— restant à juger		1 à 22
Jugements sur requête ou rapport	en matière de faillite.	1 à 151
	en toute autre nature	1 à 46

Faillites. — Le nombre des faillites à régler a été de 238, dont 117 ouvertes avant le 1er janvier, et 121 ouvertes pendant l'année. — 120 ont été terminées, savoir : 23 par concordat, 1 par abandon d'actif liquidé, 76 par liquidation de l'union, 18 closes pour insuffisance d'actif, et 2 dont le jugement déclaratif a été rapporté. 118 affaires sont restées à juger.

Nous indiquons ci-après l'importance des 100 faillites qui ont été liquidées.

Passifs de moins de 5,000 fr. 15
— de 5,000 à 10,000 fr. 12
— de 10,001 à 50,000 fr. 41
— de 50,001 à 100,000 fr. 14
— de plus de 100,000 fr. 18

L'actif de ces 100 faillites a été liquidé à 3,911,585 fr., et le passif à 9,098,282 fr.

Les dividendes obtenus ont été :

Par concordat	dans 5 faillites,	de moins de 10 p. %.	
	— 8 —	de 10 à 25	—
	— 5 —	de 26 à 50	—
	— 5 —	de plus de 75	—
Par liquidation	— 27 —	de moins 10 p. %.	
	— 22 —	de 10 à 25	—
	— 17 —	de 26 à 50	—
	— 1 —	de 51 à 75	—
	— 1 —	de plus de 75	—

JUSTICES DE PAIX.

Le nombre des affaires qui ont été portées à l'audience pour y recevoir jugement a été de 5,657, suivant le détail ci-après :

Arrondissements.	Affaires portées devant le juge de paix.	Affaires terminées par jugement.	Affaires terminées par arrangement.	Affaires terminées par abandon.	Affaires restant à juger.
Dunkerque.....	320	247	37	32	4
Hazebrouck.....	215	120	69	22	4
Lille...........	1,516	828	505	179	4
Cambrai.......	1,025	697	95	214	19
Avesnes........	885	464	317	94	10
Douai..........	552	322	185	33	12
Valenciennes...	1,144	728	271	142	3
	5,657	3,406	1,479	716	56

Parmi les 3,406 jugements prononcés, 122 ont été rendus sur actions possessoires; trois seulement ont été frappés d'appel. Les jugements sur demandes de pension alimentaire ont été au nombre de 8, dont 7 d'admission et 1 de rejet.

35,849 affaires ont été portées en conciliation, dont 869 à l'audience et 34,980 en dehors de l'audience. Voir le tableau suivant :

Arrondissements.	Affaires portées en conciliation à l'audience.			Affaires portées en conciliation en dehors de l'audience.		
	Nombre.	Conciliées.	Non conciliées.	Nombre.	Conciliées.	Non conciliées.
Dunkerque.....	42	11	31	2,125	1,168	882
Hazebrouck.....	20	7	13	2,089	1,334	745
Lille...........	343	119	224	8,344	4,745	3,510
Cambrai..... ..	153	19	134	7,918	3,325	4,349
Avesnes..... ...	138	43	95	5,960	2,996	2,925
Douai..........	86	27	59	3,014	1,822	1,110
Valenciennes ...	87	10	77	5,530	3,648	2,180
	869	236	633	34,980	19,038	15,701

Le nombre des affaires portées pour recevoir jugement et le nombre des jugements intervenus donnent en moyenne, pour chacune des 60 justices de paix du département, 94 affaires et 57 jugements.

Dans toute la France, cette moyenne a été par justice de paix, de 153 affaires et de 78 jugements.

Comparé à la population, ce mouvement a été, dans le département, de 1 affaire pour 214 habitants, et de 1 jugement pour 356.

Et dans tout l'empire d'une affaire pour 82 et d'un jugement pour 161 habitants.

La moyenne des affaires en conciliation a été par justice de paix, dans le département, de 597, et, dans toute la France, de 1,222.

Les affaires conciliées ont été, aux affaires portées en conciliation : dans le département, de 1 sur 1,86, et en France, de 1 sur 2,32.

Ces moyennes rapportées à la population donnent :

	Nord.	France.
Affaires en conciliation, une sur un nombre d'habitants de.	34	10
Affaires conciliées.	63	24

CONSEILS DE PRUD'HOMMES.

Ces conseils, au nombre de huit, ont eu à juger, en 1858, 3,958 affaires, savoir :

SIÉGES des Conseils.	NOMBRE DES AFFAIRES			
	portées devant le bureau particulier.	conciliées par le bureau.	retirées par les parties.	non conciliées par le bureau.
Armentières.....	230	170	52	8
Cambrai........	526	295	227	4
Douai..........	700	654	88	8
Le Câteau......	266	101	91	74
Lille...........	410	281	122	7
Roubaix........	1,443	716	651	76
Tourcoing......	246	55	173	18
Valenciennes....	137	24	110	3
	3,958	2,296	1,464	198

Les 198 affaires non conciliées ont été portées devant le bureau général. 132 d'entre elles ont été retirées avant le jugement; les 66 autres ont été terminées, dont 55 en dernier ressort et 11 par jugements susceptibles d'appel.

Les affaires soumises aux conseils présentèrent à juger : 4 de questions d'apprentissage, 860 de congés, 1,504 de salaires, 458 de malfaçons; 45 de livres d'acquit du tissage, 1,087 d'autres questions diverses.

Le nombre des affaires portées devant les conseils de prud'hommes du Nord est, à celui des affaires déférées aux conseils de prud'hommes de tous les départements, dans la proportion de 1 à 11.

ASSISTANCE JUDICIAIRE.

Les demandes d'assistance judiciaire fournies aux bureaux, en 1858, ont été au nombre de 184, se répartissant comme suit : Dunkerque, 32; Hazebrouck, 6 ; Lille, 83; Cambrai, 17 ; Avesnes, 17; Douai, 15; Valenciennes, 14.

Elles avaient pour objet : 171 , des affaires civiles , 1 affaire commerciale, et 12, des affaires de la compétence des tribunaux de paix.

92 d'entre elles ont été admises, 45 rejetées, 22 renvoyées aux tribunaux compétents, 21 retirées par suite d'arrangement, et 4 sur lesquelles il est resté à statuer.

Le nombre des demandes présentées dans le département forme la 64e partie de celles portées devant les bureaux d'assistance judiciaire de l'Empire.

JUSTICE CRIMINELLE.

COUR D'ASSISES.

Crimes contre les personnes.— Le nombre des accusations a été, en 1858, de 34, impliquant 37 accusés. De ces derniers, 6 ont été acquittés; les autres ont été condamnés, savoir : 11 à des peines afflictives et infamantes, et 20 à des peines correctionnelles.

Crimes contre les propriétés.— Le nombre des accusations a été de 28, impliquant 42 accusés. Six de ceux-ci ont été acquittés; 27 autres ont été condamnés à des peines afflictives et infâmantes, et 9 à des peines correctionnelles.

Au total, le nombre des accusés a été de 79 sur 62 accusations. Douze ont été acquittés et 67 condamnés, dont 38 à des peines afflictives et infâmantes, et 29 à des peines correctionnelles.

Le nombre des accusés à l'égard desquels le jury a déclaré qu'il existait des circonstances atténuantes a été de 41. Par suite, la Cour a réduit la peine de 28 d'entre eux d'un degré, et des 13 autres de deux degrés.

Les peines infligées aux 67 condamnés par la Cour d'assises sont les suivantes : *aux travaux forcés*, 30 condamnés dont 7 pour 5 ans, 3 pour 6 ans, 1 pour 7 ans, 5 pour 8 ou 9 ans, 2 pour 10 ans, 1 pour 15 à 18 ans, 6 pour 20 ans et plus, et 5 à perpétuité ; — *à la réclusion*, 8, dont 3 pour 5 ans, 1 pour 6 ans, 1 pour 8 ou 9 ans, et 3 pour 10 ans et plus ; — *à l'emprisonnement*, 29, dont 3 pour 1 an, 1 pour 1 an à 2 ans, 8 pour 2 ans, 12 pour 3 ans, 4 pour 4 ans, et 1 pour 5 ans et plus.

Parmi les 78 accusés figuraient 13 femmes. 3 ont été acquittées et 10 condamnées, dont 3 aux travaux forcés à temps, 1 à à la réclusion, 5 à plus d'un an d'emprisonnement et 1 à un an au moins ou à l'amende.

Ces 79 accusés étaient âgés, savoir : 15 de 16 à 21 ans, 12 de 21 à 25, 9 de 25 à 30, 21 de 30 à 35, 5 de 35 à 40, 4 de 40 à 45, 4 de 45 à 50, 4 de 50 à 55, 1 de 55 à 60, 2 de 60 à 65, 1 de 65 à 70, et 1 de 70 à 80 ans.

Le degré d'instruction des mêmes accusés est indiqué dans le tableau ci-après :

AGE.	Ne sachant ni lire ni écrire	Sachant lire ou écrire imparfaitement.	Sachant bien lire et écrire.	Ayant reçu une instruction supérieure
Accusés âgés de moins de 21 ans........	11	3	1	»
— de 21 à 40 ans....	19	22	6	»
— de 40 ans et au-dessus........	9	6	1	1
Totaux........	39	31	8	1

De ces 79 accusés, 51 résidaient dans des communes rurales et 27 dans des communes urbaines; un était sans domicile fixe.

Classés suivant leur profession, on trouve parmi eux : 19 laboureurs, journaliers, etc.; 4 domestiques de ferme, 29 ouvriers en fer, en bois, etc., 2 boulangers, bouchers, meuniers, 3 tailleurs, cordonniers, perruquiers, etc., 5 commerçants, 2 mariniers, voituriers-commissionnaires, 1 domestique attaché à la personne, 6 de professions libérales et 8 gens sans aveu.

Nous indiquons ci-après pour chaque espèce de crime, combien d'accusés ont été jugés, acquittés ou condamnés.

Rebellion et violences envers des fonctionnaires ou agents de la force publique : 1 accusé, condamné à plus d'un an d'emprisonnement.

Empoisonnement ou tentative d'empoisonnement : 2 accusés, acquittés.

Assassinat : 6 accusés, tous condamnés, trois aux travaux forcés à perpétuité, 2 aux travaux forcés à temps, et 1 à la réclusion.

Infanticide : 5 accusés; 2 acquittés et 3 condamnés, dont 1 aux travaux forcés à perpétuité, 1 aux travaux forcés à temps et 1 à plus d'un an d'emprisonnement.

Coups et blessures envers un ascendant : 1 accusé, condamné à plus d'un an d'emprisonnement.

Viol et attentat à la pudeur avec violence sur des adultes : 4 accusés, 2 acquittés et 2 condamnés dont 1 aux travaux forcés à temps et 1 à plus d'un an d'emprisonnement.

Viol et attentat à la pudeur sur des enfants au-dessous de 15 ans :

16 accusés sont condamnés, dont 1 aux travaux forcés à temps, 1 à la réclusion, 13 à plus d'un an d'emprisonnement et 1 à un an ou moins d'un an.

Bigamie : 1 accusé condamné à la réclusion.

Détournement de mineurs : 1 accusé, condamné à plus d'un an d'emprisonnement.

Fausse monnaie : 3 accusés dont 2 acquittés et 1 condamné à la réclusion.

Faux en écriture de commerce : 2 accusés condamnés, dont 1 aux travaux forcés à temps et 1 à la réclusion.

Faux en écriture privée : 3 accusés, 1 acquitté et 2 condamnés à un an ou moins d'un an d'emprisonnement.

Vols domestiques : 2 accusés condamnés, dont 1 à la réclusion et 1 à plus d'un an d'emprisonnement.

Autres vols qualifiés et tentatives : 27 accusés, 2 acquittés et 25 condamnés, dont 18 aux travaux forcés à temps, 2 à la réclusion et 5 à plus d'un an d'emprisonnement.

Banqueroute frauduleuse : 1 accusé condamné à plus d'un an d'emprisonnement.

Incendies volontaires : 3 accusés, tous condamnés dont 1 aux travaux forcés à perpétuité, 1 aux travaux forcés à temps et 1 à la réclusion.

RAPPORT DU NOMBRE DES ACCUSÉS AVEC LA POPULATION.

Ce rapport est pour toute la France de 1 accusé pour 6,705 habitants.

Dans le département du Nord, il n'a été, en 1858, que de 1 sur 15,346. Ce chiffre est considérablement au-dessous de la moyenne.

Le département où les accusations ont été le plus rares est celui de l'Indre qui n'a eu que 1 accusé sur 34,185 habitants. Le département du Nord vient immédiatement après lui dans l'ordre décroissant.

En revanche, les départements dans lesquels les accusations ont été les plus nombreuses sont : la Corse, 1 sur 2,164 habitants ; le Vaucluse, 1 sur 3,128 ; la Seine, 1 sur 3,187 ; les Bouches-du-Rhône, 1 sur 3,455 ; l'Ardèche, 1 sur 4,149 ; la Charente-Inférieure, 1 sur 4,274 ; et la Marne, 1 sur 4,377.

Sur un nombre moyen de 100 accusés du Nord, 50 savaient au moins lire et 50 ne savaient ni lire ni écrire. — La proportions moyenne pour toute la France est de 56 et 44.

Voici la proportion des condammations et des acquittements dans le département comparée avec la moyenne générale.

	Dans le département du Nord.	Dans toute la France.
Condamnés à des peines afflictives et infamantes ; sur 100 accusés. . .	48	40 3/10
Condamnés à des peines correctionnelles ; idem	37	37 2/10
Acquittés ; idem	15	22 5/10

Le nombre des vols qui ont donné lieu à des condamnations criminelles a été de 56; et ont eu pour objet, savoir : 16 de l'argent, des billets de banque, etc : 5 de l'argenterie, des bijoux, etc. ; 4 des marchandises ; 15 des effets de linge ou d'habillements ; 6 des objets mobiliers et divers ; 6 des animaux domestiques vivants; 3 ont été de simples tentatives de vol. — Au total, la valeur approximative des objets a été de 28,004 fr., et le produit moyen de chaque vol, de 539.

Les crimes d'empoisonnement, d'incendie, d'assassinat et de coups et blessures qui ont été suivis de condamnations sont présumés avoir été commis par les motifs ci-après : 4 pour faciliter l'exécution d'un vol ; 1 l'adultère ; 4 l'amour contrarié, la jalousie ; 1 le concubinage, la débauche ; 2 ont eu d'autres motifs.

TRIBUNAUX CORRECTIONNELS.

Ces tribunaux ont eu à juger, en 1858, 4287 affaires impliquant un nombre de 5024 prévenus. Le tableau qui suit indique le résultat des poursuites et les peines prononcées :

Tribunaux.	NOMBRE DES PRÉVENUS					PEINES PRONONCÉES.			
	acquittés.	condamnés.	âgés de moins de 16 ans. remis à leurs parents.	âgés de moins de 16 ans. envoyés dans une maison de correction.	Total.	Emprisonnement. d'un an et plus.	Emprisonnement. de moins d'un an.	Amende.	Surveillance.
Dunkerque. .	24	354	12	1	891	14	261	79	2
Hazebrouck. .	9	405	1	6	421	25	263	117	7
Lille.	52	1,309	25	41	1,427	164	919	226	81
Cambrai.	39	599	10	4	652	51	344	204	10
Avesnes. . . .	28	1,057	14	10	1,110	40	543	475	6
Douai.	15	260	2	9	286	14	156	90	»
Valenciennes.	57	647	13	20	737	80	403	214	12
	224	4,632	77	91	5,024	338	2,889	1,405	118

On verra ci-après, pour les delits les plus graves et les plus nombreux combien de prévenus ont été acquités ou condamnés et quelles peines ont été prononcées.

	Nombre de prévenus.	Acquittés.	Condamnés à un an et plus.	Condamnés à moins d'un an.	Condamnés Amende.
Faux commis dans des passeports ou certificats	5	»	»	5	»
Infractions au ban de surveillance	77	1	15	61	»
Vagabondage	118	7	1	110	»
Mendicité	43	4	12	27	»
Outrages et violences envers des magistrats	43	1	1	40	2
Outrages et violences envers des fonctionnaires ou agents	214	6	»	94	114
Rebellion	104	5	3	89	7
Coups et blessures volontaires	873	29	25	651	168
Homicides et blessures involontaires causés par la rapidité ou la mauvaise direction d'une voiture ou d'un cheval	22	5	»	11	6
Autres homicides et blessures par imprudence	38	5	3	20	10
Homicides involontaires d'enfants nouveaux-nés par leurs mères	5	»	3	2	»
Exposition d'enfants	1	»	»	»	1
Outrage public à la pudeur	91	8	13	65	5
Attentat aux mœurs	10	4	1	5	»
Vols simples	1321	110	270	902	39
Banqueroutes simples	19	2	4	13	»
Escroqueries	99	3	30	61	5
Abus de confiance	174	10	27	127	10
Tromperie sur la nature et la valeur de la chose vendue	218	8	»	39	171
Incendie involontaire par imprudence	13	2	»	»	11
Délits politiques	20	»	2	16	2
Cafés, cabarets, etc. (Ouverture sans autorisation)	32	1	»	30	1
Chasse (Délits de)	203	25	»	26	152
Garantie des matières d'or et d'argent (Contraventions aux lois sur les)	33	1	»	»	32
Forêts (Contraventions aux lois sur les)	430	1	»	»	429

Le rapport du nombre de prévenus à la population a été, en 1858, dans le département du Nord, comme 1 est à 241. Ce chiffre est très-inférieur à la moyenne générale qui a été, la même année, pour toute la France, de 1 à 171.

TRIBUNAUX DE SIMPLE POLICE.

Ces tribunaux sont au nombre de 44 dans le département et ont rendu 11,490 jugements, à l'égard de 17,422 inculpés. Nous indiquons ci-après les résultats de cette partie du service judiciaire en 1858.

Arrondissements.	Nombre de tribunaux.	Nombre total des inculpés	Nombre des inculpés			
			acquittés	renvoyés pour incompétence.	condamnés à l'amende	condamnés à l'emprisonnement.
Dunkerque.....	6	1,423	101	1	1,140	181
Hazebrouck.....	5	935	73	»	755	107
Lille...........	11	4,825	376	6	3,758	685
Cambrai........	6	2,808	187	18	2,300	303
Avesnes........	8	2,447	106	1	2,145	195
Douai..........	4	2,078	207	1	1,651	219
Valenciennes....	4	2,906	133	2	2,442	329
	44	17,422	1,183	29	14,191	2,019

Sur les 11,490 jugements rendus, 11,103 l'ont été à la requête du ministère public, et 387 à la requête de la partie civile.

Ces 11,490 jugements sont aux jugements rendus par tous les tribunaux de police de France et dont le nombre a été de 411,649 dans le rapport de 1 à 36.

Le nombre moyen des inculpés a été, en France de 1 sur 66 ha bitants et dans le département du Nord de 1 sur 69.

Le nombre des acquittés a été, en France d'un 1/17e de celui des iuculpés, et dans le département du Nord, de 1/15e.

La moyenne des condamuations a été :

	A l'amende.	A l'emprisonnement.
En France, de. . . .	100 sur 115	1 sur 16
Dans le département, de . .	100 sur 123	1 sur 8

POLICE JUDICIAIRE.

Les tableaux qui suivent indiquent par arrondissement le nombre des agents chargés de constater les crimes et délits et le nombre des affaires dont le ministère public a eu à s'occuper dans l'année.

NOMBRE DES AGENTS :

	ARRONDISSEMENTS.							
	Dunkerque.	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	TOTAL.
Brigades de gendarmerie..........	6	5	12	6	10	7	7	53
Gendarmes composant ces brigades.	32	27	73	32	53	36	34	287
Commiss. de police.	7	6	24	7	8	5	6	63
Agents de police....	24	3	67	10	16	15	21	156
Gardes champêtres..	63	75	162	142	177	83	115	817
Gardes particuliers.:	16	23	111	27	74	66	26	343
Gardes forestiers et gardes pêches....	6	8	6	10	47	3	17	97
Douaniers	447	300	643	86	620	160	487	2693
	595	442	1086	264	995	368	706	4456

Ce nombre de 4,456 agents est au nombre de 126,934 agents existant dans tous les arrondissements de l'Empire, comme 1 est à 28.

En faisant abstraction de part et d'autre des douaniers dont le nombre est considérable dans ce département frontières, le rapport n'est plus que de 1 à 57.

PLAINTES, DÉNONCIATIONS ET PROCÈS-VERBAUX.

	ARRONDISSEMENTS.							
	Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes	Douai.	Valenciennes.	TOTAL.
Affaires antérieures à 1858..........	»	6	»	5	»	»	5	16
Plaintes reçues par le ministère public	»	»	11	26	2	1	»	40
Procès-verbaux transmis par la gendarmerie..	248	162	409	218	542	137	325	2041
Procès-verbaux transmis par les juges-de paix.	5	»	20	17	55	13	7	117
Procès-verbaux transmis par les maires et adj.	11	51	60	101	45	23	52	343
Procès-verbaux transmis par les commissaires de police.....	218	205	1442	340	340	180	280	3005
Procès-verbaux transmis par les gardes champêtres......	37	63	55	66	125	19	55	420
Procès-verbaux transmis de toute autre manière.........	32	6	79	62	97	27	22	325
	551	493	2076	835	1206	400	746	6307

Le nombre d'affaires déférées au ministère public dans le département est à celui des affaires déférées au ministère public dans toute la France, comme 1 est à 43.

Les moyennes de ces nombres, relativement à la population, sont, dans le département, de 1 sur 192 habitants, et dans tout l'Empire de 1 sur 133.

POURVOIS EN CASSATION.

Ils ont été au nombre de 21, savoir · en matière criminelle, 6, formés par les parties intéressées; en matière correctionnelle, 11, dont 3 formés par le ministère public et 8 par les parties intéressées; en matière de simple police, 3, formés par le ministère public; en matière de règlement de juges, 1, formé par le ministère public.

MORTS ACCIDENTELLES.

Les victimes de ces accidents ont été au nombre de 312 dont 271 hommes et 41 femmes. Les causes de décès se divisent comme suit :

Noyés, 108 ;— tués ou écrasés par des voitures, charrettes, chevaux, 39; par des éboulements ou des écroulements, 6; par des corps durs tombant sur eux, 20 ; par des roues mécaniques ou explosions de mines, 7 ; par l'explosion de machines à vapeur, ou des accidents sur les chemins de fer, 13; — tués en tombant dans des précipices, 4; d'un lieu élevé ou d'un échafaudage, 34; — Asphyxiés par le feu ou brûlés, 19 ; par la foudre, 4; de toute autre manière, 7; — morts de faim, de froid ou de fatigue; — victimes de l'usage immodéré du vin et des liqueurs alcooliques, 3; — victimes de toute autre genre de mort accidentelle, 6; — morts subitement de maladies naturelles, 36.

Moyenne des morts accidentelles : en France, 1 sur 3673 habitants ; dans le département, 1 sur 3886.

SUICIDES.

On en a compté 118 dans le département, en 1858 dont 94 hommes et 24 femmes. Divisés par âges, les suicidés donnent les nombres suivants : de moins de 16 ans, 2 ; de 16 à 21 ans, 5; de 21 à 30, 12; de 31 à 40, 22; de 40 à 50, 23; de 50 à 60, 29; de 60 à 70, 21; de 70 à 80, 4.

La moyenne des suicides a été en France, de 1 sur 9337 habitants; elle n'a été dans le département que de 1 sur 10,274.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Enseignement secondaire.

L'état ci-après indique le nombre des élèves des lycées impériaux et des collèges communaux pendant l'année 1860 :

	Villes où les établissements sont situés.	Pension-naires.	Demi-pension-naires.	Externes.	Total.
LYCÉES	Lille	200	100	200	500
	Douai	215	60	61	336
COLLÈGES.	Dunkerque	35	18	148	201
	Bailleul	25	3	49	77
	Cassel	3	»	70	73
	Estaires	»	2	27	29
	Hazebrouck	130	10	72	212
	Armentières	29	28	128	185
	Tourcoing	145	11	158	314
	Cambrai	52	20	93	165
	Cateau (Le)	21	13	75	109
	Avesnes	20	8	32	60
	Maubeuge	56	7	70	133
	Le Quesnoy	122	29	61	212
	Saint-Amand	3	»	57	60
	Condé	9	2	73	84
	Valenciennes	130	42	169	341
	TOTAUX	1195	353	1543	3091

INSTRUCTION PRIMAIRE.

(*Extraits du rapport au Conseil général sur la situation de l'enseignement primaire.*)

Le nombre des écoles publiques s'est accru de 13, dont 12 pour les filles, 10 ne sont qu'une transformation d'écoles libres, dont l'utilité a déterminé la commune à leur venir en aide, de manière à en assurer le maintien; la création des deux autres a amené la séparation des sexes, le but constant des efforts de l'administration.

On compte actuellement : 439 écoles publiques de garçons, 260 écoles communes aux deux sexes, et 384 écoles publiques de filles, soit en tout 1,083 écoles publiques, qui se décomposent en : 638 écoles de garçons ou mixtes, tenues par des laïques, 55 écoles congréganistes de garçons, 6 écoles mixtes tenues par des religieuses; et pour les filles on a : 189 écoles publiques laïques, et 195 écoles publiques congréganistes.

La population des écoles communales, relevée sur les états de situation et présentant le total des enfants qui ont paru cette année

dans les classes, est de : Garçons, 70,777 ; — Filles dans les écoles mixtes, 8,534 ; — Filles dans les écoles publiques, 55,552 ; ce qui donne un total de 134,863 élèves.

Sur ce nombre 16,941 garçons ont été reçus dans les écoles congréganistes et 231 filles ont aussi été admises dans les écoles mixtes tenues par des religieuses.

Les 185 écoles laïques de filles ont réuni 18,807 élèves et les 195 écoles congréganistes en ont compté 36,745. La populatian semble de beaucoup supérieure à celle de l'année précédente, mais ces chiffres représentent le nombre total des enfants qui ont paru dans les écoles. La population maximum a augmenté de 5,911.

Les élèves ont été plus assidus en général, surtout dans l'arrondissement d'Avesnes, où le mode d'abonnement, à l'essai depuis deux ans, a produit d'excellents résultats. Ce mode a été avantageux pour l'instruction, pour les instituteurs eux-mêmes dont le traitement s'est accru, et pour le département dont la part contributive a diminué. Il y a donc lieu d'autoriser l'abonnement facultatif dans tout le département.

Le nombre des écoles mixtes confiées à une institutrice a été porté de 7 à 11 ; mais toutes les communes ne les acceptent pas sans résistance et on remarque que les jennes garçons se retirent de bonne heure de ces écoles.

Le personnel des instituteurs continue à se distinguer par sa moralité et par le soin avec lequel il s'acquitte de tous ses devoirs. Neuf d'entre eux cependant ont encouru des peines disciplinaires, mais pour des faits qui présentent peu de gravité.

On ne pourrait que répéter ce qui a été dit dans le précédent rapport sur la direction morale et religieuse des écoles.

Beaucoup de maîtres comprennent les devoirs que leur impose la mission d'instruire la jeunesse, mais on en trouve encore qui ne s'occupent pas assez de leurs classes en dehors des heures fixées par les règleménts, et qui arrivent au milieu des enfants sans avoir suffisamment réfléchi aux moyens à employer, pour assurer les progres des élèves et pour être en mesure de leur présenter quelque trait moral ou quelque maxime destinée à leur faire aimer le bien et à les éclairer sur leurs devoirs.

Pour l'enseignement, tous n'ont pas encore compris la nécessité de s'assujettir à une méthode rationnelle, mais on constate cependant des progrès sous ce rapport, et les recommandations de MM. les Inspecteurs finissent par produire leurs fruits. Le nombre des écoles mal dirigées diminue chaque année.

Le nombre des écoles libres est de 370, ainsi décomposé : 105 écoles de garçons, 4 écoles mixtes dans les hameaux, 261 écoles de filles.

La population de ces écoles est de 8,224 garçons ; de 20,722

filles ; soit en total, 28,946 élèves, dont 59 filles dans les écoles mixtes.

Par rapport à la direction, les écoles libres se décomposent en : 84 écoles laïques, 21 écoles congréganistes pour les garçons, 4 écoles laïques mixtes ; et pour les filles, 145 écoles laïques, et 116 écoles congréganistes.

Les écoles laïques ont été fréquentées par 4,409 garçons ; — 59 filles. — Les écoles congréganistes, par 3,815 garçons.

Les écoles laïques de filles ont admis 8,019 élèves. ; — et les écoles congréganistes, 12,644.

Les conditions dans lesquelles se trouvent ces écoles sont généralement assez bonnes.

En réunissant la population des écoles communales à celle des écoles libres, on arrive au total de 163,806 enfants admis dans les écoles pendant l'année 1859. Ce chiffre, très rapproché du septième de la population, prouve que les écoles sont convenablement fréquentées dans le département du Nord.

A ce nombre il convient d'ajouter celui trop considérable des enfants qui, livrés dès le jeune âge aux rudes travaux des fabriques, ne peuvent recevoir que pendant une heure par jour les bienfaits de l'instruction. On compte 7,880 garçons et 6;617 filles, ou 14,497 enfants des fabriques ou apprentis qui fréquentent des écoles dites de fabrique. En y joignant les 5,213 éléves des cours d'adultes, on trouve pour le nombre des élèves qui ont suivi les écoles à divers titres, un total de 183,516

Les écoles spéciales pour les enfauts des fabriques sont parfois pour ces enfants un objet de répulsion, parce qu'elles prennent trop souvent sur le temps de leurs repas. On y trouve néanmoins quelques résultats, on peut encore leur faire entendre quelques mots de religion et de morale, qui produisent de bons fruits, et on voit à Lille en particulier, bon nombre de jeunes filles des fabriques se réunir le dimanche autour de leurs maîtresses pour prendre une honnête récréation, loin des entraînements auxquels elles sont si souvent exposées.

Le nombre des enfants de 7 à 13 ans qui n'ont point paru cette année dans les classes et qui n'ont pas reçu d'instruction dans leurs familles s'élève encore à 13,051 garçons et 4.404 filles, ou 17,455 en total. La cause principale de cette abstention se trouve dans l'habitude de retirer les enfants de l'école après leur première communion.

L'enseignement des matières facultatives ne se donne que dans un très-petit nombre d'écoles communales et dans les pensionnats de garçons, réunissant ensemble 1,201 pensionnaires et dans les pensionnats de filles, qui en réunissent 3,720.

L'enseignement du chant fait des progrès assez lents et on ne compte encore que 63 écoles où il se donne régulièrement.

Les leçons d'agriculture et surtout d'horticulture se bornent, quand le terrain manque, à de simples lectures; mais la démonstration sur le terrain est faite par un certain nombre d'instituteurs, surtout dans les arrondissements d'Avesnes et de Lille. Voici, du reste, par arrondissement, le nombre de ces écoles dont la situation est généralement bonne. Ecoles d'agriculture : Avesnes, 5 ; Hazebrouck, 1. — Ecoles d'horticulture : Avesnes, 20; Cambrai, 1; Hazebrouck, 1; Lille, 24; Valenciennes, 2. — Ecoles théoriques d'agriculture ou d'horticulture : Avesnes, 60; Cambrai, 3; Douai, 8 ; Dunkerque; 11 ; Hazebrouck, 11; Lille, 62. Ce qui donne un total de 154 institutions de ce genre.

Salles d'asile. — Le nombre des salles d'asile dans le département du Nord est de 206, 108 asiles publics et 98 asiles libres, dont 59 dirigées par des laïques et 147 tenus par des religieuses.

Ces asiles sont fréquentés par 22,993 enfants des deux sexes.

La direction est satisfaisante dans 63 de ces asiles, assez bonne dans 56, passable dans 60, médiocre dans 20, mauvaise dans 7.

Trop souvent encore on fait prédominer l'ordre matériel et les exercices de mémoire. Les récréations organisées, où les enfants peuvent jouer avec une certaine liberté, sous une surveillance active et une direction attentive, manquent encore dans plusieurs asiles ou y sont trop courtes, et les exercices au gradin n'ont pour but que de charger la mémoire sans profit pour l'intelligence et le développement du sentiment moral et religieux, qui se forme plus aisément dans une sorte de conversation entre la directrice et les enfants.

Ecole normale. — La situation matérielle de l'école normale de Douai est bonne. Un oratoire, qui manquait jusqu'ici, va être érigé pendant les vacances, mais M. l'aumonier n'a pu encore être logé dans l'intérieur de l'école.

La discipline de l'école est bonne. Les élèves y sont convenablement préparés pour devenir de bons instituteurs, et ils ont donné des preuves certaines du bon esprit qui les anime. Dans les examens pour le brevet, ils ont une superiorité incontestable et une connaissance plus complète des méthodes d'enseignement. Le style laisse encore à désirer, mais il y a des progrès sérieux dans cette partie de l'enseignement où les élèves sont d'une faiblesse déplorable à l'époque de leur entrée à l'école.

L'enseignement du chant est dans de bonnes conditions et on insiste pour que les élèves soient sérieusement exercés sur l'orgue harmonium; les instituteurs pourront ainsi se rendre utiles dans les paroisses.

Le cours normal d'institutrices continue à former des maîtresses dévouées qui font généralement un grand bien dans les communes où elles sont appelées à diriger l'éducation des filles. Presque toutes

les institutrices formées dans cette maison, reviennent chaque année demander à une retraite spéciale de nouvelles forces pour l'accomplissement de leurs devoirs.

MM. les Inspecteurs primaires ont multiplié leurs conseils aux instituteurs, qui comprennent de plus en plus l'utilité d'une méthode suivie avec persévérance pour assurer les progrès des enfants.

La délégation cantonale continue à rendre d'utiles services et un grand nombre d'écoles sont visitées aux époques déterminées par les règlements. MM. les délégués donnent en effet de précieux renseignements sur les maîtres et la situation matérielle, et beaucoup d'améliorations sont dues à l'influence qu'ils exercent autour d'eux.

141 candidats et 80 aspirantes se sont fait inscrire pour les examens relatifs au brevet de capacité. Sur les 221 inscrits, 118 ont été écartés pour la faiblesse des épreuves écrites et 88 ont été admis définitivement. Les candidats pris en dehors de l'école normale et du cours normal d'institutrices sont peu familiarisés avec les procédés d'enseignement.

PRODUITS FINANCIERS DU DÉPARTEMENT.

Les revenus publics du département pour l'année 1858 se sont élevés à la somme de 92,138,024 fr., suivant le détail ci-après :

Contributions directes	15,333,403
Enregistrement	10,996,394
Produits des forêts et de la pêche	1,623,010
Douanes et sels	22,144,292
Contributions indirectes	38,021,028
Postes	1,579,561
Produits éventuels affectés aux dépenses du département	437,947
Retenues et autres produits affectés aux pensions civiles	505,363
Produits divers	1,207,025
Total	92,138,024
Les mêmes produits pour l'année 1857 ont été de	86,932,695
La différence en plus pour 1858 est de	5,205,329

Développement des recettes relatives à chacune des administrations financières.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Les rôles des contributions directes de l'exercice 1858, dans le département du Nord se sont élevés en totalité à 15,333,403 fr., savoir :

Contribution foncière	8,065,500
Personnelle et mobilière	2,058,424
Portes et fenêtres	1,905,921
Patentes	3,282,419
Taxe du premier avertissement aux contribuables	21,137
Total (1)	15,333,403
Le montant des contributions directes a été, en 1857, de	15,002,512
Différence en plus en 1858	330,891

ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.

Enregistrement, greffes, hypothèques, etc.	Enregistrement, y compris le décime pour franc	8,339,861
	Greffes, idem	84,118
	Hypothèques, idem	79,103
	Amendes de toute nature idem	119,204
	Décime pour franc (loi du 14 juillet 1855)	126,869
	Décime pour franc sur des attributions des greffiers les droits de greffe (loi du 6 prairial an VII)	2,123
	Décime pour franc sur les attributions des greffiers (loi du 14 juillet 1855)	15
	Passeports et permis de chasse	87,979
	Recouvrements des frais de justice	123,425
	Idem de poursuites et d'instances	2,730
Suppléments de droits sur les actes passés dans les colonies		80
Timbre		1,274,779
Produits des Domaines.	Revenus des domaines	8,045
	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	126,797
	Dommages-intérêts adjugés à l'Etat, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	473
	Rentes (arrérages et rachats)	283
	Prix de vente du mobilier et créances exigibles	381
	Epaves, déshérences et biens vacants	5,057
	Domaines et bois engagés ou échangés	»
	Biens vendus en exécution des lois du 18 mai 1850 et antérieures	325,763
	Produits de l'ancien domaine extraordinaire	»
	Produits des biens de l'ancienne dotation de la couronne	»
	Recettes de diverses origines, y compris les reliquats sur les biens des communes	2,513
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères		286,787
Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'Etat		»
Total		10,996,394
Les produits de 1857 se sont élevés à		11,094,825
Différence en moins en 1858		98,431

(1) Cette somme de 15,333,403 fr. se répartit comme suit :

Fonds du trésor	9,311,841
Centimes départementaux et communaux	6,021,562
Somme égale	15,333,403

PRODUITS DES EAUX ET FORÊTS.

Ventes de coupes de bois de l'ordinaire 1858 effectuées par les agents forestiers.

		Montant
Produits des coupes de bois.	Prix principal	1,340,089
Charges additionnelles.	Décime pour franc	134,009
	3 p. % pour travaux d'entretien et de réparations	40,203
	1 1/2 p. % pour frais d'adjudication	20,221
	Prix des coupes de bois vendues en détail	1,418
Produits divers et droit de pêche. Menus produits des forêts.	Chablis, plants, sur-mesures, etc	48,552
	Fruits, semences et herbes	382
	Minerai, terres, pierres et sables	6,544
	Redevances et indemnités	1,950
	Recettes diverses et imprévues	959
	Location de la chasse	13,193
	Location de la pêche dans les fleuves, rivières, et canaux navigables et flottables	20
	Produits d'amendes et de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (y compris le décime pour franc)	4,442
	Double décime des amendes précédentes (loi du 14 juillet 1855)	59
	Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'Etat, etc.	1,604
	Recouvrements sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche	3,458
	Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abattage et de façon, des coupes exploitables par économie, des produits des bois nationaux, de la chasse, de la pêche, etc.	4,207
	Salaires de gardes recouvrés sur les acquéreurs des bois de l'Etat	1,196
Contributions des communes et établissements publics, pour frais de régie de leurs bois		505
	Total	1,623,010
Les produits de 1857 avaient été de		1,130,310
	Différence en plus en 1858	492,700

DOUANES ET SELS.

Développement, par nature de droits et par bureaux principaux, des recouvrements effectués sur les douanes et sels, pendant l'année 1858.

			Montant
Droits de douanes	à l'importation	Marchandises diverses	13,263,366
		Tabacs de santé ou d'habitude	10,243
		Sucres des colonies françaises	434,779
		— étrangers	612
	à l'exportation		819,890
		A reporter	24,528,890

	Report	24,528,890
Droits de navigation.	Francisation des navires	342
	à l'entrée des navires. — Droit et demi-droit de tonnage des bâtiments français et étrangers	194,949
	à l'entrée des navires. — Droit spécial sur les navires américains	4,425
	Expéditions pour entrée et sortie des navires; congés et passe-ports des bâtiments; acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons	18,349
	Taxes locales pour l'entretien de certains ports	„
Recettes accessoires.	Quart et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexportation des voitures de voyageurs	314
	Droits sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger	1,166
	Droit de timbre	68,617
	Indemnités reçues des fabricants de soude	
	Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts	
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires. — Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France. — Droit de magasinage et de dépôt	237
	Recettes accidentelles	3,904
Produit des amendes et confiscations		116,832
Taxes de plombage et d'estampillage		54,442
Taxe de consommation des sels		1,155,857
	Total	22,144,292

Ces produits appartiennent : 1.° à la direction de Dunkerque, pour 8,852,077 francs, et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité de Dunkerque	8,806,283
———— d'Hazebrouck	45,794
Total	8,852,077

2.° A la direction de Lille, pour 5,705,317 francs, et à chaque principalité de cette direction suivant le détail ci-après :

Principalité d'Armentières	238,736	
———— de Lille	5,446,225	
———— d'Orchies	20,356	
	5,705,317	5,705,317

3.° A la direction de Valenciennes, pour 7,586,898 francs, et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité de Condé	1,888,280	
———— de Valenciennes	1,806,909	
———— de Feignies	849,866	
———— de Jeumont	2,965,888	
———— d'Avesnes	75,955	
	7,586,898	7,586,898
Total		22,144,292
Les douanes ont produit en 1857		23,279,811
Différence en plus en 1858		1,135,519

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Développement des recouvrements effectués sur les contributions indirectes (boissons, sucre indigène, droits divers, tabacs et poudres), *pendant l'année* 1858.

Boissons.	Droits sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	3,442,773
	Droit de fabrication sur les bières	5,056,083
Sels		69,103
Sucre indigène		20,739,207
Droits divers et recettes à différents titres.	Licences de toute espèce	254,976
	Navigation sur les rivières et canaux	1,110,312
	Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès et ustensiles	27,845
	Voitures publiques, estampilles, et dixième des prix de transport des marchandises	135,085
	Garantie des matières d'or et d'argent et argues impériales	12,430
	Timbre des expéditions et quittances délivrées	174,611
	Cartes à jouer	14,160
	Dixième du produit net des octrois	»
	Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	82,601
	Portion du trésor dans la répartition du prix des tabacs et des poudres saisies	1,152
	Droits de dénaturation sur l'alcool	563
	Recettes extraordinaires	11,839
	Produit des amendes et confiscations	25,409
	Prix des plombs apposés pour les sels et les sucres	62,244
	Indemnité pour frais de surveillance des entrepôts de sucre	8,883
	Recouvrements sur avances pour divers services	70,555
Tabacs		6,108,036
Poudres		207,161
	Total	38,221,028
Les produits de 1857 se sont élevés à		31,695,616
Différence en plus en 1858		6,525,412

POSTES.

Recouvrements effectués sur les produits des postes, pendant l'année 1858.

Produit de la taxe des lettres journaux et imprimés	1,544,173
Droit de 2 p. % sur les envois d'argent	34,838
Recettes accidentelles	550
Total	1,579,561
Les produits de 1856 ont été de	1,558,368
Différence en plus en 1857	21,193

PRODUITS ÉVENTUELS.

Developpement des produits éventuels du service départemental qui ont été appliqués aux dépenses de l'exercice 1858.

Produits éventuels ordinaires.	Produits éventuels affectés aux dépenses ordinaires	4,357
	Idem affectés aux dépenses facultatives	100
	Subventions communales et particulières pour travaux de routes .	55,090
	Emprunts autorisés par des lois spéciales.	»
Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication.		378,400
	Total.	437,947

PRODUITS DIVERS.

Développement des recouvrements effectués sur les produits divers du budget pendant l'année 1857.

Taxe des biens de main-morte..........................	108,711
Produits des mines	286,495
Droits de la vérification des poids et mesures...............	77,526
Produit de la taxe des brevets d'invention...................	32,740
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires..	8,414
Produits destinés au service de l'instruction primaire...	1,095
Recettes applicables aux dépenses de l'hôtel des invalides de la guerre....................................	45,190
Recettes de divers établissements spéciaux.............	18,225
Recettes de diverses natures attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838........................	361,631
Recettes par divers débets de comptables et créances litigieuses non comprises dans l'actif de l'administration des finances..	1,964
Produit du travail des détenus dans les maisons centrales de force et de correction..............................	200,219
Produit des taxes de la télégraphie privée..............	105,829
Divers produits..	49,986
Total..............	1,297,025

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 1860.

Nous croyons utile d'indiquer ici le principal de chacune des quatre contributions par arrondissement :

Arrondissements.	CONTRIBUTIONS Foncière.	personnelle et mobilière.	des portes et fenêtres.	des patentes.	TOTAL.
Dunkerque..	463598	110467	111105	175130	860300
Hazebrouck.......	414616	85403	83237	77679	660935
Lille.............	1287988	432488	569948	1127806	3418930
Cambrai........ ..	569119	131638	126098	212834	1039689
Avesnes...........	636948	114797	111679	205570	1068994
Douai.............	463748	99745	101094	148077	812664
Valenciennes.....	623550	149050	138466	283462	1194528
TOTAUX.....	4459567	1123588	1241627	2230558	9055340

AGRICULTURE.

Le département du Nord est un pays où l'économie rurale est portée à un très-haut degré. Sur une superficie totale de 567,864 hectares, il fournit à la culture une quantité de 475,557 hectares, dont 359,570 en terres labourables

Voici l'état du produit des récoltes faites pendant l'année qui vient d'expirer :

Récoltes en grains faites en 1860 *dans le département du Nord.*

NATURE des grains récoltés.	Nombre d'hectares ensemencés en chaque espèce de grains.	Quantité moyenne de semences par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1860.	Produit par hectare en 1860.	Produit total de chaque espèce de grains en 1860.	Poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1860.
		Hect.			Hect.	Hect.	Kilog.
Froment.........	135665	1,89	11,52	13 »	22,57	3334038	74 »
Méteil..........	4279	1,71	10,95	14,83	25,37	91522	71 »
Seigle...........	9370	1,95	10,28	11,34	22,12	211723	69 »
Orge.......	13576	2,02	18,47	18,28	36,98	501349	56 »
Epeautre........	2880	2,33	13,08	13,71	31,95	92019	57 »
Sarrazin........ .	58	1,33	15 »	17,72	23,57	1368	53 »
Avoine..........	44609	2,68	17,11	17,35	46,51	2074687	42 »
Légumes secs.. ..	19218	2,63	9,75	7,69	20,24	388956	76 »
Autres menus grains	6313	2,03	11 »	7,62	15,48	97710	75 »
Totaux......	236168					6793372	

Le développement par arrondissement du produit des espèces principales donne les résultats suivants :

	Nombre d'hectares ensemencés	Produit par hectare.	Produit total.
FROMENT.		h.	h.
Arrondissement de Dunkerque. . .	17,883	22 42	401,044
id. Hazebrouck . .	19,380	25 50	494,190
id. Lille.	24,883	27 04	673,030
id. Cambrai. . . .	25,340	22 05	558,747
id. Avesnes	18,410	21 24	391,028
id. Douai	14,026	23 »	327,966
Id. Valenciennes. .	15,743	31 »	488,033
Totaux. . .	135,665	24 57	3,334,038
MÉTEIL.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	99	24 12	2,388
id. Hazebrouck . .	85	21 »	1,785
id. Lille.	1,407	27 37	35,707
id. Cambrai. . . .	870	21 30	18,531
id. Avesnes	1,460	16 02	23,389
id. Douai.	75	23 »	1,797
id. Valenciennes. .	283	28 »	7,924
Totaux. . .	4,279	25 37	91,521
SEIGLE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	727	16 82	12,234
id. Hazebrouck . .	261	19 »	4,959
id. Lille.	1,130	25 78	29,143
id. Cambrai. . . .	2,265	19 84	44,938
id. Avesnes	1,754	19 20	33,677
id. Douai	1,181	20 »	23,718
id. Valenciennes. . .	2,252	28 »	63,056
Totaux. . .	9,570	22 12	211,725
ORGE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	2,178	33 34	72,636
id Hazebrouck. . .	79	28 »	2,212
id. Lille.	531	39 94	21,216
id. Cambrai	5,900	40 36	238,153
id. Avesnes.	2,519	29 10	73,303
id. Douai	819	38 »	31,829
id. Valenciennes. . .	1,550	40 »	62,000
Totaux. .	13,576	36 93	501,349

	Nombre d'hectares ensemencés	Produit par hectare.	Produit total.
AVOINE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	4,433	43 05	190,848
id. d'Hazebrouck .	2,507	45 »	112,815
id. Lille	6,921	52 23	361,493
id. Cambrai. . . .	8,320	47 75	397,280
id. d'Avesnes . . .	11,836	36 79	435,446
id. Douai.	5,646	57 »	324,558
id. Valenciennes. .	4,946	51 »	252,246
Totaux . .	44,609	46 51	2,074,686
LÉGUMES SECS.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	5,905	20 30	119,906
id. d'Hazebrouck. .	8,770	16 »	186,466
id. Lille	1,786	23 08	41,253
id. Cambrai. . . .	920	17 61	16,201
id. d'Avesnes . . .	635	10 04	6,375
id. Douai	847	21 »	18,444
id. Valenciennes. .	354	15 »	5,310
Totaux . .	19,217	20 24	388,955

L'épeautre, espèce inférieure de peu de faveur, ne se cultive que dans l'arrondissement d'Avesnes. Le sarrazin ne se produit en quantité appréciable que dans l'arrondissement de Valenciennes. Quant aux menus grains, c'est dans les arrondissements de Dunkerque et d'Avesnes que se trouve le siége principal de leur culture.

Ces détails pourront donner une idée de la diversité des cultures dans les différentes parties du département et du degré comparatif de la fécondité de leurs territoires.

Voici maintenant le tableau approximatif des consommations annuelles de grains dans le département.

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE d'hectolitres de grains annuellement nécessaire. pour la nourriture des habitants.	pour la nourriture des animaux domestiq.	pour les semences.	pour les distilleries brasseries et autres usages.	TOTAL des BESOINS annuels.
Froment	2804891	10675	260145	2939	3778652
Méteil	145941	1996	9025	»	156962
Seigle	52883	113342	18034	94418	278677
Orge	80	31599	26914	763266	821859
Epeautre	25522	1611	13087	19223	59443
Sarrasin	5	7342	58	»	7405
Avoine	»	1952261	117444	69322	2139027
Légumes secs	132122	297816	47565	250	477753
Autres menus grains	712	68963	15429	1866	86969
Totaux	3162156	2485506	507701	951284	7206747

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1860 ont donné un nombre d'hectolitres de 6,793,372

Les consommations étant de 7,206,747

Il résulte un déficit de 413,375

Equivalant à 1/17 des produits.

POMMES DE TERRE.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1860, un nombre de 16,960 hectares qui ont produit chacun en moyenne 77 hectolitres 54 litres, ce qui fait pour la totalité.. 1,315,251 h.

La consommation de ce tubercule dans le département est évaluée de la manière suivante :

Pour la nourriture des habitants.. ..	1,624,078	
Pour celle des animaux domestiques.	324,639	
Pour les semences.	270,145	
Pour les distilleries, etc.	44,580	2,263,442

Les produits de 1860 présentent conséquemment un déficit de 948,191

Nous avons constaté dans notre dernier Annuaire que la récolte de 1859 était inférieure à celle de l'année précédente ; une sécheresse persistante et des chaleurs exceptionnelles avaient puissamment nui au développement des fruits.

L'année 1860, au contraire, s'est fait remarquer par des pluies persistantes et une température froide qui ont nui beaucoup à la production. La récolte du froment n'a pu être opérée qu'en septembre, par des temps humides, et, malgré les conditions défavorables d'une dessiccation incomplète et d'un engrangement hâté, le rendement, cependant, a été supérieur à celui des deux années précédentes; de sorte que la récolte de 1860 peut être considérée comme celle d'une bonne année moyenne pour la quantité. Il faut considérer toutefois que la qualité des grains est fort inférieure à celle des produits des années précédentes. — La récolte de l'avoine a été des plus mauvaises; au mois d'octobre, les produits étaient encore généralement sur les champs, d'où, dans beaucoup de communes, on n'a pu les tirer que fortement détériorés.

La consommation des grains et farineux pour la nourriture des habitants du département est calculée dans les proportions suivantes : froment, 2 hectolitres 20 litres; méteil, 25 litres; seigle, 10 litres; épeautre, 8 litres; légumes secs, 12 litres; pommes de terre, 1 hectol. 50 litres.—Total par individu et par année : 4 hect. 25 litres.

STATISTIQUE AGRICOLE DE 1859.

Les Commissions cantonales de statistique, instituées par le décret impérial du 1er juillet 1852, ont continué leurs opérations en procédant, en 1860, à la statistique agricole de 1859. Nous ne reproduisons pas ici la partie de ce travail qui se rapporte à la culture des grains et farineux dont nous avons donné les résultats dans le volume précédent de l'Annuaire départemental; nous nous bornons à emprunter à cette statistique les autres renseignements qu'elle fournit et à les mettre sous les yeux de nos lecteurs.

ARRONDISSEMENTS.	Nombre d'hectares cultivés.	Produit moyen par hectare.	PRODUIT total.	PRIX moyen.
	CULTURES INDUSTRIELLES.			
	Betteraves à sucre.			
		quint. mét.	quint. mét.	
Dunkerque	1,046	404	422,584	1 69
Hazebrouck. . . .	573	527	301,971	1 80
Lille	4,448	496	2,206,208	2 17
Cambrai	4,355	414	1,802,970	1 82
Avesnes	1,755	283	496,665	1 88
Douai	5,018	413	2,072,434	1 80
Valenciennes . . .	7,364	449	2,306,436	1 73
	24,559	391	9,609,268	
	Graines oléagineuses. — Colza.			
Dunkerque	381	25 56	10,238	18 30
Hazebrouck. . . .	1,200	23 79	28,548	20 75
Lille	6,396	18 24	116,663	20 57
Cambrai	4,465	16 »	71,440	22 »
Avesnes.	286	17 49	5,002	23 12
Douai.	1,924	17 »	32,708	22 »
Valenciennes . .	1,949	19 90	38,785	21 20
	16,601	17 74	294,384	
	Œillettes.			
Dunkerque	»	»	»	» »
Hazebrouck. . . .	147	25 44	3,739	26 62
Lille	346	19 80	6,850	25 59
Cambrai	3,452	12 »	41,424	26 »
Avesnes	87	15 40	1,239	24 »
Douai.	190	10 80	2,052	27 »
Valenciennes . . .	194	15 20	2,948	25 50
	4,416	13 19	51,252	
	Cameline.			
Dunkerque	87	13 01	1,131	18 18
Hazebrouck. . . .	236	19 39	4,576	19 93
Lille	352	17 68	8,723	19 30
Cambrai	196	13 »	2,548	19 »
Avesnes.	36	16 »	576	21 »
Douai.	230	13 »	2,990	20 »
Valenciennes . . .	103	14 80	1,524	17 70
	1,240	17 79	22,068	

ARRONDISSEMENTS.	Nombre d'hectares cultivés.	Produit moyen par hectare	PRODUIT total.	PRIX moyen.
		Navette.		
Dunkerque	»	» »	»	» »
Hazebrouck	»	» »	»	» »
Lille	12	15 25	183	18 »
Cambrai	»	» »	»	» »
Avesnes	20	26 50	520	7 »
Douai	2	9 »	18	» »
Valenciennes	2	6 »	12	26 »
	36	20 64	743	
		Plantes textiles. — Chanvre.		
Dunkerque	37	819	30,303	» 95
Hazebrouck	»	»	»	» »
Lille	»	»	»	» »
Cambrai	»	»	»	» »
Avesnes	»	»	»	» »
Douai	150	975	146,204	» 94
Valenciennes	159	1,248	198,432	» 82
	346	1,084	374,939	
		Plantes textiles. — Lin.		
Dunkerque	3,233	580	1,875,140	1 45
Hazebrouck	1,996	814	1,634,744	1 38
Lille	5,671	314	1,780,694	1 54
Cambrai	210	62	13,020	1 25
Avesnes	771	137	105,627	1 18
Douai	1,203	568	683,304	1 46
Valenciennes	306	380	116,280	1 62
	13,390	463	6,198,809	
		Chenevis (graine de chanvre).		
Dunkerque	37	14 34	531	10 75
Hazebrouck	»	» »	»	» »
Lille	»	» »	»	» »
Cambrai	»	» »	»	» »
Avesnes	»	» »	»	» »
Douai	150	9 62	1443	10 50
Valenciennes	159	13 90	2210	7 60
	346	12 09	4184	

ARRONDISSEMENTS.	Nombre d'hectares cultivés.	Produit moyen par hectare	PRODUIT total.	PRIX moyen.
		Lin (graine de lin).		
Dunkerque........	3233	2 96	9,570	23 95
Hazebrouck.......	1996	3 82	7,625	24 41
Lille..............	5671	3 33	18,884	23 98
Cambrai..........	210	7 »	1,470	24 »
Avesnes...........	771	9 90	7,633	25 37
Douai..............	1203	6 50	7,819	23 50
Valenciennes......	346	6 10	2,111	21 80
	13390	4 12	55,112	
		Houblon.		
Dunkerque........	» 37	12 »	4	80 »
Hazebrouck......	375 »	11 20	4,200	127 34
Lille............	» »	» »	»	» »
Cambrai..........	290 »	30 20	8,758	112 »
Avesnes..........	686 »	19 »	13,034	84 41
Douai............	18 »	22 »	396	100 »
Valenciennes......	17 »	8 50	144	97 50
	1,386 37	12 36	17,136	
		Tabac.		
Hazebrouck (1)....	81	24 »	2,046	88 60
Lille.........	823	25 92	21,332	89 63
	908	25 75	23,378	

(1) Ces deux arrondissements sont les seuls dans le département autorisés à cultiver le tabac.

ARRONDISSEMENTS.	Etendue en hectares des prés.		Produit moyen par hectare		PRIX moyen du quintal de foin.
	à faucher.	à paturer.	à paturer.	à faucher	
FOURRAGES.					
Prés naturels secs ou ne recevant que de l'eau de pluie.					
Dunkerque	2,221	9,750	36 15	43 93	6 33
Hazebrouck. . . .	1,461	11,995	41 69	35 75	6 80
Lille	2,288	2,064	37 77	36 52	7 07
Cambrai.	1,440	1,946	40 »	45 »	6 25
Avesnes.	9,034	27,859	40 »	39 88	6 05
Douai.	1,261	110	41 »	32 »	10 »
Valenciennes. . . .	4,300	719	48 30	49 20	7 20
	22,005	53,744			
Prés naturels arrosés naturellement.					
Dunkerque.	532	530	43 40	73 »	5 75
Hazebrouck. . . .	1,087	484	42 50	38 15	6 30
Lille.	1,052	103	44 93	31 25	7 12
Cambrai.	455	121	43 »	40 »	3 »
Avesnes.	3,086	1,278	47 12	37 77	5 98
Douai.	663	»	45 »	» »	7 »
Valenciennes. . . .	1,205	118	22 »	» »	5 10
	8,080	2,634			
Prés naturels arrosés artificiellement.					
Dunkerque.	80	90	42 95	57 33	6 »
Hazebrouck.	617	271	56 40	41 »	6 40
Lille.	269	2	49 81	38 »	6 79
Cambrai.	»	»	» »	» »	» »
Avesnes.	519	961	58 90	48 »	6 70
Douai.	8	»	40 »	» »	10 »
Valenciennes. . . .	325	»	60 »	» »	6 35
	1,818	1,324			
Vergers.					
Dunkerque	21	1,495	51 »	11 10	5 75
Hazebrouck. . . .	129	873	21 »	85 »	8 50
Lille.	1,348	2,111	33 75	45 41	6 52
Cambrai	165	135	30 »	34 »	7 »
Avesnes	214	823	41 46	42 60	6 40
Douai	278	227	43 »	41 »	9 »
Valenciennes . . .	109	16	20 »	40 »	5 50
	2,264	5,680			
Prés artificiels (Trèfle).					
Dunkerque.	3,757		52 15		7 34
Hazebrouck. . . .	2,105		69 »		7 30
Lille.	4,559		51 25		7 75
Cambrai.	5,010		43 »		7 »
Avesnes.	6,374		45 49		4 50
Douai.	2,881		57 »		7 50
Valenciennes . . .	3,190		48 »		6 60
	27,367				

Fourrages divers (sainfoin, luzerne, raygrass).

Leur étendue en hectares a été de 4,967, ainsi divisés entre les arrondissements :

Dunkerque...........	551	Avesnes.............	279
Hazebrouck.........	24	Douai...............	730
Lille................	345	Valenciennes..........	852
Cambrai............	2,586		

Fourrages se consommant habituellement en vert. — (Fourrages herbacés ou légumineux.)

Etendue en hectares :

Dunkerque.........	465	Avesnes.............	2,676
Hazebrouck..........	392	Douai...............	1,063
Lille................	3,171	Valenciennes.........	1,687
Cambrai.............	4,774		
		Total.....	14,128

Fourrages racines (betterave à vache, navet d'automne, etc.)

Etendue en hectares :

Dunkerque...........	266	Avesnes..............	139
Hazebrouck..........	995	Douai..............	374
Lille................	1,715	Valenciennes.........	462
Cambrai.............	512		
		Total.....	4,453

La plupart des produits de la campagne de 1859 ont été satisfaisants. La récolte a été moyenne pour les blés de mars, l'épeautre, le méteil; ordinaire pour le froment d'hiver, le seigle, l'orge d'hiver; bonne pour les haricots, les pois secs, les betteraves; assez bonne pour le colza, la cameline, le chanvre; médiocre pour le sarrazin; bonne pour l'avoine, le chanvre, le houblon; assez bonne pour les fèves, les œillettes, la navette, le lin et la graine de lin.

Les pommes de terre ont encore subi les atteintes de la maladie; mais la perte qu'elles ont éprouvée a été sensiblement moins grande que les années antérieures.

Jachères.

Il n'y en a dans le département que 4,955 hectares répartis comme suit :

Dunkerque.........	1,304	Avesnes.............	2,734
Hazebrouck..........	111	Douai..............	106
Lille...............	53	Valenciennes.........	278
Cambrai...........	369		
		Total......	4,955

AMÉLIORATIONS AGRICOLES.

Arrondissements.	Défrichements		Terres humides		Marais desséchés.	Terres		Machines nouvelles.
	landes bruyères etc.	bois	drainées	assainies à ciel ouvert		chaulées	marnées	
Dunkerque .	43	43	1,185	»	»	61	359	7
Hazebrouck .	»	10	229	46	3	776	351	27
Lille	»	30	96	2	»	890	»	24
Cambrai . .	3	11	46	»	»	301	277	20
Avesnes . . .	16	31	68	497	»	1,314	138	27
Douai . . .	»	»	16	1	21	430	»	21
Valenciennes	»	34	7	150	20	311	»	8
Hect......	22	119	1,647	696	44	4,133	1,525	134

PRIX DES DENRÉES (1).

DÉSIGNATION des espèces.	ARRONDISSEMENTS.						
	Dunkrque.	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.
Poulet.......	1.82	1.30	1.62	1.40	1.45	1.40	1.43
Oie....	3. »	2.96	3 64	3.40	3.18	4. »	3.32
Dinde.......	4.92	4.13	5.29	4.80	4.71	5. »	5.82
Canard......	1.21	1.03	1.49	1 65	1.52	1.50	1.55
Pigeon.......	».42	».40	».43	».40	».45	».40	».42
Beurre le 1/2k.	1.44	1.40	1.39	1.25	1.27	1.30	1 43
Œufs la douzaine.	».82	».75	».87	».70	».72	».74	».80
Pommes de terre le litre	».05	».05	».05	».06	».07	».05	».06
Haricots.....	».27	».24	».22	».30	».32	».25	».34
Fèves..	» 17	».15	».17	».25	».25	».20	».22
Pois secs....	».24	».20	».26	».27	».28	».40	».34
Lentilles.....	». »	». »	».33	».22	».61	».80	».40
Vin rouge .	1.18	1.25	1.34	».95	1.50	1. »	1.07
Bière........	».27	».25	».21	».20	».20	».20	».20
Cidre........	».43	». »	».22	».17	».21	». »	».17
Eau-de-vie...	1.17	1.10	1.26	1 15	1.15	1.20	1.08

(1) Voyez encore ci-après.

PRIX MOYEN DE LA JOURNÉE D'UN BON OUVRIER NON NOURRI.

DÉSIGNATION.	ARRONDISSEMENTS.						
	Dunkerque.	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valencienn.
Gages par an d'un domestique de ferme (nourri), homme ..	224	170	203	283	300	250	291
Id. id. femme. ..	124	120	167	167	179	155	181
Journalier agricole occupé une partie de l'année.	2.06	1.50	1.72	1.60	1.76	1.50	1.74
Idem occupé accidentellement.	2.20	1.80	2. »	1.80	2.12	1.80	1.90
Maçon	2.31	2. »	2.36	2.70	2.85	2.50	2.53
Charpentier	2.29	2. »	2.45	2.85	3. »	2.75	2.75
Menuisier	2.48	2.25	2.90	2.88	3.06	2.75	2.91
Serrurier	2.62	2.25	2.33	2.88	3.22	2.75	2.94
Forgeron . . . . . Maréchal . . . . . Charron	2.45	2.25	2.64	2.85	3 17	2.75	2.91

FOIRES ET FRANCS MARCHÉS.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Bergues, le lundi après le dimanche des Rameaux, trois jours; le lundi après le dimanche de Quasimodo, trois jours; le lundi après le dimanche de la Trinité, trois jours; le lundi après la St-Luc, ou le même jour si c'est un lundi, trois jours. — ***Bourbourg***, le 25 juin, trois jours: le lundi après le troisième dimanche de septembre, trois jours; le mardi avant le dimanche gras; le mardi avant la fête de l'Ascension; franc marché le premier mardi de chaque mois. — ***Dunkerque***, le 1er janvier, quinze jours; le dimanche le plus près du 24 juin, dix jours. — ***Esquelbecq***, le dernier mercredi des mois

d'avril et de juillet, un jour. — *Gravelines*, le 15 août, neuf jours. — *Herzeele*, le 15 août, un jour. — *Hondschoote*, le vendredi après la Pentecôte, un jour; le deuxième dimanche de juillet, cinq jours. — *Warhem*, le dernier dimanche de juin et les quatre jours suivants. — *Wormhoudt*, le mercredi avant la Pentecôte, un jour; le mercredi après la St-Jean-Baptiste, un jour; le mercredi après le 8 septembre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul, le deuxième mercredi de mai; le premier mercredi après le jour de la Fête-Dieu; le 30 juin, le 27 juillet et le 30 août. — *Caestre*, le premier dimanche qui précède le premier jeudi de novembre, un jour; — *Cassel*, les 1er, 3e, 5e, 7e, 9e et 11e jeudis de l'année, un jour; le Jeudi-Saint, un jour; le jeudi après la Trinité, huit jours; le premier jeudi d'août, un jour; le jeudi après le troisième dimanche de septembre, un jour; le dernier jeudi d'octobre, un jour; le dernier jeudi de novembre, un jour. — *Estaires*, le quatrième jeudi de juillet, deux jours; le premier jeudi d'octobre, deux jours; 20 juin et 15 décembre pour les chevaux. — *La Gorgue*, le premier mardi de mai, deux jours; le premier mercredi d'octobre, deux jours. — *Hazebrouck*, le premier lundi de février, un jour; le lundi de la mi-carême, un jour; le troisième lundi d'avril, un jour; le premier lundi de mai, un jour; le lundi après le 12 juin, un jour; le premier lundi d'août, un jour; le premier dimanche après l'Assomption, neuf jours; le premier lundi d'octobre, un jour; le lundi après la Toussaint, un jour. — *Merville*, le deuxième mercredi de septembre, deux jours; franc marché le deuxième mercredi de chaque mois. — *Morbecque*, le mardi qui suit le premier lundi de mai, un jour; le mardi qui suit le premier lundi d'août, un jour; le troisième dimanche de septembre, un jour; le mardi qui suit le premier lundi de novembre, un jour. — *Steenvoorde*, le premier samedi de mai, un jour; le premier samedi d'octobre, un jour; le deuxième samedi de novembre, un jour. — *Steenwerck*, le troisième vendredi d'avril, un jour; le 24 juin, quatre jours; le 1er juillet, un jour; le 20 novembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières, le deuxième lundi d'avril, un jour; le deuxième lundi de juillet, un jour, le deuxième lundi de septembré, un jour; le premier lundi de novembre, un jour; franc marché le premier lundi de chaque mois. — *La Bassée*, le 19 janvier, deux jours; le 19 avril, deux jours; le 19 juillet, deux jours; le 19 octobre, deux

jours ; franc marché le deuxième lundi de chaque mois. — *Comines*, le premier jour de marché après la St.-Denis, un jour. — *Cysoing*, le mardi après l'Ascension, neuf jours ; franc marché le deuxième jeudi de chaque mois, un jour. — *Haubourdin* . le 21 janvier, un jour ; le 21 avril, un jour ; le 21 juillet, un jour ; le 21 octobre, un jour. — *Lannoy*, le deuxième dimanche d'octobre, quatre jours. — *Lille*, le 26 août, quinze jours. — *Roubaix*, le lendemain du dimanche du Quasimodo jusqu'au samedi suivant inclusivement ; le mardi après le premier dimanche de septembre, deux jours ; franc marché, le samedi, de quinze en quinze jours. — *Seclin*, le troisième lundi de mai, un jour ; le troisième lundi de novembre, un jour ; franc marché le troisième lundi de chaque mois, un jour. — *Templeuve*, le troisième mardi des mois de janvier, mai, juillet, septembre et novembre. — *Tourcoing*, le dimanche qui suit le 25 juillet, ou le même jour, s'il tombe un dimanche, dix jours ; franc marché le premier lundi des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour. — Lille (*Wazemmes*), le deuxième lundi des mois de mars, avril, septembre, octobre et décembre.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai, le 1er mai, neuf jours ; le 28 octobre, neuf jours ; franc marché le 24 de chaque mois, un jour. — *Le Câteau*, le 22 septembre, neuf jours ; franc marché le 22 de chaque mois, un jour. — *Catillon*, franc marché le 10 de chaque mois. — *Crèvecœur*, le 25 juin, un jour. — *Gouzeaucourt*, le 8 de chaque mois, un jour. — *Solesmes*, franc marché le 4 de chaque mois. — *Walincourt*, le 12 avril, un jour ; le 22 octobre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Anor, le premier lundi des mois d'avril et d'octobre, un jour. — *Avesnes*, le mercredi après la Quasimodo, un jour ; le premier dimanche d'août, neuf jours ; le premier septembre, un jour ; franc marché le 8 de chaque mois. — *Bavai*, le 15 août, quatre jours ; franc marché le 9 de chaque mois, un jour. — *Berlaimont*, le 17 de chaque mois, un jour. — *Cousolre*, le 18 de chaque mois, un jour. — *Etrœungt*, franc marché le dernier lundi de chaque mois, un jour. — *Felleries*, le premier mercredi de chaque mois. — *Fourmies*, le premier lundi de chaque mois, un jour. — *Gommegnies*, le 15 de chacun des mois de mars, septembre et octobre. — *Landrecies*, le quatrième jeudi de carême, un jour ; le jour de St.-Luc (18 octobre), un jour ; le troisième mardi de chaque mois, un jour. — *Maroilles*, franc marché le premier lundi de chaque mois, un

jour. — ***Maubeuge***, le dimanche après la St.-Barnabé, neuf jours; franc marché le 18 de chaque mois, un jour. — ***Prisches***, le 3 février, un jour; le 12 mai, un jour; le 26 novembre, un jour. — ***Le Quesnoy***, le 25 octobre, huit jours; franc marché les 12 et 29 de chaque mois, un jour. — ***Solre-le-Château***, le premier mars, un jour; le premier octobre, un jour; le premier mardi de chaque mois, un jour. — ***Trélon***, le dernier lundi de chaque mois, un jour. — ***Wignehies***, le dernier mardi de chaque mois, un jour.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai, le 1er juin, cinq jours; le 1er octobre, quinze jours; franc marché le dernier mercredi de chaque mois, un jour. — ***Marchiennes***, le dernier samedi des mois de janvier, avril, juillet et octobre, un jour. — ***Orchies***, le lendemain de la Trinité, un jour; le dimanche après la Nativité, un jour; le lundi qui précède le dernier mercredi de janvier, un jour; le premier lundi de chaque mois, un jour.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand, le lundi de la Pentecôte, dix jours. — ***Bouchain***, franc marché le premier vendredi de chaque mois, un jour. — ***Condé***, le premier octobre, neuf jours. — ***Valenciennes***, le 15 septembre, huit jours; franc marché les 10, 20 et 30 de chaque mois.

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Arbouts-Cappel, dimanche et jours de fête. — ***Bergues***, lundi et vendredi; le lundi pour le grains. — ***Bollezeele***, mercredi. — ***Bourbourg***, mardi et vendredi; mardi pour les grains. — ***Brouckerque***, dimanche. — ***Cappellebrouck***, dimanche. — ***Dunkerque***, mercredi et samedi; samedi pour les grains. — ***Esquelbecq***, dimanche, mercredi et samedi. — ***Ghyvelde***, jeudi. — ***Gravelines***, mercredi et vendredi. — ***Herzeele***, dimanche. — ***Les Moëres***, dimanche et mercredi. — ***Looberghe***, jeudi. — ***Loon***, jeudi. — ***Pitgam***, dimanche. — ***Rexpoëde***, jeudi et dimanche. — ***Volkerinchove***, jeudi. — ***Warhem***, dimanche. — ***Wormhoudt***, mercredi.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul, mardi pour les grains. — ***Caestre***, dimanche pour les légumes. — ***Cassel***, jeudi pour les grains — ***Estaires***, mercredi et

jeudi ; jeudi pour les grains. — *Hazebrouck*, lundi et vendredi ; lundi pour les grains. — *Houtkerque*, mercredi. — *Merville*, tous les jours ; mercredi pour les grains. — *Steenwoorde*, samedi pour les grains. — *Steenwerck*, vendredi pour les menues denrées et grains.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Annœullin, mardi pour les fruits, légumes et comestibles. — *Armentières*, lundi, vendredi et samedi ; lundi pour les grains. — *La Bassée*, mardi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains. — *Comines*, lundi et jeudi. — *Cysoing*, mardi et samedi. — *Fournes*, vendredi. — *Halluin*, samedi. — *Haubourdin*, mardi et samedi. — *Lannoy*, mardi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains. — *Lille*, mercredi et samedi ; mercredi pour les grains. — *Linselles*, vendredi. — *Pont-à-Marcq*, vendredi. — *Quesnoy-sur-Deûle*, jeudi, — *Roubaix*, mardi, jeudi, samedi et dimanche. — *Seclin*, samedi. *Tourcoing*, lundi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains ; le mardi de chaque semaine pour la vente des bestiaux. — *Wattrelos*, dimanche et jeudi. — Lille (*Wazemmes*), mardi et vendredi. — *Willems*, vendredi.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Busigny, samedi. — *Cambrai*, tous les jours, mercredi et samedi pour les grains. — *Clary*, vendredi. — *La Câteau*, mardi, jeudi et samedi ; les mêmes jours pour les grains. — *Maretz*, vendredi pour les légumes, beurre, fromage, œufs et autres comestibles. — *Masnières*, vendredi. – *Solesmes*, samedi. — *Walincourt*, vendredi.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes, lundi, mercredi et vendredi. — *Bavai*, mardi et vendredi.— *Berlaimont*, mardi et samedi.— *Etrœungt*, jeudi — *Fourmies*, mercredi et samedi. — *Jeumont*, jeudi. — *Haumont*, mardi et vendredi. — *Landrecies*, lundi, jeudi et samedi ; lundi et jeudi pour les grains. — *Maroilles*, mardi et vendredi. — *Maubeuge*, tous les jours ; mercredi et samedi pour les grains. — *Le Quesnoy*, mardi et vendredi. — *Sars-Poteries*, jeudi. — *Solre-le-Château*, mardi et vendredi. — *Trélon*, lundi.

ARRONDISSEMENE DE DOUAI.

Aniche, vendredi. — *Auberchicourt*, mardi. — *Douai*, tous les jours ; mardi, jeudi et samedi pour les grains. — *Fenain*, mardi. — *Marchiennes*, samedi. — *Orchies*, lundi et vendredi ; lundi pour les grains. — *Somain*, jeudi.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand, le premier mardi de chaque mois pour les bestiaux, les mardi et vendredi de chaque semaine pour les menues denrées. — *Bouchain*, mardi et vendredi, vendredi pour les grains. — *Condé*, mercredi et samedi. — *Denain*, mardi, jeudi et samedi. — *Lourches*, mercredi et vendredi. — *Marquette*, jeudi. — *Raismes*, jeudi pour les fruits, légumes, comestibles et menues denrées. — *Valenciennes*, mercredi et samedi pour les grains et fourrages ; mardi, pour les bestiaux et les chevaux.

Les marchés du département qui sont les mieux approvisionnés en grains sont ceux de Bergues, Lille, Douai, Cambrai et Valenciennes.

PRIX DES DENRÉES.

Voici l'indication du prix des denrées vendues dans le département pendant la seconde quinzaine de décembre 1860,

GRAINS ET FARINEUX.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Froment nouveau.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.	Haricots.	Pois.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bergues.......l'hect.	22 83	»	15 26	14 09	11 76	21 29	26 27
Bourbourg..........	22 04	»	15 75	13 51	9 46	»	42 63
Dunkerque.........	»	»	»	»	»	»	»
Bailleul............	22 73	»	»	»	10 »	»	»
Cassel.............	22 83	»	»	»	9 25	»	»
Estaires............	24 »	»	»	»	»	28 »	»
Hazebrouck........	23 18	»	»	»	»	»	»
Merville...........	23 58	»	»	»	»	26 »	»
Steenvoorde........	23 19	»	»	»	»	»	»
Armentières.........	24 70	»	14 75	15 75	9 75	27 15	28 32
La Bassée..........	24 70	20 40	»	14 »	8 90	»	»
Cysoing............	22 84	»	»	»	8 29	»	»
Lannoy............	23 83	»	»	»	»	»	»
Lille..............	24 30	»	15 25	»	9 50	35 »	»
Roubaix...........	»	»	»	»	»	32 »	»
Tourcoing..........	24 68	»	»	»	»	»	»
Cambrai...........	23 05	»	12 71	12 99	7 78	»	»
Le Câteau.........	20 74	»	12 »	14 »	8 »	40 »	30 »
Solesmes..........	22 58	»	»	»	7 30	»	»
Avesnes...........	»	»	»	»	7 25	»	»
Le Quesnoy........	»	»	»	»	»	»	»
Maubeuge.........	19 16	17 »	11 75	13 »	8 45	40 »	40 »
Douai.............	24 33	»	14 75	14 »	9 08	»	»
Orchies............	23 13	»	15 50	»	9 50	»	»
Marchiennes........	21 »	»	»	»	8 »	»	»
Somain............	23 »	»	»	»	»	»	»
Saint-Amand........	24 64	»	»	»	8 »	»	»
Valenciennes........	26 »	»	15 »	14 »	8 »	33 »	35 »

COMESTIBLES DIVERS.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Farines de froment. (Les 100 kil.)	Pain. (Le kil.) Blanc.	Bis-blanc.	Bis.	Pommes de terre. (L'hect.)	Viande. (Le kilog.) Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.
Bergues..........	»	» 49	» 39	» 20	8 42	1 60	1 50	1 60	1 50	1 70
Bourbourg.......	40 »	» 54	» 45	» 29	»	1 60	1 60	1 60	1 60	1 70
Dunkerque......	40 66	40	»	» 31	»	1 70	1 60	1 60	1 60	1 70
Bailleul.........	»	»	»	» 27	»	1 50	1 50	1 50	1 50	1 60
Cassel...........	»	» 49	» 34	» 28	»	1 50	1 50	1 50	1 50	1 60
Estaires..........	»	» 37	» 32	» 22	9 »	1 40	1 40	1 40	1 40	1 60
Hazebrouck......	»	» 46	» 37	» 28	»	1 60	1 60	1 60	1 60	1 60
Merville..........	»	» 38	» 31	» 27	»	1 50	1 50	1 50	1 50	1 70
Steenvoorde.....	»	» 49	» 33	» 28	»	1 50	1 50	1 50	1 50	1 60
Armentières.....	35 »	» 48	» 38	» 30	9 56	1 50	1 50	1 60	1 50	1 60
La Bassée........	42 50	» 38	» »	» 33	12 »	1 40	1 40	1 40	1 50	1 70
Cysoing..........	42 »	» 48	» 40	» 31	»	1 40	1 30	1 40	1 40	1 70
Lannoy..........	42 50	» 48	» 29	» 31	»	1 30	1 30	1 60	1 50	1 80
Lille............	42 50	» 48	» 39	» 31	11 50	1 50	1 10	1 60	1 65	1 50
Roubaix	40 »	» 38	» 24	» 30	9 »	1 50	1 40	1 60	1 60	2 »
Tourcoing.......	»	» 38	» 34	» 30	10 »	1 50	1 50	1 60	1 60	1 30
Cambrai.........	»	» 39	»	» 35	»	1 35	1 30	1 45	1 50	1 65
Le Câteau........	44 »	» 39	» 35	» 32	10 »	1 40	1 30	1 40	1 70	1 40
Solesmes.........	43 »	» 40	» 37	»	»	1 40	1 30	1 70	1 80	1 60
Avesnes..........	43 »	» 38	» 35	» 31	»	1 30	1 30	1 40	1 80	1 60
Le Quesnoy.....	»	» 38	» »	» 33	»	1 30	1 10	1 60	1 60	1 40
Maubeuge.......	44 »	» 38	» 34	» »	»	1 10	1 20	2 »	2 »	1 50
Douai...........	42 »	» 40	» 36	» 32	»	1 40	1 20	1 40	1 40	1 90
Marchiennes.....	»	» 39	» 35	» 31	»	1 65	1 »	1 65	1 75	1 80
Orchies.........	»	» 39	» 35	» 31	»	1 30	1 30	1 40	1 40	1 80
Somain..........	45 »	» 39	» 35	» 31	»	1 30	1 20	1 60	1 60	1 90
Bouchain........	44 »	» 37	» 36	» »	»	1 30	1 30	1 40	1 40	1 60
Saint-Amand.....	»	» 40	» »	» 32	8 40	1 35	1 20	1 50	1 50	1 50
Valenciennes....	45 »	» 40	» »	» 32	»	1 40	1 35	1 70	1 80	1 80

FOURRAGES ET COMBUSTIBLES.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Fourrages. (Le quintal métrique.)		Combustibles.			
			Bois. (Le stère.)		Charbon (l'hectolitre.)	
	Foin.	Paille.	Chêne.	Hêtre et Charme.	de bois.	fossile.
Bergues	5 »	2 47	10 »	9 »	4 »	3 70
Bourbourg	7 25	3 25	9 »	9 »	3 »	2 50
Dunkerque	8 08	4 65	»	11 »	»	»
Bailleul	8 »	4 »	10 »	9 »	1 75	2 50
Cassel	7 »	4 »	9 50	9 50	4 50	3 10
Estaires.	6 »	2 60	»	»	2 50	2 »
Hazebrouck	6 »	2 50	8 »	12 50	3 »	2 30
Merville	6 »	3 80	10 »	11 »	1 90	2 20
Armentières. . . .	8 »	4 66	12 »	18 »	2 90	2 10
La Bassée.	6 50	2 40	12 »	»	1 95	1 50
Cysoing	6 50	5 »	22 »	14 »	4 45	2 40
Lille.	»	»	»	»	»	2 10
Roubaix	8 50	5 50	18 »	12 »	4 »	2 05
Tourcoing. . . .	4 »	6 »	9 »	7 »	5 60	1 95
Cambrai	9 99	3 73	15 »	14 »	3 20	1 80
Le Câteau.	6 66	4 »	7 »	12 50	2 »	2 »
Solesmes	5 20	4 30	»	»	»	2 30
Avesnes.	5 75	5 25	5 »	7 50	2 »	3 »
Le Quesnoy . . .	3 85	2 85	6 »	7 »	2 40	2 10
Maubeuge.	7 25	5 17	10 »	12 »	3 20	1 80
Douai	10 40	6 80	12 »	14 »	2 45	1 90
Marchiennes . . .	10 »	5 »	8 »	»	1 60	1 60
Orchies	8 »	4 80	»	»	»	2 »
Somain	»	»	»	»	»	1 80
Bouchain	9 »	4 »	»	»	»	»
Saint-Amand . . .	7 44	5 »	8 »	7 60	3 50	1 55
Valenciennes	8 »	4 90	9 »	10 »	2 50	1 50

Prix du froment sur les quatre marchés principaux du département, pendant toute l'année 1860.

DÉSIGNATION des ÉPOQUES.		MARCHÉS DE				Quantités vendues sur tous les marchés du départem.t
		Bergues.	Lille.	Douai.	Cambrai.	
Janvier.	1re quinz.	20 62	21 09	19 91	18 21	36,761
—	2e »...	20 51	20 57	19 12	17 94	48,939
Février.	1re »...	19 29	20 48	18 94	18 86	34,395
—	2e »...	20 52	20 95	19 32	19 45	31,621
Mars.	1re »...	20 37	20 56	18 71	18 48	38,312
—	2e »...	20 64	21 02	19 19	18 81	35,532
Avril.	1re »...	21 15	21 33	20 13	19 33	22,772
—	2e »...	22 04	21 75	21 25	20 79	31,522
Mai.	1re »...	22 64	22 74	21 25	20 65	29,892
—	2e »...	23 03	22 37	21 44	20 83	25,673
Juin.	1re »...	25 77	26 13	25 07	24 08	28,495
—	2e »...	25 89	25 56	25 08	23 81	34,386
Juillet.	1re »...	25 50	25 01	23 80	22 01	30,035
—	2e »...	24 16	24 29	22 28	21 08	29,296
Août.	1re »...	24 99	24 91	22 46	21 20	25,262
—	2e »...	26 67	26 10	23 33	23 27	21,923
Septembr.	1re »...	24 49	23 41	21 93	20 99	20,673
—	2e »...	24 45	24 40	22 42	21 27	20,467
Octobre.	1re »...	24 79	25 64	24 08	22 33	31,099
—	2e »...	24 88	25 73	24 79	22 96	39,631
Novembre	1re »...	25 52	26 17	25 69	23 10	20,435
—	2e »...	23 85	24 66	25 »	22 97	28,430
Décembre	1re »...	22 04	24 35	23 71	21 78	38,423
—	2e »...	22 83	24 30	24 33	23 05	33,210
						739,176

INDUSTRIE.

ÉTABLISSEMENTS DANGEREUX, INCOMMODES OU INSALUBRES.

AUTORISÉS PENDANT L'ANNÉE 1860.

8 *Etablissements de* 1.re *classe.*

Amidonnerie, 1;—colle gélatine (fab. de), 1;—équarrissage (ateliers de), 2; — fonderies de suif en branche, 3; — huile de foie de morue (fab. de), 1.

577 *Etablissements de* 2e *classe.*

Appareils à vapeur, 119; — blanchisseries de fils, 1; — briqueteries permanentes, 40; — chamoiserie, 1; — chandelles (fab. de), 5; — chaudières à vapeur, 206; — corroieries, 3;—distilleries de jus de betteraves, 5; — distilleries de grains, 4; — distillerie de mélasse, 1; — fonderie de cuivre, 1; — fonderies de fer, 6; — fonderie de suif, 1; — fours à chaux, 4; — galvanisation du fer (ateliers de), 1; — gaz (fab. de), 1; — gazomètres, 14; — machines locomobiles, 9; — machines locomotives, 31; — machines à vapeur, 140; — noir animal (fab. de), 2; — noir animal (révivification du), 1; — pannes en verre (fab. de); 1; — pannes et carreaux, 2; — papier (fab. de), 1; — plomb (atelier de révivification du), 1; — poteries (fab. de), 3; — salaison de poissons (atelier de), 1; — sucre (fab. de), 1; — tanneries, 5.

233 *Etablissements de* 3.e *classe.*

Brasseries, 2; — briqueteries temporaires, 216; — chicorée (fab. de), 7; — pâtes de fruits (fab. de), 1; — raffinerie de sel, 1; — savonnerie, 1; —teinturiers (atelier de), 1;—vacheries, 2; —vinaigre (fab. de), 2.

NATURE DES MARCHANDISES.		DIRECTION DE DOUANES			TOTAL.
		de Dunkerque	de Lille.	de Valenciennes	
Huiles { de palme de coco, etc.	kil.	186,120	4,735	411	191,266
Huiles { de graines grasses ...	id.	3,824,371	54,483	499	3,879,353
Indigo	id.	384	2,001	1	2,386
Laines	id.	2,459,958	6,025,470	641,666	9,127,094
Lin teillé et étoupes	id.	7,813,645	6,124,005	92,647	14,030,297
Machines et mécaniques	id.	436,913	868,043	185,382	1,490,338
Manganèse	id.	»	393,365	294,152	687,517
Marbres en bloc et en tranches	id.	18,117	59,295	3,249,044	3,326,456
Mercerie	id.	225	2,913	3,217	7,355
Moutons et agneaux	têtes.	2,057	32,262	31,099	65,418
Nacre de perle	kil.	15,828	4	268	16,100
Nitrate { de potasse	id.	116,451	436	»	116,886
Nitrate { de soude	id.	1,887	»	»	1,887
Peaux brutes grandes fraîches.	id.	115,004	272,198	932,852	1,320,054
Porcs et cochons de lait	têtes.	1,314	21,334	22,883	45,531
Plomb brut	kil.	4,898,744	5,376	325	4,904,445
Poissons de mer { morues	id.	5,371,464	»	»	5,371,464
Poissons de mer { harengs	id.	110,261	»	»	110,261
Poissons de mer { autres	id.	46,745	3,087	228	50,060
Poivre	id.	83,998	1	»	83,999
Potasse	id.	183,364	20	»	183,384
Racines de chicorée	id.	66,024	1,566,098	197,546	1,829,668
Riz en grains	id.	1,003,512	284,908	366,685	1,655,105
Rubans de soie ou de laine	id.	14	71	811	896
Sel brut et raffiné	id.	3,900	9,506	9,971	23,377
Soie écrue et bourre	id.	2,545	577	485	3,607
Sucres coloniaux et étrangers	id.	692,963	»	1	692,964
Thé	id.	2,089	18	90	2,197
Toiles de lin { blanches	id.	3,870	832,714	38,949	875,533
Toiles de lin { teintes	id.	1,682	715	1,751	4,148
Veaux	têtes.	398	10,940	1,451	12,789
Viandes fraîches	kil.	15,309	176,613	22,542	214,464
Viandes salées	id.	10,358	131,685	4,548	146,591
Vins	hectol	12,948	500	10,209	23,657
Zinc de première fusion	kil.	300,161	3,698	130,969	434,828
EXPORTATIONS.					
Alcool pur	litre.	46	5,703	109,693	115,442
Ardoises pour toitures	pièce.	»	»	818,050	818,050
Batistes et linons	kil.	»	21	22,419	22,440
Beurre	id.	129,960	1,131	329,208	460,299
Bois de fusil	valeur.	»	410	26,653	27,063
Boissellerie	kil.	42,826	1,640	169,001	213,467
Chapeaux, feutre ou paille	valeur.	957	3,297	19,385	23,639
Chardons-cardières	id.	»	1,275	231,915	233,190
Chevaux et mulets	têtes.	152	193	190	535
Déchets de laine	kil.	142,855	260,856	239,797	643,508
Eaux-de vie	litre.	410,719	57,550	186,839	655,108
Graines à ensemencer	kil.	898,161	100,177	205,647	1,203,985
Graines oléagineuses	id.	76,528	1,492,190	640,709	2,209,427
Houilles	quint.	4,576	39,012	54,914	565,502

NATURE DES MARCHANDISES.		DIRECTION DE DOUANES de Dunkerque.	de Lille.	de Valenciennes	TOTAL.
Huiles de graines	kil.	201,163	45,094	16,996	263,253
Légumes secs et leurs farines.	id.	969,514	51,045	130,329	1,150,888
Lin et chanvre	id.	603,528	632,111	52,354	1,287,993
Livres, gravures et lithographies	id.	23,718	22,326	27,125	73,169
Machines mécaniques . . .	valeur.	101,213	146,359	253,408	500,980
Marne.	kil.	23,293,000	17,667,790	25,655	40,885,445
Mercerie, bimbeloterie . . .	id.	103,686	55,669	63,949	223,304
Meubles.	valeur.	77,736	28,985	88,995	193,716
Modes.	id.	3,132	62,051	34,580	99,763
Moutons.	têtes.	139	410	1,573	2,122
Papiers peints.	kil.	12,156	3,824	51,309	67,289
Pendules.	id.	9,586	62	210	9,850
Perches	nombre	»	»	859,597	859,597
Poisson de mer, morue . . .	kil.	41,808	»	»	41,808
Pommes de terre.	id.	6,559,870	1,745 026	9,876,248	18,181,144
Porcelaine	id.	89,014	5 296	21,595	115,905
Porcs et cochons de lait. . .	têtes.	823	561	1,561	1,945
Peaux tannées, gants, etc. .	kil.	3,981	2,845	37.799	44,625
Soie écrue et bourre	id.	16,569	3,175	2,206	21,950
Sel marin	id.	2,281,054	300	»	2,281,354
Tissus de coton blancs ou teints	id.	3,322	2,997	24,798	31,117
Tissus de lin { dentelles . .	valeur.	98,285	2,252	4,786	105,323
Tissus de lin { toiles . . .	kil.	»	3,857	1,640	5,497
Tissus de soie { autres que dentelles. .	id.	984	21,681	8,695	32,360
Tissus de soie { dentelles . .	valeur.	40	17,057	4,493	21,590
Tissus de laine, draps, mérinos, etc.	id.	19,071	12,126	56,397	87,594
Tourteaux de graines oléagin. .	id.	2,078,004	3,454,554	5,525	5,538,083
Verres et cristaux	id.	1,225,409	49,843	1,384,364	2,659,618
Vins ordinaires.	litre.	503,115	3,992,221	5,491,947	9,997,283

TROISIÈME PARTIE.

NÉCROLOGIE.

ÉDOUARD GUILBERT. (1)

Le 1er mai dernier, un accident douloureux et imprévu frappait de stupeur la Compagnie des Notaires de l'arrondissement de Douai, réunie à Arleux, dans son banquet annuel : M. Édouard Guilbert, que sa position élevée et l'attrait de son caractère avaient appelé à prendre part à cette fête confraternelle, tombait sous les atteintes d'une apoplexie foudroyante.

Fatale nouvelle, qui allait consterner la commune de Cantin et propager dans les populations voisines, dans la ville de Douai notamment, où M. Guilbert s'était concilié tant de sympathies, un deuil général et profond!

Cantin venait de perdre son excellent Maire, le canton d'Arleux son premier représentant électif, l'arrondissement une de ses notabilités les plus honorables, le Conseil général un de ses membres les plus estimables et les plus aimés. Le lendemain, les restes mortels de cet homme si justement regretté revenaient d'Arleux à Cantin entre les rangs pressés d'une foule agenouillée et éplorée, et il s'en fallait que l'église de la commune pût contenir tous ceux qui, des environs et de la ville, avaient voulu s'associer à l'expansion de cette douleur et rendre un dernier devoir à celui qui en était si dignement l'objet.

C'est que cette existence, si prématurément éteinte, après avoir vainement voulu se renfermer dans une extrême modestie, n'en était sortie, pour arriver de degré en degré à la notabilité départementale que par la voie du travail intelligent, de la probité la plus pure et d'innombrables services rendus.

Né à La Bassée en 1805, d'une famille qui joignait à une cer-

(1) Cette notice est due à M. Choque, député, membre du Conseil général du département, dont M. Guilbert faisait aussi partie.

taine fortune la considération publique, et dont le chef, après avoir été longtemps Maire de la ville, était devenu jusqu'à son décès, juge-de-paix du canton, Edouard Guilbert avait à peine atteint sa 55e année.

Son enfance délicate ayant exigé beaucoup de ménagements, Guilbert dut bien plus à l'ouverture naturelle de son esprit qu'à des études suivies les connaissances dont il fit preuve dans ses diverses fonctions. Une certaine instruction, puisée dans des pensionnats d'Esquermes et de Courtrai, l'avait suffisamment préparé au commerce, alors l'unique objet de son application; ses heureuses dispositions avaient ensuite aisément orné et complété ce fonds solide de première éducation.

C'est en 1828, à 23 ans, qu'après s'être initié aux premières notions du négoce, dans quelques maisons de commerce de Paris et de Rouen, il revint fonder à Cantin, avec un établissement agricole, une fabrique de sucre, et inaugurer une carrière de plus de trente années, que devaient couronner d'unanimes témoignages d'estime et d'affection.

Son premier pas dans la vie publique fut décisif pour la prospérité de Cantin. Il en devint le maire en 1846 jusqu'à sa mort. Dans cet intervalle de 14 ans, il n'est guère d'habitant de cette commune qui ne lui ait dû de bons conseils, de bons offices, quelque témoignage d'obligeant empressement. Les malheureux n'oublieront jamais l'élan de sa généreuse charité lors de l'invasion cholérique et dans bien d'autres circonstances calamiteuses, où il se montra, de sa personne comme de sa bourse, l'énergique soutien de l'indigence.

Suppléant du juge-de-paix d'Arleux le 13 avril 1848, la mort de l'honorable M. Lepeuple, vers la même époque, lui ouvrait l'accès du Conseil d'arrondissement par la voie du suffrage universel.

En 1852 enfin, une élection, renouvelée sans la moindre concurrence en 1858, l'appelait à l'insigne honneur de siéger dans le Conseil général,

Une grande sûreté de jugement dans les affaires si variées du département du Nord, un zèle soutenu pour les devoirs de sa charge et un loyal dévouement aux intérêts qui lui étaient confiés le firent bientôt distinguer dans cette dernière et importante mission. Ses manières franches et communicatives lui avaient gagné tous les cœurs, avant même que son mérite eût le temps de se produire. M. le Préfet avait donc parfaitement pressenti l'adhésion de son auditoire, lorsqu'à l'ouverture de la session, il rappelait en si bons termes la perte éprouvée par le Conseil.

Comme homme politique, Edouard Guilbert appartenait, avant 1848, à cette opposition loyale et modérée, ennemie des révolutions, qui eût voulu prévenir l'issue fatale d'une politique trop

exclusive ; après 1848, non moins effrayé que ses adversaires de la veille des plaies sociales que la révolution nouvelle avait, non pas inoculées, mais mises au grand jour, sa ferme raison l'avait invariablement attaché à tout ce qui pouvait replacer et raffermir la pyramide sur sa base. Lorsqu'en 1852, la mission providentielle de Napoléon III avait éclaté et fixé pour les moins clairvoyants toute incertitude sur l'instrument de salut, son acquiescement au gouvernement de l'Empereur fut de l'admiration et de l'enthousiasme, et ce sentiment ne s'est jamais refroidi.

Ainsi s'est passée la trop courte vie de cet homme obligeant et sûr dans toutes ses relations, de ce citoyen dévoué au bien public et à tous les devoirs qu'il impose, de cet ami si bon, si généreux, que ses administrés ne cesseront jamais de vénérer et qui a laissé dans le cœur de tous ceux qui l'ont particulièrement connu, un amour que rien, pas même le temps, ne saurait affaiblir.

Le Lieutenant-Colonel BOURRIOT.

C'était un vieux et brave soldat de l'Empire, un de ces hommes animés du dévouement patriotique dont notre population départementale a donné de si nombreux exemples aux jours du danger.

Casimir-Charles-Auguste Bourriot naquit à Douai le 3 mars 1789. A l'âge de dix-sept ans, il suivait les cours du lycée de sa ville natale, lorsque le goût de la carrière militaire, se développant irrésistiblement chez lui, lui fit abandonner ses études pour prendre le mousquet. Engagé volontaire en 1806, il fait, dès son début, les campagnes de Prusse et de Pologne, il assiste au siége de Colbert, prend part aux affaires de Gutstadt et de Eilsberg, ainsi qu'à la grande bataille de Friendland. Deux ans après, nous le retrouvons en Espagne, à la prise de Madrid. En 1809, il revient en Allemagne, fait la campagne d'Autriche, assiste à l'affaire de Znaïm, ainsi qu'au gigantesque combat de Wagram. En 1811, il est nommé adjudant-sous-officier du train d'artillerie.

L'année suivante, avec la vieille garde, il suit l'Empereur en Russie et partage les succès et les revers de la grande-armée. L'énergie de son caractère le sauva de la désastreuse retraite dont le souvenir funeste reste gravé dans les pages de l'histoire. — Nous recueillons, à cette époque de sa vie, un épisode touchant qui caractérise bien les éminentes qualités de son cœur. Deux de ses frères étaient alors aussi à l'armée : l'un d'eux, l'aîné, a les pieds et les mains gelés ; dans ces moments terribles de souffrance et de privations, nul ne pouvait espérer assistance ou secours de ses compagnons. Le froid et la faim rendaient impitoyable. Bourriot oublie tout danger personnel, il place son frère sur sa monture,

lui prodigue les soins les plus attentifs et parvient à le sauver en lui faisant atteindre Wilna.

En 1813, Bourriot fait la campagne de Saxe, il s'y distingue et reçoit coup sur coup le grade de sous-lieutenant et l'épaulette de lieutenant. Au combat de Lutzen, l'Empereur remarque la bravoure du jeune douaisien et lui donne la croix de la Légion-d'Honneur. Jusqu'en 1814, nous le voyons prendre part à toutes les batailles importantes. — Après l'abdication de Napoléon, le lieutenant Bourriot est mis en non activité, mais dès que l'Empereur reparaît en France, il rentre dans la garde, avec le rang de capitaine et assiste ainsi aux combats de Fleurus et de Waterloo.

En 1823, il fait une nouvelle campagne en Espagne, et prend part au siége de Pampelune. Chef d'escadron en 1832, lieutenant-colonel et officier de la Légion-d'Honneur en 1839, il reste attaché attaché au train d'artillerie depuis ce moment, jusqu'eu 1846. Cette année là, il fut appelé au commandement de la place de Condé où il resta jusqu'en 1849, époque à laquelle il prit sa retraite et se fixa à Valenciennes; il comptait alors plus de 43 ans de bons et loyaux services.

C'est le 26 juin 1860 que s'est éteint le lieutenant Bourriot; il avait alors 71 ans.

L'INGÉNIEUR EN CHEF LAMARLE.

Nous croyons devoir, au nom du département, payer une dette de reconnaissance, en rappelant, en quelques mots, les services distingués de M. Lamarle, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées du Nord, en retraite à Douai, membre du Conseil général du Pas-de-Calais, décédé au mois de novembre dernier.

Entré à l'Ecole des ponts-et-chaussées dont il fut un des élèves les plus remarquables, il débuta dans la carrière en se signalant dans l'arrondissement de Dunkerque, dont le service lui fut d'abord confié. Quelques années après, nommé ingénieur de l'arrondissement de Douai, il mit à exécution, dans la vallée de la Scarpe, ces admirables travaux de canalisation et de desséchement qui ont donné au transport des houilles belges des facilités dans lesquelles l'industrie du Nord a puisé l'un des éléments de ses immenses progrès, et qui ont rendu à l'agriculture de vastes terrains dont la valeur s'est accrue, par suite, d'une manière considérable. Ces services attirèrent sur M. Lamarle le choix de la Compagnie concessionnaire du canal de jonction de la Sambre à l'Oise, qui lui confia la direction de ses travaux; aussi, est-ce à lui qu'on doit également la construction de cette importante voie navigable qui a ouvert un débouché sur le centre de la France, aux produits houillers du bassin de Charleroy.

Plus tard, nous retrouvons M. Lamarle chargé du service spécial de la navigation, auquel les soins particuliers de l'administration étaient indispensables, en prévision de la concurrence que les chemins de fer récemment ouverts dans le pays devaient naturellement faire aux transporls par eau. Plus tard encore, nous le voyons appelé aux fonctions d'ingénieur en chef du département du Nord. Nous ne passerons pas en revue les travaux considérables qu'il eut à traiter, les questions nombreuses et délicates qu'en plus d'une circonstance il lui fut donné de résoudre avec talent et bonheur. — Un tel détail nous mènerait trop loin; il nous suffira de dire que M. Lamarle accomplit la mission difficile et laborieuse qui lui était confiée, avec le dévouement le plus absolu et le talent le plus distingué.

La place de M. Lamarle était marquée dans le Conseil général des ponts-et-chaussées et il était destiné à entrer dans le cadre des inspecteurs généraux lorsqu'il crut devoir spontanément se retirer.

Dans la retraite, il écrivit plusieurs ouvrages remarquables, dans lesquels on retrouve toujours l'homme pratique, dévoué tout entier au bien général. Il projetait encore d'importants travaux lorsqu'une cruelle maladie vint le ravir inopinément à l'affection de sa famille et de tous ceux qui avaient apprécié les nobles qualités de son caractère et de son esprit.

Mgr CARDON DE GARSIGNIES.

Le département du Nord a eu à regretter, cette année, la perte d'une de ses illustrations dans l'ordre ecclésiastique. Nous voulons parler de Mgr. Cardon de Garsignies, enlevé prématurément et presque subitement, à l'affection du diocèse de Soissons et des nombreux amis qu'il comptait dans notre département.

Mgr. De Garsignies était né à Lille le 14 janvier 1803. Son père, ancien Sous-Préfet intérimaire de Lille, et Sous-Préfet de Cambrai, sous la Restauration, le destinait primitivement à la carrière administrative, et, après lui avoir fait donner une brillante instruction, obtenait pour lui une place distinguée dans l'inspection des finances. Mais une irrésistible vocation poussait ce jeune homme vers l'état ecclésiastique. Aussi, ne tarde-t-il pas à se démettre de ses fonctions et à se préparer, par des études spéciales, à entrer dans la voie qu'il désirait suivre. Dans ce but, il se rendit à Rome où il étudia assidûment la théologie. Rentré en France, il reçut la prêtrise à Amiens, où il fut d'abord vicaire de la cathédrale, puis ensuite vicaire-général honoraire sous Mgr. de Chabons. On se rappelle encore à Amiens, son séjour dans cette ville, qu'ont signalé son ardente charité et ses manières douces et affables. Quelques années après, appelé à Soissons par Mgr. de Simony, il fut nommé

en 1844, vicaire titulaire auprès de ce prélat, et conserva ces fonctions jusqu'en 1848, époque à laquelle le gouvernement lui confia la direction du diocèse de Soissons.

Le nouvel évêque, le plus jeune parmi ceux de France peut-être, sut bien vite, par ses vertus modestes et son aptitude marquée, se mettre à la hauteur de sa position et de sa tâche et, depuis ce moment jusqu'à sa mort, malgré le mauvais état d'une santé chancelante, il ne voulut négliger aucune des nombreuses obligations de son ministère. Il affectionnait surtout les rudes labeurs du missionnaire, et dans les huit cents églises de son vaste diocèse, on conservera longtemps le pieux souvenir de ses paternelles prédications et des preuves incessantes du dévouement généreux du vénéré pasteur.

En 1849 et en 1854, les épidémies du choléra firent de nombreuses victimes dans le département de l'Aisne et bon nombre de jeunes enfants restèrent orphelins et sans ressources. Mgr. de Garsignies conçut alors un projet que son esprit de charité lui fit mettre promptement à exécution : il acheta l'antique abbaye de Prémontré et convertit les vastes locaux de ce monastère en un orphelinat où ses protégés trouvèrent asile, et où désormais 150 jeunes enfants recevront gratuitement les bienfaits de l'instruction et seront préparés aux diverses carrières de leur condition. L'Institution de Saint-Médard lez-Soissons, pour de jeunes aveugles et sourds-muets, où l'on compte près de 140 pensionnaires, fut aussi l'objet de sa constante sollicitude et reçut plus d'une fois des marques généreuses de son inépuisable libéralité.

Les éminentes qualités de ce digne prélat ont fait de sa mort prématurée un deuil public, et, lors de ses funérailles, auxquelles assistaient tous les curés du diocèse de Soissons, des ecclésiastiques des départements voisins et de nombreux amis accourus de tous côtés, l'attitude de la population attestait la douleur profonde que sa perte causait dans les cœurs reconnaissants, dont il était sincèrement aimé.

ANACHARSIS BOMMART.

L'arrondissement et la ville de Douai ont perdu, dans le cours de l'année de 1860, un de leurs plus dignes représentants. Nous croyons ne pouvoir mieux faire que reproduire, à titre de notice nécrologique, l'éloge funèbre prononcé le 13 décembre, par M. Choque, député, maire de Douai, sur la tombe de cet honorable citoyen.

Voici les paroles de M. Choque :

« Messieurs,

» Il appartient au maire de Douai, avant que la terre recouvre ce cercueil, de se rendre l'interprête des regrets unanimes, du sentiment profond d'affection et de la reconnaissance qu'éveille dans toute la ville la mort de M. Anacharsis Bommart.

» Mais combien il est difficile de rendre aux qualités aimables de cet excellent citoyen un suffisant hommage, d'égaler la sympathie douloureuse qui remue tous les cœurs douaisiens, de déplorer dignement la perte que font, en ce jour de tristesse, notre commerce et notre industrie dont il fut la personnification la plus élevée, les beaux-arts dont il fut l'un des organes le plus justement accrédités, l'administration qui, à ses degrés divers, trouva toujours en lui un auxiliaire aussi habile que dévoué !

» M. Anacharsis Bommart devait témoigner, dans sa trop courte carrière, que rien n'était étranger aux facultés de son intelligence ; mais c'est d'abord dans l'industrie et le commerce qu'il donna la mesure de la rectitude de jugement et de la sagesse pratique que plus tard il devait mettre si heureusement au service des affaires publiques. Chacun sait notamment qu'il fut l'un des propagateurs les plus persévérents et les plus éclairés de l'industrie du sucre indigène, dont la gloire n'est pas seulement d'avoir prodigieusement développé et enrichi notre agriculture flamande, mais encore d'avoir à jamais affranchi du trident britannique et mis à la portée des pauvres ménages l'un des aliments les plus hygiéniques et les plus savoureux que la Providence ait révélés.

» Tout ce que M. Bommart apportait dans ses relations commerciales de loyauté scrupuleuse et de bons procédés, je n'ai pas à le proclamer ; c'est à tous ceux qui eurent avec lui quelques-unes de ces relations à le dire, ou plutôt il faut renoncer à rien apprendre à personne à cet égard, tant la sincérité de cet honnête homme était indubitable et pour ainsi dire proverbiale.

» Ses qualités de cœur et d'esprit l'avaient déjà mis hors ligne, à 30 ans à peine, lorsque l'administration municipale de 1830, heureuse de récompenser les services de M. Bommart-Paix, en les perpétuant dans son fils, l'appela au sein de la commission administrative des écoles académiques, où il fut durant 18 années l'un des auteurs principaux de la plus haute prospérité que ces écoles aient jamais atteinte.

» Bientôt la musique de la garde nationale, que tant de succès entourent d'une auréole impérissable, l'appelait à sa tête comme capitaine, et l'on sait particulièrement avec quel tact et quel esprit

de conciliation il sut, durant tant d'années, prévenir ou étouffer tous les germes de discorde qui pouvaient affaiblir cette réunion de talents et en eussent infailliblement dispersé les éléments.

» Bientôt aussi la Société philharmonique, cet autre flambeau artistique de notre ville, le prenait et le gardait pour chef durant bon nombre d'années, Je me dispense d'ajouter qu'il s'était placé tout d'abord à la hauteur de cette direction délicate et ardue.

» En 1837, c'était la Société d'agriculture, sciences et arts du département qui se montrait empressée et jalouse de l'associer à ses travaux.

» Dès 1834, il y a 26 ans, M. Bommart prenait possession de son siége au Conseil municipal, de ce siége qu'il devait tant honorer, qu'il ne devait plus quitter qu'avec la vie, après y avoir été réinstallé naguère par l'acclamation unanime des électeurs communaux. Qui pourrait redire, même parmi les membres de ce conseil, tous les services qu'il y a rendus pendant ces 26 années! On ne citerait peut-être pas une commission importante dont il n'ait fait partie, et on n'en citerait pas une assurément dont il n'ait été l'un des membres les plus utiles.

» Deux de mes honorables prédécesseurs, qui savaient bien qu'on ne faisait jamais en vain appel à son dévouement, M. de Guerne et M. Evain, l'appelaient dès l'origine à l'administration de la caisse d'épargne et à celle de la société de secours mutuels. Il s'agissait d'institutions populaires, heureusement vivaces parmi nous, destinées à soulager et à moraliser nos populations pauvres: il s'agissait d'ailleurs de fonctions pénibles, fastidieuses peut-être; M. Bommart n'était pas homme à tenir compte de la fatigue et de l'ennui, dès qu'il s'agissait de servir les malheureux; aussi n'abandonna-t-il qu'avec l'existence ces modestes fonctions.

» En 1845, une élection du canton de Douai-Nord l'appelait au conseil d'arrondissement, où diverses élections l'on successivement maintenu sans opposition. Les suffrages de ses collègues d'abord, puis la ratification non moins honorable de l'administration supérieure, l'avaient depuis longtemps appelé à la vice-présidence de ce conseil. Une distinction particulière l'attendait dans ces fonctions, ce fut de remplir durant plusieurs années l'intérim de la sous-préfecture en l'absence des titulaires.

» Bien que retiré depuis assez longtemps des affaires, M. Bommart n'avait jamais rompu avec ce premier attrait de sa jeunesse, et les intérêts du commerce et de l'industrie de notre arrondissement n'ont pas cessé d'être, jusqu'à son dernier soupir, l'objet de ses plus chères préoccupations. C'est ainsi que depuis 1853, par le privilége d'une aptitude incontestée, il était dans la chambre de commerce de Lille notre unique représentant, et certes, tout ce que dans le cercle étroit de cette participation on a pu faire dans

l'intérêt de ses commettants, il l'a fait. Nos entrepôts, notre magasin général, et en dernier lieu l'accroissement du nombre des courtiers de commerce, ont tour à tour sollicité son intelligente activite, et c'est un grand mal assurément que son concours nous échappe pour les autres institutions que réclamerait encore le développement des affaires dans notre cité et son arrondissement.

» En 1853, sur la proposition de mon honorable prédécesseur, M. le Préfet appelait enfin M. Bommart à la commission administrative du bureau de bientaisance. Cette dernière fonction, ce dernier acte de dévouement, fut comme le couronnement d'une vie toute consacrée à des fonctions gratuites, toute vouée au bien public.

» C'est par cette série d'œuvres utiles à la cité que M. Anacharsis Bommart, petit-fils d'un des plus honorables maires de la ville, continuait, dans presque toutes ces fonctions, par une rare tradition de services, l'exemple déjà donné par son père, et c'est en mettant fin à ces œuvres de bienfaisance si diverses qu'une mort prématurée prive les pauvres de la ville d'un père, les beaux-arts d'un juge et d'un protecteur d'élite, notre commerce et notre industrie d'un organe aussi judicieux que respecté, le conseil municipal d'une de ses principales lumières, et l'administration d'un collaborateur sur lequel elle était heureuse et fière de s'appuyer.

» Il faut donc nous séparer, Messieurs, de cette charmante nature qui, parmi tant de relations publiques ou privées de M. Bommart avec ses concitoyens, ne fut jamais nulle part et pour personne une gêne, un désagrément, un embarras, et qui fut si souvent, au contraire, toujours pour mieux dire, un lien de conciliation, de paix et d'harmonie.

» C'est une grande consolation, sans doute, pour nous tous de croire qu'il a reçu dans le sein de Dieu la récompense de sa noble vie ; c'en est une surtout pour sa digne famille, pour cet octogénaire infortuné, condamné à survivre à un tel malheur ! Puisse le deuil de toute la ville, et la vénération qu'elle gardera pour la mémoire d'un de ses meilleurs fils, adoucir aussi quelque peu l'amère douleur d'une si grande perte.

» Adieu donc, Anacharsis Bommart, votre souvenir sera toujours notre exemple ; adieu ! »

Changements survenus dans le personnel pendant l'impression de l'ANNUAIRE.

MAISON DE L'EMPEREUR.

SERVICE DE LA CHAMBRE. — M. le vicomte d'Arjuzon, *chambellan*, en remplacement de M. le comte d'Arjuzon, nommé *chambellan honoraire*. (Voir page 6.)

ÉCUYERS. — MM. le marquis de Caux et le marquis de La Tour du Moulin, *à ajouter aux écuyers ordinaires*. (V. page 7.)

MAISON MILITAIRE. — M. Hamelin, lieutenant de vaisseau, à mettre au nombre *des officiers d'ordonnance de l'Empereur*. (Voir page 8.)

SÉNAT.

S. Exc. M. le maréchal Bosquet, sénateur (V. p. 10), *décédé*.

CULTES.

Mgr. Baudry, *évêque de Périgueux*, en remplacement de Mgr. Massonnais, *décédé*. — Mgr. de Salinis, archevêque d'Auch (V. page 44), *décédé*.

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

M. Dupire, conseiller d'arrondissement de Valenciennes (voir page 59), *décédé*.

PONTS ET CHAUSSÉES.

M. Larivière, nommé *ingénieur des ponts-et-chaussées* à Dunkerque. (V. page 57.)

Rayer M. Bossey, *ingénieur ordinaire des mines* à Lille (V. p. 63), qui passe chef de service à Rennes.

SURVEILLANCE ADMINISTRATIVE DES CHEMINS DE FER.

M. Sautayra, nommé *commissaire de surveillance* à Lille, en remplacement de M. Bimet. (V. page 59.)

TÉLÉGRAPHIE.

M. Degond, ***directeur de la station télégraphique de Valenciennes***, en remplacement de M. Kermabon. (V. page 66.)

POLICE.

Commissaires de police : A Steenvoorde, M. Déottinis (V. p. 98); à Landrecies, M. Detraux. (V. page 99.)

SERVICE DES TABACS.

Un décret du 5 janvier 1861 a institué des directeurs du service des tabacs. Lille devient, par suite, chef-lieu d'une direction qui comprend la manufacture de Lille, le magasin de transit de Dunkerque et les magasins et la culture des départements du Nord et du Pas-de-Calais.

M. Drouet d'Aubigny a été nommé ***directeur*** à Lille, en remplacement de M. de Bellecombe. (V. p. 184.)

CONSULATS.

M. Jodocius, ***vice-consul de Portugal*** à Dunkerque. (V. p. 232.)

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

M. Cadet de Beaupré, ***professeur de dessin aux écoles de Lille*** (V. page 244), ***décédé.***

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Lille-Imp. L. Danel